

REPÈRES & RÉFÉRENCES STATISTIQUES

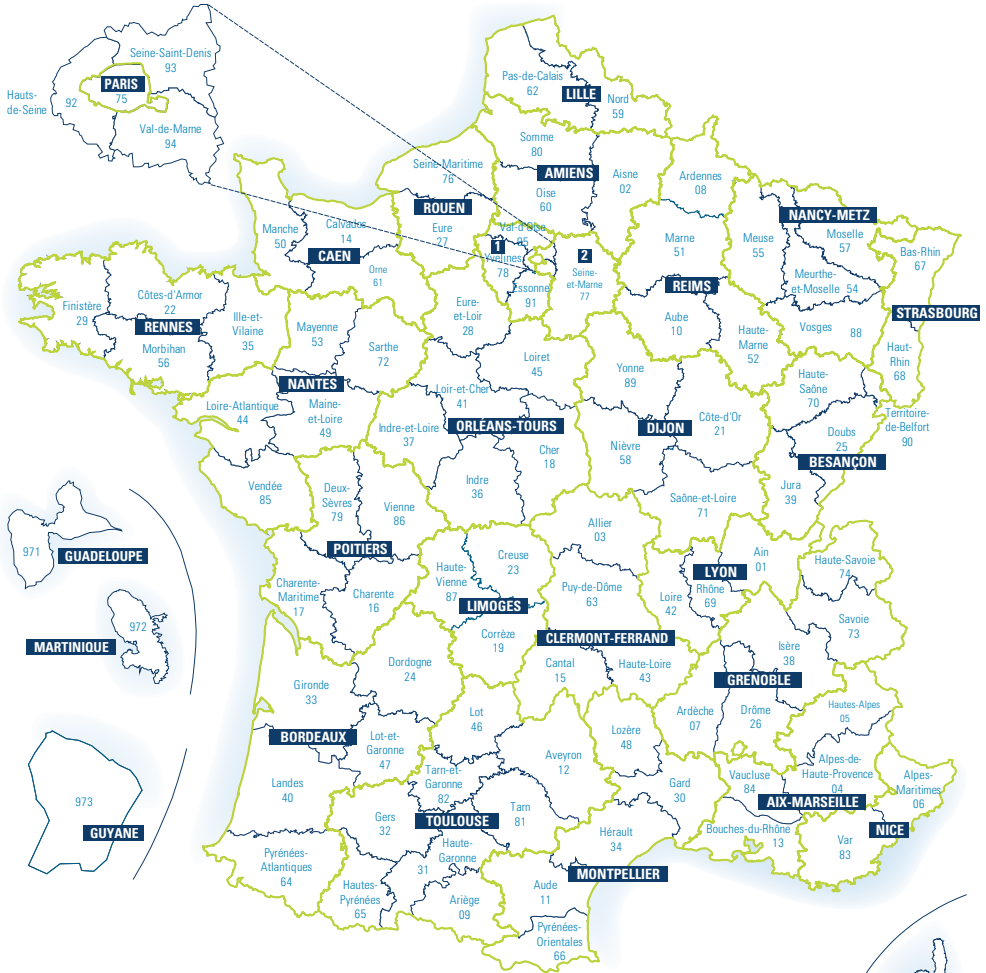
ENSEIGNEMENTS • FORMATION • RECHERCHE



2015

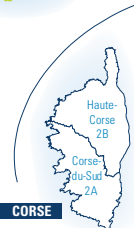
direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

CARTE DES ACADÉMIES



Les circonscriptions académiques correspondent le plus souvent aux régions administratives. Toutefois, la France métropolitaine compte en 2015, 26 académies pour 22 régions : l'Île-de-France est composée des académies de Paris, de Créteil et de Versailles ; la région Provence - Alpes-Côte d'Azur est composée des académies d'Aix-Marseille et de Nice, la région Rhône-Alpes de celles de Grenoble et de Lyon.

- CAEN** Académie
- Limite d'académie
- Limite de département
- 1** Académie de Versailles
- 2** Académie de Créteil



Académie	Département
AIX-MARSEILLE	Alpes-de-Hte-Provence Hautes-Alpes Bouches-du-Rhône Vaucluse
AMIENS	Aisne Oise Somme
BESANÇON	Doubs Jura Haute-Saône Territoire de Belfort
BORDEAUX	Dordogne Gironde Landes Lot-et-Garonne Pyrénées-Atlantiques
CAEN	Calvados Manche Orne
CLERMONT-FERRAND	Allier Cantal Haute-Loire Puy-de-Dôme
CORSE	Corse-du-Sud Haute-Corse
CRÉTEIL	Seine-et-Marne Seine-Saint-Denis Val-de-Marne
DIJON	Côte-d'Or Nièvre Saône-et-Loire Yonne
GRENOBLE	Ardèche Drôme Isère Savoie Haute-Savoie
LILLE	Nord Pas-de-Calais
LIMOGES	Corrèze Creuse Haute-Vienne
LYON	Ain Loire Rhône
MONTPELLIER	Aude Gard Hérault Lozère Pyrénées-Orientales

Académie	Département
NANCY-METZ	Meurthe-et-Moselle Meuse Moselle Vosges
NANTES	Loire-Atlantique Maine-et-Loire Mayenne Sarthe Vendée
NICE	Alpes-Maritimes Var
ORLÉANS-TOURS	Cher Eure-et-Loir Indre Indre-et-Loire Loir-et-Cher Loiret
PARIS	Paris
POITIERS	Charente Charente-Maritime Deux-Sèvres Vienne
REIMS	Ardennes Aube Marne Haute-Marne
RENNES	Côtes d'Armor Finistère Ille-et-Vilaine Morbihan
ROUEN	Eure Seine-Maritime
STRASBOURG	Bas-Rhin Haut-Rhin
TOULOUSE	Ariège Aveyron Haute-Garonne Gers Lot Hautes-Pyrénées Tarn Tarn-et-Garonne
VERSAILLES	Yvelines Essonne Hauts-de-Seine Val-d'Oise
GADELOUPE	Guadeloupe
GUYANE	Guyane
MARTINIQUE	Martinique
MAYOTTE	Mayotte
LA RÉUNION	La Réunion

SIGNES CONVENTIONNELS UTILISÉS

-	Pas d'effectif
ε	Résultat très petit mais non nul
n.s.	Résultat non significatif
n.d.	Information non disponible
(blanc)	Aucun résultat ne peut être inscrit
p	Données provisoires
(r)	Données révisées par rapport à l'édition précédente

CHAMP GÉOGRAPHIQUE

- Départements d'outre-mer (DOM) :
Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion.
- Collectivités d'outre-mer (COM) :
Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin,
Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna.
Saint-Barthélemy et Saint-Martin restent rattachées à l'académie
de Guadeloupe.
- La Nouvelle-Calédonie possède un statut provisoire de « collectivité
spécifique ».
- Le terme « France entière » regroupe la France métropolitaine,
les DOM, les COM et la Nouvelle-Calédonie.
- Mayotte a changé de statut le 31 mars 2011, passant de collectivité
d'outre-mer (COM) à département d'outre-mer (DOM).
Ce changement de statut a été pris en compte à partir de l'édition 2012
du RERS.

REPÈRES & RÉFÉRENCES STATISTIQUES

SUR LES ENSEIGNEMENTS,
LA FORMATION ET LA RECHERCHE

2015

Directrice de la publication

Catherine Moisan

Rédactrice en chef

Mireille Dubois

Responsable d'édition

Annick Vialla

Sécretaire de rédaction

Bernard Javet

Maquette intérieure

Corinne Jadas

Maquette de couverture

Delcom-MENESR et Corinne Jadas

Composition

Corinne Jadas

Impression

Ovation

Auteurs

Sarah Abdouni Dominique Abriac Cédric Afsa Sandra Andreu Philippe Arzoumanian
Audrey Baëhr Linda Ben-Ali Évelyne Blanché Gérard Briaud Olivier Capelle Ghislaine Cormier
Marie-Luce Courtoux Sophie Cristofoli Étienne Dalibard Jean-Pierre Dalous Catherine David
Aurélie Demongeot Julie Djiriguian Mireille Dubois Françoise Dupouy Laurent Fauvet
Paul-Olivier Gasq Joëlle Grille Valentin Guillon Sarra Hedhli Stéphane Herrero Tamara Hubert
Caroline Iannone Ceren Inan Christophe Jagers Marie-Laurence Jaspar Sylvaine Jego
Martine Jeljoul Marianne Julliard Roselyne Kerjosse Nadine Laïb Aline Landreau-Mascaro
Denise Latouche Sylvie Le Laidier Stéphanie Lemerle Béatrice Le Rhun Agnès Lievre Isabelle Maetz
Nathalie Marchal Diane Marlat Kevin Marseau Nicolas Miconnet Olivier Monso Jean-Marc Pastor
Emmanuel Paul Pascale Poulet-Coulibando Sandrine Prost-Dambele Patricia Prouchandy
Danielle Prouteau Juliette Robin Ophélie Rogel Sophie Ruiz Alexia Stéfanou Fanny Thomas
Mustapha Touahir Catherine Valette Thierry Voisine Ronan Vourc'h Cynthia Wavoeke Odile Wolber

ISSN 1635 9089 / ISBN 978-2-11-139145-1

RERS 2015 numérique : ISBN 978-2-11-139146-8

Dépôt légal : août 2015

Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche est une publication annuelle éditée depuis 1984. Elle fournit, en un seul volume, toute l'information statistique disponible sur le fonctionnement et les résultats du système éducatif. Elle comprend également un aperçu synthétique des principales données sur la recherche française.

Repères et références statistiques est organisé selon un mode de présentation unique où chaque thème est traité en une double page. Son utilisation est ainsi particulièrement aisée. Une page de tableaux et graphiques est accompagnée d'une présentation synthétique et de rubriques permanentes : « Définitions » et « Pour en savoir plus », qui permettent au lecteur de bien interpréter les données et de compléter, s'il le souhaite, cette information en recourant aux autres publications de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance.

Cet ouvrage propose, d'édition en édition, une information suivie et actualisée, sur tous les aspects structurels de l'éducation, du primaire au supérieur, et de la recherche. Il présente notamment des séries chronologiques longues.

Chaque édition fait l'objet de modifications et d'enrichissements et apporte des éclairages sur des thèmes nouveaux en fonction de l'actualité et de la disponibilité d'études spécifiques. Ainsi cette édition présente de nouvelles pages, notamment sur les réseaux d'éducation prioritaire REP et REP+ (2.16), le devenir des élèves deux ans après leur entrée au CP (3.9), les apprentis dans les EPLE (5.7), l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième (8.12), et, aussi, sur les compétences du socle en fin de CE2 (8.2), celles en mathématiques en fin d'école élémentaire (8.3) et en fin de collège (8.4), dans le cadre du dispositif Cedre.

Par ailleurs, le chapitre relatif à la recherche et développement a été enrichi d'une double page sur les doctorants et docteurs (11.1).

Ce trente-deuxième numéro de *Repères et références statistiques* apporte aux décideurs comme aux acteurs du système éducatif et au grand public, une information dont la richesse et la pertinence contribuent à étayer le débat sur le fonctionnement et les résultats du système éducatif.

Catherine Moisan

Directrice de l'évaluation,
de la prospective et de la performance

REPÈRES ET RÉFÉRENCES STATISTIQUES 2015

SUR LES ENSEIGNEMENTS, LA FORMATION ET LA RECHERCHE

1. LE SYSTÈME ÉDUCATIF

1.1	Les principales filières de formation	12
1.2	La population scolaire et de l'enseignement supérieur : évolution	14
1.3	La population scolaire et de l'enseignement supérieur par département et académie	16
1.4	La population scolaire et de l'enseignement supérieur par âge	18
1.5	Où se trouvent les jeunes de 14 à 17 ans ?	20
1.6	La scolarisation des élèves en situation de handicap	22
1.7	La scolarisation des élèves allophones arrivants	24
1.8	Les personnels des secteurs public et privé	26
1.9	Les structures de formation initiale	28

2. LES ÉTABLISSEMENTS

2.1	Les écoles	32
2.2	Les classes du premier degré	34
2.3	Les collèges et les lycées : types d'établissement et classes	36
2.4	Les collèges et les lycées : cycles d'enseignement et classes	38
2.5	La taille des classes dans le second degré	40
2.6	La taille des collèges et des lycées	42
2.7	Les collèges et les lycées par académie	44
2.8	L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré	46
2.9	L'enseignement privé sous contrat et hors contrat	48
2.10	Les technologies de l'information et de la communication dans les écoles et les établissements publics	50
2.11	Les ensembles immobiliers du second degré public	52
2.12	Le climat scolaire et la violence dans les collèges	54
2.13	Les incidents graves déclarés par les collèges et les lycées publics	56
2.14	L'absentéisme des élèves du second degré	58
2.15	Les écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite (Éclair) et les réseaux de réussite scolaire (RRS)	60
2.16	Les réseaux d'éducation prioritaire REP et REP+	62
2.17	Les élèves habitant dans une zone urbaine sensible	64
2.18	Les établissements et structures de l'enseignement supérieur	66

3. LES ÉLÈVES DU PREMIER DEGRÉ

3.1	Le premier degré : évolution	70
3.2	Le premier degré par département et académie	72
3.3	Le premier degré : sexe, âge	74
3.4	Le préélémentaire : évolution	76
3.5	L'étude des langues vivantes dans le premier degré	78
3.6	Les élèves en situation de handicap dans le premier degré – 1	80
3.7	Les élèves en situation de handicap dans le premier degré – 2	82
3.8	Le retard scolaire à l'entrée en sixième	84
3.9	Le devenir des élèves deux ans après l'entrée en CP	86
3.10	La santé des enfants en grande section et en CM2	88

4. LES ÉLÈVES DU SECOND DEGRÉ

4.1	Le second degré : évolution	92
4.2	Le second degré par département et académie	94
4.3	L'origine sociale des élèves du second degré	96
4.4	Le premier cycle par classe : sexe, âge, flux	98
4.5	Le second cycle professionnel : évolution	100
4.6	Le second cycle professionnel : classe, sexe	102
4.7	Le second cycle professionnel : âge, sexe	104
4.8	Le second cycle professionnel : flux	106
4.9	Le second cycle professionnel par spécialité	108
4.10	Le second cycle général et technologique par série	110
4.11	Le second cycle général et technologique : sexe, âge, flux	112
4.12	Les options de seconde générale et technologique	114
4.13	L'orientation en fin de seconde générale et technologique	116
4.14	Les options de première générale et technologique	118
4.15	Les options de terminale générale et technologique	120
4.16	L'étude des langues vivantes dans le second degré	122
4.17	Les sections linguistiques dans le second degré	124
4.18	L'étude du latin et du grec ancien dans le second degré	126
4.19	Les élèves de Segpa	128
4.20	Les élèves en situation de handicap dans le second degré – 1	130
4.21	Les élèves en situation de handicap dans le second degré – 2	132
4.22	Les élèves des dispositifs relais en collèges	134
4.23	L'enseignement agricole dans le second degré	136
4.24	Le devenir des élèves six ans après leur entrée en sixième	138
4.25	Les poursuites d'études après la troisième et la seconde GT dans l'enseignement scolaire et l'apprentissage	140

5. LES APPRENTIS

5.1	Les centres de formation d'apprentis : évolution des effectifs	144
5.2	Les apprentis par région et académie	146
5.3	Les apprentis par spécialité de formation	148
5.4	L'apprentissage dans le second cycle professionnel	150
5.5	Les origines scolaires des apprentis du second degré	152
5.6	L'apprentissage dans le supérieur	154
5.7	Les apprentis en EPLE	156
5.8	Les apprentis et les CFA en 2014-2015	158

6. LES ÉTUDIANTS

6.1	Les effectifs du supérieur : évolution	162
6.2	Les effectifs du supérieur par académie	164
6.3	Les étudiants dans les formations scientifiques	166
6.4	Les étudiants des universités	168
6.5	Les nouveaux entrants à l'université	170
6.6	La population universitaire par établissement et académie	172
6.7	Les étudiants préparant un DUT	174
6.8	Les étudiants des filières d'ingénieurs	176
6.9	Les écoles de commerce, gestion et vente	178
6.10	Les classes préparatoires aux grandes écoles - CPGE	180
6.11	Les sections de techniciens supérieurs et assimilés	182
6.12	Les sections de techniciens supérieurs et assimilés par spécialité	184
6.13	Les femmes dans l'enseignement supérieur	186
6.14	L'origine sociale des étudiants français	188
6.15	Les étudiants de nationalité étrangère dans l'enseignement supérieur	190
6.16	Les étudiants de nationalité étrangère dans l'enseignement supérieur par nationalité	192
6.17	Les étudiants de nationalité étrangère dans les universités	194
6.18	Les taux d'inscription des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur – 1	196
6.19	Les taux d'inscription des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur – 2	198
6.20	Les entrants en première année de l'enseignement supérieur universitaire : provenance et devenir un an après	200
6.21	Le devenir des bacheliers 2008 : situation à la rentrée 2008	202
6.22	Les bacheliers 2008 entrés à l'université après le bac : situation à la rentrée 2013	204
6.23	Les bacheliers 2008 entrés dans l'enseignement supérieur hors université : situation à la rentrée 2013	206
6.24	Les stages effectués dans les universités	208

7. LA FORMATION CONTINUE

7.1	La formation continue : évolution	212
7.2	La formation continue dans les Greta	214
7.3	La formation continue dans l'enseignement supérieur	216

8. RÉSULTATS, DIPLÔMES, INSERTION

8.1	Les compétences du socle en fin d'école et en fin de collège	220
8.2	Les compétences du socle commun en fin de CE1	222
8.3	Les compétences en mathématiques en fin d'école élémentaire	224
8.4	Les compétences en mathématiques en fin de collège	226
8.5	Les compétences des jeunes en lecture	228
8.6	Les compétences des jeunes dans l'utilisation des mathématiques de la vie quotidienne	230
8.7	Le second degré : accès au niveau IV	232
8.8	La réussite au diplôme national du brevet : sexe, âge, origine sociale	234
8.9	La réussite au baccalauréat selon la série	236
8.10	La réussite au baccalauréat : sexe, âge, origine sociale	238
8.11	La proportion de bacheliers dans une génération	240
8.12	L'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième	242
8.13	Les diplômes technologiques et professionnels du second degré	244
8.14	La réussite au CAP et au BEP : sexe, âge	246
8.15	La réussite au CAP, au BEP et au baccalauréat professionnel par spécialité	248
8.16	Les diplômes du BTS : présentation générale	250
8.17	Les diplômes du BTS par spécialité	252
8.18	Les diplômes universitaires de technologie - DUT	254
8.19	La réussite au DUT	256
8.20	Les diplômes universitaires : évolution	258
8.21	Les diplômes universitaires par discipline	260
8.22	La réussite en cursus licence	262
8.23	Les diplômes d'ingénieurs et de commerce	264
8.24	Le niveau d'étude à la sortie du système éducatif	266
8.25	L'emploi à la sortie du lycée	268
8.26	L'emploi des sortants d'apprentissage	270
8.27	La situation professionnelle quelques années après la fin de la formation initiale	272
8.28	La validation des acquis de l'expérience : diplômes technologiques et professionnels	274
8.29	La validation des acquis de l'expérience : enseignement supérieur	276
8.30	Les diplômes à l'issue de la formation continue dans l'enseignement supérieur	278
8.31	L'Europe face aux objectifs de Lisbonne	280

9. LES PERSONNELS

9.1	Les personnels selon leur affectation budgétaire	284
9.2	La féminisation du personnel	286
9.3	Le personnel enseignant du scolaire : structure par âge	288
9.4	Les enseignants du premier degré public	290
9.5	Les enseignants du premier degré public par département	292
9.6	Les enseignants du premier degré privé	294
9.7	Les enseignants du second degré public : évolution	296
9.8	Les enseignants du second degré public par académie	298
9.9	Les enseignants du second degré privé	300
9.10	Les enseignants du second degré « face à élèves » par type d'établissement	302
9.11	Les enseignants du second degré « face à élèves » par discipline	304
9.12	Le service des enseignants dans le second degré	306
9.13	L'encadrement des élèves dans le second degré	308
9.14	La mobilité des enseignants des premier et second degrés publics	310
9.15	Les enseignants du supérieur par discipline	312
9.16	Le personnel administratif, technique et d'encadrement – 1	314
9.17	Le personnel administratif, technique et d'encadrement – 2	316
9.18	La formation continue des personnels des premier et second degrés publics	318
9.19	Les départs à la retraite des personnels	320
9.20	Les concours de recrutement de personnels enseignants du premier degré	322
9.21	Les concours externes de recrutement de personnels enseignants du premier degré public	324
9.22	Les concours de recrutement de personnels enseignants du second degré	326
9.23	Les concours de recrutement de personnels enseignants du second degré public	328
9.24	Les concours de recrutement de personnels d'éducation et d'orientation	330
9.25	Les concours de recrutement de personnels de direction et d'inspection	332
9.26	Les concours de recrutement de personnels ASS et des bibliothèques	334
9.27	Les concours de recrutement de personnels ITRF	336

10. BUDGET, COÛTS ET FINANCEMENT

10.1	Le financement de la dépense intérieure d'éducation	340
10.2	Le budget : analyse et évolution	342
10.3	L'évolution de la dépense intérieure d'éducation	344
10.4	Le financement des producteurs d'éducation	346
10.5	Les dépenses par élève et par étudiant	348
10.6	La taxe d'apprentissage	350
10.7	Les bourses nationales dans le second degré	352
10.8	L'aide aux étudiants	354
10.9	Les boursiers sur critères sociaux à l'université	356
10.10	L'action sociale en faveur des étudiants	358

11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

11.1	Les doctorants et les docteurs	362
11.2	La recherche et développement : effectifs	364
11.3	La recherche et développement : vision d'ensemble	366
11.4	Les acteurs de la recherche et développement publique	368
11.5	Les travaux de recherche et développement menés par les entreprises	370
11.6	Le financement de la recherche et développement dans les entreprises	372
11.7	La recherche et développement dans les régions	374
11.8	Les activités de recherche et développement dans le monde	376

12. LA FRANCE D'OUTRE-MER

12.1	La population scolaire et de l'enseignement supérieur dans les DOM	380
12.2	La population scolaire et de l'enseignement supérieur COM et en Nouvelle-Calédonie	382
12.3	Le premier degré dans les DOM	384
12.4	Le second degré dans les DOM	386
12.5	Les flux d'élèves dans le second degré dans les DOM	388
12.6	Les spécialités de formation dans le second cycle professionnel dans les DOM	390
12.7	L'origine sociale des élèves du second degré dans les DOM	392
12.8	Les étudiants du supérieur dans les DOM-COM et en Nouvelle-Calédonie	394
12.9	Les étudiants des universités dans les DOM-COM et en Nouvelle-Calédonie	396
12.10	Les diplômés dans les DOM	398
12.11	La réussite au baccalauréat dans les DOM	400
12.12	Les personnels dans les DOM	402
12.13	Les enseignants du second degré public dans les DOM	404
	Table des sigles	407
	Bibliographie	415

1

LE SYSTÈME ÉDUCATIF

1.1.	Les principales filières de formation	12
1.2.	La population scolaire et de l'enseignement supérieur : évolution	14
1.3.	La population scolaire et de l'enseignement supérieur par département et académie	16
1.4.	La population scolaire et de l'enseignement supérieur par âge	18
1.5.	Où se trouvent les jeunes de 14 à 17 ans ?	20
1.6.	La scolarisation des élèves en situation de handicap	22
1.7.	La scolarisation des élèves allophones arrivants	24
1.8.	Les personnels des secteurs public et privé	26
1.9.	Les structures de formation initiale	28

LE SYSTÈME ÉDUCATIF français comprend trois degrés, partagés en cycles pour les premier et second degrés.

Le premier degré correspond aux enseignements pré-élémentaire et élémentaire, dispensés dans les écoles préélémentaires et élémentaires. Ces enseignements se déroulent en trois cycles : apprentissages premiers, apprentissages fondamentaux, approfondissements. L'enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés dans le premier degré est en partie sous tutelle du ministère en charge de la santé.

L'enseignement du second degré (enseignement secondaire) est dispensé dans les collèges (premier cycle, de la sixième à la troisième) et les lycées (2nd cycle GT et 2nd cycle professionnel). Depuis la rentrée 1995, la sixième constitue le cycle d'observation et d'adaptation, la cinquième et la quatrième le cycle central, et la troisième le cycle d'orientation. Des enseignements adaptés sont également offerts en collège (sixième à troisième Segpa) ; ils accueillent pour partie les élèves issus de l'enseignement spécialisé du premier degré. À la rentrée 2012, s'est achevée la rénovation du second cycle professionnel entamée en 2008 : disparition du cursus en quatre ans « BEP + baccalauréat professionnel en deux ans », mise en place du baccalauréat professionnel en trois ans directement après la classe de troisième.

L'enseignement post-secondaire et supérieur est dispensé dans les lycées (sections de techniciens supérieurs [STS], classes préparatoires aux grandes écoles [CPGE]), dans les grandes écoles et les écoles ou instituts spécialisés, et dans les universités. Depuis la rentrée 2005, les universités offrent les nouvelles formations licence-master-doctorat (LMD). Le cursus licence correspond aux trois premières années d'études universitaires ; le cursus master (deux ans) oriente les étudiants vers une option professionnelle (master professionnel) ou de recherche (master recherche) ; enfin, le cursus doctorat (trois ans), à vocation recherche, aboutit à une thèse de doctorat.

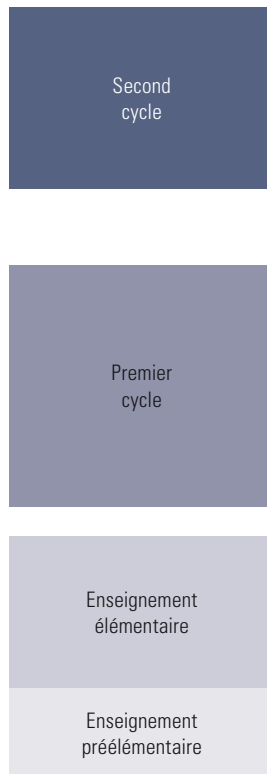
L'apprentissage constitue une voie d'accès à l'enseignement professionnel, directement après la troisième ou ultérieurement dans le parcours de formation.

La scolarité en France est obligatoire à partir de l'âge de six ans, et jusqu'à seize ans. La notion d'« âge théorique » utilisée dans certains cas fait référence à un cursus scolaire commencé à l'âge de six ans et effectué sans redoublement, ni interruption, ni saut de classe.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

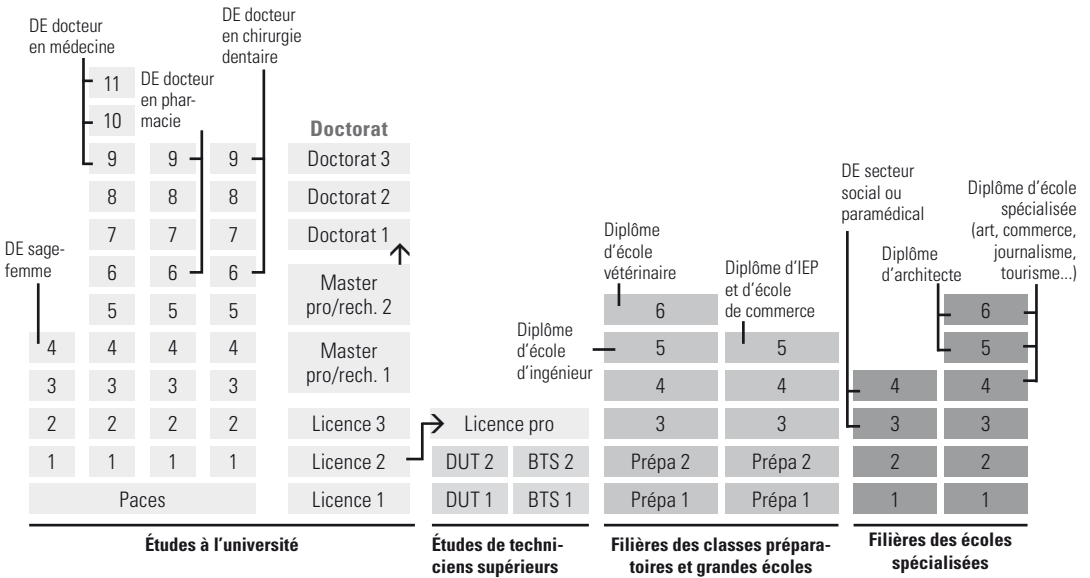
SECOND DEGRÉ

PREMIER DEGRÉ



REMARQUE

Ensemble du Supérieur : source Onisep.



	Bac général	Bac technologique	BT	Bac pro	CAP
Lycée	Terminale générale	Terminale technologique	Terminale BT	Terminale professionnelle	2 ^{de} année CAP
	Première générale	Première technologique	Première BT	Première professionnelle	
Cycle de détermination	Seconde générale et technologique		Seconde BT	Seconde professionnelle	1 ^{re} année CAP

Diplôme national du brevet (DNB)			
Cycle d'orientation	Troisième		CPA / Clipa / DIMA
Cycle central	Quatrième		
	Cinquième		Sixième à troisième Segpa
Cycle d'observation et d'adaptation	Sixième		

Cycle des approfondissements (cycle III)	Cours moyen deuxième année	Classes d'initiation et d'adaptation
	Cours moyen première année	
	Cours élémentaire deuxième année	
Cycle des apprentissages fondamentaux (cycle II)	Cours élémentaire première année	
	6 ans Cours préparatoire	
Cycle des apprentissages premiers (cycle I)	Grande section	
	Moyenne section	
	Petite section	

BT Examen terminal → Passage d'une formation à une autre ● Enseignements adaptés, ASH

A LA RENTRÉE 2014, en France métropolitaine et dans les DOM, l'ensemble du système éducatif public et privé compte 15,4 millions d'élèves, d'étudiants et d'apprentis, 70 000 de plus qu'à la rentrée précédente (1).

L'enseignement supérieur reste le premier contributeur à cette hausse globale, avec une augmentation de ses effectifs de 1,6 % (compte non tenu des apprentis préparant un diplôme du supérieur). À quelques exceptions près, tous les types d'établissement participent à cette croissance, certes à des degrés divers. À cet égard, les formations d'ingénieurs sont les plus attractives (+3,1 %), devant les universités (+2,2 % hors CPGE, DUT et formations d'ingénieurs) et les CPGE (+1,6 %).

Le second degré connaît une quasi-stagnation (+0,1 %), qui est la résultante de deux évolutions très contrastées. Toutes les formations professionnelles enregistrent une diminution sensible de leurs effectifs. Cela vaut pour les lycéens professionnels des établissements sous tutelle des ministères en charge de l'éducation nationale (-1,1 %) et de l'agriculture (-3,3 % pour l'ensemble du second degré ; -5,4 % pour les formations professionnelles ; voir 4.23). La baisse la plus marquée concerne les apprentis : -5,8 %, après -5,0 % l'année précédente. Le niveau actuel des effectifs d'apprentis du second degré est le même qu'il y a vingt ans. Même si l'apprentissage de niveau supérieur continue sa croissance, son rythme est trop faible pour empêcher que le nombre total d'apprentis diminue, et ce pour la deuxième année consécutive (-3,5 % après -2,8 %) (2).

Par contraste, le second cycle général et technologique poursuit sa croissance soutenue (+1,9 % hors agriculture et santé, après +1,3 % entre 2012 et 2013). Enfin, la baisse des effectifs inscrits dans les sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) se confirme.

DÉFINITIONS

POPULATION SCOLAIRE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - Ensemble des élèves des premier et second degrés, des apprentis, des étudiants en université et hors université, dans les secteurs public et privé en France métropolitaine et dans les DOM. Les élèves et étudiants sous tutelle des autres ministères (en charge de l'agriculture, de la santé, de la culture) sont comptabilisés. On notera que pour les étudiants, ce sont les inscriptions administratives et non les personnes physiques qui sont comptées. Depuis le 31 mars 2011, Mayotte est devenue département d'outre-mer. À partir de cette date, ses effectifs sont dénombrés avec ceux de France métropolitaine et des DOM.

PREMIER DEGRÉ, ASH - Enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés. Voir 3.1.

SECOND DEGRÉ - Voir « Définitions » en 4.1.

FILIÈRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - Voir « Définitions » en 6.1 et 6.2.

SOURCES

MENESR-DEPP et MENESR-DGESIP-DGRI-SIES

Voir les sources décrites pour chaque niveau d'enseignement dans les chapitres correspondants.

1 Évolution des effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis, en milliers.

	1980	1990	2000	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2013	2014p	Évolution (%) 2014/2013
Premier degré Éducation nationale	7 396,3	6 953,4	6 552,0	6 624,6	6 664,3	6 657,7	6 710,7	6 760,6	6 788,6	0,4
Prélémentaire	2 456,5	2 644,2	2 540,3	2 612,0	2 539,1	2 545,0	2 561,8	2 580,9	2 574,9	-0,2
Élémentaire (CP-CM2)	4 810,0	4 218,0	3 953,0	3 962,0	4 080,8	4 067,6	4 102,1	4 132,6	4 165,7	0,8
ASH	129,8	91,2	58,7	50,5	44,3	45,1	46,8	47,2	48,0	1,7
Second degré Éducation nationale	5 309,2	5 725,8	5 614,4	5 485,4	5 353,2	5 384,5	5 415,6	5 472,8	5 497,1	0,4
Premier cycle	3 261,9	3 253,5	3 290,9	3 139,0	3 126,4	3 165,9	3 185,2	3 237,6	3 243,6	0,2
Second cycle professionnel	807,9	750,0	705,4	724,0	705,5	691,1	694,7	670,3	663,0	-1,1
Second cycle général et technologique	1 124,4	1 607,6	1 501,5	1 512,9	1 425,7	1 433,1	1 440,0	1 470,6	1 498,9	1,9
Enseignement adapté du second degré (Segpa)	114,9	114,6	116,6	109,5	95,6	94,5	95,8	94,4	91,7	-2,9
Second degré Agriculture (1)	117,1	116,2	151,3	154,9	149,9	153,3	153,6	148,6	143,7	-3,3
Scolarisation dans établissements de la Santé (1)	96,2	88,2	81,4	76,3	71,5	72,6	72,6	71,7	70,3	-1,9
Centre de formation des apprentis (2)	244,1	226,9	376,1	395,6	433,5	442,9	443,3	430,1	415,2	-3,5
Apprentis de l'enseignement secondaire	225,4	219,0	314,7	315,2	314,9	313,1	313,4	286,3	269,9	-5,8
Apprentis de l'enseignement supérieur	0,0	1,3	51,2	70,6	111,4	122,9	122,9	138,0	139,5	1,1
Préapprentissage en CFA	18,7	6,6	10,2	9,7	7,2	6,9	6,9	5,8	5,9	1,4
Enseignement supérieur	1 184,1	1 717,1	2 160,3	2 283,3	2 319,6	2 350,6	2 350,9	2 432,0	2 470,7	1,6
Universités (hors CPGE, préparation DUT et formations d'ingénieurs)	796,1	1 075,1	1 256,4	1 284,3	1 299,3	1 310,9	1 310,9	1 355,9	1 385,8	2,2
CPGE et prépas intégrées des écoles d'ingénieurs	42,9	68,4	76,2	80,2	87,6	88,8	88,8	93,5	95,0	1,6
STS	67,9	199,3	238,9	230,4	242,2	245,8	246,0	255,0	255,2	0,1
Préparation DUT	53,7	74,3	116,9	111,3	115,7	115,0	115,0	115,8	116,4	0,5
Formations d'ingénieurs (y compris en partenariat)	40,0	57,7	96,6	104,4	122,0	130,4	130,4	137,3	141,6	3,1
Écoles de commerce, gestion, comptabilité et vente (hors BTS)	15,8	46,1	63,4	88,4	121,3	126,7	126,7	134,2	134,3	0,1
Écoles paramédicales et sociales (2)	91,7	74,4	93,4	131,7	137,4	140,6	140,7	135,1	135,1	0,0
Autres établissements d'enseignement supérieur (3) <i>dont autres établissements d'enseignement universitaire (4)</i>	76,0	121,7	218,5	252,6	194,1	192,4	192,4	205,3	207,4	1,0
	<i>n.d.</i>	35,5	36,2	48,7	58,7	57,6	57,6	61,3	60,5	-1,3
Total général	14 346,9	14 827,5	14 935,4	15 020,1	14 992,1	15 061,7	15 146,8	15 315,8	15 385,6	0,5
Total élèves du premier degré (5)	7 482,9	7 032,8	6 625,2	6 693,3	6 728,6	6 723,1	6 776,1	6 825,2	6 851,9	0,4
Total élèves et apprentis du second degré (5)	5 680,0	6 076,4	6 098,8	5 972,9	5 832,4	5 865,2	5 896,9	5 920,6	5 923,6	0,1
Total étudiants et apprentis du supérieur	1 184,1	1 718,4	2 211,4	2 353,9	2 431,0	2 473,5	2 473,8	2 570,0	2 610,2	1,6

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé.**

1. Sans double compte avec le ministère en charge de l'éducation nationale. Pour les établissements relevant du ministère en charge de la santé, les doubles comptes ne sont repérés que depuis 2008 (voir 1.6).

2. Données provisoires pour l'année 2014.

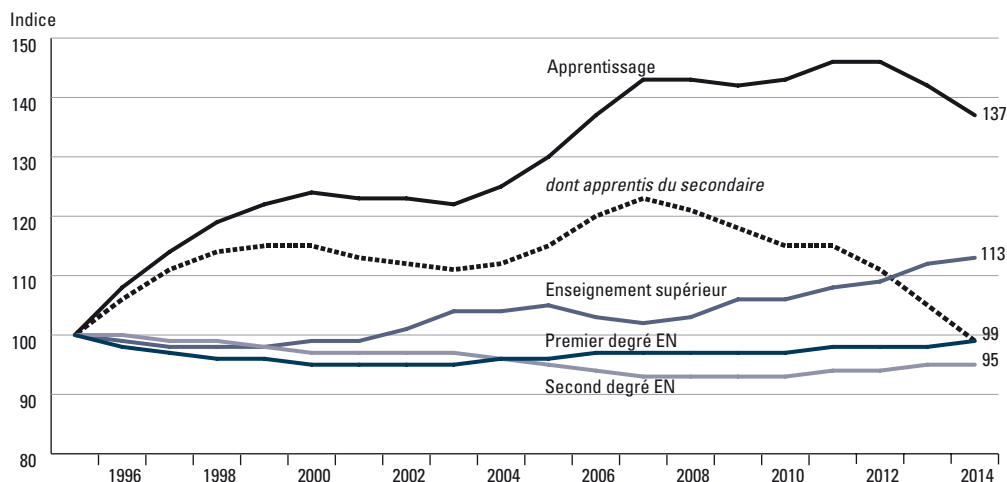
3. Groupe non homogène (écoles vétérinaires, écoles normales supérieures, écoles dépendant d'autres ministères, etc.). Il comprend également les effectifs des IUUFM avant leur rattachement à une université (2008 à 2010). Les effectifs 2014 des écoles supérieures artistiques et culturelles sont provisoires.

4. Établissements universitaires privés et grands établissements dispensant des formations de type universitaire (Paris-Dauphine, EHESS, IEP Paris,

École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Inalco, Observatoire de Paris, EPHE, Institut de physique du Globe, École nationale des chartes).

5. Tous ministères confondus. Les élèves scolarisés dans les établissements médico-éducatifs et hospitaliers de la Santé ont été répartis à hauteur de 90 % et 10 % entre le premier et le second degré.

2 Évolution des effectifs par degré d'enseignement, base 100 en 1995.



► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé.**

DÉFINITIONS

En 2013-2014, les effectifs de la population scolarisée (14 973 100) ont augmenté de 117 700 élèves, étudiants et apprentis, soit une hausse de 0,8 % par rapport à la rentrée précédente (1). Dans le même temps, la population a augmenté de 0,4 %. Au total, 22,7 % de la population de France métropolitaine et des départements d'outre-mer hors Mayotte est scolarisée en 2013-2014.

Selon les académies, les effectifs scolarisés évoluent plus ou moins entre les années scolaires 2012-2013 et 2013-2014. Ils progressent pour toutes les académies avec éventuellement des disparités départementales, excepté pour celles de Guadeloupe et Martinique (- 0,9 % et - 1,6 %). La hausse la plus importante revient à l'académie de Bordeaux (+ 1,6 %). Viennent ensuite les académies de Corse (+ 1,5 %), Lyon et Montpellier (+ 1,4 %), Toulouse et Guyane (+ 1,3 %).

Le taux de scolarisation varie, en France, de 16,6 % dans l'académie de Corse à 32,1 % dans celle de Guyane. En France métropolitaine, Paris détient le taux de scolarisation le plus élevé (29,3 %). Les résultats sont contrastés au sein des académies. Ainsi, dans l'académie de Toulouse, le taux est de 25,3 % en Haute-Garonne contre 16,4 % dans le Lot. Au plan national, c'est le département de la Creuse qui affiche le taux le plus faible avec seulement 15 % de la population scolarisée.

Dans les DOM hors Mayotte, la part de la population scolarisée (27,5 %) est toujours au-dessus de la moyenne nationale. Cela s'explique par l'importance de la part des jeunes dans la population totale de ces départements.

POPULATION SCOLARISÉE - Elle comprend les élèves, étudiants et apprentis en formation initiale dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, mais aussi ceux dépendant des autres ministères (notamment ceux en charge de l'agriculture, de la santé, etc.). Les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions. Depuis 2011, les doubles inscriptions dans l'enseignement scolaire (scolarisation simultanée dans un établissement de la santé et dans un établissement scolaire) ont pu être repérées. Depuis 2012, est également retiré l'ensemble des effectifs en formation continue. C'est pourquoi le total de la population scolarisée est inférieur à celui de la double page 1.2.

La population scolarisée de la Guadeloupe intègre celle de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, collectivités d'outre-mer depuis 2007, mais relevant de l'académie de la Guadeloupe.

POPULATION TOTALE - Les effectifs par tranche d'âge ont été estimés par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) à partir du bilan démographique de l'Insee. Les données sont provisoires pour les deux dernières années (2012 et 2013). Elles portent sur la France métropolitaine et les DOM hors Mayotte.

TAUX DE SCOLARISATION - Rapport de la population scolarisée à la population totale, quel que soit son âge.

SOURCES

- Systèmes d'information et enquêtes statistiques du MENESR-DEPP et MENESR-DGESIP-DGRI-SIES.
- Statistiques (2013-2014) communiquées par le ministère en charge de l'agriculture et par le ministère en charge de la santé (2012-2013).
- Insee-traitements DEPP pour les effectifs de population.

1 Population scolarisée et population totale par département et académie en 2013-2014

Départements et académies	Population scolarisée	Évolution 2013/2012 (%)	Population totale	Taux de scolarisation (%)	Départements et académies	Population scolarisée	Évolution 2013/2012 (%)	Population totale	Taux de scolarisation (%)
Alpes-de-Haute-Provence	29 832	0,5	162 286	18,4	Meurthe-et-Moselle	178 963	0,4	733 926	24,4
Hautes-Alpes	25 841	0,3	142 128	18,2	Meuse	36 381	-0,4	191 917	19,0
Bouches-du-Rhône	466 080	0,6	2 002 146	23,3	Moselle	210 564	0,1	1 045 647	20,1
Vaucluse	122 413	0,2	552 079	22,2	Vosges	74 329	-0,7	374 624	19,8
Aix-Marseille	644 166	0,5	2 858 639	22,5	Nancy-Metz	500 237	0,0	2 346 114	21,3
Aisne	113 075	0,2	541 290	20,9	Loire-Atlantique	326 539	1,8	1 343 400	24,3
Oise	181 138	0,4	816 118	22,2	Maine-et-Loire	200 602	0,5	804 322	24,9
Somme	137 157	0,2	572 314	24,0	Mayenne	66 840	0,2	308 337	21,7
Amiens	431 370	0,3	1 929 722	22,4	Sarthe	125 693	0,4	570 015	22,1
Doubs	129 013	0,9	534 693	24,1	Vendée	134 488	1,1	661 979	20,3
Jura	52 441	-0,1	260 233	20,2	Nantes	854 162	1,0	3 688 053	23,2
Haute-Saône	46 390	-1,2	239 855	19,3	Alpes-Maritimes	230 897	1,6	1 085 270	21,3
Territoire de Belfort	33 123	-0,1	144 575	22,9	Var	195 588	0,6	1 032 864	18,9
Besançon	260 967	0,2	1 179 356	22,1	Nice	426 485	1,1	2 118 134	20,1
Dordogne	69 204	0,2	418 604	16,5	Cher	55 646	0,7	312 202	17,8
Gironde	358 463	2,4	1 516 553	23,6	Eure-et-Loir	89 666	0,8	435 805	20,6
Landes	70 707	1,0	401 395	17,6	Indre	39 633	-0,4	226 019	17,5
Lot-et-Garonne	61 395	0,6	333 040	18,4	Indre-et-Loire	139 712	0,4	601 887	23,2
Pyrénées-Atlantiques	134 542	0,9	666 616	20,2	Loir-et-Cher	64 380	0,4	334 357	19,3
Bordeaux	694 311	1,6	3 336 208	20,8	Loiret	151 099	1,6	668 146	22,6
Calvados	160 796	0,9	691 180	23,3	Orléans-Tours	540 136	0,8	2 578 416	20,9
Manche	96 063	-0,8	499 634	19,2	Paris	661 278	0,6	2 258 542	29,3
Orne	57 049	-0,7	287 650	19,8	Charente	65 070	0,3	354 536	18,4
Caen	313 908	0,1	1 478 464	21,2	Charente-Maritime	121 455	0,6	634 532	19,1
Allier	60 952	-0,2	342 388	17,8	Deux-Sèvres	72 152	0,7	374 161	19,3
Cantal	24 435	-1,1	146 491	16,7	Vienne	104 640	1,7	432 673	24,2
Haute-Loire	45 138	-0,1	226 651	19,9	Poitiers	363 317	0,9	1 795 902	20,2
Puy-de-Dôme	145 500	0,7	643 646	22,6	Ardennes	55 574	-1,1	281 842	19,7
Clermont-Ferrand	276 025	0,2	1 359 176	20,3	Aube	65 666	1,1	306 178	21,4
Corse-du-Sud	23 462	1,7	148 171	15,8	Marne	137 353	1,7	569 522	24,1
Haute-Corse	30 148	1,2	174 414	17,3	Haute-Marne	33 392	-1,3	179 732	18,6
Corse	53 610	1,5	322 585	16,6	Reims	291 985	0,7	1 337 274	21,8
Seine-et-Marne	324 672	0,9	1 381 543	23,5	Côtes-d'Armor	119 248	0,0	599 420	19,9
Seine-Saint-Denis	384 550	0,6	1 561 262	24,6	Finistère	195 109	0,0	905 251	21,6
Val-de-Marne	304 968	2,0	1 362 566	22,4	Ille-et-Vilaine	274 936	1,8	1 026 940	26,8
Créteil	1 014 190	1,1	4 305 371	23,6	Morbihan	155 243	-0,1	742 481	20,9
Côte-d'Or	126 595	0,7	529 260	23,9	Rennes	744 536	0,7	3 274 092	22,7
Nièvre	37 569	-0,3	214 144	17,5	Eure	124 865	0,5	596 595	20,9
Saône-et-Loire	103 320	0,0	554 874	18,6	Seine-Maritime	297 107	0,2	1 257 933	23,6
Yonne	64 901	-0,1	340 867	19,0	Rouen	421 972	0,3	1 854 528	22,8
Dijon	332 385	0,2	1 639 145	20,3	Bas-Rhin	259 098	0,9	1 111 107	23,3
Ardèche	62 191	0,4	321 504	19,3	Haut-Rhin	153 365	0,4	757 494	20,2
Drôme	104 996	0,7	496 548	21,1	Strasbourg	412 463	0,7	1 868 601	22,1
Isère	305 869	1,5	1 242 124	24,6	Ariège	26 857	1,0	152 933	17,6
Savoie	90 140	0,9	427 659	21,1	Aveyron	50 286	-0,2	275 128	18,3
Haute-Savoie	163 015	1,4	776 224	21,0	Haute-Garonne	332 360	1,9	1 313 567	25,3
Grenoble	726 211	1,2	3 264 059	22,2	Gers	34 070	0,5	190 678	17,9
Nord	672 401	0,3	2 599 698	25,9	Lot	28 663	-0,6	174 741	16,4
Pas-de-Calais	332 745	0,1	1 464 137	22,7	Hautes-Pyrénées	43 926	0,1	228 132	19,3
Lille	1 005 146	0,3	4 063 835	24,7	Tarn	75 529	1,5	382 272	19,8
Corrèze	43 628	0,6	239 506	18,2	Tarn-et-Garonne	51 079	2,0	252 070	20,3
Creuse	18 083	-0,7	120 245	15,0	Toulouse	642 770	1,3	2 969 521	21,6
Haute-Vienne	77 540	1,1	376 227	20,6	Yvelines	340 447	1,3	1 418 210	24,0
Limoges	139 251	0,7	735 978	18,9	Essonne	299 929	1,7	1 256 858	23,9
Ain	127 968	0,8	624 469	20,5	Hauts-de-Seine	370 110	0,4	1 605 218	23,1
Loire	171 917	0,8	758 411	22,7	Val-d'Oise	292 002	1,1	1 202 376	24,3
Rhône	490 420	1,8	1 801 725	27,2	Versailles	1 302 488	1,1	5 482 662	23,8
Lyon	790 305	1,4	3 184 605	24,8	France métropolitaine	14 441 339	0,8	63 989 451	22,6
Aude	68 150	0,9	367 274	18,6	Guadeloupe	116 070	-0,9	450 660	25,8
Gard	150 915	1,0	741 693	20,3	Guyane	80 860	1,3	251 896	32,1
Hérault	270 587	2,1	1 109 548	24,4	Martinique	90 260	-1,6	383 464	23,5
Lozère	16 009	-0,6	76 541	20,9	La Réunion	244 537	0,2	847 359	28,9
Pyrénées-Orientales	92 004	0,8	465 413	19,8	France métro. + DOM (1)	14 973 066	0,8	65 922 830	22,7
Montpellier	597 665	1,4	2 760 469	21,7					

1. Hors Mayotte.

DÉFINITIONS

PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 2013-2014, 14 973 100 jeunes sont scolarisés en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer hors Mayotte. Ces élèves, apprentis et étudiants représentent 22,7 % de la population totale (1).

Alors qu'environ un tiers des enfants de 2 ans était scolarisé jusqu'au début des années 2000, ce taux atteint 11,9 % à la rentrée 2013. L'augmentation de 0,9 point par rapport à 2012, marque l'arrêt du recul observé depuis 11 ans.

La scolarisation des enfants dans le premier degré est stable. Le second degré comprend des élèves plus jeunes en moyenne puisque les plus de 18 ans sont en recul, et les élèves âgés de 11 ans en légère augmentation, effet dû à la baisse des redoublements.

La scolarisation dans l'enseignement supérieur progresse pour les âges de 17 à 27 ans. C'est le nombre d'étudiants âgés de 18 ans qui augmente le plus.

Le taux de scolarisation en apprentissage des 15-27 ans est stable. Il augmente très légèrement pour les jeunes âgés de 22 et 26 ans. En revanche, il recule pour ceux âgés de 15 ans à 21 ans (voir 5.1).

L'espérance de scolarisation augmente à la rentrée 2013 pour se situer au niveau de la rentrée 2011. Les taux de scolarisation par âge constatés en 2013-2014 permettent d'espérer, pour un jeune alors âgé de 15 ans encore, 6,3 années de formation initiale, dont 2,8 années dans l'enseignement supérieur (2). Cette espérance de scolarisation dans le supérieur est plus longue pour les filles que pour les garçons (3,1 années contre 2,6 années) ; elles s'orientent davantage vers des formations supérieures longues.

SOURCES

- Systèmes d'information et enquêtes statistiques du MENESR-DEPP et MENESR-DGESIP-DGRI-SIES.
- Statistiques (2013-2014) communiquées par le ministère en charge de l'agriculture et par le ministère en charge de la santé (2012-2013).
- Insee-traitements DEPP pour les effectifs de population.

POPULATION SCOLARISÉE - Elle comprend les élèves, étudiants et apprentis en formation initiale dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, mais aussi ceux dépendant des autres ministères (notamment ceux en charge de l'agriculture, de la santé, etc.). Les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions. Depuis 2011, les doubles inscriptions dans l'enseignement scolaire (scolarisation simultanée dans un établissement de la santé et dans un établissement scolaire) ont pu être repérées. Depuis 2012, est également retiré l'ensemble des effectifs en formation continue. C'est pourquoi le total de la population scolarisée est inférieur à celui de la double page 1.2.

La population scolarisée de la Guadeloupe intègre celle de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, collectivités d'outre-mer depuis 2007, mais relevant de l'académie de la Guadeloupe.

POPULATION TOTALE - Les effectifs par tranche d'âge ont été estimés par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) à partir des bilans démographiques de l'Insee. Les données sont provisoires pour les deux dernières années (2012 et 2013). Elles portent sur la France métropolitaine et les DOM hors Mayotte.

ÂGE - L'âge d'un élève ou d'un étudiant est celui atteint au 1^{er} janvier inclus dans l'année scolaire considérée.

PREMIER DEGRÉ - Enseignement préélémentaire et élémentaire, y compris l'enseignement spécialisé relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (MENESR).

ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ HORS MENESR - Enseignement dispensé à des élèves en grande difficulté dans des établissements ne dépendant pas du MENESR, enseignement que l'on ne peut classer ni dans le premier, ni dans le second degré.

SECOND DEGRÉ DU MENESR - Collèges, lycées d'enseignement général et technologique, lycées professionnels et enseignements adaptés du MENESR.

AUTRES FORMATIONS DU SECOND DEGRÉ - Second degré agricole, enseignement spécial de la santé, formations sociales et de la santé de niveaux IV et V.

APPRENTIS - Tous niveaux, y compris préapprentis des centres de formation d'apprentis (CFA), apprentissage dans le supérieur et apprentissage agricole.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - Les établissements universitaires, les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), les sections de techniciens supérieurs (STS) et les autres établissements d'enseignement post-baccalauréat.

1 Population scolarisée et taux de scolarisation par âge en 2013-2014

Année de naissance	Âge	Effectifs de population		Taux de scolarisation (%) (1)						
		Population totale (p)	Population scolarisée	Ensemble des formations (2)	1 ^{er} degré MENESR y c. spécialisé	Ens. spécial hors MENESR	2 nd degré MENESR y c. adapté	Autres formations du 2 nd degré	Apprentis	Enseignement supérieur
2012-2013	0-1 an	1 621 078	s.o.							
2011	2 ans	816 171	97 023	11,9 (0,9)	11,9 (0,9)					
2010	3 ans	826 420	814 238	98,5 (0,3)	98,5 (0,3)					
2009	4 ans	818 443	819 938	100,0 (-0,1)	100,0 (0,0)					
2008	5 ans	823 371	828 193	100,0 (0,0)	99,9 (0,0)	0,1 (0,0)				
2007	6 ans	819 628	825 334	100,0 (-0,6)	99,9 (0,0)	0,1 (0,0)				
2006	7 ans	833 518	834 604	100,0 (0,1)	99,7 (0,2)	0,3 (0,0)				
2005	8 ans	818 040	813 465	99,4 (0,0)	99,0 (0,0)	0,4 (0,0)				
2004	9 ans	814 007	805 793	99,0 (0,1)	98,5 (0,1)	0,5 (0,0)	0,1 (0,0)			
2003	10 ans	811 603	800 084	98,6 (0,1)	95,1 (0,1)	0,6 (0,0)	2,9 (-0,1)			
2002	11 ans	817 571	808 473	98,9 (-0,2)	13,1 (-0,9)	0,6 (0,0)	85,2 (0,8)			
2001	12 ans	828 542	817 762	98,7 (0,9)	0,3 (0,0)	0,8 (0,0)	97,6 (0,9)			
2000	13 ans	847 073	827 454	97,7 (-0,7)		0,8 (0,0)	96,6 (-0,7)	0,2 (0,0)		
1999	14 ans	809 169	794 828	98,2 (0,2)		0,9 (0,0)	95,9 (0,3)	1,5 (-0,1)		
1998	15 ans	805 264	787 794	97,8 (-0,2)		0,9 (0,0)	90,4 (0,2)	4 (-0,1)	2,5 (-0,3)	
1997	16 ans	798 345	751 903	94,2 (0,5)		0,9 (0,0)	82,6 (1,3)	4,4 (-0,1)	6,2 (-0,7)	
1996	17 ans	807 179	729 108	90,3 (0,1)		0,8 (0,0)	75,1 (0,6)	4,2 (0,0)	7,6 (-0,7)	2,7 (0,1)
1995	18 ans	789 674	611 112	77,4 (0,3)		0,6 (0,0)	29,1 (-1,4)	2,7 (0,1)	7,6 (-0,2)	37,3 (1,8)
1994	19 ans	758 422	485 936	64,1 (0,4)		0,4 (0,0)	8,6 (-1,1)	1,3 (0,0)	7,2 (-0,1)	46,6 (1,7)
1993	20 ans	743 643	396 381	53,3 (1,1)		0,2 (0,0)	2,3 (-0,3)	0,6 (0,0)	6,5 (-0,1)	43,7 (1,5)
1992	21 ans	770 168	331 437	43,0 (0,2)		0,1 (0,0)	0,7 (-0,1)	0,3 (0,0)	5,4 (-0,1)	36,5 (0,3)
1991	22 ans	773 724	276 616	35,8 (1,2)			0,3 (0,0)	0,2 (0,0)	4,6 (0,2)	30,7 (1,0)
1990	23 ans	787 790	206 874	26,3 (0,6)			0,3 (0,0)	0,1 (0,0)	3,2 (0,1)	22,6 (0,5)
1989	24 ans	784 663	136 419	17,4 (0,2)			0,2 (0,0)	0,1 (0,0)	2,1 (0,1)	15,0 (0,0)
1988	25 ans	788 478	87 842	11,1 (0,4)				0,1 (0,0)	1,3 (0,1)	9,8 (0,3)
1987	26 ans	786 636	59 234	7,5 (0,3)				0,1 (0,0)	0,5 (0,1)	6,9 (0,3)
1986	27 ans	797 593	39 736	5,0 (0,1)					0,2 (0,0)	4,8 (0,1)
1985	28 ans	794 773	28 605	3,6 (0,0)						3,5 (0,0)
1984	29 ans	791 702	21 731	2,7 (0,0)						2,7 (0,0)
1983 et avant	30 et plus	41 840 142	135 149	0,3 (0,0)						0,3 (0,0)
Total		65 922 830	14 973 066	22,7 (0,1)	10,2 (0,0)	0,1 (0,0)	8,3 (0,0)	0,2 (0,0)	0,7 (0,0)	3,3 (0,0)

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.**

s.o. : sans objet.

1. Après chaque taux, est indiquée entre parenthèses la variation en points par rapport à la rentrée 2012. Exemple : à 20 ans, 53,3 % des jeunes sont scolarisés à la rentrée 2013, soit 1,1 point de plus qu'à la rentrée 2012.

2. Dans certaines tranches d'âge l'effectif scolarisé constaté est supérieur à celui de la population totale du même âge estimée à partir des bilans démographiques.

Dans ce cas, le taux de scolarisation est forcé à 100 %. Par ailleurs, les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions et les effectifs en formation continue, la population scolarisée est donc moins importante que celle présentée dans d'autres pages.

2 Évolution de l'espérance de scolarisation de 15 à 29 ans, en années (1).

	France métropolitaine				France métropolitaine + DOM hors Mayotte				
	1985 1986	1990 1991	1995 1996	2000 2001	2000 2001	2010 2011	2011 2012	2012 2013 (p)	2013 2014 (p)
Ensemble des formations	4,7	5,6	6,5	6,3	6,3	6,2	6,3	6,2	6,3
Filles	4,8	5,7	6,6	6,5	6,5	6,4	6,5	6,5	6,5
Garçons	4,6	5,5	6,3	6,2	6,2	6,0	6,1	6,0	6,1
Dans le secondaire	3,4	3,9	4,0	3,9	3,9	3,6	3,6	3,5	3,4
Filles	3,4	3,9	4,0	3,8	3,8	3,5	3,5	3,4	3,4
Garçons	3,4	3,9	4,1	3,9	3,9	3,6	3,6	3,5	3,5
Dans le supérieur	1,3	1,7	2,4	2,5	2,4	2,6	2,7	2,7	2,8
Filles	1,4	1,9	2,7	2,7	2,7	2,8	2,9	3,0	3,1
Garçons	1,2	1,6	2,1	2,2	2,2	2,3	2,4	2,5	2,6

1. L'espérance de scolarisation de 15 à 29 ans est la somme des taux de scolarisation par âge.

Elle représente la durée d'études que connaîtrait une génération qui aurait tout au long de sa vie scolaire les taux de scolarisation observés une année.

En 2013-2014, en France métropolitaine et dans les DOM hors Mayotte, la répartition des jeunes de 14, 15, 16 et 17 ans dans le système éducatif montre une nette différence entre les filles et les garçons, les premières se montrant plus précoces et s'orientant plus souvent vers les filières générales et technologiques (1).

À 14 ans, 73,7 % des jeunes se trouvent au collège en classe de troisième en 2013-2014, contre 59,4 % dix ans plus tôt. Les étapes du premier cycle du secondaire sont donc plus rapidement franchies pour les générations les plus jeunes. Toutefois, ces progrès ne remettent pas en cause la différence entre les sexes : à cet âge, les filles sont beaucoup plus fréquemment en troisième que les garçons (77,1 % contre 70,6 %). Au même âge, 18,8 % des garçons sont encore en quatrième, seulement 14,4 % des filles sont dans ce cas (2). Par ailleurs, les garçons suivent un peu plus fréquemment un enseignement adapté.

À 15 ans, l'écart entre filles et garçons se creuse encore, puisque 58,5 % des filles sont en seconde générale ou technologique contre seulement 46,3 % des garçons (1). Ceux-ci sont encore massivement au collège.

À 16 ans, la différence entre garçons et filles se manifeste également au travers de l'orientation prise. En effet à cet âge, si l'enseignement général ou technologique reste dominant pour les deux sexes (63,1 % pour les filles et 50,5 % pour les garçons), l'enseignement professionnel en lycée ou en apprentissage accueille davantage les garçons (39,4 %) que les filles (28,9 %). C'est en apprentissage que l'écart est le plus important puisque les garçons y sont trois fois plus scolarisés que les filles.

À 17 ans, un jeune sur dix n'est plus scolarisé. Les garçons sont plus fréquemment dans ce cas que les filles (respectivement 10,5 % et 8,8 %).

POPULATION CONCERNÉE - Ensemble des élèves des premier et second degrés (y compris enseignements spécialisés et adaptés), des apprentis, des étudiants, dans le secteur public et le secteur privé sous contrat et hors contrat en France métropolitaine et dans les DOM hors Mayotte. Les élèves et étudiants sous tutelle du ministère en charge de l'agriculture ou d'autres ministères sont comptabilisés.

POPULATION À 14, 15, 16 ET 17 ANS - Elle comprend tous les jeunes ayant atteint 14, 15, 16 ou 17 ans au 1^{er} janvier inclus dans l'année scolaire considérée. Cette population a été évaluée à partir du bilan démographique de l'Insee (données provisoires pour l'année 2013).

PRÉAPPRENTIS - Voir « Définitions » en 5.1.

PRO COURT SCOLAIRE - Enseignement professionnel court dispensé dans les lycées professionnels (LP), lycées professionnels agricoles (LPA) ou lycées polyvalents (LPO). Il s'agit des formations préparant au certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou au certificat d'aptitude agricole (CAPA) et mentions complémentaires de ce niveau. Sont incluses également les formations paramédicales et sociales de niveau V.

PRO COURT APPRENTISSAGE - Enseignement professionnel court dispensé dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Il s'agit des formations préparant aux CAP ou CAPA et mentions complémentaires de ce niveau.

PRO LONG SCOLAIRE - Enseignement professionnel long dispensé dans les lycées professionnels (LP et LPA) ou lycées polyvalents (LPO). Il s'agit des formations préparant au baccalauréat professionnel. Sont incluses également diverses formations professionnelles post-secondaires de niveau IV.

PRO LONG APPRENTISSAGE - Enseignement professionnel long dispensé dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Il s'agit des formations préparant au baccalauréat professionnel et au brevet professionnel.

POST-BAC - Enseignement des classes supérieures de lycées ou du premier cycle des universités ou encore des diverses écoles enseignant à ce niveau.

SOURCES

- Systèmes d'information et enquêtes statistiques du MENESR-DEPP et MENESR-DGESIP-DGRI-SIES.
- Statistiques (2013-2014) communiquées par le ministère en charge de l'agriculture et par le ministère en charge de la santé (2012-2013).
- Insee-traitements DEPP pour la population par âge.

1 Répartition des jeunes de 14 à 17 ans par niveau de scolarisation et par sexe en 2013-2014

Effectifs	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Enseignements adaptés	11 712	19 856	31 568	11 803	19 778	31 581	3 007	4 994	8 001	2 262	3 924	6 186
6 ^e et 5 ^e	2 221	3 310	5 531	246	355	601	82	119	201	10	9	19
4 ^e	56 964	77 997	134 961	3 576	5 194	8 770	222	249	471	31	35	66
3 ^e (y compris préapprentis)	304 483	292 270	596 753	74 781	101 897	176 678	7 515	9 507	17 022	965	1 292	2 257
2 ^{de} générale et techno	12 112	12 365	24 477	229 741	190 988	420 729	39 711	40 876	80 587	4 410	4 711	9 121
1 ^{re} générale et techno	291	433	724	11 942	11 262	23 204	194 743	155 439	350 182	42 826	44 169	86 995
Terminale générale et techno	28	23	51	247	379	626	10 889	10 475	21 364	178 110	137 839	315 949
Pro court scolaire (1)	43	63	106	6 297	7 242	13 539	22 161	28 224	50 385	19 542	24 286	43 828
Pro court apprentissage (1)	4	6	10	3 088	9 697	12 785	10 543	31 960	42 503	11 729	34 550	46 279
Pro long scolaire (1)	263	376	639	42 839	53 978	96 817	78 198	95 914	174 112	84 286	97 511	181 797
Pro long apprentissage (1)	2	1	3	347	2 076	2 423	1 188	5 496	6 684	3 640	11 039	14 679
Post-bac	2	3	5	11	30	41	134	257	391	11 457	10 485	21 932
Total scolarisés	388 125	406 703	794 828	384 918	402 876	787 794	368 393	383 510	751 903	359 268	369 850	729 108
Non-scolarisés (2)	6 774	7 567	14 341	7 946	9 524	17 470	19 949	26 493	46 442	34 515	43 546	78 071
Population	394 899	414 270	809 169	392 864	412 400	805 264	388 342	410 003	798 345	393 783	413 396	807 179

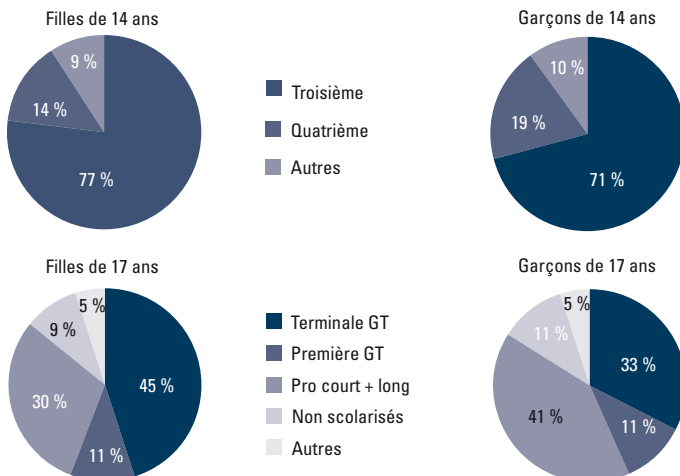
En %	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Enseignements adaptés	3,0	4,8	3,9	3,0	4,8	3,9	0,8	1,2	1,0	0,6	0,9	0,8
6 ^e et 5 ^e	0,6	0,8	0,7	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
4 ^e	14,4	18,8	16,7	0,9	1,3	1,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
3 ^e (y compris préapprentis)	77,1	70,6	73,7	19,0	24,7	21,9	1,9	2,3	2,1	0,2	0,3	0,3
2 ^{de} générale et techno	3,1	3,0	3,0	58,5	46,3	52,2	10,2	10,0	10,1	1,1	1,1	1,1
1 ^{re} générale et techno	0,1	0,1	0,1	3,0	2,7	2,9	50,1	37,9	43,9	10,9	10,7	10,8
Terminale générale et techno	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	2,8	2,6	2,7	45,2	33,3	39,1
Pro court scolaire (1)	0,0	0,0	0,0	1,6	1,8	1,7	5,7	6,9	6,3	5,0	5,9	5,4
Pro court apprentissage (1)	0,0	0,0	0,0	0,8	2,4	1,6	2,7	7,8	5,3	3,0	8,4	5,7
Pro long scolaire (1)	0,1	0,1	0,1	10,9	13,1	12,0	20,1	23,4	21,8	21,4	23,6	22,5
Pro long apprentissage (1)	0,0	0,0	0,0	0,1	0,5	0,3	0,3	1,3	0,8	0,9	2,7	1,8
Post-bac	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	2,9	2,5	2,7
Total scolarisés	98,3	98,2	98,2	98,0	97,7	97,8	94,9	93,5	94,2	91,2	89,5	90,3
Non-scolarisés (2)	1,7	1,8	1,8	2,0	2,3	2,2	5,1	6,5	5,8	8,8	10,5	9,7
Population %	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.**

1. Voir « Définitions ».

2. Le contenu de cette ligne doit être analysé avec prudence. Les valeurs affichées sont le résultat du rapprochement de deux sources différentes : les populations estimées par l'Insee et le total des dénombrements d'élèves, d'étudiants et d'apprentis réalisés dans les établissements.

2 Répartition des filles et des garçons de 14 et 17 ans en 2013-2014



► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé.**

Note : pour des questions d'arrondis, il se peut que les pourcentages affichés dans les graphiques soient légèrement différents de ceux qui peuvent être calculés à partir du tableau (1).

DÉFINITIONS

À LA RENTRÉE 2014, 330 200 enfants ou adolescents en situation de handicap sont scolarisés, soit une hausse de 6,2 % par rapport à l'année scolaire précédente. Les trois quarts des élèves en situation de handicap sont scolarisés en milieu ordinaire et le quart restant dans les établissements hospitaliers ou médico-sociaux (1).

Le milieu ordinaire scolarise 20 800 élèves supplémentaires, soit une hausse de 8,7 % (contre 6 % en 2013) alors que la baisse observée en 2013 dans les établissements spécialisés se confirme (-1,6 %). En milieu ordinaire, les effectifs progressent de 7 % dans les classes du premier degré et de 11,2 % dans celles du second degré. La scolarisation collective croît moins vite dans le premier degré que dans le second degré (respectivement 1,5 % et 11,9 %). Les effectifs de Segpa sont stables.

Dans les établissements hospitaliers ou médico-sociaux, huit élèves sur dix ont un niveau équivalent à un enseignement du premier degré, signe d'un retard scolaire significatif (2).

Les modes de scolarisation dépendent des déficiences (3). Les élèves porteurs de troubles intellectuels et cognitifs constituent près de la moitié des élèves en situation de handicap dans le premier degré (66 400 élèves), un peu plus d'un tiers des élèves handicapés dans le second degré (39 200 élèves). Ils sont plus souvent en CLIS ou en ULIS (59 200 élèves) qu'en classe ordinaire (46 400 élèves) et forment 46,1 % des effectifs des établissements hospitaliers ou médico-sociaux. Ils semblent donc avoir plus de difficultés à suivre une scolarité ordinaire.

PRINCIPAUX DISPOSITIFS DE SCOLARISATION DES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP

Depuis l'instauration de la loi de février 2005, l'orientation et les aides accordées aux jeunes en situation de handicap sont prescrites par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui statue au sein des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), en établissant un projet personnalisé de scolarisation (PPS). Cette scolarisation peut se dérouler en milieu ordinaire (dans une école ou un établissement scolaire du second degré) ou dans un établissement spécialisé (hospitalier ou médico-social), à temps complet ou temps partiel. Elle peut également être partagée entre ces deux milieux.

Antérieurement à la loi de février 2005, les enquêtes n° 3 et n° 12 recensaient les élèves handicapés ou malades bénéficiant d'aménagements de scolarité pour des raisons de santé dans le cadre d'un projet individualisé d'intégration, d'un projet d'accueil individualisé (PAI) ou sans projet individuel. Entre 2006 et 2010, ont encore été comptabilisés, de manière transitoire, les élèves bénéficiant d'un PAI avec aménagements notables de scolarité et ceux bénéficiant d'un PPS. Depuis 2011, seuls les élèves scolarisés avec un PPS sont pris en compte. Pour autant, le champ de la population d'élèves handicapés est comparable à celle des années antérieures.

MILIEU ORDINAIRE - La scolarisation s'effectue dans une école ou un établissement scolaire du second degré. Cette scolarisation peut être « individuelle » (l'élève fréquente une classe ordinaire) ou « collective ».

SCOLARISATION COLLECTIVE - Lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec la situation ou l'état de santé du jeune, il peut être scolarisé dans une classe pour l'inclusion scolaire (CLIS) dans l'enseignement élémentaire ou dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) dans le second degré. Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques.

LES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS ET MÉDICO-SOCIAUX - Sous tutelle du ministère en charge de la santé, ils offrent une prise en charge globale, scolaire, éducative et thérapeutique, qui peut s'accompagner dans certains cas d'une insertion scolaire partielle.

CLASSIFICATION DES PRINCIPALES DÉFICIENCES

- Polyhandicap : déficience mentale grave associée à une déficience motrice importante.
- Pour les autres déficiences, voir 3.6.

SOURCES

- MENESR-DEPP et MENESR-DGESCO, Enquêtes n° 3 et n° 12 relatives aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré et dans le second degré.

- MENESR-DEPP, Enquête n° 32 concernant la scolarisation dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 12.10.

1 Évolution de la scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap

	2004	2006	2008	2009 (1)	2010	2011	2012 hors Mayotte	2012 y c. Mayotte	2013	2014	Évolution 2014/2013 (%)
Premier degré	96 396	111 083	114 482	120 180	126 294	130 517	135 907	136 421	141 565	151 412	7,0
dont PPS (2)	-	89 045	109 121	115 951	123 213	130 517	135 907	136 421	141 565	151 412	
Classe ordinaire	58 812	71 399	74 251	79 129	83 309	86 089	90 705	90 900	94 782	103 908	9,6
CLIS	37 584	39 684	40 231	41 051	42 985	44 428	45 202	45 521	46 783	47 504	1,5
% public	91,5	91,5	90,3	90,3	90,1	90,1	90,0	90,0	90,0	90,0	
Second degré	37 442	44 278	60 191	67 310	75 094	79 878	89 035	89 142	97 595	108 529	11,2
dont PPS (2)	-	28 789	52 056	60 390	70 080	79 878	89 035	89 142	97 595	108 529	
Classe ordinaire	31 454	34 928	45 697	50 125	54 865	56 719	63 244	63 261	68 473	75 941	10,9
dont Segpa collège	n.d.	7 571	11 956	13 392	15 099	15 788	16 029	16 030	15 582	15 491	-0,6
ULIS	5 988	9 350	14 494	17 185	20 229	23 159	25 791	25 881	29 122	32 588	11,9
% public	88,5	87,0	86,6	86,0	85,6	84,5	84,0	84,1	83,9	83,5	-0,5
Total en milieu ordinaire	133 838	155 361	174 673	187 490	201 388	210 395	224 942	225 563	239 160	259 941	8,7
Établissements hospitaliers	6 922	6 097	6 313	6 936	7 192	8 153	8 273	8 273	7 931	7 769	-2,0
Établissements médico-sociaux	70 219	70 854	69 191	67 909	70 920	71 625	71 600	71 600	71 286	70 193	-1,5
Total étab. spécialisés (3)	77 141	76 951	75 504	74 845	78 112	79 778	79 873	79 873	79 217	77 962	-1,6
dont scolarisation partagée	n.d.	n.d.	6 209	6 763	6 626	7 132	7 075	7 075	7 524	7 656	1,8
Ensemble (4)	210 979	232 312	243 968	255 572	272 874	283 041	297 740	298 361	310 853	330 247	6,2

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2012, Public + Privé.**

1. Environ 1 500 élèves dans le premier degré et 600 élèves dans le second degré n'ont pas pu être recensés.
2. Voir « Définitions ».
3. Hors enfants accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.
4. Hors scolarité partagée à partir de 2008 pour éviter les doubles comptes.

2 Les différents modes de scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap en 2014-2015

Niveau d'enseignement (1)	Scolarisation en milieu ordinaire				Établissements spécialisés (3)			
	Total	Individuelle		Collective	Ensemble	Hospitaliers	Médico- sociaux	Ensemble
dont Segpa (2)		dont EREA						
Premier degré	103 908			47 504	151 412	5 399	60 168	65 567
Préélémentaire	30 113			6 991	37 104	2 390	20 385	22 775
Élémentaire	73 795			40 513	114 308	3 009	39 783	42 792
Second degré	75 941	15 491	2 256	32 588	108 529	2 066	6 705	8 771
Premier cycle	57 915	15 491	1 077	14 154	72 069	1 426	5 344	6 770
Second cycle	17 553		1 149	3 288	20 841	640	1 361	2 001
Autre niveau (4)	473		30	15 146	15 619			
Niveau indéterminé (5)						304	3 320	3 624
Total	179 849	15 491	2 256	80 092	259 941	7 769	70 193	77 962

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé.**

1. Niveau d'enseignement estimé pour la scolarisation collective et la scolarisation en établissements hospitaliers ou médico-sociaux.
2. Segpa de collège.
3. Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.
4. Il s'agit pour l'essentiel d'élèves fréquentant un établissement du second degré sans en avoir nécessairement le niveau.
5. Il s'agit d'élèves scolarisés dans un établissement spécialisé dont le niveau est difficile à déterminer.

3 Répartition selon la déficience des élèves en situation de handicap en 2014-2015

Déficiences	Milieu ordinaire				Établissements spécialisés (2)			
	Premier degré		Second degré		Ensemble	Hospitaliers	Médico- sociaux	Ensemble
	Classe ordinaire	CLIS	Classe ordinaire	ULIS				
Troubles intellectuels et cognitifs	30 478	35 942	15 945	23 214	105 579	696	35 275	35 971
Troubles du psychisme	27 171	4 438	15 237	2 864	49 710	4 043	16 122	20 165
Troubles du langage et de la parole	16 424	2 265	21 077	2 716	42 482	252	1 212	1 464
Troubles auditifs	3 340	699	2 953	578	7 570	13	2 836	2 849
Troubles visuels	2 179	242	2 221	255	4 897	1	570	571
Troubles viscéraux	2 121	148	1 537	85	3 891	421	82	503
Troubles moteurs	9 110	1 055	10 543	1 211	21 919	538	2 875	3 413
Plusieurs troubles associés	9 136	2 476	4 226	1 504	17 342	1 089	8 156	9 245
Autres troubles	3 949	239	2 202	161	6 551	636	1 810	2 446
Polyhandicap (1)						80	1 255	1 335
	103 908	47 504	75 941	32 588	259 941	7 769	70 193	77 962

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé.**

1. N'existe que dans les établissements hospitaliers ou médico-sociaux.
2. Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

D'ENVIRON 40 000 jusqu'en 2005, le nombre d'allophones arrivants a fortement diminué pour atteindre 34 700 élèves, en 2008-2009 (1). Depuis, le nombre d'élèves est à nouveau en augmentation, jusqu'à 10 % entre 2011 et 2012. Durant l'année scolaire 2012-2013, 45 300 élèves allophones arrivants ont été accueillis dans les premier et second degrés : 21 600 dans une école élémentaire, 19 100 dans un collège, et 4 600 dans un lycée dont une majorité (55 %) dans un lycée professionnel. Au total, ces élèves représentent 4,7 % des effectifs scolaires du premier et du second degré. Par ailleurs, environ 1 500 élèves de plus de 16 ans, ne relevant plus de l'obligation scolaire, ont bénéficié d'actions spécifiques de formation dispensées par les missions générales à l'insertion de l'Éducation nationale (MGIEN) ou par les groupements d'établissements pour la formation continue (Greta).

Globalement, 83,7 % des allophones arrivants bénéficient d'une aide, plus fréquemment au collège qu'au lycée ou dans les écoles élémentaires (2). 77 % des élèves des écoles élémentaires sont accueillis dans une unité pédagogique pour élèves allophones arrivants, où ils disposent de quelques heures de soutien, tout en fréquentant une classe ordinaire. Dans le second degré, les dispositifs sont identiques : 91,0 % des élèves allophones dans les collèges et 85,4 % dans les lycées en bénéficient. Enfin, pour des questions de dispersion des élèves en milieu rural notamment ou de faibles effectifs, certains départements ont développé des dispositifs complémentaires plus souples, en fonction des besoins : des enseignants spécialisés partagent leur service entre plusieurs établissements et apportent un soutien de quelques heures par semaine aux élèves non francophones qui y sont scolarisés dans des classes ordinaires.

Cependant, les dispositifs d'accueil ont été mis en place de manière très inégale par les académies : trois académies, deux en France métropolitaine et une dans les DOM, y scolarisent moins de 70 % de leurs élèves primo-arrivants (Poitiers, Strasbourg et la Martinique), et deux académies 95 % et plus (Paris et Grenoble).

DÉFINITIONS

UN « ALLOPHONE ARRIVANT » - C'est un élève nouvellement arrivé en France (depuis moins d'un an), qui a une maîtrise insuffisante de la langue française ou des apprentissages scolaires ne lui permettant pas d'intégrer immédiatement une classe du cursus ordinaire. L'obligation d'accueil dans les établissements scolaires s'applique aux élèves nouvellement arrivés en France comme aux autres élèves. Elle relève du droit commun et de l'obligation scolaire. Dès les années 1970, des mesures ont été prises pour accueillir et scolariser ces élèves. Elles se sont traduites par la création de structures d'accueil spécifiques à l'école, au collège ou au lycée. Ces élèves qui arrivent tout au long de l'année sont scolarisés en partie ou entièrement dans ces dispositifs particuliers et bénéficient notamment d'un soutien linguistique, tout en étant inscrits dans un cursus ordinaire. L'objectif recherché est qu'ils s'insèrent progressivement et le plus rapidement possible dans une classe ordinaire.

AVERTISSEMENT

Les effectifs présentés ici sont le résultat de la moyenne des trois campagnes d'observation (novembre, février, mai).

SOURCES

MENESR-DEPP, Enquête n° 9 sur les élèves non francophones nouvellement arrivés en France.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 12.01.

1 Évolution des effectifs d'élèves allophones arrivants, en milliers.

	2003 2004	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010 (1)	2010 2011	2011 2012	2012 2013 hors Mayotte	2012 2013 y c. Mayotte
Écoles élémentaires	18,6	19,0	17,6	17,3	17,0	17,3	18,5	19,0	20,8	21,6
Collèges	18,0	17,1	16,2	14,9	14,8	15,4	16,2	17,1	19,1	19,1
Lycées	2,5	3,2	3,3	2,7	3,0	3,0	3,4	3,9	4,5	4,6
Ensemble des élèves allophones	39,1	39,3	37,0	34,9	34,7	35,7	38,1	40,0	44,4	45,3
Total des élèves en écoles élémentaires	3 953,3	4 013,3	4 065,7	4 094,0	4 108,2	4 114,3	4 125,1	4 112,6	4 127,4	4 161,9
Total des élèves du second degré	5 581,1	5 485,4	5 418,0	5 371,4	5 339,7	5 331,7	5 353,2	5 384,5	5 388,3	5 422,0
Ensemble des élèves	9 534,3	9 498,8	9 483,7	9 465,4	9 448,0	9 446,0	9 478,4	9 497,1	9 515,7	9 583,9
Part des élèves allophones (%)	4,1	4,1	3,9	3,7	3,7	3,9	4,0	4,2	4,7	4,7

► France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012. Public + Privé.

1. Données révisées.

2 Scolarisation des élèves allophones arrivants par académie en 2012-2013

	Écoles élémentaires		Second degré				Ensemble		
	Effectifs d'élèves	Part bénéficiaire d'un soutien (%)	Collèges		Lycées		Effectifs d'élèves	dont bénéficiaire d'un soutien	
			Effectifs d'élèves	Part bénéficiaire d'un soutien (%)	Effectifs d'élèves	Part bénéficiaire d'un soutien (%)		Effectifs d'élèves	%
Aix-Marseille	890	81,8	846	93,9	142	71,1	1 877	1 623	86,4
Amiens	422	73,8	507	97,0	258	94,3	1 187	1 047	88,2
Besançon	232	59,8	317	93,8	12	91,7	561	447	79,7
Bordeaux	963	58,3	557	90,8	76	89,0	1 596	1 134	71,1
Caen	98	52,6	110	81,9	93	88,9	301	224	74,5
Clermont-Ferrand	301	72,8	284	98,5	91	96,4	676	587	86,8
Corse	168	62,0	194	99,5	8	-	370	297	80,3
Créteil	1 981	91,2	2 290	84,8	588	86,2	4 859	4 255	87,6
Dijon	441	76,2	343	86,8	63	56,6	846	669	79,0
Grenoble	1 201	92,3	843	98,7	147	98,0	2 191	2 085	95,1
Lille	512	71,0	528	89,5	184	70,2	1 224	965	78,8
Limoges	159	59,4	320	87,3	77	68,0	557	427	76,6
Lyon	1 742	83,5	1 224	86,6	282	68,2	3 247	2 706	83,3
Montpellier	1 075	70,1	799	97,7	280	95,1	2 155	1 801	83,6
Nancy-Metz	750	62,2	474	91,0	68	71,4	1 292	946	73,3
Nantes	647	66,3	479	88,8	31	60,2	1 157	873	75,5
Nice	1 019	90,3	590	96,8	45	77,6	1 654	1 527	92,3
Orléans-Tours	549	74,6	597	92,4	108	85,8	1 255	1 054	84,0
Paris	734	100,0	1 159	100,0	837	100,0	2 731	2 731	100,0
Poitiers	359	45,2	280	76,4	102	62,5	741	440	59,4
Reims	326	84,7	253	95,6	65	92,9	644	578	89,8
Rennes	469	50,4	613	90,4	187	59,3	1 269	901	71,0
Rouen	193	81,3	437	99,1	69	98,5	698	657	94,1
Strasbourg	771	62,3	636	73,8	147	65,1	1 554	1 045	67,3
Toulouse	712	66,7	701	85,2	136	87,8	1 549	1 191	76,9
Versailles	2 340	91,1	2 710	96,1	400	97,3	5 450	5 127	94,1
France									
métropolitaine	19 053	78,3	18 090	91,6	4 498	85,8	41 641	35 338	84,9
Guadeloupe	207	57,4	162	96,1	-	-	369	274	74,3
Guyane	1 225	63,1	521	86,5	13	75,0	1 759	1 233	70,1
Martinique	116	64,5	151	36,5	22	63,6	289	144	49,8
Mayotte	820	75,6	67	54,5	14	-	901	656	72,8
La Réunion	207	74,2	149	100,0	7	100,0	363	310	85,3
DOM	2 575	67,6	1 049	80,7	57	54,7	3 681	2 617	71,1
France métro. + DOM y c. Mayotte	21 628	77,0	19 139	91,0	4 555	85,4	45 322	37 934	83,7

► Champ : Public + Privé.

DÉFINITIONS

EN 2014-2015 en France métropolitaine et dans les DOM, 1,2 million d'enseignants et de personnels administratifs, techniques, d'encadrement et d'éducation exercent leurs fonctions au titre du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. La part des enseignants, secteurs public et privé réunis, est prépondérante parmi l'ensemble des personnels (78,5 %). Relevant tous du secteur public, les personnels non enseignants représentent 21,5 % de la population et comptent plus d'un tiers d'assistants d'éducation.

Les effectifs de l'ensemble du personnel ont diminué de 12,3 % depuis 1999 (1) (2). La baisse considérable du nombre des non-enseignants du secteur public entre 1999 et 2011 (- 32,1 %) est largement due au transfert de la gestion des personnels ouvriers, d'entretien et d'accueil des établissements d'enseignement aux collectivités territoriales à partir de 2004. Entre 2011 et 2012, les effectifs des non-enseignants ont de nouveau augmenté (+ 2,8 %), du fait de la très forte progression des effectifs d'assistants d'éducation (+ 31,9 %). Depuis 2013, le nombre d'assistants d'éducation fléchit (- 3,4 % en 2014), les effectifs globaux des non-enseignants progressant légèrement (0,3 %).

Parmi l'ensemble des enseignants, la baisse de 5,6 % des effectifs depuis 1999 est plus accentuée dans le public (- 2,4 %) que dans le privé (- 1,2 %). Dans l'enseignement scolaire, après une augmentation en 2013 (public : 1,8 %, privé : 0,9 %) en raison du recrutement de contractuels, admissibles à la session exceptionnelle 2014 des concours enseignants, les effectifs se maintiennent quasiment en 2014 dans les deux secteurs et les deux degrés.

Le nombre d'enseignants du premier degré public a globalement augmenté depuis 1999 (+ 5,0 %). Le second degré public a reculé sur la même période (- 7,9 %) de même que, dans une moindre mesure, les deux degrés du secteur privé (- 0,3 % et - 1,6 %).

Les enseignants exerçant leurs fonctions dans l'enseignement supérieur (non compris les enseignants non permanents) représentent 6,0 % de l'ensemble des personnels en 2014 et 7,6 % des enseignants. Leurs effectifs ont progressé de 9,2 % entre 1999 et 2007, année à partir de laquelle ils ont fortement diminué jusqu'en 2012 (- 10,4 %). Après une progression en 2013 (+ 1,8 %), ils fléchissent à nouveau en 2014 (- 0,9 %).

LES ENSEIGNANTS - Sont comptabilisés les enseignants rémunérés sur crédit d'État dans chacun des niveaux d'enseignement. Sont inclus les documentalistes et les enseignants affectés aux remplacements et à la suppléance. Les enseignants du Cned sont comptabilisés dans chacun des deux niveaux en fonction de leur corps d'appartenance.

Ne sont pas pris en compte dans l'enseignement supérieur les chefs de clinique, les assistants et les praticiens hospitalo-universitaires, les moniteurs, les attachés temporaires d'enseignement et de recherche, les doctorants contractuels (voir 9.16). Dans les données de l'édition 2009, les enseignants de ces établissements autonomes n'avaient pas été intégrés.

ADMISSIBLES CONTRACTUELS - Une session exceptionnelle des concours enseignants a été organisée en 2013-2014. Dans l'attente des épreuves d'admission organisées en juin 2014, les candidats admissibles ont pu bénéficier d'une première expérience de l'enseignement, tout en poursuivant leur parcours en master 2 pour ceux qui n'avaient pas encore obtenu ce diplôme. Leur temps de service était égal à un tiers de l'obligation réglementaire de service du corps auquel ils postulaient.

LES AUTRES PERSONNELS - Personnels d'encadrement, de direction, d'inspection, d'éducation, d'orientation, personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, de surveillance et d'assistance éducative. La catégorie « assistants d'éducation » regroupe les assistants d'éducation, les assistants pédagogiques, les assistants de vie scolaire et les auxiliaires de vie scolaire. Le statut des accompagnants des élèves en situation de handicap a été créé en 2014 (décret du 27 juin 2014), afin de professionnaliser la fonction d'accompagnant et de permettre, entre autres mesures, aux auxiliaires de vie scolaire d'accéder au contrat à durée déterminée. Dans cette rubrique sont également comptabilisés certains enseignants exerçant dans les services départementaux de l'Éducation nationale et en rectorat.

Loi LRU - Loi relative aux libertés et responsabilités des universités, du 10 août 2007. Elle a prévu le transfert aux universités de la totalité de la masse salariale et de leurs emplois. Ces dispositions concernent l'ensemble des universités depuis 2013. Leurs personnels (enseignants et non enseignants) ne sont alors plus rémunérés sur crédits d'État. Ils sont recensés à partir des fichiers de gestion.

SOURCES

MENESR-DEPP

- Fichiers de paye, de janvier 2000 à janvier 2015.

- Annuaires EPP, Agora, Poppée-BIB et Poppée-ITRF, de 2010 à 2015.

1 Répartition des personnels selon l'affectation de 1999-2000 à 2005-2006

	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006
Enseignants dans les écoles du 1 ^{er} degré public	314 730	316 150	317 293	318 236	318 381	318 236	320 103
Enseignants dans les établissements du 2 nd degré public	420 240	423 640	428 925	431 769	430 263	424 385	419 009
Total enseignants des 1^{er} et 2nd degrés public	734 970	739 790	746 218	750 005	748 644	742 621	739 112
Enseignants dans les écoles du 1 ^{er} degré privé	44 160	44 360	44 810	45 640	45 999	46 079	46 132
Enseignants dans les établissements du 2 nd degré privé	94 995	95 930	97 255	98 529	99 395	98 861	98 777
Total enseignants des 1^{er} et 2nd degrés privé	139 155	140 290	142 065	144 169	145 394	144 940	144 909
Enseignants dans les établissements du supérieur	71 600	73 040	74 094	74 881	75 853	76 004	75 055
Enseignants et stagiaires des établissements de formation	34 570	36 770	42 295	45 629	43 845	41 573	33 565
Ensemble des enseignants (1)	980 295	989 890	1 004 672	1 014 684	1 013 736	1 005 138	993 744
Personnels administratifs, techniques, d'encadrement, de surveillance <i>dont aides-éducateurs et assistants d'éducation</i>	364 790 61 470	368 470 62 320	369 960 60 430	367 195 55 770	353 937 50 190	344 794 51 287	344 154 58 197
Ensemble	1 345 085	1 358 360	1 374 635	1 381 879	1 367 673	1 349 932	1 337 898
Part des enseignants/ensemble	72,9	72,9	73,1	73,4	74,1	74,5	74,3

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, situation en janvier de l'année scolaire.**

1. Enseignants titulaires, stagiaires et non titulaires dans les établissements des premier et second degrés public et privé, dans les établissements d'enseignement supérieur et les établissements de formation. Sont exclus les enseignants non permanents de l'enseignement supérieur.

2 Répartition des enseignants selon le type de programme LOLF ou l'affectation depuis 2008-2009

	2008 2009 (2)	2009 2010	2010 2011 (3)	2011 2012 hors Mayotte	2011 2012 y c. Mayotte	2012 2013	2013 2014	2014 2015
Enseignement scolaire du 1 ^{er} degré public	321 739	323 445	330 868	322 761	325 441	323 449	(6) 330 784	330 496
Enseignement scolaire du 2 nd degré public	393 860	389 008	389 787	385 165	387 184	381 902	(6) 387 491	387 030
Total enseignants des 1^{er} et 2nd degrés public	715 599	712 453	720 655	707 926	712 625	705 351	718 275	717 526
Enseignement du 1 ^{er} degré privé	46 140	45 483	44 377	43 824	43 824	43 590	(6) 44 169	44 034
Enseignement du 2 nd degré privé	95 521	94 971	94 262	93 198	93 198	92 726	(6) 93 400	93 468
Total enseignants des 1^{er} et 2nd degrés privé (4)	141 661	140 454	138 639	137 022	137 022	136 316	137 569	137 502
Formations supérieures (y compris enseignants en IUFM)	62 141	74 085	69 164	70 303	70 319	(5) 70 074	71 370	70 755
Stagiaires des établissements de formation	21 002	17 505	-	-	-	-	-	-
Ensemble des enseignants (1)	940 403	944 497	928 458	915 251	919 966	911 741	927 214	925 783
Personnels administratifs, techniques, d'encadrement, de surveillance <i>dont aides-éducateurs, assistants d'éducation et accompagnants élèves situations de handicap (8)</i>	242 377 67 538	252 197 68 949	248 080 68 321	247 332 68 766	247 523 68 821	254 362 90 754	(7) 253 404 89 827	254 232 86 772
Ensemble	1 182 780	1 196 694	1 176 538	1 162 583	1 167 489	1 166 103	1 180 618	1 180 015
Part des enseignants/ensemble	79,5	78,9	78,9	78,7	78,8	78,2	78,7	78,5

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, situation en janvier de l'année scolaire.**

- Enseignants titulaires, stagiaires et non titulaires dans les établissements des premier et second degrés public et privé, dans les établissements d'enseignement supérieur et les établissements de formation. Sont exclus les enseignants non permanents de l'enseignement supérieur.
- Depuis 2006, ne sont plus comptabilisés les personnes rémunérées sur des comptes d'avance de régularisation (une partie des enseignants en Greta par exemple), ni les techniciens et ouvriers à la charge des collectivités territoriales. En 2008, les personnels des établissements ayant acquis leur autonomie dans l'enseignement supérieur n'ont pas été pris en compte.
- À partir de 2010, les fonctionnaires stagiaires sont comptabilisés avec les enseignants du premier ou du second degré public.
- Non compris Mayotte (données non disponibles).
- Les données relatives aux personnels du second degré exerçant leurs fonctions dans l'enseignement supérieur sont celles de 2011, les données 2012 ne sont pas disponibles.
- Les admissibles contractuels à la session exceptionnelle des concours de 2013-2014 n'étaient pas comptabilisés dans les effectifs des enseignants (secteurs public et privé) dans l'édition 2014 du RERS.
- Les effectifs des personnels non enseignants ont été réévalués par rapport à l'édition 2014 du RERS, en raison de la prise en compte tardive de personnels affectés dans l'enseignement supérieur.
- Le décret du 27 juin 2014 professionnalise la fonction d'accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH), qui se substituent aux assistants de vie scolaire.

DÉFINITIONS

LA FORMATION INITIALE regroupe des niveaux de formation allant de la maternelle à l'enseignement supérieur. Les écoles et établissements relèvent en majorité du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR). Certains établissements du secondaire et du supérieur sont sous tutelle d'autres ministères, notamment le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF) pour l'enseignement agricole.

Toutes les écoles maternelles et élémentaires sont sous tutelle du MENESR. À la rentrée 2014, la France métropolitaine et les DOM comptent 47 000 écoles publiques et 5 300 écoles privées. En 2014, le nombre d'écoles poursuit sa baisse dans le secteur public (-0,7 %).

Les établissements du second degré sont généralement sous tutelle du MENESR ou du MAAF. Les secteurs public et privé comptent respectivement 8 100 et 4 100 établissements. Le nombre d'établissements du second degré en France métropolitaine et DOM baisse en 2014. Dans le secteur public sous tutelle du MENESR, c'est le nombre de lycées professionnels qui diminue de 2,5 %. Dans le secteur privé, le nombre de lycées d'enseignement général et technologique ou polyvalents sous tutelle du MENESR poursuit sa baisse (-1,2 %).

Dans l'enseignement supérieur, la création de l'université de Montpellier, par fusion au 1^{er} janvier 2015 des universités Montpellier I et Montpellier II, et la création de l'université des Antilles et de l'université de la Guyane, par scission de l'université des Antilles et de la Guyane au 30 juillet 2014, ne modifient pas le nombre d'universités.

Les établissements dotés de STS ou de CPGE sont majoritairement des établissements du second degré sous tutelle du MENESR ou du MAAF. Pour les STS, leur nombre continue de progresser en 2014 (1,4 %), alors qu'il reste stable pour les CPGE.

Le nombre de centres de formation d'apprentis n'évolue pas en 2014.

STRUCTURES CONCERNÉES - Structures de formation initiale hors établissements médico-éducatifs et socio-éducatifs.

Premier degré : sous tutelle du MENESR.

Second degré : sous tutelle du MENESR ou du MAAF.

Enseignement supérieur et centres de formation d'apprentis : tous ministères de tutelle ou autre tutelle.

ÉCOLE MATERNELLE - L'école maternelle accueille les enfants pour le cycle des apprentissages premiers et la première année du cycle des apprentissages fondamentaux.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE - L'école élémentaire accueille les enfants pour les deuxième et troisième années du cycle des apprentissages fondamentaux et pour le cycle des approfondissements.

COLLÈGE - Établissement qui dispense un enseignement secondaire de premier cycle, de la sixième à la troisième.

LYCÉE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE (LEGT) - Établissement qui dispense l'enseignement de second cycle du second degré, de la seconde à la terminale. Il peut accueillir des classes post-bac, notamment les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

LYCÉE POLYVALENT - Lycée d'enseignement général et/ou technologique ayant une section d'enseignement professionnel (SEP).

LYCÉE PROFESSIONNEL - Établissement qui dispense un enseignement professionnel.

EREA - Établissement régional d'enseignement adapté.

MFREO - Maison familiale rurale d'éducation et d'orientation, relevant du MAAF.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - Voir « Définitions » en 2.18.

AUTRES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
Ils forment un groupe non homogène. On y trouve notamment les autres établissements d'enseignement universitaire (publics et privés), les écoles normales supérieures, les écoles d'architecture, les écoles vétérinaires, les écoles de journalisme et d'autres écoles supérieures dépendant d'autres ministères.

SOURCES

- MENESR-DEPP, RERS 2.1 et 2.3.
- MENESR-DEPP, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA).
- MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, RERS 2.18.
- MAAF, RERS 4.23.

1 Les structures de formation initiale, hors établissements médico-éducatifs et socio-éducatifs.

	Rentrée scolaire						Évolution 2014/2013 (%)
	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012	2013	2014p	
Premier degré	53 798	53 203	53 418	52 937	52 580	52 225	-0,7
Public	48 522	47 944	48 139	47 672	47 306	46 962	-0,7
Écoles maternelles	16 056	15 621	15 686	15 435	15 215	15 079	-0,9
Écoles élémentaires	32 466	32 323	32 453	32 237	32 091	31 883	-0,6
Privé	5 276	5 259	5 279	5 265	5 274	5 263	-0,2
<i>dont écoles élémentaires</i>	<i>5 143</i>	<i>5 137</i>	<i>5 150</i>	<i>5 142</i>	<i>5 147</i>	<i>5 126</i>	<i>-0,4</i>
Second degré	12 203	12 213	12 243	12 209	12 183	12 165	-0,1
Public	8 108	8 094	8 122	8 111	8 089	8 080	-0,1
<i>dont établissements avec STS ou CPGE (MENESR+MAAF)</i>	<i>1 464</i>	<i>1 479</i>	<i>1 483</i>	<i>1 483</i>	<i>1 503</i>	<i>1 527</i>	<i>1,6</i>
Établissements sous tutelle du MENESR	7 882	7 866	7 893	7 882	7 863	7 854	-0,1
Collèges	5 253	5 252	5 270	5 274	5 271	5 279	0,2
Lycées professionnels	973	957	960	942	924	901	-2,5
LEGT ou polyvalents	1 576	1 578	1 584	1 587	1 589	1 595	0,4
EREA	80	79	79	79	79	79	0,0
Établissements sous tutelle du MAAF	226	228	229	229	226	226	0,0
Privé	4 095	4 119	4 121	4 098	4 094	4 085	-0,2
<i>dont établissements avec STS ou CPGE (MENESR+MAAF)</i>	<i>698</i>	<i>707</i>	<i>707</i>	<i>718</i>	<i>718</i>	<i>720</i>	<i>0,3</i>
Établissements sous tutelle du MENESR	3 493	3 523	(5) 3 524	(5) 3 503	(5) 3 499	(5) 3 489	-0,3
Collèges	1 765	1 776	1 776	1 777	1 786	1 796	0,6
Lycées professionnels	664	670	670	660	659	652	-1,1
LEGT ou polyvalents	1 064	1 077	1 077	1 065	1 053	1 040	-1,2
Établissements sous tutelle du MAAF (y compris MFREO)	602	596	597	595	595	596	0,2
Enseignement supérieur (1)							
Universités (2)	79	75	75	76	74	74	0,0
Instituts universitaires de technologie (IUT)	114	114	114	114	113	110	-2,7
ESPÉ	-	-	-	-	30	30	0,0
Établissements avec STS	2 258	2 282	2 286	2 307	2 334	2 367	1,4
<i>dont établissements du second degré (MENESR+MAAF)</i>	<i>2 001</i>	<i>2 023</i>	<i>2 027</i>	<i>2 041</i>	<i>2 060</i>	<i>2 085</i>	<i>1,2</i>
Public	1 358	1 372	1 376	1 376	1 392	1 415	1,7
Privé	900	910	910	931	942	952	1,1
Établissements avec CPGE	442	449	449	451	451	453	0,4
<i>dont établissements du second degré (MENESR+MAAF)</i>	<i>434</i>	<i>435</i>	<i>435</i>	<i>439</i>	<i>441</i>	<i>443</i>	<i>0,5</i>
Public	345	350	350	351	354	357	0,8
Privé	97	99	99	100	97	96	-1,0
Écoles d'ingénieurs	250	254	254	253	254	257	1,2
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	213	210	210	208	195	198	1,5
Écoles supérieures artistiques et culturelles (3)	235	235	235	236	245	245	n.s.
Écoles paramédicales (hors université) et sociales (3)	623	627	627	632	637	637	n.s.
Autres établissements d'enseignement supérieur	245	230	230	229	236	234	-0,8
Enseignements secondaire et supérieur : CFA (4)	973	980	980	975	969	969	0,0
Public	257	264	264	268	259	261	0,8
Privé	716	716	716	707	710	708	-0,3

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

1. Le total des établissements du supérieur ne peut pas être calculé à partir de ce tableau : la répartition par type d'établissements ne constitue pas une partition du supérieur (par exemple certains établissements avec STS ou CPGE sont également comptabilisés dans les écoles de commerce).

2. Y compris l'université de Lorraine devenue grand établissement en 2011, les CUFR d'Albi et de Mayotte.

3. Reconstitution en 2014 des données 2013.

4. Centres de formation d'apprentis. Les antennes de centres de formation d'apprentis ne sont pas prises en compte.

5. Dont un EREA.

2 LES ÉTABLISSEMENTS

2.1. Les écoles	32
2.2. Les classes du premier degré	34
2.3. Les collèges et les lycées : types d'établissement et classes	36
2.4. Les collèges et les lycées : cycles d'enseignement et classes	38
2.5. La taille des classes dans le second degré	40
2.6. La taille des collèges et des lycées	42
2.7. Les collèges et les lycées par académie	44
2.8. L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré	46
2.9. L'enseignement privé sous contrat et hors contrat	48
2.10. Les technologies de l'information et de la communication dans les écoles et les établissements publics	50
2.11. Les ensembles immobiliers du second degré public	52
2.12. Le climat scolaire et la violence dans les collèges	54
2.13. Les incidents graves déclarés par les collèges et lycées publics	56
2.14. L'absentéisme des élèves du second degré	58
2.15. Les écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite (Éclair) et les réseaux de réussite scolaire (RRS)	60
2.16. Les réseaux d'éducation prioritaire REP et REP+	62
2.17. Les élèves habitant dans une zone urbaine sensible	64
2.18. Les établissements et structures de l'enseignement supérieur	66

À LA RENTRÉE 2014, l'enseignement du premier degré compte 52 200 écoles en France métropolitaine et dans les DOM (1).

Entre 2013 et 2014, la baisse se poursuit dans le secteur public (- 0,7 % après - 0,8 % en 2013) qui compte 140 écoles maternelles et 210 écoles élémentaires ou primaires en moins. Dans le secteur privé, le nombre d'écoles diminue également à la rentrée 2014 (- 0,2 %).

La nature des écoles est très différente entre secteurs public et privé. En effet, la quasi-totalité des écoles privées sont des écoles primaires contre un tiers dans le secteur public (2). Regroupant enseignements préélémentaire et élémentaire, ces écoles sont plus grandes dans le secteur privé et comportent six classes et plus pour plus de la moitié d'entre elles, tandis qu'elles restent de taille assez modeste dans le secteur public où près des deux tiers ont cinq classes ou moins (3).

Dans le secteur public, on dénombre 22 % d'écoles à deux classes ou moins, dont près de 4 300 écoles à classe unique (9,1 %). Plus de 40 % des écoles publiques ont entre trois et cinq classes. Les écoles maternelles n'accueillant que trois niveaux sont naturellement plus petites que les écoles élémentaires et, dans une moindre mesure, que les écoles primaires : ainsi, 58,6 % des écoles maternelles comptent trois à cinq classes contre 21,3 % des écoles élémentaires et 44,6 % des écoles primaires. De même, 1,2 % des écoles maternelles publiques comptent onze classes ou plus, contre respectivement 15,9 % et 8,2 % des écoles élémentaires et primaires publiques.

Dans le secteur privé, on compte seulement 12,7 % d'écoles à deux classes ou moins, dont 3,0 % à classe unique : c'est le cas de 10,0 % des écoles primaires alors que 51,1 % des écoles maternelles et 44,6 % des écoles élémentaires sont de cette taille. À l'opposé, 19,0 % des écoles comprennent onze classes et plus (0,7 % des écoles maternelles, 10,8 % des écoles élémentaires et 19,9 % des écoles primaires).

Dans les DOM, les écoles sont plus grandes qu'en France métropolitaine : les secteurs public et privé ont respectivement 32,6 % et 35,7 % de leurs écoles comprenant onze classes et plus (8,0 % et 18,6 % en France métropolitaine).

DÉFINITIONS

CLASSE - Le terme de « classe », dans le premier degré, correspond normalement à un groupe d'élèves scolarisés ensemble au même niveau pendant une année scolaire. Dans l'enseignement élémentaire, la classe s'identifie souvent au « cours » (cours préparatoire, cours élémentaire 1^{er} ou 2^e année, cours moyen 1^{er} ou 2^e année) ; ces classes peuvent être appelées « classes à cours unique ». Toutefois, dans certaines écoles, les effectifs sont tels que des élèves de niveaux différents sont regroupés dans une même classe ; on a alors une « classe multiniveaux ». Certaines écoles ne comportent qu'une seule classe, regroupant aussi plusieurs niveaux ; on parle alors de « classe unique ».

CLASSES PRÉÉLÉMENTAIRES, ÉLÉMENTAIRES, D'INCLUSION SCOLAIRE ET ÉCOLES MATERNELLES, ÉLÉMENTAIRES, PRIMAIRES - Tandis que les écoles maternelles ne comportent que des classes préélémentaires, les écoles élémentaires peuvent accueillir à la fois des classes élémentaires et des classes préélémentaires. Dans ce cas, ces écoles sont aussi appelées écoles primaires. Cette coexistence est particulièrement fréquente dans l'enseignement privé. Les classes d'inclusion scolaire (CLIS) accueillent des élèves en situation de handicap.

ÉCOLES SPÉCIALISÉES - L'expression « écoles spécialisées » regroupe quatre types d'écoles :

- les écoles maternelles spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (classe de perfectionnement et CLIS définies en 3.1) ;
 - les écoles de plein air sont des écoles publiques accueillant, pour une durée limitée, des enfants dont l'état de santé rend souhaitable la mise en œuvre de précautions particulières ;
 - les écoles autonomes de perfectionnement sont des écoles publiques communales dispensant une formation préprofessionnelle à des enfants présentant des déficiences intellectuelles légères ;
 - les écoles de niveau élémentaire spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (classe de perfectionnement et CLIS définies en 3.1).
- Les écoles spécialisées sont comptées avec les écoles élémentaires.

SOURCES

MENESR-DEPP, Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

POUR EN SAVOIR PLUS

Notes d'Information : 2014-n° 41, 13.33, 12.24, 11.26, 11.09.

1 Évolution du nombre d'écoles

	2005	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012	2013	2014
Public										
Écoles maternelles	17 583	17 000	16 748	16 366	16 056	15 621	15 686	15 435	15 215	15 079
Écoles élémentaires (1) ou primaires	33 085	32 928	32 750	32 609	32 466	32 323	32 453	32 237	32 091	31 883
<i>dont à classe unique</i>	4 503	4 147	3 960	3 774	3 695	3 547	3 547	3 427	3 302	3 225
Total Public	50 668	49 928	49 498	48 975	48 522	47 944	48 139	47 672	47 306	46 962
Privé										
Écoles maternelles	190	213	194	131	133	122	129	123	127	137
Écoles élémentaires (1) ou primaires	5 300	5 188	5 183	5 174	5 143	5 137	5 150	5 142	5 147	5 126
<i>dont à classe unique</i>	-	138	153	136	122	126	127	120	117	116
Total Privé	5 490	5 401	5 377	5 305	5 276	5 259	5 279	5 265	5 274	5 263
Ensemble	56 158	55 329	54 875	54 280	53 798	53 203	53 418	52 937	52 580	52 225

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

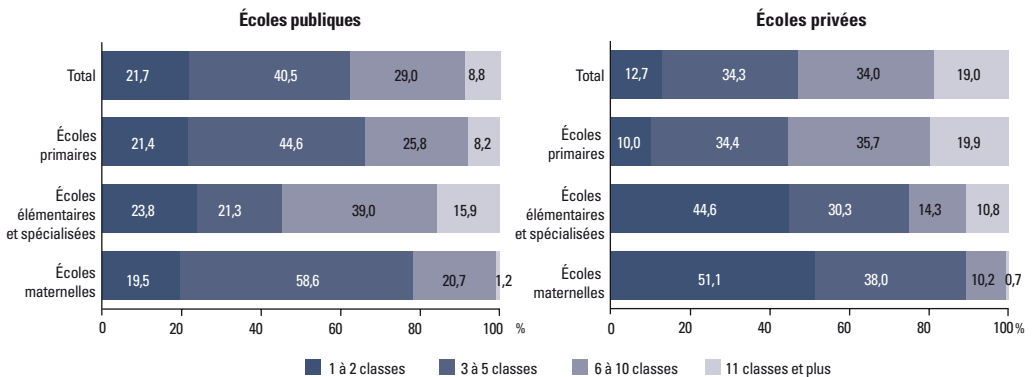
1. Y compris les écoles spécialisées.

2 Nombre d'écoles selon le nombre de classes et le type d'école à la rentrée 2014

Nombre de classes	France métropolitaine				DOM				France métropolitaine + DOM			
	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	Écoles primaires	Total	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	Écoles primaires	Total	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	Écoles primaires	Total
Public												
1	1 044	2 430	790	4 264	7	4	9	20	1 051	2 434	799	4 284
2	1 870	1 664	2 313	5 847	19	4	19	42	1 889	1 668	2 332	5 889
3	3 308	838	2 581	6 727	57	5	35	97	3 365	843	2 616	6 824
4	3 104	968	2 086	6 158	55	14	31	100	3 159	982	2 117	6 258
5	2 273	1 811	1 752	5 836	46	41	37	124	2 319	1 852	1 789	5 960
6 à 10	2 894	6 553	3 631	13 078	223	178	148	549	3 117	6 731	3 779	13 627
11 à 15	123	2 159	882	3 164	53	188	76	317	176	2 347	958	3 481
16 et plus	0	307	198	505	3	88	43	134	3	395	241	639
Total Public	14 616	16 730	14 233	45 579	463	522	398	1 383	15 079	17 252	14 631	46 962
Privé												
1	32	62	63	157	0	0	1	1	32	62	64	158
2	35	49	421	505	3	1	1	5	38	50	422	510
3	19	23	545	587	7	3	3	13	26	26	548	600
4	18	16	648	682	3	1	5	9	21	17	653	691
5	5	27	475	507	0	6	2	8	5	33	477	515
6 à 10	12	34	1 718	1 764	2	2	23	27	14	36	1 741	1 791
11 à 15	0	21	642	663	0	0	13	13	0	21	655	676
16 et plus	1	4	295	300	0	2	20	22	1	6	315	322
Total Privé	122	236	4 807	5 165	15	15	68	98	137	251	4 875	5 263
Ensemble	14 738	16 966	19 040	50 744	478	537	466	1 481	15 216	17 503	19 506	52 225

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

3 Proportion d'écoles selon le nombre de classes et le type d'école à la rentrée 2014, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

DANS LE PREMIER DEGRÉ, le nombre de classes a connu une légère diminution entre les rentrées 1980 et 1999, à un rythme proche de 0,5 % en moyenne par an à partir de 1990, suivi d'une hausse entre 1999 et 2010 (1). Le nombre de classes continue à augmenter à la rentrée 2014 dans la même proportion dans les secteurs public et privé (+ 0,3 %). Le secteur public gagne 800 classes par rapport à 2013 et atteint 248 100 classes. Le secteur privé en gagne 95 et compte 37 200 classes en 2014.

Le secteur public concentre 87,0 % des classes : 88,2 % des classes préélémentaires, 86,1 % des classes élémentaires (CP-CM2) et 92,6 % des classes d'inclusion scolaire (CLIS) (2). Les classes élémentaires représentent 62,8 % des classes dans le secteur public contre 67,5 % dans le privé.

En 2014, le nombre moyen d'élèves par classe est stable dans le secteur public (23,7 élèves par classe), mais augmente légèrement dans le secteur privé (24,2 en 2013 à 24,4 en 2014). La taille des classes en préélémentaire est de 25,7 élèves en moyenne dans le secteur public et de 27,0 en moyenne dans le privé. Elle est de 23,0 élèves par classe en élémentaire dans le public et supérieure dans le privé (23,4) (3).

Plus de 60 % des classes élémentaires publiques accueillent entre 20 et 24 élèves contre près de 40 % des classes préélémentaires (4). Ces dernières sont effectivement plus chargées, avec 55 % des classes à 25 élèves ou plus.

Dans le secteur privé, près de 40 % des classes de niveau élémentaire ont 20 à 24 élèves et également plus de 40 % en ont de 25 à 29. Plus des deux tiers des classes préélémentaires accueillent 25 élèves ou plus, dont 6,2 % ont plus de 35 élèves.

La quasi-totalité des classes d'inclusion scolaire, tous secteurs confondus, comprend moins de 15 élèves.

CLASSE - Le terme de « classe », dans le premier degré, correspond normalement à un groupe d'élèves scolarisés ensemble au même niveau pendant une année scolaire. Dans l'enseignement élémentaire, la classe s'identifie souvent au « cours » (cours préparatoire, cours élémentaire 1^{re} ou 2^e année, cours moyen 1^{re} ou 2^e année) ; ces classes peuvent être appelées « classes à cours unique ». Toutefois, dans certaines écoles, les effectifs sont tels que des élèves de niveaux différents sont regroupés dans une même classe ; on a alors une « classe multiniveaux ». Certaines écoles ne comportent qu'une seule classe, regroupant aussi plusieurs niveaux : on parle alors de « classe unique ».

CLASSES PRÉÉLÉMENTAIRES, ÉLÉMENTAIRES, D'INCLUSION SCOLAIRE ET ÉCOLES MATERNELLES, ÉLÉMENTAIRES, PRIMAIRES - Tandis que les écoles maternelles ne comportent que des classes préélémentaires, les écoles élémentaires peuvent accueillir à la fois des classes élémentaires et des classes préélémentaires. Dans ce cas, ces écoles sont aussi appelées écoles primaires. Cette coexistence est particulièrement fréquente dans l'enseignement privé. Les classes d'inclusion scolaire (CLIS) accueillent des élèves en situation de handicap.

ÉCOLES SPÉCIALISÉES - L'expression « écoles spécialisées » regroupe quatre types d'écoles :

- les écoles maternelles spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (classe de perfectionnement et CLIS définies en 3.1) ;
 - les écoles de plein air sont des écoles publiques accueillant, pour une durée limitée, des enfants dont l'état de santé rend souhaitable la mise en œuvre de précautions particulières ;
 - les écoles autonomes de perfectionnement sont des écoles publiques communales dispensant une formation préprofessionnelle à des enfants présentant des déficiences intellectuelles légères ;
 - les écoles de niveau élémentaire spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (classe de perfectionnement et CLIS définies en 3.1).
- Les écoles spécialisées sont comptées avec les écoles élémentaires.

SOURCES

MENESR-DEPP, Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 2014-n° 41, 13.33, 12.24, 11.26, 11.09.

1 Évolution du nombre de classes selon le type d'école (1)

		1980	1990	1999	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012	2013	2014
Public	Écoles maternelles	59 758	70 538	71 087	66 457	65 839	65 032	63 619	64 083	63 468	63 439	63 266
	Écoles élémentaires, primaires et spécialisées (2)	194 862	179 177	172 906	178 632	179 376	180 251	180 770	182 252	182 469	183 812	184 822
	dont classes uniques	11 449	7 667	5 616	3 960	3 774	3 695	3 547	3 547	3 427	3 302	3 225
	Total	254 620	249 715	243 993	245 089	245 215	245 283	244 389	246 335	245 937	247 251	248 088
Privé	Écoles maternelles	1 081	1 380	973	790	453	453	382	409	376	425	410
	Écoles élémentaires, primaires et spécialisées (2)	37 201	37 037	36 202	36 547	36 762	36 702	36 447	36 521	36 567	36 693	36 803
	dont classes uniques	347	215	-	153	136	122	126	127	121	117	116
	Total	38 282	38 417	37 175	37 336	37 215	37 155	36 829	36 930	36 943	37 118	37 213
Public + Privé	292 902	288 132	281 168	282 425	282 430	282 438	281 218	283 265	282 880	284 369	285 301	

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.**

1. Entre 1999 et 2008, les données sont des estimations.

2. Les classes préélémentaires dans des écoles primaires sont comptabilisées ici.

Lecture : à la rentrée 2014, en France métropolitaine et dans les DOM y compris Mayotte, les écoles maternelles publiques comportent 63 266 classes préélémentaires et les écoles élémentaires, primaires et spécialisées comprennent 184 822 classes préélémentaires et élémentaires.

2 Évolution du nombre de classes selon le type de classe (1)

		2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012	2013	2014
Public	Classes préélémentaires	86 942	86 642	86 184	86 869	86 788	86 383	86 940	86 990	87 757	87 989
	CP-CM2	152 448	153 030	153 985	154 221	154 359	153 899	155 187	154 782	155 246	155 791
	CLIS	5 080	5 058	4 920	4 125	4 136	4 107	4 208	4 165	4 246	4 308
	Total	244 470	244 730	245 089	245 215	245 283	244 389	246 335	245 937	247 251	248 088
Privé	Classes préélémentaires	11 737	11 853	11 820	11 654	11 593	11 553	11 597	11 596	11 692	11 736
	CP-CM2	25 080	25 067	25 082	25 196	25 218	24 928	24 983	25 019	25 063	25 131
	CLIS	350	384	435	365	344	348	350	328	363	346
	Total	37 167	37 304	37 336	37 215	37 155	36 829	36 930	36 943	37 118	37 213
Public + Privé	Classes préélémentaires	98 679	98 495	98 004	98 523	98 381	97 936	98 537	98 586	99 449	99 725
	CP-CM2	177 528	178 097	179 067	179 417	179 577	178 827	180 170	179 801	180 309	180 922
	CLIS	5 430	5 442	5 354	4 490	4 480	4 455	4 558	4 493	4 609	4 654
Total	281 637	282 034	282 425	282 430	282 438	281 218	283 265	282 880	284 369	285 301	

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.**

1. Entre 1999 et 2008, les données sont des estimations.

Lecture : à la rentrée 2014, on compte 87 989 classes préélémentaires dans les écoles maternelles et primaires publiques de France métropolitaine et des DOM y compris Mayotte.

3 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe selon le type de classe (1)

		1980	1990	1999	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012	2013	2014
Public	Classes préélémentaires	30,1	27,9	25,5	25,8	25,5	25,7	25,8	25,8	25,8	25,8	25,7
	CP-CM2	23,6	22,5	22,3	22,6	22,6	22,7	22,7	22,7	22,8	22,9	23,0
Privé	Classes préélémentaires	29,9	27,1	25,9	26,7	27,1	27,0	27,2	27,2	27,0	26,8	27,0
	CP-CM2	26,2	24,5	23,9	23,0	22,9	22,9	23,3	23,3	23,3	23,2	23,4
Public + Privé	Classes préélémentaires	30,1	27,8	25,5	25,9	25,7	25,8	26,0	26,0	25,9	26,0	25,8
	CP-CM2	23,9	22,8	22,5	22,7	22,7	22,7	22,7	22,8	22,9	22,9	23,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.**

1. Entre 1999 et 2008, les données sont des estimations.

4 Répartition des classes selon la taille et le nombre moyen d'élèves à la rentrée 2014, en %.

		Moins de 15 élèves	15 à 19 élèves	20 à 24 élèves	25 à 29 élèves	30 à 34 élèves	35 élèves et plus	Total	Nombre de classes	Nombre moyen d'élèves/ classe
Public	Classes préélémentaires	0,5	4,9	39,6	46,7	6,2	2,1	100,0	87 989	25,7
	CP-CM2	2,5	10,2	60,2	26,9	0,1	€	100,0	155 791	23,0
	CLIS	99,7	0,2	€	-	-	-	100,0	4 308	10,4
	Total	0,6	7,1	59,3	32,2	0,9	€	100,0	248 088	23,7
Privé	Classes préélémentaires	4,4	6,5	20,0	44,8	18,1	6,2	100,0	11 736	27,0
	CP-CM2	5,5	11,7	38,0	43,5	1,3	0,1	100,0	25 131	23,4
	CLIS	99,1	0,6	-	-	-	0,3	100,0	346	9,2
	Total	3,6	6,8	34,5	53,7	1,3	0,1	100,0	37 213	24,4
Public + Privé	1,0	7,0	56,0	35,0	1,0	€	100,0	285 301	23,8	

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.**

À LA RENTRÉE 2014, le nombre d'établissements du second degré est le plus bas constaté depuis trente ans, après avoir oscillé autour de 11 400 depuis la rentrée 2000 (1).

Entre 1960 et 1980, les collèges se multiplient pour permettre la scolarisation massive des jeunes dans le premier cycle du secondaire. À partir de 1985 (date de création du baccalauréat professionnel), le nombre de lycées du secteur public augmente pour accueillir les élèves plus nombreux dans le second cycle long (général, technologique ou professionnel). Dans les années 2000, le nombre de lycées professionnels diminue, tandis que celui des lycées polyvalents augmente.

Un tiers de l'ensemble des établissements relève du secteur privé : 40 % des LEGT et des LP, 25 % des collèges.

Le nombre global de classes (235 500) augmente à la rentrée 2014 (2). Cette hausse, due à 26 000 élèves supplémentaires scolarisés depuis 2013, concerne essentiellement les lycées d'enseignement général et technologique du secteur public.

À la rentrée 2014, le nombre moyen d'élèves par classe dans les collèges est de 24,6, soit un élève de plus qu'en 2007 (3). Dans les LEGT, l'effectif moyen par classe atteint 27,1 élèves ; il est de 18,4 élèves par classe dans les lycées professionnels. À l'exception des lycées professionnels, le nombre moyen d'élèves par classe atteint à la rentrée 2014 est le plus fort constaté depuis le début des années 2000.

Les classes sont en moyenne moins chargées dans les lycées privés que dans les lycées publics. Ce constat est valable pour tous les types de lycée, lycées d'enseignement général et technologique, lycées professionnels ou polyvalents : de deux à trois élèves de moins en moyenne. Dans les collèges privés, au contraire, les classes comptent presque deux élèves de plus que celles des collèges publics.

DÉFINITIONS

ÉTABLISSEMENTS DU SECOND DEGRÉ - Collèges, lycées et établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) relevant du ministère en charge de l'éducation nationale.

LA « CLASSE » - Le terme « classe » est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves pour suivre les enseignements de tronc commun définis dans les programmes. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une classe et une seule.

NOMBRE MOYEN D'ÉLÈVES PAR CLASSE - C'est le rapport du nombre d'élèves sur le nombre de classes. Sont comptés tous les élèves de l'établissement, quelle que soit la formation suivie, y compris l'enseignement post-baccalauréat.

LEGT - Lycées d'enseignement général et technologique.

LPO - Lycées polyvalents. Les lycées polyvalents font partie des lycées d'enseignement général et technologique. Ils dispensent, à côté des formations générales ou technologiques, des formations professionnelles.

LP - Lycées professionnels.

EREA - Établissements régionaux d'enseignement adapté. Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, les EREA reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes normales d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquêtes n° 16, 17 et 18 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Évolution du nombre d'établissements du second degré

	1980	1990	1995	2000	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012	2013	2014
Public											
Collèges	4 891	5 019	5 082	5 128	5 220	5 253	5 252	5 270	5 274	5 271	5 279
LP	1 353	1 362	1 177	1 108	1 050	973	957	960	942	924	901
LEGT	1 134	1 294	1 474	1 513	1 551	1 576	1 578	1 584	1 587	1 589	1 595
<i>dont LPO</i>	-	-	-	477	525	582	594	600	612	625	639
EREA	n.d.	82	82	80	80	80	79	79	79	79	79
Total Public	7 378	7 757	7 815	7 829	7 901	7 882	7 866	7 893	7 882	7 863	7 854
Privé											
Collèges	1 757	1 814	1 801	1 808	1 790	1 765	1 776	1 776	1 777	1 786	1 796
LP	978	809	691	647	658	664	670	670	660	659	652
LEGT	1 194	1 290	1 222	1 102	1 074	1 064	1 077	1 077	1 065	1 053	1 040
<i>dont LPO</i>	-	-	-	119	196	204	201	201	200	206	206
EREA	-	-	-	-	-	-	-	1	1	1	1
Total Privé	3 929	3 913	3 714	3 557	3 522	3 493	3 523	3 524	3 503	3 499	3 489
Ensemble	11 307	11 670	11 529	11 386	11 423	11 375	11 389	11 417	11 385	11 362	11 343

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

2 Évolution du nombre de classes selon le type d'établissement

	1995	2000	2005	2007	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012	2013	2014
Public											
Collèges	116 431	115 614	109 628	107 177	106 971	106 733	106 307	107 086	107 219	107 659	107 477
LP	24 041	23 011	22 422	22 580	21 885	21 658	21 030	21 110	19 695	19 644	19 378
LEGT	53 248	55 989	56 999	56 524	55 707	55 924	55 437	55 711	55 160	56 002	57 065
<i>dont LPO</i>	-	18 351	20 402	20 787	21 630	22 378	22 656	22 930	22 861	23 690	24 653
EREA	1 324	1 149	980	967	933	944	909	909	892	898	892
Total Public	195 044	195 763	190 029	187 248	185 496	185 259	183 683	184 816	182 966	184 203	184 812
Privé											
Collèges	26 183	26 033	26 019	25 854	25 930	26 018	26 028	26 028	26 163	26 307	26 439
LP	6 105	6 427	6 361	6 344	6 328	6 500	6 401	6 401	6 245	6 445	6 405
LEGT	17 542	17 479	17 628	17 999	17 980	18 061	17 846	17 846	17 745	17 894	17 821
<i>dont LPO</i>	-	3 456	5 751	5 932	5 889	5 994	5 728	5 728	5 711	5 947	5 926
EREA	-	-	-	-	-	-	-	4	8	10	8
Total Privé	49 830	49 939	50 008	50 197	50 238	50 579	50 275	50 279	50 161	50 656	50 673
Ensemble	244 874	245 702	240 037	237 445	235 734	235 838	233 958	235 095	233 127	234 859	235 485

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

Lecture : en 2014, on dénombre 235 485 classes accueillant des élèves du second degré ou des classes supérieures de lycées (STS, CPGE, etc.).

3 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe selon le type d'établissement

	1995	2000	2005	2007	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012	2013	2014
Public											
Collèges	23,7	23,3	23,3	23,3	23,5	23,6	23,9	24,0	24,2	24,2	24,2
LP	22,0	20,2	20,1	19,4	18,9	19,1	19,0	19,0	19,0	19,1	19,0
LEGT	28,6	27,4	27,3	26,9	26,8	26,8	27,2	27,2	27,7	27,8	27,8
<i>dont LPO</i>	-	-	24,6	24,1	23,9	23,8	24,1	24,2	24,8	25,0	25,1
EREA	9,2	9,7	11,1	11,1	11,3	11,0	11,3	11,3	11,5	11,2	11,2
Privé											
Collèges	24,9	24,9	24,8	25,1	25,2	25,4	25,9	25,9	26,0	26,0	26,0
LP	20,8	18,7	18,9	18,4	18,0	17,9	17,6	17,6	17,3	17,0	16,7
Lycées	24,5	23,6	23,8	23,6	23,9	23,8	24,3	24,3	24,6	24,5	24,6
<i>dont LPO</i>	-	-	22,1	21,4	21,7	21,7	21,9	21,9	22,3	22,1	22,2
EREA	-	-	-	-	-	-	-	16,3	15,5	16,0	20,1
Public + Privé											
Collèges	23,9	23,6	23,6	23,6	23,8	24,0	24,3	24,3	24,5	24,6	24,6
LP	21,8	19,8	19,9	19,2	18,7	18,8	18,7	18,7	18,6	18,5	18,4
LEGT	27,6	26,5	26,5	26,1	26,1	26,1	26,5	26,5	26,9	27,0	27,1
<i>dont LPO</i>	-	-	24,1	23,5	23,4	23,4	23,7	23,7	24,3	24,4	24,5
EREA	9,2	9,7	11,1	11,1	11,3	11,0	11,3	11,3	11,5	11,3	11,3

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

Lecture : en 2014, les classes de LEGT scolarisent en moyenne 27,1 élèves ou étudiants.

DÉFINITIONS

LES ÉTABLISSEMENTS du second degré des secteurs public et privé abritent généralement les classes du premier cycle dans les collèges, celles du second cycle général et technologique dans les LEGT et celles du second cycle professionnel dans les LP (1). Il existe cependant des singularités. Ainsi, 4,6 % des élèves scolarisés dans les lycées professionnels publics (respectivement 6,6 % dans les lycées professionnels privés) sont des élèves de niveau collège, principalement de classe de troisième. De même, certains élèves suivant un enseignement professionnel sont scolarisés dans un lycée général et/ou technologique. De tels lycées, où l'enseignement général et technologique est néanmoins majoritaire, sont dits polyvalents.

Les enseignements post-baccalauréat (STS ou CPGE) concernent environ un élève sur sept des LEGT. L'enseignement adapté est présent essentiellement dans les collèges et dans les EREA. Ces derniers, par leur nature, sont habilités à dispenser l'ensemble des formations (voir « Définitions »).

À la rentrée 2014, le nombre de classes augmente légèrement dans le premier cycle. La hausse dans le secteur privé (+ 86 classes) y compense la baisse du secteur public (- 32) (2). Accompagnant les évolutions démographiques, le nombre de classes dans le premier cycle du secteur public a fortement baissé entre 2000 et 2008 puis remonté légèrement en 2009 et 2010. Dans le second cycle général et technologique du secteur public, le nombre de classes poursuit sa hausse, après avoir augmenté pour la première fois depuis 2000 à la rentrée 2013. Une telle évolution est en phase avec la croissance des effectifs observée dans les LEGT. Dans le secteur privé, les classes sont restées stables en nombre depuis 2005. Enfin, le second cycle professionnel se caractérise par une légère baisse du nombre de classes, à la fois dans le secteur public et dans le secteur privé.

En 2014, dans le secteur public, le nombre moyen d'élèves par classe continue à augmenter dans le second cycle général et technologique (29,9 élèves par classe) (3). Dans le second cycle professionnel, la taille moyenne des classes se maintient à un peu plus de 19 élèves.

Dans le secteur privé, le nombre moyen d'élèves par classe dans le premier et le second cycle se maintient plus ou moins au niveau de 2013.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

LA « CLASSE » - Le terme « classe » est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves pour suivre les enseignements de tronc commun définis dans les programmes. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une classe et une seule.

NOMBRE MOYEN D'ÉLÈVES PAR CLASSE SELON LE CYCLE D'ENSEIGNEMENT - C'est le rapport du nombre d'élèves sur le nombre de classes dans un cycle d'enseignement quel que soit le type d'établissement dans lequel il est implanté. Aussi cet indicateur ne peut être comparé à celui de la page 2.3 calculé selon le type d'établissement.

LEGT - Lycées d'enseignement général et technologique.

LPO - Lycées polyvalents. Les lycées polyvalents font partie des lycées d'enseignement général et technologique. Ils dispensent des formations professionnelles, à côté des formations générales ou technologiques.

LP - Lycées d'enseignement professionnel.

DIMA - Dispositifs d'initiation aux métiers en alternance.

ULIS - Les unités localisées pour l'inclusion scolaire ont remplacé, en 2010, les unités pédagogiques d'intégration (UPI).

ENSEIGNEMENT ADAPTÉ - Il est assuré dans les sections d'enseignement professionnel adapté (Segpa). Voir 4.19.

EREA - Établissements régionaux d'enseignement adapté. Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes normales d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré susceptibles de dispenser l'ensemble des formations du premier cycle aux classes post-bac.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquêtes n° 16, 17 et 18 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Répartition des élèves selon le type d'établissement et le cycle d'enseignement à la rentrée 2014, y compris post-bac, en %.

	Premier cycle	Enseignement adapté (Segpa)	Second cycle professionnel (1)	Second cycle général et technologique	STS/CPGE (2)	Ensemble	Nombre total d'élèves	dont élèves du 2 nd degré
Public								
Collèges	96,8	3,2	€	€	-	100,0	2 605 850	2 605 850
LP	4,6	€	93,3	0,8	1,3	100,0	368 087	363 396
LEGT	0,5	-	10,9	74,0	14,6	100,0	1 587 687	1 355 731
<i>dont LPO</i>	1,0	-	27,9	59,2	11,9	100,0	617 770	544 291
EREA	8,9	33,6	55,4	1,6	0,4	100,0	10 019	9 974
Total Public	55,7	1,9	11,4	25,8	5,2	100,0	4 571 643	4 334 951
Privé								
Collèges	99,3	0,6	€	0,1	-	100,0	687 855	687 855
LP	6,6	0,1	86,5	0,6	6,2	100,0	107 087	100 444
LEGT	1,6	-	11,0	72,7	14,8	100,0	438 448	373 724
<i>dont LPO</i>	2,6	-	34,7	45,1	17,6	100,0	131 489	108 293
EREA	-	64,6	35,4	-	-	100,0	161	161
Total Privé	56,5	0,4	11,4	25,9	5,8	100,0	1 233 551	1 162 184

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

1. Y compris les préparations diverses pré-bac et formations complémentaires de niveaux IV et V.

2. Y compris les préparations diverses post-bac et formations complémentaires de niveau III.

Lecture : 74 % des élèves accueillis dans les LEGT du secteur public suivent un second cycle général et technologique.

Dans le secteur public, 25,8 % des élèves suivent un second cycle général et technologique.

2 Évolution du nombre de classes selon le cycle d'enseignement

	2000	2005	2007	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014
Public									
1 ^{er} cycle (1)	108 890	103 308	101 262	101 399	101 090	101 778	102 070	102 681	102 649
Segpa	8 582	7 822	7 499	6 872	6 721	6 783	6 691	6 573	6 455
2 nd cycle professionnel	27 952	28 308	28 719	28 878	28 461	28 592	26 779	27 089	26 935
2 nd cycle général et technologique	41 947	41 850	40 960	39 127	38 389	38 632	38 277	38 678	39 485
Total Public	187 371	181 288	178 439	176 275	174 661	175 785	173 817	175 021	175 524
Privé									
1 ^{er} cycle (1)	26 999	26 647	26 465	26 538	26 510	26 513	26 606	26 734	26 820
Segpa	262	292	298	329	336	336	359	367	369
2 nd cycle professionnel	7 867	8 038	8 169	8 242	8 077	8 078	7 865	8 039	7 911
2 nd cycle général et technologique	12 332	12 364	12 434	12 332	12 258	12 258	12 147	12 232	12 270
Total Privé	47 460	47 341	47 366	47 440	47 181	47 185	46 977	47 372	47 370
Total Public + Privé	234 831	228 629	225 805	223 715	221 842	222 970	220 794	222 393	222 894

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

1. Y compris DIMA et ULIS.

3 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe selon le cycle d'enseignement

	2000	2005	2007	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014
Public										
1 ^{er} cycle (1)	24,1	24,0	23,9	24,1	24,2	24,5	24,6	24,7	24,8	24,8
Segpa	13,2	13,5	13,3	13,2	13,3	13,4	13,5	13,6	13,7	13,5
2 nd cycle professionnel	19,9	20,1	19,4	19,0	19,1	19,1	19,1	19,2	19,3	19,3
2 nd cycle général et technologique	28,6	28,8	28,3	28,4	28,5	29,1	29,1	29,7	29,8	29,9
Privé										
1 ^{er} cycle (1)	24,8	24,7	25,0	25,2	25,3	25,8	25,8	26,0	26,0	26,0
Segpa	14,3	13,9	13,5	12,9	12,6	12,8	12,8	12,6	12,3	12,09
2 nd cycle professionnel	18,9	19,2	18,8	18,6	18,6	18,2	18,2	18,0	17,9	17,7
2 nd cycle général et technologique	24,5	25,0	24,9	25,1	25,1	25,6	25,6	26,1	26,0	26,1
Public + Privé										
1 ^{er} cycle (1)	24,2	24,2	24,2	24,3	24,4	24,8	24,8	25,0	25,0	25,1
Segpa	13,2	13,5	13,3	13,2	13,3	13,4	13,5	13,6	13,6	13,4
2 nd cycle professionnel	19,7	19,9	19,3	18,9	19,0	18,9	18,9	19,0	19,0	18,9
2 nd cycle général et technologique	27,7	27,9	27,5	27,6	27,7	28,3	28,3	28,8	28,9	29,0

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

1. Y compris DIMA et ULIS.

DÉFINITIONS

DANS LE PREMIER CYCLE, les classes des établissements publics et privés comptent 24,5 élèves en moyenne. 8,9 % d'entre elles accueillent au moins 30 élèves (1).

Les classes de la sixième à la troisième regroupent en moyenne un peu plus de 25 élèves. À côté de ces classes, il existe, dans le premier cycle, des classes spécialisées à effectifs réduits du fait de leurs conditions spécifiques d'encadrement. Les ULIS et Segpa comptent en moyenne 13 élèves par classe.

Dans l'enseignement professionnel, la taille moyenne des classes est plus faible qu'en collège (18,9 élèves par classe). La taille des classes est plus élevée dans le domaine des services que dans celui de la production (20,6 élèves en moyenne contre 17,1).

Avec 29 élèves, les classes dans le second cycle général et technologique sont les plus chargées des trois cycles d'enseignement. Un peu plus d'une classe sur cinq (20,7 %) du second cycle général et technologique compte au moins 35 élèves. La classe de seconde reste la plus chargée, avec 31,7 élèves. Quatre classes sur cinq comptent plus de 30 élèves et près d'une classe sur trois rassemble au moins 35 élèves. Les classes sont moins chargées en première où l'effectif moyen est de 27,9 élèves, ainsi qu'en terminale avec en moyenne 27,4 élèves par classe.

La taille des classes est différente selon le secteur d'enseignement (2). Pour le premier cycle, le nombre moyen d'élèves par classe dans le secteur privé est plus élevé que dans le secteur public (respectivement 25,8 et 24,1 élèves). Cela s'explique par l'importance relative des classes d'au moins 30 élèves dans les établissements privés.

Dans le second cycle professionnel, les différences de tailles de classes sont plus faibles entre les deux secteurs. Cependant, on observe dans le secteur public une plus forte concentration de classes autour de 20-24 élèves et de 29-30 élèves, correspondant respectivement aux formations industrielles et de services.

Enfin, dans le second cycle général et technologique, cycle le plus chargé, les classes des établissements publics comptent en moyenne 3,8 élèves de plus que celles des établissements privés. Dans le secteur public, 64,2 % des classes scolarisent au moins 30 élèves contre 43,8 % dans le secteur privé. À l'opposé, 12,5 % des classes accueillent moins de 15 élèves dans le secteur privé contre 1,7 % dans le secteur public.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

LA « CLASSE » - Le terme « classe » est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves pour suivre les enseignements de tronc commun définis dans les programmes. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une classe et une seule.

LE NOMBRE MOYEN D'ÉLÈVES PAR CLASSE - C'est le quotient du nombre d'élèves par le nombre de classes. Dans cette page, les élèves sont comptés en fonction du cycle d'études suivi. Ainsi, sont retenus, dans le calcul de la classe de troisième, tous les élèves, qu'ils soient scolarisés dans les collèges ou dans les lycées professionnels. Aussi, l'indicateur calculé ici ne peut être comparé à celui de la double page 2.3 calculé selon le type d'établissement fréquenté.

BMA - Brevet des métiers d'art.

CAP - Certificat d'aptitude professionnelle.

DIMA - Dispositif d'initiation aux métiers en alternance.

ULIS - Unité localisée pour l'inclusion scolaire (anciennement dénommée UPI, unité pédagogique d'intégration).

SEGPA - Section d'enseignement général et professionnel adapté.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

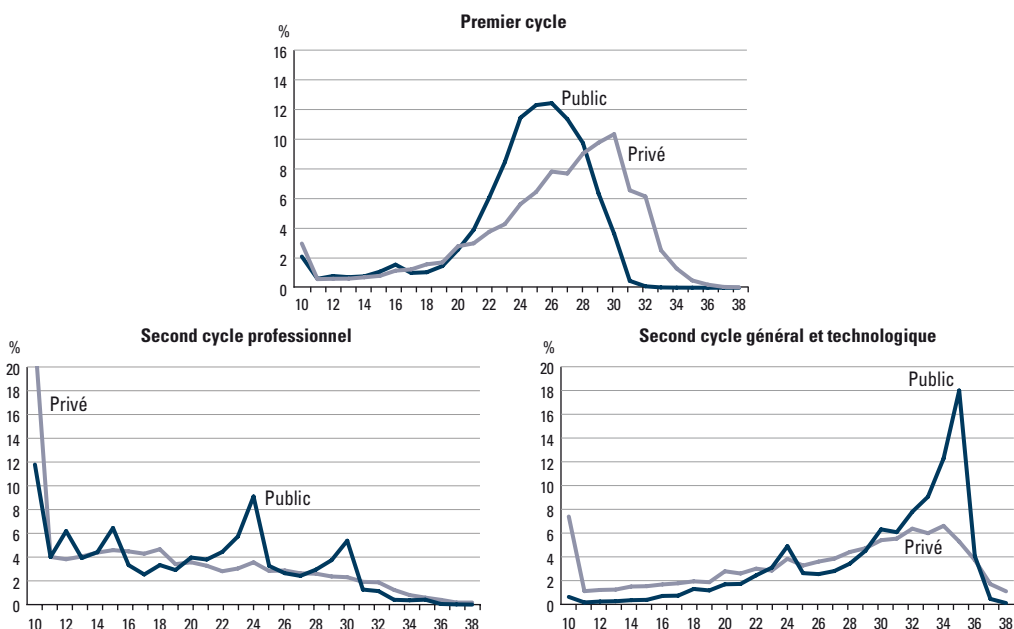
1 Répartition des classes selon la taille et le nombre moyen d'élèves à la rentrée 2014, en %.

Classes	14 élèves et moins	15 à 19 élèves	20 à 24 élèves	25 à 29 élèves	30 à 34 élèves	35 à 39 élèves	40 élèves et plus	Total	Nombre de classes	Nombre moyen d'élèves / classe
Sixième	1,4	4,4	34,9	50,7	8,3	0,2	0,0	100,0	32 081	25,0
Cinquième	0,9	3,4	30,3	55,5	9,7	0,1	0,0	100,0	31 200	25,5
Quatrième	0,9	3,6	29,3	55,7	10,2	0,2	0,0	100,0	31 420	25,6
Troisième	1,6	5,1	32,7	51,1	9,2	0,2	0,0	100,0	32 333	25,1
Total 6^e à 3^e	1,2	4,2	31,8	53,3	9,3	0,2	0,0	100,0	127 034	25,3
ULIS, DIMA	69,5	4,4	9,2	14,9	2,0	0,1	0,0	100,0	2 435	13,1
Total 1^{er} cycle (hors Segpa)	2,5	4,2	31,4	52,5	9,2	0,2	0,0	100,0	129 469	25,1
Segpa	53,9	45,2	0,8	0,1	0,0	0,0	0,0	100,0	6 824	13,4
Total 1^{er} cycle (y compris Segpa)	5,1	6,2	29,9	49,9	8,7	0,2	0,0	100,0	136 292	24,5
Public	5,0	6,1	32,5	52,2	4,2	0,0	0,0	100,0	109 104	24,1
Privé	5,5	6,5	19,5	40,8	26,9	0,8	0,1	100,0	27 189	25,8
CAP production	66,7	17,1	12,0	3,3	0,9	0,0	0,0	100,0	4 760	13,4
CAP services	52,8	22,2	14,6	6,3	3,4	0,4	0,2	100,0	3 688	15,1
Total CAP	60,7	19,3	13,1	4,6	2,0	0,2	0,0	100,0	8 448	14,1
Bac pro et BMA production	29,8	19,7	32,2	14,0	4,1	0,1	0,0	100,0	12 082	18,7
Bac pro et BMA services	15,6	18,7	25,7	21,7	16,4	1,6	0,2	100,0	13 864	22,3
Total bac pro/BMA	22,2	19,2	28,7	18,2	10,7	0,9	0,1	100,0	25 946	20,6
Total production	40,8	18,8	26,2	10,9	3,2	0,1	0,0	100,0	17 041	17,1
Total services	24,1	19,6	23,0	18,2	13,5	1,4	0,3	100,0	17 979	20,6
Total 2nd cycle professionnel (1)	32,2	19,2	24,6	14,6	8,5	0,7	0,1	100,0	35 020	18,9
Public	30,3	18,6	27,0	15,0	8,6	0,5	0,0	100,0	27 061	19,3
Privé	38,7	21,4	16,3	13,3	8,2	1,5	0,6	100,0	7 959	17,7
Seconde GT	1,4	1,4	6,1	11,5	49,3	30,0	0,3	100,0	17 075	31,7
Première GT	5,4	6,8	17,5	19,0	34,7	16,2	0,4	100,0	17 406	27,9
Terminale GT	5,8	7,8	18,7	20,0	32,5	14,8	0,4	100,0	17 273	27,4
Total 2nd cycle GT	4,2	5,4	14,1	16,9	38,8	20,3	0,4	100,0	51 755	29,0
Public	1,7	4,3	13,8	15,9	41,5	22,7	0,0	100,0	39 485	29,9
Privé	12,5	8,8	15,1	19,9	29,9	12,5	1,4	100,0	12 270	26,1

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé, MENESR.

1. Y compris les formations complémentaires de niveaux IV et V et les préparations diverses pré-bac.

2 Répartition des classes des trois cycles d'enseignement à la rentrée 2014 selon la taille, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé, MENESR.

Lecture : 12,4 % des classes de premier cycle dans les établissements publics accueillent exactement 26 élèves (respectivement 7,8 % dans l'enseignement privé).

DÉFINITIONS

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES de France métropolitaine et des DOM sont de taille extrêmement variée et leur répartition suivant le nombre d'élèves accueillis est très différente selon le secteur d'enseignement et le type d'établissement. La taille moyenne des établissements publics est toujours supérieure à celle du secteur privé, quel que soit le type d'établissement. C'est dans les collèges que l'écart entre les deux secteurs est le moins élevé.

L'effectif moyen des collèges atteint 494 élèves dans le secteur public et 383 élèves dans le secteur privé (1). L'accueil des élèves de Segpa, plus spécifique au secteur public, n'explique qu'une faible partie de cette différence. Le secteur privé présente des petites unités d'enseignement : 13,9 % des collèges privés ont moins de 100 élèves, alors qu'on ne compte que quelques dizaines d'établissements de cette taille dans le secteur public (2). De même, près de trois collèges privés sur quatre scolarisent moins de 500 élèves ; c'est le cas d'un peu plus de la moitié des collèges publics.

Pour les LP, la taille moyenne par secteur varie du simple au triple : 409 élèves pour les LP publics et 164 élèves pour le privé. Près d'un LP privé sur deux scolarise moins de 100 élèves, huit sur dix moins de 300 élèves. Dans le secteur public, la distribution des établissements est assez centrée autour du regroupement « 300 à 499 élèves » qui concerne plus de 43 % d'entre eux.

L'effectif moyen des LEGT est de 422 élèves pour le secteur privé et de 995 élèves pour le secteur public. Le poids des élèves des classes post-baccalauréat, comparable entre les deux secteurs, ne joue pas sur cet écart. La distribution des lycées privés est plus concentrée sur les petites tailles. Ainsi, plus des deux tiers d'entre eux scolarisent moins de 500 élèves et un peu moins d'un établissement sur deux accueille moins de 300 élèves. Dans le secteur public, les établissements sont plus grands : un lycée sur deux a une taille comprise entre 900 et 1 500 élèves et un établissement sur dix accueille au moins 1 500 élèves. Deux LEGT sur cinq dans le secteur public et un sur cinq dans le secteur privé sont des lycées polyvalents (LPO). La taille moyenne de ces établissements est proche de celle de l'ensemble des LEGT pour le secteur public mais est, en revanche, beaucoup plus grande pour le secteur privé.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (hors EREA).

TAILLE DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES - Elle prend en compte l'intégralité des élèves scolarisés dans l'établissement (y compris l'enseignement adapté et l'enseignement post-baccalauréat) ou dans les annexes qui peuvent lui être rattachées.

LP - Lycées professionnels.

LEGT - Lycées d'enseignement général et technologique.

LPO - Lycées polyvalents. Ils font partie des lycées d'enseignement général et technologique. Ils dispensent, à côté des formations générales ou technologiques, des formations professionnelles.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquêtes n°s 16, 17 et 18 auprès des établissements privés hors contrat.

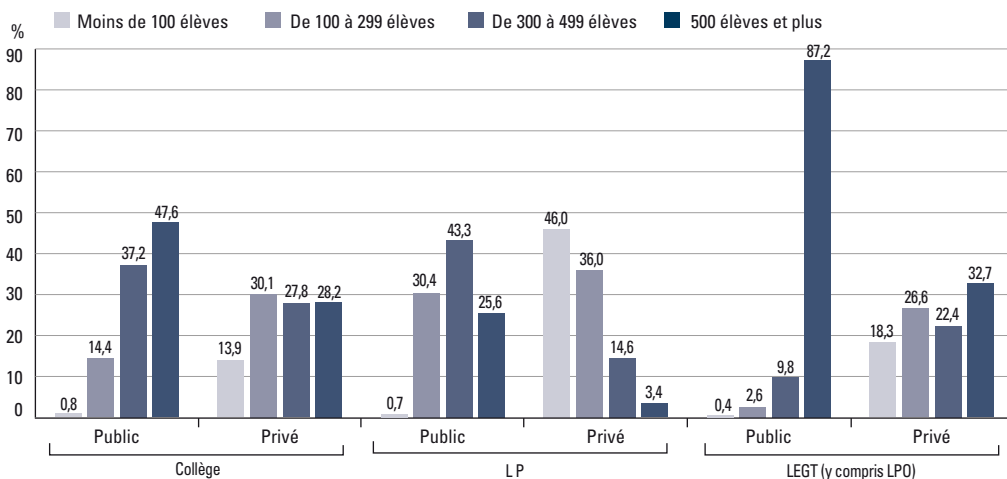
1 Répartition des établissements et des élèves selon le type et la taille de l'établissement à la rentrée 2014

		Public				Privé			
		Établissements		Élèves		Établissements		Élèves	
		Nombre	%	Effectifs	%	Nombre	%	Effectifs	%
Collège	Moins de 100 élèves	42	0,8	3 179	0,1	250	13,9	13 972	2,0
	De 100 à 299 élèves	758	14,4	169 994	6,5	540	30,1	106 828	15,5
	De 300 à 499 élèves	1 965	37,2	801 936	30,8	499	27,8	197 659	28,7
	De 500 à 699 élèves	1 839	34,8	1 082 614	41,5	280	15,6	165 219	24,0
	De 700 à 899 élèves	571	10,8	439 129	16,9	140	7,8	109 582	15,9
	900 élèves et plus	104	2,0	108 998	4,2	87	4,8	94 595	13,8
	Total	5 279	100,0	2 605 850	100,0	1 796	100,0	687 855	100,0
	Taille moyenne	494 élèves				383 élèves			
LP	Moins de 100 élèves	6	0,7	353	0,1	300	46,0	14 288	13,3
	De 100 à 299 élèves	274	30,4	62 760	17,1	235	36,0	43 403	40,5
	De 300 à 499 élèves	390	43,3	154 534	42,0	95	14,6	35 992	33,6
	De 500 à 699 élèves	166	18,4	95 639	26,0	19	2,9	10 847	10,1
	De 700 à 899 élèves	50	5,5	38 667	10,5	2	0,3	1 536	1,4
	900 élèves et plus	15	1,7	16 134	4,4	1	0,2	1 021	1,0
	Total	901	100,0	368 087	100,0	652	100,0	107 087	100,0
	Taille moyenne	409 élèves				164 élèves			
LEGT	Moins de 100 élèves	6	0,4	294	0,0	190	18,3	9 743	2,2
	De 100 à 299 élèves	42	2,6	9 075	0,6	277	26,6	53 582	12,2
	De 300 à 499 élèves	156	9,8	64 343	4,1	233	22,4	91 225	20,8
	De 500 à 699 élèves	222	13,9	132 922	8,4	147	14,1	87 778	20,0
	De 700 à 899 élèves	280	17,6	224 871	14,2	85	8,2	66 168	15,1
	De 900 à 1 199 élèves	429	26,9	448 276	28,2	66	6,3	68 042	15,5
	De 1 200 à 1 499 élèves	267	16,7	356 224	22,4	29	2,8	38 165	8,7
	1 500 élèves et plus	193	12,1	351 682	22,2	13	1,3	23 745	5,4
	Total	1 595	100,0	1 587 687	100,0	1 040	100,0	438 448	100,0
		Taille moyenne	995 élèves				422 élèves		
<i>dont LPO</i>	Moins de 100 élèves	0	0,0	0	0,0	14	6,8	631	0,5
	De 100 à 299 élèves	19	3,0	4 037	0,7	34	16,5	6 687	5,1
	De 300 à 499 élèves	75	11,7	31 538	5,1	44	21,4	17 435	13,3
	De 500 à 699 élèves	95	14,9	57 039	9,2	30	14,6	18 172	13,8
	De 700 à 899 élèves	111	17,4	88 516	14,3	31	15,0	24 225	18,4
	De 900 à 1 199 élèves	178	27,9	185 625	30,0	31	15,0	32 494	24,7
	De 1 200 à 1 499 élèves	97	15,2	129 842	21,0	16	7,8	20 738	15,8
	1 500 élèves et plus	64	10,0	121 173	19,6	6	2,9	11 107	8,4
	Total	639	100,0	617 770	100,0	206	100,0	131 489	100,0
		Taille moyenne	967 élèves				638 élèves		

► **Champ** : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Lecture : 14,4 % des collèges publics ont une taille comprise entre 100 et 299 élèves. 6,5 % des collégiens du secteur public sont scolarisés dans un établissement comptant entre 100 et 299 élèves.

2 Répartition des établissements selon le nombre d'élèves par type et secteur à la rentrée 2014



► **Champ** : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

DÉFINITIONS

SUR LE TERRITOIRE NATIONAL, le nombre d'établissements du second degré est de 11 300 à la rentrée 2014, dont 380 dans les DOM (3,3 %) (1). Les différences relevées entre académies sont le reflet conjugué de la démographie et de la taille des établissements. Cinq académies de France métropolitaine totalisent à elles seules 30 % des établissements : Versailles, Lille, Créteil, Nantes, Rennes.

Six établissements sur dix sont des collèges (2). En France métropolitaine, Clermont-Ferrand est l'académie où la proportion de collèges est la plus forte (près de 68 %). En revanche, Paris et Aix-Marseille ont proportionnellement moins de collèges, mais une offre de lycées plus importante.

Plus de six lycées sur dix sont des lycées d'enseignement général et technologique. Parmi ces derniers, 32 % sont des lycées polyvalents. Au total, 57 % des lycées proposent des formations professionnelles (LP et LPO), avec toutefois des disparités : un lycée sur trois à Paris contre sept sur dix dans les académies de Besançon, Dijon et Montpellier et dans trois DOM (3).

79 établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) publics couvrent l'ensemble des académies de France métropolitaine, l'académie de Nice exceptée. Les académies de Versailles et Lille disposent chacune de plus de cinq EREA. Mayotte dispose d'un EREA dans le secteur privé.

Au niveau national, trois établissements du second degré sur dix relèvent du secteur privé (1). Leur poids avoisine 46 % dans les académies de Nantes, Rennes et Paris. La part des collèges dans l'ensemble des établissements est nettement moins élevée dans le secteur privé que dans le secteur public (51 % contre 67 %). L'offre des lycées d'enseignement général et technologique, en comparaison de celle des lycées professionnels, est légèrement supérieure dans le public : 1,8 LEGT pour 1 LP dans le secteur public, 1,6 LEGT pour 1 LP dans le secteur privé.

ÉTABLISSEMENTS DU SECOND DEGRÉ - Collèges, lycées et établissements régionaux d'enseignement adapté relevant du ministère en charge de l'éducation nationale.

LEGT - Lycées d'enseignement général et technologique.

LPO - Lycées polyvalents. Les lycées polyvalents font partie des lycées d'enseignement général et technologique. Ils dispensent, à côté des formations générales et technologiques, des formations professionnelles.

LP - Lycées professionnels.

EREA - Établissements régionaux d'enseignement adapté. Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, les EREA reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes normales d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquêtes n°s 16, 17 et 18 auprès des établissements privés hors contrat.

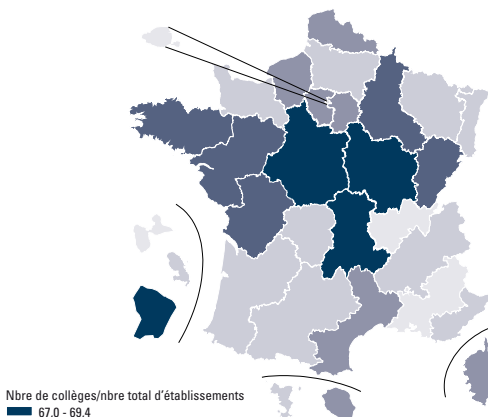
1 Nombre d'établissements du second degré par académie à la rentrée 2014

Académies	Public						Privé					Public + Privé	
	Collèges	LP	LEGT	dont LPO	EREA	Total	Collèges	LP	LEGT	dont LPO	Total	Total étab.	Part du privé (%)
Aix-Marseille	210	47	60	17	3	320	76	59	59	-	194	514	37,7
Amiens	173	41	45	8	2	261	49	22	27	-	98	359	27,3
Besançon	109	19	29	16	2	159	37	17	9	1	63	222	28,4
Bordeaux	255	60	72	21	5	392	93	46	41	-	180	572	31,5
Caen	146	24	41	11	3	214	54	21	27	3	102	316	32,3
Clermont-Ferrand	139	18	31	14	3	191	55	16	25	4	96	287	33,4
Corse	29	4	9	4	1	43	2	-	3	-	5	48	10,4
Créteil	356	37	134	84	3	530	78	19	46	8	143	673	21,2
Dijon	158	17	44	25	3	222	27	6	20	14	53	275	19,3
Grenoble	244	39	80	38	4	367	91	43	58	8	192	559	34,3
Lille	326	74	86	29	6	492	119	23	60	25	202	694	29,1
Limoges	77	19	23	6	1	120	10	6	7	3	23	143	16,1
Lyon	209	50	67	15	3	329	100	54	58	4	212	541	39,2
Montpellier	200	23	53	28	2	278	68	33	36	17	137	415	33,0
Nancy-Metz	222	41	59	26	4	326	43	30	38	3	111	437	25,4
Nantes	244	32	66	26	4	346	176	42	74	26	292	638	45,8
Nice	142	20	39	15	-	201	43	20	38	8	101	302	33,4
Orléans-Tours	231	39	50	17	3	323	59	22	29	13	110	433	25,4
Paris	113	29	74	20	3	219	72	19	102	9	193	412	46,8
Poitiers	160	33	42	9	4	239	48	10	17	6	75	314	23,9
Reims	130	19	37	15	2	188	31	10	15	4	56	244	23,0
Rennes	213	38	61	17	5	317	176	29	65	24	270	587	46,0
Rouen	166	27	48	18	2	243	34	11	21	7	66	309	21,4
Strasbourg	149	15	54	28	1	219	32	17	25	1	74	293	25,3
Toulouse	240	50	72	17	3	365	81	40	44	5	165	530	31,1
Versailles	424	49	145	72	7	625	117	22	80	9	219	844	25,9
France métro.	5 065	864	1 521	596	79	7 529	1 771	637	1 024	202	3 432	10 961	31,3
Guadeloupe	46	6	17	9	-	69	8	11	6	-	25	94	26,6
Guyane	30	5	8	5	-	43	4	-	2	1	6	49	12,2
Martinique	43	9	14	7	-	66	6	2	5	2	13	79	16,5
Mayotte	18	4	6	5	-	28	-	-	-	-	(1) 1	28	3,6
La Réunion	77	13	29	17	-	119	7	2	3	1	12	131	9,2
DOM	214	37	74	43	-	325	25	15	16	4	57	382	14,9
F. métro. + DOM	5 279	901	1 595	639	79	7 854	1 796	652	1 040	206	3 489	11 343	30,8

► Champ : établissements sous tutelle du ministère en charge de l'éducation nationale.

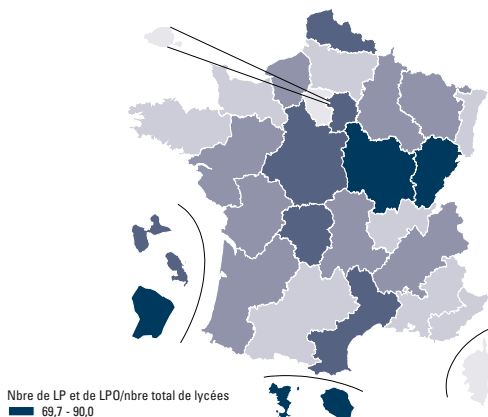
1. Il s'agit d'un EREA.

2 Part des collèges dans les établissements du second degré, rentrée 2014, en %.



► Champ : établissements sous tutelle du ministère en charge de l'éducation nationale.

3 Part des lycées proposant un enseignement professionnel, rentrée 2014, en %.



► Champ : établissements sous tutelle du ministère en charge de l'éducation nationale.

À LA RENTRÉE 2014, environ deux élèves du second degré sur trois sont demi-pensionnaires et moins d'un sur vingt-cinq est interne (217 200 élèves). Depuis le début des années 2000, la part des demi-pensionnaires a augmenté de 10 points aux dépens des externes (1). La part des internes est stable depuis 2000.

Les élèves du second degré public sont plus souvent demi-pensionnaires (66,7 % contre 61,4 % dans le privé). L'internat est plus développé dans le secteur privé que dans le secteur public. Il est peu développé dans le premier cycle, où il concerne moins d'un élève sur cent (2). Il est en revanche plus fréquent dans l'enseignement professionnel : 13,4 % des élèves du second cycle professionnel sont internes à la rentrée 2014.

La forte proportion d'internes observée dans les EREA s'explique notamment par le fait que ces établissements, peu répandus, conduisent à une scolarisation plus souvent éloignée du domicile familial (3). Au total, en ajoutant les élèves qui suivent des formations post-baccalauréat (STS, CPGE), 248 400 élèves sont internes. À la rentrée 2014, près de 4 millions d'élèves, internes et demi-pensionnaires prennent leur repas de midi dans un établissement du second degré.

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements du second degré relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

EXTERNES - Élèves qui fréquentent les établissements uniquement pour y suivre les enseignements.

DEMI-PENSIONNAIRES - Élèves qui prennent leur repas de midi dans un établissement scolaire.

INTERNES - Élèves qui sont hébergés et nourris pour le repas de midi et du soir ; l'hébergement peut être assuré dans l'établissement de scolarisation, ou dans un autre établissement, en foyer ou chez un correspondant extérieur ; dans ces deux derniers cas, l'élève est appelé interne « externé ».

LP - Lycées professionnels.

LEGT - Lycées d'enseignement général et technologique.

EREA - Établissements régionaux d'enseignement adapté.

ENSEIGNEMENT ADAPTÉ DU SECOND DEGRÉ - Il comprend les sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa).

POST-BAC - Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), sections de techniciens supérieurs (STS) et préparations diverses de niveau III.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquêtes n°s 16, 17 et 18 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Évolution des modes d'hébergement des élèves du second degré

		2000		2010		2011 hors Mayotte		2011 y.c. Mayotte		2014	
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Public	Demi-pensionnaires	2 573 496	57,3	2 774 799	65,8	2 729 719	64,4	2 733 368	64,1	2 890 648	66,7
	Externes	1 759 438	39,2	1 277 428	30,3	1 344 832	31,8	1 372 210	32,2	1 282 381	29,6
	Internes	158 140	3,5	161 701	3,8	159 822	3,8	159 824	3,7	161 922	3,7
	Total	4 491 074	100,0	4 213 928	99,9	4 234 373	100,0	4 265 402	100,0	4 334 951	100,0
Privé	Demi-pensionnaires	566 273	50,4	670 638	58,9	686 145	59,6	686 210	59,7	713 874	61,4
	Externes	488 473	43,5	408 441	35,9	403 436	35,1	403 436	35,1	393 039	33,8
	Internes	68 607	6,1	60 209	5,3	60 539	5,3	60 539	5,3	55 271	4,8
	Total	1 123 353	100,0	1 139 288	100,1	1 150 120	100,0	1 150 185	100,0	1 162 184	100,0
Ensemble	Demi-pensionnaires	3 139 769	55,9	3 445 437	64,4	3 415 864	63,4	3 419 578	63,1	3 604 522	65,6
	Externes	2 247 911	40,0	1 685 869	31,5	1 748 268	32,5	1 775 646	32,8	1 675 420	30,5
	Internes	226 747	4,0	221 910	4,1	220 361	4,1	220 363	4,1	217 193	4,0
	Total	5 614 427	100,0	5 353 216	100,0	5 384 493	100,0	5 415 587	100,0	5 497 135	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM, y compris Mayotte à partir de 2011, hors post-bac.

2 Évolution de la répartition des élèves du second degré selon le mode d'hébergement et le cycle, en %.

		1995	2000	2005	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012	2013	2014
1^{er} cycle	Demi-pensionnaires	55,1	58,0	62,0	67,6	68,7	68,2	67,9	69,0	69,9	70,2
	Externes	43,5	40,9	36,9	31,4	30,3	30,8	31,1	30,1	29,2	28,9
	Internes	1,4	1,1	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0	0,9	0,9	0,8
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2nd cycle GT	Demi-pensionnaires	55,8	56,7	60,1	62,6	63,0	61,1	60,8	61,1	63,3	63,5
	Externes	36,7	36,7	33,2	30,5	30,1	32,1	32,4	32,1	30,0	29,9
	Internes	7,5	6,6	6,7	6,9	6,9	6,8	6,8	6,8	6,7	6,6
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2nd cycle pro	Demi-pensionnaires	44,2	44,2	47,0	47,2	47,9	46,3	46,2	46,6	47,4	47,5
	Externes	42,2	43,7	41,1	40,0	39,3	40,8	41,0	40,1	39,1	39,1
	Internes	13,6	12,1	11,9	12,8	12,8	12,9	12,8	13,3	13,4	13,4
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2nd degré adapté	Demi-pensionnaires	50,7	59,4	61,1	64,0	65,2	63,5	62,8	63,1	63,8	64,4
	Externes	45,5	36,9	35,2	32,5	31,7	33,4	34,2	33,9	33,1	32,5
	Internes	3,8	3,7	3,7	3,5	3,1	3,1	3,0	3,0	3,1	3,1
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ensemble	Demi-pensionnaires	53,8	56,0	59,5	63,6	64,4	63,4	63,1	64,1	65,3	65,6
	Externes	41,6	40,0	36,4	32,3	31,5	32,5	32,8	31,9	30,7	30,5
	Internes	4,6	4,0	4,1	4,1	4,1	4,1	4,1	4,0	4,0	4,0
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, hors post-bac.

3 Répartition des élèves du second degré et du post-bac selon le mode d'hébergement et le type d'établissement à la rentrée 2014, en %.

		Collège	EREA	LP	LEGT	Total	dont post-bac
Ensemble	Demi-pensionnaires	70,2	47,2	45,7	58,4	64,1	37,4
	Externes	29,0	6,5	40,9	33,9	31,6	52,5
	Internes	0,7	46,3	13,5	7,7	4,3	10,1
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs		3 293 705	10 180	475 174	2 026 135	5 805 194	308 059
dont Public	Demi-pensionnaires	69,6	46,4	49,6	62,7	65,6	45,3
	Externes	30,1	6,6	35,6	29,6	30,3	43,3
	Internes	0,3	47,1	14,7	7,7	4,1	11,4
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs		2 605 850	10 019	368 087	1 587 687	4 571 643	236 692

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé.

DÉFINITIONS

DANS LE PREMIER DEGRÉ, le secteur privé accueille, à la rentrée 2014, 907 700 élèves dans 5 300 écoles (1). Les écoles privées sous contrat scolarisent 97,3 % de ces élèves. Il existe marginalement des classes hors contrat dans des écoles sous contrat (voir « Définitions »). Les écoles privées hors contrat scolarisent proportionnellement davantage d'enfants dans l'enseignement préélémentaire que les écoles privées sous contrat (42 % contre 35 %) (2). Les enfants relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés (ASH) accueillis en classes d'inclusion scolaire (CLIS) sont très peu présents dans le secteur privé.

Les établissements du second degré privé scolarisent 1 233 600 élèves en 2014-2015, y compris dans des formations post-baccalauréat (3). Hors formation post-baccalauréat, 1 162 200 élèves fréquentent un établissement privé et sont répartis dans 47 400 classes appartenant à 3 400 établissements. Un petit nombre d'établissements sous contrat ont des classes hors contrat, plus fréquemment dans les formations post-baccalauréat. L'ensemble des classes du secteur privé sous contrat accueille 97 % des élèves ; la part de l'enseignement privé sous contrat est moins élevée dans les formations post-baccalauréat (88,5 %) ainsi que dans le second cycle professionnel (91,7 %) (4). Huit élèves sur dix préparant un CAP en un an dans le secteur privé sont scolarisés dans un établissement hors contrat. Ces parts restent stables depuis plusieurs années.

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS - Écoles et établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

ÉCOLE OU ÉTABLISSEMENT SOUS CONTRAT - Le contrat, au sens de la loi Debré (n° 59-1557 du 31 décembre 1959), est l'acte juridique qui lie une école ou un établissement privé, pour tout ou parti de ses classes, à l'Éducation nationale. Il peut donc y avoir coexistence de classes sous contrat et hors contrat au sein d'une même école ou d'un même établissement. Le contrat précise quelles sont les classes concernées. Par convention, une école ou un établissement est considéré « sous contrat » dès lors qu'il comporte au moins une classe sous contrat. Le contrat peut être simple ou d'association. En principe, les établissements du second degré sont liés par contrat d'association.

ÉCOLE OU ÉTABLISSEMENT HORS CONTRAT - L'école ou l'établissement « hors contrat » n'est pas lié à l'État par un contrat, mais il est soumis à un régime d'inspection limité aux titres des directeurs et des enseignants, à l'obligation scolaire, à l'instruction obligatoire, à la prévention sanitaire et sociale, au respect de l'ordre public et des bonnes mœurs. Le contrôle sur le contenu de l'instruction obligatoire a été renforcé par la loi n° 98-1165 du 18 décembre 1998.

SOURCES

MENESR-DEPP

- Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.
- Système d'information Scolarité et enquêtes n°s 16, 17 et 18 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Le premier degré privé à la rentrée 2014 selon le contrat d'école souscrit

Contrat de l'école	Nombre d'écoles	Nombre de classes	Effectifs d'élèves
Privé sous contrat	4 828	35 562	882 820
<i>dont classes hors contrat</i>		285	4 867
Privé hors contrat	435	1 651	24 863
Total	5 263	37 213	907 683

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

2 Nombre d'élèves dans le premier degré privé à la rentrée 2014 selon le contrat d'école souscrit

	Sous contrat (1)	Hors contrat	Total Privé	Part du sous contrat (%)
Préélémentaire	306 125	10 328	316 453	96,7
Élémentaire	573 535	14 496	588 031	97,5
ASH	3 160	39	3 199	98,8
Total premier degré	882 820	24 863	907 683	97,3

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

ASH : adaptation scolaire et scolarisation des enfants handicapés.

1. Y compris les 4 867 élèves dans les classes hors contrat (3 149 en préélémentaire, 1 701 en élémentaire et 17 en ASH).

3 Le second degré privé à la rentrée 2014 selon le contrat d'établissement souscrit

Type d'établissement	Contrat de l'établissement	Non compris post-bac			Y compris post-bac		
		Nombre d'établissements	Nombre de classes	Effectifs d'élèves	Nombre d'établissements	Nombre de classes	Effectifs d'élèves
Collèges	Sous contrat	1 665	25 913	681 659	1 665	25 913	681 659
	<i>dont avec classes HC</i>	10	18	259	10	18	259
	Hors contrat (HC)	131	526	6 196	131	526	6 196
	Total	1 796	26 439	687 855	1 796	26 439	687 855
LP	Sous contrat	391	4 802	89 975	391	4 891	91 919
	<i>dont avec classes HC</i>	6	36	398	9	42	509
	Hors contrat (HC)	241	1 047	10 469	261	1 514	15 168
	Total	632	5 849	100 444	652	6 405	107 087
LEGT (y compris LPO)	Sous contrat	854	14 127	362 112	860	16 545	423 305
	<i>dont avec classes HC</i>	13	29	435	24	49	855
	Hors contrat (HC)	159	995	11 612	180	1 276	15 143
	Total	1 013	15 122	373 724	1 040	17 821	438 448
EREA	Sous contrat	1	8	161	1	8	161
Tous types	Sous contrat	2 911	44 850	1 133 907	2 917	47 357	1 197 044
	<i>dont avec classes HC</i>	29	83	1 092	43	109	1 623
	Hors contrat (HC)	531	2 568	28 277	572	3 316	36 507
	Ensemble	3 442	47 418	1 162 184	3 489	50 673	1 233 551

► Champ : France métropolitaine et DOM y compris Mayotte.

Lecture : parmi les 1 665 collèges privés sous contrat, 10 ont néanmoins des classes hors contrat ; ces classes sont au nombre de 18 et scolarisent 259 élèves.

4 Nombre d'élèves du second degré à la rentrée 2014 selon le contrat de l'établissement

Type de formation		Établissements sous contrat (1)	Établissements hors contrat	Total Privé	Part du sous contrat (%)	
Premier cycle	Sixième	171 899	2 248	174 147	98,7	
	Cinquième	169 262	2 275	171 537	98,7	
	Quatrième	171 646	2 176	173 822	98,7	
	Troisième	171 366	2 175	173 541	98,7	
	Total sixième à troisième	684 173	8 874	693 047	98,7	
	Autres (ULIS, DIMA, dispositifs relais etc.)	3 816	60	3 876	98,5	
	Segpa	4 462	-	4 462	100,0	
	Total premier cycle	692 451	8 934	701 385	98,7	
	Second cycle professionnel	CAP en 1 an	865	2 702	3 567	24,3
		Première année de CAP en 2 ans	9 939	1 486	11 425	87,0
Deuxième année de CAP en 2 ans		8 836	1 606	10 442	84,6	
Total CAP		19 640	5 794	25 434	77,2	
Seconde professionnelle		36 602	1 868	38 470	95,1	
Première professionnelle et première année BMA		36 634	2 066	38 700	94,7	
Terminale professionnelle et deuxième année BMA		34 194	1 773	35 967	95,1	
Total baccalauréat professionnel		107 430	5 707	113 137	95,0	
Autres formations pro de niveau IV et V		2 067	188	2 255	91,7	
Total second cycle professionnel		129 137	11 689	140 826	91,7	
Second cycle général et technologique	Seconde	111 476	2 326	113 802	98,0	
	Première	102 576	2 492	105 068	97,6	
	Terminale	98 267	2 836	101 103	97,2	
	Total second cycle général et technologique	312 319	7 654	319 973	97,6	
Total second degré	1 133 907	28 277	1 162 184	97,6		
Formations post-baccalauréat	63 137	8 230	71 367	88,5		
Ensemble	1 197 044	36 507	1 233 551	97,0		

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

1. Y compris 1 623 élèves dans les classes hors contrat (259 dans le 1^{er} cycle, 398 dans le 2nd cycle professionnel, 435 dans le 2nd cycle GT et 531 dans les formations post-bac).

DÉFINITIONS

DANS LE PREMIER DEGRÉ public de France métropolitaine et des DOM, le nombre moyen d'élèves par ordinateur est de 20,5 pour les écoles maternelles et de 8,7 pour les écoles élémentaires. Parmi ces dernières, celles qui ont participé au plan « École numérique rurale » (ENR) sont mieux dotées (5,5 élèves par ordinateur) (1). Les établissements publics du second degré sont plus fortement équipés. En 2014-2015, le nombre moyen d'élèves par ordinateur va de 4,3 dans les collèges à 1,9 dans les lycées professionnels (LP), avec une valeur intermédiaire de 2,4 dans les lycées d'enseignement généraux et technologiques (LEGT) (2).

En moyenne, le nombre de tableaux numériques interactifs (TNI) s'établit à plus de 13 pour 1 000 élèves dans le second degré, soit deux fois plus que dans l'ensemble du premier degré mais il reste inférieur à celui des écoles du plan ENR (1) (2).

Les projets d'écoles incluent un volet TICE dans près de sept écoles élémentaires sur dix. Dans le second degré, c'est le cas dans plus de 90 % des établissements.

81 % des écoles élémentaires et entre 98 % et 100 % des EPLE utilisent un dispositif de filtrage de l'accès Internet. Concernant le débit global de la connexion à Internet, six écoles élémentaires sur dix disposent d'un débit compris entre 512 kB/s et 2 048 kB/s. Dans le second degré, 49,0 % des LEGT, 51,3 % des LP et 57,5 % des collèges possèdent un débit global de la connexion à Internet compris entre 2 MB/s et 10 MB/s. Le pourcentage de collèges possédant un débit supérieur à 2 MB/s s'établit à 83,4 %, ce qui est le cas pour 90 % des lycées.

Les indicateurs de validation du brevet informatique et Internet (B2i) sont plus élevés à l'école et au collège qu'au lycée. Cette différence notable peut s'expliquer du fait que le B2i est l'une des sept compétences du socle commun de connaissances et de compétences mis en œuvre à l'école et au collège dont l'acquisition est obligatoire pour l'obtention du diplôme national du brevet.

Dans 62,2 % des écoles élémentaires et 69,2 % des ENR, au moins 30 % des écoliers hors CM2 ont validé partiellement le « B2i école ». Plus de la moitié des enseignants est impliquée dans la validation des compétences du B2i.

L'ENQUÊTE - Les données sur les technologies d'information et de communication pour l'enseignement (TICE) présentées ici ont été collectées auprès des écoles et établissements publics des premier et second degrés entre le 2 janvier 2014 et le 22 juin 2015.

TABLEAU NUMÉRIQUE INTERACTIF (TNI) - Le tableau numérique interactif, appelé aussi tableau blanc interactif (TBI), se présente sous la forme d'un tableau blanc classique. Il fonctionne en association avec un ordinateur et un vidéoprojecteur pour proposer des fonctionnalités interactives.

ÉCOLE NUMÉRIQUE RURALE (ENR) - Le plan de développement du numérique dans les écoles rurales a permis l'équipement de plus de 6 000 écoles publiques situées dans les communes de moins de 2 000 habitants. Celui-ci est constitué de quatre volets : équipement et sécurisation, prise en main et formation, usages pédagogiques, ressources numériques pédagogiques.

BREVET INFORMATIQUE ET INTERNET (B2i) - Il s'agit d'une validation de compétences des élèves concernant l'utilisation des TIC. Il existe trois niveaux de maîtrise : école, collège et lycée. Les élèves doivent acquérir des compétences tout au long de leur scolarité dans cinq domaines. Cette acquisition se fait au cours d'activités et de projets liés aux apprentissages à chacun des niveaux.

INDICATEUR DE VALIDATION PROGRESSIVE DU B2i - Pour les écoles et établissements ayant répondu à la question :
 - les écoles : pourcentage d'élèves hors classe de CM2 ayant une validation partielle du B2i école ;
 - les collèges : pourcentage d'élèves hors classe de 3^e ayant une validation partielle du B2i collège ;
 - les lycées : pourcentage d'élèves (voies générale, technologique et professionnelle) hors classe terminale ayant une validation partielle du B2i lycée.

CHARTRE DE BON USAGE DE L'INTERNET ET DES TIC - Document établi en concertation avec les utilisateurs précisant les conditions d'utilisation et les règles de bon usage des services numériques ainsi que des ressources matérielles permettant d'y accéder.

SOURCES

MENESR-DEPP / MENESR-DNE, enquête sur les TICE dans les établissements publics des premier et second degrés.

1 Les TICE dans les écoles publiques en 2014-2015

	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	dont écoles « ENR »
Nombre d'écoles existantes	15 046	31 936	6 609
Nombre d'écoles ayant répondu à l'enquête	11 450	26 206	4 828
Équipements à usage pédagogique			
Nombre d'élèves par ordinateur	20,5	8,7	5,5
Nombre d'élèves par ordinateur de moins de 5 ans	52,0	17,3	10,9
Nombre de vidéoprojecteurs pour 1 000 élèves (hors TBI/TNI)	3,6	9,6	9,7
Nombre de tableaux numériques interactifs pour 1 000 élèves	1,5	8,3	15,4
Pourcentage d'écoles ayant un projet comprenant un volet TICE (numérique)	37,3	68,6	76,3
Accès à Internet et sécurité			
Pourcentage d'écoles utilisant un dispositif de filtrage	49,3	80,8	85,0
Pourcentage d'écoles disposant d'une charte de bon usage d'Internet	34,2	74,8	77,1
Pourcentage d'écoles disposant d'une charte de bon usage d'Internet annexée au règlement intérieur	18,0	44,2	46,1
Pourcentage d'écoles disposant d'un débit entre 512 kB/s et 2 048 kB/s	57,8	59,7	62,7
Pourcentage d'écoles disposant d'un débit supérieur ou égal à 2 048 kB/s	25,7	28,8	27,9
Pourcentage d'écoles mettant à disposition des ressources éditoriales pédagogiques en ligne			
Aucune ressource	81,5	64,1	60,8
Une à quatre ressources	13,0	23,4	25,3
Cinq ressources ou plus	5,4	12,5	13,9
B2i			
Pourcentage d'enseignants impliqués dans la validation des compétences du B2i	-	50,2	55,4
Indicateur de validation progressive du B2i : proportion d'élèves (1)			
avec moins de 30 % des élèves (hors CM2) ayant validé le B2i	-	37,8	30,8
avec 30 % ou plus des élèves (hors CM2) ayant validé le B2i	-	62,2	69,2

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.**

1. Lecture : la proportion d'écoles élémentaires pour lesquelles moins de 30 % des élèves (hors CM2) ont validé le B2i est de 37,8 % en 2014-2015 (voir « Définitions »).

2 Les TICE dans les établissements publics du second degré en 2014-2015

	Collèges	LEGT	dont LPO	LP
Nombre d'établissements existants	5 265	1 587	637	908
Nombre d'établissements ayant répondu à l'enquête	4 012	1 120	474	636
Équipements à usage pédagogique				
Nombre d'élèves par ordinateur	4,3	2,4	2,2	1,9
Nombre d'élèves par ordinateur de moins de 5 ans	7,3	4,1	3,9	3,2
Nombre de vidéoprojecteurs pour 1 000 élèves (hors TBI/TNI)	31,5	32,9	32,8	43,4
Nombre de tableaux numériques interactifs pour 1 000 élèves	14,2	10,4	10,3	15,9
Pourcentage d'établissements ayant un projet faisant référence au numérique ou aux TICE	91,6	88,2	89,2	89,4
Accès à Internet et sécurité				
Pourcentage d'EPLÉ utilisant un dispositif de filtrage	98,4	98,9	98,2	99,2
Pourcentage d'EPLÉ disposant d'une charte de bon usage d'Internet annexée au règlement intérieur	96,3	95,6	95,2	95,2
Pourcentage d'EPLÉ disposant d'un débit entre 2 MB/s et 10 MB/s	57,5	49,0	50,2	51,3
Pourcentage d'EPLÉ disposant d'un débit supérieur ou égal à 10 MB/s	25,9	42,4	39,8	36,7
Pourcentage d'EPLÉ mettant à disposition des ressources éditoriales pédagogiques en ligne				
Aucune ressource	12,6	8,8	11,2	15,8
Une à quatre ressources	51,1	49,3	50,7	53,9
Cinq ressources ou plus	36,3	41,9	38,1	30,3
B2i				
Pourcentage d'enseignants impliqués dans la validation des compétences du B2i	37,3	6,9	7,1	14,1
Nombre moyen de disciplines impliquées dans la validation du B2i	7,4	2,5	2,9	4,3
Indicateur de validation progressive du B2i : proportion d'établissements (1)				
avec moins de 30 % des élèves ayant validé le B2i	45,2	70,5	69,1	62,6
avec 30 % ou plus des élèves ayant validé le B2i	54,8	29,5	30,9	37,4

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.**

1. Lecture : La proportion de collèges pour lesquels moins de 30 % des élèves (hors classe de troisième) ont validé le B2i est de 45,2 % en 2014-2015. La proportion de LEGT pour lesquels moins de 30 % des élèves (hors classe de terminale) ont validé le B2i est de 70,5 % en 2014-2015 (voir « Définitions »).

DÉFINITIONS

En 2014, 7315 ensembles immobiliers ont été recensés dans le second degré public en France métropolitaine et dans les DOM, hors établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA, au nombre de 79). Parmi eux, 433 cités scolaires regroupent 885 établissements du second degré (1). Ces ensembles occupent une surface cadastrale d'environ 164 millions de m², dont 42,8 millions de m² bâtis, soit un taux d'encombrement au sol de 26,1 %.

La surface hors œuvre nette totale représente 80,6 millions de m², dont 77,5 millions pour les bâtiments principaux et 0,4 million pour les bâtiments démontables, le reste se constituant de constructions annexes fermées (garage, chaufferie, etc.) ou non (préau, garage à vélos, etc.).

La surface développée moyenne par élève s'élève à 17,7 m² en 2014 et varie de 14,8 m² dans les collèges à 32 m² dans les lycées professionnels (LP) (2).

Près des deux tiers de la surface développée des cités scolaires et près de la moitié de celles des lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) ont été construites avant 1970. Les bâtiments des collèges sont plus récents : 31,1 % de leurs surfaces ont été bâties dans les années 1970 et seulement 25,3 % antérieurement.

Globalement, les établissements publics du second degré déclarent leur capacité d'enseignement occupée à 78,7 % (voir « Définitions »). L'occupation des capacités d'accueil atteint plus de 90 % dans 30,3 % des établissements et même plus de 100 % dans 10,5 % d'entre eux qui fonctionnent donc en surcapacité.

La quasi-totalité des ensembles immobiliers est dotée d'au moins une salle informatique (98,0 %) et la plupart d'entre eux d'au moins une salle dédiée aux enseignements artistiques (92,9 %). En moyenne, on comptabilise une place de CDI (centre de documentation et d'information) pour 13 élèves.

21,1 % des établissements immobiliers se déclarent pourvus d'un internat ; la différence est forte entre collèges (4,6 %) et établissements du second cycle (plus de la moitié des LEGT et des LP disposent d'un internat et près des trois quarts des cités scolaires). Le taux d'occupation des internats reste aussi plus faible dans les collèges (64,9 %) que dans les autres types d'ensembles immobiliers où plus des quatre cinquièmes des lits sont occupés. Quel que soit le type d'établissement, la part des lits destinés aux filles est inférieure à la moitié (en moyenne 44,7 %).

94,5 % des ensembles immobiliers sont dotés d'un service de restauration.

ENSEMBLE IMMOBILIER - L'ensemble immobilier est constitué des terrains et bâtiments d'un seul établissement ou de ceux de plusieurs établissements juridiquement autonomes utilisant certains locaux en commun. Il s'agit alors d'une cité scolaire. Théoriquement, toutes les annexes du ou des établissements constituant l'ensemble immobilier sont rattachées à celui-ci, mais certaines annexes « géographiques » situées dans une autre commune peuvent être considérées comme des ensembles immobiliers à part entière.

SURFACE BÂTIE - Surface au sol hors œuvre (murs compris) des différentes constructions constituant l'ensemble immobilier.

SURFACE NON BÂTIE - Elle se décompose en cours de récréation, parkings extérieurs, aires sportives découvertes, espaces verts et autres (allées, bassins, voirie, etc.).

SURFACE HORS ŒUVRE NETTE (SHON) - Dans le cas des bâtiments principaux, on additionne les surfaces hors œuvre (murs compris) des différents niveaux du bâtiment, en déduisant les combles et sous-sols non aménageables, les terrasses, balcons, loggia, surfaces non closes en rez-de-chaussée ainsi que 5 % de la surface restante considérés pour l'isolation. Pour obtenir la SHON totale de l'ensemble immobilier, on y ajoute la surface bâtie hors œuvre des constructions annexes fermées ou non fermées et des bâtiments démontables. La surface de plancher, en vigueur depuis mars 2012, se calcule en déduisant de la SHON l'épaisseur des murs extérieurs.

CAPACITÉ D'ACCUEIL POUR L'ENSEIGNEMENT - Nombre maximum d'élèves que le chef d'établissement pense pouvoir accueillir en sauvegardant de bonnes conditions de fonctionnement. Pour estimer cette capacité, en partie subjective, le chef d'établissement doit prendre en compte la diversité des formations proposées, les normes pédagogiques en vigueur, les normes de sécurité, etc. Le nombre d'élèves effectivement scolarisés dans l'établissement est rapporté à cette capacité pour calculer le taux d'occupation.

INTERNAT - Il s'agit des internats fonctionnant dans l'établissement. Un établissement sans internat peut néanmoins accueillir des internes qui sont alors hébergés dans un autre établissement. De même, un établissement doté d'un internat peut ne pas loger tous ses internes.

SOURCES

MENESR-DEPP, Enquêtes sur le parc immobilier et les capacités d'accueil des établissements publics du second degré.

REMARQUE

Le nombre d'établissements comptabilisé dans le tableau (1) peut être légèrement différent de celui affiché dans la page 2.3 en raison de dates d'observation qui ne sont pas strictement identiques et d'une comptabilisation différente des annexes.

1 Nombre d'ensembles immobiliers et surfaces en 2014-2015

	Collèges	LEGT	LP	Cités scolaires	Ensemble
Nombre d'ensembles immobiliers	5 017	1 169	696	433	7 315
Nombre d'établissements en cité scolaire	260	421	204		885
Nombre total d'établissements	5 277	1 590	900		7 767
Surface cadastrale (1)	81 983,1	42 159,9	18 322,3	21 525,4	163 990,7
<i>dont surfaces non bâties :</i>					
<i>Cours de récréation</i>	14 148,2	6 138,3	2 122,3	3 093,9	25 502,7
<i>Parkings découverts</i>	8 320,7	4 096,2	2 025,3	2 507,8	16 950,0
<i>Aires sportives découvertes</i>	6 140,2	3 183,1	978,9	2 020,8	12 323,0
<i>Espaces verts</i>	32 054,4	17 480,6	7 726,6	8 689,0	65 950,6
<i>Autres</i>	252,3	185,4	42,4	45,3	525,4
<i>dont surfaces bâties</i>	21 105,0	11 117,3	5 452,8	5 172,0	42 847,1
Taux d'encombrement (%) (2)	25,7	26,4	29,8	24,0	26,1
Surfaces hors œuvres nettes (SHON) (1)	36 589,9	23 271,9	9 304,3	11 478,8	80 644,9
<i>dont : SHON des bâtiments principaux</i>	34 794,4	22 515,1	9 002,5	11 215,0	77 527,0
<i>surface des bâtiments démontables</i>	194,5	143,7	47,7	51,7	437,6

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public.**

1. Surfaces en milliers de m².
2. Surface bâtie/Surface cadastrale.

2 Indicateurs sur le parc immobilier du second degré public en 2014-2015

	Collèges	LEGT	LP	Cités scolaires	Ensemble
Surface développée moyenne par élève (en m²) (1)	14,8	19,0	32,0	19,7	17,7
Ancienneté des bâtiments (%)					
Construits avant 1970	25,3	46,5	36,3	63,7	38,3
Construits de 1970 à 1979	31,1	12,3	22,6	16,4	22,5
Construits de 1980 à 1989	11,3	9,1	14,3	4,6	10,0
Construits de 1990 à 1999	15,2	21,8	15,0	9,5	16,3
Construits de 2000 à 2009	13,0	7,5	9,1	3,6	9,6
Construits depuis 2010	4,1	2,8	2,7	2,2	3,3
Occupation des capacités d'accueil pour l'enseignement (2) (%)					
Taux moyen d'occupation	79,0	80,6	69,3		78,7
Part des établissements occupés à plus de 90 %	31,5	35,8	13,0		30,3
Part des ensembles immobiliers dotés d'au moins (%)					
Une salle informatique	97,7	98,7	99,1	98,6	98,0
Une salle artistique (arts plastiques, musique)	96,9	76,4	91,1	94,3	92,9
Nombre d'élèves par place en CDI (3)	13,0	14,7	9,8	9,9	12,8
Internats et service de restauration (%)					
Part des ensembles dotés d'internat	4,6	52,2	53,9	74,8	21,1
Taux d'occupation des lits	64,9	84,5	80,7	81,4	81,9
Part des lits destinés aux filles	46,1	47,4	36,3	47,3	44,7
Part des ensembles dotés d'un service de restauration	94,3	95,8	91,2	99,3	94,5

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public.**

1. Surface développée : SHON totale.
2. Calculs effectués sur tous les établissements, y compris ceux faisant partie des cités scolaires.
3. CDI : centre de documentation et d'information.

DÉFINITIONS

DE MANIÈRE GÉNÉRALE, les élèves ont un avis très positif sur le climat de leur collège : 93 % s'y sentent bien (1). Les griefs les plus fréquents concernent toujours les punitions, surtout chez les garçons, qui sont 39 % à les trouver injustes (contre 26 % pour les filles). L'opinion des élèves se dégrade tout au long de la scolarité en ce qui concerne les aspects pédagogiques (le fait que l'on apprenne bien dans le collège, par exemple), alors que le sentiment de sécurité dans le collège et dans le quartier s'accroît. Le climat dans le collège paraît moins bon pour les élèves relevant de l'éducation prioritaire comparés aux autres établissements, l'écart étant souvent assez faible, mais statistiquement significatif. Ils sont ainsi 87 % en éducation prioritaire à déclarer bien apprendre dans leur collège, soit presque 5 points de moins que dans les autres établissements et sont le tiers à avoir un sentiment d'insécurité autour de leur collège contre le quart pour les autres établissements.

Les insultes, les vols de fournitures scolaires et les moqueries sont les atteintes les plus courantes (3). Très peu d'élèves déclarent des faits de violence graves tels que les menaces ou les blessures par armes. Les garçons sont plus concernés par les violences physiques (coups, bagarres collectives), les filles par la mise à l'écart ou les violences à caractère sexuel.

Une synthèse des déclarations des élèves a été effectuée en combinant les violences psychologiques et les violences physiques (2). La moitié des élèves ne connaît pas de victimation (voir « Définitions »). Cependant, 7 % déclarent un nombre de faits violents qui pourrait indiquer une situation de harcèlement. Cette multivictimation est deux fois plus présente chez les élèves de sixième que ceux de troisième. Les élèves des collèges Éclair (écoles, collèges lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite) se trouvent un peu plus souvent dans une situation de harcèlement (9 % contre 7 %) et ils expriment moins souvent une opinion positive sur le collège (65 % donnent au moins 10 réponses positives sur 12 questions contre 75 % hors Éclair).

Les élèves qui ont été victimes de violences ont une opinion moins favorable sur le climat scolaire dans leur collège (4). Les élèves qui n'ont connu aucune des neuf situations violentes sont 88 % à se trouver dans la tranche d'élèves estimant le climat scolaire le plus positif. Cette proportion n'est que de 25 % pour les élèves en situation de harcèlement.

L'ENQUÊTE NATIONALE DE VICTIMATION - L'enquête nationale de victimation auprès des collégiens a pour finalité de préciser les connaissances quant à l'étendue, la nature et les contextes de la violence en milieu scolaire. Elle s'est déroulée au printemps 2013, sur un échantillon de 21 600 élèves scolarisés dans 360 collèges publics et privés sous contrat, représentatif au niveau national (France métropolitaine et DOM), avec un taux de réponse de 76 %. C'est un outil de mesure permettant de déterminer les phénomènes de violences, de vols et d'autres atteintes aux personnes qui ont lieu dans les établissements scolaires en s'adressant directement aux élèves. Ses objectifs sont de fournir des indicateurs statistiques sur les actes dont les élèves sont victimes, qu'ils aient fait l'objet ou non d'un signalement au sein de l'établissement ou auprès des autorités policières ou judiciaires. Cette enquête est, à côté de l'enquête Sivis (voir 2.13), une source essentielle pour mesurer l'évolution des phénomènes de violence et d'atteintes aux personnes et aux biens en milieu scolaire. Le questionnaire, totalement anonyme, a reçu un avis d'opportunité favorable de la part du Conseil national de l'information statistique (CNIS) et le label d'intérêt général et de qualité statistique.

LE CLIMAT SCOLAIRE - L'indice de climat scolaire répertorie le nombre de réponses positives données aux 12 questions relatives au climat scolaire. Cet indice varie de 0 à 12 et a été catégorisé en 3 modalités : de 0 à 6 réponses positives, de 7 à 9 réponses positives et au moins 10 réponses positives.

LA VICTIMATION - L'indicateur de victimation est issu de la synthèse de neuf faits de violences. Pour la violence psychologique, cinq faits de violences ont été retenus : avoir reçu un surnom méchant souvent ou plutôt souvent, avoir été moqué(e) pour sa bonne conduite souvent ou plutôt souvent, avoir été mis(e) à l'écart souvent ou plutôt souvent, avoir été insulté(e) au moins trois fois et avoir été humilié(e). Pour les violences physiques, quatre situations ont été repérées : avoir été bousculé(e) au moins deux fois, avoir été frappé(e) au moins deux fois, avoir été la cible d'un lancer d'objet au moins deux fois, avoir été pris(e) dans une bagarre collective. Selon le nombre et la fréquence de violences subies, on distingue quatre catégories de victimation : l'absence de victimation, une faible victimation, une victimation modérée et une forte victimation assimilée à du harcèlement.

SOURCES

MENESR-DEPP, Enquête nationale de victimation en milieu scolaire 2013.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 13.26 ; 11.14.

1 Opinion des élèves sur le climat scolaire dans leur collège, au printemps 2013, en %.

Climat scolaire	Ensemble	Sexe		Type d'établissement		Niveau scolaire	
		Filles	Garçons	Éclair	hors Éclair	6 ^e	3 ^e
Tout à fait bien ou plutôt bien dans son collège	92,5	93,0	92,1	89,6	92,6	92,5	92,3
Ambiance tout à fait bien ou plutôt bien entre les élèves	82,3	80,7	83,7	76,8	82,6	76,9	87,6
Beaucoup ou plutôt beaucoup de copains et copines	91,0	90,8	91,2	90,2	91,0	88,9	91,8
Relations avec les enseignants très bonnes ou bonnes	87,0	90,6	83,6	80,7	87,5	90,2	85,7
Tout à fait bien ou plutôt bien dans sa classe	90,9	90,4	91,5	88,3	91,0	89,6	85,7
Il n'y a pas du tout ou pas beaucoup d'agressivité entre les élèves et les professeurs	89,9	91,1	88,7	82,2	90,5	91,8	91,9
Les relations avec les autres adultes sont bonnes ou très bonnes	90,6	91,4	89,8	90,2	90,7	93,5	89,0
On apprend tout à fait ou plutôt bien dans le collège	90,9	92,1	89,8	86,7	91,2	94,7	88,0
Les punitions données sont très ou plutôt justes	67,5	73,9	61,3	64,7	67,8	77,6	62,3
Tout à fait ou plutôt en sécurité dans le collège	86,3	87,4	85,2	80,4	86,7	85,9	88,5
Jamais d'absence due à la violence	94,0	92,9	95,1	91,4	94,1	93,9	94,6
Tout à fait ou plutôt en sécurité dans le quartier autour du collège	74,7	72,1	77,4	69,1	75,7	70,7	79,5

► **Champ : France métropolitaine et DOM, collèges publics et privés sous contrat.**

Lecture : 92,5 % des élèves ont déclaré « Tout à fait bien » ou « plutôt bien » à la question demandant comment ils se sentaient dans leur collège.

2 Indicateur de victimation et de climat scolaire selon le sexe, le type d'établissement et le niveau scolaire, en %.

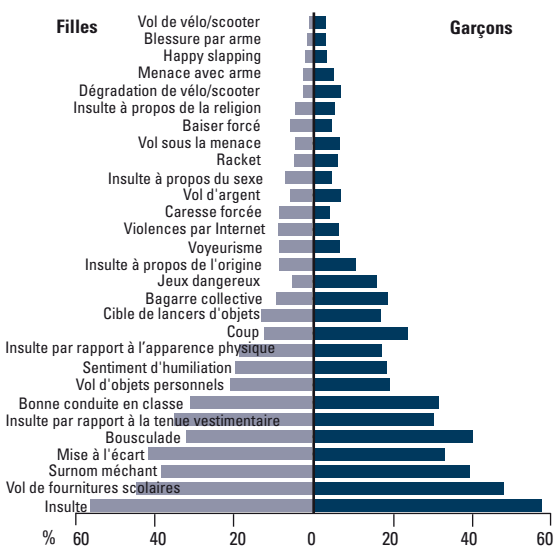
Indicateur	Climat scolaire	Ensemble	Sexe		Type d'établissement		Niveau scolaire	
			Filles	Garçons	Éclair	hors Éclair	6 ^e	3 ^e
Indicateur de victimation (1)	Absence de victimation	50,2	54,3	46,4	49,2	50,3	46,9	55,9
	Faible victimation	31,8	30,2	33,4	31,5	31,8	31,7	31,1
	Victimation modérée	11,1	10,0	12,1	10,6	11,1	13,0	8,7
	Forte victimation - harcèlement	6,9	5,6	8,2	8,7	6,8	8,4	4,2
Indicateur de climat scolaire	De 0 à 6 réponses positives	5,4	4,9	6,0	9,4	5,2	5,2	5,0
	De 7 à 9 réponses positives	20,4	18,7	22,0	25,7	20,1	19,6	19,6
	de 10 à 12 réponses positives	74,2	76,4	72,1	64,9	74,6	75,2	75,4

► **Champ : France métropolitaine et DOM, collèges publics et privés sous contrat.**

1. Voir « Définitions ».

Lecture : 5,6 % des filles ont déclaré une forte multivictimation contre 8,2 % des garçons. 76,4 % des filles ont déclaré au moins 10 réponses positives sur les 12 questions concernant le climat scolaire.

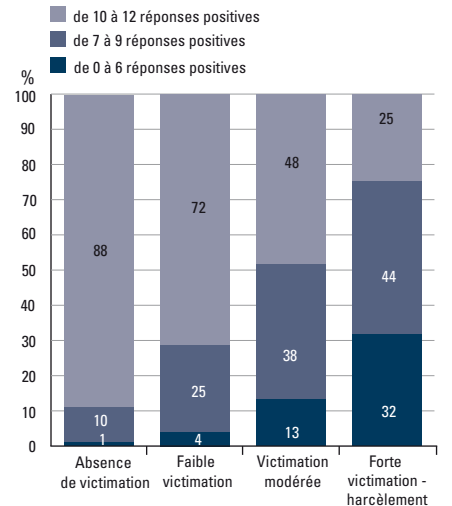
3 Proportions d'élèves déclarant des victimations proposées dans le questionnaire selon le sexe, en %.



► **Champ : France métropolitaine et DOM, collèges publics et privés sous contrat.**

Lecture : 0,8 % des filles et 1,8 % des garçons ont déclaré avoir subi un vol de scooter durant l'année scolaire.

4 Indice de climat scolaire selon l'importance de la victimation, en %.



► **Champ : France métropolitaine et DOM, collèges publics et privés sous contrat.**

Lecture : 88 % des élèves n'ayant connu aucun fait de violence parmi les 9 retenues pour construire la mesure de la multivictimation ont donné au moins 10 réponses favorables sur les 12 questions sur le climat scolaire.

DÉFINITIONS

Au cours de l'année scolaire 2013-2014, le nombre d'incidents graves déclarés par les chefs d'établissements du second degré s'établit à 13,1 incidents pour 1 000 élèves (1), soit une baisse statistiquement significative de 1,3 point en un an. Une partie de cette baisse trouve son origine dans une modification de l'application de collecte, qui facilite les déclarations d'absence d'incidents.

Dans la continuité des années précédentes, le degré d'exposition aux incidents graves diffère sensiblement selon le type d'établissement. Ainsi, les lycées professionnels (LP) sont les plus affectés, comptant 25,3 incidents pour 1 000 élèves. Parallèlement, on dénombre 13,6 incidents pour 1 000 élèves en collège, et 4,5 incidents pour 1 000 élèves en lycée d'enseignement général et technologique (LEGT et LPO) et lycée polyvalent.

Quel que soit leur type, une forte proportion d'établissements ne signalent aucun incident grave au cours d'un trimestre (2). Au cours du second trimestre 2013-2014, 49 % des LEGT et LPO, 43 % des collèges et 32 % des LP ne déplorent aucun incident grave. Ces proportions sont globalement comparables à celles observées lors de la mise en place de l'enquête en 2007-2008, les hausses constatées en LEGT et LPO, et en collège n'étant pas statistiquement significatives.

Les incidents graves déclarés concernent principalement les atteintes aux personnes, ces dernières représentant 79 % des faits (3). Les atteintes aux biens concentrent 9 % des faits, et les autres types d'atteintes 12 %. Les violences verbales représentent 42 % des faits, soit une proportion comparable à celle de l'an passé. En revanche, la part des violences physiques, qui s'élève à 30 %, est en baisse statistiquement significative de près de 3 points par rapport à l'année 2012-2013. La hausse constatée des autres types d'atteinte par rapport à 2007-2008 s'explique par un élargissement du champ des données collectées (voir « Définitions »).

L'ENQUÊTE STATISTIQUE SIVIS - Le système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire (Sivis) permet le recueil de données sur la violence et le climat en milieu scolaire depuis la rentrée 2007. En 2008, l'enquête Sivis a été reconnue d'intérêt général et de qualité statistique par le Conseil national de l'information statistique (CNIS), qui a renouvelé ce label en 2012.

Un échantillon de 3 300 EPLE du secteur public est interrogé, ainsi que 300 établissements du secteur privé. Toutefois, les chiffres publiés concernent le secteur public uniquement, en raison de la fragilité des résultats observés sur le privé.

L'enquête est centrée sur les actes les plus graves afin d'homogénéiser au mieux les données collectées. Pour certains types de faits n'impliquant que des élèves, au moins une des conditions suivantes doit être remplie : motivation à caractère discriminant, situation de harcèlement, usage d'une arme ou d'un objet dangereux, acte ayant entraîné des soins ou causé un préjudice financier important, commis dans le cadre d'une intrusion, porté à la connaissance de la police, de la gendarmerie ou de la justice, susceptible de donner lieu à un dépôt de plainte ou à un conseil de discipline. À l'inverse, par l'atteinte grave qu'ils représentent à l'institution scolaire, tous les incidents impliquant un personnel de l'établissement sont retenus. Depuis la mise en place de l'enquête, quelques changements de nomenclature ont permis de mieux prendre en compte certains incidents : une modalité « autre type de fait » a été introduite à la rentrée 2008 afin de considérer d'éventuels phénomènes émergents. L'extension d'échantillon n'a pas permis de conserver cette modalité, car les réponses en clair qu'elle comportait nécessitaient un recodage manuel, qui ne pouvait être effectué sur une aussi grande population. L'enquête 2009-2010 a intégré une nouvelle comptabilisation des objets dangereux utilisés, suivie en décembre par la prise en compte des intrusions en milieu scolaire. La nomenclature 2010-2011 comptabilise désormais la consommation d'alcool, les suicides et tentatives de suicide. Enfin, depuis la rentrée 2011, les situations de harcèlement sont repérées.

SOURCES

MENESR-DEPP, Enquête Sivis.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 2014-n° 38, 13.32, 12.18, 11.13, 10.20.

1 Nombre moyen d'incidents graves pour 1 000 élèves

	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014
Collèges	13,1	12,0	12,2	14,1	15,0	15,3	13,6
Lycées professionnels (LP)	15,1	13,1	17,2	17,4	19,6	24,0	25,3
Lycées d'enseignement général et technologique (LEGT et LPO)	4,0	3,6	4,3	4,6	5,5	5,6	4,5
Ensemble des EPLE (1)	11,6	10,5	11,2	12,6	13,6	14,4	13,1

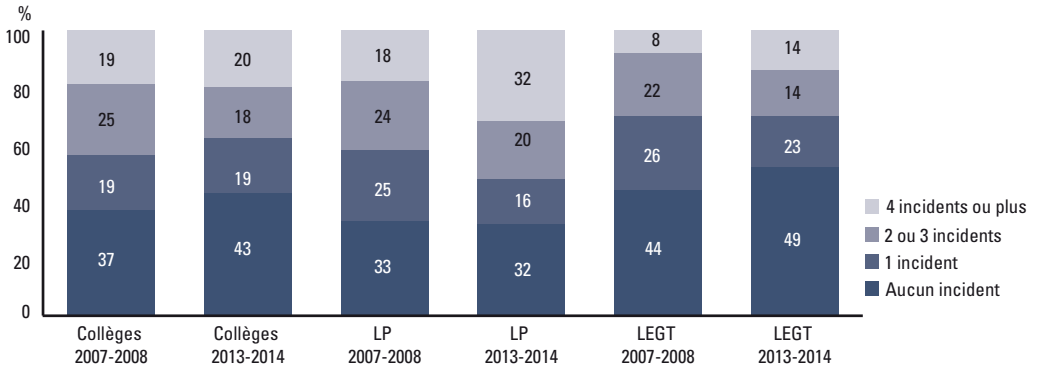
► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2010-2011, second degré, Public (2).**

1. Établissements publics locaux d'enseignement.

2. La prise en compte de Mayotte dans le champ de l'enquête depuis 2010-2011 a un impact négligeable sur le nombre moyen d'incidents graves pour 1 000 élèves.

2 Nombre d'incidents graves selon le type d'établissement,

décembre 2007-février 2008 et décembre 2013-février 2014 (1).



► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte en 2013-2014, second degré, Public.**

1. La prise en compte de Mayotte dans le champ de l'enquête en 2013-2014 a un impact négligeable sur la répartition du nombre d'incidents graves par type d'établissement.

Lecture : en 2013-2014, 43 % des collèges n'ont déclaré aucun incident au cours du deuxième trimestre.

3 Les incidents graves selon leur nature, en %.

Types d'incident grave (1)	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014
Atteintes aux personnes	80,9	80,6	76,2	78,6	80,7	79,9	79,3
Violence physique	36,4	38,8	30,4	31,2	33,4	32,8	30,2
Violence verbale	37,5	35,3	37,9	40,2	40,4	40,7	41,7
Racket	1,7	2,3	2,6	2,5	2,3	1,9	2,0
Atteinte à la vie privée	2,1	1,6	2,3	1,6	1,8	2,1	2,4
Violence sexuelle	1,9	1,6	1,8	2,0	1,8	1,8	2,1
Happy slapping (2)	0,9	0,7	0,8	0,5	0,4	0,3	0,3
Bizutage	0,4	0,4	0,4	0,5	0,6	0,4	0,5
Atteintes aux biens	15,4	13,0	14,1	11,7	10,0	9,9	9,1
Vol	6,8	5,7	6,5	5,3	5,2	4,9	4,9
Domage aux locaux ou au matériel	6,5	5,2	6,4	5,2	3,9	4,0	3,1
Domage aux biens personnels	2,1	2,1	1,2	1,2	0,9	1,0	1,1
Autres atteintes	3,8	6,3	9,7	9,7	9,3	10,2	11,6
Consommation de stupéfiant	1,9	1,9	2,4	1,5	2,0	2,7	3,1
Trafic de stupéfiant	0,5	1,2	1,0	0,6	0,7	1,0	1,1
Port d'arme blanche ou d'objet dangereux (3)	1,2	2,2	3,3	2,1	2,2	2,6	2,6
Port d'arme à feu	0,1	0,3	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1
Intrusions sans violence (3)	-	-	2,1	2,0	1,5	1,4	1,9
Consommation d'alcool (3)	-	-	-	2,6	2,3	1,8	2,0
Suicide et tentative de suicide (3)	-	-	-	0,8	0,4	0,6	0,9
Autres types de fait (3)	-	0,8	0,8	-	-	-	-
Total	100	100	100	100	100	100	100

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2010-2011, second degré, Public (4).**

1. À partir de la rentrée 2011, une situation de harcèlement constitue un critère de gravité suffisant pour qu'un acte de violence soit comptabilisé. Les actes dont le seul critère de gravité est le harcèlement représentent 5,5 % des actes en 2013-2014, dont plus de la moitié sont des violences physiques.

2. Le *happy slapping* est une pratique qui consiste à filmer l'agression physique d'une personne à l'aide d'un téléphone portable.

3. La modalité « Autre type de fait » a été introduite à la rentrée 2008 et supprimée à partir de 2010, le module comptabilisant les « armes » a été remanié en septembre 2009 et les intrusions sont prises en compte depuis décembre 2009. La consommation d'alcool et les suicides/tentatives de suicides ne sont prises en compte que depuis la rentrée 2010.

4. La prise en compte de Mayotte dans le champ de l'enquête depuis 2010-2011 a un impact négligeable sur la répartition du nombre d'incidents graves selon leur nature.

DÉFINITIONS

Pour l'année scolaire 2013-2014, en France métropolitaine et dans les DOM, tous mois et types d'établissement du second degré public confondus, la proportion des élèves absents (voir « Définitions ») s'élève à 4 % en moyenne sur l'année. Elle évolue de 2,1 % à 5,1 % entre les mois de septembre et d'avril. Tous types d'établissement confondus, le taux d'absentéisme augmente entre septembre et décembre. Il reste ensuite, assez stable malgré une légère baisse en février et une remontée en avril (1).

En matière d'absentéisme, il y a de nettes différences selon les types d'établissement. Ainsi, pour les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT), la proportion moyenne d'élèves absents sur l'année 2013-2014 s'élève à 4,6 %. Pour les lycées professionnels (LP), cette moyenne est de 11,5 %. Et la proportion moyenne d'élèves absents par collège se situe à 2,8 %.

Un taux d'absentéisme moyen reflète toujours mal la réalité en établissement. En effet, en janvier 2014—le mois de janvier, situé en milieu d'année scolaire et comprenant peu de variation d'une année à l'autre de son nombre de jours travaillés, est retenu comme mois de référence—la moitié des établissements présentent moins de 1,4 % d'élèves absents (2). Plus précisément, une minorité d'établissements est sensiblement touchée : le taux d'absentéisme dépasse 12,8 % dans 10 % d'entre eux. Encore une fois, l'absentéisme est très inégalement réparti selon le type d'établissement : les trois quarts des collèges ont moins de 3,8 % d'élèves absents quand les trois quarts des LEGT présentent un taux inférieur à 6,1 % et que, pour la moitié des LP, il dépasse 6,6 %.

Après avoir baissé de plus d'un point entre 2010 et 2012, le taux d'absentéisme en janvier reste stable pour l'ensemble des établissements (3).

En raison de la totalité de leurs absences, qu'elles soient justifiées ou non, l'ensemble des élèves perd 5,1 % de temps d'enseignement, en moyenne (voir « Définitions »). Cette proportion d'heures perdues pour absence des élèves dépasse sa moyenne annuelle dès le mois de décembre (4). Comme pour le taux d'absentéisme, ce pourcentage moyen cache une réalité différente selon le type d'établissement. Les collèges perdent en moyenne 4,4 % d'heures d'enseignement sur l'ensemble de l'année, alors que les LEGT en perdent 5,5 % et les LP 7,9 %.

L'ENQUÊTE - La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) a réalisé une enquête sur l'absentéisme des élèves en 2013-2014 auprès d'un échantillon représentatif d'un millier d'établissements publics du second degré de France métropolitaine et des DOM. Les résultats s'appuient principalement sur l'exploitation des données recueillies de septembre 2013 à avril 2014, car le taux de réponse n'est pas satisfaisant pour les mois de mai et de juin.

UN ÉLÈVE EST CONSIDÉRÉ COMME ABSENTÉISTE dès qu'il a cumulé quatre demi-journées ou plus d'absences non justifiées par mois.

UNE ABSENCE EST NON JUSTIFIÉE à partir du moment où elle ne présente aucun motif d'excuse par les reposables légaux (absence non régularisée) ou un motif considéré comme non légitime par l'établissement.

LE SEUIL DE QUATRE DEMI-JOURNÉES D'ABSENCES NON JUSTIFIÉES PAR MOIS a été retenu parce qu'il correspond, pour les élèves soumis à l'obligation scolaire, au seuil fixé par la loi relative à l'assiduité scolaire concernant « les manquements à l'obligation scolaire qui n'auront pas été reconnus justifiés ».

LE TEMPS D'ENSEIGNEMENT PERDU est calculé, pour un mois donné, par le nombre total des heures d'absences—justifiées ou non, tous motifs confondus (maladie, raisons familiales, etc.)—rapporté au nombre total d'heures d'enseignement de l'établissement. Cet indicateur estime l'incidence globale de l'absence des élèves sur l'enseignement qui leur était dû.

LEGT - Lycée d'enseignement général et technologique.

LP - Lycée professionnel.

SOURCES

MENESR-DEPP, Enquête n° 77 sur l'absentéisme scolaire dans le second degré public.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 2015-n° 05, 2014-n° 02, 13.01, 12.08, 11.22.

1 Proportion moyenne d'élèves absents en 2013-2014, en %.

	Septembre 2013	Octobre 2013	Novembre 2013	Décembre 2013	Janvier 2014	Février 2014	Mars 2014	Avril 2014	Moyenne 2013-2014
Collège	1,4	2,1	2,8	3,5	3,3	2,8	3,3	3,1	2,8
LEGT	1,9	2,9	4,6	4,8	5,4	5,2	5,5	6,4	4,6
LP	7,8	10,0	12,0	11,9	12,9	11,0	11,6	15,0	11,5
Ensemble	2,1	3,0	4,1	4,6	4,7	4,2	4,6	5,1	4,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public.**

Lecture : dans l'ensemble des établissements, la proportion moyenne d'élèves absents varie de 2,1 % en septembre 2013 à 5,1 % en avril 2014.

2 Distribution de la proportion d'élèves absents en janvier 2014, en %.

	Premier quartile	Médiane	Dernier quartile	Dernier décile
Collège	0,2	0,9	3,8	8,4
LEGT	0,4	2,5	6,1	17,0
LP	2,8	6,6	16,6	27,1
Ensemble	0,3	1,4	4,8	12,8

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public.**

Lecture : en janvier 2014, un quart des établissements (ceux du premier quartile) ont moins de 0,3 % d'élèves absents, la moitié des établissements (médiane) ont moins de 1,4 % d'élèves absents, un quart des établissements (ceux du dernier quartile) ont plus de 4,8 % d'élèves absents, et 10 % des établissements (ceux du dernier décile) ont plus de 12,8 % d'élèves absents.

3 Évolution de la proportion d'élèves absents au mois de janvier, en %.

	Janvier 2010	Janvier 2011	Janvier 2012	Janvier 2013	Janvier 2014
Collège	3,2	3,2	2,7	2,8	3,3
LEGT	7,0	6,1	5,7	6,4	5,4
LP	20,0	14,3	15,0	14,8	12,9
Ensemble	6,0	5,2	4,8	4,9	4,7

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public.**

Lecture : pour l'ensemble des établissements, la population moyenne des élèves absents est de 6,0 % en janvier 2010 et de 4,7 % en janvier 2014.

4 Proportion d'heures d'enseignement perdues pour absences tous motifs par type d'établissement, en %.

	Septembre 2013	Octobre 2013	Novembre 2013	Décembre 2013	Janvier 2014	Février 2014	Mars 2014	Avril 2014	Moyenne 2013-2014
Collège	2,2	3,6	4,7	5,3	4,5	5,5	4,7	5,0	4,4
LEGT	2,6	4,6	5,1	6,0	5,7	6,7	6,3	7,1	5,5
LP	5,1	7,9	7,5	8,4	7,9	8,5	8,6	9,3	7,9
Ensemble	2,6	4,3	5,1	5,8	5,2	6,1	5,4	5,9	5,1

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public.**

Lecture : dans l'ensemble des établissements, la proportion moyenne d'heures d'enseignement perdues, pour absences tous motifs confondus, varie de 2,6 % en septembre 2013 à 5,9 % en avril 2014.

DÉFINITIONS

À LA RENTRÉE 2014, 1 075 collèges publics sont en éducation prioritaire en France métropolitaine et dans les DOM (1). 300 d'entre eux relèvent du dispositif Éclair (Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite) et 775 sont en réseaux de réussite scolaire (RRS). Ces établissements scolarisent un collégien sur cinq du secteur public : un peu plus d'un collégien sur vingt en Éclair (soit 143 900 élèves) et environ 15 % des collégiens en RRS (soit 370 200 élèves). Leur répartition n'est pas homogène sur le territoire. Ainsi, en France métropolitaine, la part des collégiens en Éclair oscille entre 0,3 % pour l'académie de Grenoble et 11,6 % pour celle d'Aix-Marseille. Dans les DOM, 23,2 % des collégiens sont en Éclair contre 4,5 % en France métropolitaine. La part des collégiens qui y suivent leur scolarité varie entre 7,0 % en Guadeloupe et 48,0 % en Guyane.

À la rentrée 2014, on dénombre 2 115 écoles publiques Éclair et 4 404 RRS. 6,3 % des écoliers sont scolarisés en Éclair (372 600 élèves) et 11,5 % en RRS (676 500 élèves). Les diversités académiques sont semblables à celles constatées pour les collèges : en France métropolitaine, la part des écoliers en Éclair oscille entre 11,8 % pour l'académie d'Aix-Marseille et 0,4 % pour celle de Grenoble. Dans les DOM, 24,2 % des écoliers sont dans une école Éclair contre 5,4 % en France métropolitaine.

Les réseaux de réussite scolaire sont relativement plus importants dans les DOM, où 17,5 % des écoliers et 20,2 % des collégiens sont scolarisés contre respectivement 11,2 % et 13,8 % en France métropolitaine.

Comme attendu, les collégiens de l'éducation prioritaire sont très massivement d'origine sociale défavorisée : trois quarts des élèves des Éclair (72,6 %) ont des parents ouvriers ou inactifs, contre 56,6 % dans les collèges RRS et un tiers (34,3 %) dans les établissements hors éducation prioritaire (2). Un grand nombre d'entre eux sont en retard dans leur scolarité : 19,0 % des élèves issus des écoles en Éclair sont en retard à l'entrée en sixième contre 15,5 % en RRS et 9,7 % hors éducation prioritaire.

LA POLITIQUE DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE (EP) - Elle a été initiée en 1981 avec la création des zones d'éducation prioritaire (ZEP). À la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP). À la rentrée 2006, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire (ZEP et REP), ont été constitués les 254 réseaux « ambition réussite » (RAR) et les autres réseaux dits « de réussite scolaire » (RRS). À la rentrée 2011, le programme « Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite » (Éclair) est devenu le « Centre des politiques de l'éducation nationale en faveur de l'égalité des chances » (*Vade-mecum* programme Éclair). Expérimenté sur 105 établissements, relevant ou non de l'éducation prioritaire, à la rentrée 2010 (circulaire n° 2010-096 du 7-7-2010), il a été étendu à la quasi-totalité des RAR à la rentrée 2011.

Cependant, le périmètre de l'éducation prioritaire va évoluer en se fondant sur « un indice social unique permettant de mesurer les difficultés rencontrées par les élèves et leurs parents, et leurs conséquences sur les apprentissages ». Ainsi, à la rentrée 2014, cette refonte a concerné de façon expérimentale, 102 réseaux dits d'éducation prioritaire préfigurateur (REP+). À la rentrée 2015, ce dispositif va être étendu à 1 091 REP et REP+. Un réseau regroupe un collège et les écoles de son secteur. L'importance du réseau est ainsi réaffirmée.

ÉCLAIR - Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite.

RRS - Réseau de réussite scolaire.

EP - Éducation prioritaire.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité, enquête dans les écoles de l'enseignement préélémentaire et élémentaire et base centrale des établissements (BCE).

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 13.07, 09.09.
 - « L'éducation prioritaire », *Éducation & formations*, n° 61, MEN-Direction de la programmation et du développement, octobre-décembre 2001.

1 Nombre et proportion d'écoles et de collèges dans le dispositif Éclair ou dans un RRS à la rentrée 2014

Académie	Collèges en Éclair			Collèges en RRS			Écoles en Éclair			Écoles en RRS		
	Nombre	Effectifs d'élèves	%	Nombre	Effectifs d'élèves	%	Nombre	Effectifs d'élèves	%	Nombre	Effectifs d'élèves	%
Aix-Marseille	29	13 184	11,6	36	18 622	16,4	172	30 466	11,8	226	31 118	12,0
Amiens	17	8 384	9,9	21	10 697	12,7	153	21 119	11,2	126	15 519	8,3
Besançon	3	1 444	3,0	13	5 674	11,8	25	3 716	3,4	48	5 723	5,2
Bordeaux	2	833	0,7	41	17 256	13,8	21	3 372	1,2	421	38 648	14,3
Caen	2	656	1,2	9	3 336	6,0	9	1 373	1,2	35	5 287	4,5
Clermont-Ferrand	4	1 269	2,6	9	3 586	7,4	28	3 312	3,2	39	4 964	4,8
Corse	1	560	4,6	14	6 349	52,1	12	1 842	7,4	90	10 946	44,1
Créteil	28	14 891	7,7	102	54 514	28,3	233	46 470	9,7	475	97 044	20,3
Dijon	2	696	1,1	27	10 885	16,5	10	1 237	0,9	141	13 045	9,5
Grenoble	1	348	0,3	31	16 649	12,7	9	1 102	0,4	171	28 473	9,5
Lille	34	14 079	8,8	74	32 753	20,5	240	40 003	10,6	451	64 708	17,1
Limoges	1	571	2,0	5	1 857	6,6	4	657	1,1	34	3 474	6,0
Lyon	15	7 209	6,4	32	17 301	15,3	113	21 986	7,7	153	31 833	11,1
Montpellier	13	6 131	5,6	15	8 580	7,9	95	16 547	7,1	99	15 648	6,7
Nancy-Metz	6	2 221	2,4	25	10 338	11,1	39	6 120	3,0	140	16 857	8,2
Nantes	8	2 169	1,9	20	8 502	7,6	48	7 415	2,9	131	17 282	6,7
Nice	5	2 285	2,7	7	4 188	5,0	41	7 276	4,1	40	6 821	3,8
Orléans-Tours	7	2 716	2,5	21	8 433	7,9	49	7 382	3,2	105	16 695	7,2
Paris	4	1 542	2,7	29	13 093	23,0	32	6 211	4,6	183	35 899	26,6
Poitiers	5	1 578	2,3	9	3 930	5,7	36	4 193	2,9	43	5 757	4,0
Reims	4	1 375	2,6	24	10 264	19,3	18	3 117	2,6	98	13 645	11,4
Rennes	2	569	0,6	17	5 903	6,3	12	1 461	0,7	95	11 781	5,8
Rouen	12	3 993	4,9	37	15 053	18,4	62	9 369	5,3	150	21 338	12,1
Strasbourg	10	5 290	7,0	11	5 276	7,0	69	14 178	8,4	49	9 282	5,5
Toulouse	9	3 586	3,2	19	6 302	5,6	68	9 582	3,9	147	11 075	4,6
Versailles	26	12 104	5,1	79	41 144	17,4	188	33 939	5,8	472	93 636	16,1
France métropolitaine	250	109 683	4,5	727	340 485	13,8	1 786	303 445	5,4	4 162	626 498	11,2
Guadeloupe	3	1 815	7,0	9	4 756	18,2	33	3 772	7,9	54	8 667	18,1
Guyane	14	9 787	48,0	8	6 067	29,8	70	18 464	44,9	32	9 001	21,9
Martinique	10	4 275	21,5	11	4 350	21,9	47	6 348	17,4	40	5 859	16,0
Mayotte	3	4 354	17,6	0	0	0,0	33	10 289	20,5	0	0	0,0
La Réunion	20	13 953	24,8	20	14 549	25,8	146	30 254	27,6	116	26 495	24,1
DOM	50	34 184	23,2	48	29 722	20,2	329	69 127	24,2	242	50 022	17,5
France métro. + DOM	300	143 867	5,5	775	370 207	14,2	2 115	372 572	6,3	4 404	676 520	11,5

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public.

Lecture : dans l'académie d'Aix-Marseille, il y a 29 collèges dans le dispositif Éclair. 13 184 collégiens sont scolarisés dans le dispositif Éclair, soit 11,6 % des élèves de l'académie. 36 collèges sont en RRS. 18 622 collégiens sont en RRS, soit 16,4 % des élèves de l'académie. 172 écoles sont dans le dispositif Éclair. Elles scolarisent 30 466 élèves, soit 11,8 % des élèves de l'académie. 226 écoles sont en RRS. Elles scolarisent 31 118 élèves, soit 12 % des élèves de l'académie.

2 Indicateurs sur l'origine sociale et le retard scolaire à la rentrée 2014, en %.

	Scolarisation dans un collège			
	en Éclair	en RRS	hors EP	Ensemble
Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs	72,6	56,6	34,3	43,2
Proportion d'enfants de cadres et d'enseignants	9,4	18,9	38,8	30,7
Proportion d'élèves entrant en 6 ^e en retard	19,0	15,5	9,7	10,8

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public.

À LA RENTRÉE 2015, la refondation de l'éducation prioritaire sera effective. 351 collèges seront en « réseaux d'éducation prioritaire + » (REP+) et 740 seront en réseaux d'éducation prioritaire (REP), soit respectivement 6,6 % et 14,0 % des collèges (1).

La nouvelle carte de l'éducation prioritaire (REP et REP+) recouvre à plus de 80 % la carte des Éclair et des RRS. Ainsi, sur les 351 collèges qui seront REP+ à la rentrée 2015, 242 relèvent du dispositif Éclair (Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite) et 88 sont en réseaux de réussite scolaire (RRS) à la rentrée 2014. De même, sur les 740 collèges qui seront REP à la rentrée 2015, 56 relèvent du dispositif Éclair et 500 sont en réseaux de réussite scolaire (RRS) à la rentrée 2014.

La répartition de la nouvelle géographie prioritaire n'est pas homogène sur le territoire. Ainsi, en France métropolitaine, la part des collèges en REP+ oscille entre 0,5 % pour l'académie de Rennes et 15,7 % pour l'académie d'Aix-Marseille. La part des collèges en REP oscille entre 4,3 % pour l'académie de Clermont-Ferrand et 34,5 % pour celle de Corse. Dans les DOM, 28,0 % des collèges sont en REP+ contre 5,7 % en France métropolitaine et 32,2 % des collèges sont en REP contre 13,2 % en France métropolitaine.

208 collèges qui n'étaient, ni dans le dispositif Éclair, ni en réseaux de réussite scolaire (RRS) à la rentrée 2014, feront partie de la nouvelle géographie prioritaire à la rentrée 2015 (23 en REP+ et 185 en REP) (2). Les entrées en REP sont un peu plus nombreuses et mieux réparties dans les académies même si les collèges des DOM représentent un entrant sur cinq.

Deux collèges qui étaient en Éclair et 187 collèges qui étaient en RRS à la rentrée 2014 ne feront plus partie de la nouvelle carte. Les deux collèges Éclair sont dans l'académie de Créteil. Les collèges RRS sont plutôt dans les académies urbaines (Créteil, Lyon, Versailles, Paris, Aix-Marseille, Lille) ou dans celles du Sud-Ouest (Bordeaux et Toulouse).

DÉFINITIONS

LA POLITIQUE DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE (EP) - Elle a été initiée en 1981 avec la création des zones d'éducation prioritaire (ZEP). À la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP). À la rentrée 2006, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire (ZEP et REP), ont été constitués les 254 réseaux « ambition réussite » (RAR) et les autres réseaux dits « de réussite scolaire » (RRS). À la rentrée 2011, le programme « Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite » (Éclair) est devenu le « Centre des politiques de l'éducation nationale en faveur de l'égalité des chances » (vade-mecum programme Éclair). Expérimenté sur 105 établissements, relevant ou non de l'éducation prioritaire, à la rentrée 2010 (circulaire n° 2010-096 du 7 juillet 2010), il a été étendu à la quasi-totalité des RAR à la rentrée 2011.

Cependant, le périmètre de l'éducation prioritaire va évoluer en se fondant sur « un indice social unique permettant de mesurer les difficultés rencontrées par les élèves et leurs parents, et leurs conséquences sur les apprentissages ». Ainsi, à la rentrée 2014, cette refonte a concerné de façon expérimentale, 102 réseaux dits d'éducation prioritaire préfigurateur (REP+). À la rentrée 2015, ce dispositif va être étendu à 1 091 REP et REP+. Un réseau regroupe un collège et les écoles de son secteur. L'importance du réseau est ainsi réaffirmée.

SOURCES

MENESR-DEPP, Base centrale des établissements (BCE).

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 13.07, 09.09.
- « L'éducation prioritaire », *Éducation & formations*, n° 61, MEN-Direction de la programmation et du développement, octobre-décembre 2001.

1 Nombre et proportion de collèges dans les réseaux d'éducation prioritaire REP+ et REP à la rentrée 2015

	Collèges en REP +				Collèges en REP			
	Nombre	%	en Éclair en 2014	en RRS en 2014	Nombre	%	en Éclair en 2014	en RRS en 2014
Aix-Marseille	33	15,7	27	4	29	13,8	2	22
Amiens	13	7,5	13	0	30	17,3	4	18
Besançon	4	3,7	3	1	12	11,0	0	10
Bordeaux	3	1,2	2	1	31	12,2	0	25
Caen	3	2,1	2	1	12	8,2	0	6
Clermont-Ferrand	5	3,6	4	1	6	4,3	0	5
Corse	1	3,4	0	1	10	34,5	1	9
Créteil	34	9,6	21	13	98	27,5	5	71
Dijon	1	0,6	1	0	22	13,9	1	17
Grenoble	4	1,6	1	3	25	10,2	0	20
Lille	40	12,3	28	12	78	23,9	6	53
Limoges	2	2,6	0	2	5	6,5	1	2
Lyon	21	10,0	14	6	25	12,0	1	15
Montpellier	16	8,0	12	3	16	8,0	1	7
Nancy-Metz	9	4,1	5	3	25	11,3	1	14
Nantes	12	4,9	8	3	19	7,8	0	11
Nice	6	4,2	5	0	8	5,6	0	5
Orléans-Tours	10	4,3	7	3	20	8,7	0	16
Paris	4	3,5	3	0	25	22,1	1	19
Poitiers	4	2,5	4	0	10	6,3	1	7
Reims	10	7,7	3	7	20	15,4	1	12
Rennes	1	0,5	0	0	17	8,0	2	9
Rouen	14	8,4	11	3	31	18,7	1	26
Strasbourg	12	8,1	8	4	9	6,0	2	5
Toulouse	5	2,1	5	0	15	6,3	4	7
Versailles	24	5,6	17	7	73	17,2	9	61
France métropolitaine	291	5,7	204	78	671	13,2	44	472
Guadeloupe	3	6,5	1	1	12	26,1	2	5
Guyane	19	63,3	14	2	10	33,3	0	6
Martinique	9	20,9	5	3	13	30,2	5	6
Mayotte	8	44,4	2	0	10	55,6	1	0
La Réunion	21	27,3	16	4	24	31,2	4	11
DOM	60	28,0	38	10	69	32,2	12	28
France métro. + DOM	351	6,6	242	88	740	14,0	56	500

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public.**

Lecture : à la rentrée 2015, dans l'académie d'Aix-Marseille, il y aura 33 collèges en REP+, soit 15,7 % des collèges de l'académie. 27 étaient en Éclair et 4 en RRS à la rentrée 2014. Il y aura également 29 collèges en REP, soit 13,8 % des collèges de l'académie. 2 étaient en Éclair et 22 en RRS à la rentrée 2014.

2 Nombre de collèges entrant dans ou sortant des réseaux d'éducation prioritaire à la rentrée 2015

	Collèges en EP (1)			Entrée en EP (1)			Sortie d'EP (1)		
	Total	REP +	REP	Total	REP +	REP	Total	Éclair	RRS
France métropolitaine	962	291	671	165	10	155	179	2	177
DOM	129	60	69	43	13	30	10	0	10
France métropolitaine + DOM	1 091	351	740	208	23	185	189	2	187

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public.**

1. Éducation prioritaire.

Lecture : à la rentrée 2015, en France métropolitaine, il y aura 962 collèges en éducation prioritaire (291 en REP+ et 671 en REP). 165 collèges (10 en REP+ et 155 en REP) qui n'étaient pas en Éclair ou en RRS sont entrés en éducation prioritaire. 179 collèges (2 en Éclair et 177 en RRS) sont sortis de l'éducation prioritaire.

À LA RENTRÉE 2013, 6,9 % des élèves scolarisés dans un établissement public ou privé du second degré en France métropolitaine résident dans une zone urbaine sensible (ZUS) (1).

Les académies de Créteil, Versailles et Aix-Marseille scolarisent plus de 12 % d'élèves habitant dans une ZUS. À l'inverse, onze académies, situées majoritairement au Centre et à l'Ouest, comme Orléans-Tours ou Clermont-Ferrand scolarisent moins de 5 % d'élèves habitant dans une ZUS.

7,8 % des élèves des collèges publics habitent dans une ZUS. C'est le cas de moitié moins des élèves des collèges privés soit 3,8 %. Ce constat est le même pour les lycéens. Ainsi, 6,7 % des élèves des lycées généraux et technologiques publics habitent dans une ZUS et 3,2 % des élèves des lycées généraux et technologiques privés, 11,8 % des élèves des lycées professionnels publics habitent dans une ZUS et 6,3 % des élèves des lycées professionnels privés.

Comme attendu, les collégiens habitant dans une ZUS sont très massivement d'origine sociale défavorisée : parmi eux, un peu moins de six élèves des collèges publics sur dix (58,7 %) et un élève sur trois des collèges privés (34,6 %) ont des parents ouvriers ou inactifs, contre 34,0 % des collégiens du public n'habitant pas dans une ZUS et 15,6 % du privé (2). Le retard scolaire est plus important pour les élèves habitant dans une ZUS : 25,4 % des élèves des collèges publics habitant dans une ZUS (17,8 % des élèves des collèges privés) sont en retard à l'entrée en sixième contre 14,8 % des élèves des collèges publics n'y habitant pas (10,7 % des élèves des collèges privés).

Près de six collégiens sur dix habitant en ZUS sont scolarisés dans un collège relevant de l'éducation prioritaire : 26,3 % sont scolarisés dans un collège Éclair (Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite) et 33,0 % dans un collège Réseau de réussite scolaire (RRS) (3). Un peu plus d'un collégien sur dix n'habitant pas dans une ZUS est scolarisé en éducation prioritaire. L'éducation prioritaire et les zones de la politique de la ville se recoupent, mais pas complètement.

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Élèves scolarisés dans un établissement public ou privé du second degré de France métropolitaine relevant du ministère en charge de l'éducation nationale. Pour des raisons techniques, les DOM sont exclus de l'analyse.

ZONES URBAINES SENSIBLES (ZUS) - Ce sont des territoires infra-urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville, en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires. Ainsi, 751 zones (dont 34 dans les DOM) ont été définies par la loi du 14 novembre 1996.

La réforme de la géographie prioritaire de la politique de la ville mise en place par la loi du 21 février 2014 est fondée sur l'identification des territoires urbains abritant une part importante de population à bas revenus. Cette nouvelle géographie est effective depuis le 1^{er} janvier 2015. Elle comprend 1 433 quartiers prioritaires (QP) en France métropolitaine et dans les DOM.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité .

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Rapport 2013* de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles, édition 2013.
 - Valérie Darriau, Marylène Henry, Noémie Oswald, « Politique de la ville en France métropolitaine : une nouvelle géographie recentrée sur 1 300 quartiers », *France, portrait social*, édition 2014.

1 Proportion d'élèves habitant dans une zone urbaine sensible (ZUS) par académie à la rentrée 2013

	Nombre de ZUS	% d'élèves habitant en ZUS	% de collégiens habitant en ZUS		% de lycéens généraux et technologiques habitant en ZUS		% de lycéens professionnels habitant en ZUS	
			Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
Aix-Marseille	36	12,0	12,8	9,4	9,9	6,1	20,6	17,7
Amiens	21	7,1	7,6	4,1	6,4	3,2	11,1	5,5
Besançon	23	6,0	6,7	3,0	4,9	2,4	11,6	7,9
Bordeaux	24	4,1	4,2	3,5	3,6	2,5	6,7	4,4
Caen	12	3,1	3,4	2,0	2,5	1,3	6,0	3,6
Clermont-Ferrand	17	4,7	5,0	3,3	4,3	2,6	8,4	7,4
Corse	5	8,4	8,0	12,8	6,6	9,7	13,7	0,0
Créteil	68	13,6	14,7	6,7	14,1	4,5	21,5	8,8
Dijon	22	4,5	4,8	3,4	3,9	3,1	8,3	0,0
Grenoble	24	3,2	3,6	2,1	2,9	1,5	6,5	2,3
Lille	73	9,8	10,8	7,8	8,7	6,4	15,0	11,1
Limoges	3	2,8	3,1	1,2	2,6	1,1	3,9	1,7
Lyon	40	7,5	9,3	3,8	6,7	2,5	16,9	6,2
Montpellier	28	5,6	6,3	3,0	5,0	2,4	11,4	3,8
Nancy-Metz	38	5,8	6,3	3,1	6,1	2,7	6,8	4,0
Nantes	29	3,8	5,1	1,9	3,8	1,9	9,7	4,1
Nice	12	5,0	5,6	2,4	4,0	1,6	9,5	5,2
Orléans-Tours	30	4,5	4,8	2,9	3,9	2,7	7,3	7,6
Paris	9	5,9	6,7	4,0	6,3	4,0	10,5	11,0
Poitiers	14	3,6	4,0	1,6	3,0	2,3	6,0	8,4
Reims	31	9,1	9,9	5,6	8,1	5,3	15,4	8,6
Rennes	20	2,3	3,3	1,2	2,2	1,1	5,5	1,5
Rouen	25	7,1	8,0	4,3	6,2	5,1	9,7	5,0
Strasbourg	19	8,1	9,0	5,3	7,3	3,6	14,4	6,7
Toulouse	14	2,0	2,2	1,2	1,6	0,8	4,1	2,2
Versailles	80	12,7	14,4	5,4	12,9	3,7	24,3	7,7
France métropolitaine	717	6,9	7,8	3,8	6,7	3,2	11,8	6,3

Lecture : à la rentrée 2013, dans l'académie d'Aix-Marseille, il y avait 36 zones urbaines sensibles (ZUS). 12,0 % des élèves scolarisés dans le second degré à Aix-Marseille habitent dans une ZUS. C'est aussi le cas de 12,8 % des collégiens scolarisés dans un établissement public et de 9,4 % de ceux scolarisés dans un établissement privé. 9,9 % des lycéens généraux et technologiques scolarisés dans un établissement public et 6,1 % de ceux scolarisés dans un établissement privé habitent dans une ZUS. Pour les lycéens professionnels, c'est le cas de 20,6 % des lycéens du public et de 17,7 % de ceux du privé.

2 Indicateurs sur l'origine sociale et le retard scolaire à la rentrée 2013, en %.

	Collégiens habitant					
	en ZUS		hors ZUS		Ensemble	
	scolarisés dans le public	scolarisés dans le privé	scolarisés dans le public	scolarisés dans le privé	scolarisés dans le public	scolarisés dans le privé
Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs	58,7	34,6	34,0	15,6	36,0	16,5
Proportion d'enfants de cadres et d'enseignants	11,8	29,6	34,7	44,7	32,8	44,1
Proportion d'élèves entrant en 6 ^e en retard	25,4	17,8	14,8	10,7	15,6	10,9

► **Champ** : France métropolitaine.

ZUS : Zone urbaine sensible.

Lecture : 58,7 % des collégiens habitant en ZUS scolarisés dans le public sont enfants d'ouvriers ou d'inactifs.

3 Proportion de collégiens en éducation prioritaire selon qu'ils habitent en ZUS ou non à la rentrée 2013, en %.

	Collégiens en éducation prioritaire (EP) en %			Collégiens hors éducation prioritaire (EP) en %			Ensemble
	en Éclair	en RRS	Total EP	dans le public	dans le privé	Total hors EP	
Collégiens habitant en ZUS	26,2	33,0	59,2	29,0	11,8	40,8	100,0
Collégiens n'habitant pas en ZUS	1,8	9,2	11,0	67,0	22,1	89,0	100,0
Ensemble	3,5	10,8	14,3	64,3	21,4	85,7	100,0

► **Champ** : France métropolitaine.

ZUS : Zone urbaine sensible.

Éclair : Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite.

RRS : Réseaux de réussite scolaire.

Lecture : 26,2 % des élèves habitant en ZUS sont scolarisés dans un collège Éclair et 33,0 % dans un collège RRS, soit 59,2 % en éducation prioritaire (EP).

Ils sont 29,0 % dans un collège public hors éducation prioritaire et 11,8 % dans un collège privé hors éducation prioritaire, soit 40,8 % hors éducation prioritaire.

DÉFINITIONS

En 2014, la France métropolitaine et les DOM comptent 74 universités (y compris le CUFR d'Albi et celui de Mayotte qui a ouvert en 2012) (1).

Le nombre d'établissements universitaires a augmenté au cours des années 1990 grâce au plan « Universités 2000 ». À partir de 1991, ce dernier a permis la création d'universités, d'antennes universitaires, d'IUT et d'écoles d'ingénieurs universitaires, localisés sur de nouveaux sites. À la rentrée 2002, à la suite de fusions de plusieurs antennes universitaires, sont apparus les deux premiers centres universitaires de formation et de recherche (CUFR) à Albi et à Nîmes, ce dernier étant devenu depuis une université.

Depuis 2008, l'université de Strasbourg regroupe les trois anciennes universités strasbourgeoises et en 2011, les trois universités d'Aix-Marseille ont fusionné pour donner naissance à l'université d'Aix-Marseille. La tendance au regroupement des structures correspond à une volonté de rationalisation de l'offre de formation sur le territoire, de mise en œuvre de synergies locales et de création de structures visibles sur le plan international dans le domaine universitaire. Depuis juillet 2013, la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche favorise la redéfinition de la carte universitaire et scientifique et la coopération institutionnelle territoriale et fait obligation aux établissements d'enseignement supérieur de s'engager dans une politique de site. Pour davantage de visibilité et une plus grande autonomie dans leurs choix stratégiques et la gestion de leurs moyens, les établissements peuvent se regrouper selon trois modes : la fusion, l'association ou la création d'une Communauté d'universités et d'établissements (Comue). Les procédures de rapprochement sont en cours, 25 étaient déjà initiées à la rentrée 2014. L'université de Bordeaux a été créée le 1^{er} janvier 2014 par fusion des universités Bordeaux I, Bordeaux II et Bordeaux IV et l'université de Montpellier a été créée le 1^{er} janvier 2015 par fusion des universités Montpellier I et Montpellier II. En revanche, l'université d'Antilles-Guyane s'est scindée en l'université des Antilles et l'université de la Guyane, le 30 juillet 2014.

En 2004, Paris IX-Dauphine a quitté le champ des universités pour devenir un grand établissement. En 2011, c'est l'université de Lorraine (née de la fusion des deux universités de Nancy, de l'université de Metz et de l'INP de Lorraine) qui rejoint ce groupe. Elle continue cependant à être dénombrée parmi les universités.

En 2014, 2 370 établissements proposent des STS, soit + 1,4 % par rapport à 2013.

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par le MENESR-DEPP et enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé et de la culture.

UNIVERSITÉS - Les universités (établissements publics d'enseignement) sont organisées en unités de formation et de recherche (UFR). On y assimile également les centres universitaires de formation et de recherche (CUFR) d'Albi et de Mayotte.

ÉCOLES D'INGÉNIEURS - Établissements ou composantes d'établissements habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur.

INSTITUTS UNIVERSITAIRES DE FORMATION DES MAÎTRES (IUFM) - Établissements responsables de la formation des futurs enseignants du premier degré et du second degré. En 2008 et 2009, les IUFM de France métropolitaine et de La Réunion ont été intégrés dans une université de rattachement. Ceux de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique l'ont été en 2010. Depuis 2010, les étudiants préparant un concours d'enseignement primaire ou secondaire doivent désormais s'inscrire en master à l'université et les stagiaires en année post-master ne sont plus comptabilisés dans les effectifs étudiants.

ÉCOLES SUPÉRIEURES DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION (ESPE) - Créées par la loi 2013-595 du 8 juillet 2013, elles forment les futurs enseignants de la maternelle au supérieur à compter de la rentrée 2013. Elles sont rattachées aux universités.

CPGE, STS - Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs. Il s'agit des établissements du second degré et du supérieur ayant des CPGE et des STS.

AUTRES ÉCOLES - Elles forment un groupe non homogène. On y trouve les écoles vétérinaires, de journalisme, d'autres écoles supérieures dépendant d'autres ministères, etc.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Code de l'éducation, livre 7, titre 1^{er}, chapitre 1^{er} et chapitre VIIIbis.

1 Évolution du nombre d'établissements et structures de l'enseignement supérieur depuis la rentrée 2003

Type d'établissement ou de structure	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Universités (1)	81	81	81	79	79	79	75	76	74	74
IUT	114	114	114	115	114	114	114	114	113	110
ESPÉ									30	30
IUFM universitaires				27	27					
IUFM non universitaires	30	30	30	3	3					
STS (2)	2 109	2 125	2 133	2 182	2 207	2 258	2 286	2 307	2 334	2 367
Publiques	1 312	1 323	1 319	1 335	1 335	1 358	1 376	1 376	1 392	1 415
Privées	797	802	814	847	872	900	910	931	942	952
CPGE (2)	407	406	414	422	429	442	449	451	451	453
Publiques	317	318	324	331	337	345	350	351	354	357
Privées	90	88	90	91	92	97	99	100	97	96
Écoles d'ingénieurs	246	247	253	240	245	250	254	253	254	257
Publiques, dépendantes des universités	69	70	74	59	57	59	66	66	67	68
Publiques, dépendantes des INP	21	21	11	10	10	10	3	3	3	3
Publiques, dépendantes des UT	3	3	2	2	2	2	3	3	3	4
Publiques, dépendantes d'un grand établissement	0	0	13	9	13	12	12	12	12	12
Publiques, indépendantes des universités	84	86	85	92	94	97	97	92	94	94
Privées	69	67	68	68	69	70	73	77	75	76
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	223	219	210	206	212	213	210	208	195	198
Autres établissements d'enseignement universitaire (3)	22	22	22	22	21	21	21	21	21	23
Écoles normales supérieures	4	4	4	5	6	5	5	5	5	5
Écoles d'architecture	23	23	20	21	22	22	22	22	22	22
Écoles supérieures artistiques et culturelles (4)	236	235	242	233	237	235	235	236	245	245
Écoles paramédicales hors université (4)	418	412	410	409	414	406	412	415	420	420
Écoles préparant aux fonctions sociales (4)	161	180	188	202	202	217	215	217	217	217
Autres écoles de spécialités diverses	217	212	206	198	203	197	182	181	188	184
<i>dont : écoles juridiques et administratives</i>	57	58	56	52	52	51	46	43	43	39
<i>écoles de journalisme et écoles littéraires</i>	25	24	25	23	27	29	28	25	32	32
<i>écoles vétérinaires</i>	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.**

1. Y compris les centres de formation et de recherche (CUFR) ; y compris l'université de Lorraine devenue grand établissement en 2011.

2. Établissements disposant de classes STS ou CPGE.

3. Établissements privés d'enseignement universitaire, Paris-Dauphine, EHESS, IEP Paris, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Inalco, Observatoire de Paris, École pratique des hautes études, Institut de physique du Globe, École nationale des chartes.

4. Données 2013-2014 reconduites en 2014-2015.

3 LES ÉLÈVES DU PREMIER DEGRÉ

3.1.	Le premier degré : évolution	70
3.2.	Le premier degré par département et académie	72
3.3.	Le premier degré : sexe, âge	74
3.4.	Le préélémentaire : évolution	76
3.5.	L'étude des langues vivantes dans le premier degré	78
3.6.	Les élèves en situation de handicap dans le premier degré – 1	80
3.7.	Les élèves en situation de handicap dans le premier degré – 2	82
3.8.	Le retard scolaire à l'entrée en sixième	84
3.9.	Le devenir des élèves deux ans après l'entrée en CP	86
3.10.	La santé des enfants en grande section et en CM2	88

LES ÉCOLES des secteurs public et privé du premier degré scolarisent 6 788 600 élèves à la rentrée 2014 en France métropolitaine et dans les DOM (1).

Le premier degré gagne 28 000 élèves à la rentrée 2014 (+ 0,4 %), après une augmentation des effectifs de 41 700 élèves en 2013. Cette hausse est la résultante d'une augmentation de 17 700 élèves dans le secteur public et de 10 300 dans le secteur privé.

Les évolutions sont variables suivant les niveaux. L'enseignement préélémentaire a vu ses effectifs presque doubler entre 1960 et 1985, en raison de la progression de la scolarisation des enfants de trois ans ou plus et, dans une moindre mesure, des enfants de deux ans (2). À partir de cette date, l'évolution démographique influence fortement le niveau des effectifs du préélémentaire, à la baisse entre 1992 et 1997 et à la hausse entre 1998 et 2005. À la rentrée 2014, les effectifs préélémentaires dans le secteur public diminuent de 0,4 % (- 8 600 élèves) alors qu'ils augmentent dans le secteur privé (+ 0,9 % soit + 2 800).

L'enseignement élémentaire a perdu 18,1 % de ses effectifs entre 1960 et 1985, période marquée par les effets de la baisse démographique et de la réduction des retards scolaires. Par la suite, la diminution des effectifs s'est poursuivie à un rythme moins élevé, dans le public comme dans le privé, puis s'est inversée avec l'arrivée à l'école élémentaire des générations nombreuses d'enfants nés en 2000 et après. En 2014, les effectifs des classes élémentaires continuent à augmenter dans le public (+ 0,7 %). Ils augmentent également dans le secteur privé (+ 1,3 %).

La hausse se poursuit pour les effectifs d'élèves en classes d'inclusion scolaire (+ 1,7 % en 2014). Dans l'ensemble, le secteur public accueille 93,3 % des élèves relevant de cet enseignement.

POPULATION SCOLAIRE DU PREMIER DEGRÉ - Elle se compose des élèves du préélémentaire, de l'élémentaire et de l'enseignement relevant de la scolarisation des enfants en situation de handicap. L'enseignement préélémentaire est donné dans les écoles maternelles ou les sections maternelles des écoles élémentaires, l'enseignement élémentaire en très grande partie dans les écoles élémentaires. L'enseignement dispensé par les écoles spécialisées est inclus dans ce dernier.

ENSEIGNEMENT RELEVANT DE LA SCOLARISATION DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP - Il comprend les effectifs scolarisés en classes d'inclusion scolaire (CLIS). Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais pouvant tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap. Cet enseignement peut être dispensé dans des écoles « ordinaires » ou des écoles spécialisées.

ÉCOLES SPÉCIALISÉES - L'expression « écoles spécialisées » regroupe les quatre types d'écoles suivants :

- les écoles maternelles spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (classe de perfectionnement et CLIS) ;
- les écoles de plein air sont des écoles publiques accueillant, pour une durée limitée, des enfants dont l'état de santé rend souhaitable la mise en œuvre de précautions particulières ;
- les écoles autonomes de perfectionnement sont des écoles publiques communales dispensant une formation préprofessionnelle à des enfants présentant des déficiences intellectuelles légères ;
- les écoles de niveau élémentaire spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (classe de perfectionnement et CLIS).

Les écoles spécialisées sont comptées avec les écoles élémentaires.

SOURCES

MENESR-DEPP, Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

POUR EN SAVOIR PLUS

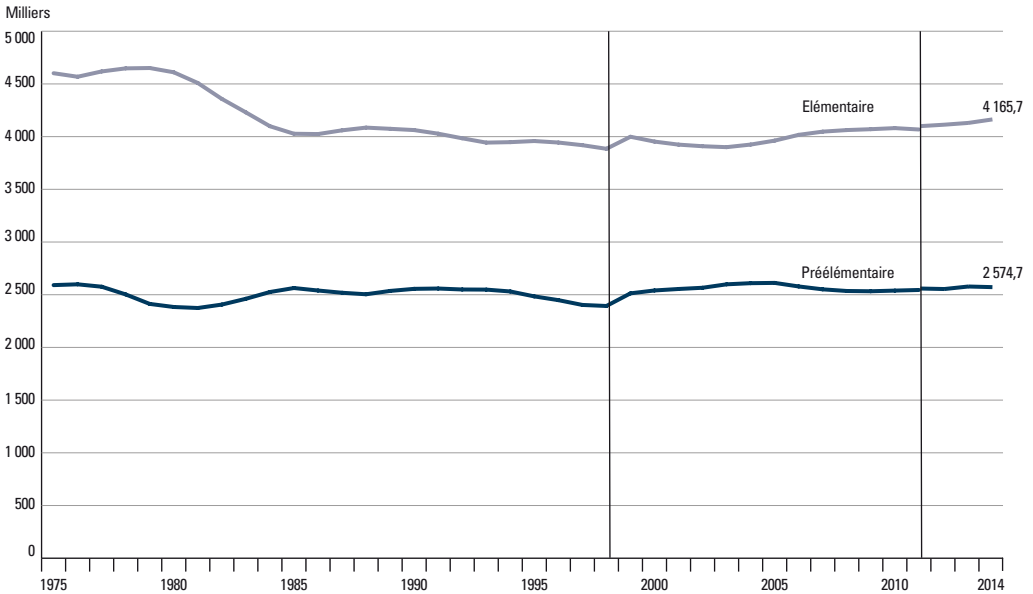
- Notes d'Information : 2014-n° 41 ; 13.33 ; 12.24 ; 11.26 ; 11.09.

1 Évolution des effectifs du premier degré, en milliers.

	2005	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012	2013	2014
Préélémentaire										
Public	2 288,3	2 232,0	2 219,3	2 218,8	2 226,2	2 231,0	2 246,6	2 244,0	2 267,1	2 258,5
Privé	323,8	319,0	316,1	314,0	313,0	314,1	315,2	313,0	313,7	316,5
Total	2 612,1	2 551,0	2 535,4	2 532,8	2 539,1	2 545,0	2 561,8	2 557,0	2 580,9	2 574,9
Part du public (%)	87,6	87,5	87,5	87,6	87,7	87,7	87,7	87,8	87,8	87,7
Élémentaire										
Public	3 391,4	3 467,9	3 484,1	3 492,4	3 503,6	3 487,5	3 520,7	3 533,8	3 552,1	3 577,6
Privé	570,6	579,4	578,1	578,1	577,2	580,1	581,4	581,9	580,5	588,0
Total	3 962,0	4 047,3	4 062,2	4 070,5	4 080,8	4 067,6	4 102,1	4 115,7	4 132,6	4 165,7
Part du public (%)	85,6	85,7	85,8	85,8	85,9	85,7	85,8	85,9	86,0	85,9
CLIS										
Public	46,7	43,7	42,7	40,5	41,2	41,8	43,4	43,1	44,0	44,8
Privé	3,8	3,1	3,3	3,3	3,2	3,3	3,3	3,1	3,2	3,2
Total	50,5	46,8	46,0	43,8	44,3	45,1	46,8	46,2	47,2	48,0
Part du public (%)	92,5	93,4	92,8	92,4	92,9	92,7	92,9	93,4	93,3	93,3
Total premier degré										
Public	5 726,4	5 743,6	5 746,1	5 751,7	5 770,9	5 760,2	5 810,8	5 820,9	5 863,2	5 880,9
Privé	898,2	901,5	897,5	895,4	893,3	897,5	899,9	898,0	897,4	907,7
Total	6 624,6	6 645,1	6 643,6	6 647,1	6 664,3	6 657,7	6 710,7	6 718,9	6 760,6	6 788,6
Part du public (%)	86,4	86,4	86,5	86,5	86,6	86,5	86,6	86,6	86,7	86,6

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

2 Évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement préélémentaire et élémentaire, en milliers.



► Champ : France métropolitaine avant 1999 ; France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé.

A LA RENTRÉE 2014, 6 788 600 enfants sont scolarisés dans l'enseignement public et privé du premier degré en France métropolitaine et dans les DOM (1). Les départements d'outre-mer scolarisent 309 800 enfants, dont 119 100 à La Réunion.

Les écoles privées accueillent 13,6 % des effectifs du premier degré en France métropolitaine et 7,8 % dans les DOM. Cette part est variable selon les départements de France métropolitaine : le secteur privé représente moins de 5 % de la scolarisation des effectifs du premier degré en Creuse, Haute-Corse, Moselle, Haute-Marne, Seine-Saint-Denis et Seine-et-Marne alors qu'en Vendée et dans le Morbihan près de 50 % des élèves sont accueillis dans des écoles privées. Dans les DOM, la part du privé varie de 4,5 % à Mayotte à 11,5 % en Guadeloupe.

Le poids de chaque académie dans le niveau national est variable : les académies de Versailles, Créteil et Lille dépassent ou avoisinent chacune 7 % de la population scolarisée dans le premier degré, la Corse et Limoges en accueillent moins de 1 % chacune.

Les effectifs du premier degré en France métropolitaine et dans les DOM sont en hausse par rapport à 2013 (+ 0,4 %). Les académies en plus forte augmentation sont celles de Corse (+ 1,5 %), de Lyon (+ 1,3 %), Versailles (+ 1,2 %), Montpellier (+ 1,1 %), Créteil, Toulouse et Aix-Marseille (+ 1,0 % chacune). À l'opposé, Caen perd la plus grande part d'élèves (- 0,8 %), suivie de Dijon (- 0,6 %), Paris (- 0,4 %), Besançon et Rennes (- 0,3 %).

Dans les DOM, la Guyane et Mayotte voient leurs effectifs augmenter (respectivement + 0,9 % et + 0,2 %) tandis que les autres départements sont en baisse, en particulier en Martinique, où les effectifs diminuent de 3,2 %.

DÉFINITIONS

POPULATION SCOLAIRE DU PREMIER DEGRÉ - Elle se compose des élèves du préélémentaire, de l'élémentaire et de l'enseignement relevant de la scolarisation des enfants en situation de handicap. L'enseignement préélémentaire est donné dans les écoles maternelles ou les sections maternelles des écoles élémentaires, l'enseignement élémentaire en très grande partie dans les écoles élémentaires. L'enseignement dispensé par les écoles spécialisées est inclus dans ce dernier (voir « Définitions » en 3.1).

SOURCES

MENESR-DEPP, Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 2014-n° 41 ; 13.33 ; 12.24 ; 11.26 ; 11.09.

1 Effectifs d'élèves du premier degré par département et académie à la rentrée 2014

Départements et académies	Public	Privé	Pu + Pr	% Public	Départements et académies	Public	Privé	Pu + Pr	% Public
Alpes-de-Haute-Provence	13 881	732	14 613	95,0	Meurthe-et-Moselle	64 706	4 297	69 003	93,8
Hautes-Alpes	11 369	1 038	12 407	91,6	Meuse	16 474	1 263	17 737	92,9
Bouches-du-Rhône	181 838	23 107	204 945	88,7	Moselle	92 976	4 304	97 280	95,6
Vaucluse	51 331	6 160	57 491	89,3	Vosges	32 222	2 460	34 686	92,9
Aix-Marseille	258 419	31 037	289 456	89,3	Nancy-Metz	206 386	12 324	218 706	94,4
Aisne	52 597	4 329	56 926	92,4	Loire-Atlantique	96 447	49 200	145 647	66,2
Oise	85 936	5 735	91 671	93,7	Maine-et-Loire	54 100	34 025	88 125	61,4
Somme	49 534	8 061	57 595	86,0	Mayenne	22 072	11 222	33 294	66,3
Amiens	188 067	18 125	206 192	91,2	Sarthe	50 293	8 951	59 244	85,0
Doubs	51 284	4 826	56 110	91,4	Vendée	34 778	34 036	68 814	50,5
Jura	22 496	2 642	25 138	89,5	Nantes	257 690	137 334	395 024	65,2
Haute-Saône	22 403	1 224	23 627	94,8	Alpes-Maritimes	90 685	10 559	101 244	89,6
Territoire de Belfort	13 092	1 388	14 480	90,4	Var	88 817	6 171	94 988	93,5
Besançon	109 275	10 080	119 355	91,6	Nice	179 502	16 730	196 232	91,5
Dordogne	31 416	2 030	33 446	93,9	Cher	25 374	1 884	27 258	93,1
Gironde	134 105	12 951	147 056	91,2	Eure-et-Loire	42 879	4 457	47 336	90,6
Landes	33 493	2 535	36 028	93,0	Indre	17 610	1 236	18 846	93,4
Lot-et-Garonne	26 897	2 814	29 711	90,5	Indre-et-Loire	51 544	6 011	57 555	89,6
Pyrénées-Atlantiques	45 059	13 365	58 424	77,1	Loir-et-Cher	29 254	3 136	32 390	90,3
Bordeaux	270 970	33 695	304 665	88,9	Loiret	65 655	6 241	71 896	91,3
Calvados	58 546	9 365	67 911	86,2	Orléans-Tours	232 316	22 965	255 281	91,0
Manche	37 283	8 858	46 141	80,8	Paris	135 122	39 754	174 876	77,3
Orne	21 318	5 169	26 487	80,5	Charente	28 344	2 698	31 042	91,3
Caen	117 147	23 392	140 539	83,4	Charente-Maritime	50 845	3 496	54 341	93,6
Allier	26 553	2 429	28 982	91,6	Deux-Sèvres	29 765	6 952	36 717	81,1
Cantal	9 977	1 375	11 352	87,9	Vienne	35 791	4 671	40 462	88,5
Haute-Loire	15 114	7 158	22 272	67,9	Poitiers	144 745	17 817	162 562	89,0
Puy-de-Dôme	51 085	6 928	58 013	88,1	Ardennes	25 433	2 138	27 571	92,2
Clermont-Ferrand	102 729	17 890	120 619	85,2	Aube	28 460	2 648	31 108	91,5
Corse-du-Sud	11 473	649	12 122	94,6	Marne	50 800	6 290	57 090	89,0
Haute-Corse	13 330	389	13 719	97,2	Marne-Marne	15 322	782	16 104	95,1
Corse	24 803	1 038	25 841	96,0	Reims	120 015	11 858	131 873	91,0
Seine-et-Marne	156 453	7 412	163 865	95,5	Côtes-d'Armor	40 250	17 389	57 639	69,8
Seine-Saint-Denis	185 497	9 027	194 524	95,4	Finistère	55 917	31 511	87 428	64,0
Val-de-Marne	136 047	10 788	146 835	92,7	Ille-et-Vilaine	70 563	41 314	111 877	63,1
Créteil	477 997	27 227	505 224	94,6	Morbihan	37 981	36 005	73 986	51,3
Côte-d'Or	44 073	4 521	48 594	90,7	Rennes	204 711	126 219	330 930	61,9
Nièvre	16 367	951	17 318	94,5	Eure	61 259	4 657	65 916	92,9
Saône-et-Loire	46 394	3 751	50 145	92,5	Seine-Maritime	115 025	11 507	126 532	90,9
Yonne	30 710	2 508	33 218	92,4	Rouen	176 284	16 164	192 448	91,6
Dijon	137 544	11 731	149 275	92,1	Bas-Rhin	100 756	5 541	106 297	94,8
Ardèche	23 169	7 858	31 027	74,7	Haut-Rhin	68 992	5 209	74 201	93,0
Drôme	45 340	6 837	52 177	86,9	Strasbourg	169 748	10 750	180 498	94,0
Isère	121 429	12 129	133 558	90,9	Ariège	12 167	1 129	13 296	91,5
Savoie	37 606	3 962	41 568	90,5	Aveyron	18 558	5 759	24 317	76,3
Haute-Savoie	72 654	10 715	83 369	87,1	Haute-Garonne	114 554	11 936	126 490	90,6
Grenoble	300 198	41 501	341 699	87,9	Gers	13 969	1 999	15 968	87,5
Nord	234 292	62 394	296 686	79,0	Lot	12 270	1 188	13 458	91,2
Pas-de-Calais	144 060	20 300	164 360	87,6	Hautes-Pyrénées	17 025	2 467	19 492	87,3
Lille	378 352	82 694	461 046	82,1	Tarn	30 051	5 450	35 501	84,6
Corrèze	18 912	1 432	20 344	93,0	Tarn-et-Garonne	24 386	3 027	27 413	89,0
Creuse	8 518	167	8 685	98,1	Toulouse	242 980	32 955	275 935	88,1
Haute-Vienne	30 256	1 705	31 961	94,7	Yvelines	148 701	15 561	164 262	90,5
Limoges	57 686	3 304	60 990	94,6	Essonne	141 210	7 656	148 866	94,9
Ain	62 410	6 749	69 159	90,2	Hauts-de-Seine	149 229	18 334	167 563	89,1
Loire	61 159	16 984	78 143	78,3	Val-d'Oise	141 824	8 281	150 105	94,5
Rhône	163 795	33 732	197 527	82,9	Versailles	580 964	49 832	630 796	92,1
Lyon	287 364	57 465	344 829	83,3	France métropolitaine	5 595 390	883 398	6 478 788	86,4
Aude	31 037	2 448	33 485	92,7	Guadeloupe	47 833	6 216	54 049	88,5
Gard	65 146	8 406	73 552	88,6	Guyane	41 159	2 888	44 047	93,4
Hérault	94 517	12 418	106 935	88,4	Martinique	36 523	3 409	39 932	91,5
Lozère	4 530	2 406	6 936	65,3	Mayotte	50 251	2 373	52 624	95,5
Pyrénées-Orientales	39 150	3 839	42 989	91,1	La Réunion	109 741	9 399	119 140	92,1
Montpellier	234 380	29 517	263 897	88,8	DOM	285 507	24 285	309 792	92,2
					France métro. + DOM	5 880 897	907 683	6 788 580	86,6

DÉFINITIONS

LES ÉCOLES DU PREMIER DEGRÉ scolarisent 6 788 600 élèves à la rentrée 2014 en France métropolitaine et dans les DOM (1). Ces effectifs sont en hausse de 28 000 élèves (+ 0,4 %) par rapport à la rentrée 2013.

Les filles représentent près de 49 % des élèves dans les classes préélémentaires et élémentaires des secteurs public et privé. En effet, il naît en France, 105 garçons pour 100 filles, ce qui explique que les filles sont légèrement moins nombreuses dans le premier degré. De plus, dans l'enseignement relevant de la scolarisation des enfants en situation de handicap, les filles sont très largement minoritaires (37,2 %).

Dans les écoles publiques, les filles sont moins en retard à l'entrée dans un niveau que les garçons : 3,3 % des filles et 4,6 % des garçons sont en retard à l'entrée en CE1, et respectivement 9,5 % et 12,1 % en CM2 (2). Le taux de retard à l'entrée en CP est très faible. L'écart entre filles et garçons se creuse tout au long de la scolarité : la différence des taux de retard est de 1,3 point en CE1 et de 2,6 points en CM2.

En France métropolitaine, les taux de redoublement en élémentaire dans l'enseignement public qui avait marqué une nette baisse en 2013, sont en hausse en 2014, hormis en CM2 où le taux est stable. Les taux de redoublement du CP et du CE1 atteignent respectivement 3,0 % et 3,3 % en 2014 après 2,9 % et 3,1 % en 2013 (3). En CE2 et en CM2, ce taux est respectivement de 1,5 % et 1,0 %, il est le plus faible en CM1 (0,9 %). Dans les DOM, les taux de redoublement sont plus élevés, excepté en CM1 et CE2 où ils sont proches des taux métropolitains.

ÂGE - L'âge est le nombre d'années révolues au 31 décembre 2014 pour l'année scolaire 2014-2015 ; ainsi, les enfants âgés de 2 ans en 2014-2015 sont nés en 2012.

ÂGE THÉORIQUE - C'est l'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe. De ce fait, l'âge théorique en CM2 est de 10 ans. Un élève dans ce cas est dit « à l'heure ».

TAUX DE RETARD - Pourcentage des élèves entrant dans un niveau donné qui ont un âge supérieur à l'âge théorique requis pour ce niveau. Par exemple, le taux de retard à l'entrée en CM2 est le pourcentage d'élèves entrant en CM2 âgés de 11 ans et plus.

TAUX DE REDOUBLEMENT - Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans un niveau qui restent scolarisés dans ce niveau l'année n. Le calcul se fait pour des élèves scolarisés en n-1 et en n dans une école publique.

ENSEIGNEMENT RELEVANT DE LA SCOLARISATION DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP - Il comprend les effectifs scolarisés en classes d'inclusion scolaire (CLIS). Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais pouvant tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap. Cet enseignement peut être dispensé dans des écoles « ordinaires » ou des écoles spécialisées.

SOURCES

MENESR-DEPP, Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 2014-n° 41 ; 13.33 ; 12.24 ; 11.26 ; 11.09.

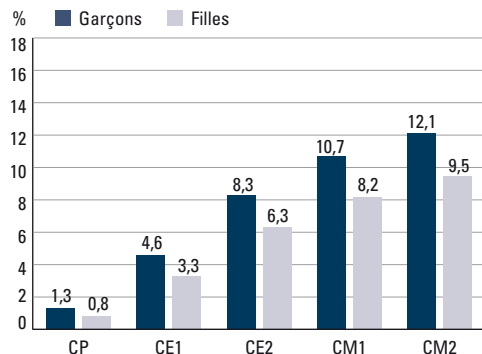
1 Répartition des élèves du premier degré selon le niveau et l'âge à la rentrée 2014

	Âge	Préélémentaire		Élémentaire		CLIS (1)		Total	dont filles	
		Total	dont filles	Total	dont filles	Total	dont filles			
Public	2 ans	74 285	37 924	0	0	0	0	74 285	37 924	
	3 ans	709 159	348 137	0	0	45	22	709 204	348 159	
	4 ans	738 634	361 960	50	30	86	21	738 770	362 011	
	5 ans	725 984	354 567	4 979	2 773	127	48	731 090	357 388	
	6 ans	9 803	3 398	715 111	350 993	742	246	725 656	354 637	
	7 ans	528	219	710 751	349 138	3 874	1 357	715 153	350 714	
	8 ans	88	43	713 636	351 080	6 882	2 452	720 606	353 575	
	9 ans	0	0	689 973	339 457	9 485	3 508	699 458	342 965	
	10 ans	0	0	662 817	326 076	11 375	4 302	674 192	330 378	
	11 ans	0	0	78 990	34 432	11 023	4 174	90 013	38 606	
	12 ans	0	0	1 199	564	975	386	2 174	950	
	13 ans et plus	0	0	139	75	157	63	296	138	
	Total y c. Mayotte		2 258 481	1 106 248	3 577 645	1 754 618	44 771	16 579	5 880 897	2 877 445
	France métropolitaine		2 156 821	1 055 990	3 396 550	1 666 114	42 019	15 680	5 595 390	2 737 784
Privé	2 ans	22 114	11 426	0	0	0	0	22 114	11 426	
	3 ans	95 494	47 062	0	0	7	2	95 501	47 064	
	4 ans	98 473	48 216	9	4	12	2	98 494	48 222	
	5 ans	98 963	48 499	1 165	666	18	6	100 146	49 171	
	6 ans	1 278	453	115 190	56 451	55	17	116 523	56 921	
	7 ans	100	43	115 170	56 275	288	98	115 558	56 416	
	8 ans	31	19	117 339	57 452	511	194	117 881	57 665	
	9 ans	0	0	115 370	56 431	628	238	115 998	56 669	
	10 ans	0	0	111 511	54 599	792	329	112 303	54 928	
	11 ans	0	0	12 000	5 057	773	307	12 773	5 364	
	12 ans	0	0	216	102	99	58	315	160	
	13 ans et plus	0	0	61	27	16	9	77	36	
	Total y c. Mayotte		316 453	155 718	588 031	287 064	3 199	1 260	907 683	444 042
	France métropolitaine		307 842	151 460	572 373	279 388	3 183	1 255	883 398	432 103
Public + Privé	2 ans	96 399	49 350	0	0	0	0	96 399	49 350	
	3 ans	804 653	395 199	0	0	52	24	804 705	395 223	
	4 ans	837 107	410 176	59	34	98	23	837 264	410 233	
	5 ans	824 947	403 066	6 144	3 439	145	54	831 236	406 559	
	6 ans	11 081	3 851	830 301	407 444	797	263	842 179	411 558	
	7 ans	628	262	825 921	405 413	4 162	1 455	830 711	407 130	
	8 ans	119	62	830 975	408 532	7 393	2 646	838 487	411 240	
	9 ans	0	0	805 343	395 888	10 113	3 746	815 456	399 634	
	10 ans	0	0	774 328	380 675	12 167	4 631	786 495	385 306	
	11 ans	0	0	90 990	39 489	11 796	4 481	102 786	43 970	
	12 ans	0	0	1 415	666	1 074	444	2 489	1 110	
	13 ans et plus	0	0	200	102	173	72	373	174	
	Total y c. Mayotte		2 574 934	1 261 966	4 165 676	2 041 682	47 970	17 839	6 788 580	3 321 487
	France métropolitaine		2 464 663	1 207 450	3 968 923	1 945 502	45 202	16 935	6 478 788	3 169 887

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.**

1. Classes d'inclusion scolaire.

2 Taux de retard à l'entrée à un niveau à la rentrée 2014, en %.



► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public (1).**

1. Indicateur non disponible pour le secteur privé.

3 Taux de redoublement selon le niveau à la rentrée 2014, en %.

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
France métropolitaine	3,0	3,3	1,5	0,9	1,0
DOM	4,3	6,5	2,0	1,2	2,8
France métropolitaine + DOM	3,1	3,4	1,5	0,9	1,1

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public (1).**

1. Indicateur non disponible pour le secteur privé.

À LA RENTRÉE 2014, 2 574 900 enfants sont scolarisés dans l'enseignement préélémentaire en France métropolitaine et dans les DOM (1). Le nombre d'élèves dans l'enseignement préélémentaire diminue par rapport à l'année précédente (- 0,2 %). Le nombre d'écoliers âgés de deux ans diminue légèrement en 2014 (- 800 élèves). Il a diminué dans le secteur public (- 1,1 %) et augmenté faiblement dans le secteur privé (+ 0,4 %).

Hors Mayotte, le taux de scolarisation des enfants de deux ans est stable et atteint 11,8 % en 2014 (- 0,1 point) (2). Entre 1999 et 2012, ce taux, qui s'élevait à 34,6 %, a été divisé par trois. À la rentrée 2013, ce taux augmente pour la première fois depuis dix ans, en raison d'un changement de politique éducative plus favorable à la scolarisation à cet âge notamment dans les zones les plus défavorisées. Dans les zones d'éducation prioritaire, le taux de scolarisation des moins de trois ans est stable par rapport à 2013. Il atteint 20,8 % après avoir été à son niveau le plus bas en 2012 avec 17,8 % des enfants de deux ans scolarisés en éducation prioritaire.

Depuis vingt ans, la totalité des enfants âgés de trois ans et plus est scolarisée. L'évolution du nombre d'élèves de trois à cinq ans suit l'évolution démographique contrairement à celle des enfants de moins de trois ans qui dépend davantage de la politique éducative. Depuis 1999, la baisse du taux de scolarisation des enfants de deux à cinq ans s'explique essentiellement par la diminution constante du nombre d'enfants scolarisés à l'âge de deux ans (11,0 % en 2012 contre 34,6 % en 1999) (3). À la rentrée 2014, ce taux est stable et s'établit à 77,7 %.

DÉFINITIONS

ÂGE - L'âge est le nombre d'années révolues au 31 décembre 2014 pour l'année scolaire 2014-2015 ; ainsi, les enfants âgés de deux ans à la rentrée 2014 sont nés en 2012, ceux de trois ans en 2011.

PRÉÉLÉMENTAIRE - Les enfants sont accueillis soit dans les écoles maternelles, soit dans des écoles élémentaires comportant une classe maternelle ou une section maternelle au sein d'une classe à plusieurs niveaux, soit dans des écoles spécialisées.

POPULATION SCOLARISABLE - La population scolarisable est issue du recensement et correspond aux enfants qui ont l'âge d'être scolarisés (soit ici, les enfants de deux à cinq ans). Les effectifs par âge sont publiés chaque année par l'Insee dans le bilan démographique de janvier. Les estimations démographiques, diffusées par l'Insee en 2015, ont été calées sur le recensement de la population (RP). Les données démographiques ne sont pas disponibles pour Mayotte.

SOURCES

MENESR-DEPP, Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire. Insee, estimations démographiques, traitements DEPP.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 2014-n° 41 ; 13.33 ; 12.24 ; 11.26 ; 11.09.

1 Répartition des effectifs du préélémentaire par âge

	Rentrée 2014						Rappel 2013		
	France métropolitaine			France métropolitaine + DOM y compris Mayotte			France métropolitaine + DOM y compris Mayotte		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
2 ans	70 737	21 588	92 325	74 285	22 114	96 399	75 129	22 027	97 156
%	3,3	7,0	3,7	3,3	7,0	3,7	3,3	7,0	3,8
3 ans	679 121	92 960	772 081	709 159	95 494	804 653	723 659	95 097	818 756
%	31,5	30,2	31,3	31,4	30,2	31,2	31,9	30,3	31,7
4 ans	705 072	95 777	800 849	738 634	98 473	837 107	728 934	96 926	825 860
%	32,7	31,1	32,5	32,7	31,1	32,5	32,2	30,9	32,0
5 ans	692 026	96 143	788 169	725 984	98 963	824 947	729 338	98 210	827 548
%	32,1	31,2	32,0	32,1	31,3	32,0	32,2	31,3	32,1
6 ans et plus	9 865	1 374	11 239	10 419	1 409	11 828	10 085	1 458	11 543
%	0,5	0,4	0,5	0,5	0,4	0,5	0,4	0,5	0,4
Total	2 156 821	307 842	2 464 663	2 258 481	316 453	2 574 934	2 267 145	313 718	2 580 863
%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► Champ : Public + Privé.

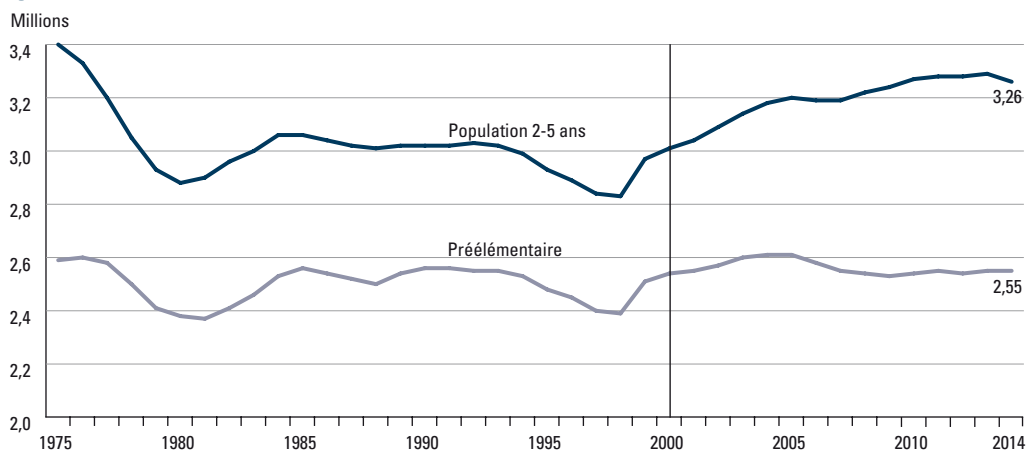
2 Les élèves âgés de 2 ans

	France métropolitaine + DOM hors Mayotte (1)					
	1999	2010	2011	2012	2013	2014
Effectifs	256 089	111 678	94 588	90 970	96 983	96 185
Taux de scolarisation	34,6	13,6	11,6	11,0	11,9	11,8
<i>dont en éducation prioritaire</i>	32,8	20,3	17,9	17,8	20,7	20,8
Taux de scolarisation des 2-5 ans	84,2	77,7	77,2	77,1	77,7	77,7

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

1. Les données de l'Insee ne sont pas disponibles pour Mayotte.

3 Évolution de la population scolarisable (2-5 ans) et de la population scolarisée



DÉFINITIONS

L'ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015 constitue une année de continuité dans la mise en œuvre de l'enseignement des langues vivantes à l'école élémentaire, dans l'attente de la généralisation de cet enseignement à la classe de cours préparatoire à la rentrée 2016. La classe de CE1 est dorénavant intégrée dans les moyennes et pourcentages de l'enquête. À la fin de l'école élémentaire, les élèves doivent maîtriser le niveau A1 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). La liaison avec les professeurs de collège permet d'aborder directement le niveau A2, sans reprendre systématiquement les apprentissages visés à l'école élémentaire.

À la rentrée 2014, 99 % des élèves des classes du secteur public accueillant des élèves de l'école élémentaire (hors CP) bénéficient d'un enseignement de langues vivantes (1). La progression constatée pour la classe de CE1 est confirmée avec une couverture, pour les écoles publiques, de 97,5 % (contre 96,3 % en 2013, 95 % en 2012, 92 % en 2011 et seulement 9 % en 2006).

S'agissant de l'enseignement privé sous contrat, le taux de couverture s'établit à 96,7 % pour l'école élémentaire (hors CP).

Au CP, 91,5 % des élèves du public et 88,9 % de ceux du privé sous contrat étudient une langue vivante.

Dans le secteur public, l'anglais reste la langue la plus étudiée à l'école, puisque 91,4 % des groupes bénéficient de l'enseignement de cette langue (2). L'allemand maintient sa place de deuxième langue la plus étudiée avec 6,0 % des groupes d'élèves (6,0 % en 2013, 6,2 % en 2012 et 7,6 % en 2011).

Dans le secteur privé, la part de l'anglais augmente sensiblement à 96,8 % des groupes (93,0 % en 2013, 92,2 % en 2012), l'enseignement de l'allemand, avec 3,4 % des groupes, a diminué comparativement au niveau qu'il avait en 2012 (4,2 %).

CHAMP DE L'ENQUÊTE - Les données recueillies auprès des directions académiques des services de l'Éducation nationale en 2014-2015 concernent l'enseignement des langues vivantes étrangères et régionales dans tous les niveaux de l'école élémentaire (hors CP). Cet enseignement est régi par les programmes de juin 2008 qui donnent aux langues vivantes le statut de discipline à part entière avec un horaire et un programme précis. Tous les dispositifs préexistants (initiation, sensibilisation) sont exclus de cette enquête qui porte sur l'enseignement d'une langue vivante dans le cadre des programmes.

SOURCES

MENESR-DGESCO, Enquête sur les langues vivantes.

POUR EN SAVOIR PLUS

- B.O. EN hors série n° 8 et 9 du 30 août et du 27 septembre 2007.

1 Évolution de la proportion d'élèves bénéficiant d'un enseignement de langues vivantes, en %.

	Public				Privé sous contrat			
	Cycle III	dont CE2	CE1 (1)	CP	Cycle III	dont CE2	CE1 (1)	CP
2001-2002	71,9	24,7	-		71,9	22,8	-	
2002-2003	83,8	55,7	-		80,9	59,6	-	
2003-2004	89,6	70,6	-		89,8	73,8	-	
2004-2005	93,3	81,0	-		85,5	61,1	-	
2005-2006	97,5	92,9	-		88,5	81,2	-	
2006-2007	98,5	97,5	9,0		91,0	87,2	-	
2007-2008	99,3	99,0	59,5		94,1	92,2	72,4	
2008-2009	99,9	99,7	72,4		94,0	92,2	78,4	
2009-2010	99,9	99,7	81,9		96,3	95,0	85,8	
2010-2011	99,3	99,1	86,3		96,5	95,6	89,6	
2011-2012	99,6	98,5	91,9		97,5	97,0	91,6	
2012-2013	99,6	99,4	95,0		97,5	97,0	93,6	
2013-2014	99,7	99,6	96,3		96,8	96,5	93,7	
2014-2015	99,4	99,3	97,5	91,5	96,9	96,7	96,0	88,9

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.**

1. L'enseignement des langues vivantes au CE1 a débuté en 2008, avec une sensibilisation les années antérieures.

2 Évolution de la proportion des groupes d'élèves (hors CP) selon la langue enseignée, en %.

	Allemand	Anglais	Arabe	Espagnol	Italien	Portugais
Public						
2001-2002	18,6	76,4	0,1	2,0	1,1	0,2
2002-2003	16,4	78,6	0,1	2,2	1,3	0,3
2003-2004	15,1	79,6	0,2	2,4	1,0	0,2
2004-2005	11,5	81,6	0,1	2,0	1,1	0,3
2005-2006	13,1	82,6	0,1	2,3	1,1	0,3
2006-2007	10,6	86,0	0,2	1,8	0,9	0,2
2007-2008	11,3	87,3	-	1,7	1,0	0,2
2008-2009	10,8	87,7	ε	1,6	0,9	0,2
2009-2010	9,1	89,3	ε	1,5	0,8	0,1
2010-2011	8,6	90,1	-	1,5	0,7	0,1
2011-2012	7,6	91,0	-	1,3	0,7	0,1
2012-2013	6,2	92,8	-	1,2	0,6	0,1
2013-2014	6,0	91,4	-	1,3	0,6	0,1
2014-2015	6,0	91,4	ε	1,2	0,8	0,1
Privé sous contrat						
2007-2008	7,2	94,0	0,1	1,8	0,4	ε
2008-2009	9,0	92,2	ε	1,8	0,3	0,1
2009-2010	5,9	95,1	-	1,3	0,3	-
2010-2011	5,9	95,3	ε	1,3	0,1	-
2011-2012	4,4	96,1	-	1,7	0,2	-
2012-2013	6,7	92,2	-	1,2	0,7	0,1
2013-2014	4,2	93,0	-	1,7	0,2	-
2014-2015	3,4	96,8	ε	1,2	0,2	-

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.**

Note : la somme des pourcentages peut être supérieure à 100 car un groupe d'élèves peut être comptabilisé dans deux langues différentes, dans le cadre du programme « Deux langues pour tous ».

DÉFINITIONS

En 2014-2015, 151 400 élèves en situation de handicap sont scolarisés dans les écoles, dont plus des deux tiers dans une classe ordinaire. Les élèves en situation de handicap sont de plus en plus scolarisés dans une classe ordinaire : en 2004, on comptait 1,6 élève handicapé scolarisé en classe ordinaire pour 1 élève scolarisé en CLIS contre 2,2 en 2014 (1).

Avant 5 ans, les élèves en situation de handicap sont scolarisés presque exclusivement en classe ordinaire, mais majoritairement en CLIS passé l'âge de 10 ans (2). En effet, la part de la scolarisation collective augmente avec l'âge. Elle concerne 5 % des enfants âgés de 6 ans (800 élèves), un élève sur trois à l'âge de 8 ans (7 400 élèves), et plus d'un élève sur deux au-delà de 10 ans (12 900 élèves). Les élèves handicapés scolarisés sont en moyenne plus âgés : 15 % ont plus de 10 ans contre 1,6 % pour l'ensemble des élèves du premier degré.

Un petit tiers des élèves en situation de handicap scolarisés dans le premier degré sont des filles. Cette proportion est légèrement plus élevée en CLIS (37 %).

Un élève en situation de handicap sur deux bénéficie d'un accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire (AVS) conformément à son plan personnalisé de scolarisation (PPS) (3). Parmi les élèves bénéficiant d'une telle aide, 13 % bénéficient d'un accompagnement individuel sur l'intégralité de leur temps scolaire (10 200 élèves), 62 % sur une partie de leur temps scolaire (48 700 élèves) et 25 % d'un accompagnement mutualisé (19 700 élèves). Parmi les élèves souffrant de troubles psychiques, de troubles moteurs, de troubles du langage et de la parole, de troubles associés, de troubles viscéraux ou de troubles « autres », plus de six élèves dix sont accompagnés soit par un auxiliaire de vie scolaire individuel (AVS-i), soit par un auxiliaire de vie scolaire mutualisé (AVS-m).

4 % des élèves handicapés scolarisés individuellement dans le premier degré bénéficient d'un accompagnement par un enseignant spécialisé (4). La fourniture de matériel pédagogique adapté (clavier braille, périphériques adaptés, logiciels spécifiques, etc.) concerne 8 % des élèves porteurs de handicaps : 42 % des déficients visuels, 29 % des déficients auditifs et 27 % des handicapés moteurs.

POPULATION CONCERNÉE - Ne sont pas recensés ici les élèves des établissements spécialisés (établissements hospitaliers et médico-sociaux). Voir 1.6.

CLASSIFICATION DES PRINCIPALES DÉFICIENCES PRÉSENTÉES PAR LES ÉLÈVES

- Les troubles intellectuels ou cognitifs concernent les déficiences intellectuelles.
- Les troubles psychiques recouvrent les troubles de la personnalité, les troubles du comportement.
- Les troubles du langage ou de la parole ont remplacé les troubles spécifiques des apprentissages et comprennent la dyslexie, la dysphasie, etc.
- Les troubles auditifs concernent non seulement l'oreille, mais aussi ses structures annexes et leurs fonctions. La subdivision la plus importante des déficiences auditives concerne les déficiences de la fonction de l'ouïe.
- Les troubles visuels regroupent les cécités, les autres déficiences de l'acuité visuelle ainsi que les troubles de la vision (champ visuel, couleur, poursuite oculaire).
- Les troubles moteurs sont une limitation plus ou moins grave de la faculté de se mouvoir ; ils peuvent être d'origine cérébrale, spinale, ostéo-articulaire ou musculaire. Les dyspraxies y sont répertoriées.
- Les troubles viscéraux sont des déficiences des fonctions cardio-respiratoires, digestives, hépatiques, rénales, urinaires, ou de reproduction, déficiences métaboliques, déficiences immunohématologiques, les troubles liés à une pathologie cancéreuse, toutes les maladies chroniques entraînant la mise en place d'aménagements ou l'intervention de personnels.
- Plusieurs troubles : Association de plusieurs déficiences de même importance.

SCOLARISATION INDIVIDUELLE, SCOLARISATION COLLECTIVE

Voir « Définitions » en 3.7.

PPS - Projet personnalisé de scolarisation (voir « Définitions » en 4.21).

AVS - Un auxiliaire de vie scolaire (AVS) est une personne chargée de l'aide humaine à la scolarisation de l'élève, de l'accompagnement, de la socialisation, de la sécurité d'élèves en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant. Il existe trois catégories d'AVS :

- AVS-i (AVS-individuel) : il est affecté au suivi individuel d'un élève handicapé. Cet accompagnement peut se faire pendant l'intégralité du temps de présence de l'enfant à l'école (temps plein), que l'enfant soit scolarisé à temps complet ou à temps partiel. Il peut se limiter à certaines périodes du temps scolaire (temps partiel).
- AVS-m (AVS-mutualisé) : il peut intervenir simultanément auprès de plusieurs élèves ne nécessitant pas une attention soutenue et continue.
- AVS-co (AVS-collectif) : il est affecté au sein d'une CLIS ou d'une ULIS.

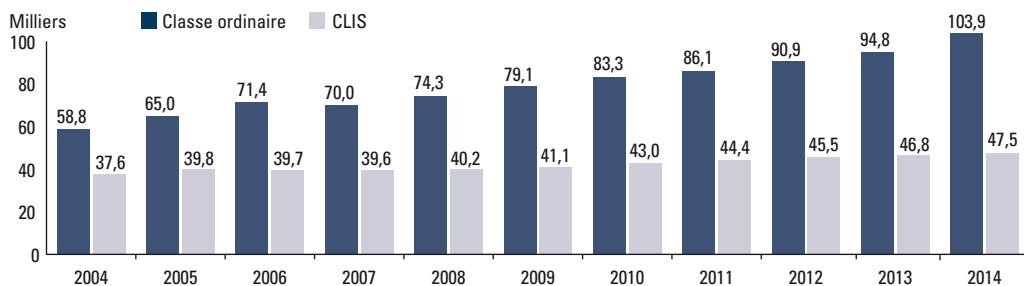
SOURCES

MENESR-DEPP et MENESR-DGESCO, Enquête n° 3 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps, scolarisés dans le premier degré.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 12.10.

1 Évolution des modes de scolarisation des élèves handicapés dans le premier degré, en milliers.



► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2012, Public + Privé.

2 Les élèves handicapés dans le premier degré selon le type de scolarisation en 2014-2015

	Scolarisation en classe ordinaire			Scolarisation en CLIS			Ensemble		
	Total	%	Part des filles (%)	Total	%	Part des filles (%)	Total	%	Part des filles (%)
3 ans et moins	2 561	2,5	34,2	34	0,1	47,1	2 595	1,7	34,4
4 ans	7 315	7,0	30,3	68	0,1	26,5	7 383	4,9	30,2
5 ans	11 267	10,8	28,1	131	0,3	37,4	11 398	7,5	28,2
6 ans	15 114	14,5	29,3	783	1,6	30,9	15 897	10,5	29,4
7 ans	14 305	13,8	28,9	4 072	8,6	34,2	18 377	12,1	30,1
8 ans	14 466	13,9	27,9	7 365	15,5	35,8	21 831	14,4	30,6
9 ans	14 368	13,8	26,9	10 085	21,2	36,4	24 453	16,1	30,9
10 ans	14 794	14,2	26,6	12 092	25,5	37,4	26 886	17,8	31,4
11 ans	8 773	8,4	27,6	11 668	24,6	37,5	20 441	13,5	33,2
12 ans et plus	945	0,9	31,1	1 206	2,5	37,2	2 151	1,4	34,5
Total	103 908	100,0	28,3	47 504	100,0	36,6	151 412	100,0	30,9

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé.

Lecture : 14,5 % des élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire sont âgés de 6 ans. 29,3 % des élèves handicapés de 6 ans scolarisés en classe ordinaire sont des filles.

3 Répartition selon la déficience et le type d'accompagnement en 2014-2015

Déficiences	Accompagnement individuel		Accompagnement mutualisé	Total	Part des élèves accompagnés	Pas d'accompagnement	Total
	Temps plein	Temps partiel					
Troubles intellectuels et cognitifs	2 572	14 701	6 727	24 000	36,1	42 420	66 420
Troubles du psychisme	3 380	13 593	4 391	21 364	67,6	10 245	31 609
Troubles du langage et de la parole	418	7 870	3 663	11 951	63,9	6 738	18 689
Troubles auditifs	110	749	281	1 140	28,2	2 899	4 039
Troubles visuels	211	714	224	1 149	47,5	1 272	2 421
Troubles viscéraux	310	793	354	1 457	64,2	812	2 269
Troubles moteurs	1 440	3 826	1 615	6 881	67,7	3 284	10 165
Plusieurs troubles associés	1 376	4 672	1 667	7 715	66,4	3 897	11 612
Autres troubles	335	1 765	745	2 845	67,9	1 343	4 188
Total	10 152	48 683	19 667	78 502	51,8	72 910	151 412
%	6,7	32,2	13,0	51,8		48,2	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé.

4 Accompagnement et aide selon la déficience des élèves handicapés en 2014-2015

Déficiences	Part des élèves bénéficiant (%)		
	d'un enseignement spécialisé (1)	de matériel adapté	de transport spécifique
Troubles intellectuels et cognitifs	3,0	3,8	27,8
Troubles du psychisme	3,1	3,6	8,9
Troubles du langage et de la parole	2,5	9,0	8,2
Troubles auditifs	19,9	28,9	21,7
Troubles visuels	15,9	42,2	12,0
Troubles viscéraux	1,9	5,4	6,2
Troubles moteurs	3,4	26,6	14,7
Plusieurs troubles associés	3,3	9,1	14,8
Autres troubles	2,2	5,4	4,8
Total	3,8	7,7	18,2

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé.

1. Ne concerne que les élèves scolarisés en classe ordinaire.

DÉFINITIONS

En 2014, 84 % des 151 400 élèves en situation de handicap scolarisés dans le premier degré fréquentent une école à temps plein (1). 16 % des élèves sont scolarisés à temps partiel. La plupart des élèves scolarisés à temps partiel bénéficient d'une scolarité complémentaire dans un établissement hospitalier ou médico-social et/ou d'une prise en charge thérapeutique (rééducation, soins, accompagnement par un enseignant spécialisé, etc.).

La scolarisation à temps partiel concerne surtout les élèves qui fréquentent une classe ordinaire de niveau préélémentaire (38 % d'entre eux) et beaucoup moins les élèves de CLIS (13 % d'entre eux). Tous modes de scolarisation confondus (individuel et collectif), plus de six élèves sur dix (62 %) scolarisés à temps partiel ont un temps de scolarisation hebdomadaire supérieur à un mi-temps.

47 500 élèves en situation de handicap fréquentent une CLIS, dont 94 % dans l'enseignement public (2). À la rentrée scolaire 2014, 700 élèves supplémentaires sont scolarisés en CLIS, soit une hausse de 1,5 % contre 2,8 % en 2013. En dix ans, les effectifs de CLIS ont progressé de 26 % alors que dans le même temps les effectifs du premier degré ont augmenté de 2,3 %.

Les élèves de CLIS représentent 1,1 % de l'ensemble des élèves de l'enseignement élémentaire, public et privé (3). La part de la scolarisation collective par rapport aux effectifs de l'enseignement primaire varie selon les académies. Les taux les plus forts se rencontrent dans les académies de Guyane, de Guadeloupe, d'Amiens, de La Réunion, de Clermont-Ferrand, de Lille, de Reims, de Caen et de Dijon (1,5 % et plus), les taux les plus faibles se trouvent dans les académies franciliennes ainsi que dans celles de Toulouse et de Rennes (moins de 1 %).

POPULATION CONCERNÉE - Ne sont pas recensés ici les élèves des établissements spécialisés (établissements hospitaliers et médico-sociaux). Voir 1.6.

LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS DE SCOLARISATION DES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP

- **LA SCOLARISATION EN MILIEU ORDINAIRE** dans une école ou un établissement scolaire du second degré.

- **LA SCOLARISATION INDIVIDUELLE** dans une classe ordinaire au sein d'une école ou d'un établissement scolaire du second degré. Elle peut se faire sans aucune aide particulière ou s'accompagner d'aménagements divers lorsque la situation de l'élève l'exige.

- **LA SCOLARISATION COLLECTIVE** lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec la situation ou l'état de santé du jeune, il peut être scolarisé dans une classe pour l'inclusion scolaire (CLIS) dans l'enseignement élémentaire, ou dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) dans le second degré. Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques et correspondant aux objectifs de son projet personnalisé de scolarisation (PPS). L'orientation vers une CLIS ou une ULIS se fait sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui siège au sein de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Elle se fait sur la base du projet personnalisé de scolarisation (PPS) de l'élève.

SOURCES

MENESR-DEPP et MENESR-DGESCO, Enquête n° 3 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 12.10.

1 Temps de scolarisation des élèves handicapés scolarisés dans le premier degré en 2014-2015

Mode de scolarisation	Niveau (1)	Temps complet	Temps partiel				Ensemble	
			De 0,5 à 1 journée	De 1,5 à 2 journées	De 2,5 à 4 journées	Total (%)		
Classe ordinaire	Préélémentaire	18 762	1 275	4 180	5 896	11 351	37,7	30 113
	Élémentaire	67 459	495	1 068	4 773	6 336	8,6	73 795
	Total	86 221	1 770	5 248	10 669	17 687	17,0	103 908
CLIS	Préélémentaire	5 025	219	737	1 010	1 966	28,1	6 991
	Élémentaire	36 399	155	846	3 113	4 114	10,2	40 513
	Total	41 424	374	1 583	4 123	6 080	12,8	47 504
Total		127 645	2 144	6 831	14 792	23 767	15,7	151 412

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé.

1. Niveau estimé pour les élèves de CLIS.

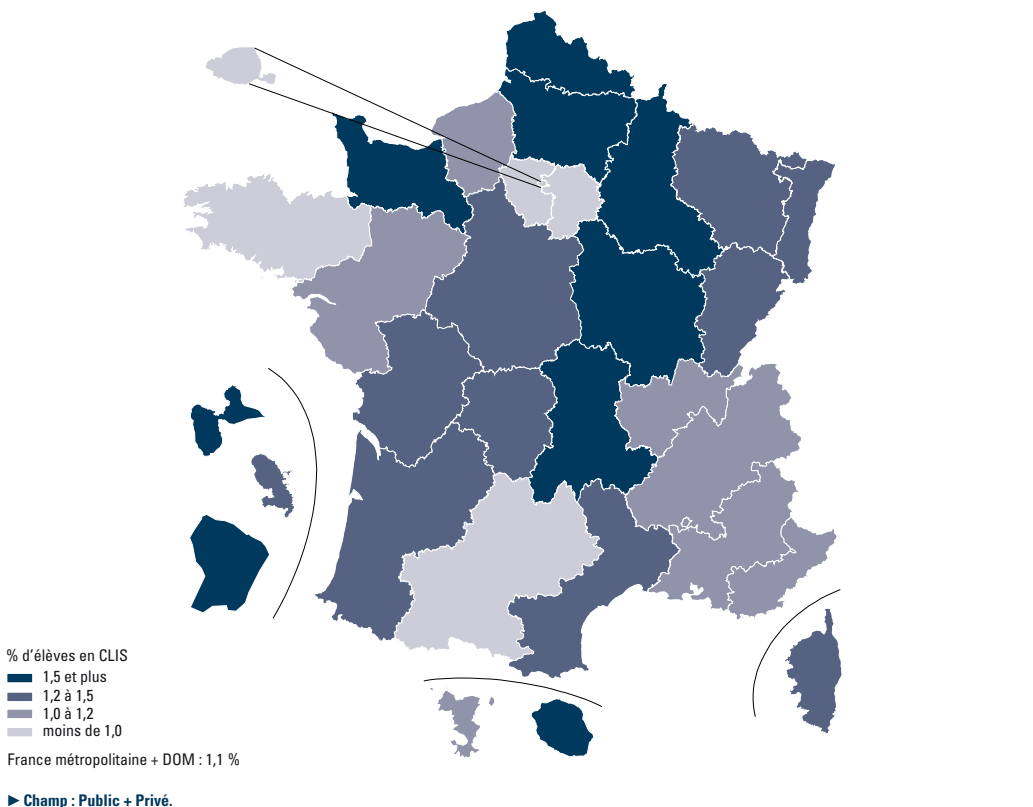
Lecture : 15,7 % (soit 23 767 élèves) des élèves handicapés dans le premier degré sont scolarisés à temps partiel.

2 Évolution des effectifs de CLIS

	1980	1990	1999	2004	2009	2011	2012 hors Mayotte	2012 y c. Mayotte	2013	2014
Public	90 090	61 632	42 205	35 754	38 684	41 714	42 418	42 737	43 933	44 573
Privé	5 394	3 876	2 585	1 830	2 367	2 714	2 784	2 784	2 850	2 931
Total	95 484	65 508	44 790	37 584	41 051	44 428	45 202	45 521	46 783	47 504
Part du Public (%)	94,4	94,1	94,2	95,1	94,2	93,9	93,8	93,9	93,9	93,8

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012.

3 Part des effectifs scolaires en CLIS par rapport aux effectifs du niveau élémentaire en 2014-2015, en %.



À LA RENTRÉE 2014 en France métropolitaine et dans les DOM, 779 700 élèves sont entrés en sixième, dont 81 500 avec au moins un an de retard (10,4 %) (1). Ce taux est inférieur de plus de 6 points à celui de la rentrée 2005. Cette tendance à la baisse est continue depuis une vingtaine d'années et reflète les politiques éducatives visant à limiter les redoublements pendant la scolarité élémentaire. Le pourcentage d'élèves arrivant en sixième avec deux ans de retard ou plus est très faible (0,2 %).

De manière générale, les filles sont moins fréquemment en retard que les garçons (9,2 % contre 11,7 %). On observe par ailleurs de grandes disparités de retard scolaire selon l'origine sociale de l'élève (2). Ainsi, les enfants d'inactifs sont beaucoup plus fréquemment en retard scolaire que les enfants de cadres (24,1 % contre 2,9 %).

En lien avec ces disparités sociales, l'environnement de l'établissement d'origine apparaît aussi corrélé au retard des élèves. Parmi les élèves venant d'une école publique relevant du dispositif Éclair (Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite), près d'un sur cinq (19 %) est en retard. Cette part est presque deux fois plus importante que celle des élèves venant d'une école n'appartenant pas à ce dispositif (10,4 %) (3). Cependant, entre les rentrées 2008 et 2014, la part des élèves en retard a davantage baissé pour les élèves scolarisés en zone d'éducation prioritaire (- 10,8 points) que pour les autres (- 4,4 points).

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale hors établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

L'ÂGE THÉORIQUE - C'est l'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe : ainsi, l'âge théorique à l'entrée en sixième est 11 ans. Un élève qui est dans ce cas est dit « à l'heure ». L'âge est calculé en différence de millésimes entre l'année de la rentrée scolaire et l'année de naissance de l'élève.

LES ENTRANTS EN SIXIÈME - Les entrants en sixième sont les élèves non scolarisés à ce niveau l'année précédente.

L'ORIGINE SOCIALE DE L'ÉLÈVE FAIT RÉFÉRENCE À LA PCS (Profession et catégorie socioprofessionnelle) de la personne qui en est responsable.

- Agriculteur : agriculteur exploitant.
- Artisan-commerçant : artisan, commerçant et assimilé, chef d'entreprise de dix salariés ou plus.
- Profession libérale, cadre : profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, professions de l'information, des arts et du spectacle, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur et cadre technique d'entreprise.
- Profession intermédiaire : profession intermédiaire de la santé et du travail social, de la fonction publique, profession commerciale des entreprises, clergé, technicien, contremaître et agent de maîtrise.
- Enseignant : instituteur et assimilé, professeur des écoles.
- Employé : employé civil, agent de service de la fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de services directs aux particuliers.
- Ouvrier : ouvrier qualifié, non qualifié, agricole.
- Retraité : catégorie à part. Les retraités ne sont pas classés dans leur ancienne profession.
- Inactif : chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont regroupés avec les actifs selon leur ancienne occupation.

ÉCLAIR - Le dispositif « Écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite » a remplacé, à la rentrée 2011, les réseaux « ambition réussite » (RAR), voir 2.15.

POUR EN SAVOIR PLUS

- J.-P. Caille, « Le redoublement à l'école élémentaire et dans l'enseignement secondaire », *Éducation & formations*, n° 69, MEN-DEP, juillet 2004.
- O. Cosnefroy, T. Rocher, « Le redoublement au cours de la scolarité obligatoire : nouvelles analyses, mêmes constats », *Éducation & formations*, n° 70, MEN-DEP, décembre 2004.
- J.-P. Caille, F. Rosenwald, « Les inégalités de réussite à l'école élémentaire : construction et évolution », *France Portrait Social*, Insee, édition 2006.

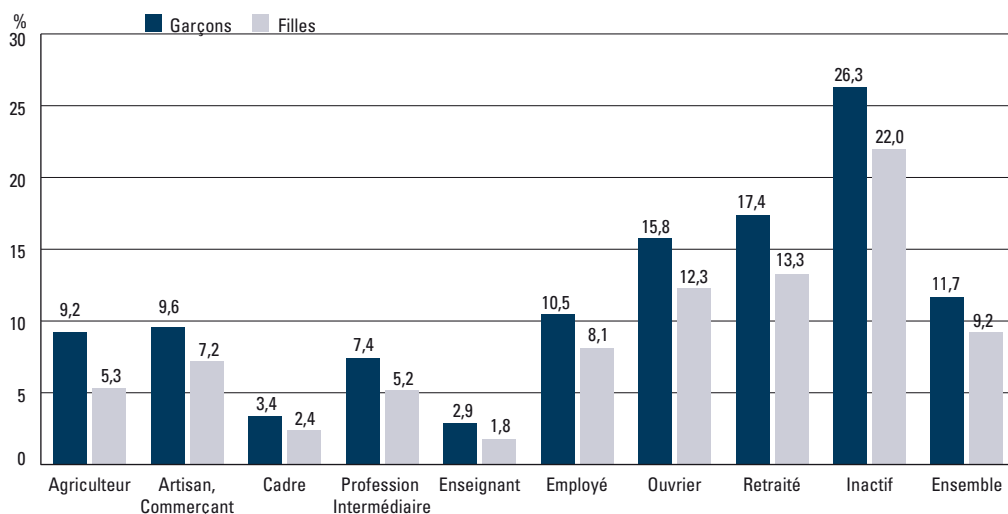
1 Évolution du retard à l'entrée en sixième

	2005	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014			
								Public	Privé	Total	
« À l'heure » ou en avance											
Effectifs	592 974	646 494	659 401	695 692	698 452	695 165	695 083	589 529	108 676	698 205	
%	82,8	86,1	86,8	87,9	87,7	88,0	88,6	89,1	91,8	89,6	
1 an de retard											
Effectifs	117 304	101 103	97 595	93 761	95 522	91 741	86 833	70 285	9 397	79 682	
%	16,4	13,5	12,8	11,8	12,0	11,6	11,1	10,6	7,9	10,2	
Au moins 2 ans de retard											
Effectifs	6 044	3 315	2 814	2 010	2 805	2 809	2 343	1 512	263	1 775	
%	0,8	0,4	0,4	0,3	0,4	0,4	0,3	0,2	0,2	0,2	
Total en retard											
Effectifs	123 348	104 418	100 409	95 771	98 327	94 550	89 176	71 797	9 660	81 457	
%	17,2	13,9	13,2	12,1	12,3	12,0	11,4	10,9	8,2	10,4	
Total entrants en 6^e	716 322	750 912	759 810	791 463	796 779	789 715	784 259	661 326	118 336	779 662	

► **Champ** : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MENESR.

Lecture : 10,4 % des élèves entrant en 6^e à la rentrée 2014 avaient au moins un an de retard. 10,2 % en avaient un seul, et 0,2 % en avait au moins deux.

2 Proportion d'élèves en retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2014 selon l'origine sociale de l'élève, en %.



► **Champ** : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENESR.

3 Retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2014 selon l'appartenance de l'école d'origine au dispositif Éclair

	En Éclair		Hors Éclair		Rappel 2008 (%)	
	Effectifs	%	Effectifs	%	En RAR (1)	Hors RAR (1)
« À l'heure » ou en avance	30 184	81,0	559 345	89,6	70,2	85,2
1 an de retard	6 819	18,3	63 466	10,2	27,7	14,3
Au moins 2 ans de retard	249	0,7	1 263	0,2	2,1	0,5
Total en retard	7 068	19,0	64 729	10,4	29,8	14,8
Total entrants en 6^e	37 252	100,0	624 074	100,0	100,0	100,0

► **Champ** : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public, MENESR.

1. RAR : réseau ambition réussite.

Lecture : en 2014, 19,0 % des élèves entrant en 6^e et venant d'une école publique appartenant au dispositif « Écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite (Éclair) » avaient au moins un an de retard. 18,3 % en avaient un seul, et 0,7 % en avait au moins deux.

À LA RENTRÉE 2013, 93,5 % des écoliers entrés pour la première fois au cours préparatoire en 2011 sont parvenus au CE2 ou au CM1 (1). Cette proportion traduit une diminution assez importante du retard scolaire au cours des deux premières années d'école, car quatorze ans auparavant, 88,6 % des écoliers atteignaient le CE2 ou le CM1 dans les mêmes conditions. En quatorze ans, les taux de redoublement en CP et CE1 ont considérablement baissé. Le taux de redoublement en CP est passé de 5,2 % en 1997 à 3 % en 2011, et le taux de redoublement en CE1 est passé de 6,6 % en 1997 à 3,2 % en 201 (2).

Néanmoins, cette baisse des redoublements en CP et en CE1 s'accompagne du maintien de disparités sociales de réussite assez fortes (3). L'accès au CE2 sans redoublement est quasi général chez les enfants de professions libérales, cadres, chefs d'entreprises (98,3 %) et enseignants (98,7 %). En revanche, le redoublement en CP ou en CE1 touche encore un enfant d'ouvriers et deux enfants d'inactifs sur dix. Cependant, les écarts entre milieux sociaux tendent à se réduire, avec des progressions importantes parmi les plus défavorisés. Entre la rentrée 1999 et la rentrée 2013, le taux d'accès en CE2 sans redoublement chez les enfants d'ouvriers non qualifiés est passé de 76,3 % à 89,5 % soit une hausse du taux d'accès en CE2 sans redoublement de plus de 13 points.

Les conditions de scolarisation à l'école maternelle continuent d'influencer le degré de réussite à l'école élémentaire : la situation deux ans après l'entrée au CP des élèves (environ 5 % des élèves du panel 2011) qui ont fréquenté l'école maternelle seulement un ou deux ans apparaît nettement moins bonne que celle des autres élèves. Seulement 86 % des premiers parviennent au CE2 sans redoublement, contre 93,5 % pour l'ensemble des élèves, soit 7 points de moins (4). En revanche, aucune différence significative n'apparaît entre les enfants scolarisés à deux ans et ceux scolarisés à trois ans. L'écart entre enfants de cadres et d'ouvriers est de même intensité parmi ceux entrés à deux ans que parmi ceux entrés à trois ans. L'entrée en maternelle à deux ans ne semble pas être un moyen efficace de résorber significativement les inégalités de réussites scolaires au début de l'école élémentaire.

LES PANELS UTILISÉS

- Le panel 2011, représentatif au 1/50^e de la population de France métropolitaine scolarisée pour la première fois en CP en septembre 2011, est composé de 15 000 élèves entrés au cours préparatoire pour la première fois à cette date. Il a été constitué par tirage au sort dans les bases académiques du premier degré stratifié par le critère « secteur d'enseignement croisé avec l'appartenance au "réseau ambition réussite" ».

Il est issu d'un sondage à deux degrés avec quatre variables de contrôle : la taille de l'école, la taille d'unité urbaine de la commune de scolarisation, le type de structure pédagogique, et le nombre de classes.

- Le panel 1997, représentatif au 1/81^e de la population de France métropolitaine scolarisée en CP en septembre 1997, est composé de 9 255 élèves entrés au cours préparatoire pour la première fois en 1997. Il est issu d'un sondage à deux degrés.

L'ORIGINE SOCIALE DE L'ÉLÈVE FAIT RÉFÉRENCE À LA PCS

(profession et catégorie socioprofessionnelle) de la personne qui en est responsable.

- Agriculteur : agriculteur exploitant.
- Artisan-commerçant : artisan, commerçant et assimilé, chef d'entreprise de dix salariés ou plus.
- Profession libérale, cadre : profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, professions de l'information, des arts et du spectacle, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur et cadre technique d'entreprise.
- Profession intermédiaire : instituteur et assimilé, professeur des écoles, profession intermédiaire de la santé et du travail social, de la fonction publique, profession commerciale des entreprises, clergé, technicien, contremaître et agent de maîtrise.
- Employé : employé civil, agent de service de la fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de services directs aux particuliers.
- Ouvrier : ouvrier qualifié, non qualifié, agricole.
- Inactif : chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont regroupés avec les actifs selon leur ancienne occupation. Il en est de même des retraités.

SOURCES

MENESR-DEPP, Panel 2011, Panel 1997.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 2015-n° 23.
- J.-P. Caille, F. Rosenwald, « Les inégalités de réussite à l'école élémentaire : construction et évolution », *France Portrait Social*, Insee, édition 2006.

1 Répartition des élèves selon la classe atteinte deux ans après leur entrée au CP, en %.

	Panel 2011	Panel 1997
CP	0,0	0,1
CE1	5,9	10,7
CE2	92,7	87,8
CM1	0,8	0,8
Classe spécialisée (1)	0,6	0,6
Ensemble	100,0	100,0

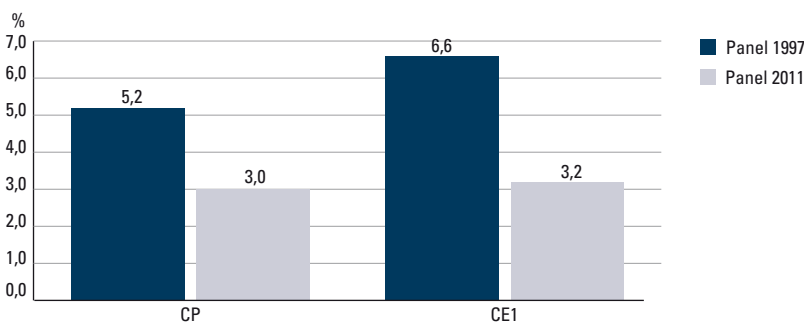
► Champ : France métropolitaine.

1. Il s'agit de toutes les classes qui, sous une appellation ou une autre, accueillent des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Lecture : 92,7 % des écoliers du panel 2011 ont atteint le CE2 à la rentrée 2013 ;

87,8 % des élèves du panel 1997 étaient dans ce cas à la rentrée 1999.

2 Taux de redoublement en CP et en CE1



► Champ : France métropolitaine.

3 Proportion d'élèves de CP parvenus au CE2 sans avoir redoublé selon l'origine sociale, en %.

	Panel 2011	Panel 1997
Agriculteurs	95,7	92,9
Artisans, commerçants (1)	95,7	90,0
Professions libérales, cadres, chefs d'entreprise (2)	98,3	94,9
Enseignants (3)	98,7	97,2
Professions intermédiaires (4)	96,6	95,5
Employés	94,2	87,9
Ouvriers qualifiés	90,9	84,7
Ouvriers non qualifiés	89,5	76,3
Inactifs	78,8	70,4
Ensemble	93,5	88,7

► Champ : France métropolitaine.

1. Non compris chefs d'entreprises.

2. Non compris professeurs.

3. Professeurs, instituteurs et professeurs des écoles.

4. Non compris instituteurs et professeurs des écoles

Lecture : 95,7 % des enfants d'agriculteurs entrés en CP en 2011 ont atteint le CE2 sans avoir redoublé depuis leur entrée au CP.

4 Proportion d'élèves de CP parvenus au CE2 sans avoir redoublé selon la durée de fréquentation de l'école maternelle et le milieu social, en %.

	Cadres, enseignants (1)	Ouvriers	Ensemble (2)
Entrée à l'école maternelle à 2 ans	98,7	90,2	92,9
Entrée à l'école maternelle à 3 ans	98,5	91,0	94,1
Entrée à l'école maternelle entre 4 et 5 ans	94,5	82,7	86,0
Ensemble	98,4	90,5	93,5

► Champ : France métropolitaine.

1. Y compris chefs d'entreprises.

2. Y compris les écoliers des PCS non ventilés dans les colonnes précédentes.

Lecture : 98,7 % des enfants de cadres ou d'enseignants entrés, en 2011,

à l'école maternelle à deux ans ont atteint le CE2 sans avoir redoublé depuis leur entrée au CP.

DÉFINITIONS

Au cours de l'année scolaire 2012-2013, près de 19 000 élèves de grande section de maternelle âgés de 5 et 6 ans ont fait l'objet d'une enquête sur leur état de santé. Au cours de l'année scolaire 2007-2008, une enquête similaire avait été réalisée auprès de 7 700 enfants scolarisés en CM2.

12 % des enfants de 5 et 6 ans sont en surcharge pondérale (surpoids ou obésité) et 3,5 % sont obèses selon les seuils internationaux en grande section de maternelle (1). En classe de CM2, ces proportions sont de 19 % et 4 % (2). La prévalence de la surcharge pondérale s'est stabilisée, en grande section de maternelle, par rapport à 2005-2006, après une diminution au début des années 2000. Elle est quasi stable en CM2 entre 2001-2002 et 2007-2008.

La santé bucco-dentaire s'est améliorée : ainsi, 10,5 % des élèves de grande section ont au moins deux dents cariées en 2012-2013 contre 15 % en 1999-2000. Au CM2, cette part a diminué de 30 % à 26 % entre 2004-2005 et 2007-2008.

Près de 11 % des enfants de grande section ont déjà eu une crise d'asthme au cours de leur vie et 12 % ont déclaré avoir eu des sifflements dans la poitrine au cours des douze derniers mois en 2012-2013, contre 10 % et 11 % en 2005-2006. Une hausse de la prévalence de l'asthme a également été constatée en CM2 entre 2004-2005 et 2007-2008.

18 % des enfants de grande section maternelle portent des lunettes en 2012-2013, en augmentation depuis 1999-2000 (12 %). En CM2, cette proportion s'établit à 24 % en 2007-2008, proche de celles enregistrées lors des enquêtes précédentes. Les couvertures vaccinales contre la rougeole et l'hépatite B ont progressé. Ainsi, en grande section et en 2012-2013, 83 % des enfants ont reçu les deux doses recommandées de vaccination contre la rougeole, la rubéole et les oreillons, contre 44 % en 2005-2006. 51 % des enfants ont reçu les trois doses recommandées de vaccination contre l'hépatite B contre 38 % sept ans auparavant.

Les inégalités sociales restent fortes. Ainsi, en 2012-2013, 16 % des enfants d'ouvriers sont en surcharge pondérale et 6 % sont obèses, contre respectivement 7 % et 1 % des enfants de cadres (3). Ces inégalités s'illustrent également à travers la situation plus défavorable des enfants scolarisés en éducation prioritaire (4). En grande section maternelle, 16 % sont en surcharge pondérale et 6 % sont obèses, contre 11 % et 3 % hors éducation prioritaire.

LES ENQUÊTES - Les données proviennent des enquêtes santé en milieu scolaire, organisées par la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) et la direction générale de la santé (DGS) du ministère des Affaires sociales et de la Santé, par la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et par l'institut de veille sanitaire (InVS). Elles sont réalisées dans des écoles publiques et privées sous contrat d'association avec l'État. En grande section, l'enquête a lieu à l'occasion du bilan de santé obligatoire de la sixième année de l'enfant. Les élèves de CM2 ne bénéficient pas d'un examen médical systématique et ils sont donc examinés uniquement dans le cadre de l'enquête.

LE SURPOIDS ET L'OBÉSITÉ - L'indicateur utilisé pour évaluer la corpulence est l'indice de masse corporelle (IMC) qui correspond au rapport poids/(taille)², exprimé en kg/m². Contrairement aux adultes, pour lesquels il existe une valeur unique de l'IMC pour définir le surpoids et l'obésité, les seuils chez l'enfant évoluent en fonction de l'âge et du sexe. Les seuils utilisés ici sont ceux définis par l'*International Obesity Task Force* et recommandés en France pour l'enfant. Le relevé de la taille et du poids est effectué par les médecins et infirmiers de l'éducation nationale.

SANTÉ BUCCO-DENTAIRE - Un examen bucco-dentaire a été pratiqué par les infirmiers et médecins scolaires dans le but de dénombrer les dents cariées, soignées ou non. Sans avoir la précision d'un examen effectué par un dentiste, il permet de mesurer, à biais d'examen identique, les disparités de l'état de santé dentaire des enfants examinés.

PROBLÈMES RESPIRATOIRES - Deux indicateurs sont considérés : la part d'enfants qui ont déjà eu une crise d'asthme, et la part d'enfants qui ont eu des sifflements dans la poitrine au cours des douze derniers mois, selon les déclarations de l'enfant ou de ses parents.

ÉDUCATION PRIORITAIRE - L'éducation prioritaire est ici définie à partir du découpage en zones d'éducation prioritaire (ZEP) précédant la réforme de 2006. Pour la politique de l'éducation prioritaire depuis 1981, voir 2.15 et 2.16.

SOURCES

DREES, DGS, DGESCO, DEPP, InVS, Enquêtes santé en milieu scolaire.

POUR EN SAVOIR PLUS

- « Santé des élèves en grande section de maternelle en 2013 : des inégalités sociales dès le plus jeune âge », *Études et résultats*, n° 920, DREES, juin 2015.

- « La santé des élèves de CM2 en 2007-2008 », *Études et résultats*, n° 853, DREES, septembre 2013.

1 L'état de santé des enfants de 5 et 6 ans scolarisés en grande section de maternelle

	Proportion d'élèves (%)		
	1999-2000	2005-2006	2012-2013
Enfants en situation de surcharge pondérale	14,3	12,4	11,9
Enfants souffrant d'obésité	3,9	3,2	3,5
Enfants ayant au moins deux dents cariées	15,0	11,5	10,5
Enfants ayant au moins deux dents cariées non soignées	9,5	7,0	6,2
Enfants ayant déjà eu une crise d'asthme au cours de leur vie	n.d.	9,8	11,0
Enfants ayant eu des sifflements dans la poitrine au cours des douze derniers mois	n.d.	10,7	11,8
Enfants portant des lunettes	12,3	14,1	18,0
Enfants vaccinés contre la rougeole (2 doses) (1)	n.d.	44,3	83,2
Enfants vaccinés contre l'hépatite B (1)	n.d.	37,8	50,9

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.**

1. Données recueillies parmi les enfants dont le carnet de santé a été présenté lors de l'examen.

2 L'état de santé des enfants scolarisés en CM2

	Proportion d'élèves (%)		
	2001-2002	2004-2005	2007-2008
Enfants en situation de surcharge pondérale	19,9	20,1	18,9
Enfants souffrant d'obésité	4,1	3,7	4,0
Enfants ayant au moins deux dents cariées	32,6	30,4	26,1
Enfants ayant au moins deux dents cariées non soignées	7,9	7,7	7,9
Enfants équipés d'un appareil dentaire	n.d.	10,9	10,8
Enfants ayant déjà eu une crise d'asthme au cours de leur vie	n.d.	12,3	14,4
Enfants ayant eu des sifflements dans la poitrine au cours des douze derniers mois	n.d.	8,5	10,1
Enfants portant des lunettes	25,9	25,3	24,4
Enfants vaccinés contre la rougeole (2 doses) (1)	56,8	74,2	85,0
Enfants vaccinés contre l'hépatite B (1)	33,5	38,9	45,8

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.**

1. Données recueillies parmi les enfants dont le carnet de santé a été présenté lors de l'examen.

3 Surcharge pondérale, obésité selon le groupe socioprofessionnel des parents en grande section de maternelle

Groupe socioprofessionnel des parents (1)	Proportion d'élèves (%)			
	Surcharge pondérale		Obésité	
	2005-2006	2012-2013	2005-2006	2012-2013
Cadres, professions intellectuelles supérieures	8,7	7,2	1,3	1,3
Professions intermédiaires	10,4	10,2	1,9	2,4
Agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise	13,6	13,8	3,5	4,8
Employés	13,6	14,3	3,5	4,8
Ouvriers	15,6	15,6	5,4	5,8
Ensemble	12,4	11,9	3,2	3,5

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.**

1. Le groupe socioprofessionnel des parents est défini comme le groupe social le plus élevé parmi les deux parents (cf. Pour en savoir plus). La ligne « Ensemble » comprend les enfants pour lesquels le groupe socioprofessionnel des parents est inconnu.

4 Surcharge pondérale, obésité selon le statut de l'établissement fréquenté en grande section de maternelle

	Proportion d'élèves (%)					
	Surcharge pondérale			Obésité		
	1999-2000	2005-2006	2012-2013	1999-2000	2005-2006	2012-2013
En éducation prioritaire	17,5	16,1	16,2	5,6	5,2	5,7
Hors éducation prioritaire	13,9	11,9	11,3	3,7	2,9	3,2
Ensemble	14,3	12,4	11,9	3,9	3,2	3,5

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.**

4 LES ÉLÈVES DU SECOND DEGRÉ

4.1.	Le second degré : évolution	92
4.2.	Le second degré par département et académie	94
4.3.	L'origine sociale des élèves du second degré	96
4.4.	Le premier cycle par classe : sexe, âge, flux	98
4.5.	Le second cycle professionnel : évolution	100
4.6.	Le second cycle professionnel : classe, sexe	102
4.7.	Le second cycle professionnel : âge, sexe	104
4.8.	Le second cycle professionnel : flux	106
4.9.	Le second cycle professionnel par spécialité	108
4.10.	Le second cycle général et technologique par série	110
4.11.	Le second cycle général et technologique : sexe, âge, flux	112
4.12.	Les options de seconde générale et technologique	114
4.13.	L'orientation en fin de seconde générale et technologique	116
4.14.	Les options de première générale et technologique	118
4.15.	Les options de terminale générale et technologique	120
4.16.	L'étude des langues vivantes dans le second degré	122
4.17.	Les sections linguistiques dans le second degré	124
4.18.	L'étude du latin et du grec ancien dans le second degré	126
4.19.	Les élèves de Segpa	128
4.20.	Les élèves en situation de handicap dans le second degré – 1	130
4.21.	Les élèves en situation de handicap dans le second degré – 2	132
4.22.	Les élèves des dispositifs relais en collèges	134
4.23.	L'enseignement agricole dans le second degré	136
4.24.	Le devenir des élèves six ans après leur entrée en sixième	138
4.25.	Les poursuites d'études après la troisième et la seconde GT dans l'enseignement scolaire et l'apprentissage	140

À LA RENTRÉE 2014, les établissements publics et privés du second degré accueillent 5 497 100 élèves en France métropolitaine et dans les DOM (1).

Les évolutions d'effectifs (+0,4 %) vont, comme l'année précédente, dans le même sens dans le secteur public (+0,5 %) et dans le secteur privé (+0,1 %).

Les effectifs du premier cycle ont crû de 42,2 % de 1960 à 1985, puis ont baissé de 1985 à 1990 du fait de l'entrée au collège de générations moins nombreuses. Après quelques années de hausse, ils ont été de nouveau orientés à la baisse de 1995 à 2007, suivant ainsi l'entrée au collège de générations de nouveau moins nombreuses (2). À la rentrée 2014, les effectifs du premier cycle augmentent de 0,2 % soit 6 000 élèves de plus, poursuivant une tendance à la hausse constante depuis 2010, liée à la démographie : la génération 2003 qui entre en sixième est plus nombreuse que celle de 1999 qui entre dans le second cycle.

Le second cycle professionnel a multiplié ses effectifs par 2,1 entre 1960 et 1985 et a ensuite connu une baisse jusqu'en 1992. Une hausse des effectifs est observée entre 1993 et 1998, suivie d'une diminution sensible jusqu'en 2000. Les hausses conjoncturelles de 2010 et 2013, dues en particulier à la généralisation du baccalauréat professionnel en trois ans, n'empêchent pas la baisse globale des effectifs du cycle professionnel depuis la rentrée 2000. À la rentrée 2014, le second cycle professionnel accueille 7 300 élèves de moins qu'à la rentrée 2013 (-1,1 %).

Le nombre d'élèves en second cycle général et technologique a progressé constamment de 1960 à 1991, du fait de l'allongement de la scolarité. Après une baisse sensible de 1992 à 2000, la tendance s'inverse faiblement les cinq années suivantes, en raison d'une démographie conjoncturellement plus favorable. À la rentrée 2014, le second cycle général et technologique accueille 28 300 élèves de plus qu'en 2013 (+1,9 %).

Pour l'ensemble du second degré, la part de l'enseignement public est stable depuis 2010 après avoir baissé au cours des années 2000, passant de 80,0 % en 2000 à 78,9 % en 2014 (1).

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

SECOND DEGRÉ - Enseignement secondaire, faisant suite à l'enseignement préélémentaire et élémentaire (premier degré), et dispensé dans les collèges (premier cycle), dans les lycées (second cycle) et les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

PREMIER CYCLE - Outre les classes de la sixième à la troisième, il comprend les classes préprofessionnelles qui ont évolué au cours du temps : actuellement, les dispositifs d'initiation aux métiers en alternance (DIMA), et, auparavant, les classes d'initiation préprofessionnelle en alternance (Clipa), les classes préprofessionnelles de niveau (CPPN) et les classes préparatoires à l'apprentissage (CPA). Il comprend également les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS), qui regroupent des adolescents présentant un handicap compatible avec une scolarisation en collège, et les dispositifs relais qui accueillent momentanément des collégiens en difficulté dans un but de resocialisation et de réinsertion durable dans un parcours de formation.

SECOND CYCLE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE - Classes de seconde, première et terminale préparant au baccalauréat général, au baccalauréat technologique ou au brevet de technicien.

SECOND CYCLE PROFESSIONNEL - Classes préparant au CAP, au baccalauréat professionnel et au brevet des métiers d'arts (BMA). Sont également incluses diverses formations professionnelles de niveaux IV et V. Les formations au BEP n'existent plus depuis la rentrée 2012.

ENSEIGNEMENT ADAPTÉ DU SECOND DEGRÉ - Section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa), voir 4.19.

AVERTISSEMENT

Les effectifs des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et des sections de techniciens supérieurs (STS) dans les établissements du second degré ne sont pas comptabilisés ici.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 2014-n° 42 ; 13.34 ; 12.25 ; 11.27.

1 Évolution des effectifs du second degré, en milliers.

	1990	1995	2000	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012	2013	2014
Premier cycle	3 253,5	3 388,0	3 290,9	3 139,0	3 126,4	3 165,9	3 185,2	3 216,7	3 237,6	3 243,6
Public	2 596,6	2 710,9	2 621,8	2 479,8	2 454,1	2 481,3	2 500,6	2 526,1	2 543,8	2 546,6
Privé	656,9	677,1	669,0	659,2	672,3	684,5	684,6	690,5	693,8	696,9
Part du Public (%)	79,8	80,0	79,7	79,0	78,5	78,4	78,5	78,5	78,6	78,5
6 ^e à 3 ^e	3 190,5	3 380,1	3 287,0	3 129,6	3 105,3	3 143,0	3 162,2	3 189,8	3 208,1	3 211,6
Classes relais et autres dispositifs (1)	63,0	7,9	2,5	1,4	2,2	2,0	2,0	2,8	2,1	1,4
ULIS-UPI (1)	-	-	1,4	8,0	18,9	21,0	21,0	24,1	27,3	30,6
Second cycle professionnel	733,5	(2) 725,3	705,4	724,0	705,5	691,1	694,7	657,5	670,3	663,0
Public	568,2	572,8	556,7	569,1	552,4	543,9	547,4	515,6	525,2	522,2
Privé	165,3	152,5	148,6	154,8	153,1	147,2	147,2	141,9	145,0	140,8
Part du Public (%)	77,5	79,0	78,9	78,6	78,3	78,7	78,8	78,4	78,4	78,8
Second cycle général et technologique	1 607,4	1 526,5	1 501,5	1 512,9	1 425,7	1 433,1	1 440,0	1 452,2	1 470,6	1 498,9
Public	1 276,7	1 206,8	1 199,6	1 204,0	1 116,0	1 119,0	1 125,9	1 135,4	1 152,4	1 178,9
Privé	330,8	319,8	301,9	308,9	309,7	314,1	314,1	316,8	318,1	320,0
Part du Public (%)	79,4	79,1	79,9	79,6	78,3	78,1	78,2	78,2	78,4	78,7
Total hors Segpa	5 594,5	5 639,8	5 497,8	5 375,9	5 257,7	5 290,0	5 319,8	5 326,4	5 378,5	5 405,5
Public	4 441,5	4 490,5	4 378,2	4 252,9	4 122,5	4 144,2	4 173,9	4 177,1	4 221,4	4 247,7
Privé	1 153,0	1 149,4	1 119,6	1 123,0	1 135,1	1 145,8	1 145,9	1 149,2	1 156,9	1 157,7
Part du Public (%)	79,4	79,6	79,6	79,1	78,4	78,3	78,5	78,4	78,5	78,6
Enseignement adapté (Segpa)	(3) 114,6	118,9	116,6	109,5	95,6	94,5	95,8	95,6	94,4	91,7
Public	112,2	115,7	112,9	105,5	91,4	90,2	91,5	91,1	89,9	87,2
Privé	2,5	3,2	3,7	4,0	4,2	4,3	4,3	4,5	4,5	4,5
Part du Public (%)	97,9	97,3	96,8	96,3	95,6	95,4	95,5	95,3	95,2	95,1
Ensemble	5 709,1	5 758,8	5 614,4	5 485,4	5 353,2	5 384,5	5 415,6	5 422,0	5 472,8	5 497,1
Public	4 553,7	4 606,2	4 491,1	4 358,4	4 213,9	4 234,4	4 265,4	4 268,2	4 311,3	4 335,0
Privé	1 155,4	1 152,6	1 123,4	1 127,0	1 139,3	1 150,1	1 150,2	1 153,7	1 161,5	1 162,2
Part du Public (%)	79,8	80,0	80,0	79,5	78,7	78,6	78,8	78,7	78,8	78,9

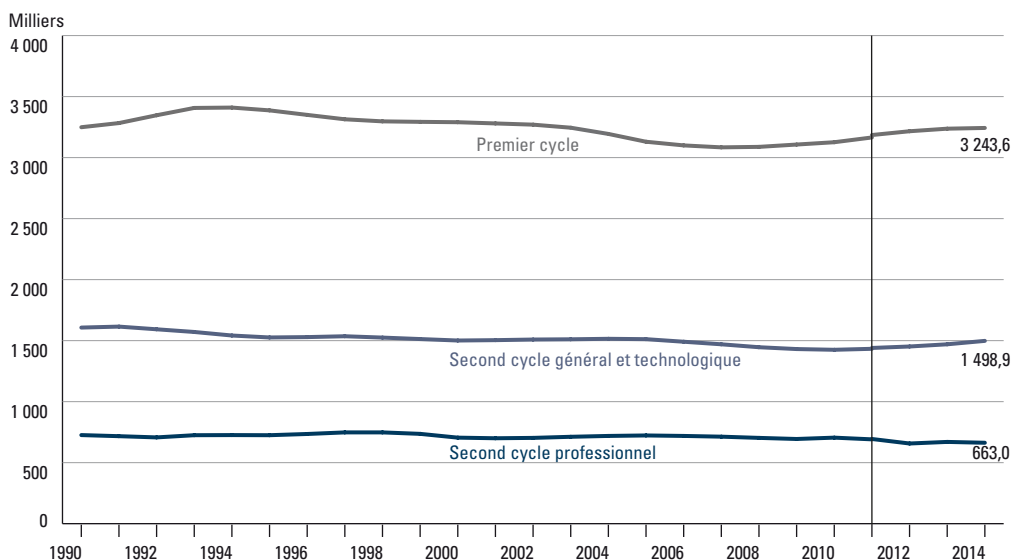
► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MENESR.**

1. Voir « Définitions », « Premier cycle ».

2. À partir de la rentrée 1995, le second cycle professionnel inclut les formations complémentaires et les préparations diverses de niveaux IV et V.

3. En 1990, l'enseignement adapté inclut les effectifs des EREA, quelle que soit la formation dispensée.

2 Évolution des effectifs d'élèves du second degré, en milliers.



À LA RENTRÉE 2014, 5 497 100 élèves suivent un enseignement du second degré en France métropolitaine et dans les DOM. La part de chaque académie est extrêmement variable : on passe ainsi de 8,9 % des effectifs nationaux scolarisés dans l'académie de Versailles à 0,4 % pour l'académie de Corse (1).

Cette année, le nombre d'élèves inscrits dans une formation du second degré est en hausse dans la majorité des académies de France métropolitaine. Huit académies (Nancy-Metz, Nice, Paris, Dijon, Caen, Reims, Limoges et la Corse) voient leurs effectifs diminuer, de moins de 1 % dans chacun des cas. À l'inverse, deux académies (Nantes et Lyon) constatent une hausse de plus de 1 %.

Dans les DOM, seuls les effectifs de la Guadeloupe et de la Martinique continuent à diminuer (respectivement de - 1,4 % et de - 2,2 %). Les effectifs de Mayotte (devenue un DOM en 2011) sont toujours en forte hausse (+ 1v800 élèves, soit + 5,2 %).

En 2014, la part du secteur public est stable au niveau national. Les établissements publics accueillent 78,2 % des élèves en France métropolitaine. Dans les DOM, cette part est de 92,6 %. La part du secteur public est très inégale d'une académie à l'autre : elle est plus faible dans les académies de Rennes, Nantes ou Paris, où six élèves sur dix fréquentent un établissement public. À l'inverse, la très grande majorité des élèves (plus de neuf sur dix) fréquentent un établissement public dans les DOM, en Corse ou à Limoges.

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

SECOND DEGRÉ - Enseignement secondaire, faisant suite à l'enseignement préélémentaire et élémentaire (premier degré), et dispensé dans les collèges (premier cycle), les lycées (second cycle) et les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

Pour le détail des formations, voir 4.1.

AVERTISSEMENT

Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et les sections de techniciens supérieurs (STS) ne sont pas traitées ici.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 2014-n° 42 ; 13.34 ; 12.25 ; 11.27.

1 Effectifs d'élèves du second degré à la rentrée 2014

Départements, académies	Effectifs			Part du Public (%)	Départements, académies	Effectifs			Part du Public (%)
	Public	Privé	Total			Public	Privé	Total	
Alpes-de-Haute-Provence	12 481	760	13 241	94,3	Meurthe-et-Moselle	47 489	10 058	57 547	82,5
Hautes-Alpes	10 192	911	11 103	91,8	Meuse	12 940	2 120	15 060	85,9
Bouches-du-Rhône	127 245	40 117	167 362	76,0	Moselle	69 728	13 137	82 865	84,1
Vaucluse	38 544	10 295	48 839	78,9	Vosges	26 461	4 468	30 929	85,6
Aix-Marseille	188 462	52 083	240 545	78,3	Nancy-Metz	156 618	29 783	186 401	84,0
Aisne	40 235	6 318	46 553	86,4	Loire-Atlantique	68 841	45 949	114 790	60,0
Oise	62 125	10 277	72 402	85,8	Maine-et-Loire	36 734	30 830	67 564	54,4
Somme	37 014	10 861	47 875	77,3	Mayenne	15 633	9 828	25 461	61,4
Amiens	139 374	27 456	166 830	83,5	Sarthe	36 626	10 648	47 274	77,5
Doubs	36 525	6 338	42 863	85,2	Vendée	24 873	27 707	52 580	47,3
Jura	17 633	3 840	21 473	82,1	Nantes	182 707	124 962	307 669	59,4
Haute-Saône	16 375	1 940	18 315	89,4	Alpes-Maritimes	70 325	14 468	84 793	82,9
Territoire-de-Belfort	9 732	2 266	11 998	81,1	Var	69 396	10 506	79 902	86,9
Besançon	80 265	14 384	94 649	84,8	Nice	139 721	24 974	164 695	84,8
Dordogne	24 757	3 452	28 209	87,8	Cher	19 888	2 409	22 297	89,2
Gironde	99 574	22 598	122 172	81,5	Eure-et-Loir	30 029	5 591	35 620	84,3
Landes	26 708	3 011	29 719	89,9	Indre	14 745	1 536	16 281	90,6
Lot-et-Garonne	20 881	3 578	24 459	85,4	Indre-et-Loire	38 799	8 823	47 622	81,5
Pyrénées-Atlantiques	36 815	16 071	52 886	69,6	Loir-et-Cher	20 855	4 212	25 067	83,2
Bordeaux	208 735	48 710	257 445	81,1	Loiret	48 856	8 223	57 079	85,6
Calvados	44 246	13 142	57 388	77,1	Orléans-Tours	173 172	30 794	203 966	84,9
Manche	30 259	8 985	39 244	77,1	Paris	105 031	59 541	164 572	63,8
Orne	17 397	4 938	22 335	77,9	Charente	21 661	3 930	25 591	84,6
Caen	91 902	27 065	118 967	77,2	Charente-Maritime	42 028	5 026	47 054	89,3
Allier	21 775	2 673	24 448	89,1	Deux-Sèvres	22 359	6 328	28 687	77,9
Cantal	7 984	1 537	9 521	83,9	Vienne	27 530	5 870	33 400	82,4
Haute-Loire	10 853	7 256	18 109	59,9	Poitiers	113 578	21 154	134 732	84,3
Puy-de-Dôme	38 468	9 026	47 494	81,0	Ardennes	19 892	2 654	22 546	88,2
Clermont-Ferrand	79 080	20 492	99 572	79,4	Aube	20 121	4 259	24 380	82,5
Corse-du-Sud	9 413	675	10 088	93,3	Marne	36 195	10 270	46 465	77,9
Haute-Corse	10 424	727	11 151	93,5	Haute-Marne	12 087	1 787	13 874	87,1
Corse	19 837	1 402	21 239	93,4	Reims	88 295	18 970	107 265	82,3
Seine-et-Marne	114 683	16 144	130 827	87,7	Côtes-d'Armor	31 583	15 709	47 292	66,8
Seine-Saint-Denis	116 320	17 682	134 002	86,8	Finistère	41 442	31 456	72 898	56,8
Val-de-Marne	89 893	17 197	107 090	83,9	Ille-et-Vilaine	54 372	35 461	89 833	60,5
Créteil	320 896	51 023	371 919	86,3	Morbihan	30 087	30 017	60 104	50,1
Côte-d'Or	33 575	7 651	41 226	81,4	Rennes	157 484	112 643	270 127	58,3
Nièvre	13 359	1 939	15 298	87,3	Eure	45 338	5 643	50 981	88,9
Saône-et-Loire	36 958	5 312	42 270	87,4	Seine-Maritime	88 904	19 545	108 449	82,0
Yonne	23 554	2 832	26 386	89,3	Rouen	134 242	25 188	159 430	84,2
Dijon	107 446	17 734	125 180	85,8	Bas-Rhin	76 338	11 975	88 313	86,4
Ardèche	17 614	9 539	27 153	64,9	Haut-Rhin	50 462	10 897	61 359	82,2
Drôme	32 124	9 746	41 870	76,7	Strasbourg	126 800	22 872	149 672	84,7
Isère	87 279	19 567	106 846	81,7	Ariège	10 388	1 258	11 646	89,2
Savoie	30 005	5 405	35 410	84,7	Aveyron	12 811	6 788	19 599	65,4
Haute-Savoie	47 357	17 314	64 671	73,2	Haute-Garonne	85 868	15 807	101 675	84,5
Grenoble	214 379	61 571	275 950	77,7	Gers	11 949	2 296	14 245	83,9
Nord	158 839	76 718	235 557	67,4	Lot	10 486	1 464	11 950	87,7
Pas-de-Calais	109 256	21 866	131 122	83,3	Hautes-Pyrénées	14 765	3 121	17 886	82,6
Lille	268 095	98 584	366 679	73,1	Tarn	23 873	6 135	30 008	79,6
Corrèze	14 584	3 040	17 624	82,8	Tarn-et-Garonne	16 678	3 636	20 314	82,1
Creuse	7 352		7 352	100,0	Toulouse	186 818	40 505	227 323	82,2
Haute-Vienne	23 784	2 600	26 384	90,1	Yvelines	107 320	25 969	133 289	80,5
Limoges	45 720	5 640	51 360	89,0	Essonne	100 432	15 690	116 122	86,5
Ain	42 052	8 646	50 698	82,9	Hauts-de-Seine	94 040	30 888	124 928	75,3
Loire	44 320	17 473	61 793	71,7	Val d'Oise	97 281	17 387	114 668	84,8
Rhône	101 429	50 190	151 619	66,9	Versailles	399 073	89 934	489 007	81,6
Lyon	187 801	76 309	264 110	71,1	France métropolitaine	4 095 623	1 143 179	5 238 802	78,2
Aude	24 282	3 145	27 427	88,5	Guadeloupe	43 709	5 088	48 797	89,6
Gard	47 127	13 102	60 229	78,2	Guyane	31 088	2 515	33 603	92,5
Hérault	74 184	14 030	88 214	84,1	Martinique	33 996	3 769	37 765	90,0
Lozère	3 808	2 755	6 563	58,0	Mayotte	36 669	161	36 830	99,6
Pyrénées-Orientales	30 691	6 374	37 065	82,8	La Réunion	93 866	7 472	101 338	92,6
Montpellier	180 092	39 406	219 498	82,0	DOM	239 328	19 005	258 333	92,6
					France métro + DOM	4 334 951	1 162 184	5 497 135	78,9

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENESR.

A LA RENTRÉE 2014, dans l'ensemble des établissements publics et privés du second degré, plus d'un élève sur trois est enfant d'ouvrier, de retraité ou d'inactifs (35,9 %). Cette proportion s'élève à plus d'un élève sur deux dans le second cycle professionnel (52,8 %) et à sept sur dix dans l'enseignement adapté (72,1 %) (1).

La part des élèves de milieu enseignant est proportionnellement plus élevée dans le second cycle général et technologique et beaucoup plus faible dans l'enseignement professionnel. Il en est de même pour les enfants de parents exerçant une profession libérale ou d'encadrement. Les enfants d'ouvriers ou d'inactifs sont en revanche surreprésentés dans le second cycle professionnel. C'est aussi le cas, dans une moindre mesure, des enfants d'employés.

Les élèves de première et de terminale générales sont deux fois plus souvent issus de familles socialement favorisées (professions libérales, cadres, enseignants) que ceux des classes de première et de terminale technologiques (35,9 % et 17,7 % respectivement). Ces dernières formations rassemblent elles-mêmes des élèves provenant deux fois plus souvent de ces classes sociales favorisées que les élèves préparant le baccalauréat professionnel (8,1 %).

D'une façon générale, la structure sociale des établissements privés est tirée vers le haut. En effet, les établissements privés scolarisent davantage d'élèves appartenant aux catégories sociales favorisées (37,2 % de filles et fils de chefs d'entreprise, de cadres et professions intellectuelles supérieures, de professeurs des écoles, contre 20,6 % dans le public) (2). De même, les élèves issus des catégories sociales défavorisées y sont sous-représentés (19,2 % d'enfants d'ouvriers ou d'inactifs, cette proportion s'élevant à 39,6 % dans les établissements publics).

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

L'ORIGINE SOCIALE DE L'ÉLÈVE FAIT RÉFÉRENCE À LA PCS (profession et catégorie socioprofessionnelle) de la personne qui en est responsable.

- Agriculteur : agriculteur exploitant.
- Artisan-commerçant : artisan, commerçant et assimilé, chef d'entreprise de dix salariés ou plus.
- Profession libérale, cadre : profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, professions de l'information, des arts et du spectacle, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur et cadre technique d'entreprise.
- Profession intermédiaire : instituteur et assimilé, professeur des écoles, profession intermédiaire de la santé et du travail social, de la fonction publique, profession commerciale des entreprises, clergé, technicien, contremaître et agent de maîtrise.
- Employé : employé civil, agent de service de la fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de services directs aux particuliers.
- Ouvrier : ouvrier qualifié, non qualifié, agricole.
- Retraité : catégorie à part. Les retraités ne sont pas classés dans leur ancienne profession.
- Inactif : chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont regroupés avec les actifs selon leur dernière situation professionnelle.

ORIGINE SOCIALE REGROUPEE

- Favorisée A : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles.
- Favorisée B : professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles), retraités-cadres et des professions intermédiaires.
- Moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés.
- Défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, inactifs (chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle).

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Les élèves du second degré selon l'origine sociale à la rentrée 2014, en %.

	Agriculteurs	Artisans, commerçants	Professions libérales, cadres (1)	Professions intermédiaires (2)	Enseignants (3)
Premier cycle général (6 ^e à 3 ^e)	1,9	10,8	18,3	12,8	3,3
ULIS, DIMA, dispositifs relais	1,4	7,2	7,3	7,7	1,2
Segpa	1,1	5,8	1,9	5,3	0,2
Total premier cycle (y compris Segpa)	1,9	10,6	17,7	12,5	3,2
Seconde générale et technologique	1,7	11,3	24,8	14,3	4,5
Première et terminale générales	2,0	11,0	30,2	14,5	5,7
Première et terminale technologiques	1,7	11,5	15,4	14,7	2,3
Total second cycle général et technologique	1,8	11,2	25,6	14,4	4,7
CAP	1,0	7,0	3,8	7,8	0,6
Bac pro, BMA	1,3	9,6	7,1	11,2	1,0
Autres niveaux IV et V	1,6	7,9	7,9	11,1	1,3
Total second cycle professionnel	1,3	9,1	6,6	10,6	0,9
Ensemble	1,8	10,6	18,6	12,8	3,3

suite	Employés	Ouvriers	Retraités	Inactifs	Total	Effectifs d'élèves
Premier cycle général (6 ^e à 3 ^e)	17,1	26,3	1,2	8,4	100,0	3 211 614
ULIS, DIMA, dispositifs relais	15,8	35,5	2,1	21,7	100,0	31 942
Segpa	13,6	43,4	1,9	26,7	100,0	91 691
Total premier cycle (y compris Segpa)	17,0	26,8	1,2	9,0	100,0	3 335 247
Seconde générale et technologique	16,5	19,7	1,8	5,3	100,0	540 920
Première et terminale générales	15,0	15,5	2,2	4,0	100,0	694 453
Première et terminale technologiques	18,8	25,9	2,7	7,0	100,0	263 524
Total second cycle général et technologique	16,2	18,8	2,2	5,0	100,0	1 498 897
CAP	16,8	38,3	2,8	22,0	100,0	119 238
Bac pro, BMA	19,2	35,6	2,9	12,2	100,0	534 974
Autres niveaux IV et V	20,5	28,5	3,7	17,4	100,0	8 779
Total second cycle professionnel	18,8	36,0	2,9	13,9	100,0	662 991
Ensemble	17,0	25,7	1,7	8,5	100,0	5 497 135

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé, MENESR.

1. Non compris les professeurs.

2. Non compris les instituteurs.

3. Enseignants : professeurs, instituteurs et professeurs des écoles.

2 Les élèves du second degré selon l'origine sociale (1) regroupée à la rentrée 2014, en %.

	Public					Privé				
	Favo-risée A	Favo-risée B	Moyenne	Défavo-risée	Total	Favo-risée A	Favo-risée B	Moyenne	Défavo-risée	Total
Premier cycle général (6 ^e à 3 ^e)	20,0	12,6	27,3	40,1	100,0	36,9	14,5	29,7	18,9	100,0
ULIS, DIMA, dispositifs relais	7,6	7,5	22,7	62,3	100,0	23,3	11,4	29,8	35,4	100,0
Segpa	2,2	5,2	19,8	72,8	100,0	7,6	9,4	30,0	53,1	100,0
Total premier cycle (y compris Segpa)	19,3	12,4	27,0	41,3	100,0	36,7	14,4	29,7	19,2	100,0
Seconde générale et technologique	28,2	14,9	27,3	29,8	100,0	47,2	14,5	26,0	12,4	100,0
Première et terminale générales	35,1	15,6	25,7	23,8	100,0	52,1	14,0	23,9	9,9	100,0
Première et terminale technologiques	17,6	14,9	29,6	38,0	100,0	30,8	17,2	31,6	20,4	100,0
Total second cycle GT	29,4	15,3	27,0	28,5	100,0	47,2	14,7	25,8	12,3	100,0
CAP	4,0	7,1	22,5	66,4	100,0	10,5	12,5	32,1	44,9	100,0
Bac pro, BMA	7,5	10,6	27,6	54,2	100,0	16,4	15,1	34,2	34,2	100,0
Autres niveaux IV et V	10,1	11,2	28,7	50,0	100,0	11,4	13,0	30,2	45,4	100,0
Total second cycle professionnel	7,0	10,0	26,8	56,3	100,0	15,5	14,7	33,8	36,0	100,0
Ensemble	20,6	12,9	27,0	39,6	100,0	37,2	14,5	29,1	19,2	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé, MENESR.

1. Voir les regroupements dans la rubrique « Définitions ».

LECTURE : 40,1 % des élèves du premier cycle général (6^e à 3^e) scolarisés dans le secteur public sont issus d'une catégorie sociale défavorisée.

A LA RENTRÉE 2014, 84,6 % des élèves de sixième sont âgés de 11 ans (âge théorique d'entrée des élèves au collège), 2,9 % sont en avance, 12 % en retard d'un an et 0,6 % en retard d'au moins deux ans (1). La part des élèves dits « à l'heure » diminue avec le déroulement de la scolarité au collège. Ils ne sont plus que 77,3 % dans ce cas en classe de troisième. Les élèves sont plus jeunes dans le secteur privé que dans le secteur public, et les filles sont plus jeunes que les garçons dans les deux secteurs.

La diminution régulière des taux de redoublement observée depuis le début des années 2000 à chacun des niveaux connaît une pause à la rentrée 2014. Les taux sont stables cette année : 2,2 % en sixième, 1,3 % en cinquième, 1,8 % en quatrième et 3,4 % en troisième (2). Cependant, depuis 1997, la proportion des jeunes d'une génération « à l'heure » ou en avance continue de progresser, grâce aux baisses successives des redoublements dans ce cycle, ajoutées à celles connues dans le primaire.

Parmi les élèves inscrits en troisième à la rentrée 2013, 63,1 % se sont orientés, à la rentrée 2014, en second cycle général et technologique et 24,1 % en second cycle professionnel. Les orientations vers la voie générale et technologique continuent de progresser. Par ailleurs, 3,4 % des élèves ont redoublé et 9,3 % sont sortis du champ des formations scolaires relevant du ministère en charge de l'éducation nationale. Cette proportion englobe à la fois des sorties du système éducatif et des inscriptions dans des formations relevant d'autres ministères ou dans des formations par alternance.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

DISPOSITIFS RELAIS - Ces dispositifs permettent un accueil temporaire adapté des collégiens en risque de marginalisation scolaire ; ils ont pour objectif de favoriser la rescolarisation et la resocialisation de ces élèves.

DIMA - Dispositifs d'initiation aux métiers en alternance.

ULIS - Unités localisées pour l'inclusion scolaire.

L'ÂGE - L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre de la rentrée scolaire considérée ; ainsi, les élèves âgés de 11 ans à la rentrée 2014 sont nés durant l'année 2003.

L'ÂGE THÉORIQUE - C'est l'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe : 11 ans en sixième, 12 ans en cinquième, 13 ans en quatrième et 14 ans en troisième. Un élève dans ce cas est dit « à l'heure ».

TAUX DE REDOUBLEMENT - Parmi les élèves inscrits l'année n-1 dans une classe dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale, proportion de ceux qui restent scolarisés dans cette même classe l'année n.

TAUX DE PASSAGE - Parmi les élèves inscrits l'année n-1 dans une classe dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale, proportion de ceux qui passent dans une classe supérieure dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale l'année n.

TAUX DE SORTIE - Parmi les élèves inscrits l'année n-1 dans une classe dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale, proportion de ceux qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale. Les sorties incluent les élèves qui s'inscrivent dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères, ceux qui s'orientent vers l'apprentissage, et ceux qui arrêtent leurs études.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 2014-n° 42 ; 13.34 ; 12.25 ; 11.27.

1 Répartition des élèves du premier cycle selon l'âge et le sexe à la rentrée 2014

		Public		Privé		Public + Privé		Rappel 2013 (%)
		Total	dont filles	Total	dont filles	Total	%	
Sixième	10 ans ou moins	15 069	7 292	7 877	3 661	22 946	2,9	3,0
	<i>11 ans</i>	<i>528 519</i>	<i>266 148</i>	<i>149 487</i>	<i>73 392</i>	<i>678 006</i>	<i>84,6</i>	<i>83,5</i>
	12 ans	80 140	34 193	15 838	6 010	95 978	12,0	12,8
	13 ans ou plus	3 553	1 431	945	348	4 498	0,6	0,7
	Total	627 281	309 064	174 147	83 411	801 428	100,0	100,0
Cinquième	11 ans ou moins	15 751	7 685	8 104	3 855	23 855	3,0	3,0
	<i>12 ans</i>	<i>514 582</i>	<i>260 435</i>	<i>143 827</i>	<i>71 809</i>	<i>658 409</i>	<i>82,8</i>	<i>81,6</i>
	13 ans	89 438	38 494	18 352	7 198	107 790	13,6	14,5
	14 ans ou plus	4 106	1 741	1 254	474	5 360	0,7	0,8
	Total	623 877	308 355	171 537	83 336	795 414	100,0	100,0
Quatrième	12 ans ou moins	16 404	7 949	8 397	3 981	24 801	3,1	3,2
	<i>13 ans</i>	<i>505 798</i>	<i>257 967</i>	<i>141 921</i>	<i>71 319</i>	<i>647 719</i>	<i>80,6</i>	<i>79,8</i>
	14 ans	101 339	43 938	22 110	8 726	123 449	15,4	16,0
	15 ans ou plus	6 253	2 649	1 394	572	7 647	1,0	1,1
	Total	629 794	312 503	173 822	84 598	803 616	100,0	100,0
Troisième	13 ans ou moins	17 267	8 499	8 715	4 070	25 982	3,2	3,4
	<i>14 ans</i>	<i>491 169</i>	<i>251 545</i>	<i>135 534</i>	<i>69 111</i>	<i>626 703</i>	<i>77,3</i>	<i>74,9</i>
	15 ans	118 824	52 094	26 984	11 150	145 808	18,0	19,8
	16 ans ou plus	10 355	4 663	2 308	942	12 663	1,6	1,9
	Total	637 615	316 801	173 541	85 273	811 156	100,0	100,0
ULIS (1)	12 ans ou moins	6 256	2 346	732	270	6 988	22,8	23,8
	13 ans	6 612	2 486	695	257	7 307	23,9	24,4
	14 ans	6 059	2 295	649	242	6 708	21,9	21,5
	15 ans ou plus	8 113	3 198	1 474	633	9 587	31,3	30,3
	Total	27 040	10 325	3 550	1 402	30 590	100,0	100,0
DIMA, dispositifs relais	14 ans ou moins	9	1	32	7	41	3,0	2,7
	15 ans	834	199	221	71	1 055	78,0	79,2
	16 ans ou plus	183	64	73	25	256	18,9	18,1
	Total	1 026	264	326	103	1 352	100,0	100,0
	Total premier cycle	2 546 633	1 257 312	696 923	338 123	3 243 556		

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé, MENESR.**

1. Les ULIS scolarisent les élèves de tous niveaux. Il n'y a donc pas d'âge de référence.

Note : les lignes en italiques sont celles de l'âge théorique des élèves.

2 Évolution des taux de redoublement et de passage dans les établissements du MENESR

	2000	2005	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014
Redoublements										
Sixième	9,4	7,2	5,4	4,4	3,8	3,2	3,2	3,0	2,2	2,2
Cinquième	5,0	3,6	2,6	2,5	2,2	1,8	1,8	1,7	1,2	1,3
Quatrième	8,8	6,3	4,3	4,0	3,5	2,9	2,9	2,6	1,8	1,8
Troisième	6,6	6,1	5,3	4,9	4,8	4,2	4,2	3,9	3,5	3,4
Passages										
Sixième - cinquième	90,0	92,7	93,7	94,4	95,0	95,5	95,6	95,8	96,7	96,7
Cinquième - quatrième	92,9	94,6	95,0	95,3	95,8	96,2	96,2	96,6	97,3	97,1
Quatrième - troisième	88,1	91,4	92,7	93,3	93,8	94,4	94,4	95,1	96,1	96,1
Troisième - seconde GT	56,7	56,6	57,4	58,9	59,2	59,5	59,3	60,3	62,2	63,1
Troisième - second cycle pro	26,3	26,8	25,0	24,5	24,7	24,5	24,4	24,4	24,2	24,1

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MENESR.**

Lecture : 24,1 % des élèves scolarisés en troisième en 2013 ont poursuivi leurs études en second cycle professionnel à la rentrée 2014.

DÉFINITIONS

DEPUIS LA RENTRÉE 1995 jusqu'à la rentrée 2012, les effectifs du second cycle professionnel ont diminué régulièrement (- 72 000 élèves à champ constant, c'est-à-dire hors Mayotte). Malgré un rebond momentané à la rentrée 2013, la tendance repart à la baisse en 2014 et le nombre d'élèves inscrits dans une formation professionnelle du second degré diminue de 7 300 (- 1,1 %) (1). Les entrées dans la voie professionnelle (niveau première année de CAP, seconde professionnelle, etc.) enregistrent une nouvelle baisse.

À la rentrée 2014, le nombre de préparations au CAP en deux ans diminue (- 1 000 élèves). Cette baisse, engagée à la rentrée 2010 (- 4,8 % à champ constant entre 2010 et 2014), fait suite à une période de hausse de plus de 15 ans (+ 65,6 % depuis la rentrée 1995).

Le baccalauréat professionnel a connu un essor spectaculaire depuis sa création au milieu des années 1980. Le cursus s'effectuait en deux ans après un BEP, jusqu'à la mise en place du cursus en trois ans après la troisième en 2008 (2). Le report des effectifs du BEP, où il ne reste plus aucun élève inscrit depuis la rentrée 2012, a ainsi permis à ceux du baccalauréat professionnel de passer de moins de 200 000 élèves en 2005 à plus de 500 000 en 2014 (+ 341 700 élèves à champ constant).

La répartition des spécialités de formation entre le secteur des services et celui de la production reste la même que les années précédentes, avec une part des spécialités de la production proche du niveau atteint 20 ans auparavant (44,3 % en 2014, 44,7 % en 1995) (3).

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

SECOND CYCLE PROFESSIONNEL - Les formations de second cycle professionnel sont principalement dispensées dans les lycées professionnels (LP), les lycées polyvalents (LPV) et dans certains lycées d'enseignement général et technologique (LEGT). Le second cycle professionnel comprend les préparations au CAP, au BEP et au baccalauréat professionnel (bac pro), ainsi que diverses formations professionnelles de niveaux IV et V (principalement les mentions complémentaires).

Entre les rentrées 2008 et 2012, le second cycle professionnel a connu une mutation importante. Le parcours BEP suivi d'un baccalauréat professionnel en 2 ans a été abandonné au profit du baccalauréat professionnel en 3 ans après la troisième.

CAP - Certificat d'aptitude professionnelle.

BEP - Brevet d'études professionnelles.

MC - Mention complémentaire. Il s'agit d'une année supplémentaire de spécialisation, sanctionnée par un diplôme.

BMA - Brevet des métiers d'art.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

« L'enseignement professionnel », *Éducation & formations*, n° 75, MEN-DEPP, octobre 2007.

1 Évolution des effectifs du second cycle professionnel

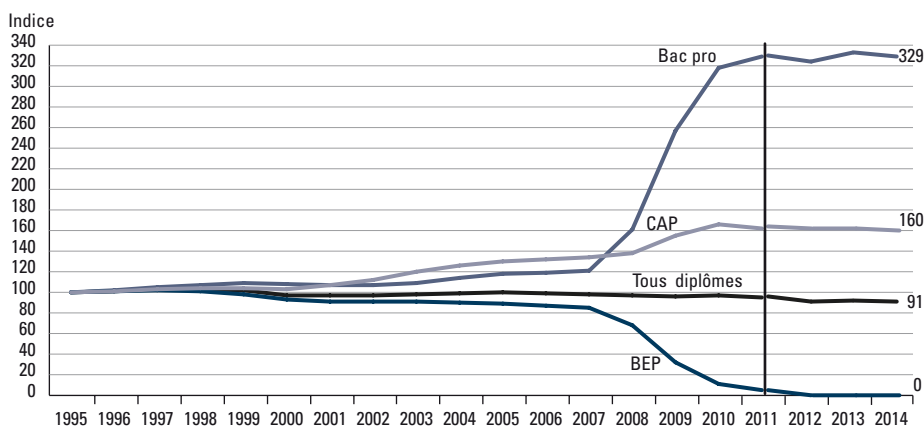
	1995	2000	2005	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014
CAP 1 an	3 670	4 866	6 509	6 470	6 333	6 340	6 340	5 729	5 555	5 324
CAP 2 ans										
CAP 1 ^{re} année	22 799	34 841	49 141	63 799	63 149	61 990	62 779	62 474	61 826	61 269
CAP 2 ^e année	19 593	28 521	40 360	45 204	53 639	52 540	53 131	52 614	53 101	52 645
Total CAP 2 ans	42 392	63 362	89 501	109 003	116 788	114 440	115 910	115 088	114 927	113 914
CAP 3 ans	28 424	8 730	593	273	189	-	-	-	-	-
BEP										
Seconde BEP	245 551	224 859	218 618	29 672	27 131	-	-	-	-	-
Terminale BEP (1)	235 216	220 397	209 163	122 472	27 958	26 243	26 339	-	-	-
Total BEP	480 767	445 256	427 781	152 144	55 089	26 243	26 339	-	-	-
Bac professionnel/BMA										
Seconde professionnelle	475	10	2 631	162 718	167 354	189 300	190 026	188 285	186 093	185 725
Première professionnelle	85 222	92 134	99 897	161 281	207 971	161 405	162 019	186 810	181 463	181 211
<i>dont venant de terminale BEP</i>	<i>78 099</i>	<i>85 184</i>	<i>86 578</i>	<i>88 100</i>	<i>58 995</i>	<i>4 982</i>	<i>5 008</i>	<i>7 626</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>
<i>dont venant de seconde professionnelle</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>1 529</i>	<i>53 588</i>	<i>127 481</i>	<i>133 156</i>	<i>133 714</i>	<i>155 246</i>	<i>156 589</i>	<i>154 635</i>
Terminale professionnelle (2)	76 783	83 107	88 916	92 698	141 949	183 395	184 063	151 573	173 671	168 038
Total bac professionnel/BMA	162 480	175 251	191 444	416 697	517 274	534 100	536 108	526 668	541 227	534 974
MC niveaux IV et V	4 852	6 716	6 413	6 757	6 680	6 533	6 546	6 592	5 199	5 335
Autres formations de niveaux IV et V	2 716	1 180	1 712	2 819	3 183	3 418	3 418	3 463	3 363	3 444
Total 2nd cycle professionnel	725 301	705 361	723 953	694 282	705 536	691 074	694 661	657 540	670 271	662 991

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MENESR.

1. Y compris BEP 1 an.

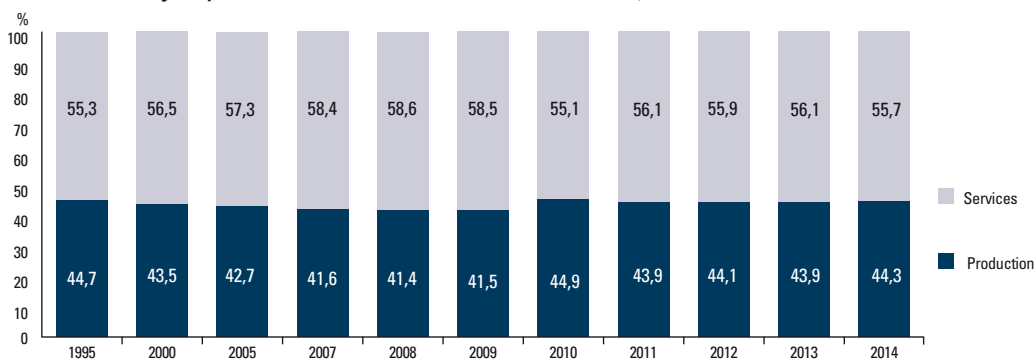
2. Y compris les bacs pro en 1 an.

2 Évolution des effectifs depuis 1995 selon le diplôme préparé, base 100 en 1995.



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MENESR.

3 Évolution de la répartition des effectifs d'élèves du second cycle professionnel selon le secteur de formation, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MENESR.

À LA RENTRÉE 2014, en France métropolitaine et dans les DOM, 663 000 élèves sont inscrits dans une formation scolaire de second cycle professionnel au sein d'un lycée relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (hors apprentissage), ce qui représente une baisse des effectifs de 1,1 % sur un an. Les formations au CAP rassemblent 18,0 % des élèves scolarisés en cycle professionnel. Les formations au BEP ont, quant à elles, totalement disparu. Leur fermeture progressive, initiée en 2008 et achevée en 2012, s'est faite au profit du baccalauréat professionnel en trois ans : les élèves inscrits en baccalauréat professionnel représentent ainsi à cette rentrée 80,7 % des élèves de ce cycle (1).

À la rentrée 2014, 78,8 % des élèves du second degré professionnel sont scolarisés dans le secteur public. La part du secteur public varie peu selon la formation : 78,7 % pour les préparations au CAP et 78,9 % pour les préparations au baccalauréat professionnel (2). Contrairement à la situation du second cycle général et technologique, les garçons sont plus nombreux que les filles : 372 400 garçons (56,2 %) pour 290 600 filles (1). Ils sont surreprésentés à la fois dans les préparations au CAP (57,4 %) et dans les préparations au baccalauréat professionnel (56,3 %). Les diplômés du second cycle professionnel se préparent également par apprentissage ou dans des établissements relevant d'autres ministères (voir 4.23 et chapitre 5).

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

SECOND CYCLE PROFESSIONNEL - Les formations de second cycle professionnel sont principalement dispensées dans les lycées professionnels (LP), les lycées polyvalents (LPO) et dans certains lycées d'enseignement général et technologique (LEGT). Le second cycle professionnel comprend les préparations au CAP et au baccalauréat professionnel (bac pro), ainsi que diverses formations professionnelles de niveaux IV et V (principalement les mentions complémentaires). Entre les rentrées 2008 et 2012, le second cycle professionnel a connu une mutation importante. Le parcours BEP suivi d'un baccalauréat professionnel en 2 ans a été abandonné au profit du baccalauréat professionnel en 3 ans après la troisième.

CAP - Certificat d'aptitude professionnelle.

BEP - Brevet d'études professionnelles.

MC - Mention complémentaire. Il s'agit d'une année supplémentaire de spécialisation, sanctionnée par un diplôme.

BMA - Brevet des métiers d'art.

SOURCES

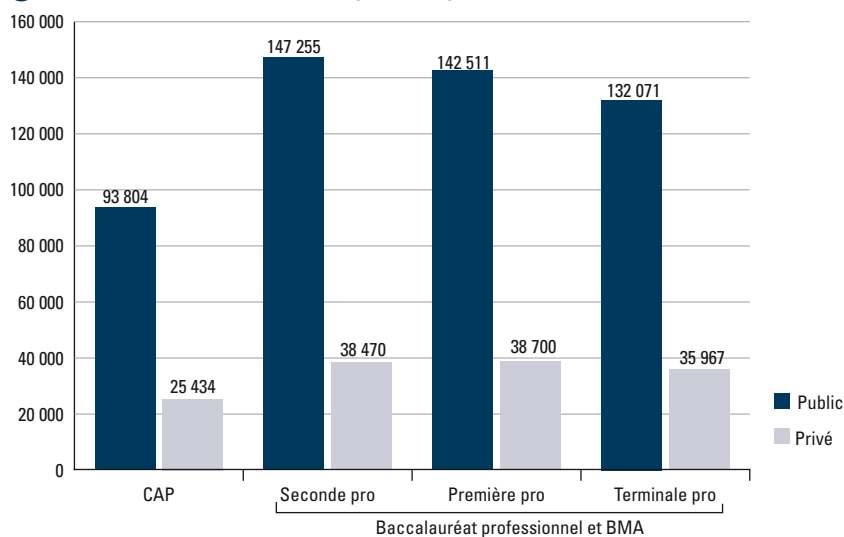
MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Répartition des élèves du second cycle professionnel selon le sexe et le diplôme préparé à la rentrée 2014

	Public			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	Part des filles (%)
CAP 1 an	1 047	710	1 757	442	3 125	3 567	5 324	72,0
CAP 1 ^{re} année	31 139	18 705	49 844	5 246	6 179	11 425	61 269	40,6
CAP 2 ^e année	25 918	16 285	42 203	4 640	5 802	10 442	52 645	42,0
Total CAP 2 ans	57 057	34 990	92 047	9 886	11 981	21 867	113 914	41,2
Seconde professionnelle	88 115	59 140	147 255	18 418	20 052	38 470	185 725	42,6
Première professionnelle	83 412	59 099	142 511	18 324	20 376	38 700	181 211	43,9
Terminale professionnelle	76 349	55 722	132 071	16 620	19 347	35 967	168 038	44,7
Total bac professionnel/BMA	247 876	173 961	421 837	53 362	59 775	113 137	534 974	43,7
Mentions complémentaires (MC)	1 942	2 017	3 959	362	1 014	1 376	5 335	56,8
Autres formations de niveau IV et V	286	2 279	2 565	146	733	879	3 444	87,5
Ensemble	308 208	213 957	522 165	64 198	76 628	140 826	662 991	43,8

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

2 Effectifs d'élèves des secteurs public et privé à la rentrée 2014



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

DÉFINITIONS

ALORS QUE LA MAJORITÉ des élèves de seconde générale et technologique sont « à l'heure » par rapport à l'âge théorique, les élèves du second cycle professionnel sont souvent en retard. En première année de CAP en deux ans, 58,1 % des élèves sont en retard d'un an. En seconde professionnelle, 51 % des élèves ont un ou deux ans de retard (1).

Cependant, ces retards scolaires sont de moins en moins nombreux. En effet, la part des élèves entrant en cycle professionnel âgés de 15 ans et moins est passée de 25,5 % en 2005 à 45,3 % en 2014 pour les classes d'entrée en cycle professionnel (première année de CAP, seconde professionnelle) (2). Ainsi, plus d'un élève sur deux entre désormais en seconde professionnelle « à l'heure ». Ce phénomène de rajeunissement est largement dû à la baisse des redoublements lors de la scolarité élémentaire et dans le premier cycle du secondaire, favorisant ainsi la fluidité des parcours.

À presque tous les niveaux, les élèves sont en moyenne moins âgés dans les établissements publics que dans les établissements privés (1).

Contrairement à la situation du second cycle général et technologique, les filles sont minoritaires dans l'ensemble des formations professionnelles : elles sont moins nombreuses que les garçons en CAP (42,6 %) et en baccalauréat professionnel (43,7 %). Aucune différence notable ne distingue les deux sexes pour le retard scolaire dans le second cycle professionnel.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

ÂGE - L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre 2014 ; ainsi, les élèves de 15 ans à la rentrée 2014 sont nés durant l'année 1999.

ÂGE THÉORIQUE - C'est l'âge de l'élève qui, entré au cours préparatoire à 6 ans, effectue sa scolarité sans redoublement ni saut de classe. De ce fait, l'âge théorique à l'entrée en second cycle professionnel est 15 ans.

MC - Mention complémentaire. Il s'agit d'une année supplémentaire de spécialisation, sanctionnée par un diplôme.

BMA - Brevet des métiers d'art.

SOURCES

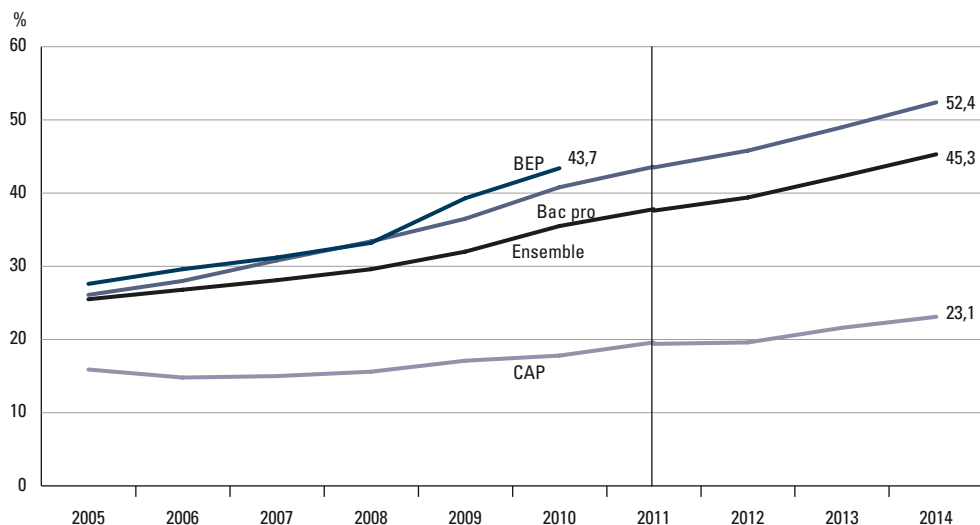
MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Répartition des élèves du second cycle professionnel par âge et par sexe à la rentrée 2014

	Public			Privé			Public + Privé		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	%	
CAP en 1 an	<i>17 ans et moins</i>	152	109	261	80	284	364	625	11,7
	18 ans	354	199	553	108	687	795	1 348	25,3
	19 ans et plus	541	402	943	254	2 154	2 408	3 351	62,9
	Total	1 047	710	1 757	442	3 125	3 567	5 324	100,0
CAP en 2 ans : 1^{re} année	<i>15 ans et moins</i>	6 116	3 740	9 856	1 354	1 730	3 084	12 940	21,1
	16 ans	18 880	11 485	30 365	2 469	2 738	5 207	35 572	58,1
	17 ans et plus	6 143	3 480	9 623	1 423	1 711	3 134	12 757	20,8
	Total	31 139	18 705	49 844	5 246	6 179	11 425	61 269	100,0
CAP en 2 ans : 2^e année	<i>16 ans et moins</i>	4 602	3 138	7 740	1 094	1 604	2 698	10 438	19,8
	17 ans	14 648	9 346	23 994	2 092	2 546	4 638	28 632	54,4
	18 ans et plus	6 668	3 801	10 469	1 454	1 652	3 106	13 575	25,8
	Total	25 918	16 285	42 203	4 640	5 802	10 442	52 645	100,0
Bac pro : seconde pro	<i>15 ans et moins</i>	44 496	30 290	74 786	7 556	8 636	16 192	90 978	49,0
	16 ans	35 490	23 466	58 956	7 678	7 876	15 554	74 510	40,1
	17 ans et plus	8 129	5 384	13 513	3 184	3 540	6 724	20 237	10,9
	Total	88 115	59 140	147 255	18 418	20 052	38 470	185 725	100,0
Bac pro/BMA : première pro	<i>16 ans et moins</i>	36 425	26 740	63 165	6 311	7 427	13 738	76 903	42,4
	17 ans	33 760	23 511	57 271	7 751	8 170	15 921	73 192	40,4
	18 ans et plus	13 227	8 848	22 075	4 262	4 779	9 041	31 116	17,2
	Total	83 412	59 099	142 511	18 324	20 376	38 700	181 211	100,0
Bac pro/BMA : terminale pro	<i>17 ans et moins</i>	30 484	23 300	53 784	5 426	6 588	12 024	65 808	39,2
	18 ans	31 713	22 886	54 599	7 047	7 919	14 966	69 565	41,4
	19 ans et plus	14 152	9 536	23 688	4 147	4 830	8 977	32 665	19,4
	Total	76 349	55 722	132 071	16 620	19 347	35 967	168 038	100,0
Mentions complémentaires (MC)	Total	1 942	2 017	3 959	362	1 014	1 376	5 335	-
Autres formations de niveaux IV et V	Total	286	2 279	2 565	146	733	879	3 444	-
Total	308 208	213 957	522 165	64 198	76 628	140 826	662 991		

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

2 Évolution de la part des élèves de 15 ans et moins dans les entrants en cycle professionnel, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

DÉPUIS 2008 et la rénovation de la voie professionnelle, l'orientation vers le second cycle professionnel en fin de classe de troisième se fait soit vers une seconde professionnelle, soit vers une première année de CAP en deux ans. À la rentrée 2014, un quart des élèves de troisième générale a intégré la voie professionnelle sous statut scolaire : 20 % en seconde professionnelle et 4 % en première année de CAP (1). Les passages vers la voie professionnelle après une classe de troisième générale ont baissé légèrement : de 25,8 % en 2010 à 24 % en 2014. En revanche, la poursuite d'études vers le CAP des élèves issus de troisième de Segpa a globalement progressé sur l'ensemble de la période passant de 58,4 % en 2010 à 62,6 % en 2014.

L'origine scolaire des élèves de CAP est plus diversifiée que celle de seconde professionnelle. Les élèves issus de troisième générale constituent seulement 55,2 % de ceux qui intègrent un CAP en deux ans et 86,5 % des élèves scolarisés en seconde professionnelle (2). Parallèlement, un élève de CAP sur quatre est issu d'une troisième de Segpa (26,1 %).

Les taux de redoublement restent faibles dans le second cycle professionnel. Ceux des années terminales demeurent légèrement supérieurs à ceux des premières années (3).

Les sorties en première année de voie professionnelle restent fréquentes : en 2014, elles concernent près d'un élève sur cinq en CAP et un sur dix en seconde professionnelle. Ces sorties des formations dispensées par le MENESR incluent des arrêts d'études, des passages en apprentissage et dans des systèmes de formation relevant d'autres ministères. La baisse des taux de sortie en cours de formation, qui avait été observée entre 2011 et 2013, semble marquer une pause. En effet, les taux de sorties observés à la rentrée 2014 sont proches de ceux constatés l'année précédente.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

SECONDE BEP - Première année de BEP en 2 ans.

TERMINALE BEP - Seconde année de BEP en 2 ans.

BAC PRO EN 3 ANS - Baccalauréat professionnel en 3 ans préparé à l'issue de la classe de troisième.

SECONDE PROFESSIONNELLE - Première année de baccalauréat professionnel en 3 ans.

PREMIÈRE PROFESSIONNELLE - Deuxième année de baccalauréat professionnel en 3 ans.

TERMINALE PROFESSIONNELLE - Troisième année de baccalauréat professionnel en 3 ans.

TAUX DE REDOUBLEMENT - Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale qui restent scolarisés dans cette même classe l'année n.

TAUX DE PASSAGE - Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale qui passent dans une classe supérieure dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale l'année n.

TAUX DE SORTIE - Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale, qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale. Les sorties incluent les élèves qui poursuivent dans l'enseignement supérieur ou qui s'inscrivent dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères, ceux qui s'orientent vers une formation en alternance et enfin, ceux qui ne poursuivent pas d'études.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Évolution des principaux passages en première année de 2nd cycle professionnel, en %.

Passages	2005	2008	2009	2010	2011 (1)	2012	2013	2014
Vers 1^{re} année de CAP 2 ans								
3 ^e - 1CAP2	3,4	3,9	5,0	4,8	4,7	4,6	4,1	4,0
3 ^e Segpa - 1CAP2	42,9	49,7	53,9	58,4	56,9	59,3	61,7	62,6
Vers 2^{de} BEP								
3 ^e - 2 ^{de} BEP	23,0	15,4	3,3	3,0	0,0	0,0	0,0	0,0
2 ^{de} GT - 2 ^{de} BEP	2,9	1,6	0,5	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0
Vers 2^{de} pro (bac pro 3 ans)								
3 ^e - 2 ^{de} pro	0,2	7,0	17,4	18,0	20,7	20,6	20,1	20,0
2 ^{de} GT - 2 ^{de} pro	0,1	1,3	2,6	2,4	2,3	2,1	1,8	1,6

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MENESR.**

1. Les passages pour France métr. + DOM avec ou sans Mayotte sont identiques.

Lecture : 4 % des élèves inscrits en 3^e en 2013 sont passés en 1^{re} année de CAP en 2 ans à la rentrée 2014.

2 Répartition des élèves en début de 2nd cycle professionnel en 2014 selon l'origine scolaire, en %.

Origine	CAP2 1 ^{re} année	2 ^{de} pro
3 ^e (hors Segpa)	55,2	86,5
3 ^e Segpa	26,1	0,3
2 ^{de} GT	1,5	4,8
Redoublants	4,2	0,6
Autres 2 nd cycle pro	4,8	4,2
ULIS, DIMA, dispositifs relais	2,2	2,4
Autres	5,9	1,7
Total	100,0	100,0
Effectifs	61 269	185 725

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé, MENESR.**

Lecture : 55,2 % des élèves inscrits en 1^{re} année de CAP en 2 ans à la rentrée 2014 viennent de 3^e hors Segpa.

3 Évolution des redoublements, passages et sorties des établissements du MENESR (1), en %.

		2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014
CAP 2 ans 1^{re} année	Redoublement	3,7	3,6	3,5	3,4	3,7	3,6	3,8
	Passage en 2 ^e année	72,6	73,3	72,2	71,9	74,0	75,3	75,2
	Autres orientations	2,7	2,8	2,5	2,5	2,4	2,3	2,2
	Sorties du MENESR	21,0	20,3	21,8	22,2	19,9	18,8	18,8
CAP 2 ans 2^e année	Redoublement	5,0	4,8	4,5	4,6	5,0	4,9	5,2
	Passage en bac pro	20,6	20,6	19,3	19,6	20,2	20,8	20,6
	Autres orientations	11,8	9,4	7,8	7,8	6,2	8,1	7,7
	Sorties du MENESR	62,6	65,2	68,4	68,0	68,6	66,2	66,5
BMA 2 ans 1^{re} année	Redoublement	1,1	2,6	1,2	1,2	2,3	1,8	2,1
	Passage en 2 ^e année	87,3	84,1	84,8	84,8	86,0	85,8	87,5
	Autres orientations	3,9	2,0	2,5	2,5	2,1	1,6	0,6
	Sorties du MENESR	7,7	11,3	11,5	11,5	9,6	10,8	9,8
BMA 2 ans 2^e année	Redoublement	3,4	6,3	5,5	5,5	4,6	5,5	6,0
	Autres orientations et sorties du MENESR	96,6	93,7	94,5	94,5	95,4	94,5	94,0
Bac pro 3 ans Seconde pro	Redoublement	5,5	4,8	4,7	4,6	4,3	4,0	3,9
	Passage en bac pro 3 ans : première pro	79,9	78,0	78,7	78,8	81,2	82,6	82,6
	Autres orientations	3,2	3,0	1,8	1,8	2,5	2,6	2,6
	Sorties du MENESR	11,4	14,2	14,8	14,8	12,0	10,8	10,9
Bac pro 3 ans Première pro	Redoublement		2,3	1,9	1,9	2,1	1,7	1,9
	Passage en bac pro 3 ans : terminale pro		84,7	84,1	84,2	85,2	86,9	87,0
	Autres orientations		0,6	0,5	0,5	0,8	0,8	0,8
	Sorties du MENESR		12,4	13,5	13,4	11,9	10,6	10,3
Bac pro 3 ans Terminale pro	Redoublement			4,2	4,3	6,1	6,1	4,8
	Autres orientations et sorties du MENESR			95,8	95,7	93,9	93,9	95,2

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MENESR.**

1. Compte tenu des faibles effectifs, les évolutions relatives aux BMA doivent être interprétées avec précaution.

À LA RENTRÉE 2014, les lycées professionnels de France métropolitaine et des DOM préparent 119 200 élèves à un CAP (1). En CAP, la répartition entre les secteurs de formation est de 53 % pour la production et de 47 % pour les services. Au total, les élèves préparant un CAP se concentrent dans cinq spécialités majeures qui représentent 55,4 % des élèves : « Commerce, vente », « Accueil, hôtellerie, tourisme », « Coiffure, esthétique » pour les services ainsi que « Agroalimentaire, alimentation, cuisine » et les spécialités du bâtiment pour la production. Les filles représentent 69 % des effectifs CAP du secteur des services et sont très peu présentes dans les spécialités de la production, à l'exception toutefois du domaine de spécialités « Matériaux souples » (c'est-à-dire les spécialités pluritechnologiques des matériaux souples, le textile, l'habillement, et les cuirs et peaux).

À la rentrée 2014, 535 000 élèves sont inscrits en baccalauréat professionnel ou BMA. La répartition entre les deux secteurs de formation est à l'inverse de celle des CAP, en faveur cette fois des services avec 57,7 % des élèves. Trois spécialités des services regroupent près de la moitié des élèves : « Commerce, vente », « Spécialités sanitaires et sociales » et « Spécialités plurivalentes des services ». La spécialité « Électricité, électronique » concentre à elle seule 13,3 % des élèves. Dans les spécialités de la production, 11,8 % des élèves de baccalauréat professionnel et BMA sont des filles.

La part du secteur privé dans la préparation aux métiers des services est plus forte pour les CAP (32,6 %) que pour les bacs professionnels (27 %).

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

LES SPÉCIALITÉS DE FORMATION - Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la Nomenclature des spécialités de formation (NSF) précisée dans le décret interministériel n° 94-522 du 21 juin 1994. Cette nomenclature remplace depuis la rentrée 1995 celle en « 47 Groupes » du ministère en charge de l'éducation nationale et a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités de la production et des services fait référence à l'agrégat le plus haut.

CAP - Certificat d'aptitude professionnelle.

BAC PRO - Baccalauréat professionnel.

BMA - Brevet des métiers d'art.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Répartition des élèves préparant un CAP, un bac pro ou un BMA selon la spécialité de formation à la rentrée 2014

Groupes de spécialités de formation	CAP				Bac pro et BMA			
	Effectifs	Part du total (%)	Part du privé (%)	Part des filles (%)	Effectifs	Part du total (%)	Part du privé (%)	Part des filles (%)
200 Technologies industrielles fondamentales	-	-	-	-	2 189	0,4	11,7	4,9
201 Technologie de commandes des transformations industrielles	1 084	0,9	16,8	2,9	977	0,2	4,5	7,0
210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	90	0,1	0,0	23,3	-	-	-	-
211 Productions végétales, cultures spécialisées	389	0,3	3,6	38,8	93	0,0	0,0	65,6
212 Productions animales, élevages spécialisés	-	-	-	-	208	0,0	0,0	11,1
213 Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche	78	0,1	0,0	24,4	28	0,0	0,0	3,6
214 Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, etc.	647	0,5	0,0	10,5	346	0,1	0,0	21,1
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	221	0,2	14,5	59,7	2 745	0,5	8,7	35,5
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	14 153	11,9	16,6	45,4	19 381	3,6	19,2	33,7
222 Transformations chimiques et apparentées	16	0,0	0,0	25,0	-	-	-	-
223 Métallurgie	776	0,7	20,7	64,9	648	0,1	11,1	50,8
224 Matériaux de construction, verre, céramique	363	0,3	5,2	59,0	693	0,1	15,6	39,8
225 Plasturgie, matériaux composites	218	0,2	3,7	5,0	1 347	0,3	1,6	10,3
227 Énergie, génie climatique	2 008	1,7	10,8	0,8	10 559	2,0	11,8	0,6
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	1 490	1,2	33,6	2,4	8 619	1,6	13,8	28,2
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	1 221	1,0	20,6	0,8	3 731	0,7	9,5	4,1
232 Bâtiment : construction et couverture	3 236	2,7	3,6	1,5	4 357	0,8	2,3	2,3
233 Bâtiment : finitions	6 701	5,6	5,8	7,3	5 382	1,0	7,2	21,9
234 Travail du bois et de l'ameublement	7 156	6,0	9,9	7,5	13 520	2,5	12,1	7,8
240 Spécialités pluritechnologiques des matériaux souples	576	0,5	0,0	85,4	163	0,0	0,0	80,4
241 Textile	87	0,1	0,0	90,8	-	-	-	-
242 Habillement	2 730	2,3	8,6	90,3	10 364	1,9	10,5	93,0
243 Cuirs et peaux	313	0,3	0,0	66,5	704	0,1	0,0	85,8
250 Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité	-	-	-	-	22 189	4,1	12,6	2,3
251 Mécanique générale et de précision, usinage	446	0,4	2,2	20,0	8 721	1,6	9,9	3,2
252 Moteurs et mécanique auto	5 413	4,5	12,2	1,8	24 107	4,5	10,2	2,3
253 Mécanique aéronautique et spatiale	101	0,1	30,7	5,9	1 599	0,3	17,2	4,8
254 Structures métalliques	7 150	6,0	8,3	2,1	12 786	2,4	6,3	2,6
255 Électricité, électronique	6 943	5,8	12,2	1,4	71 042	13,3	17,3	1,5
Total spécialités de la production	63 606	53,3	11,5	19,5	226 498	42,3	13,2	11,8
300 Spécialités plurivalentes des services	-	-	-	-	76 590	14,3	18,7	71,9
311 Transport, manutention, magasinage	3 179	2,7	20,5	9,4	14 294	2,7	15,4	13,5
312 Commerce, vente	18 228	15,3	20,2	59,7	109 379	20,4	26,0	56,8
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	1 180	1,0	23,7	47,0	3 085	0,6	15,1	32,4
323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle	89	0,1	25,8	32,6	5 703	1,1	51,3	54,5
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	-	-	-	-	67 748	12,7	35,9	92,3
331 Santé	100	0,1	0,0	48,0	2 827	0,5	35,1	56,8
332 Travail social	4 638	3,9	44,9	97,0	-	-	-	-
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	12 085	10,1	17,7	78,4	12 066	2,3	15,3	51,4
335 Animation culturelle, sportive et de loisirs	136	0,1	100,0	8,8	-	-	-	-
336 Coiffure, esthétique, autres services aux personnes	11 690	9,8	66,1	94,6	10 669	2,0	62,4	99,7
340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité	66	0,1	56,1	42,4	-	-	-	-
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	1 357	1,1	1,8	66,7	2 641	0,5	4,2	68,0
344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	2 884	2,4	46,1	21,7	3 474	0,6	28,0	25,8
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	1 496	1,2	2,7	67,4	2 663	0,5	4,8	69,1
344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	2 873	2,4	44,9	23,0	3 008	0,6	26,1	26,4
Total spécialités des services	55 632	46,7	32,6	69,0	308 476	57,7	27,0	67,1
Ensemble des spécialités	119 238	100,0	21,3	42,6	534 974	100,0	21,1	43,7

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé, MENESR.

Lecture : 46,7 % des élèves de CAP se forment dans les spécialités des services. 32,6 % des élèves en CAP des services fréquentent un établissement privé. 69 % des élèves en CAP des services sont des filles.

DÉFINITIONS

MISE EN PLACE EN 1992, l'organisation du second cycle général et technologique a connu une nouvelle réforme qui a débuté en classe de seconde à la rentrée 2010 et qui s'est achevée avec le baccalauréat de la session 2014 pour les séries STMG et ST2S. La classe de seconde générale et technologique (GT) est réaffirmée comme étant une « classe de détermination ».

À la rentrée 2014, en France métropolitaine et dans les DOM, le second cycle général et technologique compte 1 499 000 élèves (1). Les séries générales accueillent sept élèves de terminale sur dix et les séries technologiques trois sur dix. Entre 1994 et 2003, l'évolution s'est faite au profit de la voie technologique (+ 4 points), avec notamment le développement des séries tertiaires STT/STMG et SMS/ST2S, et au détriment de la série littéraire L. Depuis 2004, la tendance s'inverse au profit de la voie générale ; cela s'explique, pour l'essentiel, par la hausse de la série S (2). À la rentrée 2014, la série littéraire reste autour de 12 %, la part de la série S, en augmentation, dépasse le tiers (37,6 %), celle de la série ES dépasse le cinquième (23,0 %). Par ailleurs, 7,9 % des élèves de terminale sont scolarisés dans les séries technologiques de la production (STI2D et STL) et 19,9 % dans les autres séries technologiques (essentiellement STMG et ST2S).

Pour l'ensemble du second cycle général et technologique, les filles, globalement majoritaires (53,8 %), se répartissent inégalement entre les séries : elles sont nettement majoritaires dans les séries littéraire (78,9 % en terminale L) et tertiaires (52,7 % en terminale STMG, 90,2 % en ST2S) et sous-représentées dans les séries à caractère scientifique (41,5 % dans l'ensemble des classes terminales des séries S, STI2D et STL). Mais d'importantes disparités existent entre ces dernières (46,4 % pour la série S, 7,1 % pour la série STI2D et 57,5 % pour la série STL). En définitive, compte tenu de l'importance de la série S, les filles sont deux fois plus nombreuses en terminale S (82 700) qu'en terminale L (43 000) (1).

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

SECONDES GÉNÉRALES ET TECHNOLOGIQUES - En classe de seconde GT de détermination, la réforme de 2010 instaure notamment un accompagnement personnalisé et introduit deux enseignements d'exploration pour aider les élèves à préparer leurs choix d'orientation futurs.

Il existe par ailleurs des classes de seconde spécifiques préparant aux baccalauréats technologiques « Techniques de la musique et de la danse » (TMD) et « Hôtellerie », ainsi qu'à quelques brevets de technicien (diplôme en voie d'extinction relayé par le baccalauréat professionnel).

PREMIÈRES ET TERMINALES GÉNÉRALES ET TECHNOLOGIQUES Les classes de première et terminale préparant au baccalauréat comportent :

- des séries générales :
 - S : Scientifique ;
 - ES : Économique et sociale ;
 - L : Littéraire.
- des séries technologiques :
 - STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable en remplacement de la série STI hors spécialité « arts appliqués » ;
 - STL : Sciences et technologies de laboratoire ;
 - STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant, série préparée dans les lycées agricoles ;
 - STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion ;
 - ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social ;
 - STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués (anciennement STI spécialité « arts appliqués ») ;
 - TMD : Techniques de la musique et de la danse ;
 - Hôtellerie.

Il existe à la marge des classes préparant aux brevets de technicien (BT), ainsi que des premières d'adaptation au baccalauréat technologique ou au BT qui accueillent les élèves titulaires d'un BEP ou d'un CAP.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 2014-n° 42.
- B.O. spécial n° 1 du 4 février 2010.

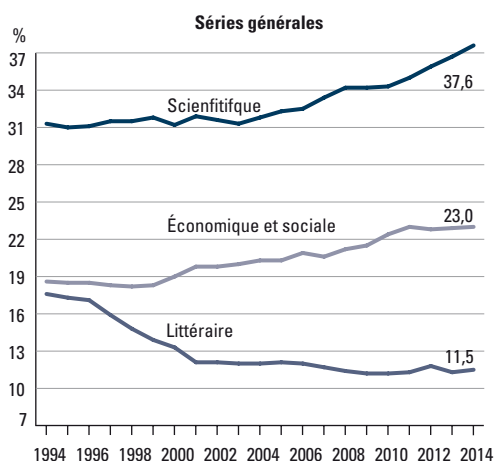
1 Répartition des élèves du second cycle général et technologique selon le sexe et la série à la rentrée 2014

Séries	Public			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	% de filles
Secondes								
GT de détermination	196 957	227 612	424 569	54 025	59 332	113 357	537 926	53,3
Techno TMD et hôtellerie, BT	1 134	1 415	2 549	202	243	445	2 994	55,4
Total secondes	198 091	229 027	427 118	54 227	59 575	113 802	540 920	53,4
Premières								
S	76 473	68 175	144 648	24 704	20 216	44 920	189 568	46,6
ES	32 196	50 161	82 357	11 154	15 733	26 887	109 244	60,3
L	9 053	35 358	44 411	2 082	7 756	9 838	54 249	79,5
STI2D (1)	25 497	1 877	27 374	3 318	173	3 491	30 865	6,6
STL	2 949	4 111	7 060	626	647	1 273	8 333	57,1
STMG	24 905	28 909	53 814	5 317	4 908	10 225	64 039	52,8
ST2S	1 636	13 514	15 150	838	6 175	7 013	22 163	88,8
STD2A	549	1 623	2 172	266	685	951	3 123	73,9
TMD	109	164	273	5	8	13	286	50,1
Hôtellerie	1 093	1 078	2 171	181	207	388	2 559	50,1
D'adaptation	19	16	35	4	15	19	54	57,4
Brevet de technicien	82	175	257	15	35	50	307	68,4
Total premières	174 561	205 161	379 722	48 510	56 558	105 068	484 790	54,0
Terminales								
S	73 266	64 252	137 518	22 162	18 460	40 622	178 140	46,4
ES	32 262	50 047	82 309	11 115	15 348	26 463	108 772	60,1
L	9 417	34 935	44 352	2 080	8 048	10 128	54 480	78,9
STI2D	24 112	1 863	25 975	3 038	199	3 237	29 212	7,1
STL	2 832	3 994	6 826	581	633	1 214	8 040	57,5
STMG	25 635	29 687	55 322	5 722	5 260	10 982	66 304	52,7
ST2S	1 380	13 654	15 034	784	6 353	7 137	22 171	90,2
STD2A	417	1 643	2 060	208	649	857	2 917	78,6
TMD	123	139	262	8	7	15	277	50,7
Hôtellerie	1 078	1 081	2 159	195	194	389	2 548	70,0
Brevet de technicien	74	193	267	26	33	59	326	69,3
Total terminales	170 596	201 488	372 084	45 919	55 184	101 103	473 187	54,2
Ensemble	543 248	635 676	1 178 924	148 656	171 317	319 973	1 498 897	53,8

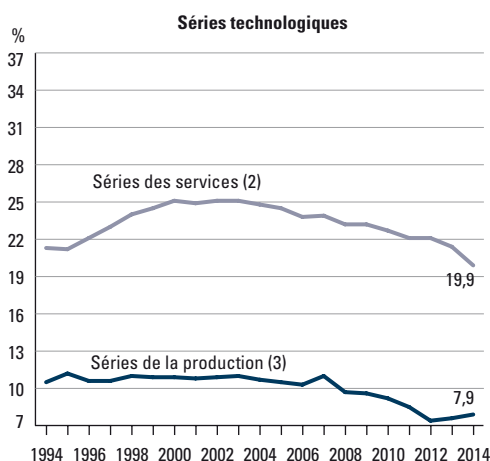
► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé.

1. Inclut 10 élèves en première STAV (Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant).

2 Évolution du poids des séries de terminale générale et technologique, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé (1).
Lecture : en 2014, 11,5 % des élèves de terminale GT sont inscrits en terminale littéraire. Cette proportion s'élevait à 17,6 % en 1994.



1. Les évolutions avec ou sans Mayotte sont quasi identiques.
2. Séries STI/STG/STMG, SMS/ST2S, STD2A, TMD, hôtellerie.
3. Séries STI, STI2D, STL, STAE/STPA/STAV.

DÉFINITIONS

LES ÉLÈVES SCOLARISÉS dans le second cycle général et technologique (GT) arrivent très souvent « à l'heure », à 15 ans en seconde (79,4 %), à 16 ans en première (75,9 %) et à 17 ans en terminale (69,7 %), âges « théoriques » correspondant aux élèves qui seraient entrés au cours préparatoire (CP) à 6 ans et n'auraient jamais redoublé ensuite. Ces parts ont fortement augmenté depuis la fin des années 1980, où moins de la moitié des élèves étaient « à l'heure » en seconde, avec une reprise marquée depuis 2000. La part des élèves en avance reste par contre relativement stable vers 5 % (1) et (2). Ces évolutions s'expliquent, en premier lieu, par la baisse générale des redoublements dans le primaire et au collège.

Les taux de redoublement ont également diminué dans les classes du second cycle général et technologique, en seconde et en première avec la mise en place de la rénovation pédagogique de 1992, et en terminale avec la hausse du taux de réussite au baccalauréat (la session 2010 exceptée) (3). Cette tendance perdure à la rentrée 2014.

Pour autant, c'est en classe de seconde que les redoublements restent les plus fréquents : 7,4 % contre 4,1 % en première à la rentrée 2014. Les élèves de seconde sont par ailleurs 3,3 % à se réorienter vers le second cycle professionnel et 3,2 % à sortir du système scolaire sous tutelle du ministère en charge de l'éducation nationale, ce chiffre englobant des arrêts d'études, mais également des inscriptions dans d'autres systèmes de formation (relevant d'autres ministères ou de la voie de l'apprentissage) (3).

Entre établissements publics et privés, les différences d'âge moyen des lycéens ont aujourd'hui quasiment disparu (1). Les situations particulières (1 an d'avance quel que soit le niveau ou 2 ans de retard en première ou terminale) restent toutefois surreprésentées dans le secteur privé, même si les écarts sur les élèves en retard se sont réduits. Ceci s'explique par une forte hétérogénéité de l'enseignement privé : certains établissements accueillent un public particulièrement favorisé socialement et d'un bon niveau scolaire, alors que d'autres accueillent une proportion élevée d'élèves ayant un retard scolaire important. Quel que soit le secteur d'enseignement, les filles arrivent toujours plus souvent « à l'heure » que les garçons. Cette différence augmente surtout en classe terminale, dans la mesure où les filles redoublent moins fréquemment que les garçons.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

L'ÂGE - L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre de la rentrée scolaire considérée ; ainsi, les élèves de 15 ans à la rentrée 2014 sont nés durant l'année 1999.

L'ÂGE THÉORIQUE - C'est l'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe : 15 ans en seconde, 16 ans en première et 17 ans en terminale. Un élève qui est dans ce cas est dit « à l'heure ».

TAUX DE REDOUBLEMENT - Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale qui restent dans cette même classe l'année n.

TAUX DE PASSAGE - Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale qui passent dans une classe supérieure dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale l'année n.

TAUX DE SORTIE - Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale. Les sorties incluent les élèves qui poursuivent dans l'enseignement supérieur ou qui s'inscrivent dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères, et notamment du ministère en charge de l'agriculture ; ceux qui s'orientent vers une formation en alternance (apprentissage) s'ils ont 16 ans ou s'inscrivent dans une classe préparatoire à l'apprentissage dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ; enfin, ceux qui ne poursuivent pas d'études.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

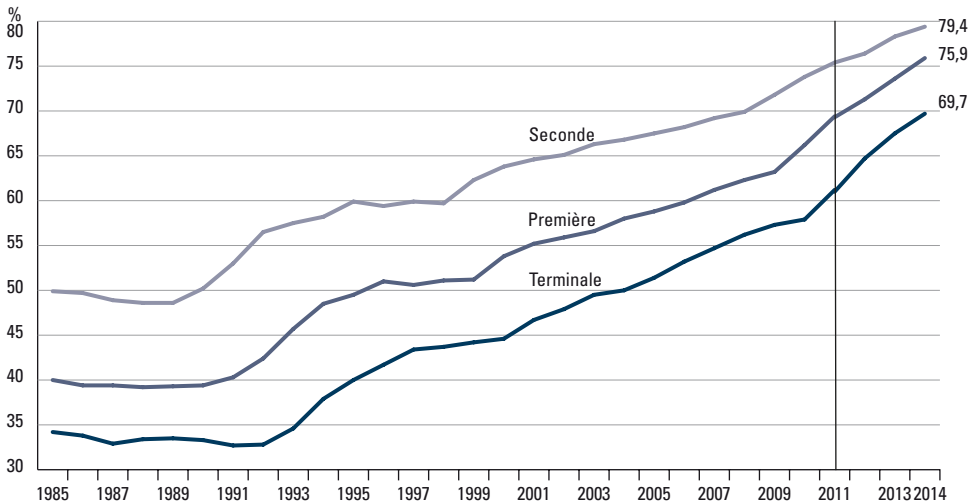
1 Le second cycle général et technologique : répartition selon le sexe et l'âge à la rentrée 2014

	Public		Privé		Public + Privé		Rappel 2013 (%)
	Effectifs	dont filles	Effectifs	dont filles	Effectifs	%	
Seconde							
14 ans ou moins	17 883	8 813	7 684	3 685	25 567	4,7	4,7
<i>15 ans</i>	<i>340 728</i>	<i>186 394</i>	<i>88 621</i>	<i>47 691</i>	<i>429 349</i>	<i>79,4</i>	<i>78,3</i>
16 ans	61 113	30 208	15 856	7 443	76 969	14,2	15,1
17 ans ou plus	7 394	3 612	1 641	756	9 035	1,7	2,0
Total seconde	427 118	229 027	113 802	59 575	540 920	100,0	100,0
Première							
15 ans ou moins	16 939	8 565	6 867	3 372	23 806	4,9	5,0
<i>16 ans</i>	<i>290 653</i>	<i>161 558</i>	<i>77 087</i>	<i>43 132</i>	<i>367 740</i>	<i>75,9</i>	<i>73,6</i>
17 ans	62 972	30 525	18 423	8 799	81 395	16,8	18,4
18 ans ou plus	9 158	4 513	2 691	1 255	11 849	2,4	2,9
Total première	379 722	205 161	105 068	56 558	484 790	100,0	100,0
Terminale							
16 ans ou moins	15 971	8 310	6 546	3 384	22 517	4,8	4,7
<i>17 ans</i>	<i>260 553</i>	<i>146 316</i>	<i>69 479</i>	<i>39 554</i>	<i>330 032</i>	<i>69,7</i>	<i>67,5</i>
18 ans	77 058	37 758	20 632	10 105	97 690	20,6	21,8
19 ans ou plus	18 502	9 104	4 446	2 141	22 948	4,8	6,0
Total terminale	372 084	201 488	101 103	55 184	473 187	100,0	100,0
Ensemble	1 178 924	635 676	319 973	171 317	1 498 897		

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, public + privé, MENESR.

Note : les lignes en italiques sont celles de l'âge théorique des élèves.

2 Évolution des pourcentages d'élèves « à l'heure » depuis 1985



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MENESR.

3 Évolution des redoublements, passages, sorties des établissements du MENESR, en %.

	1995	2000	2005	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014
Redoublements										
Seconde	16,7	15,4	14,7	11,4	10,7	9,3	9,3	8,8	7,8	7,4
Première	8,4	7,6	7,8	6,6	6,4	5,5	5,5	5,1	4,6	4,1
Terminale	17,2	13,3	11,8	8,5	8,8	8,1	8,2	7,0	5,7	5,7
Passages										
Seconde vers 2 nd cycle pro	3,7	3,7	4,2	3,8	3,8	3,6	3,6	3,6	3,5	3,3
Seconde vers première	77,7	78,7	79,2	81,2	82,3	83,8	83,7	84,1	85,4	86,0
Première vers terminale	89,1	89,3	89,2	89,7	90,2	91,1	91,1	92,1	92,8	93,5
Sorties										
Seconde	1,9	2,2	1,9	3,6	3,3	3,3	3,3	3,5	3,2	3,2
Première	2,1	2,6	2,4	3,2	3,0	3,0	3,0	2,5	2,3	2,1

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MENESR.

À LA RENTRÉE 2014, les classes de seconde générales et technologiques accueillent 540 900 élèves (France métropolitaine et DOM) (1). Presque tous sont inscrits en seconde générale et technologique de détermination (GT) (537 900 élèves, soit 99,4 %). Plus de la moitié sont des filles (53,4 %), les garçons s'orientant davantage vers l'enseignement professionnel à l'issue de la classe de troisième. L'enseignement privé scolarise 21,0 % des élèves de seconde.

La mise en place d'une nouvelle classe de seconde à la rentrée 2010 a constitué la première étape de la réforme des lycées, laquelle a vu son achèvement avec le baccalauréat de la session 2014. La seconde générale et technologique (GT) est réaffirmée comme étant une classe de détermination permettant un choix ouvert de la série menant au baccalauréat.

La découverte de deux enseignements d'exploration y est proposée, dont l'un au moins est un enseignement d'économie (voir « Définitions »). 84,1 % des élèves ont opté pour les sciences économiques et sociales (SES) et 19,0 % pour les principes fondamentaux de l'économie et de la gestion (PFEG) (2). Parmi eux, 5,0 % suivent les deux enseignements. Au titre du second enseignement d'exploration, un lycéen sur trois a opté pour « méthodes et pratiques scientifiques » (MPS), un sur six pour « littérature et société ».

On peut classer les enseignements d'exploration en quatre grands profils (3). Le profil « économie et gestion », fondé sur l'association SES+PFEG, concerne 5,0 % des élèves, à parts égales pour les garçons et les filles. Le profil basé sur les lettres, les langues et les arts concerne 32,9 % des élèves, en nette majorité des lycéennes. Le profil « scientifique ou technologique » regroupe 61,4 % des élèves. C'est le profil largement dominant pour les garçons (71,4 % d'entre eux), tandis que les filles se répartissent plus équitablement entre ce profil (52,7 %) et le profil « lettres, langues et arts » (42,3 %). Le profil « EPS » est marginal, il concerne moins de 1 % des élèves.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

LA CLASSE DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE - La classe de seconde générale et technologique (GT), commune aux élèves destinés à s'orienter vers la voie générale et la voie technologique, comprend des enseignements communs à tous les élèves dont un accompagnement personnalisé de deux heures hebdomadaires, deux enseignements d'exploration (à titre dérogatoire, les lycéens peuvent en suivre un seul ou bien trois) et un enseignement facultatif. Un des enseignements d'exploration est nécessairement un enseignement d'économie, SES ou PFEG. Le second enseignement peut être un de ces enseignements, s'il n'a pas déjà été pris, ou l'un des suivants : « MPS », « littérature et société », troisième langue vivante, langues anciennes, « arts », « sciences de l'ingénieur », « sciences et laboratoire », « biotechnologies », « santé et social », « création et innovation technologiques », « éducation physique et sportive ». Les langues anciennes (latin et grec) et la troisième langue vivante peuvent être choisies comme enseignement facultatif, si elles n'ont pas été prises comme enseignement d'exploration. L'apprentissage d'une deuxième langue vivante est devenu obligatoire.

OPTIONS OU ENSEIGNEMENTS AU CHOIX - Le terme d'option fait référence à tout enseignement qui, dans le programme de chaque classe, nécessite un choix de la part des élèves. Ces options peuvent faire partie des enseignements obligatoires (enseignements d'exploration en seconde GT) ou facultatifs.

SES - Sciences économiques et sociales.

PFEG - Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion.

MPS - Méthodes et pratiques scientifiques.

ARTS, ENSEIGNEMENT D'EXPLORATION - Regroupe les cinq enseignements d'exploration au choix : patrimoine, arts visuels, arts du son, arts du spectacle, arts du cirque.

ARTS, ENSEIGNEMENT FACULTATIF - Regroupe les six options facultatives au choix : musique, arts plastiques, cinéma-audiovisuel, théâtre, histoire des arts, danse.

POUR EN SAVOIR PLUS

RERS 4.10 : « Le second cycle général et technologique par série ».

1 Répartition des élèves de seconde à la rentrée 2014

	2 ^{de} GT	Hôtellerie	TMD	BT	Total
Public	424 569	2 199	264	86	427 118
Privé	113 357	409	8	28	113 802
Ensemble	537 926	2 608	272	114	540 920
Répartition	99,4	0,5	0,1	0,0	100,0
Part des filles (%)	53,3	54,6	62,9	56,1	53,4

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé.

2 Les enseignements d'exploration et les enseignements facultatifs à la rentrée 2014

	Enseignements d'exploration										
	SES	PFEG	Littérature et société	Arts (1)	MPS	Sciences de l'ing.	Sciences et labo.	Biotechno	Santé et social	Créa. innov. techno	EPS (5 h.)
Effectifs	452 612	102 172	81 845	46 503	173 635	53 348	49 035	15 785	24 200	32 513	3 663
%	84,1	19,0	15,2	8,6	32,3	9,9	9,1	2,9	4,5	6,0	0,7

	Enseignements d'exploration (2)			Enseignements facultatifs				Effectifs de 2 ^{de} GT
	Latin	Grec ancien	LV3	EPS (3 h.)	Arts	Atelier artistique	Autres (3)	
Effectifs	28 420	7 120	49 466	16 700	35 551	790	363	537 926
%	5,3	1,3	9,2	3,1	6,6	0,1	0,1	(4)

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé.

- Y compris création et culture design (3 474 élèves).
- Ces trois enseignements d'exploration peuvent aussi être proposés comme enseignement facultatif.
- Autres : pratiques sociales et culturelles, pratiques professionnelles, hippologie et équitation.
- La somme des pourcentages est supérieure à 100 puisque chaque élève suit deux, voire trois enseignements d'exploration.

3 Répartition des élèves de seconde GT selon le profil des enseignements d'exploration suivis à la rentrée 2014

	Public	Privé	Total	Structure Pu + Pr (%)	Garçons	Structure garçons (%)	Filles	Structure filles (%)	Part des filles (%)
Profil économie-gestion (SES + PFEG)	18 560	8 125	26 685	5,0	13 652	5,5	13 033	4,6	48,8
Profil lettres, langues, arts	140 347	35 627	175 974	32,9	55 249	22,2	120 725	42,3	68,6
<i>dont lettres-langues-arts avec SES</i>	<i>119 585</i>	<i>30 326</i>	<i>149 911</i>	<i>28,0</i>	<i>46 308</i>	<i>18,6</i>	<i>103 603</i>	<i>36,3</i>	<i>69,1</i>
<i>dont lettres-langues-arts avec PFEG</i>	<i>17 910</i>	<i>3 922</i>	<i>21 832</i>	<i>4,1</i>	<i>7 822</i>	<i>3,1</i>	<i>14 010</i>	<i>4,9</i>	<i>64,2</i>
Littérature et société	62 759	18 956	81 715	15,3	24 304	9,7	57 411	20,1	70,3
LV3	29 533	5 460	34 993	6,5	11 041	4,4	23 952	8,4	68,4
Arts (1)	39 495	6 743	46 238	8,6	14 698	5,9	31 540	11,0	68,2
Latin/grec (avec ou sans LV3)	8 560	4 468	13 028	2,4	5 206	2,1	7 822	2,7	60,0
Profil scientifique ou technologique	260 734	67 789	328 523	61,4	177 944	71,4	150 579	52,7	45,8
<i>dont scientifiques ou techno avec SES</i>	<i>217 879</i>	<i>56 834</i>	<i>274 713</i>	<i>51,4</i>	<i>144 209</i>	<i>57,8</i>	<i>130 504</i>	<i>45,7</i>	<i>47,5</i>
<i>dont scientifiques ou techno avec PFEG</i>	<i>42 454</i>	<i>10 935</i>	<i>53 389</i>	<i>10,0</i>	<i>33 472</i>	<i>13,4</i>	<i>19 917</i>	<i>7,0</i>	<i>37,3</i>
<i>dont choix de deux enseignements techno</i>	<i>16 501</i>	<i>3 821</i>	<i>20 322</i>	<i>3,8</i>	<i>13 613</i>	<i>5,5</i>	<i>6 709</i>	<i>2,4</i>	<i>33,0</i>
Méthodes et pratiques scientifiques	130 784	42 814	173 598	32,5	85 964	34,5	87 634	30,7	50,5
Sciences de l'ingénieur	34 355	5 011	39 366	7,4	33 402	13,4	5 964	2,1	15,2
Sciences et laboratoire	38 764	7 767	46 531	8,7	22 098	8,9	24 433	8,6	52,5
Santé et social	14 837	4 785	19 622	3,7	3 049	1,2	16 573	5,8	84,5
Création et innovation technologiques	17 334	1 581	18 915	3,5	15 399	6,2	3 516	1,2	18,6
Biotechnologies	7 640	1 924	9 564	1,8	4 084	1,6	5 480	1,9	57,3
Sciences de l'ingénieur + créa. innov. techno.	11 457	1 911	13 368	2,5	11 889	4,8	1 479	0,5	11,1
Santé et social + biotechnologies	2 741	1 586	4 327	0,8	528	0,2	3 799	1,3	87,8
Sciences et laboratoire + biotechnologies	1 610	190	1 800	0,3	749	0,3	1 051	0,4	58,4
Autres profils scientifiques/technologiques	1 212	220	1 432	0,3	782	0,3	650	0,2	45,4
Profil EPS de détermination	3 230	407	3 637	0,7	2 494	1,0	1 143	0,4	31,4
Total des profils connus	422 871	111 948	534 819	100,0	249 339	100,0	285 480	100,0	53,4
Profil inconnu	1 698	1 409	3 107		1 643		1 464		47,1
Ensemble	424 569	113 357	537 926		250 982		286 944		53,3

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé.

1. Y compris création et culture design.

Lecture : 5,0 % des élèves de 2^{de} GT suivent deux enseignements d'exploration en « économie gestion ».

Cette proportion s'élève à 5,5 % pour les garçons et à 4,6 % pour les filles. 48,8 % de ces élèves sont des filles.

DÉFINITIONS

PARMI LES 530 000 ÉLÈVES de seconde générale et technologique de détermination (GT) scolarisés dans les lycées publics et privés à la rentrée 2013, 517 600 poursuivent leurs études dans le même périmètre de scolarisation en 2014 (voir « Population concernée ») : 66,3 % ont intégré une première générale ; 22,9 % une première technologique ; 7,5 % redoublent ; 3,3 % se sont réorientés vers la voie professionnelle. Les 12 400 élèves restants sont scolarisés dans d'autres systèmes de formation ou à l'étranger ; ils ont aussi pu quitter le système éducatif (1).

Les flux vers les différentes orientations dépendent en partie des choix d'enseignement d'exploration retenus en seconde GT. Ces enseignements doivent permettre aux élèves d'affiner leur choix avant de se déterminer vers une des séries menant au baccalauréat général ou technologique.

Lorsque les élèves ont choisi des enseignements d'économie-gestion en seconde, ils s'orientent vers une première STMG (30,5 %) ou vers une première ES (28,7 %). Les élèves qui ont choisi, en seconde, un enseignement littéraire se dirigent en première ES ou L, à l'exception des élèves ayant choisi latin ou grec, qui se dirigent dans plus d'un cas sur deux vers une première S.

Les élèves ayant choisi des enseignements d'exploration avec un profil scientifique ou technologique en seconde poursuivent, pour les deux tiers d'entre eux, en première générale. Les élèves ayant choisi « MPS », « Sciences de l'ingénieur » ou « Sciences de laboratoire » se dirigent majoritairement vers une première S. Ceux qui ont choisi « Santé et social » s'orientent dans 41 % des cas vers une première ST2S.

Enfin, lorsqu'ils ont couplé deux enseignements scientifiques ou technologiques, les lycéens se dirigent prioritairement vers une première technologique. À titre d'exemple, 61,8 % des élèves qui ont associé « Santé et social » et « Biotechnologies » en seconde se sont dirigés vers une première ST2S.

Face à ces choix d'orientations, garçons et filles ont des comportements très différenciés : sur 100 filles, 69 s'orientent vers une première générale (31 en S, 23 en ES et 15 en L), 22 vers une première technologique, le plus souvent en STMG (11). Sur 100 garçons, 62 s'orientent vers une première générale, surtout vers une première S (41) tandis que 25 entrent en première technologique, dont 12 en première STMG et 11 en première ST12D (2).

POPULATION CONCERNÉE - Élèves inscrits en seconde GT à la rentrée 2013, dans les lycées publics et privés relevant du ministère en charge de l'éducation nationale, en France métropolitaine et dans les DOM, qui sont restés scolarisés en 2014 dans ce périmètre (établissements du MENESR de France métropolitaine et des DOM).

PROFILS D'ENSEIGNEMENTS D'EXPLORATION - Les enseignements d'exploration ont été regroupés en quatre grands profils :

- profil économie et gestion : SES associé à PFEG ;
- profil « lettres, langues et arts » : SES ou PFEG associé à un enseignement littéraire ou artistique ;
- profil scientifique ou technologique : SES ou PFEG associé à un ou deux enseignements scientifiques ou technologiques ;
- profil « EPS de détermination » : profil à part, quoique marginal (0,7 % des élèves).

SÉRIES DU BACCALURÉAT

- S : première générale scientifique ;
- ES : première générale économique et sociale ;
- L : première générale littéraire ;
- ST12D : première technologique, Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable ;
- STL : première technologique, Sciences et technologies de laboratoire ;
- STMG : première technologique, Sciences et technologies du management et de la gestion (ex-STG) ;
- ST2S : première technologique, Sciences et technologies de la santé et du social ;
- STD2A : première technologique, Sciences et technologies du design et des arts appliqués.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

- RERS 4.10 : « Le second cycle général et technologique par série ».
- RERS 4.12 : « Les options de seconde générale et technologique ».
- F. Defresne, F. Rosenwald, « Le choix des options en seconde générale et technologique : un choix anticipé de la série de première ? », *Éducation & formations*, n° 70, MEN-DEP, décembre 2004.

1 Flux d'élèves après la seconde générale et technologique selon les enseignements d'exploration suivis dans cette classe, en %.

Profils d'enseignement d'exploration en 2 ^{de} GT à la rentrée 2013	Situation à la rentrée 2014 (%)											Effectifs
	Entrants en 1 ^{re} générale			Entrants en 1 ^{re} technologique						Orient. vers pro	Redoub. 2 ^{de} GT	
	S	ES	L	STI2D	STL	STMG	ST2S	STD2A	Autres techno			
Profil économie-gestion (SES + PFEG)	14,5	28,7	5,6	2,2	0,6	30,5	2,3	0,0	0,0	6,1	9,5	26 659
Profil lettres, langues, arts	20,9	26,7	23,3	1,3	0,4	12,9	1,7	1,6	0,1	3,3	8,0	161 963
Littérature et société	14,2	29,1	26,5	1,0	0,3	14,6	1,8	0,1	0,0	3,6	8,8	76 568
LV3	27,5	28,3	18,5	1,2	0,4	12,3	1,6	0,1	0,1	2,9	7,2	33 506
Arts (1)	19,5	22,2	23,7	2,0	0,5	12,4	1,6	6,2	0,1	3,8	8,0	41 270
Latin/grec (avec ou sans LV3)	53,3	21,0	14,6	1,1	0,2	3,9	0,8	0,0	0,0	0,9	4,3	10 619
Profil scientifique ou technologique	45,5	16,4	3,4	8,0	2,1	9,0	5,4	0,1	0,0	3,1	7,0	305 399
Méthodes et pratiques scientifiques	53,4	19,2	3,6	3,3	1,3	8,5	2,0	0,1	0,0	2,2	6,4	163 593
Sciences de l'ingénieur	46,3	11,7	1,8	19,2	0,8	8,6	0,7	0,1	0,0	3,7	7,3	35 128
Sciences et laboratoire	47,2	17,4	4,1	3,4	4,4	10,0	3,2	0,1	0,0	2,8	7,6	43 845
Santé et social	13,0	14,0	5,0	0,7	1,2	11,5	41,0	0,0	0,0	5,6	8,1	18 191
Création et innovation technologiques	20,0	12,2	2,9	30,8	0,9	14,1	1,3	0,2	0,0	7,3	10,3	16 516
Biotechnologies	36,5	15,7	4,4	3,0	10,5	9,8	9,1	0,0	0,1	3,4	7,6	8 853
Sciences de l'ingénieur + créa. innov. techno.	37,0	4,2	1,0	40,7	0,7	4,1	0,4	0,1	0,0	5,0	6,8	12 527
Santé et social + biotechnologies	7,7	6,7	2,7	0,4	1,8	6,2	61,8	0,0	0,0	5,4	7,4	4 460
Sciences et laboratoire + biotechnologies	37,7	4,7	1,4	2,8	35,9	3,9	4,4	-	0,1	2,6	6,6	1 765
Autres profils scientifiques/technologiques	31,5	16,7	8,8	6,3	1,2	20,2	3,8	0,3	0,6	2,5	8,3	5 211
Profil EPS de détermination	40,5	22,9	4,0	5,9	1,3	12,4	2,3	0,1	0,0	3,0	7,6	3 316
Total profils connus (%)	35,8	20,4	10,0	5,5	1,5	11,4	4,0	0,6	0,0	3,3	7,5	100,0
Effectifs	178 032	101 674	49 765	27 205	7 264	56 906	19 700	2 841	176	16 606	37 168	497 337
Profils inconnus (%)	23,9	18,1	12,4	4,4	1,5	10,3	3,3	0,7	0,6	11,5	13,3	20 278
Ensemble (2)	182 875	105 349	52 285	28 100	7 573	59 003	20 364	2 980	290	18 941	39 855	517 615

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, établissements publics + privés relevant du MENESR.**

1. Y compris création et culture design.

2. Population concernée : élèves inscrits, en seconde GT à la rentrée 2013, dans les lycées publics et privés relevant du ministère en charge de l'éducation nationale, en France métropolitaine et dans les DOM, qui sont restés scolarisés dans ce périmètre à la rentrée 2014.

Lecture : sur 100 élèves qui ont choisi des enseignements d'exploration scientifiques ou technologiques en seconde GT, 45,5 se sont orientés vers une première scientifique à la rentrée suivante.

2 Flux d'élèves selon le sexe et les profils d'enseignement d'exploration en seconde générale et technologique, en %.

Profils d'enseignement d'exploration en 2 ^{de} GT à la rentrée 2013	Situation à la rentrée 2014 (%)											Ensemble
	Entrants en 1 ^{re} générale			Entrants en 1 ^{re} technologique						Orient. vers pro	Redoub. 2 ^{de} GT	
	S	ES	L	STI2D	STL	STMG	ST2S	STD2A	Autres techno			
Garçons												
Profil économie-gestion (SES + PFEG)	16,6	27,5	3,0	4,0	0,5	30,4	0,6	0,0	0,0	6,6	10,8	13 344
Profil lettres, langues, arts	26,4	25,5	14,1	3,6	0,4	14,0	0,5	1,3	0,1	4,0	10,2	49 354
Profil scientifique ou technologique	47,3	13,8	1,6	13,9	1,7	9,1	1,0	0,0	0,0	3,6	8,0	164 881
Profil EPS de détermination	40,7	21,4	2,4	8,0	1,1	13,1	1,6	0,1	0,0	3,5	8,1	2 330
Total profils connus (%)	40,9	17,2	4,3	11,1	1,3	11,5	0,9	0,3	0,0	3,8	8,6	100,0
Effectifs (1)	96 721	41 146	10 548	26 263	3 217	27 494	2 160	760	132	10 000	21 210	239 651
Filles												
Profil économie-gestion (SES + PFEG)	12,4	30,0	8,3	0,3	0,7	30,6	3,9	0,1	0,0	5,6	8,1	13 315
Profil lettres, langues, arts	18,4	27,2	27,4	0,3	0,4	12,4	2,2	1,8	0,0	3,0	7,0	112 609
Profil scientifique ou technologique	43,5	19,5	5,6	1,0	2,6	8,9	10,4	0,1	0,0	2,6	5,9	140 518
Profil EPS de détermination	40,1	26,4	7,7	1,1	1,6	10,8	4,0	0,1	0,1	1,8	6,4	986
Total profils connus (%)	31,4	23,3	14,9	0,7	1,6	11,4	6,6	0,8	0,0	2,9	6,5	100,0
Effectifs (1)	86 154	64 203	41 737	1 837	4 356	31 509	18 204	2 220	158	8 941	18 645	277 964

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, établissements publics + privés relevant du MENESR.**

1. Population concernée : élèves inscrits, en seconde GT à la rentrée 2013, dans les lycées publics et privés relevant du ministère en charge de l'éducation nationale, en France métropolitaine et dans les DOM, qui sont restés scolarisés dans ce périmètre à la rentrée 2014.

Lecture : sur 100 garçons ayant choisi un profil d'enseignements d'exploration « économie-gestion » en seconde GT en 2013, 27,5 se sont orientés vers une première ES à la rentrée suivante.

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2014, 484 800 élèves sont scolarisés en première générale et technologique de France métropolitaine et des DOM : 72,8 % en première générale (S, ES, L) et 27,2 % en première technologique (1).

La réforme du lycée de 2010 a maintenu un enseignement obligatoire au choix des élèves dans les séries générales S et L. Dans toutes les séries générales et technologiques, les enseignements facultatifs restent proposés (2).

En première scientifique (S), la majorité des élèves choisit « Sciences de la vie et de la Terre » comme enseignement obligatoire (89,1 %), loin devant « Sciences de l'ingénieur » (10,9 %).

En première littéraire (L), le choix des élèves porte essentiellement sur l'approfondissement de la première ou de la deuxième langue vivante (53,0 %), et dans une moindre mesure sur un enseignement artistique (22,8 %) ou sur les mathématiques (14,7 % contre 8,5 % en 2010).

Les élèves de première générale sont autorisés à suivre une ou deux options facultatives (arts, langues vivantes ou anciennes, EPS). La part des élèves concernés varie beaucoup d'une série à l'autre (près d'un lycéen sur trois en série L et un sur quatre en série S et ES) et selon le secteur d'enseignement (près d'un lycéen sur quatre dans le public et un sur trois dans le privé) (3).

En première technologique, la poursuite d'une option facultative concerne moins d'un élève sur dix depuis que la deuxième langue vivante est obligatoire dans toutes les séries (réforme du lycée).

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements du second degré relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

CLASSES DE PREMIÈRE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

- S : première générale scientifique ;
- ES : première générale économique et sociale ;
- L : première générale littéraire ;
- ST1D : première technologique, Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable ;
- STL : première technologique, Sciences et technologies de laboratoire ;
- STMG : première technologique, Sciences et technologies du management et de la gestion (ex-STG) ;
- ST2S : première technologique, Sciences et technologies de la santé et du social ;
- STD2A : première technologique, Sciences et technologies du design et des arts appliqués ;
- TMD : première technologique, Techniques de la musique et de la danse ;
- Hôtel. : première technologique, Hôtellerie.

LES PREMIÈRES D'ADAPTATION - Elles préparent au baccalauréat technologique ou au brevet de technicien (BT) les élèves titulaires d'un BEP ou d'un CAP.

OPTIONS OU ENSEIGNEMENTS AU CHOIX - Le terme d'option fait référence à tout enseignement qui, dans le programme de chaque série, nécessite un choix de la part des élèves. Ces enseignements au choix peuvent faire partie des enseignements obligatoires ou des enseignements facultatifs.

LVR - Langue vivante renforcée (ou langue de complément).

ARTS 5 HEURES EN L - Musique, arts plastiques, cinéma-audiovisuel, théâtre-expression dramatique, histoire des arts, danse, arts du cirque.

SI - Sciences de l'ingénieur.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

RERS 4.10 : « Le second cycle général et technologique par série ».

1 Répartition des élèves de première par série à la rentrée 2014

	Premières générales			Premières technologiques							Total	
	S	ES	L	STI2D (1)	STL	STMG	ST2S	STD2A	TMD	Hôtellerie		Adaptation, BT
Public	144 648	82 357	44 411	27 374	7 060	53 814	15 150	2 172	273	2 171	292	379 722
Privé	44 920	26 887	9 838	3 491	1 273	10 225	7 013	951	13	388	69	105 068
Ensemble	189 568	109 244	54 249	30 865	8 333	64 039	22 163	3 123	286	2 559	361	484 790
Répartition (%)	39,1	22,5	11,2	6,4	1,7	13,2	4,6	0,6	0,1	0,5	0,1	100,0
Part des filles (%)	46,6	60,3	79,5	6,6	57,1	52,8	88,8	73,9	60,1	50,2	66,8	54,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé, MENESR.**

1. Y compris 10 élèves de première STAV (Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant).

2 Les enseignements au choix suivis à la rentrée 2014 par les élèves de première selon la série

1 ^{res}	Enseignements obligatoires au choix ou enseignements facultatifs							Ens. facultatifs		Effectifs de première		
	Latin	Grec ancien	LV3	LVR	Arts 5h. en L	Maths	Sc. Vie & Terre	SI	Arts		EPS (1)	
Générales												
S	15 305	3 421	11 684					168 960	20 608	13 565	8 781	189 568
ES	4 115	904	9 437							9 142	4 662	109 244
L	3 401	1 046	7 420	28 733	12 345	7 978				10 204	840	54 249
Technologiques												
STI2D										913	1 416	30 865
STL										261	322	8 333
STMG										2 746	2 383	64 039
ST2S										720	555	22 163
STD2A										378	18	3 123

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé, MENESR.**

1. Option facultative ou enseignement de complément.

3 Les enseignements facultatifs en première selon la série à la rentrée 2014

Série	Au moins un enseignement facultatif					Effectifs de première
	Public	Privé	Total	%	dont deux	
S	34 274	15 760	50 034	26,4	2 714	189 568
ES	19 073	7 963	27 036	24,7	1 269	109 244
L	13 650	3 712	17 362	32,0	1 065	54 249
Séries générales	66 997	27 435	94 432		5 048	353 061
%	24,7	33,6		26,7	1,4	
STI2D	2 007	262	2 269	7,4	47	30 865
STL	482	103	585	7,0	7	8 333
STMG	4 535	724	5 259	8,2	78	64 039
ST2S	931	368	1 299	5,9	14	22 163
STD2A	180	175	355	11,4	41	3 123
Séries technologiques (1)	8 135	1 632	9 767		187	128 523
%	7,7	7,1		7,6	0,1	
Ensemble	75 132	29 067	104 199		5 235	481 584
%	19,9	27,8		21,6	1,1	

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé, MENESR.**

1. Hors premières TMD, hôtellerie, adaptation, BT.

Lecture : 26,7 % des élèves de première générales suivent une ou deux options facultatives (24,7 % dans le secteur public). Ils sont seulement 1,4 % à en suivre deux.

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2014, 473 200 élèves sont scolarisés en classe de terminale générale et technologique dont 72,1 % en terminale générale (1). Selon les séries, les programmes d'enseignement prévoient en plus du tronc commun imposé, des options au choix : dans les séries générales, les élèves doivent choisir un enseignement de spécialité ; par ailleurs, des enseignements facultatifs sont proposés dans toutes les séries (2).

En série S (scientifique), les élèves en dominante SVT (Sciences de la vie et de la Terre) se voient imposer un enseignement de spécialité, lequel revêt un caractère facultatif pour les élèves en dominante SI (Sciences de l'ingénieur) (3). Neuf élèves sur dix optent pour la dominante SVT. Les choix d'enseignement de spécialité restent stables : 21,5 % des élèves choisissent les mathématiques ; l'approfondissement de SVT et la physique-chimie concernent respectivement 37,0 % et 24,8 % des élèves. L'informatique et sciences du numérique, nouveauté de la rentrée scolaire 2012, progresse d'un point (6,9 % contre 6,0 % à la rentrée 2013).

En terminale ES, les deux enseignements de spécialité des sciences sociales et de l'approfondissement de l'économie sont retenus respectivement par trois élèves sur dix, et par plus d'un élève sur dix. Les mathématiques concernent un élève sur deux.

En terminale L, la hiérarchie des choix d'enseignement de spécialité observée aux rentrées précédentes se maintient : langues vivantes pour un élève sur deux, « Arts » pour un élève sur cinq, langues anciennes pour une minorité. Chacune des spécialités « mathématiques » ou « droit et grands enjeux du monde contemporain » attire un élève sur dix.

Les élèves de terminale générale sont par ailleurs autorisés à poursuivre une ou deux options facultatives. Un élève sur quatre fait ce choix (4). Comme en première, la part des élèves concernés varie d'une série à l'autre et selon le secteur de scolarisation : un sur cinq en S et ES, un sur trois en L.

En terminale technologique, la part des élèves concernés par un enseignement facultatif est nettement plus faible, variant de 4,9 % en ST2S à 15,0 % en STD2A. Cela tient pour partie à l'offre plus réduite dans les séries technologiques, où les langues anciennes et la troisième langue vivante ne sont pas proposées.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

CLASSES DE TERMINALE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

- S : terminale scientifique ;
- ES : terminale économique et sociale ;
- L : terminale littéraire ;
- STI2D : terminale technologique, Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable ;
- STL : terminale technologique, Sciences et technologies de laboratoire ;
- STMG : terminale technologique, Sciences et technologies du management et de la gestion ;
- ST2S : terminale technologique, Sciences et technologies de la santé et du social ;
- STD2A : terminale technologique, Sciences et technologies du design et des arts appliqués ;
- TMD : terminale technologique, Techniques de la musique et de la danse ;
- Hôtellerie : terminale technologique.

OPTIONS OU ENSEIGNEMENTS AU CHOIX - Le terme d'option fait référence à tout enseignement qui, dans le programme de chaque série, nécessite un choix de la part des élèves. Ces enseignements au choix peuvent faire partie des enseignements obligatoires (dans lesquels sont inclus les enseignements de spécialité) ou des enseignements facultatifs.

LV RENF. - Langue vivante renforcée (ou langue de complément).

ARTS 5 HEURES EN L - Musique, arts plastiques, cinéma-audiovisuel, théâtre-expression dramatique, histoire des arts, danse, arts du cirque.

ÉCO. AGRO. TERRITOIRES - Écologie agronomie et territoires.

EPS - Éducation physique et sportive.

INFORMATIQUE - Informatique et sciences du numérique.

DRIT & GRANDS ENJEUX DU MONDE - Droit et grands enjeux du monde contemporain.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

RERS 4.10 : « Le second cycle général et technologique par série ».

1 Répartition des élèves de terminale par série à la rentrée 2014

	Terminales générales			Terminales technologiques								Total
	S	ES	L	STI2D	STL	STMG	ST2S	STD2A	TMD	Hôtellerie	BT	
Public	137 518	82 309	44 352	25 975	6 826	55 322	15 034	2 060	262	2 159	267	372 084
Privé	40 622	26 463	10 128	3 237	1 214	10 982	7 137	857	15	389	59	101 103
Ensemble	178 140	108 772	54 480	29 212	8 040	66 304	22 171	2 917	277	2 548	326	473 187
Répartition (%)	37,6	23,0	11,5	6,2	1,7	14,0	4,7	0,6	0,1	0,5	0,1	100,0
Part des filles (%)	46,4	60,1	78,9	7,1	57,5	52,7	90,2	78,6	52,7	50,0	69,3	54,2

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.**

2 Options suivies à la rentrée 2014 par les élèves de terminale selon la série

Terminales	Enseignements obligatoires au choix (y compris spécialité) ou facultatifs									
	Latin	Grec ancien	LV3	LV renf.	Arts 5h en L	Droit & grds enjeux du monde	Sc. sociales politiques	Économie approf.	Mathématiques	
S	13 799	2 980	9 949							42 565
ES	3 605	706	8 218					36 257	15 389	57 126
L	3 332	1 061	10 158	26 035	12 072	7 590				5 251

(suite) Terminales	Physique - chimie	Sc. de la vie et Terre (1)		Sc. de l'ingénieur.	Éco. agro. Territoires	Informatique	Ense. facultatif		Effectifs des terminales
		dominante	spécialité				Arts	EPS (2)	
S	47 109	160 745	65 890	17 386	9	17 225	13 849	8 272	178 140
ES							9 476	4 157	108 772
L							11 541	758	54 480
STI2D							766	1 201	29 212
STL							220	220	8 040
STMG							2 712	2 303	66 304
ST2S							6	-	22 171
STD2A							484	8	2 917

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé, MENESR.**

- Cet enseignement peut être suivi comme dominante et/ou comme spécialité. Certains élèves sont donc comptés deux fois pour cette matière.
- Option facultative ou enseignement de complément.

3 L'enseignement de spécialité en terminale générale à la rentrée 2014, en %.

Séries	Enseignement de spécialité	Public	Privé	Total	Part des filles (en %)
S	SVT - Mathématiques (1)	20,1	26,3	21,5	40,9
	SVT - Physique-chimie	24,0	27,6	24,8	47,0
	SVT - Sc. de la vie et Terre	37,2	36,1	37,0	61,9
	SVT - Informatique	7,4	5,5	6,9	26,5
	Sc. de l'ingénieur (2)	11,3	4,6	9,8	12,9
	Éco. agro.territoires	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
	Total terminale S	100,0	100,0	100,0	46,4
ES	Sc. sociales et politiques	35,0	28,0	33,3	59,3
	Économie approfondie	14,6	12,9	14,2	54,6
	Mathématiques	50,4	59,1	52,5	62,1
	Total terminale ES	100,0	100,0	100,0	60,1
L	LV renforcée	45,9	56,2	47,8	78,7
	LV3	6,1	3,6	5,6	84,5
	Langues anciennes	0,8	1,0	0,8	71,9
	Arts	24,3	12,9	22,2	76,2
	Droit & grands enjeux du monde	13,8	14,7	13,9	78,7
	Mathématiques	9,2	11,6	9,6	83,9
	Total terminale L	100,0	100,0	100,0	78,9

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.**

- Dominante « Sciences de la vie et de la Terre », enseignement de spécialité « Mathématiques ».
- La dominante « Sciences de l'ingénieur » est assimilée à un enseignement de spécialité.

4 Les options facultatives en terminale selon la série à la rentrée 2014

Séries	Au moins une option facultative					Effectifs des terminales
	Public	Privé	Total	%	dont deux	
S	32 575	9 393	41 968	23,6	2 196	178 140
ES	15 257	5 957	21 214	19,5	658	108 772
L	14 670	3 473	18 143	33,3	937	54 480
Séries générales	62 502	18 823	81 325		3 791	341 392
%	23,7	24,4		23,8	1,1	
STI2D	1 692	219	1 911	6,5	36	29 212
STL	372	72	444	5,5	5	8 040
STMG	4 265	775	5 040	7,6	78	66 304
ST2S	786	310	1 096	4,9	18	22 171
STD2A	235	203	438	15,0	54	2 917
Séries techno.	7 350	1 579	8 929		191	128 644
%	7,0	6,7		6,9	<1	
Ensemble	69 852	20 402	90 254		3 982	(1) 470 036
%	18,9	20,3		19,2	0,8	

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.**

- Hors terminales TMD, hôtellerie, BT.
Lecture : 19,2 % des élèves de terminale suivent une ou deux options facultatives. Ils sont seulement 0,8 % à en suivre deux.

DÉFINITIONS

LA QUASI TOTALITÉ DES ÉLÈVES du second degré apprend une première langue vivante, conformément aux programmes d'enseignement (1). L'infime minorité qui ne bénéficie pas de cet enseignement relève vraisemblablement d'adaptations des programmes liées à des scolarités particulières.

L'anglais est étudié par 5 250 500 élèves, soit 95,8 % de ceux qui étudient une première langue vivante. Il est un peu plus choisi dans les établissements privés (96,4 %) que dans les établissements publics (95,7 %). L'allemand est choisi par 6,4 % des élèves ; les autres premières langues concernent trois élèves sur cent. Le « bilanguisme » dès la sixième (voir « Définitions ») se stabilise avec 15,9 % des élèves de cette classe qui apprennent deux langues en 2014. Ils étaient 14,9 % en 2012, 5,4 % en 2004.

La part des élèves qui suivent un enseignement de deuxième langue vivante à partir de la quatrième est de 88,0 % (2). Si la quasi-totalité des élèves de premier cycle et de second cycle général et technologique apprend une seconde langue, seul un élève sur trois en apprend une dans le second cycle professionnel. L'espagnol continue d'augmenter (73,3 % contre 72 % en 2011 et 71 % les années précédentes). Il est plus souvent appris dans le secteur privé (74,6 %) que dans le secteur public (73,0 %). L'allemand, comme deuxième langue, reste stable (14,6 % en 2014). Il est davantage enseigné au lycée général et technologique (17,5 %) qu'au collège (12,9 % en quatrième-troisième).

6,9 % des élèves du lycée général et technologique étudient une troisième langue vivante. Près de quatre sur dix apprennent l'italien, un sur six l'espagnol. Viennent ensuite, par ordre décroissant, le chinois (16,3 %), le russe (6,0 %), le portugais (4,2 %), puis l'allemand (2,2 %), chacune de ces langues concernant tout au plus quelques dizaines de milliers d'élèves. Le choix de la troisième langue peut également porter sur une langue régionale, comme c'est le cas pour 4,4 % des lycéens qui étudient trois langues.

Au total, 98,8 % des élèves du second degré apprennent l'anglais, 47,2 % l'espagnol, 15,2 % l'allemand, l'italien venant ensuite loin derrière avec 4,2 % des élèves (3).

POPULATION CONCERNÉE -Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements du second degré relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

ÉTUDE DES LANGUES VIVANTES - L'étude d'une première langue est obligatoire pour tous dès l'entrée dans l'enseignement du second degré. Le « bilanguisme » est l'apprentissage à parts égales de deux premières langues dès la sixième. Ce démarrage d'une deuxième langue vivante, dès l'entrée au collège, est une anticipation de ce qui relève actuellement de la classe de quatrième et est à mettre en relation avec le développement de l'apprentissage des langues dans le premier degré.

La deuxième langue vivante est un enseignement obligatoire en classe de quatrième et en troisième. Toutefois, depuis la rentrée 2014, tous les élèves de l'académie de Toulouse et les élèves de 35 collèges de l'académie de Rennes débutent l'étude d'une seconde langue dès la cinquième. En seconde générale et technologique, elle est devenue obligatoire à la rentrée 2010. En première et en terminale générales, elle est obligatoire dans toutes les séries depuis 2011. Dans les autres classes du second cycle général et technologique, elle continue à faire partie des enseignements optionnels (obligatoires ou facultatifs) et elle deviendra obligatoire à la rentrée 2017.

La troisième langue est un enseignement optionnel offert aux élèves des classes de seconde, et de première et terminale générales.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Effectifs d'élèves du second degré selon la première langue vivante étudiée à la rentrée 2014

	Effectif total de la classe	Élèves étudiant une LV1		Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Autres (1)
		Effectifs	%					
Sixième	801 428	(2) 800 682	99,9	97 782	788 375	29 361	6 079	6 116
Cinquième	795 414	(2) 794 990	99,9	99 101	782 692	65 447	6 792	5 929
Quatrième	803 616	803 285	100,0	41 632	751 879	7 563	740	1 471
Troisième	811 156	810 652	99,9	40 925	760 362	7 384	721	1 260
DIMA, ULIS, dispositifs relais	31 942	25 102	78,6	656	24 073	308	48	17
Total 1^{er} cycle hors Segpa	3 243 556	3 234 711	99,7	280 096	3 107 381	110 063	14 380	14 793
Segpa	91 691	91 404	99,7	2 781	87 858	714	2	49
Seconde	540 920	540 629	99,9	20 362	514 710	4 141	598	818
Première	484 790	484 652	100,0	17 507	461 518	4 314	530	783
Terminale	473 187	473 084	100,0	16 864	447 325	7 150	668	1 077
Total 2nd cycle général et technologique	1 498 897	1 498 365	100,0	54 733	1 423 553	15 605	1 796	2 678
Total 2nd cycle professionnel	662 991	653 748	98,6	10 819	631 741	10 613	218	357
Ensemble	5 497 135	5 478 228	99,7	348 429	5 250 533	136 995	16 396	17 877
% (2)				6,4	95,8	2,5	0,3	0,3
Public	4 334 951	4 321 477	99,7	288 732	4 135 356	104 443	14 584	13 619
Privé	1 162 184	1 156 751	99,5	59 697	1 115 177	32 552	1 812	4 258

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé.**

1. Y compris langues apprises par correspondance.

2. La somme des pourcentages par langue soit supérieure à 100 % car une partie de ces élèves étudient deux premières langues vivantes.

En sixième, le « bilangisme » concerne 127 031 élèves de sixième (15,9 % des effectifs de sixième). En cinquième, le total de 164 971 (20,7 % des effectifs) sont concernés par le bilangisme ou ont commencé à titre expérimental une deuxième langue vivante (la totalité des élèves dans l'académie de Toulouse et ceux de 35 collèges de l'académie de Rennes).

Lecture : en 2014, 99,7 % des élèves du second degré apprennent une première langue vivante. Parmi eux, 6,4 % apprennent l'allemand.

2 Effectifs d'élèves du second degré selon la deuxième langue vivante étudiée à la rentrée 2014

	Effectif total de la classe	Élèves étudiant une LV2		Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Autres (1)	dont langues régionales
		Effectifs	%						
Quatrième	803 616	803 224	100,0	102 922	50 546	595 461	44 413	9 882	142
Troisième	811 156	809 264	99,8	104 815	49 566	600 839	44 424	9 620	169
Total 4^e+3^e	1 614 772	1 612 488	99,9	207 737	100 112	1 196 300	88 837	19 502	311
Seconde	540 920	539 630	99,8	91 517	25 506	387 691	27 301	7 615	282
Première	484 790	478 788	98,8	83 765	22 657	340 989	24 431	6 946	283
Terminale	473 187	466 033	98,5	84 359	25 166	325 541	24 061	6 906	323
Total 2nd cycle gén. et techno	1 498 897	1 484 451	99,0	259 641	73 329	1 054 221	75 793	21 467	888
Total 2nd cycle professionnel	662 991	625 808	94,4	18 730	6 895	186 653	11 039	2 491	181
Ensemble	3 776 660	3 322 747	88,0	486 108	180 336	2 437 174	175 669	43 460	1 380
%				14,6	5,4	73,3	5,3	1,3	
Public	2 968 498	2 608 036	87,9	371 589	149 939	1 904 067	150 471	31 970	936
Privé	808 162	714 711	88,4	114 519	30 397	533 107	25 198	11 490	444

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé.**

1. Y compris langues régionales et langues apprises par correspondance.

Lecture : en 2014, 88,0 % des élèves du second degré apprennent une deuxième langue vivante. Parmi eux, 14,6 % apprennent l'allemand.

3 Synthèse des langues vivantes étudiées dans le second degré (1) à la rentrée 2014, toutes modalités confondues.

	Effectif total	Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Russe	Portugais	Chinois	Arabe	Hébreu	Japonais	Langues régio.	Autres (2)
Premier cycle	3 243 556	488 020	3 207 689	1 309 970	103 581	3 064	7 591	11 095	4 212	2 919	87	34 093	4 841
Segpa	91 691	2 781	87 858	714	2		43					111	6
Second cycle GT	1 498 897	316 696	1 497 122	1 085 280	118 585	9 174	7 617	22 263	6 045	3 838	3 113	7 405	11 192
Second cycle pro	662 991	29 549	638 636	197 266	11 257	26	970	97	189	77		819	1 308
Ensemble	5 497 135	837 046	5 431 305	2 593 230	233 425	12 264	16 221	33 455	10 446	6 834	3 200	42 428	17 347
%		15,2	98,8	47,2	4,2	0,2	0,3	0,6	0,2	0,1	0,1	0,8	0,3
Public	4 334 951	661 979	4 285 612	2 022 699	196 825	10 947	15 480	22 395	9 609	390	2 349	34 315	13 328
Privé	1 162 184	175 067	1 145 693	570 531	36 600	1 317	741	11 060	837	6 444	851	8 113	4 019

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé.**

1. Il s'agit du cumul des première, deuxième et troisième langues vivantes étudiées, ainsi que de toute autre modalité mise en place dans les académies. Certaines académies peuvent ponctuellement développer l'apprentissage de langues « surnuméraires », notamment les langues régionales au collège.

2. Y compris langues apprises par correspondance.

Lecture : en 2014, 837 046 élèves, soit 15,2 % des élèves du second degré, apprennent l'allemand au titre de la première, de la deuxième ou de la troisième langue.

DEFINITIONS

LES SECTIONS EUROPÉENNES ou internationales scolaires 401 100 élèves à la rentrée 2014, soit 7,5 % des élèves du second degré (hors Segpa) de France métropolitaine et des DOM (1). Au collège, elles concernent peu les élèves de sixième et de cinquième (moins de 1 %) et démarrent en classes de quatrième et de troisième (10,9 % des élèves) pour se prolonger au lycée général et technologique (13,8 % en seconde GT). Dans l'enseignement technologique ou professionnel, les sections linguistiques sont marginales. Pour l'ensemble du second degré, les filles sont surreprésentées dans ces classes (59,7 %).

Les sections européennes sont beaucoup plus répandues que les sections internationales (respectivement 95 % et 5 % des sections linguistiques), principalement en raison des critères d'ouverture plus simples à mettre en œuvre pour les premières (2). Elles se différencient également par les langues qui y sont enseignées, une plus grande diversité s'observant dans les sections internationales. Dans ces dernières, les sections de langues orientales et de langues d'Europe du Nord (danois, suédois, norvégien, etc.) sont plus fréquentes, de même que les sections d'espagnol, d'italien et de portugais.

Dans les établissements privés, qui n'ont quasiment que des sections européennes, l'anglais est surreprésenté (83,7 % contre 65,2 % dans le public).

Le développement des sections européennes dans les académies reflète la mise en œuvre des politiques locales. À Mayotte, moins d'1 % des élèves du second degré sont accueillis dans ces structures. Cette part est inférieure à 4 % en Corse, elle est supérieure à 7 % à Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Orléans-Tours, Paris, Rennes, La Réunion, Rouen, Strasbourg et Versailles (3). Même si l'anglais domine, la diversité des langues est également facteur de différenciation. À Strasbourg et à Nancy-Metz, près de quatre élèves sur dix sont inscrits en sections d'allemand. Ces dernières sont plus répandues dans les académies de l'Est, celles d'espagnol dans les académies du Sud-Ouest (Bordeaux et Toulouse), du Sud (Montpellier et Nice) ainsi que dans les DOM sauf à Mayotte. L'italien est important en Corse et à Nice. Les sections de langues orientales sont avant tout développées dans l'académie de Paris où leurs effectifs sont proches de ceux des sections d'espagnol.

À la rentrée 2014, les sections européennes scolarisent 20 200 élèves de plus qu'en 2013, soit une progression de 5,6 %. Les sections internationales, avec un gain de 1 100 élèves, ont augmenté de 5,8 %.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA, hors Segpa, DIMA, ULIS, dispositifs relais).

SECTIONS LINGUISTIQUES - Les sections linguistiques regroupent les sections européennes et internationales.

SECTIONS EUROPÉENNES - Créées en 1992, les sections européennes proposent l'enseignement, dans la langue de la section, de disciplines non linguistiques fondamentales. La scolarité y est sanctionnée par une mention sur le diplôme du baccalauréat (mention « section européenne » ou « section de langue orientale »). La scolarité débute en quatrième, exceptionnellement en sixième, avec pendant deux ans un renforcement horaire de la langue, suivi du passage à l'enseignement partiel d'une ou plusieurs disciplines non linguistiques (DNL) dans la langue de la section. Les décisions d'ouverture de ces sections ont été confiées aux recteurs et, dans les établissements, ces sections font partie intégrante du projet d'établissement.

La notion de section européenne est ici étendue aux sections binationales qui comprennent les sections abibac/franco-allemandes, bachibac/franco-espagnoles et esabac/franco-italiennes.

SECTIONS INTERNATIONALES - Les sections internationales ont été conçues notamment pour accueillir des élèves étrangers (ils doivent réglementairement représenter entre 25 % et 50 % des effectifs de ces sections) et faciliter leur insertion dans le système scolaire français.

L'enseignement commence à l'école élémentaire. Dans le second degré, l'enseignement de l'histoire-géographie se fait pour partie dans la langue de la section et sur la base d'un programme établi en commun avec les autorités du pays intéressé. S'y ajoute un programme de lettres étrangères dans la langue concernée. Le diplôme national du brevet ainsi que le baccalauréat peuvent porter la mention « option internationale ».

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 2014-n° 42.

1 Élèves du second degré en section européenne ou internationale à la rentrée 2014

	Public		Privé		Public + Privé			Part des filles (%)	
	Total	En section	Total	En section	Total	En section	% en section	Total	En section
6 ^e -5 ^e	1 251 158	9 477	345 684	2 725	1 596 842	12 202	0,8	49,1	54,0
4 ^e -3 ^e	1 267 409	137 853	347 363	37 364	1 614 772	175 217	10,9	49,5	58,9
Total 6^e à 3^e (hors Segpa)	2 518 567	147 330	693 047	40 089	3 211 614	187 419	5,8	49,3	58,6
2 ^{de} générale et technologique	427 118	58 176	113 802	16 267	540 920	74 443	13,8	53,4	61,4
1 ^{re} et terminale générale	535 595	90 352	158 858	23 831	694 453	114 183	16,4	55,9	61,8
1 ^{re} et terminale technologique	216 211	4 472	47 313	1 434	263 524	5 906	2,2	49,3	52,9
Total 2nd cycle GT	1 178 924	153 000	319 973	41 532	1 498 897	194 532	13,0	53,8	61,4
Total 2nd cycle professionnel	522 165	15 879	140 826	3 267	662 991	19 146	2,9	43,8	52,5
Ensemble (hors Segpa)	4 219 656	316 209	1 153 846	84 888	5 373 502	401 097	7,5	49,9	59,7

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé, MENESR.**

Lecture : 401 097 élèves sont inscrits dans une section européenne ou internationale, soit 7,5 % des élèves du second degré.

Les filles représentent 59,7 % des effectifs de ces sections, alors qu'elles constituent 49,9 % des effectifs totaux du second degré hors Segpa.

2 Répartition des élèves en section linguistique selon la langue de la section à la rentrée 2014

	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Portugais	Russe et langues o.	Autres	Ensemble
Public	209 185	39 690	47 447	13 773	1 553	3 895	666	316 209
Privé	71 066	5 653	7 189	686	-	294	-	84 888
Total	280 251	45 343	54 636	14 459	1 553	4 189	666	401 097
%	69,9	11,3	13,6	3,6	0,4	1,0	0,2	100,0
Sections européennes	267 941	43 722	52 130	13 192	813	2 300	41	380 139
Sections internationales	12 310	1 621	2 506	1 267	740	1 889	625	20 958
Part des filles (%)	59,5	56,0	63,6	61,3	59,8	54,2	54,7	59,7

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé, MENESR.**

Lecture : les sections d'espagnol accueillent 13,6 % des élèves scolarisés en section linguistique. 63,6 % des élèves des sections d'espagnol sont des filles.

3 Scolarisation en section européenne par académie à la rentrée 2014

	Effectifs de référence (1)	Sections européennes		Répartition selon la langue de la section (%)						
		Effectif	%	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Russe et langues o.	Autres (2)	Ensemble
Aix-Marseille	236 009	13 616	5,8	54,6	15,4	13,9	14,9	1,2	0,0	100,0
Amiens	161 894	8 049	5,0	79,9	15,6	3,8	0,3	0,0	0,4	100,0
Besançon	92 225	6 001	6,5	75,0	12,1	11,7	1,2	0,0	0,0	100,0
Bordeaux	251 015	19 086	7,6	67,4	6,4	24,4	1,1	0,6	0,2	100,0
Caen	116 303	11 364	9,8	85,0	6,2	8,4	0,4	0,0	0,0	100,0
Clermont-Ferrand	97 040	9 910	10,2	76,2	6,1	14,7	3,0	0,0	0,0	100,0
Corse	20 817	698	3,4	64,8	1,3	0,0	34,0	0,0	0,0	100,0
Créteil	365 533	16 013	4,4	75,7	13,1	8,9	1,9	0,1	0,3	100,0
Dijon	121 684	5 619	4,6	84,3	7,7	6,8	1,3	0,0	0,0	100,0
Grenoble	270 688	20 417	7,5	74,3	3,5	4,7	17,5	0,0	0,0	100,0
Lille	356 523	28 743	8,1	82,7	7,4	8,6	1,1	0,0	0,1	100,0
Limoges	50 105	3 333	6,7	91,8	3,3	4,9	0,0	0,0	0,0	100,0
Lyon	258 582	21 205	8,2	67,7	16,5	9,1	6,5	0,1	0,0	100,0
Montpellier	214 605	21 976	10,2	67,4	5,6	25,4	1,0	0,6	0,0	100,0
Nancy-Metz	182 490	10 106	5,5	43,1	37,2	13,1	6,6	0,0	0,0	100,0
Nantes	300 589	21 030	7,0	81,1	7,1	10,7	1,2	0,0	0,0	100,0
Nice	161 756	10 609	6,6	53,5	6,3	18,9	21,3	0,0	0,0	100,0
Orléans-Tours	198 464	14 016	7,1	83,1	5,6	10,7	0,6	0,0	0,0	100,0
Paris	162 708	12 100	7,4	54,7	17,4	12,1	3,0	11,6	1,2	100,0
Poitiers	130 992	7 260	5,5	70,9	10,8	16,7	1,3	0,0	0,3	100,0
Reims	104 469	6 017	5,8	65,0	19,4	15,0	0,5	0,0	0,0	100,0
Rennes	264 483	22 034	8,3	81,6	3,7	13,8	0,5	0,4	0,0	100,0
Rouen	155 778	13 753	8,8	83,0	7,8	6,7	1,8	0,4	0,4	100,0
Strasbourg	145 844	12 675	8,7	57,6	39,5	2,3	0,3	0,0	0,4	100,0
Toulouse	222 451	13 536	6,1	56,8	7,0	34,6	1,4	0,2	0,0	100,0
Versailles	481 430	34 160	7,1	64,8	18,7	15,8	0,3	0,0	0,5	100,0
Guadeloupe	47 203	2 843	6,0	65,4	0,0	34,6	0,0	0,0	0,0	100,0
Guyane	31 768	1 449	4,6	63,4	0,0	19,7	0,0	0,0	16,8	100,0
Martinique	36 504	2 021	5,5	53,8	0,0	46,2	0,0	0,0	0,0	100,0
Mayotte	35 160	283	0,8	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
La Réunion	98 390	10 217	10,4	58,3	18,4	20,4	0,0	2,9	0,0	100,0
Total	5 373 502	380 139	7,1	70,5	11,5	13,7	3,5	0,6	0,2	100,0

► **Champ : Public + Privé, MENESR.**

1. Total des élèves scolarisés dans les classes de 6^e à 3^e (hors Segpa) et dans celles du lycée général, technologique et professionnel.

2. Y compris portugais.

Lecture : 7,1 % des élèves du second degré sont scolarisés dans une section européenne. Pour 11,5 % d'entre eux, il s'agit d'une section d'allemand.

DÉFINITIONS

AU COLLÈGE, l'option latin est offerte depuis la rentrée 1996 aux élèves à partir de la cinquième. En France métropolitaine et dans les DOM, 19,3 % des élèves de cinquième ont choisi cette option à la rentrée 2014, mais ils ne sont plus que 15,4 % de latinistes en classe de troisième (1). L'étude du latin, qui s'était stabilisée dans l'ensemble du premier cycle autour de 20,0 % au début des années 2000, baisse depuis 2006 et atteint 17,2 % en 2014, avec une perte d'intérêt pour son apprentissage tout au long des « années collège » (de la cinquième à la troisième) (2). L'apprentissage de cette langue ancienne reste plus fréquent dans les établissements privés (21,0 %) que dans ceux du secteur public (16,2 %).

L'option de grec ancien ne peut être étudiée qu'à partir de la classe de troisième. Elle reste toujours très faiblement suivie, par 1,5 % des élèves des établissements publics et privés (1).

Au lycée, l'étude des langues anciennes est peu suivie : 5,3 % de latinistes en seconde générale et technologique contre 15,8 % en troisième à la rentrée précédente. En effet, en seconde générale et technologique, classe de détermination qui ouvre la voie aux baccalauréats généraux et technologiques, l'éventail des enseignements offerts au choix des élèves est important et les langues anciennes y figurent au même titre que d'autres enseignements (enseignements artistiques, langues vivantes, enseignements technologiques, etc.), avec lesquels elles peuvent se trouver en concurrence. En classes de première et terminale, l'étude du latin concerne avant tout les lycéens des séries littéraire et scientifique (7,5 % d'entre eux). Elle ne figure pas au programme des séries technologiques (voir « Définitions »).

L'étude du latin demeure fortement liée à l'origine sociale. Ainsi, en classe de cinquième, seulement 12,5 % des élèves d'origine sociale défavorisée apprennent le latin, contre 31,0 % des élèves d'origine très favorisée. Le constat est le même en classe de troisième : 9,8 % des élèves de milieu défavorisé étudient le latin, contre 24,9 % des élèves de milieu favorisé (3).

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

ÉTUDE DU LATIN ET DU GREC ANCIEN - L'enseignement du latin débute en classe de cinquième. L'étude du grec ancien ne commence qu'en classe de troisième. Les élèves ont alors la possibilité d'étudier à la fois le latin et le grec ancien.

En classes de seconde générale et technologique, de première ou terminale générale, le latin et le grec ancien sont, selon les programmes, des enseignements obligatoires ou facultatifs.

En terminale littéraire, une langue ancienne peut être choisie comme enseignement de spécialité. Les élèves préparant un baccalauréat technologique ne peuvent pas être formés aux langues anciennes, à l'exception de ceux inscrits dans la série Techniques de la musique et de la danse (TMD).

ORIGINE SOCIALE

Regroupement des professions et catégorie socioprofessionnelles en quatre postes :

- Favorisée A : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles.
- Favorisée B : professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles), retraités cadres et des professions intermédiaires.
- Moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés.
- Défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, inactifs (chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle).

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

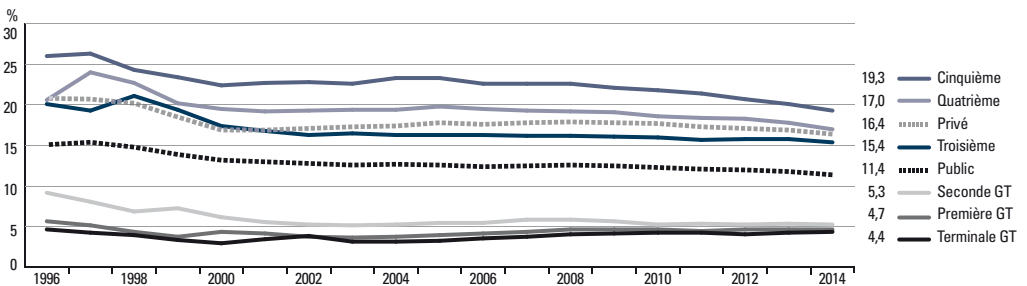
1 Répartition des élèves étudiant le latin et le grec ancien dans le second degré à la rentrée 2014

		Effectif total de la classe	Latin		Grec ancien	
			Effectifs	%	Effectifs	%
Public	Cinquième	623 877	112 675	18,1	.	.
	Quatrième	629 794	101 032	16,0	.	.
	Troisième	637 615	92 481	14,5	13 884	2,2
	Total cinquième à troisième	1 891 286	306 188	16,2	13 884	(1) 2,2
	Seconde générale et technologique	427 118	17 446	4,1	4 979	1,2
	Première générale et technologique	379 722	13 771	3,6	3 777	1,0
	Terminale générale et technologique	372 084	12 587	3,4	3 231	0,9
	Total second cycle général et technologique	1 178 924	43 804	3,7	11 987	1,0
	Total Public	3 070 210	349 992	11,4	25 871	(1) 1,4
	Privé	Cinquième	171 537	40 983	23,9	.
Quatrième		173 822	35 801	20,6	.	.
Troisième		173 541	32 293	18,6	3 126	1,8
Total cinquième à troisième		518 900	109 077	21,0	3 126	(1) 1,8
Seconde générale et technologique		113 802	10 974	9,6	2 141	1,9
Première générale et technologique		105 068	9 050	8,6	1 594	1,5
Terminale générale et technologique		101 103	8 149	8,1	1 516	1,5
Total second cycle général et technologique		319 973	28 173	8,8	5 251	1,6
Total Privé		838 873	137 250	16,4	8 377	(1) 1,7
Public + Privé		Cinquième	795 414	153 658	19,3	.
	Quatrième	803 616	136 833	17,0	.	.
	Troisième	811 156	124 774	15,4	17 010	2,1
	Total cinquième à troisième	2 410 186	415 265	17,2	17 010	(1) 2,1
	Seconde générale et technologique	540 920	28 420	5,3	7 120	1,3
	Première générale et technologique	484 790	22 821	4,7	5 371	1,1
	Terminale générale et technologique	473 187	20 736	4,4	4 747	1,0
	Total second cycle général et technologique	1 498 897	71 977	4,8	17 238	1,2
	dont : première et terminale S	367 708	29 104	7,9	6 401	1,7
	première et terminale ES	218 016	7 720	3,5	1 610	0,7
première et terminale L	108 729	6 733	6,2	2 107	1,9	
Total Public + Privé	3 909 083	487 242	12,5	34 248	(1) 1,5	

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé, MENESR.

1. Ces pourcentages sont calculés hors classes de 5^e et de 4^e puisque le grec n'y est pas proposé. Cette matière n'est pas enseignée à Mayotte.

2 Évolution de l'étude du latin dans le second degré depuis 1996, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MENESR (1).

1. Les évolutions avec ou sans Mayotte sont quasi identiques.

Lecture : en 2014, 4,4 % des élèves de terminale générale et technologique (GT) étudient le latin.

3 Répartition des élèves étudiant le latin au collège selon l'origine sociale à la rentrée 2014

		Favorisée A	Favorisée B	Moyenne	Défavorisée	Total
Effectifs de latinistes	Cinquième	56 876	21 302	38 170	37 310	153 658
	Quatrième	51 235	19 144	33 522	32 932	136 833
	Troisième	46 989	17 849	30 812	29 124	124 774
	Total cinquième à troisième	155 100	58 295	102 504	99 366	415 265
Part des latinistes (%)	Cinquième	31,0	21,4	17,8	12,5	19,3
	Quatrième	27,6	18,8	15,5	11,0	17,0
	Troisième	24,9	17,1	14,0	9,8	15,4
	Total cinquième à troisième	27,8	19,1	15,8	11,1	17,2

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé, MENESR.

En 2014, 91 700 élèves sont scolarisés dans une section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) dans un établissement du second degré. Depuis la création des Segpa à la rentrée 1996 en remplacement des anciennes sections d'éducation spécialisée (SES), les effectifs de l'enseignement adapté ont diminué de plus de 27 000 élèves (1). Alors que les élèves inscrits en SES suivaient le plus souvent un cycle de deux ans en collège suivi de quatre ans de formation professionnelle, les élèves inscrits en Segpa suivaient, initialement, une scolarité de quatre ans en collège (sixième à troisième), suivie de deux ans de formation qualifiante en CAP. La fermeture progressive de ces formations qualifiantes, au profit d'une scolarité en lycée professionnel, s'est achevée à la rentrée 2010, et aujourd'hui seules restent ouvertes les classes de Segpa de la sixième à la troisième.

Si les élèves de premier cycle hors Segpa sont majoritairement « à l'heure » (84,0 %), les élèves de Segpa ont presque tous un an de retard par rapport à l'âge théorique : seulement 2,1 % des élèves de Segpa de premier cycle sont « à l'heure ». Par ailleurs, les garçons sont nettement plus nombreux que les filles : ils représentent 62 % des effectifs contre 38 % pour les filles (2).

La proportion d'élèves inscrits en Segpa varie d'une académie à l'autre. Ainsi, l'académie de Paris compte 1,0 % de collégiens dans ces sections, contre plus de 4 % pour les départements d'outre-mer, La Réunion excepté (3).

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

ÂGE - L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre 2014 ; ainsi, les élèves de 11 ans à la rentrée 2014 sont nés durant l'année 2003.

ÂGE THÉORIQUE - C'est l'âge de l'élève qui, entré au cours préparatoire à 6 ans, effectue sa scolarité sans redoublement ni saut de classe. De ce fait, l'âge théorique à l'entrée en sixième est 11 ans.

ENSEIGNEMENTS ADAPTÉS DU SECOND DEGRÉ - Dispensés dans des structures (Segpa, EREA) du ministère en charge de l'éducation nationale, ils peuvent être également assurés par des établissements sous tutelle du ministère en charge de la santé.

SEGPA - Sections d'enseignement général et professionnel adapté. Depuis la circulaire du 20 juin 1996 relative à l'organisation de la formation au collège, elles accueillent essentiellement des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale.

EREA - Établissements régionaux d'enseignement adapté. Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes ordinaires d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 12.10.

1 Évolution des effectifs de Segpa

	1995 (1)	2000	2005	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014
Sixième à troisième	(1) 46 768	105 663	101 976	93 187	91 960	90 990	92 280	92 141	90 813	88 220
Formation professionnelle	(1) 65 933	5 354	1 692	684	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)
Total hors EREA	112 701	111 017	103 668	93 871	91 960	90 990	92 280	92 141	90 813	88 220
Segpa en EREA	6 221	5 628	5 876	5 021	3 594	3 475	3 475	3 484	3 571	3 471
Total Segpa	118 922	116 645	109 544	98 892	95 554	94 465	95 755	95 625	94 384	91 691

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MENESR.**

- Effectifs des sections d'éducation spécialisée (deux années de type collège [6^e-5^e], suivies de deux à quatre années de formation professionnelle).
- Fermeture des préparations au CAP en Segpa à la rentrée 2010, les élèves étant orientés en lycée professionnel.

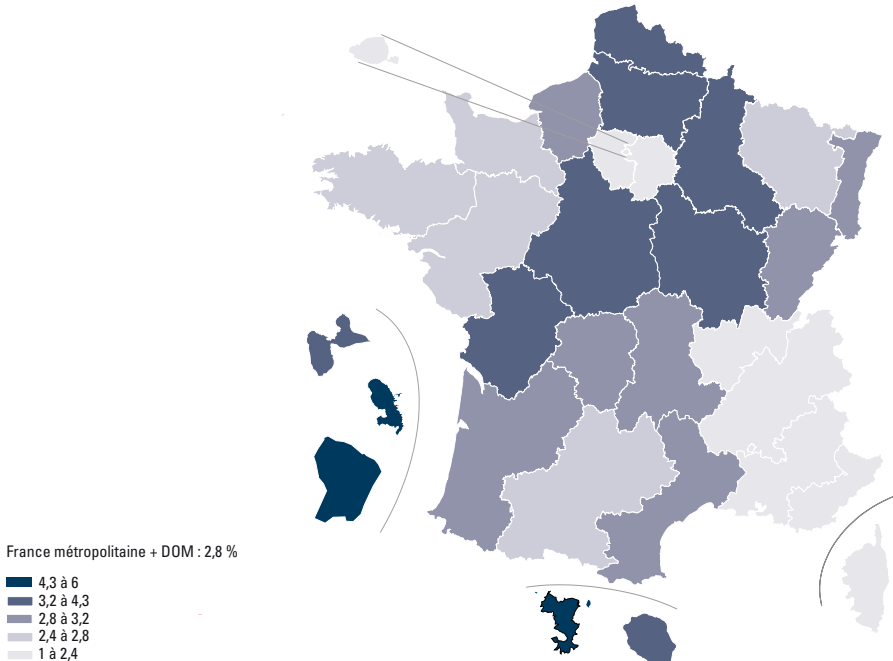
2 Répartition des élèves de Segpa selon le sexe et l'âge en 2014

		Segpa				Hors Segpa (%)
		Garçons	Filles	Total	%	
Sixième	<i>11 ans</i>	<i>308</i>	<i>174</i>	<i>482</i>	<i>2,6</i>	<i>87,5</i>
	12 ans	10 854	6 842	17 696	94,6	12,0
	13 ans ou plus	327	194	521	2,8	0,6
	Total	11 489	7 210	18 699	100,0	100,0
Cinquième	<i>12 ans</i>	<i>324</i>	<i>174</i>	<i>498</i>	<i>2,2</i>	<i>85,8</i>
	13 ans	13 483	8 503	21 986	95,2	13,6
	14 ans ou plus	375	231	606	2,6	0,7
	Total	14 182	8 908	23 090	100,0	100,0
Quatrième	<i>13 ans</i>	<i>342</i>	<i>177</i>	<i>519</i>	<i>2,1</i>	<i>83,7</i>
	14 ans	14 624	9 052	23 676	94,5	15,4
	15 ans ou plus	535	320	855	3,4	1,0
	Total	15 501	9 549	25 050	100,0	100,0
Troisième	<i>14 ans</i>	<i>255</i>	<i>126</i>	<i>381</i>	<i>1,5</i>	<i>80,5</i>
	15 ans	14 360	9 023	23 383	94,1	18,0
	16 ans ou plus	660	428	1 088	4,4	1,6
	Total	15 275	9 577	24 852	100,0	100,0
Ensemble		56 447	35 244	91 691		

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé, MENESR.**

Remarque : les lignes en italiques sont celles de l'âge théorique des élèves.

3 Proportion de collégiens en Segpa, en %.



► **Champ : Public + Privé, MENESR.**

DÉFINITIONS

AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015, 108 500 élèves en situation de handicap fréquentent un établissement scolaire du second degré relevant du ministère en charge de l'éducation nationale, 70 % en classe ordinaire et 30 % en ULIS (1).

Ils sont sous-représentés dans la classe d'âge des 11 ans et moins, conséquence d'un retard scolaire plus fréquent, et sont moins nombreux au-delà de l'âge de 15 ans, fin de la scolarité obligatoire (20 % contre 29 % pour les autres élèves du second degré). Un tiers des élèves en situation de handicap sont des filles. Ce taux est plus élevé en ULIS (38 %).

L'accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire, individuel ou mutualisé, est un élément important dans la scolarisation des élèves handicapés. Au cours de l'année scolaire 2014-2015, un élève sur quatre en bénéficie, soit 30 700 élèves (2). Ce type d'aide concerne principalement les élèves souffrant de troubles moteurs (46 % d'entre eux), de troubles viscéraux (41 %), de troubles associés (40 %), de troubles visuels et de troubles du langage ou de la parole (respectivement 37 %). Il s'agit le plus souvent d'un accompagnement individuel à temps partiel (pour 52 % d'entre eux).

Outre l'accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire, d'autres mesures peuvent être prises afin de faciliter la scolarisation des enfants et adolescents handicapés : l'aide d'un enseignant spécialisé ou le financement de matériel pédagogique adapté (3).

L'aide d'un enseignant spécialisé concerne 5 % des élèves scolarisés en classe ordinaire hors Segpa. Ce type d'aide concerne principalement les élèves souffrant de déficiences visuelles et auditives (respectivement 16 % et 18 % en bénéficient). L'attribution de matériel pédagogique adapté (clavier braille, périphériques adaptés, logiciels spécifiques, etc.) concerne 22 % des élèves : 67 % des élèves présentant des troubles visuels, 57 % des élèves handicapés moteur, 37 % des déficients auditifs et 36 % des élèves présentant des troubles du langage ou de la parole.

Ces différentes mesures font partie du projet personnalisé de scolarisation (PPS) de l'élève handicapé.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves handicapés scolarisés dans les établissements scolaires de France métropolitaine et des DOM relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

CLASSIFICATION DES PRINCIPALES DÉFICIENCES PRÉSENTÉES PAR LES ÉLÈVES

- Les troubles intellectuels ou cognitifs concernent les déficiences intellectuelles.
- Les troubles psychiques recouvrent les troubles de la personnalité, les troubles du comportement.
- Les troubles du langage ou de la parole ont remplacé les troubles spécifiques des apprentissages et comprennent la dyslexie, la dysphasie, etc.
- Les troubles auditifs concernent non seulement l'oreille mais aussi ses structures annexes et leurs fonctions. La subdivision la plus importante des déficiences auditives concerne les déficiences de la fonction de l'ouïe.
- Les troubles visuels regroupent les cécités, les autres déficiences de l'acuité visuelle ainsi que les troubles de la vision (champ visuel, couleur, poursuite oculaire).
- Les troubles moteurs sont une limitation plus ou moins grave de la faculté de se mouvoir ; ils peuvent être d'origine cérébrale, spinale, ostéo-articulaire ou musculaire. Les dyspraxies doivent y être répertoriées.
- Les troubles viscéraux sont des déficiences des fonctions cardio-respiratoires, digestives, hépatiques, rénales, urinaires, ou de reproduction, déficiences métabolique, immuno-hématologique, les troubles liés à une pathologie cancéreuse, toutes les maladies chroniques entraînant la mise en place d'aménagements ou l'intervention de personnels.
- Plusieurs troubles associés : association de plusieurs déficiences de même importance.

PPS - Projet personnalisé de scolarisation (voir « Définitions » en 4.21).

AUXILIAIRE DE VIE SCOLAIRE (AVS) - Voir « Définitions » en 3.6.

ULIS - Unité localisée pour l'inclusion scolaire (voir « Définitions » en 4.21).

SEGPA ET EREA - Sections d'enseignement général et professionnel adapté et établissements régionaux d'enseignement adapté (voir « Définitions » en 4.19).

SOURCES

MENESR-DEPP et MENESR-DGESCO, Enquête n° 12 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le second degré.

1 Répartition selon l'âge et le type de scolarisation des élèves handicapés scolarisés dans le second degré en 2014-2015

	Scolarisation en classe ordinaire (y compris Segpa et EREA)			Scolarisation en ULIS			Ensemble		
	Effectifs	%	Part des filles (%)	Effectifs	%	Part des filles (%)	Effectifs	%	Part des filles (%)
11 ans et moins	5 923	7,8	24,3	490	1,5	29,8	6 413	5,9	24,8
12 ans	15 543	20,5	27,8	6 799	20,9	37,5	22 342	20,6	30,8
13 ans	14 800	19,5	26,8	7 470	22,9	37,3	22 270	20,5	30,3
14 ans	13 158	17,3	27,2	6 900	21,2	37,1	20 058	18,5	30,6
15 ans	10 236	13,5	28,7	5 490	16,8	37,6	15 726	14,5	31,8
16 ans	6 632	8,7	31,2	2 539	7,8	39,5	9 171	8,5	33,5
17 ans	5 092	6,7	32,7	1 655	5,1	43,0	6 747	6,2	35,2
18 ans	2 803	3,7	33,7	847	2,6	40,1	3 650	3,4	35,2
19 ans	1 118	1,5	40,4	295	0,9	39,3	1 413	1,3	40,2
20 ans et plus	636	0,8	44,7	103	0,3	28,2	739	0,7	42,4
Total	75 941	100,0	28,5	32 588	100,0	37,8	108 529	100,0	31,3

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé, MENESR.

LECTURE : 20,6 % des élèves handicapés dans le second degré sont âgés de 12 ans. 30,8 % de ces élèves de 12 ans sont des filles.

2 Répartition selon la déficience et le type d'accompagnement en 2014-2015

	Accompagnement individuel		Accompagnement mutualisé	Total	Part des élèves accompagnés (%)	Pas d'accompagnement	Total
	Temps plein	Temps partiel					
Troubles intellectuels et cognitifs	322	2 065	2 741	5 128	13,1	34 031	39 159
Troubles du psychisme	725	3 510	1 797	6 032	33,3	12 069	18 101
Troubles du langage et de la parole	191	4 861	3 777	8 829	37,1	14 964	23 793
Troubles auditifs	62	376	206	644	18,2	2 887	3 531
Troubles visuels	195	543	185	923	37,3	1 553	2 476
Troubles viscéraux	132	359	168	659	40,6	963	1 622
Troubles moteurs	1 168	2 521	1 665	5 354	45,6	6 400	11 754
Plusieurs troubles associés	260	1 181	864	2 305	40,2	3 425	5 730
Autres troubles	83	436	301	820	34,7	1 543	2 363
Total	3 138	15 852	11 704	30 694	28,3	77 835	108 529
%	2,9	14,6	10,8	28,3		71,7	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé, MENESR.

3 Accompagnement par un enseignant spécialisé, financement de matériel pédagogique et utilisation de transport spécifique selon la déficience en 2014-2015

Déficiences	Part des élèves handicapés bénéficiant (%)		
	d'un enseignant spécialisé (1)	de matériel adapté	de transport spécifique
Troubles intellectuels ou cognitifs	8,0	5,8	30,8
Troubles du psychisme	4,2	7,6	12,0
Troubles du langage ou de la parole	1,7	35,8	7,2
Troubles auditifs	17,7	37,4	19,4
Troubles visuels	16,3	67,2	22,7
Troubles viscéraux	1,5	21,9	23,2
Troubles moteurs	3,8	57,0	25,8
Plusieurs troubles associés	5,3	29,0	22,2
Autres troubles	3,3	17,0	9,3
Total	4,8	22,4	20,3

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé, MENESR.

1. Ne concerne que les élèves scolarisés en classe ordinaire hors Segpa.

DÉFINITIONS

AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015, 108 500 élèves en situation de handicap fréquentent un établissement scolaire du second degré relevant du ministère en charge de l'éducation nationale. Sept sur dix bénéficient d'une scolarisation individuelle (75 900 élèves) et trois sur dix d'une scolarisation collective en ULIS (32 600 élèves) (1) et (2).

En classe ordinaire, 76 % des élèves suivent une formation de premier cycle (Segpa comprises), 13 % un enseignement professionnel et 10 % un enseignement de second cycle général et technologique (1).

Les élèves porteurs de troubles intellectuels sont ceux qui rencontrent le plus de difficultés à suivre un cursus ordinaire : leur présence dans une classe ordinaire de premier cycle tient surtout à leur scolarisation en Segpa. Ils constituent toutefois un quart des effectifs du second cycle professionnel. À l'opposé, les élèves souffrant de troubles physiques (troubles viscéraux, troubles sensoriels et troubles moteurs) semblent les plus en mesure de suivre une scolarité ordinaire. Leur part augmente avec l'avancée de la scolarité : ils représentent 24 % des élèves handicapés en classe ordinaire de premier cycle (hors Segpa), un quart en second cycle professionnel et un élève sur deux en second cycle général et technologique.

À la dernière rentrée scolaire, les ULIS ont accueilli 32 600 élèves en situation de handicap ; neuf élèves sur dix sont scolarisés dans le secteur public (2). En dix ans, tous types d'établissements confondus, les ULIS ont accueilli 26 600 élèves supplémentaires, soit une progression annuelle moyenne de 18,5 %. L'évolution est de 35 % pour les lycées professionnels.

Au collège, la scolarisation en ULIS concerne seulement 1 % des collégiens. Ce sont dans les DOM à l'exception de Mayotte, ainsi que dans les académies de Caen, de Besançon, de Lyon, de Poitiers, d'Amiens et de Clermont-Ferrand que l'on observe les taux les plus élevés (1,2 % et plus) alors que les parts les moins importantes concernent dix académies et notamment celles de Mayotte, de Créteil, d'Aix-Marseille, de Versailles, de Lille et de Toulouse (moins de 0,9 %) (3).

POPULATION CONCERNÉE - Élèves handicapés scolarisés dans les établissements scolaires de France métropolitaine et des DOM relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

CLASSIFICATION DES PRINCIPALES DÉFICIENCES PRÉSENTÉES PAR LES ÉLÈVES - Voir « Définitions » en 4.20.

SEGPA, EREA - Voir « Définitions » en 4.19.

LA SCOLARISATION INDIVIDUELLE - Dans une classe ordinaire d'un établissement scolaire du second degré. Elle peut se faire sans aucune aide particulière ou s'accompagner d'aménagements divers lorsque la situation de l'élève l'exige.

LA SCOLARISATION COLLECTIVE - Lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec la situation ou l'état de santé du jeune, il peut être scolarisé dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS). Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques et correspondant aux objectifs de son projet personnalisé de scolarisation (PPS). L'orientation vers une ULIS se fait sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui siège au sein de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Elle se fait sur la base du PPS de l'élève.

PROJET PERSONNALISÉ DE SCOLARISATION (PPS) - Élaboré par une équipe pluridisciplinaire de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) regroupant des professionnels des secteurs de la santé et de l'éducation, il organise le déroulement de la scolarité de l'élève handicapé et précise, le cas échéant, les actions éducatives, médicales, paramédicales répondant à ses besoins spécifiques.

LEGT - Lycées d'enseignement général et technologique. Parmi les LEGT, les lycées polyvalents (LPO) dispensent à côté des formations générales et technologiques des formations professionnelles.

LP - Lycées professionnels.

SOURCES

MENESR-DEPP et MENESR-DGESCO, Enquête n° 12 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le second degré.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 12.10.

1 Les élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire selon la déficience et le type de formation en 2014-2015

Déficiences	1 ^{er} cycle	Segpa (1)	2 nd cycle professionnel	2 nd cycle général et techno.	Niveau indéterminé (2)	Total
Troubles intellectuels ou cognitifs	4 222	8 844	2 341	295	243	15 945
Troubles du psychisme	9 131	3 675	1 495	868	68	15 237
Troubles du langage ou de la parole	14 485	1 790	2 588	2 174	40	21 077
Troubles auditifs	1 576	198	567	594	18	2 953
Troubles visuels	1 217	91	303	605	5	2 221
Troubles viscéraux	885	95	204	349	4	1 537
Troubles moteurs	6 453	390	1 434	2 225	41	10 543
Plusieurs troubles associés	2 509	738	560	379	40	4 226
Autres troubles	1 295	321	295	277	14	2 202
Total	41 773	16 142	9 787	7 766	473	75 941
%	55,0	21,3	12,9	10,2	0,6	100,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé, MENESR.**

1. Segpa de collèges et d'EREA.

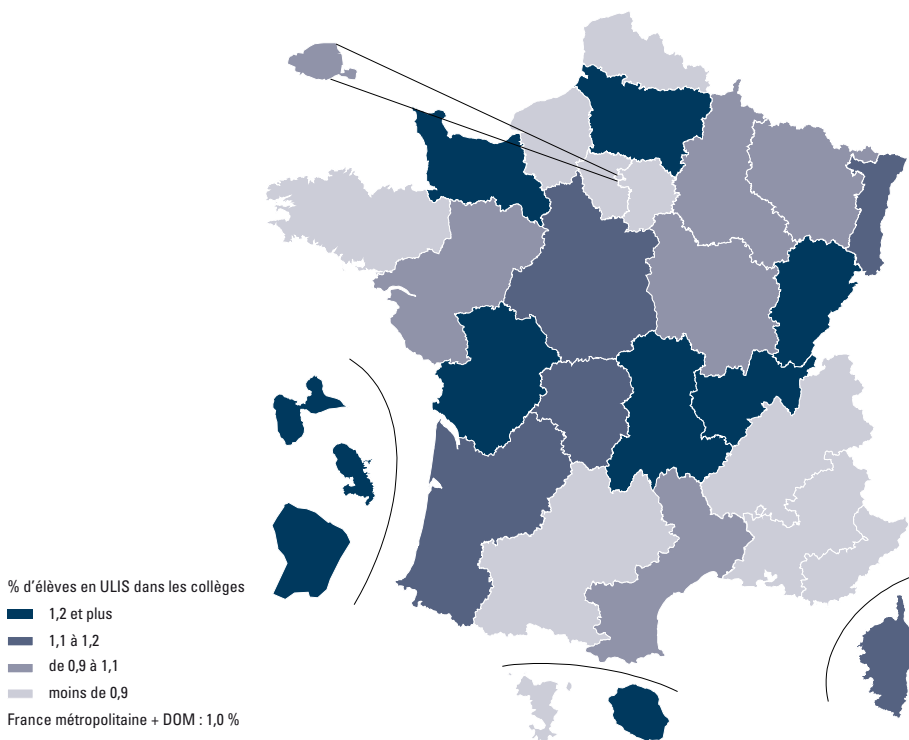
2. Il s'agit pour l'essentiel d'élèves fréquentant un établissement du second degré sans en avoir nécessairement le niveau.

2 Évolution des effectifs des ULIS

	2001	2004	2005	2009	2010	2011	2012 hors Mayotte	2012 y c. Mayotte	2013	2014
Collège	2 111	5 538	7 062	15 249	17 703	20 017	22 194	22 284	24 781	27 548
LP		163	296	1 241	1 724	2 182	2 284	2 284	2 735	3 172
LEGT		287	407	629	695	847	1 190	1 190	1 451	1 660
EREA				66	107	113	123	123	155	208
Total	2 111	5 988	7 765	17 185	20 229	23 159	25 791	25 881	29 122	32 588
Part du public (%)	91,8	89,0	89,8	89,9	89,7	89,6	89,6	89,6	89,6	89,7

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2012, Public + Privé, MENESR.**

3 Part des effectifs en ULIS par rapport aux effectifs scolarisés en collège en 2014-2015, en %.



► **Champ : Public + Privé, MENESR.**

DÉFINITIONS

EN 2013-2014, le nombre de dispositifs relais augmente à nouveau pour atteindre 478 unités. Leur nombre avait baissé en 2012-2013 pour la première fois (440 unités). Le nombre de séjours monte à 11 300 (9 400 en 2012-2013) effectués par environ 10 200 élèves (8 700 en 2012-2013) : 8 000 séjours sont effectués dans les 335 classes relais et 3 300 dans les 143 ateliers relais (1). Le nombre moyen de séjours, par dispositif relais, est en baisse (de 21 à 20) (2).

La sixième est sous-représentée dans les dispositifs relais. Elle scolarise en effet 9 % des collégiens accueillis en dispositif alors qu'elle couvre 25 % des effectifs totaux des collèges (3). À l'inverse, la quatrième est surreprésentée dans les dispositifs relais (37 % des élèves accueillis). Les élèves de troisième comme ceux de cinquième constituent environ un quart des effectifs des dispositifs, ce qui correspond à leur part au niveau national.

En 2013-2014, les élèves accueillis en dispositifs relais présentent de nombreuses difficultés : 55 % d'entre eux ont un retard scolaire d'au moins un an ; 37 % ont une scolarisation intermittente ou sont absents depuis plus de deux mois ; 31 % (au moins, car 16 % de non-réponses) sont sous mesure éducative (4). Plus ces élèves sont âgés, plus ils sont nombreux à présenter chacune de ces difficultés, et plus ils les cumulent, ce qui accroît leur risque de décrochage scolaire.

Les élèves ne sont pas orientés indistinctement en classe ou en atelier relais : 53 % des élèves accueillis en classe relais ont 14 ans ou plus (contre 42 % en atelier), 42 % ont une scolarité intermittente, voire sont absents depuis plus de deux mois (contre 26 % en atelier), et 36 % sont sous mesure (contre 22 % en atelier). Les classes relais prennent en charge, pour des séjours plus longs (11,2 semaines en moyenne) que les ateliers (7,6 semaines), plutôt moins d'élèves, mais en plus grande difficulté. Les ateliers, qui accueillent des élèves « jeunes » n'ayant pas encore vraiment décroché, semblent avoir plutôt pour fonction principale de sortir les élèves perturbateurs de leur classe habituelle, durant de courtes périodes.

Les filles constituent un quart des effectifs de dispositifs relais, mais elles ont en moyenne plus de difficultés que les garçons (5). Elles y sont orientées plus tard : à 11 ans, 12 et 13 ans, elles sont proportionnellement moins nombreuses que les garçons, probablement parce que leurs difficultés sont moins visibles au début du collège.

L'ENQUÊTE SUR LES DISPOSITIFS RELAIS - L'enquête annuelle sur les élèves des dispositifs relais est exhaustive. Elle porte sur la totalité des 478 dispositifs existants en 2013-2014, en France métropolitaine et dans les DOM (y compris Mayotte). 315 dispositifs (66 % de l'ensemble) ont répondu. À partir des réponses fournies sur le nombre moyen d'élèves accueillis dans l'année par classe relais et par atelier relais, le nombre total d'élèves accueillis par l'ensemble des dispositifs a pu être estimé.

LES DISPOSITIFS RELAIS - Les classes et les ateliers relais accueillent temporairement des élèves en voie de marginalisation, qui risquent de sortir sans qualification du système scolaire. Ils les aident à reprendre pied pour qu'ils rejoignent le système scolaire ordinaire et se réinsèrent durablement dans un parcours de formation (cf : circulaire du 21 août 2006).

Les dispositifs relais sont rattachés administrativement à un collège (ils peuvent être implantés en son sein ou dans des locaux distincts), et s'appuient sur un partenariat mené par les services de l'État (ministère en charge de l'éducation nationale, ministère de la Justice...) et les collectivités territoriales. Les équipes d'encadrement sont constituées d'enseignants, d'éducateurs et de personnels associatifs qui travaillent en relation étroite avec les personnels sociaux et de santé.

LES CLASSES RELAIS - Créées en 1998, elles peuvent s'appuyer sur le secteur associatif.

LES ATELIERS RELAIS - Créés en 2002 pour faire face à l'augmentation du nombre d'élèves en grande difficulté, ils travaillent systématiquement en partenariat avec une association (mouvement d'éducation populaire, fondation bénéficiant d'une reconnaissance d'utilité publique, etc.).

LES SÉJOURS - On entend par séjour la période d'accueil d'un élève dans un dispositif. Jusqu'à l'édition 2012 de cette publication, on ne distinguait pas le nombre de séjours de celui des élèves. Or depuis l'édition 2013, il est apparu que certains élèves bénéficiaient de plusieurs séjours au cours de la même année scolaire. Le nombre de séjours effectués dans les dispositifs relais est donc supérieur au nombre d'élèves.

L'ÂGE - L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre de la rentrée considérée. Ainsi, les élèves âgés de 11 ans en 2013-2014 sont nés au cours de l'année 2002.

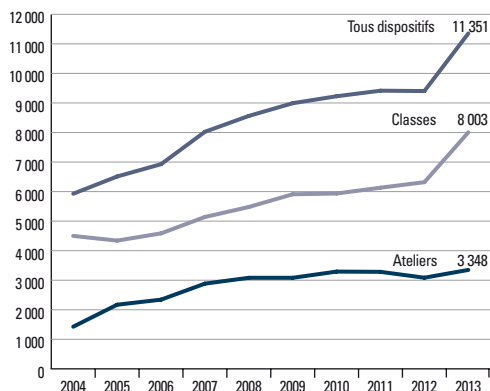
SOURCES

MENESR-DGESCO, Enquête sur le suivi des élèves en dispositifs relais.

POUR EN SAVOIR PLUS

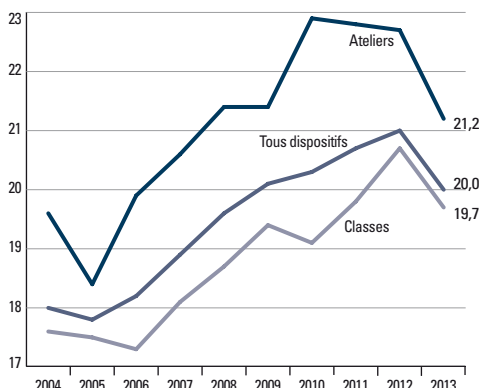
- Notes d'Information : 11.20, 09.04.

1 Nombre de séjours effectués en dispositifs relais



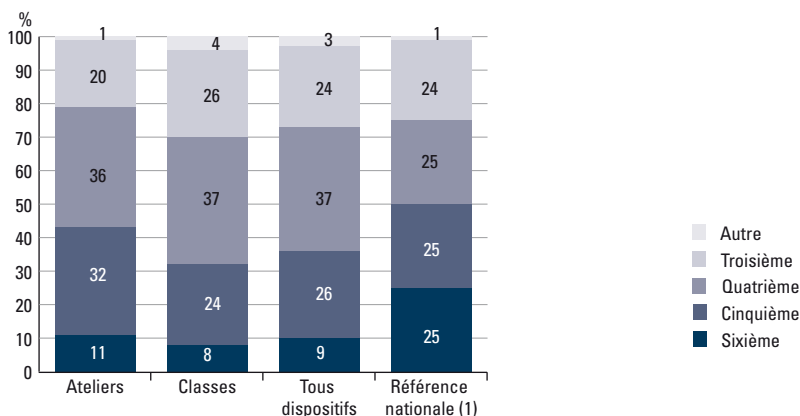
► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte depuis 2011.

2 Nombre moyen de séjours effectués dans l'année par dispositif relais



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte depuis 2011.

3 Répartition des élèves accueillis en dispositif relais en 2013-2014 selon leur niveau, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. La référence nationale correspond aux élèves scolarisés dans les collèges publics de France métropolitaine + DOM.

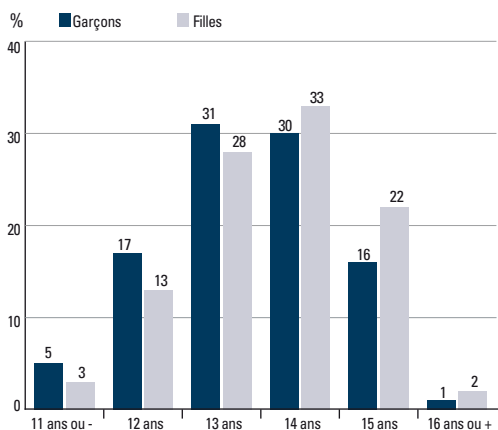
Lecture : en 2013-2014, 9 % des élèves accueillis en dispositif relais sont scolarisés en 6^e, tandis que les élèves de 6^e représentent 25 % des effectifs totaux de collèges publics (référence nationale).

4 Principales caractéristiques des élèves accueillis en dispositif en 2013-2014, en %.

	Ateliers	Classes	Tous dispositifs
Garçon	76	74	74
Fille	24	25	25
11 ans ou -	5	4	4
12 ans	21	14	16
13 ans	32	29	30
14 ans	28	32	31
15 ans	14	19	17
16 ans ou +	1	2	1
« À l'heure » (ou en avance)	45	40	41
Retard d'un an	49	49	49
Retard de deux ans ou +	4	6	6
Scolarité régulière	70	54	58
Scolarité intermittente	22	29	27
Élève absent depuis plus de 2 mois	4	13	10
Pas de mesure	55	51	52
Sous mesure(s) éducative(s)	22	36	31
Ne sait pas ou non réponse	23	14	16

► Champ : France métropolitaine + DOM.

5 Répartition des élèves accueillis en dispositif relais en 2013-2014 selon le sexe et l'âge, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM.

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2014, en France métropolitaine et dans les DOM, 144 300 élèves du second degré sont scolarisés dans les établissements sous tutelle du ministère en charge de l'agriculture (1). Les deux tiers des élèves suivent une formation dans un établissement privé. Par rapport à la rentrée 2013, l'effectif global est en forte baisse (- 3,3 %). La baisse touche principalement les effectifs inscrits en baccalauréat professionnel où une génération particulièrement nombreuse a atteint la terminale à la rentrée précédente.

Globalement, le secteur privé voit ainsi ses effectifs baisser de 4 600 élèves, alors que dans le secteur public, la baisse est de 260 élèves.

La part du second cycle professionnel dans l'enseignement agricole est prépondérante avec 63,8 % du total des élèves (2). Le second cycle général et technologique représente 16,0 % et le premier cycle 20,2 %. Cette répartition varie toutefois selon le secteur d'enseignement : l'enseignement professionnel reste majoritaire dans le privé (66,0 %) comme dans le public (59,7 %). En revanche, les deux secteurs diffèrent par la répartition entre le premier cycle et le second cycle général et technologique. Dans le secteur public, le poids du second cycle général et technologique est de 34,9 % contre 6,4 % dans le secteur privé. Ce contraste se reflète en creux sur le premier cycle qui représente 5,5 % dans le public contre 27,7 % dans le privé.

Au sein du second cycle professionnel, les diplômes préparés sont également très différents entre les deux secteurs d'enseignement. Dans le secteur public, les formations au CAPA scolarisent 7,7 % des élèves du second cycle professionnel, contre 17,5 % dans le privé. À l'inverse, les élèves préparant un baccalauréat professionnel sont plus représentés dans le secteur public (le poids de cette formation est de 92,3 % pour le public contre 82,5 % pour le privé).

Les établissements agricoles privés sont plus féminisés que ceux du public. Les filles représentent 55,7 % des effectifs scolaires du privé contre 44,4 % de ceux du public. La proportion de filles sur l'ensemble du second degré (51,9 %) est en baisse de deux points par rapport à la rentrée précédente.

L'enseignement agricole est dispensé dans plus de 800 établissements répartis sur le territoire national (3). Ces établissements relèvent majoritairement du secteur privé (72,5 %).

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE - Il est sous la tutelle du ministère en charge de l'agriculture. Les données présentées ici concernent les élèves qui suivent des formations agricoles par voie scolaire (hors apprentissage) dans le second degré. Elles sont établies à partir de données individuelles sur les élèves (système d'information SAFRAN).

CAPA - Certificat d'aptitude professionnelle agricole.

LE BACCALAURÉAT GÉNÉRAL SÉRIE S - Il concerne la spécialité « biologie-écologie-agronomie ».

LE BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE - Il concerne la série STAV (Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant).

SOURCES

- (1) (2) : Système d'information SAFRAN du ministère en charge de l'agriculture – Traitements MENESR-DEPP.

- (3) : Statistiques communiquées par le ministère en charge de l'agriculture.

POUR EN SAVOIR PLUS

Site Internet : www.educagri.fr

1 Évolution des effectifs d'élèves du second degré dans l'enseignement agricole

	2004	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012	2013	2014
Premier cycle	34 570	32 942	31 784	31 403	30 437	30 743	30 883	29 661	28 468	29 092
Second cycle professionnel	80 512	94 164	93 183	94 180	94 309	98 834	98 990	94 833	97 407	92 102
Second cycle GT	37 706	26 569	26 898	26 511	25 187	23 976	23 976	23 605	23 309	23 109
Total	152 788	153 675	151 865	152 094	149 933	153 553	153 849	148 099	149 184	144 303
<i>dont privé</i>	<i>99 643</i>	<i>101 877</i>	<i>100 343</i>	<i>101 526</i>	<i>100 515</i>	<i>102 617</i>	<i>102 757</i>	<i>99 227</i>	<i>100 043</i>	<i>95 420</i>

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

2 Effectifs d'élèves dans l'enseignement agricole selon le secteur d'enseignement à la rentrée 2014

	Public			Privé			Public + Privé		
	Total	Part des filles (%)	Répartition des effectifs (%)	Total	Part des filles (%)	Répartition des effectifs (%)	Ensemble	Part des filles (%)	Répartition des effectifs (%)
Quatrième	689	23,1	1,4	10 154	33,2	10,6	10 843	32,5	7,5
Troisième	1 885	26,9	3,9	15 971	40,3	16,7	17 856	38,9	12,4
DIMA	98	27,6	0,2	295	20,0	0,3	393	21,9	0,3
Total premier cycle	2 672	26,0	5,5	26 420	37,3	27,7	29 092	36,3	20,2
1 ^{re} année de CAPA	1 263	55,9	2,6	6 179	65,0	6,5	7 442	63,4	5,2
2 ^e année de CAPA	984	58,3	2,0	4 841	65,0	5,1	5 825	63,9	4,0
Total CAPA	2 247	57,0	4,6	11 020	65,0	11,5	13 267	63,6	9,2
Seconde professionnelle	9 659	40,9	19,8	17 986	62,5	18,8	27 645	54,9	19,2
Première professionnelle	8 863	42,9	18,1	17 382	64,4	18,2	26 245	57,2	18,2
Terminale professionnelle	8 397	43,0	17,2	16 548	65,3	17,3	24 945	57,8	17,3
Total bac professionnel	26 919	42,2	55,1	51 916	64,0	54,4	78 835	56,6	54,6
Total second cycle pro	29 166	43,4	59,7	62 936	64,2	66,0	92 102	57,6	63,8
Seconde GT	6 126	49,6	12,5	2 222	45,4	2,3	8 348	48,5	5,8
Première S	1 530	56,5	3,1	487	56,1	0,5	2 017	56,4	1,4
Première STL	166	56,6	0,3	-	-	-	166	56,6	0,1
Première STAV	3 796	45,4	7,8	1 470	48,3	1,5	5 266	46,2	3,6
Total première GT	5 492	48,9	11,2	1 957	50,2	2,1	7 449	49,2	5,2
Terminale S	1 467	57,1	3,0	446	52,5	0,5	1 913	56,0	1,3
Terminale STL	133	60,2	0,3	-	-	-	133	60,2	0,1
Terminale STAV	3 827	44,5	7,8	1 439	45,7	1,5	5 266	44,8	3,6
Total terminale GT	5 427	48,3	11,1	1 885	47,3	2,0	7 312	48,0	5,1
Total second cycle GT	17 045	48,9	34,9	6 064	47,5	6,4	23 109	48,6	16,0
Total second degré (1)	48 883	44,4	100,0	95 420	55,7	100,0	144 303	51,9	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, MENESR.

1. Dont 457 élèves scolarisés dans des établissements sous double tutelle (ministère en charge de l'éducation nationale et ministère en charge de l'agriculture).

3 Évolution du nombre d'établissements du second degré de l'enseignement agricole

	1985	1990	1995	2000	2005	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012	2013	2014
Public	266	258	220	212	214	228	229	229	226	226
Privé	769	738	628	628	614	596	597	595	595	596
Total	1 035	996	848	840	828	824	826	824	821	822

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

SIX ANS après leur entrée en sixième en 2007, près de six élèves sur dix sont scolarisés dans le second cycle général et technologique. Un peu moins de la moitié des élèves (47 %) a atteint une classe de terminale générale ou technologique. Un tiers des élèves préparent un diplôme professionnel, 26 % un baccalauréat professionnel, et 8 % un CAP (1). Cette situation traduit un net raccourcissement des parcours scolaires, conséquence de la politique de baisse des redoublements engagée à la fin des années 1990 et de la réforme du baccalauréat professionnel. Ainsi, douze ans auparavant, seuls 35 % des élèves atteignaient la terminale générale ou technologique six ans après leur entrée en sixième et deux fois plus d'élèves étaient encore scolarisés en première (20 % contre 11 %). Ces évolutions se sont accompagnées d'une baisse marquée des sorties du système éducatif, qui passent de 13 % à 7 %.

Malgré leur ampleur, ces importants progrès de scolarisation ont eu peu de conséquences sur les inégalités sociales de réussite et d'orientation. Dans le panel 1995, 39 points séparaient le taux d'accès en terminale générale et technologique sans redoublement des enfants de cadres et d'enseignants, de celui des enfants d'ouvriers. Cet écart est de 42 points dans le panel 2007. De plus, les enfants d'ouvriers sont, au cours de l'année scolaire 2013-2014, quatre fois plus souvent engagés dans la préparation d'un diplôme d'enseignement professionnel que ceux de cadres (2).

De même, plus le diplôme de leur mère est élevé, plus les élèves parviennent en terminale générale ou technologique sans avoir redoublé : les trois quarts des élèves ayant une mère diplômée du supérieur connaissent un tel parcours, contre seulement le quart des élèves dont la mère n'a aucun diplôme.

Les filles continuent d'avoir des parcours scolaires plus fluides que les garçons : 54 % d'entre elles parviennent en terminale générale et technologique sans redoublement, contre seulement 41 % des garçons (1). En conséquence, les disparités d'orientation entre filles et garçons restent très prononcées, les filles s'orientant plus vers la voie générale, et les garçons s'orientant plus vers la voie professionnelle.

La taille et la structure familiale jouent également sur le parcours scolaire des élèves. Les enfants qui vivent avec leurs deux parents atteignent plus souvent la terminale générale ou technologique sans avoir redoublé que les jeunes appartenant à une famille recomposée ou une famille monoparentale. Par ailleurs, au-delà du deuxième enfant, les chances de parvenir en terminale sans redoublement déclinent au fur et à mesure que la taille de la famille augmente. L'écart d'accès en terminale sans redoublement entre une fratrie de deux enfants et une fratrie de plus de cinq enfants est de 27 points dans le panel 2007. Cet écart n'était que de 18 points douze ans avant. Cela suggère que les évolutions récentes du système éducatif ont plus profité aux enfants de fratries réduites.

SOURCES

MENESR-DEPP, Panel 2007 et panel 1995.

LES PANELS UTILISÉS

- Le panel 2007, représentatif au 1/22^e de la population scolarisée en sixième (y compris Segpa) en septembre 2007, a été constitué par tirage au sort dans les bases académiques d'élèves scolarisés pour la première fois dans cette classe dans un collège public ou privé de France métropolitaine et des départements d'outre-mer.

- Le panel 1995, représentatif au 1/40^e de la population scolarisée en sixième (y compris Segpa) en septembre 1995, a été constitué en retenant tous les élèves nés le 17 de chaque mois (à l'exception des mois de mars, juillet et octobre) et scolarisés pour la première fois à ce niveau dans un collège public ou privé de France métropolitaine.

LA POPULATION ÉTUDIÉE - Il s'agit des entrants en sixième (y compris Segpa) de ces deux panels, dont la scolarité a pu être observée pendant les six premières années d'études secondaires. Afin de ne pas fausser la comparaison, les élèves du panel 2007 recrutés dans un département d'outre-mer n'ont pas été retenus.

SEGPA - Section d'enseignement général et professionnel adapté.

CEP - Certificat d'études primaires.

CAP - Certificat d'aptitude professionnelle.

BEP - Brevet d'études professionnelles.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'information* : 2014-n°31 ; 13.24.

- J.-P. Caille, « Les transformations des trajectoires au collège : des parcours plus homogènes mais encore très liés au passé scolaire et à l'origine sociale », *Éducation & formations*, n° 85, novembre 2014.

- L. Cretin, « Les familles monoparentales et l'école : un plus grand risque d'échec au collège ? », *Éducation & formations*, n° 82, décembre 2012.

1 Situation scolaire des élèves six ans après leur entrée en sixième, en %.

	Élèves entrés en 6 ^e en 2007 Situation en 2013-2014			Élèves entrés en 6 ^e en 1995 Situation en 2001-2002		
	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles
Second cycle général et technologique	58,5	52,5	64,8	56,8	49,5	64,5
Terminale	47,3	40,9	54,0	34,4	27,2	42,0
Première	10,7	11,1	10,3	20,0	19,7	20,3
Seconde	0,5	0,5	0,5	2,4	2,6	2,2
Second cycle professionnel	34,3	38,8	29,6	30,1	34,4	25,5
BEP	-	-	-	19,0	21,2	16,7
CAP	8,4	10,7	5,9	6,1	7,7	4,3
Terminale professionnelle	8,8	9,9	7,7	-	-	-
Première professionnelle	15,6	16,7	14,5	0,1	0,1	0,1
Seconde professionnelle	1,5	1,5	1,5	4,9	5,4	4,4
Autres situations	0,5	0,5	0,4	0,1	0,0	0,1
Départ dans le supérieur	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Sortie du système scolaire	6,6	8,1	5,2	13,1	16,0	9,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► **Champ** : France métropolitaine, Public + Privé.

Lecture : 58,5 % des élèves entrés en 6^e en 2007 sont scolarisés en second cycle général et technologique (47,3 % en classe de terminale générale et technologique) six ans après leur entrée en 6^e (soit au cours de l'année scolaire 2013-2014).

2 Proportion d'élèves de sixième dans un second cycle général et technologique ou professionnel selon diverses caractéristiques, en %.

		Élèves entrés en 6 ^e en 2007 Situation en 2013-2014			Élèves entrés en 6 ^e en 1995 Situation en 2001-2002		
		en second cycle G.T	dont en terminale G.T	en second cycle pro	en second cycle G.T	dont en terminale G.T	en second cycle pro
Origine sociale de l'élève (1)	Agriculteur exploitant	58,2	51,9	38,3	58,8	39,7	33,2
	Artisan, commerçant, chef d'entreprise	62,6	50,5	32,2	62,1	35,8	26,9
	Cadre, enseignant	87,5	74,2	11,1	89,9	61,3	7,9
	Profession intermédiaire	67,2	54,2	28,7	70,9	43,9	23,6
	Employé	50,9	38,8	39,9	50,8	28,5	34,3
	Ouvrier	41,1	32,0	48,2	40,2	22,4	41,0
	Inactif	23,9	17,7	44,9	22,5	9,4	36,2
Diplôme de la mère	Aucun diplôme	32,8	23,9	50,3	34,2	18,5	41,9
	CEP ou brevet	50,2	38,5	42,3	50,2	29,0	36,4
	CAP, BEP	45,4	34,5	46,8	55,8	31,2	35,0
	Baccalauréat	69,9	56,4	27,5	79,4	50,4	16,7
	Diplôme du supérieur	85,2	73,2	13,4	90,1	63,8	7,9
	Inconnu	39,8	31,0	44,5	40,9	21,9	35,4
Structure familiale	Père et mère	62,5	51,6	32,0	60,1	37,5	29,2
	Garde alternée	65,0	51,6	30,2	n.s.	n.s.	n.s.
	Monoparentale	45,6	33,9	41,3	46,1	24,8	32,1
	Recomposée	46,8	34,0	42,3	47,7	23,8	32,9
	Autre situation	36,1	26,4	48,1	29,7	13,5	38,8
Taille de la famille	Enfant unique	58,9	46,3	34,3	60,6	37,8	28,1
	2 enfants	64,8	53,4	31,0	63,5	38,6	28,0
	3 enfants	59,1	48,2	34,2	57,0	35,2	30,8
	4 enfants	51,0	40,4	38,6	49,4	29,2	31,1
	5 enfants	45,4	33,3	41,3	42,5	22,4	33,9
	6 enfants ou plus	35,9	26,2	44,2	35,7	20,5	35,7
Ensemble		58,5	47,3	34,3	56,8	34,4	30,1

► **Champ** : France métropolitaine, Public + Privé.

1. Profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS) de la personne de référence du ménage.

Lecture : 58,2 % des élèves entrés pour la première fois en sixième en 2007 et dont la personne de référence du ménage est agriculteur, sont scolarisés en second cycle général et technologique à la rentrée 2013 (51,9 % en classe de terminale) et 38,3 % en second cycle professionnel.

DÉFINITIONS

LA FIN DES CLASSES de troisième et de seconde générale et technologique (GT) sont des moments importants de la scolarité dans le secondaire. Se déroule alors le processus d'orientation, qui débute avec l'expression des vœux des familles et se termine avec les décisions d'orientation. À la rentrée suivante, les élèves s'engagent dans la préparation d'un diplôme. Toutefois, des passerelles permettent de se réorienter en cours de cursus si nécessaire.

En 2012, 819 700 élèves étaient inscrits en troisième (y compris enseignement agricole et adapté) (1). À la rentrée suivante, en 2013, 60,3 % d'entre eux ont continué en seconde générale et technologique (y compris enseignement agricole) ; 34,5 % se sont engagés dans un second cycle professionnel sous statut scolaire ou d'apprenti ; 3,9 % ont redoublé ou suivi un enseignement préprofessionnel. Ces proportions ont évolué au cours des sept dernières années, notamment le taux de passage en seconde générale et technologique (+ 6,3 points).

Les poursuites d'études constatées après la troisième des garçons et des filles diffèrent sensiblement (2). Les filles passent plus souvent en seconde générale et technologique que les garçons (66,1 % contre 54,6 % en 2013) et sont nettement moins attirées par l'apprentissage (2,7 % contre 8,1 %).

Les écarts observés selon l'âge atteint en troisième sont encore plus importants : les élèves « à l'heure » ou en avance poursuivent au moins trois fois plus souvent en seconde générale et technologique que les élèves en retard (74,3 % contre 22,6 % en 2013).

En 2012, 527 000 élèves étaient scolarisés en seconde GT (y compris enseignement agricole) (3). En 2013, 86,0 % ont intégré une première générale (62,4 %) ou technologique (23,6 %) ; 5,2 % se sont réorientés vers la voie professionnelle en tant que lycéens ou apprentis ; et 7,9 % ont redoublé. Entre 2006 et 2013, les scolarités à l'issue de la seconde se sont relativement modifiées : forte baisse des redoublements (- 6,5 points), forte hausse des scolarités vers la voie générale (+ 7,5 points).

Garçons et filles s'orientent différemment (4). En 2013, un garçon sur deux poursuit dans une des séries scientifiques, générale (38,6 % en S) ou technologique (12,6 % en STI2D, STL, STAV), quand ce n'est le cas que d'une fille sur trois.

Comme en troisième, les écarts observés selon l'âge sont encore plus importants. Les élèves en retard poursuivent davantage en première technologique et, de façon prépondérante, en série STMG (23,3 % en 2013). Ils se réorientent vers la voie professionnelle près de cinq fois plus souvent que les élèves plus jeunes (respectivement 14,2 % contre 3,1 %).

POPULATION CONCERNÉE - Éléves de troisième (y compris enseignement adapté) ou de seconde GT inscrits dans un établissement scolaire relevant des ministères en charge de l'éducation, de l'agriculture et de la défense, qui ont poursuivi leurs études l'année suivante dans ces établissements ou dans les centres de formation d'apprentis (CFA).

LES SORTIES - Les élèves de troisième ou de seconde GT non scolarisés l'année suivante dans le périmètre d'observation sont comptabilisés comme « sortis ». Ils ne sont pas pour autant nécessairement sortis du système éducatif, pouvant continuer leur scolarité notamment dans les établissements sanitaires et sociaux ou à l'étranger.

À L'HEURE, EN AVANCE, EN RETARD - Ces indicateurs sont calculés par rapport à l'âge théorique de référence pour chaque classe, soit 14 ans en troisième et 15 ans en seconde GT. Voir 1.1.

CAP, BEP - Certificat d'aptitude professionnelle, brevet d'études professionnelles.

SECONDE GT - Classe de détermination qui précède le cycle terminal (classes de première et terminale) préparant aux baccalauréats généraux ou technologiques (GT). Voir 4.10.

S, ES, L - Séries du baccalauréat général : scientifique (S), économique et social (ES), littéraire (L).

STI/STI2D, STL, STAV - Séries du baccalauréat technologique dites scientifiques : sciences et technologies industrielles (STI)/de l'industrie et du développement durable (STI2D), sciences et technologies de laboratoire (STL), sciences et technologies de l'agronomie et du vivant. Voir 4.10.

STT/STG/STMG, SMS/ST2S - Séries du baccalauréat technologique : sciences et technologies tertiaires (STT)/de la gestion (STG)/du management et de la gestion (STMG), sciences et technologies médico-sociales (SMS)/de la santé et du social (ST2S). Voir 4.10.

SOURCES

MENESR-DEPP

- Système d'information Scolarité du ministère en charge de l'éducation nationale.
- Système d'information SAFRAN du ministère en charge de l'agriculture.
- Système d'information SIFA sur la formation des apprentis.

AVERTISSEMENT

Les données présentées ici couvrent l'ensemble du système éducatif (établissements scolaires, quel que soit le ministère de tutelle hors santé-affaires sociales, et CFA). Elles diffèrent donc de celles présentées dans les pages qui ne couvrent que les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (notamment 4.4, 4.8, 4.11 et 4.13).

1 Évolution des poursuites d'études à l'issue de la troisième, y compris Segpa et agricole, en %.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Évolution 2013/2006
Effectif en 3 ^e à la rentrée n-1 (en milliers)	841,3	826,3	804,4	791,9	800,4	811,1	817,7	819,7	
Seconde générale et technologique	54,0	54,2	54,6	56,2	56,6	57,4	58,4	60,3	6,3
Second cycle professionnel	37,8	38,1	37,7	36,8	36,8	36,6	35,9	34,5	- 3,3
dont apprentissage	7,7	7,8	7,5	6,8	6,8	7,0	6,5	5,4	- 2,3
. CAP et assimilés	11,8	12,2	12,2	13,4	13,1	13,2	12,7	11,7	- 0,1
. BEP (1)	25,5	25,3	18,8	4,5	4,2	-	-	-	(1)
. Bac professionnel (1)	0,5	0,6	6,7	18,9	19,5	23,4	23,2	22,9	(1)
Reboulement ou enseignement préprofessionnel	6,4	6,0	5,6	5,3	5,0	4,6	4,3	3,9	- 2,5
Sorties (2)	1,8	1,7	2,1	1,7	1,6	1,4	1,4	1,3	- 0,5
Total études + sorties	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	

► **Champ** : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012, ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis.

1. La rénovation de la voie professionnelle entamée en 2008 a conduit à la disparition progressive du BEP au profit du baccalauréat professionnel en trois ans après la troisième.

2. Sorties vers les formations sociales ou de la santé, vers le marché du travail ou départs à l'étranger. Voir « Définitions ».

Lecture : en 2012, on recensait 819 700 élèves en troisième dans l'ensemble des établissements scolaires de France métropolitaine et des DOM. En 2013, 34,5 % d'entre eux ont intégré le second cycle professionnel. Ils étaient 37,8 % dans ce cas en 2006, soit une baisse de 3,3 points sur la période.

2 Poursuites d'études à l'issue de la troisième selon le sexe ou l'âge dans cette classe, en %.

	2006		2013		2006		2013	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	À l'heure ou en avance	En retard	À l'heure ou en avance	En retard
Effectif en 3 ^e à la rentrée n-1 (en milliers)	425,6	415,7	416,7	403,0	511,3	330,0	597,3	222,4
Seconde générale et technologique	48,3	59,7	54,6	66,1	74,8	21,5	74,3	22,6
Second cycle professionnel	43,5	31,9	40,0	28,9	16,7	70,5	20,8	71,3
dont apprentissage	11,6	3,7	8,1	2,7	2,2	16,2	2,4	13,5
. CAP et assimilés	14,8	8,6	14,7	8,5	2,9	25,5	4,3	31,5
. BEP (1)	28,1	22,9	-	-	13,5	44,1	-	-
. Bac professionnel (1)	0,6	0,4	25,3	20,3	0,3	0,9	16,6	39,8
Reboulement ou ens. préprofessionnel	6,4	6,5	4,1	3,7	7,9	4,3	4,2	3,0
Sorties (2)	1,8	1,9	1,2	1,3	0,6	3,7	0,6	3,1
Total études + sorties	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► **Champ** : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012, ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis.

1. et 2. Voir tableau 1 supra.

3 Évolution des poursuites d'études à l'issue de la seconde GT, y compris agricole, en %.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Évolution 2012/2006
Effectif en 2 ^e GT à la rentrée n-1 (en milliers)	538,3	534,4	522,3	505,8	506,7	511,2	520,2	527,0	
1^{re} générale	54,9	56,2	57,5	58,4	59,8	61,5	61,9	62,4	7,5
. 1 ^{re} S	28,9	29,9	30,5	30,6	31,5	32,4	33,1	33,6	4,7
. 1 ^{re} ES	16,7	17,1	17,8	18,5	18,9	19,1	19,3	19,1	2,4
. 1 ^{re} L	9,4	9,3	9,3	9,3	9,3	10,0	9,5	9,7	0,3
1^{re} technologique	23,6	23,6	23,8	23,6	23,2	23,1	23,0	23,6	0,0
dont 1 ^{re} STI/STI2D (1), STL, STAV	7,4	7,3	7,4	7,1	6,8	7,0	7,2	7,4	0,0
dont 1 ^{re} STI/STG/STMG	12,2	12,1	12,1	12,1	12,1	11,8	11,3	11,2	- 1,0
Réorientation vers la voie professionnelle	5,9	5,6	5,5	5,4	5,6	5,5	5,4	5,2	- 0,7
2^{de} GT (redoublement)	14,4	13,3	12,2	11,5	10,8	9,4	8,9	7,9	- 6,5
Sorties (2)	1,1	1,3	1,0	1,1	0,7	0,5	0,8	0,9	- 0,2
Total études + sorties	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	

► **Champ** : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012, ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis.

1. La réforme du lycée de 2010 a éclaté la série STI en deux séries (STI2D et STD2A-arts appliqués). À des fins de comparaison, la spécialité STI-arts appliqués a été exclue des données antérieures à la réforme.

2. Sorties vers les formations sociales ou de la santé, vers le marché du travail ou départs à l'étranger. Voir « Définitions ».

Lecture : en 2012, on recensait 527 000 élèves en seconde générale et technologique (GT) dans l'ensemble des établissements scolaires de France métropolitaine et des DOM. En 2013, 62,4 % d'entre eux ont poursuivi en première générale. Ils étaient 54,9 % dans ce cas en 2006, soit une augmentation de 7,5 points sur la période.

4 Poursuites d'études à l'issue de la seconde GT selon le sexe ou l'âge dans cette classe, en %.

	2006		2013		2006		2013	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	« À l'heure » ou en avance	En retard	« À l'heure » ou en avance	En retard
Effectif en 2 ^e GT à la rentrée n-1 (en milliers)	246,1	292,2	244,1	282,9	384,6	153,7	427,7	99,3
1^{re} générale	51,5	57,9	59,0	65,4	63,8	32,8	68,4	37,0
. 1 ^{re} S	34,0	24,6	38,6	29,3	35,9	11,3	38,6	12,2
. 1 ^{re} ES	13,4	19,5	16,1	21,7	18,2	12,7	20,2	14,6
. 1 ^{re} L	4,2	13,8	4,3	14,3	9,6	8,8	9,6	10,2
1^{re} technologique	25,9	21,7	25,4	21,9	16,8	40,8	19,3	41,7
dont 1 ^{re} STI/STI2D (1), STL, STAV	13,2	2,5	12,6	2,9	6,0	10,9	6,6	10,8
dont 1 ^{re} STI/STG/STMG	11,1	13,1	11,2	11,2	7,7	23,4	8,4	23,3
Réorientation vers la voie professionnelle	6,5	5,4	6,0	4,5	2,8	13,8	3,1	14,2
2^{de} GT (redoublement)	15,1	13,8	8,9	7,1	16,1	10,0	8,4	5,8
Sorties (2)	1,0	1,2	0,6	1,1	0,5	2,6	0,8	1,3
Total études + sorties	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► **Champ** : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012, ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis.

1. et 2. Voir tableau 1 supra.

5 LES APPRENTIS

5.1.	Les centres de formation d'apprentis : évolution des effectifs	144
5.2.	Les apprentis par région et académie	146
5.3.	Les apprentis par spécialité de formation	148
5.4.	L'apprentissage dans le second cycle professionnel	150
5.5.	Les origines scolaires des apprentis du second degré	152
5.6.	L'apprentissage dans le supérieur	154
5.7.	Les apprentis en EPLE	156
5.8.	Les apprentis et les CFA en 2014-2015	158

DÉFINITIONS

En 2013-2014 le nombre d'apprentis s'établit à 424 300 soit une baisse de 3,1 %, après une stabilisation des effectifs l'année précédente (1).

Le niveau V accueille deux apprentis sur cinq et 93,5 % des jeunes de ce niveau préparent un CAP. Au niveau IV, un peu plus d'un quart des apprentis se répartissent entre le baccalauréat professionnel (58 900 apprentis) et le brevet professionnel (43 800). L'enseignement supérieur en comptabilise un tiers, dont près de la moitié en BTS.

Les évolutions d'effectifs sont très différentes selon le niveau du diplôme préparé. Avec la réforme de la voie professionnelle à la rentrée 2009 et la suppression du BEP (niveau V) au profit du baccalauréat professionnel en 3 ans (niveau IV), les effectifs en apprentissage de niveau V se sont nettement réduits dès la rentrée 2009. En 2013-2014, le nombre d'apprentis en niveau V recule de 6 % du fait de la baisse de ceux préparant un CAP ; le niveau IV décroît également (- 4,5 %) avec une baisse des apprentis en baccalauréat professionnel et en brevet professionnel (respectivement - 6,3 % et - 2,9 % par rapport à l'année précédente). Globalement, les niveaux du supérieur augmentent de 2 % par rapport à 2012 : - 1,5 % pour le BTS et + 4,9 % pour les autres diplômes du supérieur. Les formations du supérieur, autres que le BTS, accueillent 18,2 % des apprentis en 2013-2014 contre 6,4 % en 2000-2001.

Les filles sont toujours largement minoritaires dans l'apprentissage. Elles ne représentent que 32 % des effectifs (2). Cette proportion reste relativement stable d'une année à l'autre. À chaque niveau de formation, elle varie en fonction de l'importance des spécialités des services : de 26 % au niveau V à 47 % au niveau II.

Parmi l'ensemble des jeunes âgés de 16 à 25 ans (âges théoriques des apprentis), 5,2 % suivent une formation en apprentissage. Liés au développement de l'apprentissage dans le supérieur, les taux de scolarisation augmentent entre 2012 et 2013 pour les âges supérieurs à 21 ans (3).

Les apprentis se répartissent dans un peu plus de 1 000 établissements, principalement en centre de formation d'apprentis (CFA). 49 % des effectifs d'apprentis relèvent d'un établissement géré par un organisme privé, 26,7 % par une chambre de métiers, de commerce ou d'industrie, 16,9 % par des établissements d'enseignement (lycées, universités ou sections d'apprentissage) (4).

APPRENTIS - Les apprentis sont théoriquement des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (ou une certification) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise (sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage) et des enseignements dispensés dans un CFA. Des dérogations sur la limite d'âge sont possibles, en cas d'enchaînement de formations en apprentissage, de reprise d'un commerce et également pour les personnes reconnues en tant que travailleur handicapé.

CENTRES DE FORMATION D'APPRENTIS (CFA) - Les CFA sont des établissements d'enseignement dispensant une formation générale, technologique et pratique qui doit compléter la formation reçue en entreprise et s'articuler avec elle. La tutelle pédagogique est en général exercée par le ministère en charge de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, ou par le ministère en charge de l'agriculture. Ils sont créés pour la plupart à la suite de la conclusion de conventions entre les régions et des organismes. Ainsi, les CFA peuvent être distingués selon les types d'organismes qui les gèrent (voir tableau 4).

PRÉAPPRENTIS - Sous statut scolaire, les élèves suivent leur formation dans des classes préparatoires à l'apprentissage dont l'appellation a évolué dans le temps : classes préparatoires à l'apprentissage (CPA), classes d'initiation préprofessionnelle par alternance (Clipa), dispositifs d'initiation aux métiers en alternance (DIMA). Ces classes peuvent aussi être implantées en collège ou en lycée.

NIVEAU V - Préparation d'un diplôme de second cycle court professionnel, type CAP ou BEP.

NIVEAU IV - Préparation d'un diplôme de second cycle long, type baccalauréat ou brevet professionnel.

NIVEAU III - Préparation d'un diplôme de niveau bac + 2, type BTS ou DUT.

NIVEAUX II ET I - Préparation d'un diplôme de niveau égal ou supérieur à bac + 3.

TAUX DE SCOLARISATION EN APPRENTISSAGE - Pourcentage de jeunes d'un âge donné scolarisés en apprentissage par rapport à la population totale du même âge.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 2015-n° 03.
- « L'apprentissage entre formation et insertion professionnelle », *Formation et emploi*, Insee-Références, juin 2009.

1 Évolution des effectifs dans les centres de formation d'apprentis

	1995 1996	2000 2001	2005 2006	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014
CAP	188 070	183 997	175 002	183 038	177 578	177 290	176 956	177 298	174 740	163 381
BEP	36 129	52 974	46 554	48 604	45 600	22 539	4 320	1 763	-	-
Autres diplômes de niveau V	7 936	8 362	7 057	7 652	8 481	9 938	10 581	10 499	11 135	11 273
Total niveau V	232 135	245 333	228 613	239 294	231 659	209 767	191 857	189 560	185 875	174 654
BP	21 299	31 195	40 544	43 402	44 185	46 485	47 778	46 250	44 751	43 772
Bac professionnel	15 632	33 404	39 820	44 995	46 884	57 638	67 020	68 636	62 875	58 905
Autres diplômes de niveau IV	4 396	4 756	6 245	7 356	7 401	7 777	8 220	9 002	9 271	9 005
Total niveau IV	41 327	69 355	86 609	95 753	98 470	111 900	123 018	123 888	116 897	111 682
BTS	12 539	27 800	35 345	45 000	47 249	48 093	49 965	55 136	61 769	60 834
Autres diplômes de niveau III	2 734	7 753	8 888	10 577	11 323	11 439	12 109	12 057	13 099	13 214
Total niveau III	15 273	35 553	44 233	55 577	58 572	59 532	62 074	67 193	74 868	74 048
Licence	56	692	5 392	8 580	9 983	10 663	11 943	13 515	14 522	15 035
Master	-	-	2 999	5 992	7 023	8 083	9 522	11 194	12 676	13 441
Diplôme d'ingénieur	1 734	4 644	7 153	9 147	10 279	11 489	12 706	14 083	15 856	17 351
Autres diplômes de niveaux I et II	2 987	10 297	10 860	10 819	11 664	13 308	15 160	16 901	17 449	18 137
Total niveaux I et II	4 777	15 633	26 404	34 538	38 949	43 543	49 331	55 693	60 503	63 964
Total apprentis	293 512	365 874	385 859	425 162	427 650	424 742	426 280	436 334	438 143	424 348
Préapprentis	10 409	10 184	9 718	8 547	7 583	7 344	7 243	6 919	6 670	5 769
Total apprentis + préapprentis	303 921	376 058	395 577	433 709	435 233	432 086	433 523	443 253	444 813	430 117

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

2 Répartition des apprentis par niveau de formation et par année en 2013-2014

	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	Cursus 1 an	Total	Part des filles (%)
Niveau V	82 539	77 749	486	13 880	174 654	26
Niveau IV	37 769	48 127	22 396	3 390	111 682	33
Niveau III	34 193	36 610	1 015	2 230	74 048	38
Niveau II	1 747	2 937	1 336	16 917	22 937	47
Niveau I	12 951	13 294	6 680	8 055	(1) 41 027	37
Total	169 199	178 717	31 913	44 472	424 348	32

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

1. Y compris 47 apprentis en 4^e année d'apprentissage.

3 Taux de scolarisation par âge en apprentissage, en %.

Âge	Effectifs d'apprentis 2013	Taux de scolarisation en apprentissage	
		2013	2012
15 ans ou moins	15 234	1,9	2,1
16 ans	49 206	6,2	6,8
17 ans	61 139	7,6	8,3
18 ans	60 295	7,6	7,9
19 ans	54 493	7,2	7,3
20 ans	48 543	6,5	6,6
21 ans	41 708	5,4	5,5
22 ans	35 237	4,6	4,3
23 ans	25 213	3,2	3,1
24 ans	16 409	2,1	2,0
25 ans	9 901	1,3	1,2
26 ans ou plus	6 718	n.s.	n.s.
16-25 ans	402 144	5,2	5,2

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Lecture : en 2013, parmi l'ensemble des jeunes âgés de 17 ans, 7,6 % suivent une formation en apprentissage.

4 Répartition des apprentis par organisme gestionnaire, niveau de formation et nombre d'établissements en 2013-2014

	Secondaire	Supérieur	Total	Nombre d'établissements
Association mixte consulaire	11 160	1 699	12 859	18
Chambre d'agriculture	578	279	857	2
Chambre de commerce et d'industrie	24 060	21 719	45 779	85
Chambre des métiers	65 029	2 605	67 634	77
CFA résultant d'une convention nationale	324	39	363	4
Association, organisme pro, entreprise, groupement	127 306	80 608	207 914	504
Collectivités locales et territoriales	8 951	284	9 235	21
EPLFPA (1)	19 077	6 347	25 424	96
Établissement de formation ou recherche	1 133	9 062	10 195	35
Établissement public local d'enseignement	18 536	8 423	26 959	112
Établissement scolaire privé sous contrat	4 594	2 006	6 600	26
Section d'apprentissage	1 163	1 268	2 431	24
Groupement d'intérêt public	4 425	3 673	8 098	10
Total	286 336	138 012	424 348	1 014

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

1. Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole.

DÉFINITIONS

LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE de l'apprentissage, qui est liée à l'environnement économique local (notamment à l'existence d'entreprises aptes à accueillir les jeunes), fait apparaître de grandes disparités régionales. La concentration des effectifs dans certaines régions ne reflète pas pour autant l'importance que revêt l'apprentissage dans le système de formation professionnelle des régions (voir 5.4).

Au 31 décembre 2013, six académies (Créteil, Lille, Lyon, Nantes, Paris et Versailles) forment chacune plus de 20 000 apprentis ; en particulier Versailles en accueille 34 600 et Nantes 28 300. La région Île-de-France concentre, à elle seule, 19,2 % de l'ensemble des apprentis de France (1).

Entre 2012 et 2013, la tendance nationale est à la baisse de l'effectif global d'apprentis (-3,1 %). La moitié des académies enregistrent une baisse de leurs effectifs supérieure à 3 %. Seule l'académie de La Réunion connaît une croissance du nombre d'apprentis avec un maintien des effectifs dans le secondaire et une nette augmentation dans le supérieur (+12 %).

La proportion d'apprentis parmi les jeunes de 16-25 ans apporte un autre classement. De 5,1 % au niveau national, elle varie de 1,7 % pour l'académie de la Guyane à 7 % pour celle de Poitiers (2). Les académies qui accueillent un grand nombre d'apprentis ne sont pas nécessairement celles qui ont les proportions d'apprentis les plus élevées. À Versailles, académie accueillant le plus d'apprentis, la proportion d'apprentis parmi les 16-25 ans est de 4,9 %.

Entre 2012 et 2013, treize académies connaissent une forte baisse (au moins 8 %) de leur nombre d'entrées en apprentissage (3). Seule Nantes résiste (légère baisse de 1,3 %) du fait des besoins de renouvellement de main-d'œuvre du secteur agricole. La diminution est du même ordre pour Reims. La Réunion se distingue par une augmentation de ses entrées (+2,8 %) et la Guadeloupe par une chute de 37 % des siennes.

Concernant les formations du secondaire, toutes les académies enregistrent une baisse de leurs entrées en apprentissage, à l'exception de l'académie de La Réunion (+0,9 %). S'agissant des diplômes du supérieur, les entrées en apprentissage augmentent dans six académies (Montpellier, Reims, La Réunion, Corse, Clermont-Ferrand et Guyane).

NIVEAU V - Préparation d'un diplôme de second cycle court professionnel, type CAP ou BEP.

NIVEAU IV - Préparation d'un diplôme de second cycle long, type baccalauréat ou brevet professionnel.

NIVEAU III - Préparation d'un diplôme de niveau bac + 2, type BTS ou DUT.

NIVEAUX II ET I - Préparation d'un diplôme de niveau égal ou supérieur à bac + 3.

ENTRÉES EN APPRENTISSAGE - Il s'agit d'apprentis inscrits dans une première année d'apprentissage pour suivre une formation qui se réalise en totalité sous statut d'apprenti ou seulement pour la dernière année du cursus (par exemple, la dernière année de Master). Ces apprentis peuvent provenir de la voie scolaire, d'une autre formation en apprentissage (succession de deux formations en apprentissage) ou d'une autre situation (emploi, sans-emploi, stage etc.).

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.

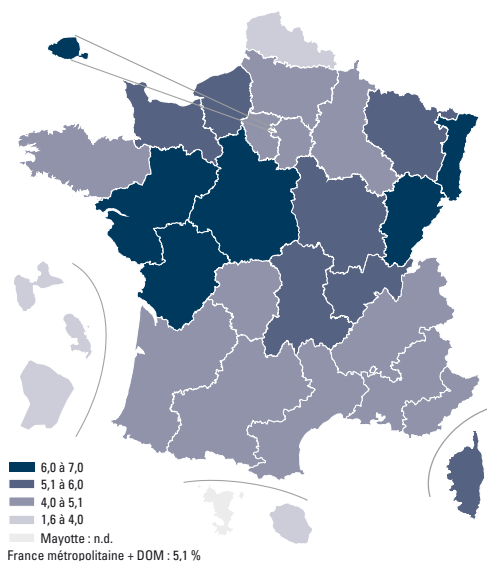
POUR EN SAVOIR PLUS

- *Note d'Information* : 2015-n° 03.
- « L'apprentissage entre formation et insertion professionnelle », *Formation et emploi*, Insee-Références, juin 2009.

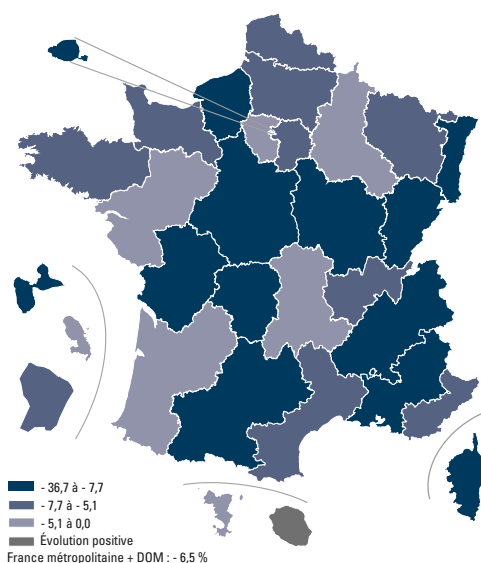
1 Effectifs d'apprentis par niveau de formation en 2013-2014

Régions	Académies	Niveau V	Niveau IV	Niveau III	Niveau II	Niveau I	Total	Rappel 2012-2013
Alsace	Strasbourg	6 305	3 936	2 817	1 067	1 069	15 194	15 511
Aquitaine	Bordeaux	8 746	4 758	2 615	705	1 562	18 386	18 676
Auvergne	Clermont-Ferrand	4 971	2 349	815	250	431	8 816	8 963
Basse-Normandie	Caen	5 302	3 236	1 199	220	557	10 514	10 710
Bourgogne	Dijon	5 204	2 724	1 434	182	414	9 958	10 777
Bretagne	Rennes	8 656	5 247	2 219	604	1 223	17 949	18 348
Centre	Orléans-Tours	8 917	5 319	3 415	694	913	19 258	20 152
Champagne-Ardenne	Reims	4 174	2 217	1 032	282	575	8 280	8 498
Corse	Corse	1 176	331	347	87	121	2 062	2 080
Franche-Comté	Besançon	4 051	2 761	2 161	421	418	9 812	10 228
Haute-Normandie	Rouen	6 516	3 482	1 951	487	993	13 429	13 940
Île-de-France	Créteil	6 991	5 576	4 726	2 501	3 650	23 444	24 491
	Paris	4 012	4 773	5 213	3 044	6 349	23 391	24 351
	Versailles	7 809	7 224	7 517	4 398	7 605	34 553	34 905
	Total Île-de-France	18 812	17 573	17 456	9 943	17 604	81 388	83 747
Languedoc-Roussillon	Montpellier	7 429	3 816	2 510	685	1 691	16 131	16 227
Limousin	Limoges	1 847	1 145	391	252	116	3 751	3 920
Lorraine	Nancy-Metz	6 765	4 530	3 206	786	745	16 032	16 502
Midi-Pyrénées	Toulouse	8 498	3 938	2 843	595	1 329	17 203	17 963
Nord - Pas-de-Calais	Lille	8 268	5 953	4 578	639	2 433	21 871	22 589
Pays de la Loire	Nantes	11 989	9 410	4 760	766	1 361	28 286	29 435
Picardie	Amiens	4 972	3 211	2 133	362	1 197	11 875	12 412
Poitou-Charentes	Poitiers	6 157	3 978	2 546	504	840	14 025	14 601
Provence - Alpes - Côte d'Azur	Aix-Marseille	7 987	5 031	2 783	636	1 152	17 589	18 472
	Nice	6 554	2 909	1 239	272	822	11 796	12 387
	Total PACA	14 541	7 940	4 022	908	1 974	29 385	30 859
Rhône-Alpes	Grenoble	9 084	5 637	3 301	717	1 042	19 781	20 330
	Lyon	8 018	6 229	4 563	1 318	2 308	22 436	22 908
	Total Rhône-Alpes	17 102	11 866	7 864	2 035	3 350	42 217	43 238
	France métropolitaine	170 398	109 720	72 314	22 474	40 916	415 822	429 376
Guadeloupe	Guadeloupe	903	154	356	63	20	1 496	1 722
Guyane	Guyane	353	56	196	58	-	663	702
Martinique	Martinique	502	518	328	139	13	1 500	1 599
Mayotte	Mayotte	215	37	-	-	-	252	267
La Réunion	La Réunion	2 283	1 197	854	203	78	4 615	4 477
	DOM	4 256	1 962	1 734	463	111	8 526	8 767
France métropolitaine + DOM		174 654	111 682	74 048	22 937	41 027	424 348	438 143

2 Proportion d'apprentis parmi les 16-25 ans en 2013-2014, en %.



3 Évolution des entrées en apprentissage entre 2012 et 2013, en %.



DÉFINITIONS

En 2013-2014, l'apprentissage en France métropolitaine et dans les DOM, tous niveaux de formation confondus, reste orienté vers les domaines de la production (59,2 %) (1). Il y a un contraste entre le secondaire (niveaux IV et V), relevant majoritairement des domaines de la production (68,8 %), et le supérieur (niveaux I, II et III), relevant majoritairement de ceux des services (58,5 %).

Au niveau V, près de trois apprentis sur quatre préparent leur diplôme dans les domaines de la production. Les effectifs les plus importants se concentrent dans les spécialités du génie civil et de la construction, et dans celles des transformations.

Les domaines de la production concentrent également un grand nombre d'apprentis en formation de niveau IV (61,1 %).

Les apprentis suivant une formation de l'enseignement supérieur relèvent majoritairement des domaines des services (56,2 % pour le niveau III, 73,2 % pour le niveau II et 54,3 % pour le niveau I) et plus particulièrement dans celui des échanges et gestion (respectivement 35,3 %, 54,6 % et 38,1 %).

Tous niveaux confondus, les filles sont toujours minoritaires dans l'apprentissage (32,3 %). La part des filles reste la plus élevée au niveau II (47,1 %). Plus globalement, la part des filles à chaque niveau est liée à l'importance de l'offre de formation dans les spécialités des services.

Les domaines de la production sont à dominante fortement masculine : 89,2 % sont des garçons. Les filles sont majoritaires en revanche dans les formations relevant des domaines « Services aux personnes » (77,7 %), « Matériaux souples » (70,2 %) et « Échanges et gestion » (59,2 %).

SPÉCIALITÉS DE FORMATIONS - La nomenclature utilisée est celle des spécialités de formations, établie par le Conseil national de l'information statistique (CNIS) en décembre 1993. Le niveau de classement retenu est le niveau 17, dit des « domaines de spécialités ».

NIVEAU V - Préparation d'un diplôme de second cycle court professionnel, type CAP ou BEP.

NIVEAU IV - Préparation d'un diplôme de second cycle long, type baccalauréat ou brevet professionnel.

NIVEAU III - Préparation d'un diplôme bac + 2, type BTS ou DUT.

NIVEAUX II ET I - Préparation d'un diplôme de niveau égal ou supérieur à bac + 3.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Note d'Information* : 2015-n° 03.

- « L'apprentissage entre formation et insertion professionnelle », *Formation et emploi*, Insee-Références, juin 2009.

1 Effectifs des apprentis par domaine de spécialités et niveau de formation en 2013-2014

Domaines de spécialités	Niveau V			Niveau IV			Niveau III		
	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)
11 - Mathématiques et sciences	-	-	-	-	-	-	252	37,3	0,4
12 - Sciences humaines et droit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13 - Lettres et arts	-	-	-	42	50,0	€	25	44,0	€
Domaines disciplinaires	-	-	-	42	50,0	€	277	37,9	0,4
20 - Spécialités pluritechnologiques de la production	103	3,9	0,1	467	12,0	0,4	7 615	5,7	10,3
21 - Agriculture, pêche, forêt	11 173	11,2	6,4	11 763	19,6	10,5	7 404	23,7	10,0
22 - Transformations	52 444	17,6	30,0	16 106	15,6	14,4	3 570	21,8	4,8
23 - Génie civil, constructions, bois	42 562	2,4	24,4	13 197	5,5	11,8	3 666	11,7	5,0
24 - Matériaux souples	599	63,9	0,3	192	77,1	0,2	115	92,2	0,2
25 - Mécanique, électricité, électronique	21 873	1,4	12,5	26 467	2,1	23,7	9 754	3,5	13,2
Domaines de la production	128 754	9,4	73,7	68 192	9,3	61,1	32 124	12,0	43,4
30 - Spécialités plurivalentes des services	-	-	-	691	84,8	0,6	21	81,0	€
31 - Échanges et gestion	17 178	68,5	9,8	14 465	59,3	13,0	26 099	56,5	35,3
32 - Communication et information	441	23,1	0,3	1 783	50,4	1,6	6 595	53,2	8,9
33 - Services aux personnes	27 481	77,2	15,7	25 521	80,6	22,9	7 856	71,1	10,6
34 - Services à la collectivité	800	35,4	0,5	988	33,9	0,9	1 076	36,1	1,5
Domaines des services	45 900	72,7	26,3	43 448	71,3	38,9	41 647	58,2	56,2
Total	174 654	26,1	100,0	111 682	33,4	100,0	74 048	38,1	100,0

Domaines de spécialités	Niveau II			Niveau I			Ensemble		
	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)
11 - Mathématiques et sciences	204	41,2	0,9	751	46,2	1,8	1 207	43,5	0,3
12 - Sciences humaines et droit	390	64,1	1,7	1 365	64,6	3,3	1 755	64,5	0,4
13 - Lettres et arts	19	78,9	0,1	146	78,1	0,4	232	69,4	0,1
Domaines disciplinaires	613	56,9	2,7	2 262	59,4	5,5	3 194	56,9	0,8
20 - Spécialités pluritechnologiques de la production	1 567	25,0	6,8	5 588	17,6	13,6	15 340	12,2	3,6
21 - Agriculture, pêche, forêt	440	33,6	1,9	822	53,4	2,0	31 602	18,6	7,5
22 - Transformations	2 060	44,4	9,0	2 141	35,4	5,2	76 321	18,6	18,0
23 - Génie civil, constructions, bois	625	16,6	2,7	1 924	17,7	4,7	61 974	4,2	14,6
24 - Matériaux souples	50	88,0	0,2	170	64,1	0,4	1 126	70,2	0,3
25 - Mécanique, électricité, électronique	793	6,9	3,5	5 845	10,6	14,3	64 735	2,9	15,3
Domaines de la production	5 535	29,9	24,1	16 490	19,7	40,2	251 095	10,8	59,2
30 - Spécialités plurivalentes des services	17	70,6	0,1	32	46,9	0,1	761	82,8	0,2
31 - Échanges et gestion	12 517	57,4	54,6	15 617	54,9	38,1	85 876	59,2	20,2
32 - Communication et information	2 799	24,9	12,2	5 095	21,4	12,4	16 713	37,7	3,9
33 - Services aux personnes	989	71,8	4,3	564	70,0	1,4	62 411	77,7	14,7
34 - Services à la collectivité	467	40,5	2,0	967	50,2	2,4	4 298	39,1	1,0
Domaines des services	16 789	52,3	73,2	22 275	47,4	54,3	170 059	63,5	40,1
Total	22 937	47,1	100,0	41 027	36,9	100,0	424 348	32,3	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Lecture : 16 789 apprentis de niveau II préparent un diplôme dans le domaine des services. 52,3 % sont des filles. 73,2 % des apprentis de niveau II se forment dans les spécialités des services.

DÉFINITIONS

LES FORMATIONS du second cycle professionnel (principalement CAP pour le niveau V et brevet professionnel ou baccalauréat professionnel pour le niveau IV) sont accessibles par apprentissage (formation en CFA) ou par la voie scolaire (formation en lycée). L'apprentissage représente, en 2013, 27,2 % des formations du second degré professionnel (niveaux V et IV) avec de fortes disparités entre les deux niveaux : 55,3 % des effectifs de niveau V sont des apprentis, contre 15,1 % des effectifs de niveau IV (1). En 2013-2014, plus de la moitié des jeunes préparant un CAP le font sous statut apprenti alors que moins d'un jeune sur dix préparant un baccalauréat professionnel le fait sous ce statut.

Le poids de l'apprentissage dans les formations professionnelles du second degré diminue entre 2012 et 2013 (- 1,5 point) et présente des évolutions assez similaires pour chacun des niveaux : - 1,2 point pour le niveau V et - 1 point pour le niveau IV.

La réforme de la voie professionnelle de l'enseignement secondaire a entraîné la disparition du BEP (niveau V) au profit de la mise en place du baccalauréat professionnel en 3 ans (niveau IV). Cette réforme explique l'évolution récente de la part de l'apprentissage dans les effectifs de niveaux V et IV : hausse de la part des apprentis au niveau V jusqu'en 2012-2013, baisse de leur part au niveau IV.

En CAP, le poids de l'apprentissage baisse sur la période 2000-2013. Cela s'explique par une augmentation des jeunes préparant ce diplôme sous statut scolaire en début de période puis par une baisse récente du nombre d'apprentis en CAP.

Le poids de l'apprentissage pour le baccalauréat professionnel augmente entre 2000 et 2008, lié à la croissance plus importante de l'effectif d'apprentis que celle des élèves puis décroît à partir de 2008.

Le poids de l'apprentissage dans les formations du second degré professionnel est très variable selon les académies et les niveaux de formation (2). La diversité observée d'une académie à l'autre, pour un niveau de formation donné, traduit un engagement régional différent en matière d'apprentissage.

En France métropolitaine, son poids varie, pour le niveau V, de 41,3 % dans l'académie de Lille à 69,7 % dans l'académie de Nice et, pour le niveau IV, de 11,0 % dans l'académie de Lille à 26,0 % dans l'académie de Paris. Dans les DOM, le poids de l'apprentissage est faible : 25,2 % pour le niveau V et 6,1 % pour le niveau IV.

STATUT SCOLAIRE - Pour le niveau V, élèves dans les établissements du second degré publics et privés préparant un CAP, une mention complémentaire ou un autre diplôme de ce niveau.

Pour le niveau IV, élèves préparant un baccalauréat professionnel, un brevet des métiers d'arts ou un autre diplôme de ce niveau.

APPRENTIS DU SECOND CYCLE PROFESSIONNEL - Jeunes âgés théoriquement de 16 à 25 ans préparant un diplôme de niveau V (CAP, mention complémentaire ou autres diplômes de niveau V) ou de niveau IV (baccalauréat professionnel, brevet professionnel, brevet de maîtrise ou autres diplômes de niveau IV) dans le cadre d'un contrat de travail associant formation en entreprise et enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis. Des dérogations sur la limite d'âge sont possibles, en cas d'enchaînement de formations en apprentissage, de reprise d'un commerce et également pour les personnes reconnues en tant que travailleur handicapé.

SOURCES

MENESR-DEPP

- Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.
- Système d'information Scolarité.
- Système d'information SAFRAN du ministère en charge de l'agriculture.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Note d'Information* : 2015-n° 03.
- « L'apprentissage entre formation et insertion professionnelle », *Formation et emploi*, Insee-Références, juin 2009.

1 Évolution du poids de l'apprentissage dans le second cycle professionnel, en %.

	2000 2001	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014
Niveau V	28,8	27,6	28,4	29,0	31,3	39,0	46,4	51,2	56,5	55,3
dont CAP	65,5	62,0	62,3	62,2	61,0	58,3	57,0	57,0	56,7	55,1
Niveau IV	26,6	28,8	29,3	29,9	25,4	19,5	17,6	16,8	16,1	15,1
dont bac professionnel	14,8	15,7	16,2	16,7	13,9	11,1	10,4	10,1	9,4	8,6
Ensemble	28,3	27,9	28,6	29,3	29,3	28,9	28,3	28,3	28,7	27,2

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte depuis 2011.**

Lecture : en 2013-2014, 55,3 % des jeunes suivant une formation de niveau V le font sous statut d'apprenti. C'est le cas de 55,1 % des jeunes préparant un CAP.

2 Poids de l'apprentissage dans le second cycle professionnel par région et académie en 2013-2014

Régions	Académies	Effectifs du second cycle professionnel				Poids de l'apprentissage (%) (1)		
		Statut scolaire		Statut apprenti		Niveau V	Niveau IV	Ensemble
		Niveau V (2)	Niveau IV (3)	Niveau V	Niveau IV (4)			
Alsace	Strasbourg	3 684	15 267	6 305	3 936	63,1	20,5	35,1
Aquitaine	Bordeaux	6 362	30 219	8 746	4 758	57,9	13,6	27,0
Auvergne	Clermont-Ferrand	2 841	12 269	4 971	2 349	63,6	16,1	32,6
Basse-Normandie	Caen	3 541	15 519	5 302	3 236	60,0	17,3	30,9
Bourgogne	Dijon	3 251	15 812	5 204	2 724	61,5	14,7	29,4
Bretagne	Rennes	6 420	34 087	8 656	5 247	57,4	13,3	25,6
Centre	Orléans-Tours	4 294	22 951	8 917	5 319	67,5	18,8	34,3
Champagne-Ardenne	Reims	3 153	14 067	4 174	2 217	57,0	13,6	27,1
Corse	Corse	515	2 119	1 176	331	69,5	13,5	36,4
Franche-Comté	Besançon	2 592	12 299	4 051	2 761	61,0	18,3	31,4
Haute-Normandie	Rouen	3 961	17 833	6 516	3 482	62,2	16,3	31,4
Île-de-France	Créteil	6 915	40 725	6 991	5 576	50,3	12,0	20,9
	Paris	3 950	13 558	4 012	4 773	50,4	26,0	33,4
	Versailles	7 948	41 702	7 809	7 224	49,6	14,8	23,2
	Total Île-de-France	18 813	95 985	18 812	17 573	50,0	15,5	24,1
Languedoc-Roussillon	Montpellier	5 534	26 548	7 429	3 816	57,3	12,6	26,0
Limousin	Limoges	1 583	6 741	1 847	1 145	53,8	14,5	26,4
Lorraine	Nancy-Metz	4 295	24 460	6 765	4 530	61,2	15,6	28,2
Midi-Pyrénées	Toulouse	4 849	28 023	8 498	3 938	63,7	12,3	27,4
Nord - Pas-de-Calais	Lille	11 772	48 098	8 268	5 953	41,3	11,0	19,2
Pays de la Loire	Nantes	7 407	36 221	11 989	9 410	61,8	20,6	32,9
Picardie	Amiens	5 220	21 478	4 972	3 211	48,8	13,0	23,5
Poitou-Charentes	Poitiers	3 561	16 534	6 157	3 978	63,4	19,4	33,5
Provence - Alpes-Côte d'Azur	Aix-Marseille	7 846	26 034	7 987	5 031	50,4	16,2	27,8
	Nice	2 843	16 327	6 554	2 909	69,7	15,1	33,0
	Total PACA	10 689	42 361	14 541	7 940	57,6	15,8	29,8
Rhône-Alpes	Grenoble	7 464	29 945	9 084	5 637	54,9	15,8	28,2
	Lyon	6 695	27 198	8 018	6 229	54,5	18,6	29,6
	Total Rhône-Alpes	14 159	57 143	17 102	11 866	54,7	17,2	28,9
	France métropolitaine	128 496	596 034	170 398	109 720	57,0	15,5	27,9
Guadeloupe	Guadeloupe	1 943	6 608	903	154	31,7	2,3	11,0
Guyane	Guyane	2 261	3 881	353	56	13,5	1,4	6,2
Martinique	Martinique	1 533	5 039	502	518	24,7	9,3	13,4
Mayotte	Mayotte	1 752	2 670	215	37	10,9	1,4	5,4
La Réunion	La Réunion	5 117	11 874	2 283	1 197	30,9	9,2	17,0
	DOM	12 606	30 072	4 256	1 962	25,2	6,1	12,7
	France métropolitaine + DOM	141 102	626 106	174 654	111 682	55,3	15,1	27,2

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.**

1. Apprentis/ensemble du second cycle professionnel (%).

2. Niveau V statut scolaire : CAP, mention complémentaire et autres diplômes de ce niveau.

3. Niveau IV statut scolaire : bac professionnel, BMA (brevet des métiers d'art) et autres diplômes de ce niveau.

4. Niveau IV statut apprenti : y compris 24 apprentis préparant un brevet de technicien.

DÉFINITIONS

EN 2013-2014, 57,7 % des apprentis inscrits en première année d'apprentissage de niveau IV ou V arrivent de la voie scolaire (formation en collège ou lycée), 25,7 % étaient déjà apprentis l'année précédente, 10,3 % étaient dans une autre situation (sans emploi par exemple) (1). La part des apprentis en provenance de la voie scolaire baisse nettement cette année (68,0 % en 2012) au profit des entrées en provenance de l'apprentissage (16,8 % en 2012).

Parmi les apprentis inscrits en première année de formation de niveau V (principalement CAP), plus des deux tiers arrivent de la voie scolaire, majoritairement après une classe de troisième (41,6 %). En 2013, le nombre d'apprentis venant de cinquième, quatrième ou de l'enseignement spécial diminue et atteint 2,0 %.

Parmi les apprentis inscrits en formation de niveau IV, près de la moitié suivaient déjà une formation en apprentissage l'année précédente. Il s'agissait généralement d'une formation de niveau V. Ainsi, l'apprentissage est une filière professionnelle à part entière associant emploi et formation, aux côtés des filières sous statut scolaire. Les effectifs d'apprentis de niveau IV originaires de troisième baissent en 2013 (11,8 %) après une stagnation l'année précédente. Les apprentis venant du second cycle professionnel sous statut scolaire baissent également en 2013, 13,3 % contre 16,1 % l'année précédente. Le second cycle professionnel avait déjà connu un recul important entre 2008 et 2011 (passant de 30,7 % à 16,2 %). Cela s'expliquait par la mise en place de la réforme de la voie professionnelle qui a créé le baccalauréat professionnel en trois ans, diplôme de niveau IV qui recrute parmi les sortants de troisième.

Au sein d'un même niveau de formation, les origines des jeunes peuvent être très différentes selon le diplôme préparé. Ainsi, les apprentis en première année de baccalauréat professionnel viennent principalement d'une classe de troisième (39,9 %) ou d'une formation de second cycle suivie sous statut scolaire (24,2 %), alors que les apprentis en première année de brevet professionnel viennent majoritairement d'une formation de niveau V sous statut apprenti (63,4 %) (2) (3).

CAP - Certificat d'aptitude professionnelle.

CFA - Centre de formation d'apprentis. (voir. 5.1)

PRÉAPPRENTIS - Sous statut scolaire, les élèves suivent leur formation dans des classes préparatoires à l'apprentissage dont l'appellation a évolué dans le temps : classes préparatoires à l'apprentissage (CPA), classes d'initiation préprofessionnelle par alternance (Clipa), dispositifs d'initiation aux métiers en alternance (DIMA). Ces classes peuvent aussi être implantées en collège ou en lycée.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 2015-n° 03.

- « L'apprentissage entre formation et insertion professionnelle », *Formation et emploi*, Insee-Références, juin 2009.

1 Origine des apprentis de première année en 2013-2014, cursus 2 et 3 ans.

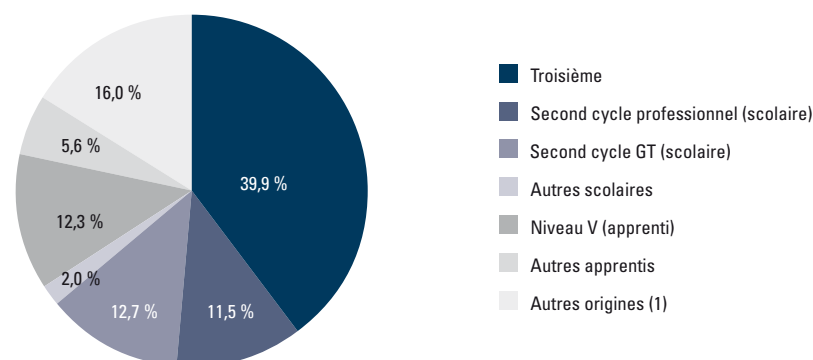
Origine (année 2012-2013)		Année 2013-2014					
		Niveau V		Niveau IV		Total	
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Scolaires	5 ^e , 4 ^e , enseignement spécial	1 667	2,0	41	0,1	1 708	1,4
	3 ^e	34 358	41,6	4 475	11,8	38 833	32,3
	Préapprentissage	3 788	4,6	170	0,5	3 958	3,3
	2 nd cycle pro	8 950	10,8	5 027	13,3	13 977	11,6
	2 nd cycle GT	6 132	7,4	3 091	8,2	9 223	7,7
	Autres scolaires	93	0,1	1	ε	94	0,1
	Supérieur	579	0,7	1 067	2,8	1 646	1,4
Total scolaires		55 567	67,3	13 872	36,7	69 439	57,7
Apprentis	Niveau V	10 794	13,1	16 564	43,9	27 358	22,7
	Niveau IV	1 602	1,9	1 627	4,3	3 229	2,7
	Niveau III	101	0,1	101	0,3	202	0,2
	Niveaux I et II	38	ε	54	0,1	92	0,1
Total apprentis		12 535	15,2	18 346	48,6	30 881	25,7
Ni scolaire, ni apprenti (1)		8 436	10,2	3 948	10,5	12 384	10,3
Origine inconnue		6 001	7,3	1 603	4,2	7 604	6,3
Ensemble		82 539	100,0	37 769	100,0	120 308	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

1. Stage, emploi, chômage.

Lecture : 48,6 % des apprentis de première année de niveau IV étaient l'année précédente en apprentissage.

2 Origine des apprentis de première année de baccalauréat professionnel en 2013-2014

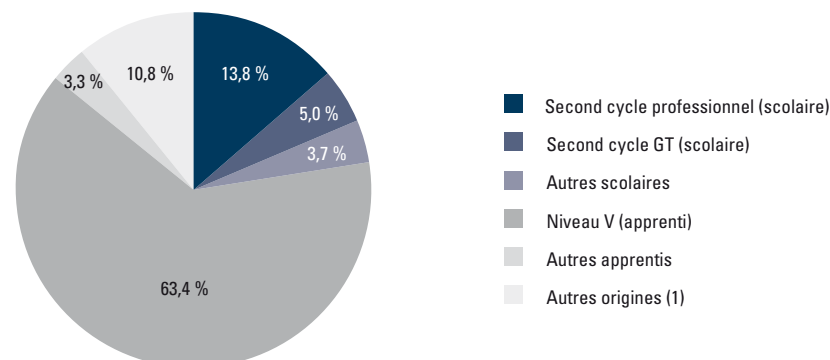


► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

1. Stage, emploi, chômage et origine inconnue.

Lecture - 39,9 % des apprentis de première année de baccalauréat professionnel étaient l'année précédente en classe de troisième.

3 Origine des apprentis de première année de brevet professionnel en 2013-2014



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

1. Stage, emploi, chômage et origine inconnue.

Lecture : 63,4 % des apprentis de première année de brevet professionnel préparaient l'année précédente une formation de niveau V sous statut apprenti.

DÉFINITIONS

POURSUIVANT LA TENDANCE observée depuis 1993, l'apprentissage continue de se développer dans l'enseignement supérieur (1). En 2013, 138 000 jeunes ont préparé un diplôme d'enseignement supérieur par la voie de l'apprentissage, soit une hausse de 2 % par rapport à l'année précédente. Le niveau III représente 53,7 % des apprentis du supérieur, le niveau II 16,6 % et le niveau I 29,7 %. Les niveaux I et II enregistrent une augmentation par rapport à 2012 : 2,8 % pour le niveau II et 7,5 % pour le niveau I, alors que le niveau III baisse (- 1,1 %).

Le BTS occupe toujours une place prépondérante, puisqu'il regroupe 44,1 % des apprentis du supérieur. Les effectifs d'apprentis en BTS diminuent cette année après deux années de forte progression (- 1,5 % par rapport à 2012). Les effectifs d'apprentis préparant un DUT stagnent (- 0,9 %) et atteignent 5 800 jeunes en 2013.

En revanche, le nombre d'apprentis préparant une licence ou un master professionnels progresse toujours. 17 400 apprentis préparent un diplôme d'ingénieur (contre 15 900 l'année précédente), principalement dans les spécialités de la mécanique, des technologies industrielles, de l'électricité et de l'électronique, spécialités à faible taux de féminisation (13,4 % de filles contre 17,2 % pour l'ensemble des formations d'ingénieurs).

47 % des jeunes inscrits en première année de niveau III par apprentissage sont issus d'une terminale de lycée ; la part de ceux venant de terminale générale gagne 0,8 point par rapport à 2012, celle des autres terminales diminue (- 1,3 point pour les terminales professionnelles et - 1,6 point pour les terminales technologiques). Ils sont peu nombreux (10,2 % en 2013) à intégrer une formation de niveau III par apprentissage après un parcours dans un autre cursus du supérieur. En 2013, la proportion de jeunes inscrits dans ce niveau de formation, et qui étaient déjà apprentis l'année précédente, est de 19,8 % (2).

33,4 % des jeunes préparant un diplôme d'ingénieur par apprentissage poursuivaient des études en IUT sous statut étudiant l'année précédente, 25,3 % suivaient déjà une formation par apprentissage (3).

28,8 % des apprentis en première année de niveau I ou II (hors ingénieurs) étaient déjà sous ce statut l'année précédente, ils sont 26,3 % à venir d'un BTS ou d'un DUT sous statut étudiant et 30,5 % à venir d'une autre formation du supérieur sous statut étudiant (4).

POPULATION CONCERNÉE - Centres de formation d'apprentis (CFA) de France métropolitaine et des DOM. Il n'y a pas d'apprentis dans l'enseignement supérieur à Mayotte.

NIVEAU III - Préparation d'un diplôme de niveau bac + 2, type BTS ou DUT.

NIVEAUX II ET I - Préparation d'un diplôme de niveau égal ou supérieur à bac + 3.

BTS - Brevet de technicien supérieur.

DUT - Diplôme universitaire de technologie.

LICENCE - Les licences préparées en apprentissage sont essentiellement des licences professionnelles.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 2015-n° 03.

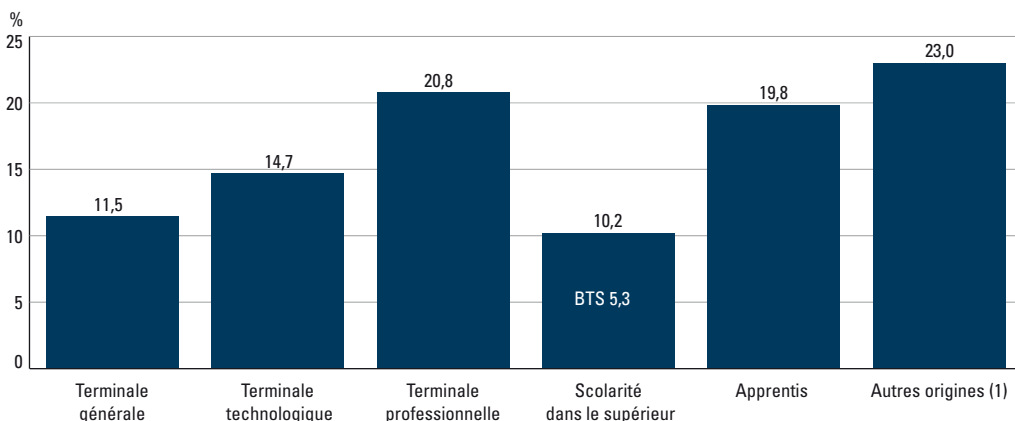
- « L'apprentissage entre formation et insertion professionnelle », *Formation et emploi*, Insee-Références, juin 2009.

1 Évolution des effectifs d'apprentis préparant un diplôme d'enseignement supérieur

	1995 1996	2000 2001	2005 2006	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	Part des filles (%)
BTS/BTSA	12 539	27 800	35 345	47 249	48 093	49 965	55 136	61 769	60 834	36,0
DUT	2 067	4 285	4 717	5 795	5 390	5 548	5 731	5 887	5 836	37,1
Autres niveau III	667	3 468	4 171	5 528	6 049	6 561	6 326	7 212	7 378	55,9
Total niveau III	15 273	35 553	44 233	58 572	59 532	62 074	67 193	74 868	74 048	38,1
Licence	56	692	5 392	9 983	10 663	11 943	13 515	14 522	15 035	45,3
Maîtrise	577	1 837	1 489	-	-	-	-	-	-	-
Autres niveau II	2 196	6 919	8 182	6 038	6 724	7 246	8 247	7 799	7 902	50,3
Total niveau II	2 829	9 448	15 063	16 021	17 387	19 189	21 762	22 321	22 937	47,1
Diplômes ingénieurs	1 734	4 644	7 153	10 279	11 489	12 706	14 083	15 856	17 351	17,2
DESS	193	1 162	411	-	-	-	-	-	-	-
Master	-	-	2 999	7 023	8 083	9 522	11 194	12 676	13 441	54,3
Autres niveau I	21	379	778	5 626	6 584	7 914	8 654	9 650	10 235	47,6
Total niveau I	1 948	6 185	11 341	22 928	26 156	30 142	33 931	38 182	41 027	36,9
Ensemble	20 050	51 186	70 637	97 521	103 075	111 405	122 886	135 371	138 012	39,2

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte depuis 2011.

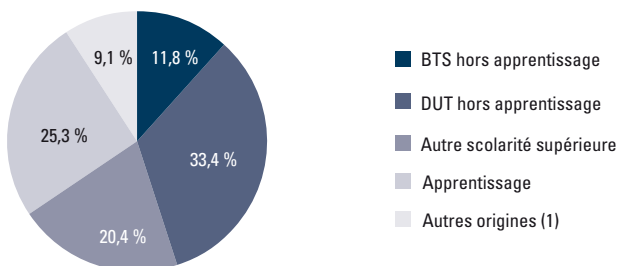
2 Origine des apprentis de première année de niveau III en 2013-2014, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

1. Stage, emploi, chômage, etc. et origine inconnue (5,9 %).

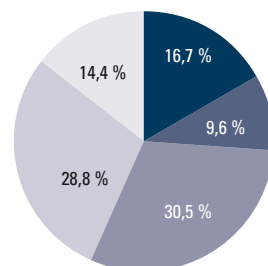
3 Origine des apprentis ingénieurs en première année en 2013-2014



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

1. Stage, emploi, chômage, etc. et origine inconnue (3,8 %).

4 Origine des apprentis de niveaux II et I (hors ingénieurs) en première année en 2013-2014



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

1. Stage, emploi, chômage, etc. et origine inconnue (4,2 %).

AU 31 DÉCEMBRE 2013, 39 100 apprentis suivent leur formation en établissement public local d'enseignement (EPL), soit une diminution de 2,5 % par rapport à 2012 (contre - 2,6 % pour l'ensemble de l'apprentissage).

En EPLE, seuls les effectifs en unité de formation par apprentissage (UFA) augmentent en 2013 (+ 2,4 %). Le nombre d'apprentis en CFA baisse quant à lui de 7,8 %. La part des apprentis en UFA ne cesse de croître : elle passe de 21 % en 2005 à 53 % en 2013, tandis que celle des effectifs en CFA passe de 62 % à 39 % (1). Les conventions de services concernent 8 % des apprentis en EPLE (contre 10 % en 2005).

En EPLE, les effectifs sont équilibrés sur les niveaux de formation III à V (près d'un tiers) contre 5 % en niveaux I et II. Les apprentis en EPLE représentent 9,2 % des apprentis : 7,2 % des apprentis en CAP, 8,3 % de ceux en BP, 14,1 % des apprentis en baccalauréat professionnel et surtout 19,5 % de ceux en BTS (2). Les niveaux III (- 0,7 %) et IV (- 2 %) résistent mieux en 2013 que le niveau V (- 5,9 %).

L'académie de Strasbourg – dont la région a une longue tradition d'apprentissage public – accueille à elle seule plus de 14 % des apprentis en EPLE, soit 37 % de l'ensemble de ses apprentis (3). Cette proportion en EPLE est également supérieure à 15 % dans trois autres académies : Limoges (22 %), Nancy-Metz (21 %) et Lille (16 %).

L'APPRENTISSAGE EN ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT (EPL) - Il existe quatre structures d'accueil des apprentis dans les EPLE (lycées professionnels, d'enseignement général et technologique ou polyvalents) prévues par le code du travail :

- **LE CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS (CFA)** - L'EPL est l'organisme gestionnaire du CFA, qui est créé par convention entre l'EPL et le conseil régional. L'établissement assume les responsabilités administrative, financière et pédagogique des formations délivrées par le CFA implanté dans le lycée.

- **LA SECTION D'APPRENTISSAGE (SA)** - L'EPL est l'organisme gestionnaire de la section d'apprentissage, qui est créé par convention entre l'EPL, le conseil régional et l'entreprise.

Une SA est créée pour une seule formation répondant à un besoin ponctuel, pour un seul cycle de formation. L'établissement assume les responsabilités administrative, financière et pédagogique de la formation implantée dans le lycée.

- **L'UNITÉ DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE (UFA)** - L'EPL accueille une unité de formation par apprentissage, qui est créée par convention entre l'EPL et un CFA (dans la majorité des académies, il s'agit d'un CFA académique).

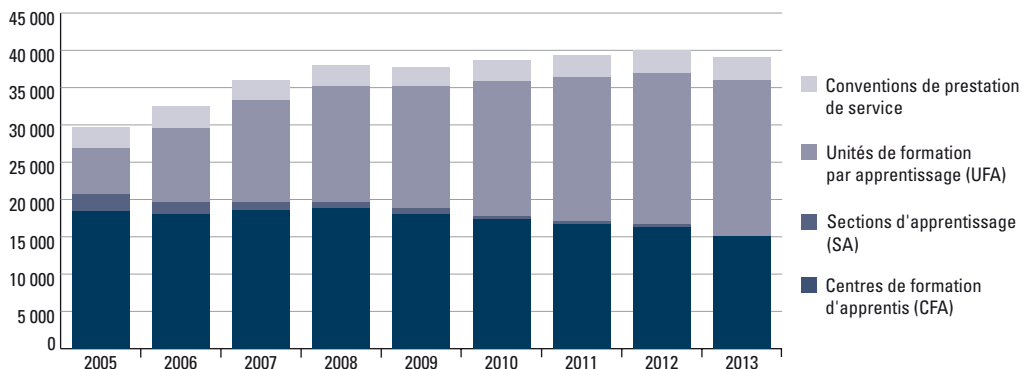
Une UFA peut délivrer plusieurs formations. L'établissement d'accueil de l'UFA assume la seule responsabilité pédagogique des formations délivrées par l'UFA implantées dans le lycée, tandis que le CFA a les responsabilités administratives et financières.

- **LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES** (de type « L 6231-3 ») - L'EPL assure une « prestation de services » pour un CFA, dont les modalités sont définies par convention entre l'EPL et le CFA. Il s'agit, le plus souvent, d'assurer tout ou partie des enseignements pour une formation.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.

1 Évolution des effectifs d'apprentis en EPLE par structure juridique



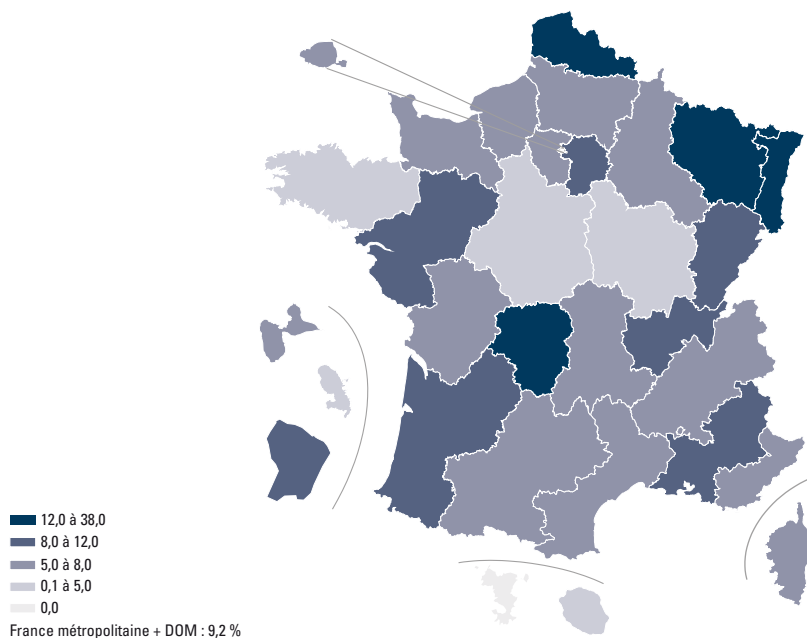
► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte depuis 2011.

2 Effectifs d'apprentis en EPLE par niveau de formation en 2013-2014

	Apprentis en EPLE	Ensemble des apprentis	Part en EPLE (%)	Évolution EPLE 2013/2012 (%)
Niveau V	12 616	174 654	7,2	-5,9
<i>dont CAP</i>	<i>11 735</i>	<i>163 381</i>	<i>7,2</i>	<i>-6,8</i>
Niveau IV	12 429	111 682	11,1	-2,0
<i>dont brevet professionnel</i>	<i>3 641</i>	<i>43 772</i>	<i>8,3</i>	<i>-7,4</i>
<i>dont bac professionnel</i>	<i>8 283</i>	<i>58 905</i>	<i>14,1</i>	<i>0,1</i>
Niveau III	12 223	74 048	16,5	-0,7
<i>dont BTS</i>	<i>11 893</i>	<i>60 834</i>	<i>19,5</i>	<i>-0,9</i>
Niveau I et II	1 807	63 964	2,8	7,9
Ensemble	39 075	424 348	9,2	-2,5

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

3 Part des apprentis en EPLE en 2013-2014, en %.



DÉFINITIONS

SELON LES RÉSULTATS provisoires pour l'année scolaire 2014-2015, 415 200 jeunes sont inscrits dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ou une section d'apprentissage (SA) de France métropolitaine et des DOM. 409 300 sont apprentis (98,6 %) et 5 900 sont préapprentis (1,4 % en DIMA) (1).

Le nombre total d'apprentis est en baisse de 3,5 % par rapport à 2013. Les établissements sous contrôle pédagogique du ministère en charge de l'agriculture en accueillent 33 100, soit -3,4 %. Ceux sous contrôle pédagogique des autres ministères accueillent 376 200 apprentis, soit 5,0 % de moins qu'en 2013.

Cette année, les effectifs d'apprentis croissent seulement dans deux académies (Martinique et Guadeloupe). Dans cinq académies (Bordeaux, Corse, Limoges, Montpellier et Paris) les effectifs stagnent (entre +1 % et -1 %). Dans les vingt-quatre autres, le nombre d'apprentis diminue ; parmi ces académies, douze enregistrent une baisse supérieure à 5 %.

Tous ministères confondus, les formations de niveau V accueillent 164 100 apprentis, soit 40,1 % de l'effectif total d'apprentis (2). 93,2 % des jeunes de ce niveau préparent un CAP. Les formations de niveau IV accueillent 105 800 apprentis (25,8 %), répartis principalement entre le baccalauréat professionnel et le BP. Au niveau III, 72 000 jeunes suivent une formation par la voie de l'apprentissage (17,6 %), la formation la plus fréquente étant le BTS (59 200). Ils sont 67 400 aux niveaux I et II (16,5 %) parmi lesquels 16 300 préparent une licence, les diplômés d'ingénieur et les masters accueillent chacun 18 900 apprentis.

Les évolutions d'effectifs par rapport à 2013-2014 sont très différentes selon le niveau du diplôme préparé. En 2014-2015, les niveaux V, IV et III sont en recul respectivement de 6,1 %, 5,3 % et 2,7 %. Les niveaux II et I augmentent avec une progression de 8,5 % pour la licence, de 9,0 % pour le diplôme d'ingénieur et de 40,4 % pour le master.

Les apprentis sont accueillis dans 1 011 CFA et SA, dont 849 sous la tutelle du ministère en charge de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, 137 sous celle du ministère en charge de l'agriculture (3).

POPULATION CONCERNÉE - Ensemble des personnes inscrites (apprentis et préapprentis) dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ou une section d'apprentissage (SA), y compris les CFA « agriculture ».

APPRENTIS - Voir « Définitions » en 5.1.

PRÉAPPRENTIS - Voir « Définitions » en 5.1.

CFA - Centre de formation d'apprentis.

SA - Section d'apprentissage d'un lycée ou d'une université.

CAP (A) - Certificat d'aptitude professionnelle (agricole).

BP (A) - Brevet professionnel (agricole).

MC - Mention complémentaire.

BTS (A) - Brevet de technicien supérieur (agricole).

DUT - Diplôme universitaire de technologie.

SOURCES

MENESR-DEPP, Enquête n° 10 (enquête rapide sur les effectifs en CFA et sections d'apprentissage - résultats provisoires au 31 décembre 2014) et SIFA (Système d'information sur la formation des apprentis) au 31 décembre 2013.

1 Effectifs dans les centres de formation d'apprentis et les sections d'apprentissage par région et académie en 2014-2015, résultats provisoires (1).

Régions	Académies	CFA/SA hors agriculture		CFA/SA agricoles		Effectifs totaux	dont apprentis	Évolution 2014/2013 (%) (2)
		Apprentis	Préapprentis	Apprentis	Préapprentis			
Alsace	Strasbourg	14 058	262	815	29	15 164	14 873	-2,1
Aquitaine	Bordeaux	16 219	298	2 044	175	18 736	18 263	-0,9
Auvergne	Clermont-Ferrand	7 380	46	848	28	8 302	8 228	-6,6
Basse-Normandie	Caen	8 597	-	1 292	-	9 889	9 889	-5,6
Bourgogne	Dijon	8 099	181	1 287	72	9 639	9 386	-5,7
Bretagne	Rennes	15 279	137	1 680	40	17 136	16 959	-5,5
Centre	Orléans-Tours	16 708	252	1 472	79	18 511	18 180	-5,6
Champagne-Ardenne	Reims	7 046	165	672	34	7 917	7 718	-6,8
Corse	Corse	1 946	17	100	-	2 063	2 046	-0,8
Franche-Comté	Besançon	7 859	124	1 340	46	9 369	9 199	-5,6
Haute-Normandie	Rouen	11 310	178	1 171	26	12 685	12 481	-6,4
Île-de-France	Paris	26 528	138	92	-	26 758	26 620	0,6
	Créteil	20 366	217	458	5	21 046	20 824	-1,4
	Versailles	31 720	597	1 077	85	33 479	32 797	-3,7
	Total Île-de-France	78 614	952	1 627	90	81 283	80 241	-1,7
Languedoc-Roussillon	Montpellier	15 119	56	1 178	-	16 353	16 297	1,0
Limousin	Limoges	3 182	73	488	-	3 743	3 670	-0,5
Lorraine	Nancy-Metz	13 453	321	1 558	79	15 411	15 011	-6,4
Midi-Pyrénées	Toulouse	15 552	455	1 355	58	17 420	16 907	-1,5
Nord - Pas-de-Calais	Lille	19 070	-	2 306	-	21 376	21 376	-2,2
Pays de la Loire	Nantes	24 255	354	2 686	6	27 301	26 941	-4,8
Picardie	Amiens	9 995	415	1 346	90	11 846	11 341	-4,6
Poitou-Charentes	Poitiers	11 735	178	1 651	-	13 564	13 386	-4,6
Provence - Alpes-Côte d'Azur	Aix-Marseille	17 099	-	383	-	17 482	17 482	-5,0
	Nice	8 218	-	2 165	-	10 383	10 383	-5,5
	Total PACA	25 317	-	2 548	-	27 865	27 865	-5,2
Rhône-Alpes	Grenoble	13 427	90	-	-	13 517	13 427	-4,3
	Lyon	24 090	259	3 009	9	27 367	27 099	-3,9
	Total Rhône-Alpes	37 517	349	3 009	9	40 884	40 526	-4,0
France métropolitaine		368 310	4 813	32 473	861	406 457	400 783	-3,6
Guadeloupe	Guadeloupe	1 467	60	110	-	1 637	1 577	5,4
Guyane	Guyane	559	-	59	-	618	618	-6,8
Martinique	Martinique	1 532	104	112	12	1 760	1 644	9,6
Mayotte	Mayotte	244	-	-	-	244	244	-3,2
La Réunion	La Réunion	4 102	-	363	-	4 465	4 465	-3,3
DOM		7 904	164	644	12	8 724	8 548	0,3
France métropolitaine + DOM		376 214	4 977	33 117	873	415 181	409 331	-3,5

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

1. Résultats de l'enquête rapide au 31 décembre 2014. Les effectifs sont ventilés selon la région et l'académie d'implantation de l'établissement de rattachement, contrairement à la double page 5.2 où ils sont ventilés selon la région et l'académie du site de formation.

2. Évolution des effectifs d'apprentis entre l'enquête rapide au 31 décembre 2014 et SIFA au 31 décembre 2013.

2 Effectifs d'apprentis en CFA et SA par niveau et diplôme

	2013-2014 (1)	2014-2015 (2)	Évolution (%)
CAP	163 381	152 923	-6,4
Autres diplômes de niveau V	11 273	11 148	-1,1
Niveau V	174 654	164 071	-6,1
BP	43 772	44 028	0,6
Bac pro	58 905	54 338	-7,8
Autres diplômes de niveau IV	9 005	7 428	-17,5
Niveau IV	111 682	105 794	-5,3
BTS	60 834	59 227	-2,6
Autres diplômes de niveau III	13 214	12 808	-3,1
Niveau III	74 048	72 035	-2,7
Licence	15 035	16 317	8,5
Master	13 441	18 868	40,4
Diplôme d'ingénieur	17 351	18 919	9,0
Autres diplômes de niveaux I et II	18 137	13 327	-26,5
Niveaux I et II	63 964	67 431	5,4
Total	424 348	409 331	-3,5

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

1. Résultats issus de SIFA au 31-12-2013.

2. Résultats provisoires issus de l'enquête rapide au 31-12-2014.

3 Répartition des CFA et SA selon le ministère de tutelle

En charge de	Nombre de CFA/SA
Éducation nationale/Enseignement supérieur	849
Agriculture	137
Santé	19
Autres	6
Total	1 011

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

6 LES ÉTUDIANTS

6.1.	Les effectifs du supérieur : évolution	162
6.2.	Les effectifs du supérieur par académie	164
6.3.	Les étudiants dans les formations scientifiques	166
6.4.	Les étudiants des universités	168
6.5.	Les nouveaux entrants à l'université	170
6.6.	La population universitaire par établissement et académie	172
6.7.	Les étudiants préparant un DUT	174
6.8.	Les étudiants des filières d'ingénieurs	176
6.9.	Les écoles de commerce, gestion et vente	178
6.10.	Les classes préparatoires aux grandes écoles - CPGE	180
6.11.	Les sections de techniciens supérieurs et assimilés	182
6.12.	Les sections de techniciens supérieurs et assimilés par spécialité	184
6.13.	Les femmes dans l'enseignement supérieur	186
6.14.	L'origine sociale des étudiants français	188
6.15.	Les étudiants de nationalité étrangère dans l'enseignement supérieur	190
6.16.	Les étudiants de nationalité étrangère dans l'enseignement supérieur par nationalité	192
6.17.	Les étudiants de nationalité étrangère dans les universités	194
6.18.	Les taux d'inscription des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur – 1	196
6.19.	Les taux d'inscription des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur – 2	198
6.20.	Les entrants en première année de l'enseignement supérieur universitaire : provenance et devenir un an après	200
6.21.	Le devenir des bacheliers 2008 : situation à la rentrée 2008	202
6.22.	Les bacheliers 2008 entrés à l'université après le bac : situation à la rentrée 2013	204
6.23.	Les bacheliers 2008 entrés dans l'enseignement supérieur hors université : situation à la rentrée 2013	206
6.24.	Les stages effectués dans les universités	208

À LA RENTRÉE 2014, 2 470 700 étudiants sont inscrits dans l'enseignement supérieur en France métropolitaine et dans les DOM, soit une hausse de 1,7 % par rapport à la rentrée 2013 (+ 40 800 étudiants) (1). Les effectifs inscrits dans l'enseignement supérieur en France ont ainsi augmenté pour la sixième année consécutive. Les étudiants n'ont jamais été aussi nombreux en France. Cette année, le nombre d'étudiants étrangers augmente un peu plus faiblement que l'ensemble des étudiants (+1,3 %).

L'enseignement privé (437 700 étudiants, soit 17,7 % des effectifs du supérieur) reste quasi stable pour la deuxième année consécutive, après plusieurs années de forte croissance (+ 3,3 % en 2012, + 2,7 % en 2011, + 2,5 % en 2010 et + 8,0 % en 2009). La croissance de l'enseignement public est de 2,0 % entre 2013 et 2014. Jusque-là, l'enseignement privé portait l'essentiel de la croissance. Depuis 1998, les inscriptions dans l'enseignement privé ont augmenté de 73,3 %, soit 185 100 étudiants supplémentaires, tandis qu'elles n'ont augmenté que de 8,5 % dans l'enseignement public (2).

À la rentrée 2014, le nombre d'étudiants à l'université augmente de 2,1 % (voir « Définitions »). La Paces, première année commune aux études de santé, contribue nettement moins à cette augmentation (+ 0,7 % d'étudiants par rapport à 2013) qu'en 2013 où ses effectifs augmentaient de 4,5 %. Le nombre d'étudiants préparant un DUT augmente légèrement (+ 0,5 %), croissance un peu en retrait par rapport à l'an passé (+ 1,0 %), mais qui fait suite à des baisses en 2012 (- 0,4 %), en 2011 (- 0,6 %) et en 2010 (- 1,4 %).

Le nombre d'étudiants est stable en STS et progresse de 1,6 % en CPGE. Entre 2013 et 2014, les inscriptions dans les formations d'ingénieurs restent très dynamiques (+ 3,1 %), dans le prolongement des années précédentes. Depuis les années 1990, elles ont connu une progression importante (+ 145 % entre 1990 et 2014). En revanche, à la rentrée 2014, le nombre d'étudiants stagne dans les écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité (+ 0,1 %). Comme les formations d'ingénieurs, les écoles de commerce et de gestion ont connu un essor important depuis les années 1990 (+ 197 % entre 1990 et 2014).

POPULATION CONCERNÉE - Étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage).

UNIVERSITÉS - Depuis 2011, l'université de Lorraine (regroupant les universités de Metz, Nancy I et II et l'INP de Lorraine) est devenue un grand établissement. Ses effectifs sont comptabilisés avec ceux des universités.

AUTRES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRES - Regroupent les établissements privés de type universitaire et les « grands établissements », qui délivrent un enseignement de type universitaire : Paris-Dauphine, École des hautes études en sciences sociales (EHESS), Institut d'études politiques de Paris (IEP), École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Institut national des langues et civilisations orientales (Inalco), Observatoire de Paris, École pratique des hautes études (EPHE), Institut de physique du Globe, École nationale des chartes.

INSTITUTS UNIVERSITAIRES DE FORMATION DES MAÎTRES (IUFM) - Établissements responsables de la formation des futurs enseignants du premier degré et du second degré. Entre 2008 et 2010, les IUFM de France métropolitaine et des DOM ont été intégrés dans une université de rattachement. Depuis 2010, les étudiants préparant un concours d'enseignement primaire ou secondaire doivent désormais s'inscrire en master à l'université et les stagiaires en année post-master ne sont plus comptabilisés dans les effectifs étudiants.

ÉCOLES SUPÉRIEURES DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION (ESPE) - Créées par la loi 2013-595 du 8 juillet 2013, elles forment les futurs enseignants de la maternelle au supérieur à compter de la rentrée 2013. Elles sont rattachées aux universités.

CPGE, STS, ÉCOLES D'INGÉNIEURS, ÉCOLES DE COMMERCE, GESTION, VENTE ET COMPTABILITÉ
Voir « Définitions » en 6.2.

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par le MENESR-DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé et de la culture.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Tableau statistique n° 7178.

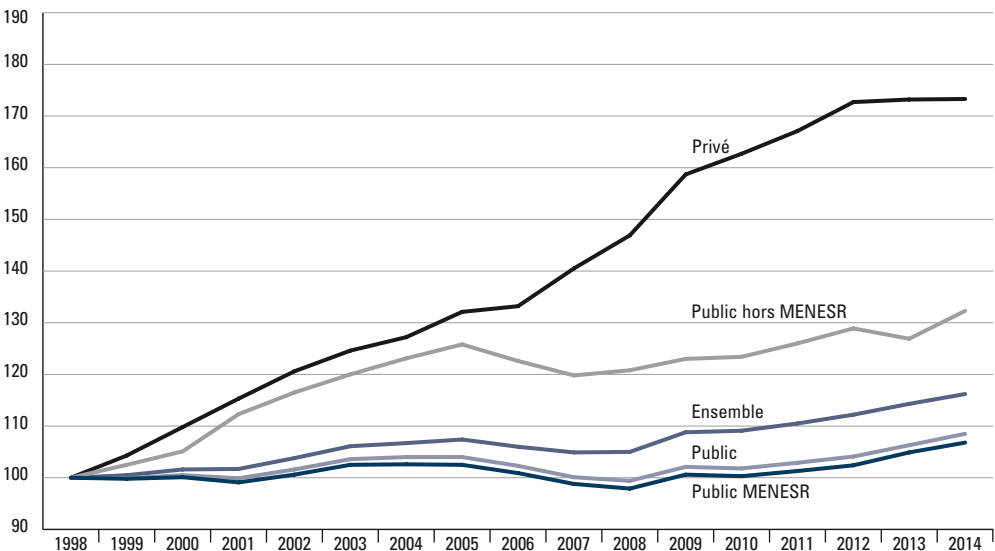
1 Nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en fonction de la filière et du type d'établissement en 2014-2015, en milliers.

	Diplômes LMD	Professions de santé	Formations d'ingénieurs (1)	DUT	BTS et assimilés	CPGE + préparations intégrées	Autres	Total
Lycées					232,7	81,7	14,7	329,1
<i>dont privé</i>					61,7	11,6	4,9	78,2
Universités (2)	1 016,8	180,0	26,6	116,4		2,5	189,0	1 531,3
Autres établissements d'enseignement universitaires (3)	27,1	1,3					32,0	60,5
<i>dont privé</i>	17,4	1,3					11,5	30,3
Écoles normales supérieures							5,8	5,8
Écoles d'ingénieurs	9,2		115,0			8,4	6,0	138,6
<i>dont privé</i>	0,3		40,6			5,2	1,4	47,6
Écoles de commerce, gestion et comptabilité					2,7		134,3	137,0
<i>dont privé</i>					2,7		133,3	136,0
Écoles juridiques et administratives							8,0	8,0
<i>dont privé</i>							2,9	2,9
Écoles de journalisme et écoles littéraires							8,3	8,3
<i>dont privé</i>							8,3	8,3
Écoles paramédicales hors université (4)		103,3						103,3
<i>dont privé</i>		25,3						25,3
Écoles préparant aux fonctions sociales (4)							31,8	31,8
<i>dont privé</i>							30,8	30,8
Écoles supérieures artistiques et culturelles (4)					1,2		47,1	48,3
<i>dont privé</i>					1,2		29,8	31,0
Écoles d'architecture							18,5	18,5
<i>dont privé</i>							0,9	0,9
Écoles vétérinaires							2,7	2,7
Autres écoles de spécialités diverses					18,6	2,4	26,5	47,5
<i>dont privé</i>					18,6	2,4	25,5	46,5
Total	1 053,0	284,7	141,6	116,4	255,2	95,0	524,8	2 470,7
<i>dont privé</i>	17,8	26,6	40,6	0,0	84,2	19,2	249,2	437,7

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat, soit 11 569 étudiants en 2014.
2. Y compris l'université de Lorraine devenue grand établissement en 2011.
3. Établissements privés d'enseignement universitaire, Paris-Dauphine, EHESS, IEP Paris, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Inalco, Observatoire de Paris, École pratique des hautes études, Institut de physique du Globe, École nationale des chartes.
4. Données provisoires en 2014-2015 (reconduction des données 2013-2014).

2 Évolution des enseignements supérieurs privé et public depuis 1998, base 100 en 1998.



► Champ : France métropolitaine + DOM, y compris Mayotte à partir de 2011.

En 2014, 26 % des effectifs étudiants se concentrent en Île-de-France. Les principales académies de province sont celles de Lyon, Lille, Toulouse et Nantes, qui accueillent, à elles quatre, 24 % des effectifs totaux ; les plus petites de métropole sont celles de Corse, Limoges et Besançon, qui regroupent 2,5 % des effectifs totaux (1). Les effectifs augmentent par rapport à 2013 dans presque toutes les académies. En France métropolitaine, ils croissent de façon importante dans les académies de Nancy-Metz (+ 4,0 %) et de Nice (+ 3,7 %). Ils augmentent de 1,7 % dans les DOM.

Dans les DOM, l'offre de formation est très différente de celle du reste du territoire : il s'agit essentiellement de formations courtes (DUT, STS).

L'académie de Paris reçoit un grand nombre d'étudiants (13 % des effectifs) et propose une offre de formation très diversifiée. Seuls 52 % des étudiants parisiens sont inscrits à l'université (contre 62 % pour la moyenne métropolitaine) et 6 % sont inscrits dans une filière courte (contre 15 %). En revanche, l'enseignement privé, les écoles de commerce ainsi que les CPGE y sont plus fortement présents.

Dans les académies d'Aix-Marseille, Clermont-Ferrand, Corse, Créteil, Limoges, Montpellier, Nancy-Metz, Orléans-Tours et Strasbourg, plus des deux tiers des étudiants sont inscrits à l'université. Les écoles de commerce et l'enseignement privé y sont assez peu représentés.

Dans les académies de Bordeaux, Caen, Dijon, Grenoble, Nice, Poitiers, Toulouse, la proportion d'étudiants inscrits à l'université est supérieure à la moyenne. Les filières courtes y sont également surreprésentées.

Les académies qui proposent l'offre de formation la plus proche de la moyenne nationale sont les académies de Lyon, Rennes et Lille.

C'est dans les académies d'Amiens et de Besançon que la part des étudiants inscrits en formation d'ingénieurs est la plus élevée. Ces deux académies ont par ailleurs une forte proportion de leurs étudiants inscrits dans une filière courte et une faible part de l'université.

Dans les académies de Reims, Rouen, Nice et Versailles, la part des écoles de commerce est élevée. L'académie de Versailles, deuxième académie en termes d'effectifs, est celle qui compte le plus d'élèves ingénieurs. Le profil de l'académie de Versailles est opposé à celui de l'académie de Créteil : le poids de l'université est plus fort à Créteil qu'à Versailles ; au contraire, la part des écoles de commerce et des CPGE est forte à Versailles.

POPULATION CONCERNÉE - Voir « Définitions » en 6.1.

LOCALISATION DES ÉTABLISSEMENTS

À partir de 2005-2006, la localisation des établissements par académie a été homogénéisée sur l'ensemble du champ du supérieur : à présent, l'unité géographique de référence est celle où est implantée la composante, quel que soit le type d'établissement. Cela se traduit par des transferts d'effectifs d'une académie à l'autre (en particulier à l'intérieur de l'Île-de-France et entre la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique), et explique les différences d'effectifs pour certaines académies entre ceux présentés ici et ceux affichés en 6.5.

UNIVERSITÉS - Les universités, établissements publics d'enseignement, sont organisées en unités de formation et de recherche (UFR). On y assimile également le CUFR d'Albi et celui de Mayotte ouvert en 2012. Voir « Définitions » en 6.4.

CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ÉCOLES (CPGE)

Voir « Définitions » en 6.10.

SECTIONS DE TECHNICIENS SUPÉRIEURS (STS) - Le diplôme des métiers d'art (DMA) et les classes de mise à niveau pour BTS font partie de cette rubrique. Les formations complémentaires post-BTS et le diplôme supérieur des arts appliqués (DSAA) sont classés en « autres écoles et formations ».

ÉCOLES D'INGÉNIEURS - Établissements habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur. Les formations d'ingénieurs en partenariat (FIP) sont incluses ici ; par contre, elles ne sont pas prises en compte dans les effectifs affichés en 6.8.

ÉCOLES DE COMMERCE, GESTION, VENTE ET COMPTABILITÉ

Sont présentes dans ce groupe toutes les écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité, reconnues ou non. Sont pris en compte la formation initiale, la formation continue et l'apprentissage (cf. double page 6.9).

AUTRES ÉCOLES ET FORMATIONS - Autres établissements d'enseignement universitaire, formations comptables, écoles normales supérieures, écoles juridiques et administratives, écoles supérieures artistiques et culturelles, écoles paramédicales et sociales, préparations intégrées.

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Système d'information SISE et autres enquêtes (voir 6.1).

POUR EN SAVOIR PLUS

- Tableau statistique n° 7178.

1 Effectifs de l'enseignement supérieur par académie en 2014-2015

Académies	Universités		STS	CPGE	Formations d'ingénieurs (2)	Écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité (hors STS)	Autres écoles et formations (3)	Ensemble (4)	Évolution 2014/2013 (%)
	Total (1)	dont préparation DUT							
Aix-Marseille	69 639	4 226	11 388	3 391	3 408	5 901	11 843	104 602	2,3
Amiens	25 274	3 161	6 503	1 150	5 414	613	6 910	45 864	2,4
Besançon	20 728	2 452	4 553	944	3 048	465	3 581	33 184	1,1
Bordeaux	74 657	5 253	12 573	3 124	4 680	11 139	12 247	117 971	2,4
Caen	25 546	2 967	5 222	1 264	1 588	1 606	4 080	38 899	4,2
Clermont-Ferrand	30 126	2 565	5 307	1 348	2 218	1 235	5 826	45 013	-0,4
Corse	3 993	458	563	101	65	57	639	5 353	2,1
Créteil	90 485	8 327	13 587	3 598	9 632	1 087	17 783	135 162	0,7
Dijon	27 408	2 485	5 659	1 828	1 811	2 236	4 841	42 974	1,6
Grenoble	57 790	7 142	10 666	2 502	5 542	5 001	8 618	88 789	2,6
Lille	99 700	7 400	19 082	5 492	10 144	8 938	23 829	164 515	-0,3
Limoges	15 338	1 780	3 382	569	1 148	131	2 604	22 634	2,7
Lyon	110 443	7 509	12 802	6 049	12 932	9 265	27 897	178 368	3,0
Montpellier	72 999	3 759	11 528	2 612	3 084	4 231	10 022	103 451	1,7
Nancy-Metz	54 870	5 356	9 038	2 381	7 008	2 112	8 672	79 380	4,0
Nantes	69 210	5 586	16 531	4 190	9 161	5 625	20 655	123 811	1,4
Nice	36 400	3 609	6 220	2 523	1 818	5 569	5 892	57 159	3,7
Orléans-Tours	39 321	4 669	8 261	2 261	2 586	1 275	6 690	58 805	2,9
Paris	172 386	2 039	17 407	14 702	8 330	26 843	93 449	332 247	-0,8
Poitiers	31 582	3 070	5 762	1 248	2 299	3 682	3 972	48 135	2,5
Reims	23 626	3 089	5 608	1 213	2 627	5 832	4 523	43 131	3,2
Rennes	75 858	6 516	14 816	4 063	8 332	4 074	14 752	120 721	2,1
Rouen	34 049	4 129	6 418	1 357	4 455	5 969	5 659	57 421	1,9
Strasbourg	54 122	3 944	6 838	2 447	3 812	445	7 171	73 104	3,1
Toulouse	82 178	6 769	12 395	3 965	10 245	5 314	15 790	129 691	3,4
Versailles	106 311	7 048	14 339	8 193	16 022	15 371	19 321	178 763	1,7
France métropolitaine	1 504 039	115 308	246 448	82 515	141 409	134 016	347 266	2 429 147	1,7
Guadeloupe	6 400	217	1 980	464	32		622	9 466	0,9
Guyane	2 536	236	583	75			269	3 463	3,0
Martinique	4 394	89	2 448	388		151	862	8 243	1,1
Mayotte	801		285				82	1 168	8,3
La Réunion	13 109	547	3 472	709	131	162	1 738	19 190	1,7
DOM	27 240	1 089	8 768	1 636	163	313	3 573	41 530	1,7
France métropolitaine + DOM	1 531 279	116 397	255 216	84 151	141 572	134 329	350 839	2 470 677	1,7

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Y compris Lorraine

2. Ensemble des écoles et formations d'ingénieurs (universitaires ou non), y compris les formations d'ingénieurs en partenariat. Voir la rubrique « Définitions ».

3. Paris-Dauphine, EHESS, IEP Paris, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Inalco, Observatoire de Paris,

École pratique des hautes études, Institut de physique du Globe, École nationale des chartes, formations comptables, écoles normales supérieures, facultés privées, écoles juridiques et administratives, écoles supérieures artistiques et culturelles, écoles paramédicales et sociales, préparations intégrées, autres écoles.

Pour les formations paramédicales et sociales et les écoles artistiques et culturelles, données 2013.

4. Sans double compte des formations d'ingénieurs et des CPGE dispensées à l'université.

LE POIDS des formations scientifiques dans l'ensemble de l'enseignement supérieur a gagné plus de deux points en dix ans pour atteindre 33,1 % en 2014. De 2004 à 2010, leur part a augmenté chaque année et est passée de 30,7 % à 33,2 %. Sur cette période, le nombre d'étudiants en formations scientifiques a en effet progressé plus rapidement que celui de l'ensemble de l'enseignement supérieur (+ 17,4 %, contre + 8,9 %) (1). La hausse a été particulièrement soutenue en 2006 et en 2007 (environ + 0,5 point chaque année). Depuis 2011, la part des étudiants en formations scientifiques est stable.

Si la part des étudiants scientifiques dans l'enseignement supérieur a progressé depuis 2004, cela tient essentiellement aux formations de santé à l'université. Ces dernières, qui concentrent, en 2014, 26,8 % des étudiants scientifiques, ont vu leurs effectifs croître de 32,0 % en dix ans. Hors formations de santé, le poids des formations scientifiques n'a que faiblement augmenté depuis 2004 (23,4 % à 24,3 %) ; leur progression sur les dix dernières années (+ 12,8 %) est légèrement supérieure à celle de l'ensemble de l'enseignement supérieur (+ 8,9 %).

Les effectifs dans les formations universitaires scientifiques hors santé augmentent de 2,8 % entre 2013 et 2014. Dans les formations longues (sciences de la vie, sciences fondamentales, plurisciences), après une phase de repli important entre 2004 et 2008, une dynamique semble enclenchée depuis quelques années, qui s'accélère : les effectifs progressent de près de 6 % en deux ans. Les effectifs d'étudiants préparant un DUT du secteur de la production (y compris informatique) ont un profil peu heurté. Ils progressent de 2,3 % sur les deux dernières années pour atteindre 57 300 étudiants en 2014.

Le nombre d'étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques (CPGE) augmente cette année de 1,1 %. Mais au final, le poids des CPGE dans le total des formations scientifiques (6,3 % en 2014) a quasiment stagné depuis 2004. En revanche, en dix ans, les effectifs se sont fortement accrus dans les formations d'ingénieurs hors université (+ 50,3 % ; + 4,6 % par rapport à 2013), aussi bien celles dispensées dans des établissements publics que dans le secteur privé.

En 2014, la part des étudiants en formations scientifiques dans les établissements publics relevant du ministère en charge de l'enseignement supérieur (88,1 %) est identique à celle de 2013. Celle du secteur privé (8,8 % en 2014) diminue légèrement, pour la première fois depuis 2004.

UNIVERSITÉS - Voir « Définitions » en 6.4.

DIPLÔMES UNIVERSITAIRES DE TECHNOLOGIE (DUT)

Voir « Définitions » en 6.7.

SECTIONS DE TECHNICIENS SUPÉRIEURS (STS), CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ÉCOLES (CPGE)

Voir « Définitions » en 6.11 et 6.10.

ÉCOLES D'INGÉNIEURS

Établissements habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur. Les formations d'ingénieurs en partenariat (FIP) sont incluses ici ; par contre, elles ne sont pas prises en compte dans les effectifs affichés en 6.8.

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par le MENESR-DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Tableau statistique n° 1178.

1 Évolution des effectifs d'étudiants dans les formations scientifiques depuis la rentrée 2004

	2004 (1)	2008	2009	2010 (2)	2011 (3)	2012	2013	2014 (4)	Poids en 2014 dans le total des formations scientifiques (%)	Évolution 2014/2004 (%)
Université	485 857	490 206	506 917	517 662	525 547	527 142	540 501	552 554	67,5	13,7
Université (formations scientifiques + ingénieurs)	264 171	239 869	247 980	257 758	262 358	260 508	267 434	275 921	33,7	4,4
Sciences fondamentales et applications (4)	174 760	148 203	152 926	158 310	163 520	161 173	163 885	170 836	20,9	-2,2
Sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers (4)	73 791	69 282	71 709	73 783	73 515	74 520	75 154	78 858	9,6	6,9
Plurisciences (4)	15 620	22 384	23 345	25 665	25 323	24 815	28 395	26 227	3,2	67,9
Université (santé)	166 320	193 154	201 078	202 916	206 951	210 600	216 357	219 329	26,8	31,9
Médecine, odontologie	138 532	161 933	170 228	125 134	128 826	131 858	135 940	138 405	16,9	n.s.
Pharmacie	27 788	31 221	30 850	22 796	23 280	23 024	22 746	22 849	2,8	n.s.
Plurisanté (Paces)				54 986	54 845	55 718	57 671	58 075	7,1	n.s.
DUT production (5)	55 366	57 183	57 859	56 988	56 238	56 034	56 710	57 304	7,0	3,5
Autres établissements (6)	3 366	3 941	3 338	3 041	3 857	4 722	5 444	4 509	0,6	34,0
Écoles d'ingénieurs (7)	92 201	119 922	126 570	131 535	125 268	129 924	132 503	138 619	16,9	50,3
Publique MENSER	43 246	63 295	67 952	70 532	60 439	61 751	63 126	66 246	8,1	53,2
Publique hors MENSER	18 561	18 609	18 936	19 561	21 429	22 876	22 496	24 800	3,0	33,6
Privée	30 394	38 018	39 682	41 442	43 400	45 297	46 881	47 573	5,8	56,5
CPGE scientifique	45 947	48 731	49 326	49 053	49 747	50 479	51 202	51 774	6,3	12,7
Publique MENSER	39 013	41 455	41 928	41 501	41 635	42 222	42 444	42 679	5,2	9,4
Publique hors MENSER	846	779	815	822	1 391	1 398	1 474	1 503	0,2	77,7
Privée	6 088	6 497	6 583	6 730	6 721	6 859	7 284	7 592	0,9	24,7
STS production	70 322	66 803	68 479	68 363	68 728	71 677	71 593	71 224	8,7	1,3
Publique MENSER	58 599	55 240	56 237	56 285	56 458	58 530	58 580	58 021	7,1	-1,0
Privée	11 723	11 563	12 242	12 078	12 270	13 147	13 013	13 203	1,6	12,6
Total formations scientifiques	697 693	729 603	754 630	769 654	773 147	783 944	801 243	818 680	100,0	17,3
<i>dont formations scientifiques hors santé</i>	<i>531 373</i>	<i>536 449</i>	<i>553 552</i>	<i>566 738</i>	<i>566 196</i>	<i>573 344</i>	<i>584 886</i>	<i>599 351</i>	<i>73,2</i>	<i>12,8</i>
Total enseignement supérieur	2 269 797	2 234 162	2 314 032	2 319 627	2 350 866	2 386 975	2 429 857	2 470 677		8,9
Poids des formations scientifiques	30,7	32,7	32,6	33,2	32,9	32,8	33,0	33,1		
Poids des formations scientifiques hors santé	23,4	24,0	23,9	24,4	24,1	24,0	24,1	24,3		
Poids du public dans le total des formations scientifiques	92,8	92,0	91,9	91,8	91,6	91,3	91,1	91,2		
Poids du public MENSER dans le total des formations scientifiques	90,0	89,3	89,3	89,2	88,7	88,1	88,1	88,1		

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé.

1. Année de passage de Paris-Dauphine du champ des universités à celui des autres établissements d'enseignement universitaire.
2. Les disciplines générales des universités intègrent les étudiants précédemment inscrits dans les IUUFM.
3. En 2011, l'université de Lorraine a été créée par fusion des universités de Metz et de Nancy I et II, ainsi que de l'INPL. Mayotte est devenu un DOM. L'université de Lorraine est comptabilisée avec les universités.
4. En 2014, le passage au nouveau cadre national de formation pour les diplômes de licence, qui réduit le nombre d'intitulés de diplômes, a conduit à un classement par discipline plus aisé pour les licences de sciences, leurs libellés étant devenus plus précis.
5. Y compris informatique.
6. Autres établissements d'enseignement universitaire, écoles juridiques et administratives.
7. Formations d'ingénieurs (y compris en partenariat) et autres formations dispensées en écoles d'ingénieurs.

AU 15 JANVIER 2015, 1 531 300 étudiants sont inscrits dans les universités de France métropolitaine et des départements d'outre-mer (1). Les effectifs sont en hausse de 2,1 %, poursuivant la tendance de l'année précédente (+ 2,5 % en 2014). La mise en place progressive de conventions entre les lycées possédant des CPGE et les universités, qui entraîne la double inscription des étudiants en classe préparatoire et à l'université, joue à la hausse de manière marginale : hors ces doubles inscriptions, l'augmentation globale est de 2,0 % (2).

Les effectifs progressent dans les disciplines de santé de 1,4 %, mais à un rythme un peu plus faible qu'il y a un an (2,8 %) (1). Les étudiants inscrits en Paces, première année commune aux études de santé (médecine, odontologie, pharmacie, maïeutique), mise en place à la rentrée 2010, sont plus nombreux, mais cette augmentation est nettement plus faible qu'auparavant : on dénombre 58 002 étudiants en Paces, soit une hausse de 0,7 % par rapport à la précédente rentrée (+ 3,8 % en 2014 et + 4,0 % en 2013).

Les effectifs continuent à croître en cursus licence (+ 2,2 %) et en cursus master (+ 2,3 %) et diminuent à nouveau en cursus doctorat (- 1,7 %) (2). Les effectifs en DUT sont quasi stables (+ 0,5 %). La hausse est plus marquée en licence générale (+ 2,9 %) qu'en licence professionnelle (+ 1,3 %). En cursus master, les inscriptions ont augmenté en master LMD (+ 2,0 %), en formations d'ingénieurs (+ 3,3 %) et en santé (+ 2,0 %). Depuis 2004, ce sont les inscriptions en cursus master qui ont connu la plus forte hausse (+ 18,4 %), les inscriptions en doctorat (y compris HDR) ayant quant à elles diminué de 10,1 %.

Les femmes représentent 57,0 % de la population universitaire. Majoritaires en cursus licence et master (respectivement 56,3 % et 59,1 % des inscriptions), elles restent légèrement minoritaires en doctorat (48,0 %). La répartition hommes/femmes demeure stable par disciplines, avec une nette surreprésentation des femmes en langues (74,1 %), en lettres et sciences du langage (70,1 %), ainsi qu'en sciences humaines et sociales (68,0 %), et à l'inverse une présence moindre en sciences fondamentales et application (24,9 %), et en Staps (24,6 %).

POPULATION CONCERNÉE - Ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage). Les données et les évolutions portent sur l'ensemble des universités (71 universités) ainsi que sur l'université de Lorraine, la Comue de Paris-Est et la Comue de Grenoble, le CUFR d'Albi et le CUFR de Mayotte depuis 2012.

Le 30 juillet 2014, les universités des Antilles et l'université de Guyane ont été créées par scission de l'université Antilles-Guyane ; le 1^{er} janvier 2015, l'université de Montpellier a été créée par fusion des universités Montpellier I et Montpellier II.

En 2014-2015, deux nouvelles dispositions réglementaires impactent les évolutions observées :

- Le nouveau Cadre national des formations (CNF) a été mis en place pour les diplômes de licence. Il réduit considérablement le nombre d'intitulés de diplôme. Certains de ces intitulés sont devenus plus précis : c'est le cas des licences de sciences, moins fréquemment classées en discipline « plurisciences ». À l'inverse, d'autres intitulés sont plus généraux, notamment dans les disciplines littéraires (licence mention humanités par exemple). La conséquence est une rupture statistique dans les séries d'effectifs par discipline. Les séries d'effectifs par groupe disciplinaires, en revanche, ne pâtissent pas d'une rupture statistique.

- La mise en place progressive de conventions entre les lycées possédant des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et les universités, augmente significativement le nombre d'inscriptions en licence à partir de cette année, même si les doubles inscriptions étaient déjà possibles et effectives auparavant. Les inscriptions comptabilisées dans les tableaux incluent ces doubles inscriptions. Les évolutions « hors doubles inscriptions » sont calculées sur les effectifs sans inscription parallèle en CPGE et rendent ainsi compte d'une évolution à périmètre réglementaire constant.

FORMATION LICENCE-MASTER-DOCTORAT (LMD) - Voir 6.6.

CUFR, COMUE, ESPÉ - Voir 6.6.

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Système d'information SISE.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information (Enseignement supérieur et Recherche) : 15.01.

1 Répartition des effectifs des universités françaises selon le cursus et la discipline en 2014-2015

Disciplines	Cursus licence	Cursus master	Cursus doctorat	Ensemble			
	Effectifs	Effectifs	Effectifs	Effectifs	Variation annuelle (en %)	Variation annuelle hors CPGE (en %)	Part des femmes (en %)
Droit, sciences politiques	123 993	77 788	7 380	209 161	0,4	0,4	64,8
Sciences économiques, gestion	129 370	62 752	3 430	195 552	- 1,1	- 1,3	52,6
AES	33 826	6 009	16	39 851	1,3	1,3	59,1
Pluridroit, sciences économiques, AES	20	132		152	19,7	19,7	57,2
Total économie, AES	163 216	68 893	3 446	235 555	-0,7	-0,8	53,7
Arts, lettres, sciences du langage	65 474	24 613	5 453	95 540	- 1,1	- 1,0	70,1
Langues	87 832	20 693	2 288	110 813	-0,9	- 1,0	74,1
Sciences humaines et sociales	150 702	106 063	12 625	269 390	7,7	7,8	68,0
Plurilittres, langues, sciences humaines	4 233	2 998	55	7 286	5,6	- 1,1	74,0
Total arts, lettres, langues, SHS	308 241	154 367	20 421	483 029	3,8	3,8	69,9
Sciences fondamentales et application	132 672	70 090	16 886	219 648	3,5	3,4	24,9
Sciences de la nature et de la vie	54 603	22 330	10 417	87 350	4,5	4,5	59,1
Plurisciences	23 926	2 125	176	26 227	- 7,6	- 9,4	46,9
Total sciences	211 201	94 545	27 479	333 225	2,8	2,7	35,6
Staps	42 372	8 105	503	50 980	5,5	5,5	28,6
Total disciplines générales	849 023	403 698	59 229	1 311 950	2,2	2,1	55,9
Médecine-odontologie	14 309	122 940	1 157	138 405	2,0	2,0	62,2
Pharmacie	399	22 175	275	22 849	- 0,1	- 0,1	64,3
Plurisanté	58 009	65		58 075	0,7	0,7	66,3
Total disciplines de santé	72 717	145 180	1 432	219 329	1,4	1,4	63,5
Total	921 740	548 878	60 661	1 531 279	2,1	2,0	57,0
Répartition en %	60,2	35,8	4,0	100,0			

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

Note : les évolutions par discipline en italiques ne peuvent être interprétées car elles reflètent notamment le changement de nomenclature (Voir « Définitions »). Les évolutions par regroupement disciplinaire, en revanche, ne pâissent pas de rupture statistique et traduisent de véritables mouvements sur les effectifs.

2 Évolution en cursus des effectifs universitaires

	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009 (1)	2009 2010 (2)	2010 2011	2011 2012 (3)	2012 2013	2013 2014	2014 2015	Évolution 2014/2013 (%)
Cursus Licence											
DUT	111 296	112 480	115 360	117 344	117 339	115 697	115 018	114 681	115 780	116 397	0,5
Paces						54 986	53 404	55 523	57 610	58 002	0,7
Licence générale	635 877	613 240	579 354	559 053	571 816	585 433	593 052	598 671	616 180	634 305	(4) 2,9
Licence professionnelle	33 988	38 700	41 371	44 654	48 388	49 642	50 607	51 474	52 057	52 708	1,3
Santé (5)	56 179	60 169	61 898	61 635	63 568	5 620	7 934	6 443	6 804	7 608	11,8
Autres formations	62 867	53 483	50 157	49 475	50 572	52 412	53 835	52 964	53 065	52 720	- 0,7
Total cursus licence	900 207	878 072	848 140	832 161	851 683	863 790	873 850	879 756	901 496	921 740	2,2
Cursus master											
Master LMD	259 129	263 356	259 979	260 260	277 338	312 119	305 863	306 077	316 578	322 938	2,0
Formations d'ingénieur (6)	28 455	28 807	29 173	23 204	23 148	23 873	24 660	25 063	25 747	26 604	3,3
Santé	84 265	88 725	92 234	96 128	100 643	104 087	104 149	109 259	112 214	114 429	2,0
Autres formations	84 625	75 134	70 958	131 853	130 056	72 410	78 292	80 062	81 873	84 907	3,7
Total cursus master	456 474	456 022	452 344	511 445	531 185	512 489	512 964	520 461	536 412	548 878	2,3
Cursus doctorat											
Doctorat LMD	67 274	67 133	65 409	64 432	64 021	63 291	62 466	61 163	60 335	59 347	- 1,6
Autres formations	1 335	1 504	1 382	1 361	1 332	1 378	1 409	1 336	1 372	1 314	- 4,2
Total cursus doctorat	68 609	68 637	66 791	65 793	65 353	64 669	63 875	62 499	61 707	60 661	- 1,7
Ensemble	1 425 290	1 402 731	1 367 275	1 407 906	1 448 221	1 440 948	1 450 689	1 462 716	1 499 615	1 531 279	2,1

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

- Dont 62 544 en IUFM (cursus master).
 - Dont 58 518 en IUFM (cursus master).
 - Données révisées par rapport à l'édition 2012, pour tenir compte de l'université de Lorraine (voir « Population concernée »).
 - Les évolutions sont calculées y compris les doubles inscriptions en CPGE (voir « Définitions »).
 - Ces inscriptions n'influent que sur la licence générale, dont l'évolution, hors inscriptions parallèles en CPGE, est de 2,8 %.
 - Depuis la création de la Paces (année universitaire 2010-2011), la santé comporte les effectifs des diplômes universitaires ou des formations de santé autres que médecine/odontologie/pharmacie/maieutique.
 - Sont comptabilisées les inscriptions en formations d'ingénieur classiques, spécialisées et en partenariat.
- Les cycles préparatoires intégrés ne sont pas pris en compte dans les formations d'ingénieur, ils sont comptabilisés dans « Autres formations ».

AU 15 JANVIER 2015, 306 400 nouveaux entrants sont inscrits dans les universités de France métropolitaine et des départements d'outre-mer (1). Le nombre de nouveaux entrants augmente depuis 4 ans, avec une hausse de 2,4 % en 2014-2015. La mise en place de conventions entre les lycées possédant des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), qui se traduit par des doubles inscriptions en CPGE et à l'université, influe mécaniquement sur cette hausse : hors double inscription en CPGE, elle n'est que de 2,1 %.

Les évolutions sont contrastées par groupe disciplinaire : les effectifs progressent vivement en SHS (+ 3,4 %, + 3,1 % hors double inscription en CPGE) et font un bond dans les filières scientifiques (+ 10,1 %, + 9,5 % hors double inscription en CPGE). En revanche, ils évoluent faiblement en droit et en sciences économiques-AES.

Parmi les nouveaux entrants à l'université, 84 % ont obtenu leur baccalauréat en 2014 (2). Ces nouveaux bacheliers sont très majoritairement titulaires d'un baccalauréat général (77,8 %, - 1,4 point par rapport à 2013-2014), tandis que 15,9 % ont un baccalauréat technologique (+ 0,6 point) et 6,2 % un baccalauréat professionnel (+ 0,7 point). Les bacheliers professionnels représentent un nouvel entrant sur dix en langues, en sciences humaines et sociales, et en Staps, et près de un sur cinq en AES.

Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte de hausse globale du nombre de bacheliers à la session 2014 (+ 6,1 %). Néanmoins, les effectifs de bacheliers généraux, parmi lesquels se recrute la grande majorité des nouveaux bacheliers entrant à l'université, ont stagné à la session 2014 (+ 0,1 % par rapport à 2013), la hausse globale étant surtout imputable au baccalauréat professionnel (+ 19,8 % avec la fin de la réforme de la voie professionnelle et l'arrivée en 2014 au niveau du baccalauréat des premiers candidats des nouvelles spécialités « Accompagnement, soins et services à la personne »).

Au final, le nombre de nouveaux bacheliers s'inscrivant à l'université est en hausse de 2,9 % à la rentrée 2014 (+ 2,5 % hors double inscription en CPGE), avec des évolutions contrastées selon les filières et les types de baccalauréat. Le nombre de nouveaux bacheliers technologiques entrant en IUT a fortement augmenté (+ 7,0 %), une hausse qui fait suite à la mise en place de dispositions visant à leur ouvrir plus largement l'entrée en IUT. De même, les nouveaux bacheliers professionnels, dont on a facilité l'accès aux sections de techniciens supérieurs, se sont moins orientés vers l'université. Quant aux nouveaux bacheliers généraux, ils ont plus que l'année précédente poursuivi leurs études à l'université.

POPULATION CONCERNÉE - Voir 6.4.

FORMATION LICENCE-MASTER-DOCTORAT (LMD) - Depuis la rentrée 2007, l'ensemble des universités offre des formations LMD :

- cursus licence : il s'agit globalement des trois premières années d'études supérieures ;
- cursus master : il s'agit globalement des formations amenant à un diplôme de niveau bac + 4 ou bac + 5 ;
- cursus doctorat : à vocation recherche, il conduit à la thèse.

NOUVEL ENTRANT - Un étudiant nouvel entrant est un étudiant s'inscrivant pour la première fois en première année de cursus licence (capacité en droit et DAEU non compris) dans une université française, qu'il soit nouveau bachelier ou non (étudiant étranger ou titulaire d'un titre admis nationalement en équivalence ou en dispense du baccalauréat ou bachelier des années antérieures n'ayant pas commencé d'études universitaires auparavant).

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI SIES, Système d'information SISE.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information (Enseignement supérieur et Recherche) : 15.01.

1 Évolution des nouveaux entrants à l'université par disciplines (1).

Disciplines (2)	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015
Droit, sciences politiques	33 798	34 800	35 037	35 649	38 048	37 607	38 240	39 460	39 278	39 494
Sciences économiques, gestion	35 998	36 023	37 377	37 322	37 505	35 913	37 393	38 243	39 151	38 982
AES	11 078	10 244	9 596	10 152	11 356	10 269	11 195	10 096	10 380	10 916
Total économie, AES	47 076	46 267	46 973	47 474	48 861	46 182	48 588	48 339	49 531	49 898
Lettres, sciences du langage	19 867	17 925	17 086	16 965	17 646	18 192	18 098	18 610	18 934	18 607
Langues	29 071	28 945	27 194	25 988	27 279	27 500	27 719	28 337	29 823	30 037
Sciences humaines et sociales	48 311	44 252	38 039	35 652	39 271	40 503	40 637	41 533	42 724	45 341
Plurilettrés, langues, sciences humaines	685	1 040	832	883	673	904	1 176	1 246	1 273	1 918
Total arts, lettres, langues, SHS	97 934	92 162	83 151	79 488	84 869	87 099	87 630	89 726	92 754	95 903
Sciences fondamentales et application	39 534	39 375	36 099	35 661	36 752	36 723	36 074	35 588	37 501	41 102
Sciences de la nature et de la vie	13 616	13 669	11 912	11 336	12 522	13 093	12 586	12 591	13 048	14 251
Plurisciences	9 942	9 662	10 597	9 905	10 048	9 831	9 852	9 872	11 600	10 711
Total sciences	63 092	62 706	58 608	56 902	59 322	59 647	58 512	58 051	62 149	66 064
Staps	9 927	8 649	7 229	7 831	9 428	10 761	12 733	13 502	15 594	15 770
Médecine-odontologie	27 069	28 852	29 303	29 791	32 135	(3) 1 695	1 802	1 835	1 995	2 096
Pharmacie	5 616	6 227	5 717	5 053	4 468	(3) 51	50	60	70	31
Plurisanté						(3) 33 403	32 570	35 103	37 829	37 110
Total Santé	32 685	35 079	35 020	34 844	36 603	35 149	34 422	36 998	39 894	39 237
Total	284 512	279 663	266 018	262 188	277 131	276 445	280 125	286 076	299 200	306 366
Évolution (en %)	0,9	-1,7	-4,9	-1,4	5,7	-0,2	1,3	2,1	4,6	(4) 2,4

► Champ : France métropolitaine + DOM.

- Pour en savoir plus sur les DOM, les COM et la Nouvelle-Calédonie, voir 12.9.
- Le calcul d'évolutions par disciplines n'est pas interprétable cette année : elles reflètent notamment le changement de nomenclature. Les évolutions par regroupement disciplinaire, en revanche, ne pâtissent pas de la rupture statistique et traduisent de véritables mouvements sur les effectifs.
- La Paces, première année commune aux études de santé (médecine, odontologie, pharmacie, maïeutique) a été mise en place à la rentrée 2010, les effectifs concernés sont classés en plurisanté ce qui explique le report des effectifs.
- L'évolution est calculée y compris les doubles inscriptions en CPGE. Ces inscriptions parallèles concernent particulièrement les nouveaux entrants. Hors double inscription, l'évolution est de 2,1 %.

2 Répartition des nouveaux entrants à l'université selon le type de diplôme et la série de baccalauréat en 2014-2015 (1).

Type de diplôme	Bac général				Bac technologique		Bac professionnel		Non-bacheliers	Ensemble	
	Scientifique	Économique	Littéraire	dont nouveaux bacheliers	Total	dont nouveaux bacheliers	Total	dont nouveaux bacheliers		Effectifs	Part des femmes (%)
Licence LMD (2)											
Droit sciences politiques	5 599	15 395	6 746	26 060	4 619	3 768	2 515	1 891	1 316	36 190	66,4
Sciences économiques, gestion	3 833	9 589	130	12 701	2 476	2 036	1 550	1 204	1 178	18 756	45,6
AES	515	3 596	231	3 955	2 880	2 279	2 284	1 844	468	9 974	58,1
Total économie, AES	4 348	13 185	361	16 656	5 356	4 315	3 834	3 048	1 646	28 730	49,9
Lettres sciences du langage	2 207	2 496	7 848	10 968	1 633	1 184	1 421	1 053	811	16 416	70,8
Langues	3 020	5 592	10 967	17 454	4 213	2 940	3 315	2 373	1 395	28 502	74,8
Sciences humaines et sociales	5 674	11 225	10 012	23 582	7 345	5 502	4 713	3 575	1 623	40 592	68,7
Plurilettrés, langues, sciences humaines	264	384	585	1 179	30	24	20	16	13	1 296	76,7
Total arts, lettres, langues, SHS	11 165	19 697	29 412	53 183	13 221	9 650	9 469	7 017	3 842	86 806	71,2
Sciences fondamentales et application	11 645	807	62	11 529	1 862	1 486	835	607	1 194	16 405	27,4
Sciences de la nature et de la vie	7 961	221	55	7 578	1 651	1 360	334	272	279	10 501	63,1
Plurisciences	8 250	283	46	7 999	1 213	980	455	350	366	10 613	45,2
Total sciences	27 856	1 311	163	27 106	4 726	3 826	1 624	1 229	1 839	37 519	42,5
Staps	6 307	3 608	415	9 862	3 415	3 111	1 454	1 233	72	15 271	25,9
Paces	33 713	675	109	33 527	1 604	1 421	378	344	631	37 110	66,9
Profession de santé (hors Paces)	700	184	82	78	63	5	6	-	9	1 044	87,8
DUT	20 369	11 926	1 074	30 917	15 603	14 670	1 323	1 078	1 219	51 514	38,6
Ingénieurs (3)	561	20	-	400	37	17	3	-	98	719	21,1
Autres formations	2 472	1 252	522	3 303	896	454	414	231	5 907	11 463	61,8
Total	113 090	67 253	38 884	201 092	49 540	41 237	21 020	16 071	16 579	306 366	56,4

► Champ : France métropolitaine + DOM.

- Nouveaux entrants en première année de cursus licence.
- Le calcul d'évolutions par disciplines n'est pas interprétable cette année : elles reflètent notamment le changement de nomenclature. Les évolutions par regroupement disciplinaire, en revanche, ne pâtissent pas de la rupture statistique et traduisent de véritables mouvements sur les effectifs.
- Sont comptabilisés : les inscriptions en formations d'ingénieur classiques, spécialisées et en partenariat. Les cycles préparatoires intégrés ne sont pas pris en compte dans les formations d'ingénieur, ils sont comptabilisés dans la rubrique « Autres formations ».

DÉFINITIONS

EN 2014-2015, les étudiants inscrits en université relèvent de 76 universités, dont l'université de Lorraine, des Comue de Paris-Est et de Grenoble, et des CUFR d'Albi et de Mayotte. Le nombre d'étudiants dans les universités de France métropolitaine et des départements d'outre-mer (IUT et écoles d'ingénieurs inclus) augmente pour la quatrième année consécutive, avec +2,1 % (+2,5 % en 2013-2014, +0,8 % en 2012-2013, +0,7 % en 2011-2012). Une faible partie de cette augmentation est imputable aux inscriptions résultant de la mise en place des conventions entre les lycées possédant des CPGE et un EPSCP. Les étudiants de classes préparatoires sont inscrits parallèlement à l'université, de manière automatique. Hors ces doubles inscriptions, la hausse globale est de 2,0 %.

En 2014-2015, les effectifs sont en baisse dans quatre académies et en hausse dans toutes les autres. Dans cinq académies, cette hausse est supérieure à 4,0 %.

Le cursus licence englobe 60,2 % des étudiants sur l'ensemble du territoire. C'est à Paris que son poids est le plus faible (50,7 %), alors que dans les DOM et en Corse, il dépasse les 70 %.

POPULATION CONCERNÉE - Voir 6.4.

FORMATION LICENCE-MASTER-DOCTORAT (LMD) - Depuis la rentrée 2007, l'ensemble des universités offrent des formations LMD :

- Cursus licence : il s'agit globalement des trois premières années d'études supérieures.
- Cursus master : il s'agit globalement des formations amenant à un diplôme de niveau bac + 4 ou bac + 5.
- Cursus doctorat : à vocation recherche, il conduit à la thèse.

CUFR - Centre universitaire de formation et de recherche.

COMUE - Créées par la loi 2013-660 du 22 juillet 2013, les Communauté d'universités et établissements sont des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), qui regroupent des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

ESPÉ - Créées par la loi 2013-595 du 8 juillet 2013, les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPÉ) forment les futurs enseignants de la maternelle au supérieur à compter de la rentrée 2013. Ces nouvelles écoles organisent des formations du master MEEF (Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) dédié aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation qui intègrent les nouveaux concours de recrutement. Elles succèdent aux instituts universitaires de formation des maîtres. Les inscriptions qui relèvent des écoles supérieures du professorat et de l'éducation sont comptabilisées au niveau de l'académie et non des établissements partenaires. Les évolutions par établissement n'ont donc pas été calculées dans la mesure où elles sont mécaniquement à la baisse, les inscrits dans les formations aux métiers de l'enseignement et du professorat qui relevaient auparavant des universités étant désormais comptabilisés dans les ESPÉ.

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Système d'information SISE.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information (Enseignement supérieur et Recherche) : 15.01.
- Tableaux statistiques, n°s 7185, 7187, 7188, 7189.

1 Population universitaire par établissement et académie en 2014-2015

Universités et académies	Effectifs totaux	Évol. (%) 2014/2013 (2)	Nouveaux entrants	Poids du cursus licence (%)	Universités et académies	Effectifs totaux	Évol. (%) 2014/2013 (2)	Nouveaux entrants	Poids du cursus licence (%)
Aix-Marseille	60 154		11 850	57,5	Angers	21 220		4 347	62,0
Avignon	6 582		1 859	80,6	Le Mans	9 719		2 567	75,0
Aix-Marseille (y c. ESPÉ (1))	69 639	3,5 (3,5)	13 709	57,3	Nantes	35 021		7 901	63,1
Amiens	23 816		6 032	70,0	Nantes (y c. ESPÉ)	69 210	3,2 (3,2)	14 815	61,5
Amiens (y c. ESPÉ)	25 274	5,3 (4,7)	6 032	65,9	Nice	26 382		5 925	61,5
Besançon	19 654		4 605	67,3	Toulon	8 760		2 403	76,0
Besançon (y c. ESPÉ)	20 728	2,7 (2,7)	4 605	63,8	Nice (y c. ESPÉ)	36 400	3,4 (2,8)	8 328	62,9
Bordeaux	46 382		9 072	54,4	Orléans	14 238		3 712	75,4
Bordeaux III	14 888		3 402	78,2	Tours	23 495		5 459	63,5
Pau	11 774		2 765	72,0	Orléans - Tours (y c. ESPÉ)	39 321	4,3 (4,3)	9 171	65,3
Bordeaux (y c. ESPÉ)	75 392	1,9 (1,6)	15 239	60,1	Paris I	39 532		6 170	56,3
Caen	24 387		5 823	66,4	Paris II	16 592		2 325	47,2
Caen (y c. ESPÉ)	25 546	5,5 (5,5)	5 823	63,4	Paris III	16 882		2 942	63,4
Clermont I	14 757		2 836	57,7	Paris IV	19 698		3 581	57,0
Clermont II	14 496		3 128	69,9	Paris V	32 978		5 047	43,9
Clermont-Ferrand (y c. ESPÉ)	30 126	-0,9 (-0,7)	5 964	61,9	Paris VI	32 183		5 446	50,5
Corse	3 703		886	76,3	Paris VII	23 250		3 500	45,5
Corse (y c. ESPÉ)	3 993	0,6 (0,9)	886	70,7	Paris (y c. ESPÉ)	184 044	0,8 (0,7)	29 011	50,7
Marne-la-Vallée	10 556		2 028	71,2	La Rochelle	7 382		1 747	78,0
Paris VIII	21 802		3 739	65,0	Poitiers	22 978		4 992	59,2
Paris XII	25 575		5 951	69,0	Poitiers (y c. ESPÉ)	31 582	2,8 (2,9)	6 739	61,3
Paris XIII	20 391		4 577	66,6	Reims	22 650		5 397	70,2
Comue université Paris-Est	1 387				Reims (y c. ESPÉ)	23 626	4,9 (4,7)	5 397	67,3
Créteil (y c. ESPÉ)	83 407	-0,2 (-0,1)	16 297	63,4	Brest	17 797		4 142	66,4
Dijon	26 357		5 700	61,5	Bretagne Sud	8 129		1 867	76,9
Dijon (y c. ESPÉ)	27 408	2,0 (-2,1)	5 700	59,2	Rennes I	25 803		4 350	50,2
Chambéry	12 611		3 070	75,4	Rennes II	21 249		5 303	77,8
Grenoble I	16 129		3 914	61,2	Rennes (y c. ESPÉ)	75 840	2,9 (2,9)	15 662	62,7
Grenoble II	18 063		3 990	65,3	Le Havre	7 230		1 852	73,3
Grenoble III	5 497		1 225	69,2	Rouen	25 304		5 867	66,8
Comue université de Grenoble	3 476				Rouen (y c. ESPÉ)	34 049	1,9 (1,9)	7 719	65,2
Grenoble (y c. ESPÉ)	57 790	3,7 (3,4)	12 199	60,5	Mulhouse	7 692		1 588	68,5
Artois	10 135		2 609	78,9	Strasbourg	44 726		7 645	54,4
Lille I	19 380		3 424	60,0	Strasbourg (y c. ESPÉ)	54 122	3,3 (3,2)	9 233	54,7
Lille II	28 163		5 451	47,2	CUFR d'Albi	3 816		1 172	87,4
Lille III	18 006		4 504	76,7	Toulouse I	21 210		3 835	56,4
Littoral	9 669		2 368	74,7	Toulouse II	24 022		4 968	75,5
Valenciennes	10 369		2 379	72,9	Toulouse III	29 485		6 005	60,7
Lille (y c. ESPÉ)	99 700	-0,5 (-0,6)	20 735	61,7	Toulouse (y c. ESPÉ)	81 443	4,4 (4,3)	15 980	63,0
Limoges	14 757		3 314	66,9	Cergy Pontoise	12 827		3 373	74,2
Limoges (y c. ESPÉ)	15 338	3,0 (2,7)	3 314	64,4	Evy-Val-d'Essonne	9 205		2 354	75,5
Lyon I	34 049		6 066	51,3	Paris X	31 459		5 925	65,4
Lyon II	29 279		5 523	63,6	Paris XI	28 242		4 473	54,1
Lyon III	25 828		4 876	64,5	Versailles-Saint-Quentin	15 799		2 893	56,7
St-Etienne	17 163		4 580	73,8	Versailles (y c. ESPÉ)	101 749	-0,8 (-0,9)	19 018	60,2
Lyon (y c. ESPÉ)	110 443	3,8 (3,9)	21 045	59,2	Total France métropolitaine (y c. ESPÉ)	1 504 039	2,1 (2,1)	298 309	60,0
Montpellier	39 082		6 991	56,1	Antilles	9 845		2 781	73,0
Montpellier III	18 369		3 999	68,9	Guyane	2 078		683	89,4
Nîmes	3 965		1 519	93,1	Mayotte	801		287	100,0
Perpignan	8 673		1 872	73,6	La Réunion	12 136		4 306	83,5
Montpellier (y c. ESPÉ)	72 999	0,4 (0,2)	14 381	61,2	Total DOM (y c. ESPÉ)	27 240	1,7 (1,4)	8 057	73,3
Lorraine	52 980		11 307	60,1	France métr. + DOM (y c. ESPÉ)	1 531 279	2,1 (2,0)	306 366	60,2
Nancy-Metz (y c. ESPÉ)	54 870	4,8 (4,7)	11 307	58,0					

1. Les inscriptions dans les ESPÉ (voir « Définitions ») ne sont diffusables qu'au niveau académique. Il n'est plus possible de faire des évolutions par établissements pour le cursus master et par extension sur les effectifs globaux, car tous les masters préparant aux concours d'enseignement n'étaient pas identifiés dans tous les établissements les années précédentes. Dans l'enquête SISE, seuls les masters MEEF et tous les fonctionnaires stagiaires sont considérés comme relevant des ESPÉ.

2. Les évolutions hors doubles inscriptions en CPGE figurent entre parenthèses. Ces inscriptions parallèles concernent particulièrement les nouveaux entrants.

Lecture : l'évolution des effectifs des DOM entre 2013-2014 et 2014-2015 est de 1,7 %. En excluant les inscriptions parallèles en CPGE, l'évolution des effectifs des DOM est alors de 1,4 %.

EN 2014-2015, 116 400 étudiants préparent un diplôme universitaire de technologie (DUT) en France métropolitaine et dans les DOM (1). Cette année, le nombre d'étudiants inscrits en DUT n'augmente que faiblement (+0,5 %). Cette augmentation est un peu plus marquée dans le secteur de la production que dans celui des services (respectivement +0,7 % et +0,4 %).

Le nombre des nouveaux entrants en première année de préparation du DUT reste dynamique (+1,0 %), moins toutefois que l'année précédente (+2,7 %). Parmi eux, le nombre de nouveaux bacheliers technologiques est de nouveau en hausse (+7,0 %) alors même que le nombre de lauréats de la session 2014 augmentait de 3,5 % : l'effet des dispositions visant à faciliter l'entrée en IUT à ces bacheliers est perceptible, de même qu'en 2013-2014. En conséquence, les nouveaux bacheliers généraux sont moins nombreux à rejoindre cette filière (-0,3 %).

Au total, la part des titulaires d'un baccalauréat technologique, qu'ils l'aient obtenu en 2014 ou auparavant, parmi les nouveaux entrants préparant un DUT en 2014-2015 atteint 30,3 %, soit 1,5 point de plus par rapport à l'année précédente (2). La part des bacheliers généraux perd 0,9 point pour revenir à 64,8 % en 2014-2015, celle des bacheliers professionnels, très peu nombreux en IUT, perd 0,4 point et n'est plus que de 2,6 %.

Globalement, les étudiants préparant un DUT se répartissent à 58,6 % dans le domaine des services et 41,4 % dans celui de la production (3). Dans le secteur des services, près de 60 % des effectifs se concentrent dans deux spécialités : « Gestion des entreprises et des administrations » et « Techniques de commercialisation ».

Les femmes représentent 39,2 % de l'ensemble des effectifs préparant un DUT. Elles sont à parité avec les hommes dans le secteur des services (50,2 %), mais elles ne représentent que 23,5 % des effectifs du secteur de la production. Dans ce secteur, elles sont cependant majoritaires dans les spécialités « Chimie » (55,0 %) et « Génie biologique » (64,5 %). Globalement, depuis 2003-2004, la proportion de femmes dans les spécialités du secteur de la production s'est accrue de 2,8 points et a baissé de 2,9 points dans le secteur des services. La part des femmes dans l'ensemble des spécialités de DUT est relativement stable entre 2003-2004 et 2014-2015 (-0,2 point).

POPULATION CONCERNÉE - Sont recensés uniquement les étudiants inscrits en IUT en préparation du DUT. Ne sont plus mentionnés les effectifs inscrits en formations post-DUT et en licences professionnelles. Les effectifs prennent en compte toutes les formes d'enseignement (formation initiale, continue, en alternance, etc.).

IUT - Les instituts universitaires de technologie, rattachés aux universités, ont été créés en 1965. 113 IUT fonctionnent à la rentrée 2014 en France métropolitaine et dans les DOM (il n'y a pas d'IUT à Mayotte).

Les IUT préparent aux diplômes universitaires de technologie (DUT), aux diplômes post-DUT (formation d'un an à temps plein après deux années d'enseignement supérieur) et aux licences professionnelles.

SPÉCIALITÉS - Les spécialités des diplômes universitaires de technologie sont définies dans le cadre de l'espace européen, notamment par l'arrêté du 10 août 2005 relatif au DUT dans l'espace européen de l'enseignement supérieur. L'enseignement dispensé est assuré dans 25 spécialités. En seconde année, le choix est encore plus large avec des options proposées dans certaines spécialités.

NOUVEAUX ENTRANTS - Voir « Définitions » en 6.5.

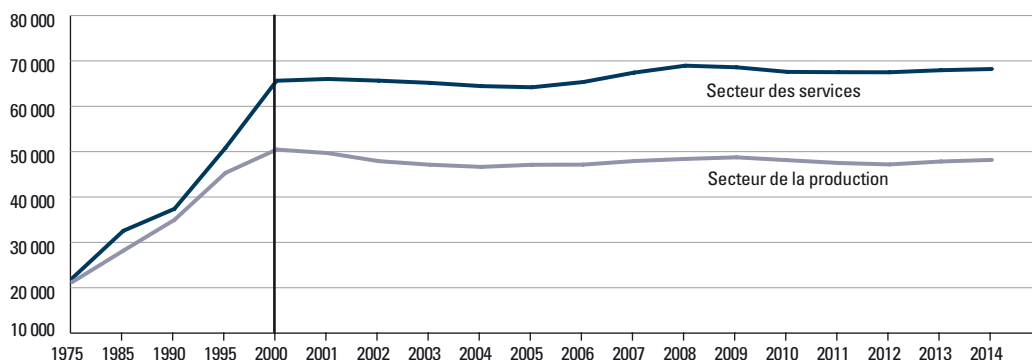
SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Système d'information SISE.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* (Enseignement supérieur et Recherche) : 15.01 ; 13.11 ; 12.13 ; 11.15.
- Tableaux statistiques, n°s 7175, 7152.

1 Évolution du nombre d'étudiants préparant un DUT



► Champ : France métropolitaine + DOM.

Note : les données avant 2000 ne sont pas annuelles.

2 Origine scolaire des étudiants entrant en première année de DUT en 2014-2015, en %.

Domaines de spécialité	Bacs généraux				Bacs technologiques				Bacs pro	Autres origines (2)	Total	Effectif d'entrants 2014-2015	Progression annuelle des entrants (%)
	S	ES	L	Total	STI2D (1)	STMG	Autres	Total					
Production	62,8	1,6	0,1	64,5	22,2	0,6	7,1	29,9	2,0	3,6	100,0	21 791	1,6
Services	22,5	38,9	3,6	65,0	4,3	24,4	1,8	30,5	3,0	1,5	100,0	29 723	0,6
Total	39,5	23,2	2,1	64,8	11,9	14,3	4,1	30,3	2,6	2,3	100,0	51 514	1,0

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. STI2D : sciences et technologies de l'industrie et du développement durable, STI pour les années antérieures à 2013.

2. Capacité en droit, titre étranger admis nationalement en équivalence, titre français admis nationalement en dispense, promotion sociale, validation d'études, d'expériences professionnelles, d'acquis personnels, autres cas.

3 Répartition par spécialité des effectifs préparant un DUT en 2014-2015

Spécialités	Hommes	Femmes	Total	Part des femmes (%)	Rappel 2013-2014 Effectifs
Aide et assistance pour le monitoring et le maintien à domicile					19
Chimie	1 494	1 829	3 323	55,0	3 422
Génie biologique	2 364	4 299	6 663	64,5	6 562
Génie chimique - génie des procédés	703	432	1 135	38,1	1 113
Génie civil - construction durable (ex-génie civil)	4 106	793	4 899	16,2	5 047
Génie électrique et informatique industrielle	7 165	540	7 705	7,0	7 814
Génie industriel et maintenance	1 862	151	2 013	7,5	1 980
Génie mécanique et productique	6 887	520	7 407	7,0	7 137
Génie thermique et énergie	1 914	197	2 111	9,3	2 187
Hygiène, sécurité et environnement	1 319	510	1 829	27,9	1 863
Mesures physiques	3 776	845	4 621	18,3	4 548
Packaging, emballage et conditionnement (ex-génie du conditionnement et de l'emballage)	139	171	310	55,2	274
Qualité, logistique industrielle et organisation	1 523	567	2 090	27,1	2 043
Réseaux et télécommunications	2 690	269	2 959	9,1	2 807
Science et génie des matériaux	925	192	1 117	17,2	1 013
Total du secteur de la production	36 867	11 315	48 182	23,5	47 829
Carrières juridiques	482	1 952	2 434	80,2	2 442
Carrières sociales	689	2 727	3 416	65,9	3 340
Gestion des entreprises et des administrations	8 869	11 164	20 033	55,7	20 076
Gestion administrative et commerciale des organisations (ex-gestion administrative et commerciale)	733	1 416	2 149	65,9	2 148
Gestion, logistique et transport	1 888	804	2 692	29,9	2 705
Information - communication	847	2 967	3 814	77,8	3 812
Informatique	8 418	704	9 122	7,7	8 881
Métiers du multimédia et de l'internet (ex-services et réseaux de communications)	2 490	1 200	3 690	32,5	3 527
Statistiques et informatique décisionnelle	736	327	1 063	30,8	1 108
Techniques de commercialisation	8 790	11 012	19 802	55,6	19 912
Total du secteur des services	33 942	34 273	68 215	50,2	67 951
Ensemble	70 809	45 588	116 397	39,2	115 780

► Champ : France métropolitaine + DOM.

En 2014-2015, 130 000 étudiants suivent une formation dans une école d'ingénieurs, soit 2,8 % de plus par rapport à l'année 2013-2014 (1).

Pour la deuxième année consécutive, ce sont les écoles sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche qui enregistrent la plus forte croissance de leurs effectifs (+4,4 %), suivies des écoles sous tutelle d'autres ministères (+2,2 %). En revanche, le nombre d'étudiants dans les écoles privées reste quasi stable (-0,1 %).

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche forme plus de la moitié des futurs ingénieurs (près de six sur dix), 40 % de ces étudiants étant inscrits dans une école interne ou rattachée à une université (2). Ce pourcentage reste stable par rapport à l'année précédente.

En 2014-2015, dans les écoles d'ingénieurs, le nombre de filles augmente à nouveau (+3,2 %), et ce davantage que l'ensemble des effectifs, ce qui entraîne une hausse du taux de féminisation (28,4 %, soit +0,2 point par rapport à l'année précédente). La part des filles est très variable selon le type d'école.

La proportion de filles à l'Ensam reste stable cette année avec 14,3 % (14,2 % en 2013). Cette école demeure l'une des moins féminisées, à la différence des écoles d'ingénieurs sous tutelle du ministère en charge de l'agriculture qui accueillent davantage de filles que de garçons (66,4 %, en baisse de 0,6 point).

Le flux de nouveaux inscrits augmente cette année avec 38 800 nouveaux inscrits, soit 3,9 % de plus qu'en 2013 (3). Cette hausse est plus marquée pour les écoles relevant du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (+5,6 %) ainsi que dans celles relevant des autres ministères (+4,3 %). Les nouveaux inscrits dans les écoles privées, quant à eux, se maintiennent par rapport à 2013-2014 (-0,1 %).

La voie d'intégration la plus fréquente reste celle des classes préparatoires aux grandes écoles avec 46,3 % des élèves intégrant une école, en progression par rapport à l'an passé (45,1 % en 2013-2014). À l'inverse, en 2014-2015, les admissions à la suite d'un DUT ou d'un BTS diminuent (14,6 % des nouveaux inscrits, en baisse de 0,7 point), de même que celles consécutives à un baccalauréat (18,5 % des entrants, en baisse de 0,3 point).

POPULATION CONCERNÉE - Étudiants inscrits dans un cycle ingénieur ou ingénieur spécialisé, d'une école habilitée à délivrer un diplôme reconnu, quel que soit le régime d'inscription.

ÉCOLES D'INGÉNIEURS - Ensemble des établissements publics et privés, quel que soit le ministère de rattachement, habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur reconnu par la commission des titres d'ingénieurs (CTI). Établissements de France métropolitaine et des DOM (il n'y a pas d'école d'ingénieurs à Mayotte). Les formations d'ingénieurs de l'université de Lorraine – devenue grand établissement en 2011 – ont été maintenues dans les effectifs des écoles internes universitaires.

FORMATIONS D'INGÉNIEURS EN PARTENARIAT (FIP) - Les formations d'ingénieurs en partenariat (FIP) ont été créées spécialement pour rapprocher les écoles du monde du travail. Les FIP accueillent des étudiants titulaires d'un Bac +2 pour des cursus de trois ans, sous statut scolaire ou en apprentissage. Les diplômes obtenus dans le cadre d'une FIP sont reconnus par la Commission des titres d'ingénieurs (CTI). Les étudiants inscrits dans ces formations ne figurent pas dans le tableau.

INSA - Instituts nationaux de sciences appliquées.

ENSAM - École nationale supérieure des arts et métiers.

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Système d'information SISE.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* (Enseignement supérieur et Recherche) : 13.04 ; 11.07 ; 11.02.
- Tableau statistique n° 7165.

1 Évolution des effectifs des formations d'ingénieurs (1).

Types d'écoles	1980 1981	1990 1991	2000 2001	2005 2006	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	Évolution 2014/2013 (%)
Écoles publiques sous tutelle du MENESR	20 650	34 475	52 537	59 503	67 353	68 808	69 690	71 437	74 566	4,4
Écoles internes ou rattachées aux universités (2)	n.d.	12 234	19 887	23 419	24 657	28 144	28 332	28 400	29 477	3,8
Autres écoles du MENESR	n.d.	22 241	32 650	36 084	42 696	40 664	41 358	43 037	45 089	4,8
Écoles sous tutelle d'un autre ministère ou d'une collectivité locale	8 127	10 865	14 670	16 607	17 643	18 147	19 074	18 750	19 165	2,2
Agriculture, pêche	2 506	3 078	4 010	4 386	4 637	4 823	4 606	4 678	4 738	1,3
Défense	2 347	3 238	3 803	4 009	4 186	4 091	4 639	4 288	4 254	-0,8
Industrie	1 083	1 571	3 201	3 818	4 226	4 456	4 658	4 304	4 153	-3,5
Mer						175	376	348	505	45,1
Télécommunications	666	1 302	1 760	2 076	2 013	2 000	1 996	2 046	2 153	5,2
Équipement, transport, logement	1 246	1 338	1 509	1 537	1 808	1 828	1 826	1 838	1 895	3,1
Santé	25	18	8	27	23	18		14	(3)	-
Économie et Finances				294	211	225	436	646	835	29,3
Ville de Paris	254	320	379	460	539	531	537	588	632	7,5
Écoles privées	8 490	14 002	22 106	25 268	32 586	34 616	35 684	36 319	36 272	-0,1
Ensemble des formations d'ingénieurs	37 267	59 342	89 313	101 378	117 582	121 571	124 448	126 506	130 003	2,8

► Champ : France métropolitaine + DOM (4).

- Hors formations d'ingénieurs en partenariat (FIP) et hors cycle préparatoire ingénieurs.
- Depuis 2011-2012, les formations d'ingénieurs de l'université de Lorraine, devenue grand établissement, sont maintenues avec les effectifs des écoles internes aux universités.
- En 2014-2015, il n'y a pas d'étudiants inscrits en formations d'ingénieurs à l'école des hautes études en santé publique (EHESP).
- Il n'y a pas d'écoles d'ingénieurs à Mayotte.

2 Répartition des effectifs des formations d'ingénieurs en 2014-2015 (1).

	Nombre d'implan- tations géogra- phiques	Effectifs en 2014	Répartition (%)	Évolution des effectifs 2014/2013	dont étudiantes	Part des femmes (%)	Évolution effectifs femmes 2014/2013
Écoles publiques sous tutelle du MENESR	133	74 566	57,4	4,4	20 300	27,2	4,6
Écoles internes ou rattachées aux universités (2)	81	29 477	22,7	3,8	8 646	29,3	4,2
Autres écoles du MENESR	52	45 089	34,7	4,8	11 654	25,8	4,8
Universités de technologie	5	6 031	4,6	1,1	1 567	26,0	3,1
INSA (3)	8	12 844	9,9	1,6	4 051	31,5	6,5
Ensam	8	4 186	3,2	-1,4	600	14,3	-0,7
Écoles centrales	6	5 055	3,9	-31,2	1 213	24,0	-26,9
Autres écoles (4)	25	16 973	13,1	32,3	4 223	24,9	19,7
Écoles sous tutelle d'un autre ministère ou d'une collectivité locale	49	19 165	14,7	2,2	6 643	34,7	1,0
Agriculture, pêche	14	4 738	3,6	1,3	3 145	66,4	0,4
Défense	8	4 254	3,3	-0,8	714	16,8	1,1
Industrie	10	4 153	3,2	-3,5	1 168	28,1	-4,7
Mer	2	505	0,4	45,1	47	9,3	51,6
Télécommunications	5	2 153	1,7	5,2	479	22,2	3,9
Équipement, transport, logement	5	1 895	1,5	3,1	573	30,2	3,6
Santé	1						
Économie et Finances	2	835	0,6	29,3	288	34,5	21,0
Ville de Paris	2	632	0,5	7,5	229	36,2	3,6
Écoles privées	76	36 272	27,9	-0,1	9 914	27,3	2,0
Ensemble des formations d'ingénieurs	258	130 003	100,0	2,8	36 857	28,4	3,2

► Champ : France métropolitaine + DOM.

- Hors formations d'ingénieurs en partenariat (FIP) et hors cycle préparatoire ingénieurs.
- Depuis 2011-2012, les formations d'ingénieurs de l'université de Lorraine, devenue grand établissement, sont maintenues avec les effectifs des écoles internes aux universités.
- Après sa création en 2014, l'INSA centre Val de Loire (fusion de l'ENSI de Bourges et de l'ENIVL de Blois) s'est agrandi, en intégrant l'École nationale supérieure de la Nature et du Paysage.
- Y compris l'INP de Toulouse et l'Institut polytechnique de Grenoble.

3 Origine scolaire des nouveaux inscrits dans les formations d'ingénieurs en 2014-2015, en % (1).

Niveau de l'étudiant à l'entrée	Bac	CPI (2)	CPGE	Université (3)	DUT-BTS	Autres (4)	Total (5)	Effectifs 2014
Écoles publiques sous tutelle du MENESR	17,5	0,2	43,6	5,9	17,2	15,6	100,0	22 503
Écoles publiques sous tutelle d'un autre ministère ou d'une collectivité locale	3,9	4,3	68,0	6,1	5,2	12,3	100,0	6 831
Écoles privées	31,2	0,9	37,6	5,5	14,8	10,0	100,0	9 441
Ensemble	18,5	1,1	46,3	5,9	14,6	13,6	100,0	38 775
Rappel 2013	18,8	1,2	45,1	5,3	15,3	14,3	100,0	37 317

► Champ : France métropolitaine + DOM.

- Hors formations d'ingénieurs en partenariat (FIP).
- Cycle préparatoire intégré.
- Comprend les anciens DEUG, maîtrise, DEA, DESS, licence LMD et master LMD.
- Tous les autres diplômes, essentiellement diplômes étrangers.
- Total des origines connues.

À LA RENTRÉE 2014, 198 écoles forment 134 300 étudiants aux métiers du commerce, de la gestion et de la vente. Les effectifs des écoles de commerce et de gestion sont stables par rapport à la rentrée 2013 (+ 0,1 %) (1). Seuls les groupes d'écoles II et III (voir « Définitions ») accueillent un nombre légèrement plus élevé d'étudiants : les effectifs progressent respectivement de 1,3 % et de 0,3 %. Les effectifs du groupe I stagnent (2).

Avec 117 500 étudiants (87,5 %), les 93 établissements du groupe I constituent le contingent le plus important en termes d'effectifs. 90,0 % des inscrits sont en formation initiale sous statut scolaire, 6,1 % en apprentissage et 3,9 % en formation continue. Au sein de ces écoles, 102 300 étudiants préparent un diplôme visé par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Plus des trois quarts d'entre eux sont inscrits dans une formation délivrant un diplôme de niveau bac + 5 de grade master.

Le nombre de nouveaux inscrits dans ces écoles du groupe I est en légère hausse (+ 0,9 %) à la rentrée 2014 (40 200 contre 39 800 en 2013). 37,7 % d'entre eux intègrent une formation dont le niveau requis à l'entrée est le baccalauréat. 41,7 % des nouveaux entrants ont intégré une école après une formation de niveau bac + 2 (CPGE, DUT, BTS, etc.) (3).

Au nombre de 29, les écoles du groupe II comptent 5 500 étudiants (4,1 %), dont 2 600 nouveaux inscrits à la rentrée 2014. Alors qu'il comporte un grand nombre d'établissements (76), le groupe III forme seulement 11 300 étudiants, soit 8,4 % des étudiants en 2014, dont 5 000 nouveaux inscrits.

En 2014-2015, les étudiantes en écoles de commerce représentent 49,7 % des inscrits. La part d'étudiants étrangers s'élève à 16,3 %. C'est dans le groupe II qu'ils sont proportionnellement les plus nombreux (19,0 %).

POPULATION CONCERNÉE - Étudiants inscrits en écoles de commerce et de gestion en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer, quel que soit le régime d'inscription (formation initiale sous statut scolaire, apprentissage, formation continue, financée ou non).

Il est à noter que pour 87 établissements représentant 9,8 % du total des effectifs (tous issus des groupes II et III), seuls les effectifs en formation initiale sous statut scolaire sont disponibles.

Les inscriptions en BTS ne sont pas comptabilisées (voir fiche 6.1).

LES ÉCOLES DE COMMERCE ET DE GESTION sont des établissements privés ou consulaires. Elles sont classées en trois groupes (I, II et III) :

- les écoles du groupe I sont reconnues par l'État et au moins l'un de leurs diplômes est visé par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;

- les écoles du groupe II sont également reconnues par l'État, mais aucun de leurs diplômes n'est visé par le Ministère ;

- les écoles du groupe III ne sont pas reconnues par l'État et aucun de leurs diplômes n'est visé par le Ministère. (Voir aussi la rubrique « Définitions » de la double page 8.23 pour des précisions sur le visa du ministère).

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES

- Système d'information SISE recensant des données individuelles sur le champ de la formation initiale sous statut scolaire, de l'apprentissage et de la formation continue (financée ou non).

- Enquête n° 26 auprès des établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, recensant des données agrégées sur le seul champ de la formation initiale sous statut scolaire.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* (Enseignement supérieur et Recherche) : 10.10 ; 08.30.

- Tableaux statistiques, n°s 7195, 7179.

1 Évolution des effectifs inscrits en école de commerce (hors BTS)

	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015
Effectifs	88 437	87 333	95 835	100 609	116 303	121 317	126 698	131 043	134 177	134 329
<i>dont formation initiale sous statut scolaire</i>	85 092	83 333	90 838	95 968	109 109	112 371	117 967	119 632	121 489	120 398
Évolution annuelle en %	-	-1,2	9,7	5,0	15,6	4,3	4,4	3,4	2,4	0,1
Nombre d'écoles	223	219	210	206	212	213	210	208	195	198

► **Champ : France métropolitaine + DOM (1).**

1. Il n'y a pas d'école de commerce, gestion, vente à Mayotte.

2 Effectifs selon le type d'école et le type de diplôme préparé en 2014-2015

Types d'écoles/types de diplôme préparé	Nombre d'écoles	Hommes	Femmes	Total	Part des femmes (%)	Part des étrangers (%)	Rappel effectifs 2013-2014	Évolution annuelle en %
Groupe I	93	59 932	57 605	117 537	49,0	16,4	117 484	0,0
<i>dont diplômes visés :</i>		52 550	49 774	102 324	48,6	13,6	101 015	1,3
<i>de niveau bac + 3</i>		5 631	4 895	10 526	46,5	10,3	10 023	5,0
<i>de niveau bac + 4</i>		4 588	4 514	9 102	49,6	12,2	9 040	0,7
<i>de niveau bac + 5</i>		1 683	1 288	2 971	43,4	12,4	3 203	-7,2
<i>de niveau bac + 5 grade master</i>		40 648	39 077	79 725	49,0	14,2	78 749	1,2
Groupe II	29	2 679	2 811	5 490	51,2	19,0	5 420	1,3
Groupe III	76	5 017	6 285	11 302	55,6	13,8	11 273	0,3
Total	198	67 628	66 701	134 329	49,7	16,3	134 177	0,1

► **Champ : France métropolitaine + DOM (1).**

1. Il n'y a pas d'école de commerce, gestion, vente à Mayotte.

3 Niveau de formation des étudiants à leur entrée dans une école du groupe I en 2014-2015

Niveau à l'entrée	Groupe I		Effectifs 2013-2014	Évolution annuelle (%)
	Effectifs	%		
Bac	15 141	37,7	12 982	16,6
Bac + 2	16 758	41,7	17 146	-2,3
Bac + 3	2 923	7,3	2 114	38,3
Bac + 4	2 953	7,3	5 136	-42,5
Bac + 5 et plus	2 433	6,1	2 462	-1,2
Total	40 208	100,0	39 840	0,9

► **Champ : France métropolitaine + DOM (1).**

1. Il n'y a pas d'école de commerce, gestion, vente à Mayotte.

DÉFINITIONS

À LA RENTRÉE 2014, 84 200 étudiants sont inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), soit une hausse de 0,8 % par rapport à 2013 (1). Cette croissance est plus prononcée pour le secteur privé (+ 2,4 %) que pour le secteur public (+ 0,4 %). Ce dernier assure la formation de 83,4 % des étudiants inscrits en CPGE (2).

L'augmentation des effectifs en classes préparatoires s'observe dans les filières scientifiques et littéraires. Grâce à l'afflux de nouveaux étudiants en première année, les effectifs des classes scientifiques augmentent de 1,1 % en 2014-2015, le nombre d'étudiants en seconde année marquant un repli (- 2,4 %) (2). Le nombre d'inscrits dans la filière littéraire augmente aussi (+ 0,7 %) malgré la stabilité des nouveaux entrants, l'augmentation portant sur les effectifs de seconde année (+ 1,8 %). Enfin, contrairement aux deux rentrées précédentes, les effectifs des classes économiques et commerciales diminuent très légèrement cette année (- 0,2 %).

35 200 femmes sont inscrites en CPGE, soit 41,9 % des effectifs totaux. En classes littéraires, la prépondérance des femmes est manifeste : avec près de trois inscrites sur quatre, elles y sont largement majoritaires. Inversement, dans les préparations scientifiques, les filles sont présentes en faible proportion (29,2 %), alors qu'on est proche de la parité dans les classes économiques et commerciales (54,5 % d'étudiantes).

À la rentrée 2014, le nombre d'étudiants entrant en CPGE (42 000) augmente de 2,8 % (+ 0,3 % à la rentrée 2013) (3). Avec 25 200 nouveaux entrants, la filière scientifique connaît une nette progression (+ 4,9 %) tandis que l'effectif d'entrants dans la filière économique et commerciale (10 000) baisse de 0,7 %. Le nombre de nouveaux inscrits dans la filière littéraire est quant à lui quasiment stable (+ 0,1 %). Sur 42 000 nouveaux étudiants en première année, 93,5 % viennent d'obtenir un baccalauréat général, 5,5 % un baccalauréat technologique et 1,1 % étaient déjà bacheliers et proviennent d'autres filières de l'enseignement supérieur.

Les bacheliers scientifiques restent les plus nombreux (70,1 %). Ils représentent presque la totalité des nouveaux inscrits dans les classes scientifiques, plus de 40 % dans les classes économiques et moins d'un quart dans les classes littéraires. Les proportions de bacheliers économiques et littéraires parmi les entrants en CPGE sont aussi relativement stables par rapport à la rentrée 2013 (respectivement 14,5 % et 8,9 %).

POPULATION CONCERNÉE - Les étudiants sous statut scolaire des établissements publics ou privés, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (il n'y a pas de CPGE à Mayotte). À partir de l'année scolaire 2012-2013, les CPGE intégrées à l'université sont prises en compte.

CPGE - Les classes préparatoires aux grandes écoles constituent des formations de premier cycle de l'enseignement supérieur. Elles se répartissent en trois filières :

- la filière scientifique prépare aux écoles d'ingénieurs, aux écoles normales supérieures et aux écoles nationales vétérinaires ;
- la filière économique et commerciale prépare aux écoles supérieures de commerce et de gestion, aux écoles normales supérieures et au groupe des écoles nationales d'économie et de statistiques ;
- la filière littéraire prépare aux écoles normales supérieures, à l'École nationale des chartes, aux instituts d'études politiques et au groupe des écoles nationales d'économie et de statistiques.

SOURCES

- MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Système d'information Scolarité et système d'information SISE (depuis l'année 2012-2013).
- Ministère en charge de l'agriculture, Système d'information SAFRAN

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Note d'Information* (Enseignement supérieur et Recherche) : 12.02.
- Tableaux statistiques, n°s 7196, 7183, 7163.

1 Évolution des effectifs d'étudiants en CPGE

	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015
Filière scientifique	47 369	47 772	48 361	49 279	49 909	49 678	49 747	50 479	51 202	51 774
Évolution annuelle en %	1,9	0,9	1,2	1,9	1,3	- 0,5	0,1	1,5	1,4	1,1
Filière économique et commerciale	16 177	17 092	18 323	19 202	19 447	18 490	18 598	19 316	19 727	19 696
Évolution annuelle en %	2,4	5,7	7,2	4,8	1,3	- 4,9	0,6	3,9	2,1	- 0,2
Filière littéraire	11 244	11 296	11 388	11 522	11 779	11 706	12 066	12 426	12 591	12 681
Évolution annuelle en %	3,3	0,5	0,8	1,2	2,2	- 0,6	3,1	3,0	1,3	0,7
Total	74 790	76 160	78 072	80 003	81 135	79 874	80 411	82 221	83 520	84 151
Évolution annuelle en %	2,2	1,8	2,5	2,5	1,4	- 1,6	0,7	2,3	1,6	0,8

► **Champ : France métropolitaine + DOM (1), Public + Privé.**

1. Il n'y a pas de CPGE à Mayotte.

Note : à la rentrée 2014, 105 étudiants suivent une CPGE intégrée à l'université. Ils étaient 95 en 2013 et 56 en 2012 (information issue de SISE-universités).

2 Effectifs d'étudiants en CPGE par année et par sexe en 2014-2015

	Public			Privé			Public + Privé			Part des femmes (%)
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Éducation nationale	38 870	29 404	68 274	8 844	5 118	13 962	47 714	34 522	82 236	42,0
Filière scientifique	29 862	12 817	42 679	5 861	1 731	7 592	35 723	14 548	50 271	28,9
Première année	14 637	6 612	21 249	2 928	890	3 818	17 565	7 502	25 067	29,9
Deuxième année	15 225	6 205	21 430	2 933	841	3 774	18 158	7 046	25 204	28,0
Filière économique et commerciale	6 163	8 202	14 365	2 609	2 479	5 088	8 772	10 681	19 453	54,9
Première année	3 175	4 343	7 518	1 281	1 288	2 569	4 456	5 631	10 087	55,8
Deuxième année	2 988	3 859	6 847	1 328	1 191	2 519	4 316	5 050	9 366	53,9
Filière littéraire	2 845	8 385	11 230	374	908	1 282	3 219	9 293	12 512	74,3
Première année	1 486	4 628	6 114	210	580	790	1 696	5 208	6 904	75,4
Deuxième année	1 359	3 757	5 116	164	328	492	1 523	4 085	5 608	72,8
Autres ministères	1 205	667	1 872	14	29	43	1 219	696	1 915	36,3
Filière scientifique	922	581	1 503	-	-	-	922	581	1 503	38,7
Première année	430	205	635	-	-	-	430	205	635	32,3
Deuxième année	492	376	868	-	-	-	492	376	868	43,3
Filière économique et commerciale	173	27	200	14	29	43	187	56	243	23,0
Première année	88	16	104	6	11	17	94	27	121	22,3
Deuxième année	85	11	96	8	18	26	93	29	122	23,8
Filière littéraire	110	59	169	-	-	-	110	59	169	34,9
Première année	54	35	89	-	-	-	54	35	89	39,3
Deuxième année	56	24	80	-	-	-	56	24	80	30,0
Total	40 075	30 071	70 146	8 858	5 147	14 005	48 933	35 218	84 151	41,9
Filière scientifique	30 784	13 398	44 182	5 861	1 731	7 592	36 645	15 129	51 774	29,2
Première année	15 067	6 817	21 884	2 928	890	3 818	17 995	7 707	25 702	30,0
Deuxième année	15 717	6 581	22 298	2 933	841	3 774	18 650	7 422	26 072	28,5
Filière économique et commerciale	6 336	8 229	14 565	2 623	2 508	5 131	8 959	10 737	19 696	54,5
Première année	3 263	4 359	7 622	1 287	1 299	2 586	4 550	5 658	10 208	55,4
Deuxième année	3 073	3 870	6 943	1 336	1 209	2 545	4 409	5 079	9 488	53,5
Filière littéraire	2 955	8 444	11 399	374	908	1 282	3 329	9 352	12 681	73,7
Première année	1 540	4 663	6 203	210	580	790	1 750	5 243	6 993	75,0
Deuxième année	1 415	3 781	5 196	164	328	492	1 579	4 109	5 688	72,2

► **Champ : France métropolitaine + DOM (1), Public + Privé.**

1. Il n'y a pas de CPGE à Mayotte.

3 Origine scolaire des étudiants entrant en première année de CPGE en 2014-2015, en %.

	Bacs généraux			Bacs techno	Autres origines (1)	Total	Effectifs d'entrants 2014-2015	Progression annuelle d'entrants (%)
	S	ES	L					
Filière scientifique	93,9	0,0	0,0	5,1	1,0	100,0	25 172	4,9
Filière économique et commerciale	42,5	45,9	0,4	10,1	1,1	100,0	9 961	- 0,7
Filière littéraire	23,0	22,2	53,6	0,0	1,2	100,0	6 887	0,1
Total	70,1	14,5	8,9	5,5	1,1	100,0	42 020	2,8

► **Champ : France métropolitaine + DOM (2), Public + Privé.**

1. Université, IUT, vie active, étudiants étrangers et autres.

2. Il n'y a pas de CPGE à Mayotte.

A LA RENTRÉE 2014, 255 200 étudiants sont inscrits en sections de techniciens supérieurs (STS) (97,1 %), en classes de mise à niveau pour BTS (2,3 %) et en préparation au diplôme des métiers d'art (0,6 %).

Les effectifs de ces formations sont restés quasiment stables en 2014 (+0,1 %), que ce soit dans le secteur public (+0,2 %) ou dans le secteur privé (-0,1 %) (1).

Les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche comptent 233 400 étudiants et forment plus de 90 % des inscrits en STS (2). Le ministère en charge de l'agriculture (19 700 étudiants) forme 7,7 % des étudiants (-1,6 % par rapport à 2013).

Depuis plusieurs années déjà, la parité est acquise dans les STS (et assimilés). Les établissements de l'enseignement public sont moins féminisés que ceux du secteur privé (47,6 % contre 55,5 %), car ils offrent plus souvent des formations industrielles, davantage suivies par les hommes. Les STS agricoles ont le taux de féminisation le moins élevé (42,1 %).

Après une baisse de 2,4 % à la rentrée 2013, le nombre d'entrants en première année de STS augmente de 1,5 % en 2014 (3). Les STS restent majoritairement fréquentées par les bacheliers technologiques. Ceux-ci représentent 35,1 % du nombre total d'entrants (+1,3 point par rapport à 2013) alors qu'ils constituent seulement un cinquième des admis au baccalauréat 2014. Bien qu'en hausse à la rentrée 2014, leur proportion a baissé de plus de 10 points depuis 2009. La part des bacheliers professionnels, en revanche, augmente continûment depuis plusieurs années : elle est de 28,8 % en 2014 (21,7 % en 2011). Cette progression est à mettre en regard de la forte hausse du nombre de bacheliers professionnels à la session 2014 qui marque la fin de la réforme de la voie professionnelle (+19,8 % par rapport à 2013). La part des bacheliers généraux parmi les entrants en STS est stable (18,1 %) et inférieure de 10,7 points à celle des bacheliers professionnels. La part des entrants déjà bacheliers et issus d'autres filières (université notamment) marque en revanche un repli.

Dans les STS de la production, les bacheliers professionnels représentent désormais 35,8 % des recrutements et devancent de plus de 14 points le recrutement des bacheliers STI (21,2 %). Dans le secteur des services, les bacheliers STG/STMG sont toujours prépondérants (28,4 %).

SOURCES

- MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Système d'information Scolarité.
- Ministère en charge de l'agriculture, Système d'information SAFRAN.

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Les étudiants sous statut scolaire inscrits dans les établissements publics ou privés quel que soit le ministère de tutelle (principalement Éducation nationale, Enseignement supérieur et Recherche, Agriculture), en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (y compris Mayotte à partir de la rentrée 2011).

STS ET ASSIMILÉS - Ces termes désignent les étudiants inscrits en STS, classes de mise à niveau pour BTS ou DMA.

STS - Les sections de techniciens supérieurs sont des classes qui préparent, après le baccalauréat, au brevet de technicien supérieur (BTS). Y sont assimilées les préparations au DTS (diplôme de technicien supérieur) et au DCESF (diplôme de conseiller en économie sociale et familiale).

CLASSES DE MISE À NIVEAU - Ces classes s'adressent aux étudiants des BTS « Arts appliqués » et « Hôtellerie-restauration » qui ne sont pas titulaires de ces baccalauréats.

DMA - Le diplôme des métiers d'art se prépare en deux ans après le baccalauréat.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* (Enseignement supérieur et Recherche) : 11.04 ; 10.04.
- Tableaux statistiques, n°s 7197, 7184, 7164.

1 Évolution des effectifs d'étudiants en STS, classes de mise à niveau pour BTS et DMA

	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012 hors Mayotte	2011 2012 y c. Mayotte	2012 2013	2013 2014	2014 2015
Public	159 774	158 848	158 671	161 220	162 298	163 492	163 767	168 772	170 705	171 001
Évolution annuelle en %	-1,4	-0,6	-0,1	1,6	0,7	0,7	0,9	3,1	1,1	0,2
% par rapport à l'effectif total	70,0	68,8	67,8	67,1	67,0	66,5	66,6	66,5	67,0	67,0
Privé	68 555	72 029	75 493	79 102	79 949	82 258	82 258	84 957	84 262	84 215
Évolution annuelle en %	0,3	5,1	4,8	4,8	1,1	2,9	2,9	3,3	-0,8	-0,1
% par rapport à l'effectif total	30,0	31,2	32,2	32,9	33,0	33,5	33,4	33,5	33,0	33,0
Public + Privé	228 329	230 877	234 164	240 322	242 247	245 750	246 025	253 729	254 967	255 216
Évolution annuelle en %	-0,9	1,1	1,4	2,6	0,8	1,4	1,6	3,1	0,5	0,1
% par rapport à l'effectif total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.**

Lecture : à la rentrée 2014, 171 001 étudiants sont inscrits en STS (et assimilées) dans un établissement public. Cet effectif est en hausse de 0,2 % par rapport à celui de 2013. Il représente 67 % de l'effectif total des STS (et assimilées) de 2014.

2 Effectifs d'étudiants selon la formation et le ministère de tutelle en 2014-2015

	Public			Privé			Public + Privé			Part des femmes (%)
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Éducation nationale et enseignement supérieur	82 671	76 216	158 887	32 228	42 332	74 560	114 899	118 548	233 447	50,8
Classes de mise à niveau	672	1 839	2 511	1 065	1 968	3 033	1 737	3 807	5 544	68,7
STS en 1, 2 et 3 ans	81 618	73 511	155 129	31 096	40 258	71 354	112 714	113 769	226 483	50,2
DMA en 1 et 2 ans	381	866	1 247	67	106	173	448	972	1 420	68,5
Agriculture	6 910	5 204	12 114	4 480	3 092	7 572	11 390	8 296	19 686	42,1
STS en 1, 2 et 3 ans	6 910	5 204	12 114	4 480	3 092	7 572	11 390	8 296	19 686	42,1
Autres ministères	-	-	-	737	1 346	2 083	737	1 346	2 083	64,6
Classes de mise à niveau	-	-	-	102	187	289	102	187	289	64,7
STS en 1, 2 et 3 ans	-	-	-	615	1 144	1 759	615	1 144	1 759	65,0
DMA en 1 et 2 ans	-	-	-	20	15	35	20	15	35	42,9
Total	89 581	81 420	171 001	37 445	46 770	84 215	127 026	128 190	255 216	50,2

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.**

3 Origine scolaire des étudiants entrant en première année de STS, classes de mise à niveau pour BTS et DMA en 2014-2015, en %.

Domaines de spécialité	Bacs généraux			Bacs technologiques			Bacs pro	Autres origines (1)	Total	Effectifs d'entrants 2013-2014	Progression annuelle des entrants (%)
	S	ES	L	STI	STG/STMG	Autres					
Disciplinaire (lettres et arts)	0,0	0,0	0,0	21,7	0,0	0,0	1,4	76,8	100,0	69	n.s.
Production	10,2	2,2	4,0	21,2	2,8	8,5	35,8	15,4	100,0	45 581	1,3
Services	5,2	10,5	3,4	2,0	28,4	6,1	25,2	19,3	100,0	87 450	1,6
Total	6,9	7,6	3,6	8,6	19,6	6,9	28,8	18,0	100,0	133 100	1,5

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé.**

1. Brevet de technicien, université, IUT, vie active, étudiants étrangers et autres.

Lecture : en 2014, 10,2 % des étudiants entrant en STS production ont obtenu un bac S. Entre 2013 et 2014, l'effectif des entrants en STS production a augmenté de 1,3 %.

A LA RENTRÉE 2014, 255 200 étudiants sont inscrits en sections de techniciens supérieurs (97,1 %), en classes de mises à niveau pour BTS (2,3 %) et en préparation au diplôme des métiers d'art (0,6 %).

Un tiers des étudiants est inscrit dans les spécialités de la production (1). Dans ce domaine, plus d'un quart des étudiants inscrit en « Technologies industrielles fondamentales » ou en « Technologies de commandes des transformations industrielles ».

Dans les spécialités des services qui regroupent deux tiers des étudiants en STS, près de la moitié des inscrits suit une formation de « Commerce, vente » ou de « Comptabilité, gestion ».

Les établissements privés forment un tiers des étudiants avec une part plus élevée dans les spécialités des services (38,0 %) que dans les spécialités de la production (22,9 %).

Les spécialités des services sont nettement plus féminisées que celles de la production (62,2 % contre 26,2 %). Les spécialités « Coiffure, esthétique, autres spécialités des services aux personnes », « Travail social » et « Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales » sont presque exclusivement composées de femmes, alors que les spécialités « Technologies de commandes des transformations industrielles », « Électricité, électronique » et « Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité » attirent presque exclusivement des hommes.

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Les étudiants sous statut scolaire inscrits dans les établissements publics ou privés quel que soit le ministère de tutelle (principalement Éducation nationale, Enseignement supérieur et Recherche, Agriculture), en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (y compris Mayotte à partir de la rentrée 2011).

STS ET ASSIMILÉS - Ces termes désignent les étudiants inscrits en STS, classes de mise à niveau pour BTS ou DMA.

STS - Les sections de techniciens supérieurs sont des classes qui préparent, après le baccalauréat, au brevet de technicien supérieur (BTS). Y sont assimilées les préparations aux DTS (diplôme de technicien supérieur) et au DCESF (diplôme de conseiller en économie sociale et familiale).

CLASSES DE MISE À NIVEAU - Ces classes s'adressent aux étudiants des BTS « Arts appliqués » et « Hôtellerie-restauration » qui ne sont pas titulaires de ces baccalauréats.

DMA - Le diplôme des métiers d'art se prépare en deux ans après le baccalauréat.

LES SPÉCIALITÉS DE FORMATION - Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la Nomenclature des spécialités de formation (NSF) approuvée par le décret interministériel n° 94-522 du 21 juin 1994.

Cette nomenclature a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités disciplinaires, spécialités de la production et spécialités des services fait référence à l'agrégat le plus haut. À partir de ce cadre général de classement, chaque ministère formateur peut élaborer un niveau de description plus fin en fonction de ses besoins. Ainsi en est-il de la nomenclature des formations-diplômes par spécialités détaillées (plusieurs centaines de spécialités) du ministère de l'Éducation nationale.

SOURCES

- MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Système d'information Scolarité.
- Ministère en charge de l'agriculture, Système d'information SAFRAN.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* (Enseignement supérieur et Recherche) : 11.04 ; 10.04.
- Tableaux statistiques, n°s 7197, 7184, 7164.

1 Les étudiants inscrits en STS, classes de mise à niveau pour BTS ou DMA par spécialité de formation en 2014-2015

Groupes de spécialités de formation		Effectifs	Répartition (%)	Part du privé (%)	Part des femmes (%)
133	Musique, arts du spectacle	137	.	19,7	70,1
Total des spécialités disciplinaires		137	.	19,7	70,1
200	Technologies industrielles fondamentales	12 116	4,7	32,6	40,2
201	Technologies de commandes des transformations industrielles	11 024	4,3	16,1	3,5
210	Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	6 150	2,4	47,5	38,0
211	Productions végétales, cultures spécialisées, protection des cultures	2 357	.	31,6	30,8
212	Productions animales, élevages spécialisés, soins aux animaux	1 849	.	33,4	58,5
213	Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche	2 820	1,1	38,7	36,2
214	Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport	2 017	.	36,8	30,1
220	Spécialités pluritechnologiques des transformations	335	.	20,9	28,1
221	Agroalimentaire, alimentation, cuisine	3 933	1,5	20,2	62,1
222	Transformations chimiques et apparentées	3 476	1,4	29,2	60,3
223	Métallurgie	831	.	4,8	18,4
224	Matériaux de construction, verre, céramique	150	.	-	77,3
225	Plasturgie, matériaux composites	348	.	-	6,6
226	Papier, carton	16	.	-	6,3
227	Énergie, génie climatique	2 660	1,0	16,0	3,0
230	Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	5 700	2,2	25,3	39,1
231	Mines et carrières, génie civil, topographie	2 092	.	11,8	9,3
232	Bâtiment : construction et couverture	349	.	-	9,7
233	Bâtiment : finitions	670	.	20,0	48,4
234	Travail du bois et de l'ameublement	1 351	.	14,7	8,0
241	Textile	362	.	6,1	89,0
242	Habillement	2 137	.	24,7	91,4
243	Cuir et peaux	137	.	-	85,4
250	Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité	6 393	2,5	10,9	4,5
251	Mécanique générale et de précision, usinage	28	.	-	25,0
252	Moteurs et mécanique auto	2 553	1,0	16,5	3,1
253	Mécanique aéronautique et spatiale	348	.	12,1	8,3
254	Structures métalliques	1 468	.	4,9	3,5
255	Électricité, électronique	10 914	4,3	12,5	3,3
Total des spécialités de la production		84 584	33,1	22,9	26,2
300	Spécialités plurivalentes des services	1 046	.	45,7	76,9
311	Transport, manutention, magasinage	2 112	.	23,2	23,5
312	Commerce, vente	45 201	17,7	36,6	53,6
313	Finances, banque, assurances	7 995	3,1	36,6	60,5
314	Comptabilité, gestion	32 228	12,6	28,7	59,6
320	Spécialités plurivalentes de la communication	6 949	2,7	63,9	76,1
321	Journalisme et communication	549	.	25,7	82,3
322	Techniques de l'imprimerie et de l'édition	897	.	2,1	55,7
323	Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle	5 771	2,3	48,2	55,6
324	Secrétariat, bureautique	12 735	5,0	22,3	83,0
326	Informatique, traitement de l'information, transmission des données	9 529	3,7	37,2	6,9
330	Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	4 796	1,9	44,2	94,0
331	Santé	9 800	3,8	54,6	74,4
332	Travail social	7 201	2,8	50,5	95,0
334	Accueil, hôtellerie, tourisme	16 014	6,3	37,0	70,6
336	Coiffure, esthétique, autres spécialités des services aux personnes	3 476	1,4	76,7	99,5
343	Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	2 030	.	24,6	25,4
345	Application des droits et statuts des personnes	2 176	.	54,1	82,7
Total des spécialités des services		170 495	66,8	38,0	62,2
Ensemble des spécialités		255 216	100,0	33,0	50,2

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé.

L'utilisation du point (.) représente un pourcentage inférieur à 1 ; l'utilisation du tiret (-) rend compte d'une valeur nulle.

Lecture : 66,8 % des étudiants en STS, classes de mise à niveau pour BTS ou DMA sont inscrits dans le secteur des services.

Les établissements privés scolarisent 38,0 % d'entre eux. Les femmes représentent 62,2 % des étudiants formés dans ce secteur.

DÉFINITIONS

LA SCOLARISATION des femmes dans l'enseignement supérieur s'est plus fortement développée que celle des hommes (1). En 2012, le taux de scolarisation des femmes de 17 à 29 ans dans l'enseignement supérieur est supérieur à celui des hommes quel que soit l'âge; en 1992, le taux de scolarisation des hommes devenait supérieur à celui des femmes à partir de 28 ans (26 ans en 1991). En 2012, 49,3 % des femmes de 20 ans sont scolarisées dans l'enseignement supérieur contre 40,2 % des hommes, soit un écart de 9,1 points en faveur des femmes. En 1992, les taux respectifs étaient de 41,2 % et 32,2 %, soit un écart de 9 points.

En 2014, 55,2 % des étudiants de l'enseignement supérieur sont des femmes (2). Depuis 1980, le nombre d'étudiantes dépasse celui des étudiants en France. La proportion d'étudiantes n'a ensuite que très modérément progressé (+ 0,7 point depuis 2000). La progression la plus importante est observée dans les écoles d'ingénieurs (+ 5 points en quatorze ans), et surtout dans les formations universitaires de santé (médecine, odontologie et pharmacie) (+ 5,8 points).

Elle varie de surcroît considérablement selon le type d'études. Dès l'expression des choix d'orientation en classe de terminale, les femmes, quels que soient leurs origines sociales et leurs parcours scolaires, se portent moins que les hommes vers des filières sélectives telles que les classes préparatoires aux grandes écoles ou les études de santé. Largement majoritaires dans les formations paramédicales ou sociales (83,9 %), les femmes sont minoritaires dans les formations les plus sélectives (41,9 % en CPGE, 39,2 % en IUT) et, surtout, dans les filières à caractère scientifique (27,2 % des effectifs des formations d'ingénieurs, 29,2 % des étudiants de CPGE en filière scientifique).

Ces clivages se retrouvent à l'université où les jeunes femmes représentent globalement 58,4 % de la population étudiante. C'est dans les disciplines plus littéraires que la part des femmes est plus élevée, en particulier en langues ou en lettres-sciences humaines (70,1 %). Elles restent très minoritaires en sciences (37,1 %). Les femmes représentent désormais 63,5 % des étudiants de médecine, odontologie, pharmacie. En préparation au DUT, elles sont majoritaires dans le secteur des services (50,2 % des étudiants), mais minoritaires dans le secteur de la production (23,5 % des étudiants).

POPULATION CONCERNÉE - Ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage).

UNIVERSITÉS - Voir « Définitions » en 6.1 et 6.4.

SECTIONS DE TECHNICIENS SUPÉRIEURS (STS)

Voir « Définitions » en 6.2.

FORMATIONS D'INGÉNIEURS - Voir « Définitions » en 6.2.

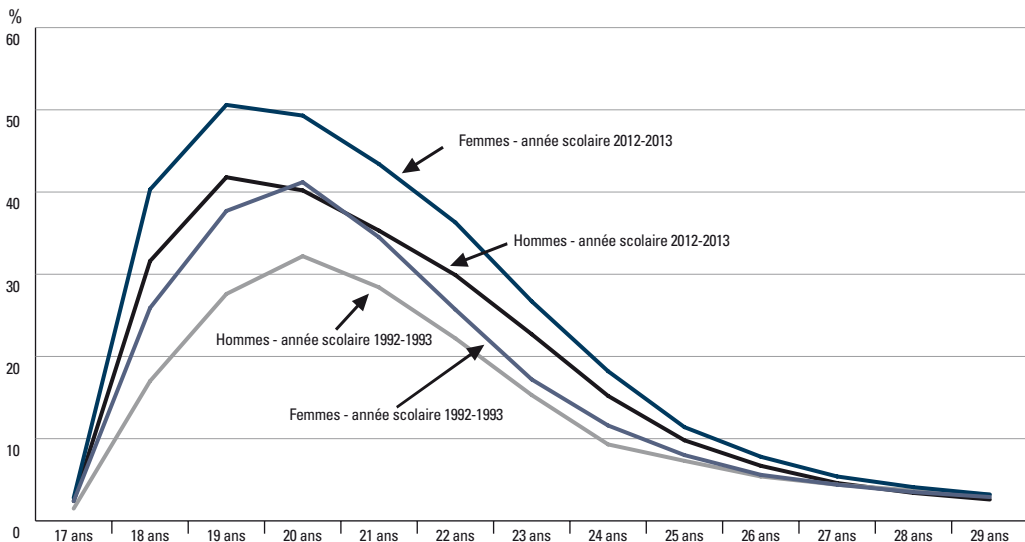
SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES / MENESR-DEPP, Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par le MENESR-DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé et de la culture.

POUR EN SAVOIR PLUS

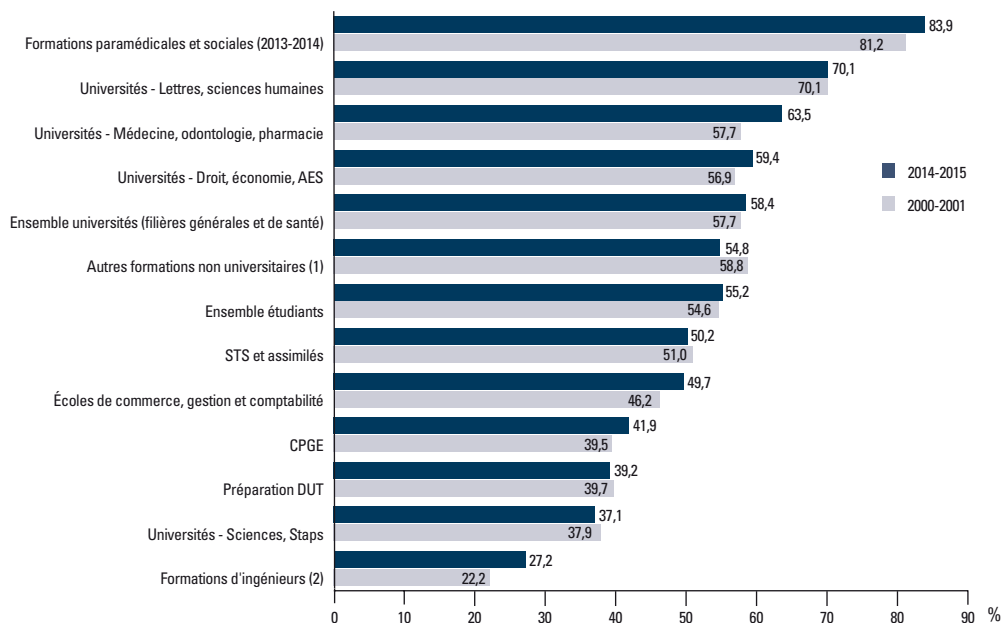
- Tableau statistique n° 1178.

1 Taux de scolarisation des femmes et des hommes dans l'enseignement supérieur



► Champ : France métropolitaine pour 1992-1993, y compris DOM pour 2012-2013.

2 Part des femmes dans les différentes formations d'enseignement supérieur, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Groupe non homogène : grands établissements, ENS, UT et INP hors ingénieurs, préparations intégrées, formations comptables non universitaires, écoles artistiques et culturelles, d'architecture, juridiques et administratives, de journalisme, vétérinaires, etc. Données 2013-2014 pour les écoles artistiques et culturelles.
2. Y compris les formations d'ingénieurs dépendantes des universités, des INP, des universités de technologies et les formations d'ingénieurs en partenariat.

DÉFINITIONS

EN FRANCE MÉTROPOLITAINE et dans les DOM, l'origine sociale des étudiants français évolue très peu d'une année à l'autre. Les étudiants des catégories sociales les plus favorisées continuent à être fortement surreprésentés par rapport aux jeunes de catégories sociales plus modestes : toutes formations confondues, 30 % des étudiants ont des parents cadres supérieurs ou exerçant une profession libérale tandis que 11 % sont enfants d'ouvriers (1).

Ce constat global est très contrasté selon le type de formation. Les enfants de cadres représentent une part très forte des étudiants en classes préparatoires, dans les formations d'ingénieurs et dans les écoles normales supérieures (ENS) où ils atteignent 50 % des effectifs. Ils sont en revanche peu nombreux en STS (14 %). Les enfants d'ouvriers sont surreprésentés en STS (20 %), en DUT (15 %) et dans les écoles paramédicales et sociales (18 %). Ils sont proportionnellement moins nombreux dans la plupart des autres filières de l'enseignement supérieur, particulièrement dans les ENS et les écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité. La part des enfants de professions intermédiaires et d'employés est relativement plus homogène d'une filière à l'autre, malgré une légère surreprésentation en DUT et en STS et, dans le cas des enfants d'employés, une surreprésentation dans les écoles paramédicales et sociales.

L'université est caractéristique de la composition de la population étudiante française. Les enfants de cadres représentent plus de 30 % des effectifs alors que les catégories défavorisées y sont bien moins présentes. Cependant, les répartitions ne sont pas homogènes dans toutes les filières. Les enfants de cadres sont surreprésentés en santé et en droit (2). En effet, ils représentent 41 % des effectifs étudiants en santé et 34 % en droit contre respectivement 6 % et 9 % pour les enfants d'ouvriers. Les enfants de cadres sont en revanche moins représentés en économie ou en lettres (autour de 25 %). La poursuite d'études longues à l'université est plus le fait de jeunes dont les parents sont cadres supérieurs ou exerçant une profession libérale : leur part passe de 28 % en cursus licence à 34 % en cursus doctorat. Inversement, alors que les enfants d'ouvriers représentent 13 % des étudiants inscrits à l'université en cursus licence, leur part est de 5 % en cursus doctorat (3).

L'ORIGINE SOCIALE - Elle fait référence à la profession et catégorie sociale (PCS) du chef de famille. Nomenclature des professions et catégories sociales de l'Insee de 1989. Pour le tableau (1), les agriculteurs exploitants ont été intégrés aux artisans, commerçants, chefs d'entreprises, du fait de la faiblesse de leurs effectifs.

UNIVERSITÉS - Voir « Définitions » en 6.4.

STS ET CPGE - Sections de techniciens supérieurs (STS) et classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) publiques et privées sous contrat, quel que soit le ministère de tutelle. Voir « Définitions » en 6.10 et 6.11.

SOURCES

- MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, les STS et CPGE collectées par le MENESR-DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.
- Insee, enquête Emploi 2012/calculs MENESR-SIES.

1 Origine sociale des étudiants français en 2014-2015

	Agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités et inactifs	Non renseigné	Ensemble
Universités	9,1	30,0	12,7	12,7	10,8	13,1	11,5	100,0
<i>dont disciplines générales et de santé</i>	8,9	30,0	12,3	12,4	10,4	13,6	12,4	100,0
<i>dont préparation DUT</i>	11,5	28,8	16,9	15,8	14,6	8,7	3,7	100,0
<i>dont formations d'ingénieurs</i>	10,1	38,8	15,2	10,9	9,9	9,8	5,2	100,0
Formations d'ingénieurs (1)	11,5	46,5	11,7	7,5	6,0	7,4	9,3	100,0
STS	10,1	13,8	12,0	15,6	20,4	13,1	15,0	100,0
CPGE	10,6	49,5	12,0	10,1	6,4	6,4	5,1	100,0
Écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité	13,9	37,1	6,4	4,5	2,5	5,1	30,4	100,0
Établissements privés d'enseignement universitaire	13,4	35,7	8,5	8,1	5,4	9,4	19,5	100,0
Écoles normales supérieures	12,1	53,2	12,3	6,7	2,7	4,8	8,1	100,0
Écoles supérieures artistiques et culturelles (2)	9,5	22,6	8,2	8,6	2,4	4,4	44,2	100,0
Écoles paramédicales et sociales (3)	11,9	18,9	12,1	19,0	17,6	2,1	18,4	100,0
Ensemble des étudiants français	9,8	30,3	11,9	11,9	10,7	11,8	13,5	100,0
Ensemble des Français de 18 à 23 ans	13,1	17,5	17,7	8,9	29,2	6,8	6,8	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM.

- Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat et les formations d'ingénieurs universitaires.
- Y compris écoles supérieures d'architecture, de journalisme et de communication. Les données concernant les écoles d'art sont celles de 2013.
- Les données concernant les écoles paramédicales et sociales sont celles de 2007.

2 Origine sociale des étudiants français dans les principales filières universitaires (y compris DUT) en 2014-2015

	Droit	Économie	Lettres	Sciences	Santé	Préparation DUT	Université avec préparation DUT
Agriculteurs	1,4	1,8	1,4	1,9	1,5	2,4	1,7
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	8,9	8,7	6,5	7,3	6,6	9,1	7,5
Professions libérales, cadres supérieurs	34,2	24,5	25,0	30,3	40,5	28,8	30,0
Professions intermédiaires	10,9	10,5	13,2	14,1	11,2	16,9	12,7
Employés	12,2	12,7	13,8	13,4	8,3	15,8	12,7
Ouvriers	9,3	12,4	11,2	12,2	6,0	14,7	10,8
Retraités, inactifs	14,0	15,2	16,3	11,5	8,9	8,7	13,1
Non renseigné	9,0	14,2	12,6	9,3	17,0	3,6	11,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs	180 807	147 967	402 817	268 944	202 345	109 956	1 312 836

► Champ : France métropolitaine + DOM.

3 Origine sociale des étudiants français dans les universités par sexe et par cursus LMD en 2014-2015

	Cursus licence			Cursus master			Cursus doctorat			Ensemble	
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Agriculteurs	1,4	1,9	1,7	1,4	1,8	1,7	1,3	1,4	1,4	1,4	1,8
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	8,0	7,9	8,0	6,6	6,8	6,7	4,8	5,3	5,0	7,5	7,5
Professions libérales, cadres supérieurs	29,8	26,4	27,9	35,6	32,2	33,5	34,4	34,2	34,3	31,8	28,7
Professions intermédiaires	14,1	13,3	13,6	11,6	11,1	11,3	10,0	9,4	9,7	13,1	12,4
Employés	14,3	14,9	14,6	9,6	9,7	9,7	6,8	7,2	7,0	12,5	12,8
Ouvriers	12,2	13,1	12,7	7,6	7,9	7,8	5,4	5,0	5,2	10,5	11,0
Retraités, inactifs	11,7	13,2	12,6	13,2	13,9	13,6	19,5	20,5	20,0	12,5	13,6
Non renseigné	8,5	9,3	9,0	14,4	16,6	15,7	17,7	16,9	17,4	10,7	12,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs	361 426	462 207	823 633	180 207	273 514	453 721	18 418	17 064	35 482	560 051	752 785

► Champ : France métropolitaine + DOM.

DÉFINITIONS

En 2014, le nombre d'étudiants de nationalité étrangère est de 298 900, soit + 1,3 % par rapport à l'année précédente (1). Leur part dans l'enseignement supérieur est stable à 12,1 %. Par rapport à 2013, les effectifs d'étudiants de nationalité étrangère ont fortement augmenté en STS, en CPGE, dans les autres écoles et formations, ainsi qu'en formations d'ingénieurs. Ils ont stagné à l'université et diminué à nouveau en préparation au DUT.

Le nombre d'étudiants de nationalité étrangère en France métropolitaine et dans les DOM a connu un essor considérable depuis la fin des années 1990. Entre 1998 et 2005, il a progressé de 74,8 %. En 2006 et en 2007, les effectifs d'étudiants de nationalité étrangère ont baissé avant d'augmenter à nouveau en 2008 (+ 1,9 %) et même fortement en 2009 (+ 4,8 %) et en 2010 (+ 2,5 %). Ils augmentent encore, mais plus faiblement en 2011 (+ 1,3 %) et stagnent en 2012 (+ 0,1 %). L'année 2013 marque une reprise de la hausse avec + 2,0 %. En dix ans, le nombre d'étudiants de nationalité étrangère a doublé dans les formations d'ingénieurs et dans les écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité. Il a augmenté de 8 % à l'université et de 15 % dans les CPGE. En revanche, il a diminué de 6 % dans les STS et de 2 % dans les préparations au DUT. C'est dans les formations d'ingénieurs universitaires et dans les écoles de commerce que la proportion d'étudiants de nationalité étrangère est la plus forte. Elle est en revanche faible (entre 3,2 % et 5,5 %) en préparations au DUT, en STS, et CPGE.

En 2014, les universités accueillent 73 % des étudiants de nationalité étrangère ; ceux-ci y représentent 14,3 % des inscrits (2). Cette proportion augmente fortement avec le cursus : ils représentent 10,6 % des inscriptions en cursus licence, 17,3 % en cursus master et 41,5 % en cursus doctorat. La part de non-bacheliers parmi les étudiants de nationalité étrangère augmente avec le degré d'études de la formation universitaire : elle est de 66,7 % pour le cursus licence (- 1,3 point par rapport à 2013), 83,9 % en cursus master et 90,9 % en cursus doctorat.

À l'université, un étudiant étranger sur cinq est originaire de l'Union européenne (19,9 %), près d'un sur deux est originaire d'Afrique (46,1 %) et un sur cinq (20,4 %) est asiatique. L'origine géographique varie avec le degré d'études de la formation à l'université. Ainsi, on constate une plus forte représentation des étudiants originaires d'Asie en cursus doctorat, où ils représentent près de 30 % des étudiants de nationalité étrangère inscrits, contre 20,1 % en cursus licence et 18,1 % en cursus master et une surreprésentation des étudiants africains en master où ils représentent plus d'un étudiant étranger sur deux.

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES / MENESR-DEPP, Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par la DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

POPULATION CONCERNÉE - Est pris en compte l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage).

FILIÈRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Pour les filières autres que l'université, voir « Définitions » en 6.1 et en 6.2.

UNIVERSITÉS - Les universités, établissements publics d'enseignement, sont organisées en unités de formation et de recherche (UFR). On y assimile les CUFR d'Albi et de Mayotte (ouvert à la rentrée 2012) et l'université de Lorraine (devenue grand établissement en 2011) qui propose des formations majoritairement de nature universitaire. Depuis 2008, 17 écoles d'ingénieurs rattachées à une université ne sont plus comptabilisées dans le champ « Universités », de même que Paris-Dauphine (grand établissement) depuis 2004.

ÉTUDIANTS DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE - Sont pris en compte dans les différentes enquêtes de recensement des étudiants inscrits en France, les étudiants se déclarant de nationalité étrangère, ce qui inclut ceux ayant effectué leur scolarité du secondaire dans le système scolaire français. Il est possible de distinguer ceux qui ne sont pas titulaires du baccalauréat pour l'université uniquement.

NON-BACHELIERS - Les étudiants de nationalité étrangère non titulaires d'un baccalauréat sont des étudiants n'ayant pas suivi une scolarité classique dans le système secondaire français. Ils correspondent à une population venant suivre des études supérieures en France après une scolarité dans leur pays d'origine, validée par une équivalence du baccalauréat qui leur permet de s'inscrire à l'université.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information (Enseignement supérieur et Recherche) : 09.02.

- Tableau statistique n° 7178.

1 Évolution du nombre d'étudiants de nationalité étrangère inscrits dans l'enseignement supérieur

	1990	2004	2005	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2014
	1991	2005	2006	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2015 (5)
Universités	131 901	202 836	209 523	206 475	214 252	218 364	219 939	216 055	217 926	218 443	14,3
<i>dont : préparation DUT</i>	3 058	6 546	6 590	6 916	7 384	7 424	7 507	6 752	6 537	6 441	5,5
<i>formations d'ingénieurs</i>	490	2 653	2 879	2 798	2 910	2 983	3 557	3 775	4 130	4 376	16,5
Écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité	2 519	9 944	11 047	13 483	15 882	17 164	18 239	19 601	21 833	21 892	16,3
Écoles supérieures artistiques et culturelles (1)	5 328	7 762	8 459	7 772	7 964	8 103	7 786	8 128	8 360	8 330	11,3
STS	5 969	8 746	8 134	5 122	5 419	5 831	5 659	6 313	7 004	8 232	3,2
CPGE	1 310	2 822	2 961	2 440	2 875	3 176	3 097	3 114	3 090	3 250	3,9
Formations d'ingénieurs (2)	2 749	10 429	11 557	13 548	14 731	16 064	15 872	17 662	18 521	19 094	13,5
Autres écoles et formations (3) (4)	11 862	15 699	16 908	19 344	19 781	19 226	21 570	22 176	22 480	24 740	6,0
Ensemble	161 148	255 585	265 710	265 386	277 994	284 945	288 605	289 274	295 084	298 902	12,1
En % du nombre total d'étudiants	9,4	11,3	11,6	11,9	12,0	12,3	12,3	12,1	12,1	12,1	

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

- Y compris écoles supérieures d'architecture, de journalisme et de communication. Les effectifs des écoles d'art sont provisoires (reconduction des données 2013-2014).
- Ensemble des formations d'ingénieurs, universitaires ou non. Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.
- Données 2013 reconduites en 2014 pour les formations paramédicales et sociales.
- Groupe non homogène. Comprend notamment les établissements privés d'enseignement universitaire, les écoles paramédicales et sociales, les ENS, les écoles juridiques et administratives, etc.
- En % du nombre total d'étudiants.

2 Répartition des étudiants de nationalité étrangère dans les universités par cursus en 2014-2015

	Cursus licence		Cursus master		Cursus doctorat		Total	
	Total	Part des non-bacheliers (%)	Total	Part des non-bacheliers (%)	Total	Part des non-bacheliers (%)	Total	Part des non-bacheliers (%)
Union européenne (UE)	20 616	64,2	17 862	81,5	4 967	90,5	43 445	74,3
Europe hors UE	5 335	63,9	3 908	82,0	1 191	90,3	10 434	73,7
Afrique	43 778	60,0	48 480	82,6	8 535	88,4	100 793	73,2
Amérique	8 334	73,3	7 476	86,4	2 957	92,8	18 767	81,6
Asie	19 767	81,9	17 239	89,8	7 486	93,5	44 492	86,9
Océanie	241	90,0	156	82,7	35	85,7	432	87,0
Apatrides ou non-déclarés	36	41,7	36	25,0	8	100,0	80	40,0
Ensemble	98 107	66,7	95 157	83,9	25 179	90,9	218 443	77,0
En % du nombre d'étudiants	10,6		17,3		41,5		14,3	

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Voir « Définitions » en 6.1.

UNIVERSITÉS - Voir « Définitions » en 6.4.

FILIÈRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - Pour les filières autres que l'université, voir « Définitions » en 6.1 et en 6.2.

EN 2014-2015, dans l'enseignement supérieur français (hors établissements relevant des ministères en charge de l'agriculture et de la santé), près d'un étudiant étranger sur deux est issu du continent africain : 24 % d'entre eux viennent du Maghreb et 19 % du reste de l'Afrique. Un quart est issu d'Europe, dont 20 % de l'Union européenne. Enfin, 24 % sont originaires d'Asie, du Moyen-Orient ou d'Océanie et 9 % du continent américain (1).

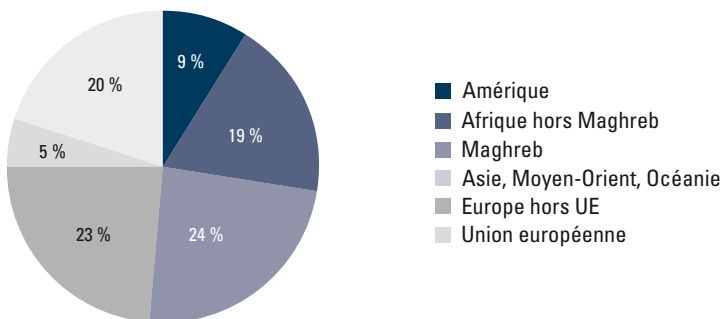
Les étudiants marocains demeurent les étudiants étrangers les plus représentés en France en 2014 (35 200 étudiants), devant les étudiants chinois (29 700) et algériens (21 300) (2). Parmi les étudiants de nationalité étrangère les plus représentés, les Vietnamiens (- 6,0 %), les Camerounais (- 4,1 %), les Algériens (- 3,0 %), les Tunisiens (- 2,5 %), les Allemands (- 2,1 %), les Chinois (- 1,5 %) et les Sénégalais (- 1,3 %) sont moins nombreux en 2014 qu'en 2013. En revanche, en 2014, les hausses ont été particulièrement élevées pour les Italiens (+ 11,1 %), les Nord-Américains (+ 11,0 %) et les Marocains (+ 3,8 %).

Les étudiants marocains sont en proportion moins nombreux à l'université (55 %), mais plus présents en formations d'ingénieurs non universitaires (10 % contre 5 % pour l'ensemble des étudiants de nationalité étrangère), en CPGE (4 % contre 1 %), en préparation au DUT (4 % contre 2 %). Les étudiants chinois vont également moins souvent à l'université (54 %) que l'ensemble des étudiants de nationalité étrangère, mais un peu plus fréquemment dans les écoles d'ingénieurs non universitaires (8 %) et dans les écoles de commerce, gestion et comptabilité (17 %, contre 7 % pour l'ensemble des étudiants de nationalité étrangère). Les étudiants algériens étudient en très large majorité dans les universités (hors préparation au DUT et formations d'ingénieurs) : 84 %, contre 68 % pour l'ensemble des étudiants de nationalité étrangère.

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par le MENESR-DEPP, enquête spécifique au ministère en charge de la culture.

1 Répartition des étudiants de nationalité étrangère dans l'enseignement supérieur par origine en 2014-2015



► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

2 Répartition des étudiants de nationalité étrangère par filière de formation en 2014-2015, en %.

Origine	Universités hors préparation DUT et ingénieurs	Préparation au DUT	Formations d'ingénieurs des universités (2)	Formations d'ingénieurs hors université (2)	STS et assimilés	CPGE
Allemagne	66	2	1	3	1	€
Italie	71	1	€	2	1	1
Autres Union européenne (UE)	71	2	€	3	3	1
Europe hors UE	72	2	€	2	3	1
Maroc	55	4	4	10	3	4
Algérie	84	1	€	1	3	1
Tunisie	70	1	2	7	2	1
Autres Maghreb	84	€	€	2	1	1
Sénégal	72	5	3	6	3	2
Cameroun	62	2	2	8	5	1
Autres Afrique	76	3	1	2	5	1
Liban	70	€	1	6	€	€
Autres Moyen-Orient	79	1	€	1	3	€
Chine	54	2	2	8	€	€
Vietnam	75	2	€	5	1	€
Autres Asie	52	2	€	2	3	€
Amérique du Sud	67	1	1	9	2	€
Amérique du Nord	60	€	€	1	€	€
Antilles - Amérique centrale	73	1	€	3	4	1
Océanie	72	€	€	1	1	1
Total (1)	68	2	1	5	2	1

(suite)	Écoles de commerce, gestion et comptabilité	Écoles supérieures artistiques et culturelles (3)	Autres écoles de spécialités diverses (4)	Total	Effectifs	Évolution (%) 2014/2013
Allemagne	11	2	15	100	8 790	-2,1
Italie	9	3	13	100	10 353	11,1
Autres Union européenne (UE)	6	2	11	100	38 734	1,4
Europe hors UE	6	3	11	100	13 649	2,7
Maroc	9	2	10	100	35 199	3,8
Algérie	2	1	7	100	21 279	-3,0
Tunisie	4	1	12	100	11 573	-2,5
Autres Maghreb	2	€	9	100	1 794	-3,7
Sénégal	4	€	7	100	8 800	-1,3
Cameroun	8	€	12	100	6 978	-4,1
Autres Afrique	4	1	8	100	41 346	4,1
Liban	6	2	13	100	4 716	2,4
Autres Moyen-Orient	3	2	10	100	11 363	3,7
Chine	17	5	11	100	29 709	-1,5
Vietnam	3	2	11	100	5 863	-6,0
Autres Asie	15	12	13	100	19 634	-3,1
Amérique du Sud	5	3	13	100	13 750	3,4
Amérique du Nord	10	2	27	100	7 538	11,0
Antilles - Amérique centrale	5	2	10	100	5 937	1,9
Océanie	10	2	11	100	592	1,0
Total (1)	7	3	10	100	298 902	1,3

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

1. Y compris les formations paramédicales et sociales et établissements dépendant du ministère en charge de l'agriculture, pour lesquels on ne dispose pas d'information sur l'origine des étudiants étrangers.
2. Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.
3. Données 2013-2014 reconduites en 2014-2015.
4. Groupe non homogène.

DÉFINITIONS

En 2014-2015, 218 400 étudiants des universités de France métropolitaine et des DOM sont étrangers, effectifs en quasi stabilité (+ 0,2 %) par rapport à l'année précédente (1). Comme les effectifs universitaires sont globalement dynamiques, la part des étudiants étrangers continue à diminuer légèrement (14,3 %, soit - 0,2 point par rapport à 2013-2014).

La proportion d'étudiants étrangers non titulaires d'un baccalauréat est également en baisse : ils représentent 77,0 % de l'ensemble des étudiants étrangers (77,7 % en 2013-2014) (2).

Les étudiants africains représentent près d'un étudiant étranger sur deux en université (46,1 %), suivis des étudiants asiatiques (20,4 %) et européens (24,5 %), les étudiants américains constituant 8,5 % des étudiants étrangers.

Les étudiants marocains sont les plus nombreux (23 500), devant les algériens (18 900) et les chinois (17 900). Comme l'année précédente, le nombre d'étudiants algériens est en baisse (- 4,2 % par rapport à 2013-2014), tout comme celui des chinois (- 5,0 %) ; le nombre d'étudiants marocains augmente (+ 4,6 %).

Parmi les étudiants européens, les étudiants Italiens sont les plus représentés (7 600 soit 14,0 % des européens), suivis des étudiants allemands (6 400 soit 11,9 %), espagnols (4 800 soit 8,8 %), russes (3 900 soit 7,2 %) et roumains (3 600 soit 6,7 %). Plus de quatre étudiants européens sur cinq sont originaires de l'Union européenne. 57 700 étudiants étrangers (soit 26,4 % des étudiants étrangers) sont originaires d'un état actuellement engagé dans le processus de Bologne (voir « Définitions »).

Les étudiants étrangers tous continents confondus se dirigent principalement vers les disciplines littéraires (31,7 %) avant les disciplines scientifiques (26,5 %) et les disciplines économiques (19,2 %).

Les étudiants africains se dirigent davantage que les autres vers les disciplines scientifiques et sportives (32,7 %) ou économiques (22,9 %), en revanche ils choisissent moins que les autres les voies littéraires (19,9 %). Parmi les étudiants africains, 73,2 % sont des non-bacheliers.

Les femmes sont majoritaires (54,7 %) parmi les étudiants venant de tous les continents excepté de l'Afrique où elles ne représentent que 44,8 % des étudiants. À l'opposé, les étudiantes représentent plus des deux tiers des étudiants européens (67,7 %).

POPULATION CONCERNÉE - Est pris en compte l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage).

UNIVERSITÉS - Les données et les évolutions portent sur le champ de l'ensemble des universités (71 universités) ainsi que sur l'université de Lorraine, la Comue de Paris-Est et la Comue de Grenoble, le CUFR d'Albi et le CUFR de Mayotte depuis 2012.

Le 30 juillet 2014, les universités des Antilles et l'université de Guyane ont été créées par scission de l'université Antilles-Guyane ; le 1^{er} janvier 2015, l'université de Montpellier a été créée par fusion des universités Montpellier I et Montpellier II.

LE PROCESSUS DE BOLOGNE - Il a pour finalité la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur (EEES). L'objectif est double : faire du continent européen un vaste espace « sans frontières », où la mobilité des étudiants et des enseignants chercheurs est naturelle, et rendre cet espace européen lisible et attractif vis-à-vis du reste du monde.

NON-BACHELIERS - Les étudiants étrangers non titulaires d'un baccalauréat sont des étudiants n'ayant pas suivi une scolarité classique dans le système secondaire français. Ils correspondent à une population venant suivre des études supérieures en France après une scolarité dans leur pays d'origine, validée par une équivalence du baccalauréat qui leur permet de s'inscrire à l'université.

SOURCES

MESR-DGESIP- DGRI-SCSESR-SIES, Système d'information SISE.

1 Évolution des effectifs d'étudiants de nationalité étrangère dans les universités, hors IUFM.

	1985 1986	1990 1991	1995 1996	2000 2001	2005 2006	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015
Effectifs	128 141	131 901	126 366	137 505	209 523	206 475	214 252	218 364	219 939	216 055	217 926	218 443
dont non-bacheliers	79 487	84 990	74 746	83 987	158 689	162 687	169 896	173 761	173 987	169 078	169 329	168 201
Variation annuelle (%)	-	-	-	-	-	(1) 1,5	3,8	1,9	(3) 0,4	-1,8	0,9	0,2
Proportion d'étudiants étrangers (%)	13,5	11,4	8,7	9,8	14,7	15,4	(2) 15,5	15,2	15,1	14,8	14,5	14,3

► Champ : France métropolitaine + DOM.

- La variation est calculée à champ constant, en excluant les IUFM et les écoles d'ingénieurs sorties du champ en 2008-2009.
- La proportion est calculée en excluant les IUFM. La proportion d'étudiants étrangers dans la population étudiante totale est de 14,9 %.
- L'évolution est calculée à champ constant, c'est-à-dire en ajoutant aux effectifs 2010-2011 les étudiants de l'institut national polytechnique de Lorraine qui ne faisait pas partie du champ « Universités » avant la formation de l'université de Lorraine. (Voir « Définitions »).

2 Répartition des étudiants de nationalité étrangère dans les universités par origine et par discipline en 2014-2015

	Drout	Sciences éco., AES	Lettres, sciences humaines	Sciences et Staps	Médecine, odon- tologie, pharmacie	DUT	Total	Répartition par nationalité (%)	Part des femmes (%)	Part des non-bache- liers (%)
Europe	8 164	6 589	24 464	8 637	4 923	1 102	53 879	24,7	67,7	74,2
Union européenne	6 770	4 708	19 918	6 866	4 313	870	43 445	19,9	67,1	74,3
dont : Italie	808	561	4 060	1 404	650	85	7 568	3,5	65,3	83,3
Allemagne	1 179	742	3 120	865	373	135	6 414	2,9	70,2	82,1
Espagne	502	377	2 395	988	423	83	4 768	2,2	63,4	77,5
Roumanie	660	411	1 102	459	949	49	3 630	1,7	76,1	83,3
Royaume-Uni	418	319	1 200	519	572	105	3 133	1,4	57,5	56,6
Portugal	410	436	1 223	571	280	170	3 090	1,4	63,5	28,5
Belgique	470	199	1 748	391	152	91	3 051	1,4	62,3	53,6
Grèce	429	184	950	365	183	11	2 122	1,0	70,1	90,5
Pologne	354	269	889	304	125	30	1 971	0,9	75,4	77,6
Luxembourg	376	294	477	165	244	7	1 563	0,7	54,2	87,8
Bulgarie	344	300	521	157	87	15	1 424	0,7	73,7	85,9
Europe hors UE	1 394	1 881	4 546	1 771	610	232	10 434	4,8	70,5	73,7
dont Russie	520	715	1 882	549	155	46	3 867	1,8	77,3	80,1
Afrique	12 139	23 051	20 054	32 919	8 979	3 651	100 793	46,1	44,8	73,2
dont : Maroc	1 404	6 828	2 850	9 209	1 850	1 364	23 505	10,8	44,8	73,2
Algérie	1 259	2 895	5 071	6 678	2 756	231	18 890	8,6	47,9	73,2
Tunisie	497	1 146	1 857	3 869	1 199	114	8 682	4,0	52,9	80,3
Sénégal	1 217	1 512	1 403	2 467	183	445	7 227	3,3	37,4	81,0
Cameroun	735	1 010	873	1 632	483	155	4 888	2,2	46,4	67,9
Côte d'Ivoire	1 110	1 363	734	792	273	107	4 379	2,0	46,4	66,3
Gabon	349	1 012	678	870	333	133	3 375	1,5	57,2	54,2
Madagascar	569	1 124	452	892	162	91	3 290	1,5	27,3	85,3
Guinée	638	752	679	759	78	319	3 225	1,5	52,2	76,4
Congo	571	549	555	746	186	169	2 776	1,3	43,7	57,0
Mali	540	623	479	545	118	47	2 352	1,1	29,7	82,9
Comores	311	391	694	490	59	49	1 994	0,9	45,5	55,7
Bénin	603	681	288	294	80	10	1 956	0,9	58,4	83,6
Asie	3 333	10 019	14 610	12 671	2 383	1 476	44 492	20,4	58,4	86,9
dont : Chine	571	4 880	5 996	5 549	174	764	17 934	8,2	63,6	94,1
Vietnam	226	2 019	598	1 466	235	114	4 658	2,1	54,6	90,0
Liban	241	380	486	1 679	672	27	3 485	1,6	49,4	78,9
Turquie	486	452	976	376	112	92	2 494	1,1	63,6	63,3
Corée du Sud	124	158	1 384	157	67	9	1 899	0,9	74,7	85,1
Iran	157	172	670	441	76	2	1 518	0,7	57,3	87,0
Syrie	105	100	516	374	284	13	1 392	0,6	41,0	86,8
Japon	106	49	934	87	20	26	1 222	0,6	67,7	92,7
Amérique	2 215	2 145	9 874	3 664	664	205	18 767	8,6	60,7	81,6
dont : Brésil	406	342	1 723	892	155	34	3 552	1,6	61,3	88,3
États-Unis	340	202	2 366	326	67	10	3 311	1,5	69,6	91,1
Colombie	309	296	1 393	446	52	18	2 514	1,2	60,9	82,9
Mexique	229	292	883	523	38	29	1 994	0,9	59,3	87,5
Haïti	243	304	632	232	64	34	1 509	0,7	46,3	54,5
Canada	200	102	633	215	90	11	1 251	0,6	63,1	82,4
Océanie	64	24	273	46	21	4	432	0,2	68,1	87,0
Apatrides ou non-déclarés	5	12	30	16	14	3	80	0,0	62,5	40,0
Ensemble	25 920	41 840	69 305	57 953	16 984	6 441	218 443	100,0	54,7	77,0
Proportion d'étrangers	12,5	22,0	14,7	17,7	7,7	5,5	14,3			

► Champ : France métropolitaine + DOM.

DÉFINITIONS

LA PART, des bacheliers 2014 inscrits dès la rentrée suivante dans l'enseignement supérieur en France atteint 74,5 % (y compris les bacheliers professionnels poursuivant des études en STS par voie d'apprentissage). Les autres peuvent avoir entrepris des études supérieures dans un autre pays, ou encore être sortis, de manière définitive ou provisoire, du système éducatif.

La quasi-totalité des bacheliers généraux poursuit des études supérieures l'année suivant l'obtention du baccalauréat. L'université demeure pour eux la filière de poursuite d'études la plus fréquente. Leur taux d'inscription à l'université a diminué continûment de 2000 à 2008, puis s'est stabilisé au cours des quatre années suivantes. L'université semble enregistrer un regain d'attractivité sur la période récente : après une hausse de 1,1 point à la rentrée 2013, ce taux progresse de + 0,6 point à la rentrée 2014. Les taux d'inscription dans les formations sélectives progressent en (CPGE) mais sont stables en IUT et STS.

Les bacheliers scientifiques se distinguent par une orientation diversifiée, fortement tournée vers les études de santé (20,8 % en 2014), les classes préparatoires (18,7 %) et les disciplines scientifiques à l'université (17,1 %). Le taux d'inscription des bacheliers S à l'université, de 64,9 %, est stable en 2014, mais la propension à s'inscrire en Paces décroît (- 0,8 point) au profit des autres disciplines scientifiques de l'université (+ 0,9 point). Les bacheliers S s'inscrivent également en écoles d'ingénieurs (hors écoles internes aux universités comptabilisées parmi les disciplines scientifiques des universités).

Les bacheliers ES poursuivent majoritairement à l'université hors IUT, dans les disciplines « droit, économie, AES » ou les disciplines littéraires. Si leur taux de poursuite décroît légèrement en économie, il progresse de 0,8 point dans les disciplines littéraires, leur taux de poursuite global à l'université étant de ce fait en hausse de 0,7 point. Les taux d'inscription sont relativement stables dans les filières sélectives (IUT, STS, CPGE). Enfin, le taux d'inscription en écoles de commerce, gestion, vente et formations comptables progresse sensiblement (+ 1,3 point).

Les bacheliers L sont les plus nombreux à rejoindre l'université avec un taux d'inscription de 72,5 %, en progression pour la deuxième année consécutive (+ 2 points par rapport à 2013). Cette progression intervient alors que le nombre de bacheliers L a diminué en 2014. Les bacheliers L s'inscrivent majoritairement dans les disciplines littéraires de l'université et dans une moindre mesure en droit, économie et AES.

POPULATION CONCERNÉE - Les statistiques présentées ici ne tiennent pas compte des inscriptions dans l'enseignement supérieur en alternance pour les bacs généraux et technologiques (apprentissage et contrat de professionnalisation), ni des bacheliers étudiant dans l'enseignement supérieur à l'étranger. L'apprentissage est désormais pris en compte sur le champ des bacheliers professionnels poursuivant en STS.

NOUVEAUX BACHELIERS - Il s'agit des bacheliers inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur l'année suivant l'obtention du baccalauréat.

TAUX D'INSCRIPTION - Les données présentées ici se rapportent non pas à des individus, mais à des inscriptions de nouveaux bacheliers dans le supérieur. Un même étudiant pouvant s'inscrire dans plusieurs filières, les taux d'inscription par filière ne s'additionnent pas. En les additionnant, on peut trouver un résultat supérieur à 100 %. Les « doubles inscriptions CPGE - université » concernent les bacheliers généraux, essentiellement les bacheliers scientifiques et constituent la majorité des doubles inscriptions. La mise en place progressive de conventions entre les lycées avec CPGE et les universités augmente significativement le nombre d'inscriptions en licence à partir de 2014-2015, même si les doubles inscriptions étaient déjà possibles et effectives auparavant.

FILIÈRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
Voir « Définitions » en 6.1 et 6.2.

AVERTISSEMENT

Les données présentées ici couvrent, pour les bacheliers professionnels, les inscriptions en STS par apprentissage à partir de 2008. Elles diffèrent donc de celles présentées dans les éditions précédentes qui ne les prenaient pas en compte.

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI SIES et MENESR-DEPP
- Systèmes d'informations Scolarité, SISE et SIFA.
- Enquêtes auprès des effectifs et diplômés des écoles de commerce et des autres écoles (juridiques, etc.), des établissements d'enseignement supérieur privés (n° 26), des écoles de formation sanitaire et sociale (n° 39) et des écoles d'enseignement supérieur artistique (n° 48).
- Système d'information SAFRAN du ministère en charge de l'agriculture.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Note d'Information* (Enseignement supérieur et Recherche) : 12.04.

1 Évolution des taux d'inscription (1) dans l'enseignement supérieur : bacheliers généraux

	2000	2005	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Ensemble tous bacs	415 306	415 419	404 770	413 840	428 256	424 534	433 749	451 249	454 692	466 352
inscriptions des nouveaux bacheliers dans le supérieur (2)										
Ensemble supérieur	80,4	82,0	77,2	79,8	79,5	79,8	76,2	74,0	77,1	74,5
Université hors DUT	47,9	47,8	43,4	42,6	43,0	43,3	41,1	39,4	42,6	41,3
<i>dont préparation DUT</i>	8,7	8,7	8,4	8,6	8,4	8,3	7,7	7,3	7,8	7,5
CPGE	6,9	7,4	7,5	7,8	7,5	7,3	6,9	6,6	6,9	6,8
STS	19,6	19,3	18,7	21,2	21,1	21,3	20,8	20,6	20,0	19,5
Autres formations	6,0	7,5	7,6	8,2	8,0	7,9	7,5	7,4	7,6	7,0
Bac général	103,7	103,8	99,3	99,7	99,0	99,8	98,7	98,2	98,0	98,5
Université	73,0	71,7	66,3	64,6	64,6	65,5	64,6	64,1	65,2	65,8
<i>dont préparation DUT</i>	11,2	10,4	10,7	11,0	10,8	10,7	10,7	10,6	10,2	10,1
CPGE	12,6	13,3	13,3	13,8	13,3	13,2	13,2	13,0	12,5	13,1
STS	9,0	7,7	8,3	8,9	8,9	8,9	8,7	8,6	8,1	8,0
Autres formations	9,1	11,1	11,4	12,3	12,2	12,3	12,3	12,5	12,2	11,7
Bac S	107,8	108,2	104,2	103,0	102,4	103,2	102,5	102,1	101,7	101,6
Université	71,7	70,9	66,2	63,6	63,6	64,5	63,8	63,2	64,8	64,9
<i>dont : disciplines scientifiques</i>	29,5	21,9	18,5	16,4	15,8	16,7	16,1	15,2	16,2	17,1
<i>PACES (1^{re} année commune aux études de santé)</i>	12,3	20,6	21,5	21,0	21,5	21,0	20,5	20,9	21,6	20,8
<i>dont préparation DUT</i>	14,6	13,2	13,1	13,0	12,7	12,5	12,5	12,4	11,8	11,6
<i>dont DUT production</i>	10,1	8,6	8,7	8,7	8,4	8,2	8,3	8,2	7,7	7,7
CPGE	19,1	20,0	20,0	20,1	19,5	19,3	19,3	19,1	18,1	18,7
<i>dont CPGE sciences</i>	15,2	15,8	15,7	15,7	15,3	15,2	15,1	15,0	14,4	14,7
STS	7,0	5,9	6,2	6,5	6,7	6,8	6,7	6,5	6,0	5,8
<i>dont STS production (3)</i>	3,6	2,9	3,0	3,3	3,4	3,4	3,4	3,3	3,2	2,9
Autres formations	10,1	11,4	11,8	12,8	12,5	12,6	12,7	13,3	12,9	12,2
<i>dont écoles d'ingénieurs non universitaires (4)</i>	4,0	3,8	4,1	4,4	4,5	4,7	4,9	5,2	5,2	5,3
Bac ES	98,1	97,6	92,7	95,1	94,5	95,0	93,7	93,1	92,7	93,2
Université	72,7	70,2	64,3	63,8	63,5	64,4	63,6	63,1	63,2	63,9
<i>dont : droit, économie, AES</i>	32,8	29,2	29,5	29,6	29,5	29,0	28,7	28,4	28,8	28,6
<i>disciplines littéraires</i>	23,8	25,6	19,6	18,2	18,2	19,3	18,3	18,0	17,3	18,1
<i>dont préparation DUT</i>	12,2	11,2	11,9	12,5	12,1	12,1	12,0	11,8	11,7	11,7
<i>dont DUT services</i>	12,1	11,1	11,7	12,3	11,9	11,9	11,8	11,6	11,4	11,4
CPGE	5,4	5,9	6,0	6,4	6,2	6,1	6,2	6,3	6,2	6,3
<i>dont CPGE économiques</i>	4,3	4,2	4,5	4,9	4,7	4,4	4,5	4,6	4,6	4,7
STS	11,5	9,9	10,5	11,7	11,7	11,4	11,0	11,0	10,6	10,6
<i>dont STS services (3)</i>	10,9	9,3	9,9	10,7	10,8	10,3	10,0	10,0	9,6	9,6
Autres formations	8,5	11,6	11,9	13,1	13,1	13,1	12,9	12,6	12,7	12,3
<i>dont écoles de commerce, gestion, vente, comptabilité (5)</i>		4,9	5,0	5,6	5,3	5,3	5,3	5,3	5,2	6,5
Bac L	101,6	102,4	97,5	97,9	97,2	98,4	97,0	96,6	96,8	99,1
Université	76,5	76,8	70,5	69,2	69,8	70,5	68,9	68,6	70,5	72,5
<i>dont : droit, économie, AES</i>	12,5	12,1	13,7	14,2	14,3	13,8	13,4	13,8	14,4	14,1
<i>disciplines littéraires</i>	60,3	61,7	53,5	51,5	52,1	53,3	52,2	51,2	52,8	55,1
<i>dont préparation DUT</i>	2,2	1,8	2,2	2,4	2,2	2,2	2,1	2,2	2,1	2,0
CPGE	6,9	7,4	7,7	8,0	7,8	7,8	7,9	7,5	7,6	7,9
<i>dont CPGE lettres</i>	6,7	7,3	7,5	7,8	7,6	7,7	7,8	7,5	7,5	7,7
STS	10,5	9,0	10,1	11,0	10,2	10,5	10,6	10,7	9,8	10,0
<i>dont STS services (3)</i>	9,3	7,4	7,9	8,2	7,6	7,4	7,2	7,0	6,5	6,2
Autres formations	7,6	9,1	9,2	9,7	9,4	9,6	9,6	9,7	8,9	8,7
<i>dont écoles supérieures artistiques et culturelles</i>	3,1	3,6	3,6	3,7	3,8	4,2	3,7	3,9	3,7	3,7

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Voir « Définitions ».

2. Les bacheliers professionnels poursuivant leur études en STS par voie d'apprentissage sont inclus à partir de 2008.

3. En 2000-2001, les nouveaux bacheliers inscrits en STS dépendant du ministère en charge de l'agriculture sont comptabilisés en STS production. À partir de 2005-2006 la répartition production/services est connue.

4. Formations d'ingénieurs ou cycle préparatoire intégré.

5. En 2000, les nouveaux bacheliers des écoles de commerce, gestion, vente, comptabilité et des écoles d'architecture ne sont pas différenciés des autres formations. Ils sont comptabilisés dans la rubrique « autres formations ».

DÉFINITIONS

En 2014, 75,5 % des bacheliers technologiques et 35,2 % des bacheliers professionnels poursuivent des études dans l'enseignement supérieur.

En 2014, le taux d'inscription global des bacheliers technologiques dans l'enseignement supérieur est en hausse (+ 1,4 point), du fait de la poursuite de la hausse des inscriptions à l'université pour la deuxième année consécutive : 31,9 % des bacheliers technologiques s'inscrivent à l'université en 2014 (+ 1,1 point). Les filières professionnelles courtes, en particulier les STS, restent les principales filières d'inscription des bacheliers technologiques. Alors que, en raison d'une ouverture accrue aux bacheliers professionnels, le taux d'inscription des bacheliers technologiques en STS avait fortement baissé en 2013 (- 4,6 points), il se stabilise à 36,6 % en 2014.

La baisse du taux d'inscription est marquée en STS pour les bacheliers STI2D (- 3,5 points), STL (- 1,5 point) et ST2S (- 0,9 point). En revanche, les bacheliers STMG s'y inscrivent plus (+ 3,2 points). Pour la plupart des séries technologiques, le taux d'inscription à l'université augmente en 2014, mais cette hausse profite plus aux disciplines générales ou de santé qu'aux formations préparant au DUT : seuls les bacheliers STMG poursuivent davantage en IUT que l'année précédente (+ 0,9 point).

La part des bacheliers professionnels qui s'inscrivent immédiatement afin de poursuivre des études supérieures s'établit à 35,2 % (- 3,2 points), la majorité d'entre eux intégrant une STS. L'année 2014 achève la réforme du bac professionnel entamée en 2010, avec l'arrivée au niveau du bac des séries portant sur les aides à la personne. Ainsi en 2014, le nombre de bacheliers professionnels a progressé fortement (+ 31 500 nouveaux bacheliers) retrouvant un niveau comparable à celui de l'année 2012. Le taux d'inscription des nouveaux bacheliers professionnels en STS décroît en 2014 (- 3 points) et s'établit à 26,2 %. 6,5 % des bacheliers professionnels poursuivent en STS par la voie de l'apprentissage. Ce taux était plus élevé avant 2011 (autour de 8 %). 8,4 % des bacheliers professionnels s'inscrivent à l'université, parmi eux 7,8 % se dirigent vers les filières générales (hors IUT), un taux stable sur les quatre dernières années.

POPULATION CONCERNÉE - Les statistiques présentées ici ne tiennent pas compte des inscriptions dans l'enseignement supérieur en alternance pour les bacs généraux et technologiques (apprentissage et contrat de professionnalisation), ni des bacheliers étudiant dans l'enseignement supérieur à l'étranger. L'apprentissage est désormais pris en compte sur le champ des bacheliers professionnels poursuivant en STS.

NOUVEAUX BACHELIERS - Il s'agit des bacheliers inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur l'année suivant l'obtention du baccalauréat.

TAUX D'INSCRIPTION - Les données présentées ici se rapportent non pas à des individus, mais à des inscriptions de nouveaux bacheliers dans le supérieur. Un même étudiant pouvant s'inscrire dans plusieurs filières, les taux d'inscription par filière ne s'additionnent pas. En les additionnant, on peut trouver un résultat supérieur à 100 %. Les « doubles inscriptions CPGE - université » concernent les bacheliers généraux, essentiellement les bacheliers scientifiques et constituent la majorité des doubles inscriptions. La mise en place progressive de conventions entre les lycées avec CPGE et les universités augmente significativement le nombre d'inscriptions en licence à partir de 2014-2015, même si les doubles inscriptions étaient déjà possibles et effectives auparavant.

FILIÈRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Voir « Définitions » en 6.1 et 6.2.

AVERTISSEMENT

Les données présentées ici couvrent, pour les bacheliers professionnels, les inscriptions en STS par apprentissage à partir de 2008. Elles diffèrent donc de celles présentées dans les éditions précédentes qui ne les prenaient pas en compte.

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI SIES et MENESR-DEPP
 - Systèmes d'informations Scolarité, SISE et SIFA.
 - Enquêtes auprès des effectifs et diplômés des écoles de commerce et des autres écoles (juridiques, etc.), des établissements d'enseignement supérieur privés (n° 26), des écoles de formation sanitaire et sociale (n° 39) et des écoles d'enseignement supérieur artistique (n° 48).
 - Système d'information SAFRAN du ministère en charge de l'agriculture.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Note d'Information* (Enseignement supérieur et Recherche) : 12.04.

1 Évolution des taux d'inscription dans l'enseignement supérieur : bacheliers technologiques et professionnels

		2000	2005	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Bac technologique	Ensemble supérieur	77,6	78,6	74,3	75,5	79,1	77,8	77,0	76,4	74,1	75,5
	Université	28,2	28,5	25,3	25,5	28,1	28,6	28,3	28,3	30,8	31,9
	dont préparation DUT	9,1	10,4	9,5	9,8	10,1	9,9	9,6	9,6	11,0	11,4
	CPGE	1,0	1,1	1,3	1,4	1,4	1,5	1,5	1,7	1,7	1,8
	STS	44,5	44,0	42,3	43,1	44,0	42,7	42,0	40,8	36,2	36,6
	Autres formations	3,9	5,0	5,4	5,5	5,6	5,1	5,2	5,6	5,4	5,1
Bac STI2D (ex-STI)	Ensemble supérieur	88,4	91,2	84,6	88,9	91,6	89,5	89,2	86,3	90,8	87,5
	Université	23,5	26,7	23,2	23,7	25,5	26,2	26,7	26,7	36,7	37,0
	dont préparation DUT	16,2	18,5	16,5	17,5	17,9	17,6	17,7	17,2	24,4	24,0
	dont DUT production	15,1	15,1	13,9	14,7	14,8	14,5	14,6	14,3	19,3	19,0
	CPGE	2,1	2,2	2,3	2,5	2,7	2,9	3,0	3,1	3,8	4,1
	STS	60,5	59,8	56,3	58,9	59,3	56,6	55,6	51,8	44,7	41,2
Bac STL	Ensemble supérieur	78,5	78,7	75,3	76,0	77,7	76,0	77,9	76,5	78,1	77,2
	Université	34,0	34,1	32,1	31,0	34,6	34,7	33,4	34,5	39,5	39,9
	dont préparation DUT	13,0	14,4	13,6	13,6	14,3	14,7	13,9	13,1	14,3	14,0
	dont DUT production	12,7	13,9	13,3	13,3	14,0	14,5	13,7	12,8	13,9	13,7
	CPGE	2,5	2,7	2,6	3,1	2,5	2,4	3,3	3,4	2,7	3,0
	STS	39,4	38,5	37,5	38,7	37,7	36,4	37,8	35,9	33,1	31,6
Bac STMG (ex-STT)	Ensemble supérieur	79,0	80,3	77,2	80,1	83,1	83,2	83,1	82,9	78,1	81,9
	Université	29,2	32,2	32,0	32,4	32,3	31,8	32,9	31,8	32,9	33,9
	dont préparation DUT	8,5	9,5	9,2	9,6	9,7	9,5	9,4	9,7	10,2	11,1
	dont DUT services	8,4	9,5	9,1	9,5	9,6	9,4	9,2	9,5	10,0	10,9
	CPGE	0,7	0,9	1,1	1,3	1,3	1,3	1,5	1,6	1,6	1,6
	STS	42,9	43,6	42,5	45,0	45,4	45,1	45,0	44,8	39,2	42,4
Bac ST2S (ex-SMS)	Ensemble supérieur	49,4	49,7	46,1	42,7	47,3	46,3	45,8	46,6	46,4	48,0
	Université	25,7	22,8	20,2	19,9	22,5	23,8	23,1	23,5	24,1	26,9
	dont préparation DUT	0,5	0,6	0,6	0,8	0,9	1,1	1,1	1,3	1,3	1,5
	CPGE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	STS	11,0	10,3	10,6	10,2	10,3	11,3	11,9	12,5	12,6	11,7
	dont STS services (1)	10,8	10,2	10,4	10,1	10,1	11,1	11,6	12,3	12,3	11,4
Autres bacs technologiques	Ensemble supérieur	78,0	75,0	73,1	71,8	71,0	70,4	68,9	70,5	68,0	68,4
	Université	7,4	8,9	8,1	8,0	10,5	10,9	11,4	12,0	13,0	13,2
	dont préparation DUT	1,0	1,5	1,7	1,7	2,0	2,4	2,3	2,6	2,2	2,4
	CPGE	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,5
	STS	66,8	62,3	61,7	59,8	57,4	56,4	54,0	54,2	51,7	51,8
	dont STS production (1)	48,4	40,8	42,0	37,7	36,3	34,4	32,4	30,8	29,9	29,0
Bac professionnel	Ensemble supérieur	17,1	23,0	21,9	30,8	32,7	34,1	33,7	34,3	38,4	35,2
	Université	6,9	6,7	5,7	5,4	7,7	7,7	9,0	8,8	8,6	8,4
	dont préparation DUT	0,5	0,8	0,7	0,8	0,8	0,8	0,9	0,8	0,8	0,6
	CPGE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	STS (2)	9,7	15,7	15,6	24,8	24,4	25,8	24,1	24,9	29,2	26,2
	dont apprentissage	n.d.	n.d.	n.d.	8,0	7,7	8,2	6,1	6,5	6,5	6,5
Autres formations	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. En 2000-2001, les nouveaux bacheliers inscrits en STS dépendant du ministère en charge de l'agriculture sont comptabilisés en STS production.

À partir de 2005-2006 la répartition production/services est connue.

2. Les bacheliers professionnels poursuivant leur études en STS par voie d'apprentissage sont inclus à partir de 2008.

Les données de l'apprentissage n'étant pas disponibles en 2014, une estimation a été réalisée à partir des informations des deux années précédentes.

DÉFINITIONS

ENVIRON sept étudiants sur dix entrants en première année de l'enseignement supérieur universitaire en 2013-2014 sont issus d'un baccalauréat général (1). Si la part des bacheliers technologiques est plus modérée (15,5 %), celle des lauréats d'une série professionnelle reste faible (6,1 %). Elle diminue d'un point par rapport à l'année précédente, mais reste supérieure de 3,3 points à ce qu'elle était en 2008-2009. Les bénéficiaires d'une dispense du baccalauréat représentent 5,6 % des entrants.

La proportion de bacheliers généraux est particulièrement élevée parmi les entrants en santé (92,3 %) et en filière ingénieur (93,4 %). Très nombreux également dans les disciplines scientifiques (78,7 %) et en droit-science politiques (78,2 %), les bacheliers généraux sont en revanche moins représentés en AES (48,0 %), filière dans laquelle un étudiant sur cinq est issu d'un bac professionnel.

Près de deux tiers des entrants de 2013-2014 en première année de l'enseignement supérieur universitaire poursuivent dans la même discipline l'année suivante (62,5 %), qu'il s'agisse d'un redoublement en première année ou d'un passage en deuxième année (2). Un entrant sur dix se réoriente vers une autre filière universitaire, tandis que plus d'un quart de ces étudiants quitte, provisoirement ou définitivement, le système universitaire. Cela ne signifie pas pour autant qu'ils arrêtent leurs études. Certains d'entre eux poursuivent dans d'autres filières du supérieur. Les taux de poursuite dans la même filière les plus élevés sont en filière ingénieur (78,7 %) et en DUT (81,1 %). Au sein des disciplines universitaires générales, ce taux de poursuite varie fortement. Important en droit-science politiques (66,9 %), il est plus modéré en lettres-science du langage-arts (50,1 %). C'est en AES qu'il est le plus faible, moins d'un étudiant sur deux poursuivant ses études dans cette discipline (48,5 %).

Les réorientations vers une autre discipline universitaire sont plus fréquentes pour les entrants en sciences fondamentales et applications (14,9 %), en sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers (14,4 %) et en santé (19,3 %) ; elles sont moindres en DUT (5,0 %) et en STAPS (6,5 %).

Les taux de sortie de l'université sont plus élevés en AES (39,3 %), qu'en droit-science politiques (23,3 %). Ils sont très faibles en filière ingénieur (5,9 %), demeurent modérés en DUT (13,8 %), et en santé (19,7 %).

POPULATION CONCERNÉE - Entrants en première année d'enseignement universitaire en 2013-2014 en France métropolitaine et DOM.

PREMIÈRE ANNÉE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR UNIVERSITAIRE - Sont prises en compte les formations dispensées à l'université ou dans un établissement assimilé, d'une durée d'au moins un an, donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université et ouvertes aux titulaires du baccalauréat ou d'un titre admis en équivalence.

ENTRANTS - Étudiants s'inscrivant pour la première fois en première année de l'enseignement supérieur à l'université (y compris en IUT, écoles d'ingénieurs universitaires internes ou rattachées, ou en diplômes d'université) ou dans un établissement assimilé.

DISPENSÉS SUR TITRE - Dans cette rubrique sont regroupées différentes catégories d'étudiants : ceux qui ont obtenu une dispense ou une équivalence du baccalauréat (en particulier les étudiants étrangers), les titulaires d'une capacité en droit ou du DAEU (diplôme d'accès aux études universitaires). Les étudiants qui se sont inscrits à l'université après avoir bénéficié d'une validation de leurs acquis sont également dans ce groupe.

TAUX DE POURSUITE DANS LA DISCIPLINE - Proportion d'entrants de 2013-2014 inscrits dans la même discipline l'année suivante, en 2014-2015. Il peut s'agir soit d'un passage en deuxième année, soit d'un redoublement en première année de l'enseignement supérieur à l'université.

TAUX DE RÉORIENTATION VERS UNE AUTRE DISCIPLINE - Proportion d'entrants de 2013-2014, inscrits l'année suivante, en 2014-2015, dans une discipline universitaire différente de celle choisie initialement.

TAUX DE SORTIE - Proportion d'entrants de 2013-2014 non réinscrits à l'université l'année suivante.

AES - Filière administrative, économique et sociale des universités.

STAPS - Sciences et techniques des activités physiques et sportives.

SANTÉ - La première année commune aux études de santé (PACES) regroupe les étudiants de médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique depuis la rentrée 2011-2012.

SOURCES

MESR-DGESIP-DGRI-SIES, Système d'information SISE.

1 Répartition des entrants de 2013-2014 en première année d'enseignement supérieur universitaire selon la filière et la série de baccalauréat, en %.

	Baccalauréat général				Baccalauréat technologique			Bac. pro	Dispensés sur titre	Total général
	S	ES	L	Total	STG	Autres	Total			
Droit - sciences politiques	16,6	42,7	18,9	78,2	8,9	1,9	10,8	5,8	5,2	100,0
Sciences économiques - gestion (hors AES)	21,9	48,2	1,5	71,6	9,8	1,9	11,7	7,3	9,4	100,0
AES	5,2	40,0	2,9	48,0	23,4	3,1	26,5	21,2	4,3	100,0
Lettres - sciences du langage - arts	11,7	13,5	43,4	68,5	4,6	4,6	9,2	7,3	14,9	100,0
Langues	9,7	19,2	36,4	65,3	11,2	3,5	14,7	10,0	10,0	100,0
Sciences humaines et sociales	13,3	27,3	26,6	67,1	9,7	8,1	17,8	9,6	5,4	100,0
Sciences fondamentales et applications	74,9	3,8	0,4	79,1	1,4	8,8	10,2	3,6	7,1	100,0
Sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers	73,5	3,0	0,8	77,4	1,2	16,3	17,6	2,3	2,8	100,0
Staps	38,7	24,0	3,0	65,7	11,9	10,8	22,6	10,9	0,8	100,0
Ensemble des disciplines universitaires générales	26,0	26,2	18,3	70,5	8,7	5,8	14,5	8,0	7,0	100,0
Santé	89,2	2,5	0,6	92,3	0,5	4,3	4,8	0,5	2,4	100,0
Ingénieurs	92,5	0,9	0,0	93,4	2,6	0,1	2,7	3,9		100,0
DUT	39,7	23,6	2,4	65,7	13,2	15,6	28,8	3,0	2,6	100,0
Total	37,1	22,4	13,2	72,7	8,3	7,2	15,5	6,1	5,6	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM.

2 Devenir un an après des entrants de 2013-2014 en première année d'enseignement supérieur universitaire, en %.

	Poursuite dans la même discipline	Réorientation vers une autre filière universitaire	Non réinscription à l'université	Total
Droit - sciences politiques	66,9	9,8	23,3	100,0
Sciences économiques - gestion (hors AES)	58,7	10,6	30,7	100,0
AES	48,5	12,2	39,3	100,0
Lettres - sciences du langage - arts	50,1	13,2	36,7	100,0
Langues	52,9	11,0	36,1	100,0
Sciences humaines et sociales	56,1	10,8	33,1	100,0
Sciences fondamentales et applications	59,3	14,9	25,8	100,0
Sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers	56,7	14,4	29,0	100,0
Staps	64,5	6,5	29,1	100,0
Ensemble des disciplines universitaires générales	58,1	11,3	30,7	100,0
Santé	61,0	19,3	19,7	100,0
Ingénieurs	78,7	15,4	5,9	100,0
DUT	81,1	5,0	13,8	100,0
Total	62,5	11,3	26,2	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM.

DEFINITIONS

EN 2008, près de neuf nouveaux bacheliers sur dix poursuivent leurs études après leur baccalauréat : 85,0 % rejoignent l'enseignement supérieur et une minorité (4,0 %) se dirige vers d'autres voies (1). Si, en 2008, les bacheliers les plus nombreux s'inscrivent toujours à l'université, ils ne représentent plus que trois nouveaux bacheliers sur dix, contre quatre sur dix en 1996. Cette évolution se fait non pas au profit des filières sélectives traditionnelles (CPGE, IUT, STS), mais au profit d'écoles très variées (écoles de commerce, d'ingénieurs, artistiques, paramédicales).

L'évolution des choix d'orientation des bacheliers S indique que la baisse des inscriptions à l'université n'affecte que la licence, et particulièrement les disciplines scientifiques : seul un bachelier S sur dix s'inscrit dans une licence de sciences en 2008, alors que c'était le cas d'un quart d'entre eux en 1996 (2). Dans le même temps, ils se dirigent plus souvent en médecine ou en pharmacie (PCEM ou PCEP). Les différences dans les choix d'orientation faits par les filles et les garçons restent très fortes : une majorité des garçons s'oriente dans une filière scientifique traditionnelle, tandis que près de quatre bacheliers S sur dix optent pour une formation dans le domaine de la santé.

Comme les bacheliers généraux, les bacheliers technologiques s'inscrivent de moins en moins à l'université, et les lauréats sans mention restent les plus nombreux à y poursuivre leurs études (1). L'évolution se fait non pas au profit des filières technologiques courtes (STS et IUT), leurs principales structures d'accueil dans l'enseignement supérieur, mais d'écoles recrutant après le baccalauréat.

Les bacheliers professionnels poursuivent de plus en plus souvent leurs études : 47,0 % d'entre eux (et même 58,0 % des lauréats avec mention) rejoignent l'enseignement supérieur, soit une hausse de près de vingt points depuis 1996. Les plus nombreux s'inscrivent en STS : quatre bacheliers professionnels sur dix préparent un BTS à la rentrée suivante, une fois sur deux par la voie de l'alternance, avec un contrat d'apprentissage ou le plus souvent de professionnalisation.

Les nouveaux étudiants envisagent de plus en plus de faire des études longues (3). Près de la moitié d'entre eux souhaite poursuivre au moins jusqu'au niveau master, contre un tiers en 2002. Sur la même période, les intentions de sorties à bac+2 et à bac+4 s'effondrent. Ces évolutions résultent des changements induits par l'harmonisation européenne des diplômes.

LE PANEL 1989 est représentatif au 1/30^e de la population scolarisée en septembre 1989 en sixième et dans l'enseignement spécialisé dans les établissements publics ou privés de la France métropolitaine et des départements d'outre-mer. Les élèves sont parvenus au baccalauréat en 1996 pour le plus grand nombre et dans 1997 et 1999 pour les autres ; leurs parcours ont été suivis pour la première fois après le baccalauréat, sauf pour les élèves qui étaient scolarisés dans les départements d'outre-mer.

LE PANEL 1995 - est représentatif au 1/40^e de la population scolarisée en septembre 1995 en sixième et dans l'enseignement spécialisé dans les établissements publics ou privés de France métropolitaine. Les élèves ont obtenu leur baccalauréat en 2002 pour le plus grand nombre, et entre 2003 et 2006 pour les autres.

LE PANEL 2008 a été constitué en sélectionnant dans les fichiers du baccalauréat un échantillon de 12 000 bacheliers 2008 qui étaient scolarisés en 2007-2008 dans un établissement public ou privé de France métropolitaine (hors ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire) sur la base des critères suivants : série de baccalauréat, âge et mention au baccalauréat, sexe. Comme dans les précédents panels, ils ont été interrogés sur leur situation à la rentrée suivant l'obtention de leur baccalauréat, le choix de leur orientation, leurs motivations, la façon dont ils vivent leur première année d'études supérieures, les difficultés qu'ils peuvent rencontrer, leurs projets. Le taux de réponse global à la première interrogation a été de 85 % ; les redressements ont été faits sur la base de la série de bac, de l'âge et de la mention au bac, du sexe, de l'origine sociale, ainsi que des principales caractéristiques de l'établissement de terminale.

CPGE - Classes préparatoires aux grandes écoles.

IUT - Instituts universitaires de technologie.

STS - Sections de techniciens supérieurs.

PCEM ou PCEP - Premiers cycles d'études médicales ou pharmaceutiques.

SOURCES

- MENESR-DEPP / DGESIP-DGRI-SIES, Panels 1989 et 1995.
- MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Panel de bacheliers 2008.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Note d'Information* (Enseignement supérieur et Recherche) : 10.03.

1 Poursuite d'études des bacheliers 2008 selon le type de bac et la mention, en %.

		CPGE	1 ^{er} cycle universitaire.	IUT	STS	Autres formations sup. (2)	Total études sup.	dont études en alternance	Formations non sup.	Non poursuite d'études
Bacheliers généraux	Avec mention	23	42	10	4	18	97	1	2	1
	Sans mention	2	50	12	12	16	92	2	3	5
	Ensemble 2008	13	46	11	8	17	95	1	2	3
	Rappel 1996 (1)	12	56	10	9	9	96	1	2	2
Bacheliers techno	Avec mention	5	9	17	47	15	93	9	3	4
	Sans mention	-	15	7	46	13	81	10	5	14
	Ensemble 2008	2	13	10	46	14	85	8	4	11
	Rappel 1996 (1)	1	20	11	49	6	87	5	4	9
Bacheliers pro	Avec mention	-	3	2	51	2	58	30	7	35
	Sans mention	-	6	1	29	2	38	19	8	54
	Ensemble 2008	-	5	1	39	2	47	20	8	45
	Rappel 1996 (1)	-	6	1	21	1	29	12	8	63
Ensemble bacheliers	Ensemble 2008	8	31	9	23	14	85	6	4	11
	Rappel 1996 (1)	8	40	9	21	7	85	4	3	12

► **Champ : France métropolitaine.**

1. Élèves entrés en 6^e en 1989, parvenus au baccalauréat en 1996 pour le plus grand nombre, et entre 1997 et 1999 pour les autres (panel 1989).
2. Écoles de commerce, d'ingénieurs, paramédicales, artistiques, etc.

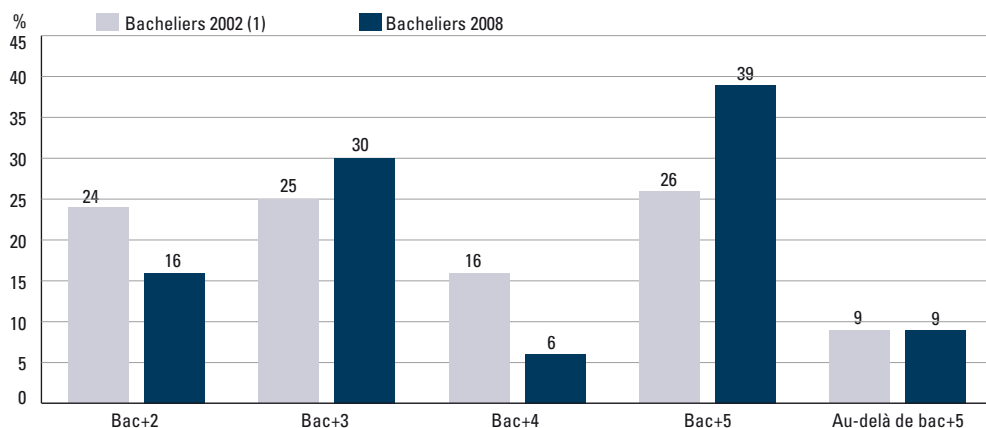
2 Choix d'orientation des bacheliers et bachelières S à l'entrée dans l'enseignement supérieur, en %.

	Garçons	Filles	Ensemble bacheliers 2008	Rappel bacheliers	
				2002 (1)	1996 (2)
Licences de sciences	10	12	11	17	24
CPGE scientifiques	18	9	14	14	16
1 ^{ers} cycles d'écoles d'ingénieurs	9	3	6	6	5
IUT secondaires ou STS industrielles	16	7	11	12	16
Formations scientifiques (hors santé)	53	31	42	49	61
PCEM / PCEP	15	28	21	15	13
Écoles paramédicales (et préparations)	3	9	6	4	4
Formations du domaine de la santé	18	37	27	19	17
CPGE commerciales et littéraires	3	6	5	4	3
Licences non scientifiques	10	12	11	14	12
Autres formations (3)	16	14	15	14	7
Formations non scientifiques	29	32	31	32	22

► **Champ : France métropolitaine.**

1. Élèves entrés en 6^e en 1995, parvenus au baccalauréat en 2002 pour le plus grand nombre, et entre 2003 et 2005 pour les autres (panel 1995).
2. Élèves entrés en 6^e en 1989, parvenus au baccalauréat en 1996 pour le plus grand nombre, et entre 1997 et 1999 pour les autres (panel 1989).
3. IUT et STS tertiaires, écoles de commerce, artistiques, etc.

3 Niveau d'études envisagé par les bacheliers à l'entrée des principales filières, en %.



► **Champ : France métropolitaine.**

1. Élèves entrés en 6^e en 1995, parvenus au baccalauréat en 2002 pour le plus grand nombre, et entre 2003 et 2005 pour les autres (panel 1995).

DÉFINITIONS

AU BOUT DE CINQ ANS, 57 % des bacheliers entrés en licence générale ont obtenu une licence (1). Si 34 % l'ont obtenu en trois ans, 16 % ont mis un an de plus et 7 % encore un an. Le master a été obtenu sans redoublement par un peu plus de la moitié des titulaires d'une licence, soit 18 % des bacheliers. Près des deux tiers des bacheliers généraux ont obtenu une licence, et 22 % un master, alors que ces proportions sont d'un quart et de 3 % respectivement pour les bacheliers technologiques. Tous diplômes confondus, 69 % des bacheliers 2008 entrés en L1 à la rentrée 2008 sont diplômés de l'enseignement supérieur. Près de la moitié des entrants de 2008 sont toujours inscrits dans une formation en octobre 2013, majoritairement en master (27 % dont 17 % en master 2). Mais les trois quarts des bacheliers technologiques ne poursuivent plus d'études, et la moitié sont sortis sans diplôme (2). Au total, 21 % des bacheliers 2008 entrés en L1 après le baccalauréat ont arrêté leurs études supérieures et n'ont pas obtenu de diplôme.

Au bout de cinq ans, l'énorme majorité des bacheliers entrés en IUT en 2008 a obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur (92 %). Deux bacheliers sur dix ont obtenu un diplôme de niveau bac + 5 et quatre sur dix un diplôme de niveau bac + 3. L'obtention du seul DUT (ou autre diplôme de niveau bac + 2) ne concerne que 29 % des entrants de 2008. Les bacheliers technologiques détiennent presque aussi souvent que les bacheliers généraux un diplôme de l'enseignement supérieur (89 % contre 94 %), mais de niveau moins élevé : 15 % ont obtenu un diplôme de niveau bac + 5 contre 24 % des bacheliers généraux (3).

Un tiers des étudiants entrés en première année de médecine ou pharmacie en 2008 sont toujours inscrits en médecine, pharmacie ou odontologie six ans plus tard, dont 11 % sans redoublement. Les réorientations vers d'autres filières ont commencé dès la deuxième année, mais sont devenues majoritaires à partir de la troisième année. La sixième année après le bac, le master et les formations paramédicales ou de sage-femme concernent chacun 15 % des entrants de 2008, et la licence encore 4 %. Un quart des bacheliers entrés en première année de médecine en 2008 ne poursuivent plus d'études, et 11 % sont sortis sans diplôme (4).

LE PANEL 2008 a été constitué en sélectionnant dans les fichiers du baccalauréat un échantillon de 12 000 bacheliers 2008 qui étaient scolarisés en 2007-2008 dans un établissement public ou privé de France métropolitaine (hors ministère en charge de l'agriculture) sur la base des critères suivants : série de baccalauréat, âge et mention au baccalauréat, sexe. Les bacheliers sont interrogés individuellement chaque année jusqu'à ce qu'ils déclarent deux années consécutives qu'ils ne font plus d'études. Le questionnaire comporte des informations sur leur situation effective à la date du 31 octobre, quelle que soit la formation suivie, ainsi que des données qualitatives sur le déroulement de leur parcours.

BTS - Brevet de technicien supérieur

IUT - Instituts universitaires de technologie. On entend ici uniquement les formations préparant au DUT.

DUT - Diplôme universitaire de technologie

L1-L2-L3 - Première, deuxième et troisième année de licence.

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Panel de bacheliers 2008.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* (Enseignement supérieur et Recherche) : 14.03 ; 11.08.

1 Diplômes obtenus en cinq ans des bacheliers 2008 inscrits en licence après le baccalauréat, en %.

	Bacheliers généraux	Bacheliers technologiques	Ensemble
Licence (1)	63	25	57
en 3 ans	38	11	34
en 4 ans	18	8	16
en 5 ans	7	6	7
Master	21	3	18
Autres diplômes	14	19	15
Tous diplômes (2)	75	43	69

► **Champ : France métropolitaine.**

Note : les bacheliers professionnels ne sont pas affichés car leurs effectifs ne sont pas significatifs.

La colonne « Ensemble » comprend bien tous les bacheliers.

1. Y compris licence professionnelle.

2. Total inférieur à la somme des diplômes obtenus car un même bachelier peut avoir obtenu plusieurs diplômes, une licence et un master par exemple.

2 Situation la 6^e année après l'entrée en licence des bacheliers 2008, en %.

	Bacheliers généraux	Bacheliers technologiques	Ensemble
Poursuivent leurs études	53	26	49
en formations bac + 6	1	1	1
en master 2	19	7	17
en master 1	11	4	10
en licence	6	5	6
en école préparant à un diplôme de niveau bac + 5	7	4	6
Autres études	9	5	9
Ne poursuivent plus d'études	47	74	51
<i>dont sortis sans diplôme</i>	15	51	21
Ensemble	100	100	100

► **Champ : France métropolitaine.**

3 Plus haut diplôme obtenu en cinq ans par les bacheliers 2008 inscrits en IUT après le baccalauréat, en %.

	Bacheliers généraux	Bacheliers technologiques	Ensemble
Ont obtenu un plus haut diplôme			
de niveau bac + 2	26	37	29
de niveau bac + 3	44	37	42
de niveau bac + 5	24	15	21
Total diplômés	94	89	92
Non-diplômés de l'enseignement supérieur	6	11	8
<i>dont sortis sans diplôme</i>	3	11	6
Ensemble	100	100	100

► **Champ : France métropolitaine.**

Note : Les bacheliers professionnels ne sont pas affichés car leurs effectifs ne sont pas significatifs.

La colonne « Ensemble » comprend bien tous les bacheliers.

4 Situation la 6^e année des bacheliers 2008 inscrits en premier cycle d'études médicales ou pharmaceutiques après le baccalauréat, en %.

	2013-2014
Poursuivent leurs études	74
Médecine, odontologie, pharmacie : 6 ^e année	11
Médecine, odontologie, pharmacie : 5 ^e année	19
Médecine, odontologie, pharmacie : 4 ^e année	2
Total Médecine, odontologie, pharmacie	32
Paramédical et sages-femmes	15
Licence	4
Master	15
BTS et DUT	1
Écoles préparant à un diplôme de niveau bac + 5	4
Autres études	3
Ne poursuivent plus d'études	26
<i>dont sortis sans diplôme</i>	11
Ensemble	100

► **Champ : France métropolitaine.**

DÉFINITIONS

AU DÉBUT de la sixième année d'études après le baccalauréat, 74 % des bacheliers qui s'étaient inscrits en STS en 2008 sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Le plus haut diplôme obtenu est majoritairement de niveau bac + 2 (47 %), mais 22 % ont obtenu un diplôme de niveau bac + 3 et 5 % un diplôme de niveau bac + 5. Un quart des bacheliers sont sortis en n'ayant obtenu aucun diplôme. Les taux de diplomation varient de façon importante selon la série du baccalauréat : 90 % des bacheliers généraux et 78 % des bacheliers technologiques ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur, pour seulement la moitié des bacheliers professionnels. De surcroît, les bacheliers généraux obtiennent des diplômes de niveau plus élevé que les autres : 42 % ont obtenu un diplôme de niveau bac + 3 ou bac + 5, contre 28 % des bacheliers technologiques et seulement 12 % des bacheliers professionnels (1).

La sixième année après leur bac, près des trois quarts des bacheliers entrés en CPGE en 2008 poursuivent encore des études. Parmi les 27 % sortis de l'enseignement supérieur, une très grande majorité (85 %) a obtenu un diplôme. La moitié des bacheliers est encore inscrite dans une école préparant à un diplôme de niveau bac + 5, la plupart en dernière année. Par ailleurs, 13 % poursuivent des études en master. Les bacheliers entrés en CPGE scientifique sont les plus nombreux à être déjà sortis de formation (32 %). Parmi ceux initialement inscrits en CPGE économique ou littéraire, environ 8 sur 10 sont toujours en formation. Les étudiants initialement en CPGE littéraires sont davantage inscrits en master (21 % en master 2 et 10 % en master 1) tandis que ceux provenant de CPGE économiques et commerciales sont surtout en école préparant un diplôme de niveau bac + 5 (70 %) (2).

Par ailleurs, en 2008 un bachelier sur six s'était inscrit dans une formation de l'enseignement supérieur autre que les STS, les CPGE et celles dispensées à l'université (licence, IUT, PCEM ou PCEP) (voir 6.22). Les deux tiers d'entre eux ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur. Près de six étudiants sur dix entrés dans une formation paramédicale ou sociale ou une préparation à ce type de formation ont obtenu un diplôme, en grande majorité de niveau bac + 3. Les autres étudiants s'étaient inscrits dans une grande variété de formations, surtout dans des écoles menant à des diplômes de niveau bac + 4 ou bac + 5. Près des trois quarts sont diplômés, dont 30 % au niveau bac + 5 (3).

LE PANEL 2008 a été constitué en sélectionnant dans les fichiers du baccalauréat un échantillon de 12 000 bacheliers 2008 qui étaient scolarisés en 2007-2008 dans un établissement public ou privé de France métropolitaine (hors ministère en charge de l'agriculture) sur la base des critères suivants : série de baccalauréat, âge et mention au baccalauréat, sexe. Les bacheliers sont interrogés individuellement chaque année jusqu'à ce qu'ils déclarent deux années consécutives qu'ils ne font plus d'études. Le questionnaire comporte des informations sur leur situation effective à la date du 31 octobre, quelle que soit la formation suivie, ainsi que des données qualitatives sur le déroulement de leur parcours.

STS - Section de technicien supérieur.

CPGE - Classe préparatoire aux grandes écoles.

IUT - Institut universitaire de technologie.

PCEM/PCEP - Première année commune aux études médicales/de pharmacie.

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Panel de bacheliers 2008.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* (Enseignement supérieur et Recherche) : 14.03 ; 11.08.

1 Plus haut diplôme obtenu et situation la 6^e année des bacheliers 2008 inscrits en STS après le baccalauréat, en %.

	Baccalauréat général	Baccalauréat technologique	Baccalauréat professionnel	Ensemble
Ont obtenu un plus haut diplôme				
de niveau bac + 2	48	50	40	47
de niveau bac + 3	34	23	11	22
de niveau bac + 5	8	5	1	5
Total diplômés	90	78	52	74
<i>dont poursuivent des études</i>	18	10	6	11
Non diplômés de l'enseignement supérieur	10	22	48	26
<i>dont ne poursuivent plus d'études</i>	8	21	46	25
Ensemble	100	100	100	100

► Champ : France métropolitaine.

2 Situation la 6^e année des bacheliers 2008 inscrits en CPGE après le baccalauréat, en %.

	CPGE scientifiques	CPGE économiques et commerciales	CPGE littéraires	Ensemble
Poursuivent leurs études	68	81	77	73
En école préparant à un diplôme de niveau bac + 5	46	70	30	49
<i>dont en année de niveau bac + 5</i>	40	64	27	44
En formations bac + 6 (1)	5	0	4	4
En master 2	6	6	21	9
En master 1	4	1	10	4
Autres études	7	4	12	7
Ne poursuivent plus d'études	32	19	23	27
<i>dont diplômés de niveau bac + 5</i>	25	8	11	19
<i>dont diplômés de niveau bac + 2 et/ou bac + 3</i>	3	4	9	4
Ensemble	100	100	100	100

► Champ : France métropolitaine.

1. Tous types de formations (doctorat, spécialisation d'école d'ingénieur, etc.).

3 Plus haut diplôme obtenu et situation la 6^e année des bacheliers 2008 inscrits dans l'enseignement supérieur hors université, CPGE et STS après le baccalauréat, en %.

	Paramédical et social	Autres études	Ensemble
Ont obtenu un plus haut diplôme			
de niveau bac + 2	2	11	7
de niveau bac + 3	54	32	42
de niveau bac + 5	2	30	17
Total diplômés	58	73	66
<i>dont poursuivent des études</i>	6	32	20
Non diplômés de l'enseignement supérieur	42	27	34
<i>dont ne poursuivent plus d'études</i>	29	13	20
Ensemble	100	100	100

► Champ : France métropolitaine.

DÉFINITIONS

En 2012-2013, 33 % des étudiants inscrits en formation initiale dans une université française en licences professionnelles, en licences générales, en masters, en formations d'ingénieurs et en diplômes universitaires de technologie (DUT) ont suivi un stage (1). Cette proportion se maintient par rapport à l'année précédente (32 %).

La proportion de stagiaires croît à mesure que l'on avance dans les cursus. Les stages sont fréquents dans les formations professionnelles et en développement dans les formations générales.

57 % des stages durent deux mois ou plus (2). Près d'un sur deux est gratifié (48 %) ; dans 66 % des cas, la gratification mensuelle se situe entre 436 et 600 euros. Les stages effectués à l'étranger demeurent rares (9 %), sauf en cursus ingénieur. Un stage sur quatre se déroule en dehors de la région administrative de l'université.

En licence professionnelle, neuf stages sur dix durent au moins deux mois. 79 % des stages sont gratifiés et parmi eux 82 % le sont entre 436 et 600 euros. 8 % des stages ont lieu à l'étranger.

En licence générale, 14 % des étudiants font un stage : 3 % en L1, 13 % en L2 et 35 % en L3. Les stages de deux mois ou plus sont minoritaires. 22 % des stages sont gratifiés. Parmi eux, 63 % le sont entre 436 et 600 euros.

En master, 46 % des étudiants font un stage en première année et 62 % en seconde année. Sept stages sur dix durent deux mois ou plus. 41 % des stages sont gratifiés en M1 et 73 % en M2. 20 % des stages gratifiés dépassent 600 euros en M1 et 33 % en M2. Un stage sur quatre se déroule hors région.

En formations d'ingénieurs, la proportion de stagiaires est de 66 % en première année, de 81 % en deuxième année et de 87 % en dernière année. 21 % des stages durent deux mois ou plus en première année, 84 % en deuxième année et 98 % en troisième année. La part des stages gratifiés au-delà de 600 euros atteint 65 % en dernière année de cursus. S'agissant des stages à l'étranger, ils représentent un stage sur cinq sur l'ensemble du cursus, 36 % en deuxième année. Concernant les stages hors région, c'est une particularité de cette filière, ils atteignent 43 %.

En DUT, 62 % des étudiants font un stage. Le stage de deux mois ou plus est rare en première année (4 %) et quasiment la règle en seconde année (79 %). 9 % des stages sont gratifiés en première année et 64 % en seconde année. 82 % des gratifications se trouvent entre 436 et 600 euros.

POPULATION CONCERNÉE - Dans les établissements concernés (France métropolitaine et DOM), sont pris en compte, en formation initiale et en inscription principale au 15 janvier 2013, l'ensemble des étudiants inscrits en cursus L (licences professionnelles, licences générales) et M (masters y compris les masters enseignement), en formations d'ingénieurs et en diplômes universitaires de technologie. Les autres formations (études de médecines, diplôme d'université, doctorat, etc.) ne sont pas comptabilisées. Les étudiants inscrits dans les écoles rattachées aux universités qui ont le statut d'établissement public à caractère administratif, selon l'article 43 de la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 ou L 719-10 du code de l'éducation qui leur conservent la personnalité morale et l'autonomie financière, n'entrent pas dans le champ.

UNIVERSITÉS - Les universités regroupent des unités de formations et de recherche ainsi que d'autres types de composantes créés par délibération du conseil d'administration de l'université après avis du conseil académique (article L 713-1 du code de l'éducation). On y a également assimilé les deux centres universitaires de formation et de recherche (CUFR) d'Albi et de Mayotte.

STAGE - Le stage correspond à une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles qui mettent en œuvre les acquis de sa formation en vue de l'obtention d'un diplôme (ou d'une certification). Le stagiaire se voit confier une ou des missions conformes au projet pédagogique défini par son établissement d'enseignement et approuvées par l'organisme d'accueil.

GRATIFICATION - Elle est au minimum de 436,05 euros net mensuel lorsque la durée du stage excède deux mois consécutifs.

L1, L2, L3 - Licence LMD première, deuxième et troisième année.

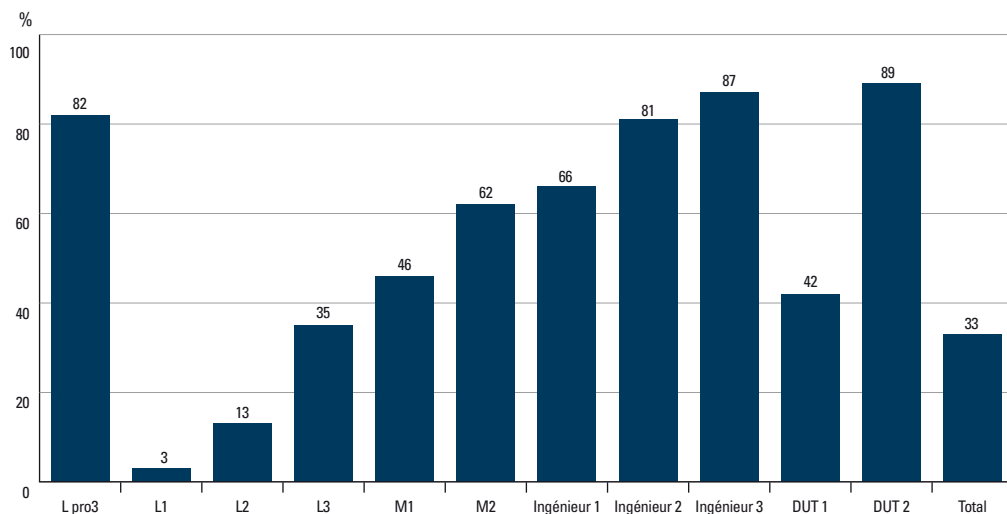
SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Enquête sur les stages.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information (Enseignement supérieur et Recherche) : 14.02.

1 Proportion d'étudiants ayant fait un stage selon le cursus à l'université en 2012-2013, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM.

2 Indicateurs sur les stages effectués selon le cursus des étudiants en 2012-2013, en %.

		Stagiaires (%) (1)	Stages ≥ 2 mois (%) (2)	Stages gratifiés (%) (2)	Gratification entre 436 et 600 € (%) (2)	Gratification supérieure à 600 € (%) (2)	Stages effectués à l'étranger (%)	Stages effectués hors région (%)
Licence pro	L pro3	82	90	79	82	5	8	31
Licence générale	L1	3	17	15	47	13	3	30
	L2	13	22	14	55	11	5	23
	L3	35	36	26	67	11	8	21
	Ensemble	14	31	22	63	11	7	22
Master	M1	46	57	41	66	20	9	22
	M2	62	81	73	58	33	10	27
	Ensemble	53	70	58	61	28	9	25
Ingénieur	Ingénieur 1 ^{re} année	66	21	36	45	38	17	47
	Ingénieur 2 ^e année	81	84	62	60	35	36	29
	Ingénieur 3 ^e année	87	98	95	33	65	14	53
	Ensemble	77	71	67	43	52	23	43
DUT	DUT 1 ^{re} année	42	4	9	50	10	3	28
	DUT 2 ^e année	89	79	64	85	7	7	27
	Ensemble	62	51	45	82	7	6	27
Tous cursus		33	57	48	66	22	9	26

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Pourcentage calculé sur l'ensemble des inscrits.

2. Pourcentage calculé sur les données renseignées, dans l'hypothèse où les non-répondants se comportent comme les répondants. Il doit s'interpréter comme une estimation.

Lecture : 82 % des inscrits en 3^e année de licence professionnelle ont effectué un stage. Pour 90 % des stagiaires, le stage a duré deux mois ou plus.

79 % des stagiaires ont perçu une gratification. 82 % des stagiaires gratifiés ont reçu entre 436 et 600 euros et 5 % ont touché plus de 600 euros.

8 % des stages se déroulent à l'étranger et 31 % en dehors de la région administrative de l'université.

7

LA FORMATION CONTINUE

7.1.	La formation continue : évolution	212
7.2.	La formation continue dans les Greta	214
7.3.	La formation continue dans l'enseignement supérieur	216

DÉFINITIONS

En 2012, dans un contexte d'activité économique ralentie, la dépense nationale pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage reste stable avec 32 milliards d'euros incluant les rémunérations des stagiaires (dont 5,4 milliards d'euros pour l'apprentissage) (1). Principaux financeurs de la formation professionnelle continue, les entreprises contribuent pour 43 % de la dépense totale. Les dépenses de formation de l'État et celles des régions représentent chacune 14 % de l'ensemble. Les dépenses supportées par les ménages pour financer leur formation continue représentent 4 % de la dépense globale. Les dépenses des trois fonctions publiques pour la formation de leur personnel représentent 19 % de la dépense totale. Le reste de la dépense est pris en charge par les administrations publiques, par Pôle emploi (6 %) et marginalement par les collectivités locales autres que les régions.

Les jeunes bénéficient de 24 % de la dépense de formation professionnelle, dont 17 % pour l'apprentissage (2). Les régions leur consacrent toujours une part importante de leurs dépenses (61 %). Les demandeurs d'emploi bénéficient de 14 % de la dépense globale de formation. Les personnes en emploi (dans les secteurs public ou privé) sont les principaux bénéficiaires des dépenses de formation continue, avec 61 % de la dépense totale.

L'ensemble des établissements de l'Éducation nationale réalise en 2012 un chiffre d'affaires de 902 millions d'euros au titre des activités de formation continue (sans la rémunération des stagiaires), soit une légère hausse de moins de 1 % par rapport à 2011, principalement due à la hausse d'activité dans les Greta (+2,4 %) (3). Le nombre de stagiaires se stabilise autour du million. De même, pour le nombre global d'heures-stagiaires (pédagogiques), mais celui-ci amorce une baisse de 2,1 % dans les établissements d'enseignement supérieur.

FORMATION CONTINUE - La formation continue est une obligation légale depuis 1971. Elle a pour but d'assurer aux salariés, employés ou demandeurs d'emploi, une formation destinée à conforter, améliorer ou acquérir des connaissances professionnelles.

MARCHÉ DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE - Le marché de la formation professionnelle est constitué par l'ensemble des organismes remettant chaque année à l'administration un bilan pédagogique et financier. Il recouvre non seulement les organismes dont la formation des adultes et la formation continue sont les activités principales (NAF 804C), mais aussi d'autres organismes d'enseignement, dont ce ne sont pas les activités principales.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT - Fonds provenant surtout du fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale (FFPPS) ; y contribuent le fonds national pour l'emploi (FNE), Pôle emploi, le fonds social européen (FSE) et le budget de formation des agents de la fonction publique.

FINANCEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

La décentralisation de l'apprentissage et de la formation professionnelle se met en œuvre progressivement depuis 25 ans. La loi du 7 janvier 1983 a donné aux régions la compétence générale en matière d'apprentissage et de formation professionnelle. Puis la loi du 20 décembre 1993 leur a donné la charge de la formation continue des jeunes. La loi du 27 février 2002 a étendu aux adultes la compétence des régions pour l'organisation des formations à travers le plan régional de développement des formations (PRDF). Enfin, la loi du 13 août 2004 a organisé la décentralisation de l'organisation et du financement d'une partie des stages de l'association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA).

FINANCEMENT DES ENTREPRISES - La loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 qui a pris effet au 1^{er} janvier 2015, prévoit la possibilité pour les employeurs de financer directement des actions de formation et le plan de formation est défiscalisé. Les entreprises de plus de 10 salariés versent une seule contribution de 1 % de la masse salariale brute. Cette contribution est ramenée à 0,8 % pour celles qui, par un accord d'entreprise, ont décidé d'investir 0,2 % de leur masse salariale brute dans le financement du compte personnel de formation. Les entreprises de moins de 10 salariés restent assujetties à verser 0,55 % de leur masse salariale brute.

STAGIAIRES, HEURES-STAGIAIRES, GRETA - Voir 7.2.

SOURCES

- (1) (2) : DARES, ministère en charge du travail et de l'emploi
- (3) : MENESR-DEPP, Enquêtes n° 63 sur l'activité des Greta et n° 6 sur l'activité de formation continue des établissements d'enseignement supérieur.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 2014-n°30.
- « DARES Analyses », février 2015, n° 014, DARES.

1 Dépense globale par financeur final, y compris investissement, en millions d'euros.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Structure 2012 (en %)	Évolution 2012/2011 (en %)
État	3 835	4 083	4 423	4 734	4 713	4 340	14	-7,9
Autres administrations publiques, Unedic et Pôle emploi	1 322	1 404	1 767	1 812	1 779	1 872	6	5,2
dont : autres administrations publiques	191	204	302	284	228	267	1	17,1
Unedic et Pôle emploi	1 131	1 200	1 465	1 528	1 551	1 605	5	3,5
Régions	4 138	4 212	4 482	4 450	4 464	4 475	14	0,2
Autres collectivités territoriales	45	56	65	64	78	82	ε	5,1
Entreprises	12 439	13 234	13 533	13 142	13 704	13 790	43	0,6
Ménages	1 017	1 081	1 041	1 127	1 215	1 262	4	3,9
Total (hors fonctions publiques pour leurs propres agents)	22 796	24 070	25 311	25 329	25 953	25 841	81	- 0,4
Fonctions publiques pour leurs propres agents	5 433	5 808	6 192	6 176	6 005	5 908	19	- 1,6
Total	28 229	29 878	31 503	31 505	31 958	31 749	100	- 0,7

► Champ : France métropolitaine + DOM avec Mayotte depuis 2011.

2 Dépense globale par public bénéficiaire, en millions d'euros.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Structure en 2012 (%)	Évolution 2012/2011 (%)
Jeunes (1) (2)	6 619	7 176	7 323	7 923	8 164	8 034	7 704	24	- 4,1
Apprentissage	4 254	4 563	4 768	5 478	5 510	5 653	5 407	17	- 4,4
Alternance/professionnalisation	1 234	1 365	1 374	1 196	1 201	1 059	1 031	3	- 2,6
Formation et accompagnement des jeunes	1 131	1 248	1 181	1 249	1 453	1 322	1 266	4	- 4,2
Demandeurs d'emploi (2)	3 447	3 195	3 478	3 810	3 924	4 007	4 372	14	9,1
Agents du secteur public (3)	5 066	5 376	5 777	6 165	6 148	5 994	5 901	19	- 1,6
Actifs occupés du secteur privé (2)	11 382	12 123	12 899	13 271	12 900	13 607	13 461	42	- 1,1
Investissement (4)	288	359	401	334	369	316	311	1	- 1,6
Total	26 802	28 229	29 878	31 503	31 505	31 958	31 749	100	- 0,7

► Champ : France métropolitaine + DOM avec Mayotte depuis 2011.

1. Les « jeunes » ont en général moins de 26 ans.
2. Une partie des dépenses pour les jeunes sont classées avec les actifs occupés ou les demandeurs d'emploi.
3. Hors investissement.
4. Y compris l'investissement pour les agents du secteur public.

3 L'activité de formation continue de l'Éducation nationale (1)

	Chiffre d'affaires (en millions d'euros)			Nombre de stagiaires			Nombre d'heures-stagiaires (2) (en milliers)		
	2011	2012	Évolution 2012/2011 (%)	2011	2012	Évolution 2012/2011 (%)	2011	2012	Évolution 2012/2011 (%)
Greta	485,6	497,2	2,4	545 300	556 100	- 2,4	51 700	52 400	1,4
Enseignement supérieur	409,5	404,4	- 1,2	464 163	480 232	3,5	56 286	55 100	- 2,1
dont universités et grandes écoles	288,8	291,5	0,9	375 903	391 127	4,0	39 640	39 084	- 1,4
Total éducation nationale	893,8	901,6	0,9	992 300	1 036 332	4,4	107 886	107 400	- 0,5

► Champ : France métropolitaine + DOM avec Mayotte depuis 2011.

1. Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
2. À partir de 2011, dans l'Enseignement supérieur, le nombre d'heures-stagiaires correspond au nombre des heures pédagogiques dispensées hors stage pratique, comme pour les Greta.

DÉFINITIONS

En 2013, les établissements secondaires publics regroupés au sein de 193 groupements d'établissements (Greta) ont mis en commun leurs moyens en personnels, en locaux et en équipements pour répondre aux besoins de formation continue. Ils ont accueilli 510 000 stagiaires pour un volume global de 51 millions d'heures-stagiaires (1).

Le volume des heures-stagiaires a reculé de 2 %, moins toutefois que le nombre de stagiaires (- 4 %). Cela se traduit par un allongement de la durée moyenne des stages jusqu'à une centaine d'heures, qui rattrape un peu le recul enregistré entre 2006 et 2010 (de 132 à 95 heures). En 2014, si elle se confirme, la progression de 5 % du nombre de stagiaires ramène la durée moyenne des stages à son niveau de 2011 (95 heures).

Le volume financier généré par l'activité des Greta reste stable, avec un peu moins de 497 millions d'euros en 2013. En revanche, Il progresserait légèrement en 2014 (+ 1 point) (2).

Au niveau académique, les évolutions sont plus marquées. Les résultats financiers des académies de la Martinique, de la Guyane, de La Réunion et de Poitiers sont en recul de 10 % à 20 %, jusqu'à - 35 % pour le Greta de Mayotte. En revanche, les académies de Besançon, Paris, Grenoble, Montpellier, Guadeloupe, Nancy-Metz et Limoges ont enregistré des hausses de leur chiffre d'affaires de 7 à 14 %.

En 2013, 56 % du chiffre d'affaires du réseau national des Greta est alimenté par des fonds d'origine publique (en provenance de l'État, des collectivités territoriales ou des instances européennes). Les fonds publics financent des actions de formation continue en direction de publics spécifiques, en particulier les demandeurs d'emploi qui constituent un public cible des Greta (les fonds provenant des pouvoirs publics lorsqu'ils sont destinés à la formation de leurs agents sont assimilés à des fonds privés). La participation des fonds privés (autofinancement des individus ou fonds provenant des entreprises et organismes paritaires collecteurs agréés dans le cadre du financement de la formation continue) au financement des Greta est minoritaire partout, sauf toujours dans les académies de Paris, Bordeaux et Lyon (de 57 % à 73 %) (3). À l'opposé, l'activité des réseaux des Greta des académies de la Guyane, de la Guadeloupe, de la Corse et de Mayotte dépend plus largement des fonds publics : ceux-ci représentent plus de 70 % du financement de leurs actions.

LE RÉSEAU DES GRETA - C'est le réseau de la « formation continue » des établissements du second degré du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR). Le réseau des Greta s'est mis en place progressivement à la suite des lois de 1971 qui font obligation aux employeurs de financer la formation continue de leurs salariés. Ce réseau permet de mettre un potentiel éducatif au service de la formation continue des adultes qui comprend aussi aujourd'hui l'orientation, les bilans de compétences et la validation des acquis de l'expérience (champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue du code du travail, art. L 6313-1). Des relations partenariales avec de grands groupes privés et publics se sont également développées. Elles ont donné lieu à des conventions nationales au service de la formation continue de leurs salariés.

Depuis 2002, chaque académie s'est aussi progressivement dotée d'un groupement d'intérêt public formation continue et insertion professionnelle (GIPFCIP) pour développer des coopérations qui complètent l'offre de service des Greta. Les GIP académiques construisent des dispositifs sur mesure et ont notamment intégré les missions de conseil, d'ingénierie et de formation des acteurs des Cafoc (centres académiques de formation continue).

STAGIAIRES - Un stagiaire peut être compté autant de fois que de participations à des actions de formation continue pendant l'année civile.

HEURES-STAGIAIRES

(Stagiaires) × (durée en heures des prestations).

SOURCES

MENESR-DEPP, Enquête n° 63 « Bilan des actions de formation continue dans les Greta et les Cafoc ».

POUR EN SAVOIR PLUS

- <http://eduscol.education.fr/>

1 Évolution du nombre des stagiaires et du volume des heures-stagiaires dans les Greta

	2000	2005	2006	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014p
Heures-stagiaires (en millions)	69,9	57,9	58,1	51,9	51,8	51,6	51,7	52,4	51,1	50,7
Stagiaires (en milliers)	518,0	446,1	439,4	504,5	542,2	543,8	545,3	532,3	509,9	534,8

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.**

Note : données provisoires pour 2014.

2 Évolution du chiffre d'affaires des Greta selon l'origine du financement, en millions d'euros.

	2000	2005	2006	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014p
Fonds publics	196,2	211,4	208,1	229,5	264,2	268,4	268,5	276,8	278,5	286,7
Fonds privés	206,9	188,6	190,0	221,2	219,0	216,5	217,1	220,4	218,2	215,1
Total	403,1	400,0	398,1	450,7	483,2	484,9	485,6	497,2	496,7	501,8
Total (euros constants, base 100 en 2000)	403,1	363,7	356,3	386,2	407,9	400,9	401,5	403,2	399,0	401,1

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.**

Note : données provisoires pour 2014.

3 Répartition du chiffre d'affaires (CA) par académie selon l'origine du financement en 2013, en milliers d'euros.

	CA fonds publics	CA fonds privés	Total CA	% fonds publics	% CA total	CA hors GIP FCIP
Aix-Marseille	14 295	10 424	24 718	57,8	5,0	24 253
Amiens	8 660	5 534	14 194	61,0	2,9	13 717
Besançon	5 362	2 886	8 247	65,0	1,7	7 667
Bordeaux	5 467	14 561	20 029	27,3	4,0	19 312
Caen	9 204	4 844	14 047	65,5	2,8	12 372
Clermont-Ferrand	10 897	5 578	16 475	66,1	3,3	16 239
Corse	1 390	389	1 778	78,2	0,4	1 652
Créteil	21 005	16 039	37 044	56,7	7,5	34 891
Dijon	8 588	6 939	15 527	55,3	3,1	14 641
Grenoble	18 485	13 447	31 932	57,9	6,4	31 141
Lille	12 257	11 232	23 489	52,2	4,7	22 835
Limoges	5 317	2 839	8 155	65,2	1,6	7 936
Lyon	8 212	10 883	19 094	43,0	3,9	18 062
Montpellier	16 512	8 878	25 390	65,0	5,1	22 490
Nancy-Metz	16 446	7 892	24 338	67,6	4,9	17 256
Nantes	8 821	8 451	17 272	51,1	3,5	15 809
Nice	7 273	5 539	12 812	56,8	2,6	12 354
Orléans-Tours	9 236	8 043	17 279	52,9	3,5	14 051
Paris	8 384	18 036	26 420	31,7	5,3	23 196
Poitiers	7 658	3 364	11 022	69,5	2,2	10 734
Reims	6 906	5 210	12 117	57,0	2,4	11 270
Rennes	11 590	8 659	20 249	57,2	4,1	18 420
Rouen	12 740	7 707	20 447	62,3	4,1	20 260
Strasbourg	6 887	5 611	12 497	55,1	2,5	10 387
Toulouse	12 317	10 943	23 260	53,0	4,7	22 538
Versailles	14 445	10 358	24 803	58,2	5,0	24 294
Guadeloupe	3 006	379	3 385	88,8	0,7	3 107
Guyane	1 842	650	2 492	73,9	0,5	2 408
Martinique	2 820	1 516	4 336	65,0	0,9	4 041
Mayotte	488	56	544	89,7	0,1	544
La Réunion	2 009	1 331	3 340	60,1	0,7	2 566
France métropolitaine + DOM	278 519	218 218	496 732	56,1	100,0	460 443

DÉFINITIONS

En 2013, les universités, les écoles d'ingénieurs publiques et le Cnam ont formé 471 000 stagiaires contre 478 200 en 2012 (1). La diminution des effectifs de stagiaires de 1,5 % touche l'ensemble des types d'établissements sauf les écoles. Toutefois, les évolutions sont différentes entre les universités et le Cnam. Dans les universités, plusieurs publics voient leur nombre diminuer : salariés inscrits au titre du plan de formation de leur entreprise (- 6 %), stagiaires ayant opté pour un congé individuel de formation (- 26 %) et auditeurs interâges (- 21 %). En revanche, les contrats de professionnalisation sont en hausse (+ 18 %), surtout ceux signés avec des moins de 26 ans (+ 27 %), ainsi que les demandeurs d'emploi (+ 6 %). Le Cnam enregistre une hausse des inscrits salariés (+ 6 %), des congés individuels de formation (+ 10 %) et des contrats de professionnalisation signés avec des moins de 26 ans (+ 28 %) et voit baisser le nombre des demandeurs d'emploi (- 2 %) et des individuels payants (- 17 %). Les écoles, quant à elles, continuent de mettre l'accent sur les publics salariés (+ 32 %) ainsi que sur les particuliers payants (+ 36 %).

Le nombre d'heures-stagiaires dispensées augmente dans les universités (+ 6 %) et dans les écoles (+ 9 %), principalement grâce aux salariés inscrits au titre du plan de formation de l'entreprise. En revanche, ce volume horaire diminue au Cnam (- 9 %) car les particuliers payants réduisent la durée de leur formation (- 19 %). La durée moyenne globale gagne 6 heures en passant à 147 heures : + 10 heures dans les universités, - 2 heures au Cnam et - 18 heures dans les écoles.

Le chiffre d'affaires de la formation continue dans l'enseignement supérieur dépasse 420 millions d'euros en 2013, soit une hausse de 4 % par rapport à 2012 (2). Les recettes des universités, qui représentent 74 % de l'ensemble, augmentent de 6 % et celles des écoles de 17 %, alors que celles du Cnam perdent 4 %. L'origine privée des ressources de la formation continue dans le chiffre d'affaires des universités atteint 73 % des fonds, dont 51 % en provenance des entreprises et des OPCA et 22 % pour la contribution des stagiaires et des particuliers payants. Celle des fonds publics dans la formation continue des universités reste stable (20 %). La part consacrée par l'État à la formation de ses propres agents augmente nettement (+ 13 %).

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS - Tous les établissements sous tutelle du ministère en charge de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche dont la mission est de faire de l'enseignement supérieur. Ces établissements sont classés en trois catégories :

- la catégorie « universités » regroupe les universités et leurs composantes, les INP, les universités de technologie (UT) et Paris-Dauphine ;
- la catégorie « écoles d'ingénieurs et autres établissements » comprend, outre les écoles d'ingénieurs publiques extérieures aux universités, l'Inalco, l'IEP de Paris, les écoles normales supérieures et quelques grands établissements ;
- la catégorie « Cnam » recouvre le Grand établissement et ses centres régionaux associés.

À la suite des instituts de promotion sociale du travail (IPST) créés dans les universités au début des années 1950, la loi d'orientation sur l'enseignement supérieur introduit, en 1968, la formation continue comme une mission fondamentale des universités, laquelle sera placée par la loi Savary de 1984 au même rang que la formation initiale. La loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (dite loi LRU) permet aux universités de développer la formation continue notamment à travers la création de fondations.

INP - Institut national polytechnique.

OPCA - Organismes paritaires agréés qui collectent les fonds des entreprises pour la formation continue des salariés des PME.

DIF - Créé par la loi du 4 mai 2004, relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social, le droit individuel à la formation (DIF) a pour objectif de permettre à tout salarié de se constituer un crédit d'heures de formation de 20 heures par an, cumulable sur six ans dans la limite de 120 heures. Créé par l'Accord national interprofessionnel (ANI) de décembre 2013, le compte personnel de formation (CPF) se substitue au DIF à partir du 1^{er} janvier 2015, dans le secteur privé, selon des modalités prévues par la loi du 5 mars 2014 qui définit sa mise en œuvre.

SOURCES

MENESR-DEPP, Enquête n° 6 sur le « Bilan des actions de formation continue réalisées par les établissements publics d'enseignement supérieur ».

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 2014-n°30.
- www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20303/evaluation-statistiques.html
- www.education.gouv.fr/pid53/evaluation-et-statistiques.html

1 Répartition des stagiaires, en milliers, et des heures-stagiaires, en millions, par types de dispositifs, année civile 2013

	Universités, INP et UT (1)			Écoles d'ingénieurs et autres établissements (1)		
	Stagiaires	Heures-stagiaires	Durée moyenne de formation (en heures)	Stagiaires	Heures-stagiaires	Durée moyenne de formation (en heures)
Plan de formation	95,8	8,6	90	19,6	1,2	59
Congé individuel de formation	9,3	3,2	347	0,3	0,1	395
Sous contrat de professionnalisation	22,4	11,2	501	0,2	0,1	243
<i>dont moins de 26 ans</i>	19,2	9,9	514	0,2	0,1	244
Total salariés	127,5	23,0	181	20,2	1,4	67
Demandeurs d'emploi	42,0	11,1	265	0,6	0,3	573
<i>dont demandeurs d'emploi aidés</i>	30,9	7,7	248	0,6	0,3	459
Particuliers inscrits à leur initiative	162,6	14,5	89	4,7	1,4	302
<i>dont interâges</i>	52,5	1,5	28	4,7	0,1	17
Prof. libérales, commerçants, artisans	29,4	2,6	88	2,2	0,1	28
Ensemble	361,4	51,2	142	27,8	3,2	114

(suite)	Cnam (1)			Total		
	Stagiaires	Heures-stagiaires	Durée moyenne de formation (en heures)	Stagiaires	Heures-stagiaires	Durée moyenne de formation (en heures)
Plan de formation	13,2	1,9	147	128,6	11,7	91
Congé individuel de formation	0,3	ε	151	9,9	3,4	343
Sous contrat de professionnalisation	2,5	0,7	263	25,1	11,9	ε
<i>dont moins de 26 ans</i>	2,3	0,7	281	21,8	10,6	ε
Total salariés	16,0	2,7	169	163,7	27,1	165
Demandeurs d'emploi	15,4	3,7	241	57,9	15,1	261
<i>dont demandeurs d'emploi aidés</i>	4,9	0,8	162	36,4	8,7	239
Particuliers inscrits à leur initiative	47,2	8,2	173	214,5	24,1	112
<i>dont interâge</i>	-	-	-	53,6	1,6	25
Prof. libérales, commerçants, artisans	3,2	0,1	31	34,8	2,7	79
Ensemble	81,9	14,7	179	471,0	69,0	147

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public.

1. Voir « Établissements concernés » dans la rubrique « Définitions ».

2 Les ressources de la formation continue dans l'enseignement supérieur en 2013, en millions d'euros.

	Universités, INP et UT (1)	Part (%)	Écoles d'ingénieurs et autres établissements (1)	Total	Cnam (1)	Total avec Cnam	Part (%)
Entreprises							
Pour la formation des salariés	82,1	30	11,5	93,6	40,0	133,6	31,8
Pour la formation des travailleurs privés d'emploi	0,5	ε	0,5	1,0	0,8	1,7	0,4
Total entreprises	82,6	30	12,0	94,6	40,8	135,4	32,2
Organismes collecteurs des fonds (OPCA)	56,5	21	4,9	61,4	7,2	68,6	16,3
Contrats avec particuliers	56,4	21	6,2	62,6	11,1	73,7	17,5
Contrats des stagiaires (2)	4,9	2	0,2	5,1	3,6	8,7	2,1
Total particuliers et stagiaires	61,2	22	6,4	67,7	14,7	82,3	19,6
Ensemble des fonds privés	200,3	73	23,3	223,6	62,7	286,3	68,1
Pouvoirs publics : État et collectivités territoriales							
pour la formation de leurs agents	15,4	6	6,6	22,0	0,8	22,9	5,4
pour la formation de publics spécifiques							
- des instances européennes	0,8	ε	0,2	ε	1,8	1,8	0,4
- de l'État	2,8	1	1,8	4,6	8,2	12,8	3,1
- des régions	30,4	11	0,3	30,7	24,8	55,5	13,2
- Pôle emploi	1,4	1	0,1	1,5	0,9	2,4	0,6
Autres ressources publiques	3,6	1	0,1	3,6	1,1	4,8	1,1
Ensemble des fonds publics	54,4	20	9,1	63,5	37,6	101,2	24,1
Autres organismes de formation	9,0	3	3,2	12,1	5,0	17,2	4,1
Autres ressources de la formation continue	10,0	4	2,9	12,9	2,9	15,7	3,7
Total général	273,7	100	38,5	312,1	108,3	420,4	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public.

1. Voir « Établissements concernés » dans la rubrique « Définitions ».

2. Cette rubrique comprend les contributions des stagiaires à une formation financée sur fonds publics ou sur les fonds des employeurs.

8 RÉSULTATS, DIPLÔMES, INSERTION

8.1.	Les compétences du socle en fin d'école et en fin de collège	220
8.2.	Les compétences du socle commun en fin de CE1	222
8.3.	Les compétences en mathématiques en fin d'école élémentaire	224
8.4.	Les compétences en mathématiques en fin de collège	226
8.5.	Les compétences des jeunes en lecture	228
8.6.	Les compétences des jeunes dans l'utilisation des mathématiques de la vie quotidienne	230
8.7.	Le second degré : accès au niveau IV	232
8.8.	La réussite au diplôme national du brevet : sexe, âge, origine sociale	234
8.9.	La réussite au baccalauréat selon la série	236
8.10.	La réussite au baccalauréat : sexe, âge, origine sociale	238
8.11.	La proportion de bacheliers dans une génération	240
8.12.	L'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième	242
8.13.	Les diplômes technologiques et professionnels du second degré	244
8.14.	La réussite au CAP et au BEP : sexe, âge	246
8.15.	La réussite au CAP, au BEP et au baccalauréat professionnel par spécialité	248
8.16.	Les diplômes du BTS : présentation générale	250
8.17.	Les diplômes du BTS par spécialité	252
8.18.	Les diplômes universitaires de technologie - DUT	254
8.19.	La réussite au DUT	256
8.20.	Les diplômes universitaires : évolution	258
8.21.	Les diplômes universitaires par discipline	260
8.22.	La réussite en cursus licence	262
8.23.	Les diplômes d'ingénieurs et de commerce	264
8.24.	Le niveau d'étude à la sortie du système éducatif	266
8.25.	L'emploi à la sortie du lycée	268
8.26.	L'emploi des sortants d'apprentissage	270
8.27.	La situation professionnelle quelques années après la fin de la formation initiale	272
8.28.	La validation des acquis de l'expérience : diplômes technologiques et professionnels	274
8.29.	La validation des acquis de l'expérience : enseignement supérieur	276
8.30.	Les diplômes à l'issue de la formation continue dans l'enseignement supérieur	278
8.31.	L'Europe face aux objectifs de Lisbonne	280

DÉFINITIONS

LE SOCLE COMMUN de connaissances et de compétences, instauré par la loi d'orientation et de programmation pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005, désigne un ensemble de connaissances et de compétences que les élèves doivent maîtriser à l'issue de la scolarité obligatoire pour poursuivre leur formation, construire leur avenir professionnel et réussir leur vie en société. L'acquisition du socle commun est progressive, elle se déroule en trois étapes : le palier 1 jusqu'en CE1, le palier 2 jusqu'en CM2 et le palier 3 au collège.

Les évaluations standardisées de la compétence 1 (la maîtrise de la langue française) et de la compétence 3 (les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique) du socle remplacent l'évaluation des compétences de base en français et en mathématiques.

À la fin de l'année scolaire 2012-2013, 79,8 % des élèves de CM2 maîtrisent la compétence 1 du socle et 70,9 % des élèves de ce niveau maîtrisent la compétence 3 (1). À la fin du collège, les compétences 1 et 3 sont respectivement acquises par 79,2 % et 78,3 % des élèves de troisième (2).

À l'école, les filles sont plus nombreuses à maîtriser la compétence 1 que les garçons : elles sont 82,6 % contre 77,1 % pour ces derniers. Au collège, l'écart s'accroît. Plus de 85 % des filles ont les compétences relatives à la maîtrise de la langue française alors que c'est le cas pour moins des trois quarts des garçons. Pour la compétence 3, la différence selon le sexe s'inverse légèrement à l'école (72,5 % des garçons contre 69,3 % des filles), mais les filles devancent les garçons au collège (80,5 % des filles contre 76,2 % des garçons).

Que ce soit en fin d'école ou en fin de collège, la proportion d'élèves qui maîtrisent les compétences 1 et 3 dans le cadre du socle commun est nettement moins élevée parmi les élèves en retard que parmi les élèves « à l'heure ». La différence entre les deux groupes d'élèves est particulièrement marquée à l'école où elle est de près de 40 points de pourcentage pour chacune des deux compétences. Au collège, les différences sont un peu moins élevées, mais l'écart entre les deux groupes reste important, supérieur à 30 points de pourcentage pour chaque compétence.

La proportion d'élèves qui maîtrisent les compétences 1 et 3 est également plus basse parmi les élèves des Éclair (Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite) et des RRS (Réseau de réussite scolaire). Enfin, les établissements privés affichent les proportions les plus élevées d'élèves maîtrisant les compétences évaluées, aussi bien en fin d'école qu'en fin de collège.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves de CM2 et de troisième scolarisés dans les établissements publics et privés sous contrat en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (y compris Mayotte) en mai 2013.

ÉCHANTILLON - La maîtrise des compétences du socle a été évaluée à partir d'échantillons représentatifs d'environ 23 000 élèves de CM2 et d'environ 17 000 élèves de troisième dans respectivement 790 écoles et 740 établissements. Les épreuves, d'une durée de deux heures à l'école et au collège, ont eu lieu au mois de mai 2013.

Les indicateurs sont présentés avec leur intervalle de confiance à 95 %, indiquant la marge d'incertitude liée à l'échantillonnage.

ÉPREUVES - En 2013, la compétence 1 et la compétence 3 ont été évaluées sous forme de QCM (questions à choix multiples) en fin d'école (palier 2) et en fin de collège (palier 3). Les contraintes de l'évaluation ne permettent pas d'évaluer l'exhaustivité des compétences décrites dans le socle (par exemple, le domaine « dire » pour la compétence 1 aux paliers 2 et 3 et le domaine « écrire » pour la compétence 1 au palier 3). Les épreuves diffèrent d'un niveau à l'autre et les niveaux d'exigence retenus sont spécifiques à chaque discipline et à chaque niveau scolaire. C'est pourquoi il n'est pas possible de comparer directement les résultats entre eux. De même, il ne serait pas légitime de comparer ces résultats avec ceux d'autres évaluations sans tenir compte des exigences de ces diverses évaluations. Par exemple, les tests de la *ournée défense et citoyenneté* (JDC, ex-JAPD, *ournée d'appel de préparation à la défense*) reposent sur une conception moins exigeante de la compréhension de textes que celle retenue ici en fin de troisième.

MAÎTRISE DU SOCLE - Après analyse des résultats des tests standardisés, un niveau d'exigence a été fixé (à chaque palier et pour chaque compétence), seuil à partir duquel on peut considérer que les élèves maîtrisent les compétences du socle. Cette démarche est similaire à celle retenue les années précédentes pour évaluer les compétences de base.

ÉCLAIR - Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite.

RRS - Réseau de réussite scolaire.

EP - Éducation prioritaire.

SOURCES

MENESR-DEPP, Évaluations des compétences 1 et 3 du socle des élèves de CM2 et de troisième, mai 2013.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Note d'Information* : 08.37.

- *L'état de l'École*, n° 22, MEN-DEPP, octobre 2013

1 Proportion d'élèves de CM2 qui maîtrisent les compétences 1 et 3 du socle, mai 2013.

En compétence 1, environ 80 % des élèves de fin de CM2 maîtrisent les éléments suivants :

Lire	Dégager le thème d'un texte, repérer dans un texte des informations explicites, inférer des informations nouvelles (implicites), repérer les effets de choix formels.
Étude de la langue (vocabulaire, grammaire, orthographe)	Maîtriser quelques relations de sens entre les mots, savoir utiliser un dictionnaire, distinguer les mots selon leur nature, identifier les fonctions des mots dans la phrase, utiliser les temps à bon escient, maîtriser l'orthographe (lexicale et grammaticale).

En compétence 3, environ 71 % des élèves de fin de CM2 maîtrisent les éléments suivants :

Nombres et calcul	Écrire, nommer, comparer et utiliser les nombres entiers, décimaux et quelques fractions simples, utiliser les techniques opératoires des quatre opérations sur les nombres entiers et décimaux, résoudre des problèmes relevant des quatre opérations.
Géométrie	Reconnaître, décrire et nommer les figures et solides usuels, utiliser la règle, l'équerre pour vérifier la nature des figures planes usuelles, percevoir et reconnaître parallèles et perpendiculaires.
Grandeurs et mesures	Connaître et utiliser les formules du périmètre et de l'aire d'un carré, d'un rectangle et d'un triangle, utiliser les unités de mesure usuelles, résoudre des problèmes dont la résolution implique des conversions.
Organisation et gestion de données	Lire, interpréter tableaux et graphiques, résoudre un problème mettant en jeu une situation de proportionnalité.
Culture scientifique et technologique	Maîtriser des connaissances dans divers domaines scientifiques (le ciel et la Terre, la matière, l'énergie, l'unité et la diversité du vivant, le fonctionnement du vivant, le fonctionnement du corps humain et la santé, les êtres vivants dans leur environnement, les objets techniques, environnement et développement durable).

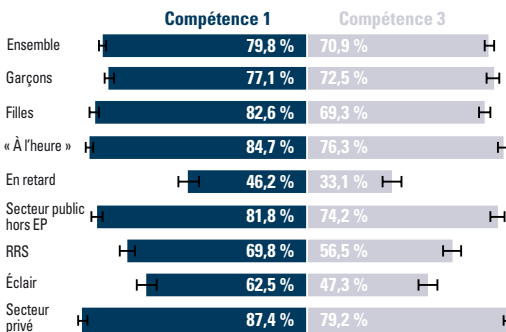
2 Proportion d'élèves de 3^e qui maîtrisent les compétences 1 et 3 du socle, mai 2013.

En compétence 1, environ 79 % des élèves de fin de 3^e maîtrisent les éléments suivants :

Lire	Adapter son mode de lecture à la nature du texte proposé et à l'objectif poursuivi ; repérer les informations dans un texte à partir des éléments explicites et des éléments implicites nécessaires ; utiliser ses capacités de raisonnement, ses connaissances de la langue, savoir faire appel à des outils appropriés pour lire ; dégager, par écrit ou oralement, l'essentiel d'un texte lu ; manifester, par des moyens divers, sa compréhension de textes variés.
-------------	---

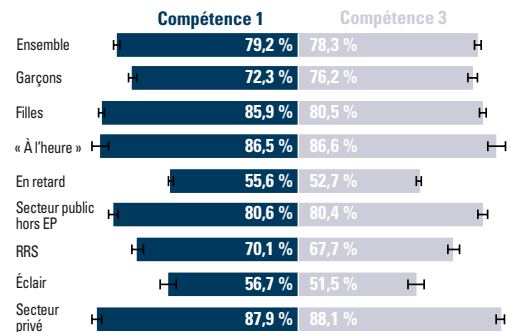
En compétence 3, environ 78 % des élèves de fin de 3^e maîtrisent les éléments suivants :

Pratiquer une démarche scientifique et technologique, résoudre des problèmes	Rechercher, extraire et organiser l'information utile ; réaliser, manipuler, mesurer, calculer, appliquer des consignes ; raisonner, argumenter, pratiquer une démarche expérimentale ou technologique, démontrer ; présenter la démarche suivie, les résultats obtenus, communiquer à l'aide d'un langage adapté.
Savoir utiliser des connaissances et des compétences mathématiques	Organisation et gestion de données : reconnaître des situations de proportionnalité, utiliser des pourcentages, des tableaux, des graphiques ; exploiter des données statistiques et aborder des situations simples de probabilité. Nombres et calculs : connaître et utiliser les nombres entiers, décimaux et fractionnaires. Mener à bien un calcul : mental, à la main, à la calculatrice, avec un ordinateur. Géométrie : connaître et représenter des figures géométriques et des objets de l'espace ; utiliser leurs propriétés. Grandeurs et mesures : réaliser des mesures (longueurs, durées,...), calculer des valeurs (volumes, vitesses, etc.) en utilisant différentes unités.
Savoir utiliser des connaissances dans divers domaines scientifiques	L'Univers et la Terre : organisation de l'univers ; structure et évolution au cours des temps géologiques de la Terre, phénomènes physiques. La matière : principales caractéristiques, états et transformations ; propriétés physiques et chimiques de la matière et des matériaux ; comportement électrique, interactions avec la lumière. Le vivant : unité d'organisation et diversité ; fonctionnement des organismes vivants, évolution des espèces, organisation et fonctionnement du corps humain. L'énergie : différentes formes d'énergie, notamment l'énergie électrique, et transformations d'une forme à une autre. Les objets techniques : analyse, conception et réalisation ; fonctionnement et conditions d'utilisation.



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé sous contrat.

Lecture : 79,8 % des élèves de CM2 maîtrisent la compétence 1 du socle. L'intervalle de confiance de cet indicateur est $\pm 1,6$ %.



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé sous contrat.

Lecture : 79,2 % des élèves de 3^e maîtrisent la compétence 1 du socle. L'intervalle de confiance de cet indicateur est $\pm 1,4$ %.

DÉFINITIONS

LE SOCLE COMMUN de connaissances et de compétences, instauré par la loi d'orientation et de programmation pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005, désigne un ensemble de connaissances et de compétences que les élèves doivent maîtriser à l'issue de la scolarité obligatoire pour poursuivre leur formation, construire leur avenir professionnel et réussir leur vie en société. L'acquisition du socle commun est progressive, elle se déroule en trois étapes : le palier 1 jusqu'en CE1, le palier 2 jusqu'en CM2 et le palier 3 au collège.

Depuis 2014, les compétences 1 (la maîtrise de la langue française) et 3 (les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique) sont évaluées chaque année pour l'un des trois paliers, selon un cycle triennal, en commençant par le CE1. En 2015, l'évaluation concernera le palier 2 (fin de CM2) et en 2016, le palier 3 (fin de troisième).

À la fin de l'année scolaire 2013-2014, 81,7 % des élèves de CE1 maîtrisent la compétence 1 du socle et 82,6 % des élèves de ce niveau maîtrisent la compétence 3 (1).

En CE1, les filles sont plus nombreuses à maîtriser la compétence 1 que les garçons : elles sont 85,2 % contre 78,3 % pour ces derniers. Pour la compétence 3, les performances selon le sexe sont identiques.

Que ce soit pour la compétence 1 ou la compétence 3, la proportion d'élèves qui les maîtrisent est nettement moins élevée parmi les élèves en retard que parmi les élèves « à l'heure » ; la différence est particulièrement marquée, avec près de 30 points de pourcentage d'écart.

La proportion d'élèves qui maîtrisent les compétences 1 et 3 dans le cadre du socle commun est également plus basse parmi les élèves des Éclair (Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite) et des RRS (Réseau de réussite scolaire). Enfin, les établissements privés affichent les proportions les plus élevées d'élèves maîtrisant les compétences évaluées.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves de CE1 scolarisés dans les établissements publics et privés sous contrat en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (y compris Mayotte) en mai 2014.

ÉCHANTILLON - La maîtrise des compétences du socle a été évaluée à partir d'un échantillon représentatif d'environ 20 000 élèves de CE1 dans 628 écoles. Les épreuves, d'une durée de deux heures par compétence, administrées en 4 séquences de 30 minutes chacune, ont eu lieu au mois de mai 2014. Les indicateurs sont présentés avec leur intervalle de confiance à 95 %, indiquant la marge d'incertitude liée à l'échantillonnage.

ÉPREUVES - En 2014, la compétence 1 et la compétence 3 (sans la culture scientifique et technologique pour le CE1) ont été évaluées sous forme de QCM (questions à choix multiples) et de questions ouvertes en fin de CE1 (palier 1). Les contraintes de l'évaluation ne permettent pas d'évaluer l'exhaustivité des capacités décrites dans le socle (par exemple, le domaine « dire » pour la compétence 1).

MAÎTRISE DU SOCLE - Après analyse des résultats, un niveau d'exigence a été fixé pour chaque compétence, seuil à partir duquel on peut considérer que les élèves maîtrisent les compétences du socle au palier concerné (cette démarche est similaire à celle retenue entre 2007 et 2012 pour évaluer les compétences de base en fin d'école et en fin de collège).

ÉCLAIR - Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite.

RRS - Réseau de réussite scolaire.

EP - Éducation prioritaire.

SOURCES

MENESR-DEPP, Évaluations des compétences 1 et 3 du socle des élèves de CE1, mai 2014.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 08.37.
- L'état de l'École, n° 24, MEN-DEPP, octobre 2014.

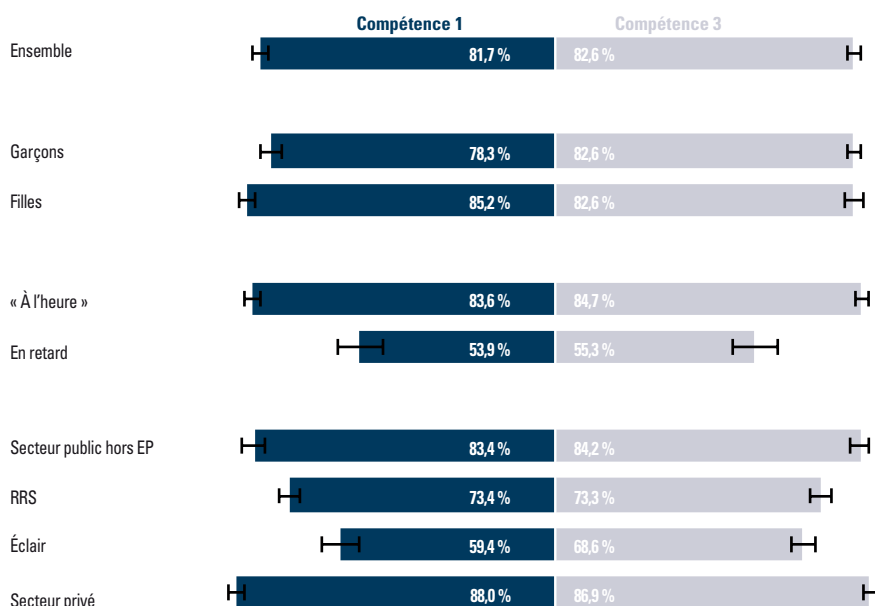
1 Proportion d'élèves de CE1 qui maîtrisent les compétences 1 et 3 du socle, mai 2014.

En compétence 1, environ 82 % des élèves de fin de CE1 maîtrisent les éléments suivants :

Lire	Lire seul et comprendre un énoncé, une consigne simple. Lire silencieusement un texte (moins de 250 mots) en déchiffrant les mots inconnus, dégager le thème et manifester sa compréhension dans un résumé, une reformulation, des réponses à des questions.
Écrire	Copier un texte court sans erreur dans une écriture cursive lisible et avec une présentation soignée. Utiliser ses connaissances pour mieux écrire un texte court. Écrire de manière autonome un texte de cinq à dix lignes.
Étude de la langue (vocabulaire, grammaire, orthographe)	En vocabulaire, utiliser des mots précis pour s'exprimer, donner des synonymes, des contraires, regrouper des mots par familles, commencer à utiliser l'ordre alphabétique. En grammaire, distinguer les mots selon leur nature (le verbe, le nom, l'article, l'adjectif qualificatif, le pronom personnel [sujet]), identifier les fonctions des mots dans la phrase (verbe et sujet), la conjugaison des verbes du 1 ^{er} groupe, être et avoir, au présent, au futur, au passé composé de l'indicatif ainsi que faire, aller, dire, venir, au présent de l'indicatif, distinguer le présent du futur et du passé. En orthographe, écrire des mots en respectant les correspondances entre lettres et sons et les règles relatives à la valeur des lettres, écrire sans erreur des mots mémorisés, commencer à orthographier correctement des formes conjuguées, respecter l'accord entre le sujet et le verbe, ainsi que les accords en genre et en nombre dans le groupe nominal

En compétence 3, environ 83 % des élèves de fin de CE1 maîtrisent les éléments suivants :

Nombres et calcul	Écrire, nommer, comparer, ranger les nombres entiers naturels inférieurs à 1 000. Résoudre des problèmes de dénombrement. Calculer : addition, soustraction, multiplication. Diviser par 2 et par 5 dans le cas où le quotient exact est entier. Restituer et utiliser les tables d'addition et de multiplication par 2, 3, 4 et 5. Calculer mentalement en utilisant des additions, des soustractions et des multiplications simples. Résoudre des problèmes relevant de l'addition, de la soustraction et de la multiplication. Utiliser les fonctions de base de la calculatrice.
Géométrie	Situer un objet par rapport à soi ou à un autre objet, donner sa position et décrire son déplacement. Reconnaître, nommer et décrire les figures planes et les solides usuels. Percevoir et reconnaître quelques relations et propriétés géométriques : alignement, angle droit, axe de symétrie, égalité de longueurs. Repérer des cases, des nœuds d'un quadrillage. Résoudre un problème géométrique.
Grandeurs et mesures	Utiliser les unités usuelles de mesure ; estimer une mesure. Être précis et soigneux dans les mesures et les calculs. Résoudre des problèmes de longueur et de masse.
Organisation et gestion des données	Utiliser un tableau, un graphique. Organiser les données d'un énoncé.



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé sous contrat.

Lecture : 81,7 % des élèves de CE1 maîtrisent la compétence 1 du socle. L'intervalle de confiance de cet indicateur est $\pm 2,3$ %.

DÉFINITIONS

LE CYCLE DES ÉVALUATIONS disciplinaires réalisées sur échantillon (Cedre) a pour finalité de mesurer l'atteinte des objectifs fixés par les programmes. La reprise, en 2014, de l'évaluation de 2008 portant sur les mathématiques permet de comparer les performances des élèves de fin d'école à six ans d'intervalle et de mesurer leur évolution.

Par rapport à 2008, le score moyen obtenu par les élèves en 2014 est resté stable. La répartition des élèves dans les groupes de niveau évolue puisque les élèves du groupe le moins performant (< 1) sont plus nombreux qu'auparavant (hausse de 1 point). Parallèlement à cette hausse, le pourcentage d'élèves appartenant au groupe 3 a diminué de 31,3 % à 28,6 % (1) et (2).

Comme en 2008, les garçons présentent un score supérieur à celui des filles. L'écart s'accroît légèrement (de 6 points en 2008 à 9 points en 2014). Pour les garçons, la répartition dans les groupes est stable, excepté pour le groupe 3, en baisse de 4 points. S'agissant des filles, on observe une hausse de leur présence dans le groupe le plus faible (de 2,6 % en 2008 à 4,1 % en 2014).

Alors que, sur cette période, le pourcentage d'élèves en retard a baissé, passant de 15,3 % à 11,4 %, leur score moyen a baissé significativement en 2014, marquant un repli de 12 points par rapport à celui de 2008. Dans le même temps, les performances des élèves « à l'heure » ne présentent pas d'évolution significative.

L'indice de position sociale moyen mesure la proximité du milieu familial de l'enfant au système scolaire. Cet indice peut se substituer à la profession des parents pour mieux expliquer les parcours et la réussite scolaire de leurs enfants. Pour les échantillons de 2008 et 2014, la moyenne de cet indice a été calculée pour chaque école évaluée. Quatre groupes ont ensuite été constitués (quartiles), des écoles les plus défavorisées aux écoles les plus favorisées (3). L'analyse des scores moyens selon ces quartiles montre que les scores les plus élevés sont observés dans les quartiles constitués des écoles dont l'indice social est le plus haut. Entre 2008 et 2014, le score moyen des élèves baisse dans les deux premiers quartiles, mais pas dans les deux derniers. Les performances des élèves restent donc fortement liées à l'origine sociale.

LE CADRE DE L'ENQUÊTE - Depuis l'année 2003, la DEPP a mis en place un dispositif d'évaluations-bilans destiné à répondre à un objectif très général : confronter les résultats du fonctionnement pédagogique du système éducatif aux objectifs qui lui sont assignés, et contribuer ainsi au pilotage de la politique pédagogique en fournissant des indicateurs permettant d'apprécier l'évolution des compétences des élèves dans des domaines essentiels. L'enquête présentée ici a pour objectif d'évaluer des compétences en mathématiques attendues en fin d'école. Au sein du dispositif Cedre, un champ disciplinaire différent est évalué chaque année : compétences générales (2003 et 2009), langues vivantes étrangères (2004 et 2010), attitudes à l'égard de la vie en société (2005), histoire-géographie et éducation civique (2006 et 2012), sciences (2007 et 2013) et mathématiques (2008 et 2014).

LES SITUATIONS D'ÉVALUATION - L'évaluation menée en 2014 reprend en partie des situations de l'évaluation de 2008, et permet ainsi de mesurer l'évolution des performances des élèves. L'évaluation a porté sur 273 questions ou items, dont 142 étaient repris à l'identique de l'épreuve passée en 2008.

LES GROUPES ET L'ÉCHELLE DE PERFORMANCE - En 2008, la partie la plus basse de l'échelle est constituée des scores obtenus par les 15 % d'élèves ayant les résultats les plus faibles (groupes < 1 et 1). Le groupe < 1 correspond aux élèves de très faible niveau. À l'opposé, la partie supérieure, constituée des scores les plus élevés, rassemble 10 % des élèves (groupe 5). Entre les groupes 1 et 5, l'échelle est scindée en trois parties d'amplitude de scores égale correspondant à trois groupes intermédiaires (groupes 2, 3 et 4). L'estimation conjointe des modèles de réponse à l'item, à partir des données de 2008 et de 2014, et la présence d'items communs entre les deux évaluations permettent de garder une échelle aux caractéristiques identiques, dont le découpage en tranches de scores est le même qu'en 2008. On peut ainsi mesurer l'évolution de la répartition des élèves selon les niveaux de l'échelle.

L'ÉCHANTILLON - La population visée est celle des élèves de CM2 des écoles publiques et privées sous contrat de France métropolitaine. En 2014, 290 écoles ont été sélectionnées en vue d'une représentativité nationale. Dans chaque école sélectionnée, tous les élèves de CM2 ont été évalués, soit environ 8 000 élèves

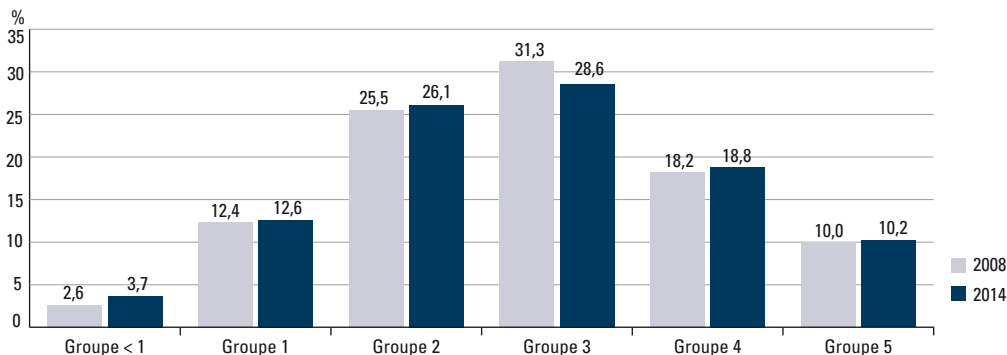
SOURCES

MENESR-DEPP, Enquêtes Cedre, Compétences en mathématiques en fin d'école 2008/2014.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 2015-n° 18.
- N. Le Donné et T. Rocher, « Une meilleure mesure du contexte socio-éducatif des élèves et des écoles », *Éducation & formations*, n° 79, décembre 2010.

1 Répartition des élèves par groupes de niveaux en 2008 et en 2014 en mathématiques, en %.



► **Champ :** France métropolitaine, Public + Privé sous contrat.

Note : par le jeu des arrondis, les totaux des pourcentages peuvent être légèrement différents de 100.

Lecture : en 2014, 28,6 % des élèves appartiennent au groupe de niveau 3 contre 31,3 % en 2008.

2 Répartition (en %), score moyen en mathématiques et répartition selon les groupes de niveaux en 2008 et en 2014

	Année	Répartition	Score Moyen	Écart-type	Groupe < 1	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5
Ensemble	2008	100,0	250	50	2,6	12,4	25,5	31,3	18,2	10,0
Ensemble	2014	100,0	249	52	3,7	12,6	26,1	28,6	18,8	10,2
Garçons	2008	51,0	253	51	2,7	11,8	23,5	32,0	18,1	12,0
Garçons	2014	51,0	253	54	3,3	11,9	23,9	28,0	20,3	12,6
Filles	2008	49,0	247	49	2,6	13,0	27,6	30,6	18,2	7,9
Filles	2014	49,0	244	51	4,1	13,4	28,4	29,3	17,2	7,7
Élèves en retard	2008	15,3	215	41	6,5	25,8	39,7	23,4	3,1	1,6
Élèves en retard	2014	11,4	203	43	14,6	31,6	35,0	12,8	4,4	1,5
Élèves « à l'heure »	2008	84,7	256	49	1,9	10,0	22,9	32,8	20,9	11,5
Élèves « à l'heure »	2014	88,6	254	51	2,3	10,2	24,9	30,7	20,6	11,3
Public hors EP	2008	70,7	253	51	2,4	11,9	24,0	31,6	18,8	11,3
Public hors EP	2014	72,0	250	52	3,6	11,9	25,8	28,8	19,4	10,4
EP	2008	13,6	232	45	4,6	18,0	33,2	27,8	12,2	4,2
EP	2014	12,9	228	50	6,5	21,4	31,5	24,7	11,0	4,8
Privé	2008	15,7	253	46	1,7	9,5	25,6	33,3	20,7	9,2
Privé	2014	15,1	259	50	1,7	8,4	22,8	31,0	22,4	13,8

► **Champ :** France métropolitaine, Public + Privé sous contrat.

Note : les évolutions significatives entre 2008 et 2014 sont marquées en gras. Par le jeu des arrondis, les totaux des pourcentages peuvent être légèrement différents de 100.

Lecture : les filles représentent 49 % des élèves enquêtés en 2008 et en 2014. Leur score baisse de 3 points entre les deux cycles d'évaluation, passant de 247 à 244 ;

4,1 % d'entre elles appartiennent au groupe < 1 en 2014 contre 2,6 % en 2008.

3 Score en mathématiques selon l'indice de position sociale moyen de l'école en 2008 et en 2014 (1)

Indice moyen de l'école	Année	Score moyen	Écart-type
1 ^{er} quartile	2008	240	50
	2014	229	48
2 ^e quartile	2008	249	53
	2014	245	51
3 ^e quartile	2008	249	49
	2014	254	51
4 ^e quartile	2008	261	46
	2014	266	52

► **Champ :** France métropolitaine, Public + Privé sous contrat.

1. L'indice de position socio-scolaire mesure la proximité du milieu familial de l'enfant au système scolaire.

Cet indice peut se substituer à la profession des parents pour mieux expliquer les parcours et la réussite scolaire de leurs enfants.

Note : les évolutions significatives entre 2008 et 2014 sont marquées en gras.

Lecture : en 2014, le score moyen des élèves appartenant au quart des classes les plus défavorisées (1^{er} quartile) est en baisse par rapport à 2008 (229 en 2014, contre 240 en 2008).

DÉFINITIONS

LE CYCLE DES ÉVALUATIONS disciplinaires réalisées sur échantillon (Cedre) a pour finalité de mesurer l'atteinte des objectifs fixés par les programmes. La reprise, en 2014, de l'évaluation de 2008 portant sur les mathématiques, permet de comparer les performances des élèves de fin de collège à six ans d'intervalle et de mesurer leur évolution.

Par rapport à 2008, le score moyen obtenu par les élèves en 2014 a diminué de manière significative, passant de 250 à 243, ce qui correspond à 14 % d'écart type.

L'analyse de la répartition des élèves dans les groupes de niveau montre que les élèves des groupes les moins performants sont plus nombreux qu'auparavant. En effet, le pourcentage d'élèves dans les groupes les plus faibles (< 1 et 1) a augmenté de manière importante, passant de 15 % à 19,5 %. Parallèlement à cette hausse de près d'un tiers, le pourcentage d'élèves appartenant aux groupes 4 et 5 a diminué, passant de 28,6 % à 24,4 % (1) et (2).

Les scores moyens des filles et des garçons ont baissé significativement entre 2008 et 2014. Néanmoins, cette diminution est moins importante pour les filles (5 points) que pour les garçons (9 points). Les garçons restent moins nombreux que les filles dans les groupes < 1 et 1 et plus nombreux dans les groupes 4 et 5. Cependant, en proportion, l'écart filles/garçons se réduit au sein des groupes 4 et 5.

L'indice de position sociale moyen mesure la proximité du milieu familial de l'enfant au système scolaire. Cet indice peut se substituer à la profession des parents pour mieux expliquer les parcours et la réussite scolaire de leurs enfants. Pour les échantillons de 2008 et 2014, la moyenne de cet indice a été calculée pour chaque établissement évalué. Quatre groupes ont ensuite été constitués (quartiles), des établissements les plus défavorisés aux établissements les plus favorisés (3). L'analyse des scores moyens selon ces quatre groupes montre que les scores les plus élevés sont observés dans les quartiles constitués des établissements dont l'indice social est le plus haut. Entre 2008 et 2014, le score moyen des élèves baisse dans les trois premiers quartiles, mais pas dans le quatrième. Les performances des élèves restent donc fortement liées à l'origine sociale.

LE CADRE DE L'ENQUÊTE - Depuis l'année 2003, la DEPP a mis en place un dispositif d'évaluations-bilans destiné à répondre à un objectif très général : confronter les résultats du fonctionnement pédagogique du système éducatif aux objectifs qui lui sont assignés, et contribuer ainsi au pilotage de la politique pédagogique en fournissant des indicateurs permettant d'apprécier l'évolution des compétences des élèves dans des domaines essentiels. L'enquête présentée ici a pour objectif d'évaluer des compétences en mathématiques attendues en fin de collège. Au sein du dispositif Cedre, un champ disciplinaire différent est évalué chaque année : compétences générales (2003 et 2009), langues vivantes étrangères (2004 et 2010), attitudes à l'égard de la vie en société (2005), histoire-géographie et éducation civique (2006 et 2012), sciences (2007 et 2013) et mathématiques (2008 et 2014).

LES SITUATIONS D'ÉVALUATION - L'évaluation menée en 2014 reprend en partie des situations de l'évaluation de 2008, et permet ainsi de mesurer l'évolution des performances des élèves. L'évaluation a porté sur 236 questions ou items, dont 134 étaient repris à l'identique de l'épreuve passée en 2008.

LES GROUPES ET L'ÉCHELLE DE PERFORMANCES - En 2008, la partie la plus basse de l'échelle est constituée des scores obtenus par les 15 % d'élèves ayant les résultats les plus faibles (groupes < 1 et 1). Le groupe < 1 correspond aux élèves de très faible niveau parmi ces élèves. À l'opposé, la partie supérieure, constituée des scores les plus élevés, rassemble 10 % des élèves (groupe 5). Entre les groupes 1 et 5, l'échelle est scindée en trois parties d'amplitude de scores égale correspondant à trois groupes intermédiaires (groupes 2, 3 et 4).

L'estimation conjointe des modèles de réponse à l'item, à partir des données de 2008 et de 2014, et la présence d'items communs entre les deux évaluations permettent de garder une échelle aux caractéristiques identiques, dont le découpage en tranches de scores est le même qu'en 2008. On peut ainsi mesurer l'évolution dans la répartition des élèves selon les niveaux de l'échelle.

L'ÉCHANTILLON - En 2014, 323 classes de 3^e générale ont été sélectionnées aléatoirement en vue d'une représentativité nationale. Cela représente environ 8 000 élèves. Les réponses de 8 023 élèves ont pu être analysées dans les 330 classes répondantes.

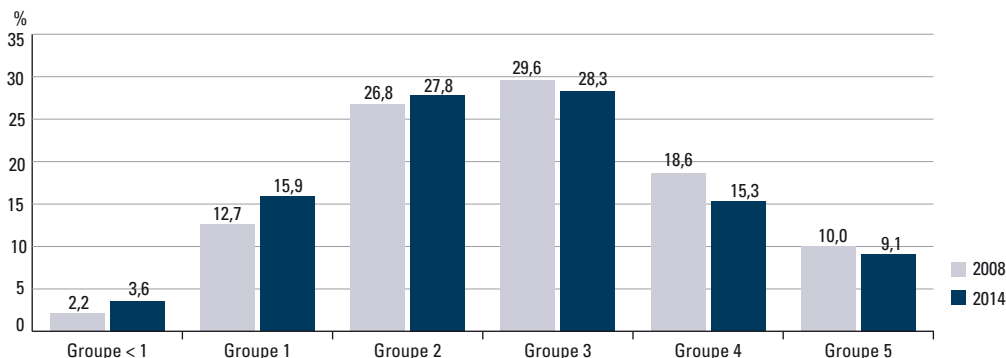
SOURCES

MENESR-DEPP, Enquêtes Cedre, Compétences en mathématiques en fin d'école 2008/2014.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 2015-n° 19.
- N. Le Donné et T. Rocher, « Une meilleure mesure du contexte socio-éducatif des élèves et des écoles », *Éducation & formations*, n° 79, décembre 2010.

1 Répartition des élèves par groupes de niveaux en 2008 et en 2014 en mathématiques, en %.



► **Champ :** France métropolitaine, Public + Privé sous contrat.

Note : par le jeu des arrondis, les totaux des pourcentages peuvent être légèrement différents de 100.

Lecture : en 2014, 28,3 % des élèves appartiennent au groupe de niveau 3 contre 29,6 % en 2008.

2 Répartition (en %), score moyen en mathématiques et répartition selon les groupes de niveaux en 2008 et en 2014

	Année	Répartition	Score Moyen	Écart-type	Groupe < 1	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5
Ensemble	2008	100,0	250	50	2,2	12,7	26,8	29,6	18,6	10,0
Ensemble	2014	100,0	243	50	3,6	15,9	27,8	28,3	15,3	9,1
Garçons	2008	49,2	257	51	1,5	10,4	24,7	29,8	20,9	12,8
Garçons	2014	49,9	248	52	3,1	14,2	26,7	27,7	16,6	11,7
Filles	2008	50,8	243	48	3,0	15,1	28,9	29,4	16,4	7,3
Filles	2014	50,1	238	48	4,0	17,6	28,9	28,9	14,0	6,6
Élèves en retard	2008	30,5	221	40	5,8	23,9	37,6	22,5	8,7	1,6
Élèves en retard	2014	19,4	207	39	10,5	32,1	37,9	15,8	3,0	0,7
Élèves « à l'heure »	2008	69,5	263	49	0,7	7,9	22,1	32,7	22,9	13,7
Élèves « à l'heure »	2014	80,6	252	49	1,9	12,0	25,4	31,3	18,2	11,1
Public hors EP	2008	66,4	250	50	2,0	12,7	26,8	29,8	18,9	9,7
Public hors EP	2014	64,7	242	50	3,1	16,4	28,6	28,2	14,5	9,1
EP	2008	12,2	220	43	6,9	26,3	34,7	21,2	8,2	2,7
EP	2014	13,7	218	47	9,8	27,5	31,4	19,9	8,2	3,2
Privé	2008	21,5	266	47	0,3	5,1	22,4	33,7	23,5	15,0
Privé	2014	21,5	261	47	0,9	6,8	23,1	33,9	22,1	13,1

► **Champ :** France métropolitaine, Public + Privé sous contrat.

Note : les évolutions significatives entre 2008 et 2014 sont marquées en gras. Par le jeu des arrondis, les totaux des pourcentages peuvent être légèrement différents de 100.

Lecture : les garçons représentent 49,2 % des élèves enquêtés en 2008 et 49,9 % en 2014. Leur score baisse de 9 points entre les deux cycles d'évaluation, passant de 257 à 248 ; 3,1 % d'entre eux appartiennent au groupe < 1 en 2014 contre 1,5 % en 2008.

3 Score en mathématiques selon l'indice de position sociale moyen de l'établissement en 2008 et en 2014 (1)

Indice moyen de l'établissement	Année	Score moyen	Écart-type
1 ^{er} quartile	2008	227	47
	2014	219	45
2 ^e quartile	2008	251	47
	2014	241	48
3 ^e quartile	2008	254	48
	2014	242	45
4 ^e quartile	2008	267	49
	2014	269	49

► **Champ :** France métropolitaine, Public + Privé sous contrat.

1. L'indice de position sociale moyen mesure la proximité du milieu familial de l'enfant au système scolaire.

Cet indice peut se substituer à la profession des parents pour mieux expliquer les parcours et la réussite scolaire de leurs enfants.

Note : les évolutions significatives entre 2008 et 2014 sont marquées en gras.

Lecture : en 2014, le score moyen des élèves appartenant au quart des classes les plus défavorisées (1^{er} quartile) est en baisse par rapport à 2008 (219 en 2014, contre 227 en 2008).

DÉFINITIONS

En 2014, plus de 750 000 jeunes hommes et femmes de 17 ans ou plus, de nationalité française, ont participé à la *journée défense et citoyenneté* (JDC) au cours de laquelle ils ont passé un test de compréhension de l'écrit.

Le test vise à évaluer trois dimensions spécifiques : l'automatisme de la lecture, les connaissances lexicales, des traitements complexes de supports écrits. Pour chacune d'entre elles, un seuil de maîtrise a été fixé : en deçà d'un certain niveau, on peut considérer que les jeunes éprouvent des difficultés sur la compétence visée (-), au-delà, la compétence est jugée maîtrisée (+). À partir de la combinaison des résultats, huit profils de lecteurs ont été déterminés (1).

Les jeunes les plus en difficulté (profils 1 et 2), qui représentent 4,1 % de l'ensemble, voient leurs faiblesses s'expliquer par un déficit important de vocabulaire. De surcroît, les jeunes du profil 1 (2,3 %) n'ont pas installé les mécanismes de base de traitement du langage écrit. Parmi eux, certains sont sans doute non-lecteurs. En revanche, les jeunes des profils 3 et 4 (5,5 %) ont un niveau lexical correct, mais ils ne parviennent pas à traiter les écrits complexes.

L'épreuve permet également d'identifier des profils particuliers de lecteurs : 8,6 % des jeunes (profils 5a et 5b) parviennent à compenser leurs difficultés pour accéder à un certain niveau de compréhension. Le profil 5c (10,5 % de l'ensemble des jeunes) désigne une population de lecteurs qui, malgré des déficits importants des processus automatisés impliqués dans l'identification des mots, réussit les traitements complexes de l'écrit, et cela en s'appuyant sur une compétence lexicale avérée. Enfin, le profil 5d décrit les jeunes ayant tout réussi, soit 71,2 % de la population totale.

Les garçons sont plus souvent en difficulté que les filles (1). Ils réussissent moins bien les épreuves de compréhension et sont majoritaires dans chacun des profils 1, 3 et 4 (2). Ils sont aussi caractérisés par un déficit des mécanismes de base de traitement du langage écrit, ce qui explique leur présence significativement plus importante dans les profils 1, 3, 5a et 5c.

Les résultats varient sensiblement selon les académies (3). En France métropolitaine, vingt-et-une académies affichent un pourcentage de jeunes en difficulté inférieur à 10 % et quatre académies ont un taux compris entre 10 % et 12 %. Pour l'académie d'Amiens, le taux atteint 14 %. Concernant l'outre-mer, les pourcentages sont nettement plus élevés : autour de 30 % pour la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion, 45 % en Guyane et 75 % à Mayotte.

POPULATION CONCERNÉE - Jeunes françaises et français ayant participé à la *journée défense et citoyenneté* (JDC ex-JAPD) en 2014 en France métropolitaine et dans les DOM y compris Mayotte.

PROCÉDURES DE PASSATION - À partir de 2009, les épreuves de lecture ont été adaptées à un nouveau mode de passation. Les jeunes doivent répondre, grâce à un boîtier électronique, aux questions qui défilent sur un grand écran. Leurs réponses, et dans certains cas, leurs temps de réaction, sont enregistrés. À la fin de la session d'évaluation, les différents scores sont calculés de manière automatique.

ÉPREUVES - Les épreuves de la *journée défense et citoyenneté* ont pour objectif de repérer, chez les faibles lecteurs, trois ensembles majeurs de difficultés d'inégales natures :

- une mauvaise automatisme des mécanismes responsables de l'identification des mots : plutôt que de pouvoir consacrer leur attention à la construction du sens, les lecteurs laborieux doivent consacrer à la reconnaissance de mots, ce qui devrait se faire sans réfléchir ;
- une compétence langagière insuffisante : il s'agit essentiellement de la pauvreté des connaissances lexicales, bien que ni leur capacité à identifier des mots, ni leur compétence langagière ne soient prises en défaut ;
- une pratique défaillante des traitements complexes requis par la compréhension d'un document : nombre de jeunes seront peu efficaces dans le traitement de l'écrit, soit par défaut d'expertise, soit par difficulté de maintien de l'attention.

COMPARAISONS ACADÉMIQUES - Les informations recueillies permettent de fournir des indications régionales, mais les comparaisons entre régions doivent tenir compte de réserves importantes. En effet, ces résultats concernent des jeunes de nationalité française, qui représentent environ 96 % des générations scolarisées en France, cette proportion pouvant être sensiblement différente d'une région à l'autre. De plus, les jeunes participants à la JDC n'ont pas tous le même âge. Certains jeunes, en proportion variable selon les régions, ne se sont pas encore présentés à la JDC, et l'on sait, de par les précédentes enquêtes, qu'ils auront globalement de moins bons résultats que les autres. Néanmoins, le nouveau dispositif permet d'avoir des estimations plus précises du pourcentage de jeunes en difficulté selon le département ou la région du domicile.

SOURCES

Ministère de la Défense-DSN et MENESR-DEPP.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 2015-n°16, 2014-n°12.

1 Les profils de lecteurs, en %, JDC-2014.

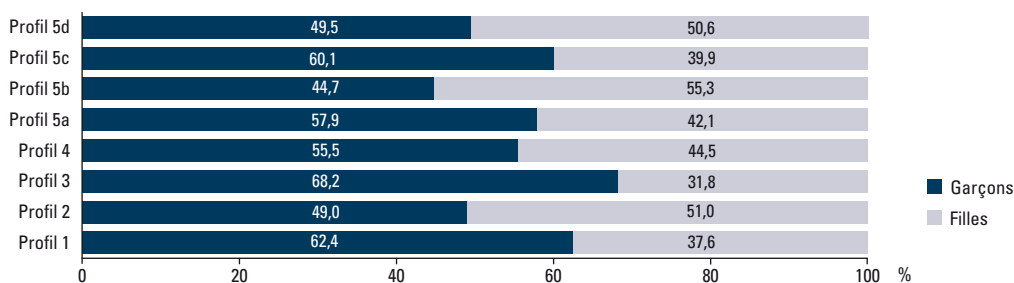
Profils	Traitements complexes	Automaticité de la lecture	Connaissances lexicales	Garçons	Filles	Ensemble	
5d	+	+	+	68,6	74,0	71,2	Lecteurs efficaces 81,8
5c	+	-	+	12,3	8,6	10,5	
5b	+	+	-	5,6	7,3	6,4	Lecteurs médiocres 8,6
5a	+	-	-	2,4	1,9	2,2	
4	-	+	+	3,6	3,1	3,4	Très faibles capacités de lecture 5,5
3	-	-	+	2,8	1,4	2,1	
2	-	+	-	1,8	2,0	1,9	Difficultés sévères 4,1
1	-	-	-	2,8	1,8	2,3	

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.**

Note : le signe « + » indique que la compétence est jugée maîtrisée et le signe « - » indique que les jeunes éprouvent des difficultés sur la compétence visée.

Lecture : la combinaison des trois dimensions de l'évaluation permet de définir 8 profils. Les profils numérotés de 1 à 4 concernent les jeunes n'ayant pas la capacité de réaliser des traitements complexes (très faible compréhension en lecture suivie, très faible capacité à rechercher des informations). Ils sont en deçà du seuil de lecture fonctionnelle. Les profils codés 5a, 5b, 5c, 5d sont au-delà de ce même seuil, mais avec des compétences plus ou moins solides, ce qui peut nécessiter des efforts de compensation relativement importants.

2 Répartition de chaque profil de lecteurs selon le sexe, en %, JDC-2014.



► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.**

3 Répartition des lecteurs selon l'académie, en %, JDC-2014.

	En difficulté [Profils 1, 2, 3, 4]	Difficultés sévères [Profils 1 et 2]	Très faibles capacités de lecture [Profils 3 et 4]	Lecteurs médiocres [Profils 5a et 5b]	Lecteurs efficaces [Profils 5c et 5d]
Aix-Marseille	9,5	4,2	5,3	10,3	80,2
Amiens	14,0	5,8	8,2	9,5	76,5
Besançon	10,7	4,2	6,5	8,7	80,6
Bordeaux	8,5	3,3	5,2	7,1	84,4
Caen	9,1	3,3	5,8	7,8	83,2
Clermont-Ferrand	7,5	2,9	4,6	6,1	86,4
Corse	7,4	2,8	4,7	8,6	84,0
Créteil	8,6	3,7	4,9	9,1	82,3
Dijon	9,6	3,6	6,0	7,7	82,8
Grenoble	7,1	2,8	4,2	7,9	85,1
Lille	10,7	4,7	6,1	10,1	79,2
Limoges	8,6	3,2	5,4	7,0	84,4
Lyon	6,9	2,7	4,2	8,4	84,7
Montpellier	7,2	3,1	4,0	9,1	83,8
Nancy-Metz	8,5	3,0	5,5	7,6	83,9
Nantes	8,3	3,5	4,8	9,2	82,5
Nice	7,3	3,0	4,4	9,0	83,7
Orléans-Tours	11,5	4,4	7,1	8,2	80,4
Paris	4,8	2,0	2,8	5,4	89,9
Poitiers	9,9	4,3	5,6	7,7	82,4
Reims	10,6	4,2	6,3	8,8	80,6
Rennes	7,1	2,9	4,3	8,4	84,5
Rouen	9,1	4,0	5,1	10,2	80,7
Strasbourg	8,3	3,6	4,7	9,4	82,3
Toulouse	8,9	3,6	5,3	7,6	83,6
Versailles	6,7	2,7	4,0	7,0	86,3
Guadeloupe	30,9	16,2	14,8	15,2	53,9
Guyane	47,9	27,2	20,7	10,9	41,2
Martinique	31,1	16,3	14,8	14,4	54,5
Mayotte	75,4	48,9	26,5	8,6	16,0
La Réunion	27,3	14,4	12,9	13,1	59,6
Total	9,6	4,1	5,5	8,6	81,8

DÉFINITIONS

En 2013, 56 000 jeunes de 17 ans ou plus, de nationalité française, ont pris part, dans le cadre de la *journée défense et citoyenneté* (JDC), à une évaluation de leurs compétences dans l'utilisation des mathématiques de la vie quotidienne (numératie). Pour rendre compte de leurs performances, une échelle de compétences a été constituée, permettant de positionner ces jeunes selon quatre groupes de niveau (1). 9,6 % d'entre eux rencontrent des difficultés pour conduire un calcul dans des situations simples (groupes 1 et 2).

Les jeunes du groupe 1 (4,8 % de la population) présentent les difficultés les plus importantes (2). Ils ne réussissent, en moyenne, qu'un tiers des items du test et la moitié d'entre eux ne calcule pas de façon automatisée. Ces jeunes ne semblent donc pas disposer des outils mathématiques requis pour répondre aux besoins de la vie courante. Ils peuvent être considérés comme étant en situation d'« innumérisme ».

Les jeunes du groupe 2 (4,8 % de la population) sont également en difficulté. Ils ne réussissent en moyenne que la moitié des items du test et leurs compétences restent limitées. Ils présentent des taux de réussite comparables à ceux du groupe 1 pour les items les plus difficiles. Néanmoins, pour les deux tiers des items, ils ont un taux de réussite supérieur de 10 points de pourcentage à ceux du groupe 1.

Sans éprouver de difficulté majeure en numératie, les jeunes du groupe 3 (18,1 % de la population) présentent tout de même des acquis fragiles. Ils réussissent en moyenne près de 60 % des items du test et sont près de 30 % à ne pas calculer de façon automatisée.

Les jeunes du groupe 4 (72,3 % de la population) réussissent en moyenne près de 80 % des items du test. Leur taux de réussite aux items est en moyenne supérieur de 21 points de pourcentage à celui du groupe 3. Pour plus de 90 % d'entre eux, le calcul mental élémentaire est automatisé.

Les filles sont plus souvent en difficulté que les garçons en numératie (2). Elles sont moins performantes dans la résolution de problèmes. Concernant les calculs dictés et l'écriture des nombres, elles présentent des performances plus proches de celles des garçons.

Les jeunes qui ont répondu au test de numératie ont aussi passé le module de performance en lecture habituellement proposé lors de la JDC. 14,1 % des jeunes sont en difficulté dans au moins un des deux domaines, quel que soit le sexe (3). 5,8 % des jeunes rencontrent des difficultés uniquement en numératie tandis que 4,5 % des jeunes n'en rencontrent qu'en lecture. Ils sont 3,8 % à cumuler les difficultés dans les deux domaines.

POPULATION CONCERNÉE - Jeunes françaises et français ayant participé à la *journée défense et citoyenneté* (JDC ex-JAPD) en septembre et octobre 2013 en France métropolitaine.

ÉPREUVES - Le test de numératie est constitué d'un diaporama où chaque consigne est affichée à l'écran et lue afin de ne pas freiner les mauvais lecteurs dans leurs calculs. Les jeunes doivent répondre grâce à un boîtier électronique. Ce dispositif permet l'enregistrement des temps de réponse pour mesurer précisément l'automatisme des calculs.

Le test se compose de six épreuves comprenant 66 items au total. Chaque épreuve est constituée de questions à choix multiple :

- deux épreuves de calculs dictés : un calcul est lu et une réponse est proposée à l'écran qu'il faut valider ou invalider ;
- une épreuve consacrée à l'écriture des nombres en lettres ou en chiffres ;
- deux séries de problèmes qui relèvent de la vie courante ;
- une épreuve consacrée aux procédures : série de nombres à compléter, opérations à trou, rudiments d'algèbre.

CONSTITUTION DES GROUPES - À partir des résultats issus du test, les items ont été classés par difficulté croissante. Un groupe d'experts (IG, IA-IPR, chercheurs et enseignants) a ensuite identifié les items constituant des seuils entre les différents groupes de niveau. Grâce au modèle de réponse à l'item, les items et les élèves ont été positionnés sur une même échelle. Cette représentation met en évidence la gradation dans les acquis, les élèves d'un groupe donné maîtrisant les compétences acquises par ceux des groupes situés en dessous dans l'échelle.

NUMÉRATIE - Le terme de numératie est un néologisme emprunté à l'anglais. Ce concept recouvre les compétences numériques et mathématiques utilisées dans la vie quotidienne.

INNUMÉRISME - « État d'une personne qui, bien qu'ayant suivi un enseignement, n'a pas acquis ou a perdu la compétence dans le maniement des nombres et du calcul, dans les situations de la vie courante » (Commission spécialisée de terminologie et de néologie). Entendre par « maniement des nombres » le raisonnement arithmétique : décider ou choisir une opération arithmétique pour répondre à un problème concret.

SOURCES

Ministère de la Défense-DSN et MENESR-DEPP.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 2014-n°13.

- S. Herrero, Th. Hugué, R. Vourc'h, « Évaluation des compétences des jeunes en numératie lors de la JDC », *Éducation & formations* n° 86-87, mai 2015.

1 Échelle de performances en numératie, JDC 2013.

Groupe 4 - Sans difficulté 72,3 %	Ces jeunes peuvent traiter une situation de proportionnalité, extraire et utiliser des données d'un tableau, utiliser ou calculer un pourcentage, calculer une probabilité dans un tirage à une épreuve, remplacer une valeur dans une expression algébrique. Cependant, pour moitié d'entre eux, les problèmes relevant du modèle multiplicatif sur de grands nombres posent problème ainsi que l'utilisation de la représentation en perspective cavalière.
Groupe 3 - Acquis fragiles 18,1 %	Ces jeunes peuvent résoudre des problèmes à modèle additif à plusieurs étapes comportant des nombres courants. Ils savent appliquer un pourcentage simple, convertir des longueurs et des durées d'une unité à une autre, calculer l'aire et le périmètre de figures élémentaires et remplacer une valeur dans une expression algébrique. Les nombres mis en jeu sont les nombres décimaux relatifs, en écriture décimale ou fractionnaire.
Groupe 2 - En difficulté 4,8 %	Les jeunes de ce groupe ont une connaissance des nombres un peu plus élargie que ceux du groupe 1, tant sur la taille des nombres que sur le sens de l'écriture décimale. Ils peuvent aussi reconnaître une proportion sur une représentation graphique ou utiliser une proportion élémentaire.
Groupe 1 - En grande difficulté 4,8 %	Ces jeunes ne réussissent que des calculs simples pour lesquels ils doivent seulement valider ou invalider les résultats qui leurs sont donnés. Les quelques problèmes qu'ils arrivent à résoudre ne relèvent que du modèle additif. L'utilisation de données sous forme de tableaux ou de diagrammes est restreinte au prélèvement d'informations explicites. Dans tous les cas, les nombres mis en jeu sont de petits entiers ou des décimaux simples.

Lecture : les jeunes du groupe 3 représentent 18,1 % des jeunes. Ils sont capables de réaliser les tâches des groupes 1, 2 et 3 mais ils ont une probabilité faible de réussir les tâches spécifiques au groupe 4.

2 Répartition des jeunes dans les groupes et automaticité de calcul, en %, JDC 2013.

	Garçons	Filles	Ensemble	Temps de réponse moyen aux épreuves de calculs dictés (en secondes)	Automaticité de calcul		
					Garçons	Filles	Ensemble
Groupe 4 - Sans difficulté	75,5	68,9	72,3	4,4	91,6	91,5	91,6
Groupe 3 - Acquis fragiles	15,9	20,4	18,1	5,1	68,3	73,1	70,9
Groupe 2 - En difficulté	4,2	5,6	4,8	5,4	53,5	62,5	58,5
Groupe 1 - En grande difficulté	4,5	5,1	4,8	5,5	46,3	54,3	50,5

► **Champ** : France métropolitaine.

Note : par le jeu des arrondis, les totaux des colonnes peuvent être légèrement différents de 100 %.

Lecture : 75,5 % des garçons appartiennent au groupe 4. Les jeunes de ce groupe mettent en moyenne 4,4 secondes pour répondre aux questions de calculs dictés, et pour 91,6 % d'entre eux le calcul est automatisé.

3 Difficulté en numératie et en lecture selon le sexe, en %, JDC 2013.

Profils	Garçons	Filles	Ensemble
Difficultés en lecture et en numératie	4,1	3,5	3,8
Difficultés en numératie seulement	4,5	7,2	5,8
Difficultés en lecture seulement	5,7	3,3	4,5
Sans difficulté	85,7	86,1	85,9
Total	100,0	100,0	100,0

► **Champ** : France métropolitaine.

Lecture : 4,5 % des garçons sont en difficulté en numératie (groupes 1 et 2) mais pas en lecture.

DÉFINITIONS

L'ÉVOLUTION du taux d'accès au niveau IV de formation sous statut scolaire assurée par le ministère en charge de l'éducation nationale (MENESR) est marquée par trois grandes phases (1). Jusqu'au milieu des années 1980, l'accès progresse lentement, de 10 % à la fin des années 1950, à 35 % au début des années 1980. À partir de 1985, l'accès augmente fortement, avec la création du baccalauréat professionnel, mais aussi avec l'afflux de jeunes de plus en plus nombreux en terminale générale. Ce dernier mouvement s'arrête en 1994. Jusqu'en 2009, le taux d'accès au niveau IV fluctue aux alentours de 63 %.

La rentrée 2010 est sans doute le début d'une nouvelle phase : le taux d'accès au niveau IV de formation sous statut scolaire assurée par l'Éducation nationale a fortement augmenté, pour atteindre 70,6 % en 2010. La rénovation de la voie professionnelle, avec la mise en place du baccalauréat professionnel en trois ans après la troisième, a pour effet d'amener plus de candidats au baccalauréat que ne le faisait l'ancien cursus : BEP en deux ans puis, pour moins de la moitié d'entre eux, baccalauréat professionnel en deux ans. Le taux d'accès au niveau IV dépasse alors de 8 points son niveau d'avant 2010 (2). Il atteint 75,7 % à la rentrée 2014.

La prise en compte des autres voies (apprentissage et formations du ministère en charge de l'agriculture) porte le taux à 84,3 % en 2014, soit 15,9 points au-dessus de celui observé en 1996 (68,4 %).

Le taux d'accès des filles s'établit à 88,3 %, contre 80,5 % pour les garçons (3). Cet écart provient principalement des séries générales (12,5 points). Il se creuse en 2014 dans la voie générale au profit des filles grâce à la série S. Dans la voie technologique, l'écart se réduit en faveur des garçons : avec la fin des BEP « Carrières sanitaires et sociales », les élèves de la voie professionnelle ne s'orientent plus vers la série ST2S, série féminine à plus de 90 %. Presque autant de filles que de garçons accèdent en terminale technologique (+ 0,7 point). Les voies de formation professionnelles sont plus fréquentées par les garçons que par les filles.

Pour l'ensemble des voies de formation, l'écart entre filles et garçons est revenu au niveau d'avant 2010. Les filles accèdent toujours beaucoup plus que les garçons au niveau du baccalauréat en 2014 (+ 7,8 points).

NIVEAU IV DE FORMATION - Formations du niveau baccalauréat. Le niveau IV comprend les années terminales des baccalauréats général, technologique et professionnel, du brevet professionnel et du brevet des métiers d'art. Le ministère en charge de l'éducation et celui en charge de l'agriculture offrent des formations de type scolaire de niveau IV. L'accès à ce niveau de formation est également possible par l'apprentissage.

TAUX D'ACCÈS CONJONCTUREL AU NIVEAU IV DE FORMATION

Le taux d'accès conjoncturel c'est à dire calculé pour une année donnée, est celui d'une génération fictive qui aurait à chaque âge les taux d'accès par âge observés l'année considérée. Il est obtenu en faisant la somme des différents taux par âge observés l'année donnée.

Ce taux d'accès doit être distingué du taux d'accès d'une génération au niveau IV de formation qui rapporte les entrées au niveau IV de formation à l'effectif des générations concernées. Pour une génération (enfants nés une année donnée), on fait la somme des taux d'accès au niveau IV enregistrés au cours de rentrées scolaires successives. La première colonne du tableau (2) donne l'année de naissance de la génération et, en dessous, le nombre de personnes dans cette génération à la première rentrée où la génération intervient de manière perceptible (lorsqu'elle atteint 16 ans).

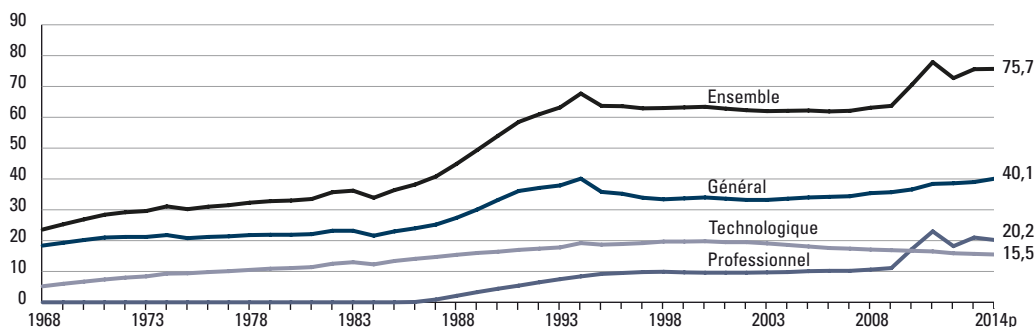
DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES - La population par âge est issue du bilan démographique publié chaque année par l'Insee pour la France métropolitaine et les DOM hors Mayotte. Le bilan démographique de 2015, utilisé ici, fournit les populations légales jusqu'à la rentrée 2011, et des estimations pour 2012 à 2014.

SOURCES

MENESR-DEPP

- Système d'information Scolarité.
- Système d'information sur les apprentis (SIFA).
- Système d'information du ministère en charge de l'agriculture SAFRAN.
- MENESR-Insee, Estimations démographiques.

1 Évolution des taux d'accès au niveau IV de formation, en %.



► Champ : France métropolitaine jusqu'en 1994, puis France métropolitaine + DOM hors Mayotte, MENESR-scolaire, Public + Privé.

2 Calendrier d'accès au niveau IV de formation

Génération (effectifs à 16 ans)	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013p	2013 2014p	2014 2015p	Total entrants MENESR-scolaire
1982 : entrants	9 400												(1) 505 500
826 700 %	1,2												61,0
1983 : entrants	25 300	8 200											(1) 481 000
779 400 %	3,2	1,0											61,5
1984 : entrants	72 200	24 800	8 000										(1) 490 600
794 800 %	9,0	3,1	0,9										61,4
1985 : entrants	143 300	72 500	24 500	7 700									(1) 501 400
809 700 %	17,5	8,8	3,0	0,9									61,3
1986 : entrants	241 400	145 000	73 600	23 200	7 100								(1) 508 700
828 400 %	29,0	17,3	8,7	2,8	0,8								60,8
1987 : entrants	17 600	247 000	143 600	70 400	21 500	7 200							507 300
823 700 %	2,1	29,8	17,2	8,5	2,6	0,9							61,1
1988 : entrants		17 500	254 600	142 800	68 700	20 900	6 800						511 300
834 900 %		2,1	30,3	17,0	8,2	2,5	0,8						60,9
1989 : entrants			17 200	256 400	142 000	66 200	20 300	7 600					509 700
832 900 %			2,1	30,7	17,0	8,0	2,5	0,9					61,2
1990 : entrants				17 400	260 700	141 400	65 000	21 500	6 900				512 900
828 200 %				2,0	31,3	17,0	7,8	2,6	0,9				61,6
1991 : entrants					17 800	267 700	139 400	71 800	17 900	4 500			519 100
818 400 %					2,2	32,5	17,0	8,8	2,3	0,6			63,4
1992 : entrants						18 200	270 700	157 100	64 700	9 400	4 100		524 200
809 000 %						2,2	33,2	19,3	8,1	1,2	0,5		64,5
1993 : entrants							18 700	284 600	170 100	37 800	8 600	3 600	523 400
776 600 %							2,4	36,5	22,2	5,0	1,2	0,5	67,8
1994 : entrants								19 600	323 000	149 700	36 200	6 600	(2) 538 700
777 400 %								2,5	41,8	19,5	4,8	0,9	70,0
1995 : entrants									20 800	347 700	156 600	29 500	(2) 564 800
793 200 %									2,6	43,7	19,8	3,8	71,3
1996 : entrants										21 700	375 600	148 100	
805 600 %										2,7	46,5	18,4	
1997 : entrants											22 400	394 500	
798 300 %											2,8	49,3	
1998 : entrants												22 900	
812 400 %												2,8	
MENESR-scolaire (3)													
Total entrants	509 200	515 000	521 500	517 900	517 800	521 600	520 900	562 200	603 400	570 800	603 500	605 200	
Taux d'accès	62,0	62,1	62,2	61,9	62,1	63,1	63,7	70,6	77,9	72,7	75,6	75,7	
Taux d'accès (toutes formations)	68,2	68,2	68,6	68,8	69,1	70,3	71,4	78,6	88,1	81,3	85,7	(4) 84,3	

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

- Total, compte tenu des jeunes de la génération qui ont accédé au niveau bac. avant la rentrée 2003.
- Total estimé, compte tenu des jeunes de la génération susceptibles d'accéder au niveau bac lors des prochaines rentrées.
- Total, compte tenu des élèves nés avant 1982.
- Chiffre basé sur une estimation provisoire concernant la formation en apprentissage.

Lecture : le taux d'accès au niveau IV (MENESR-scolaire) de la génération 1989 vaut 61,2 %. Il est calculé en faisant la somme des taux d'accès de la génération 1989 pour les années scolaires 2005-2006 à 2010-2011 (soit : $2,1 + 30,7 + 17,0 + 8,0 + 2,5 + 0,9 = 61,2$). Le taux d'accès au niveau IV (MENESR-scolaire) en 2010 est de 70,6 %. Il est calculé en faisant la somme des taux d'accès des générations 1989 à 1994 pour l'année scolaire 2010-2011 (soit : $0,9 + 2,6 + 8,8 + 19,3 + 36,5 + 2,5 = 70,6$).

3 Taux d'accès au niveau IV par type de formation et par sexe en 2014-2015, données provisoires, en %.

Type de formation	MENESR-Scolaire			Ensemble des voies de formation		
	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble
Général	34,0	46,4	40,1	34,2	46,7	40,3
Technologique	15,1	15,9	15,5	15,8	16,4	16,1
Professionnel	21,7	18,6	20,2	(1) 30,5	(1) 25,2	(1) 27,9
Ensemble	70,8	80,9	75,7	(1) 80,5	(1) 88,3	(1) 84,3

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

- Chiffre basé sur une estimation provisoire concernant la formation en apprentissage.

DÉFINITIONS

A LA SESSION 2014, 675 000 candidats de France métropolitaine et des DOM ont obtenu le diplôme national du brevet (DNB) portant le taux de réussite à 85,4 % (1). Ce taux a progressé de 7 points depuis le milieu des années 2000.

Depuis la session 2013, les candidats se répartissent en deux séries. La série générale, largement majoritaire (9 candidats sur 10), est essentiellement constituée des élèves scolarisés en classes de troisième générale au collège, tandis que la série professionnelle regroupe principalement des élèves de classe de troisième préparatoire aux formations professionnelles (troisième prépa-pro) et de l'enseignement agricole. Les candidats sont 86,0 % à obtenir leur diplôme dans la série générale et 78,7 % dans la série professionnelle (2).

Comme lors des sessions précédentes, les filles réussissent mieux que les garçons au DNB, quelle que soit la série présentée. Dans la série générale, 88,8 % des filles obtiennent leur diplôme. C'est 5,6 points de plus que les garçons. Dans la série professionnelle également, les filles, en proportion moins nombreuses, réussissent mieux leur examen que les garçons : 80,8 % de taux de réussite contre 77,4 %.

Les candidats de la série générale sont plus jeunes que ceux de la série professionnelle : la plupart ont 15 ans, alors que dans la série professionnelle, du fait de parcours plus lents, la majorité des candidats a 16 ans (3). Les candidats les plus jeunes réussissent généralement mieux : la quasi-totalité des candidats en avance est reçue, contre près de deux sur trois parmi les candidats ayant un an de retard.

Quelle que soit la série présentée, les enfants de cadres supérieurs ou d'agriculteurs exploitants réussissent mieux que les autres candidats (4). Ils sont respectivement 96,1 % et 92,4 % à réussir leur examen en 2014 (contre 85,4 % des candidats en moyenne). Parmi les cadres supérieurs et les professions intermédiaires, les enfants d'enseignants ont, en règle générale, des taux de réussite plus élevés que la moyenne de leur groupe. Dans les milieux défavorisés, le taux de réussite des candidats au DNB est nettement inférieur : les enfants d'ouvriers ou de parents inactifs comptent parmi ceux qui ont les taux de réussite les plus faibles. C'est dans la série générale que le taux de réussite varie le plus selon l'origine sociale du candidat : 27,7 points d'écart entre les enfants de professeurs et les enfants d'inactifs.

POPULATION CONCERNÉE - Ensemble des candidats au DNB de France métropolitaine et des départements d'outre-mer (y compris Mayotte à partir de 2011).

DIPLÔME NATIONAL DU BREVET - Diplôme national sanctionnant la formation secondaire au terme des classes de troisième, et attestant de la maîtrise des sept compétences du socle commun de connaissances et de compétences, depuis la session 2011. Il est attribué sur la base des notes obtenues à un examen et des résultats issus du contrôle continu en classe de troisième.

SÉRIE DU DNB - À compter de la session 2013, le DNB comporte deux séries : la série générale et la série professionnelle. Jusqu'en 2012, il comportait trois séries : la série collège, la série technologique et la série professionnelle.

TAUX DE RÉUSSITE - Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents à l'examen.

PRÉSENT - Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve finale.

ÂGE - L'âge est défini par la différence de millésime entre l'année d'observation et l'année de naissance, quelle que soit la date d'anniversaire. Pour la session 2014, un candidat âgé de 15 ans est, par définition, né en 1999. Son âge réel à la session de juin peut aller de 14 ans et demi, s'il est né en décembre 1999, à 15 ans et demi, s'il est né en janvier 1999. En théorie, les candidats passent le DNB l'année de leurs 15 ans.

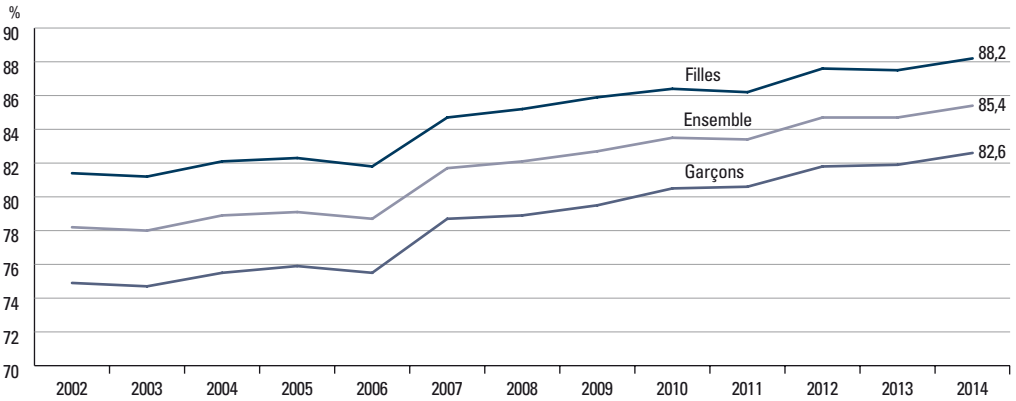
SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Ocean.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 2015-n°10, 2014-n°07, 13.04, 12.02.

1 Évolution du taux de réussite au diplôme national du brevet selon le sexe depuis 2002, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011 (1).

1. Les évolutions avec ou sans Mayotte sont quasi identiques.

2 Réussite au diplôme national du brevet selon le sexe, session 2014.

	Série générale		Série professionnelle		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Garçons	296 388	83,2	33 637	77,4	330 025	82,6
Filles	322 919	88,8	22 014	80,8	344 933	88,2
Ensemble	619 307	86,0	55 651	78,7	674 958	85,4

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

3 Réussite au diplôme national du brevet selon l'âge, session 2014.

	Série générale		Série professionnelle		Total	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
14 ans ou moins	26 506	98,8	24	80,0	26 530	98,7
15 ans	517 623	90,8	15 446	85,2	533 069	90,7
16 ans	70 460	61,7	31 763	78,8	102 223	66,1
17 ans ou plus	4 718	52,5	8 418	68,8	13 136	61,9
Ensemble	619 307	86,0	55 651	78,7	674 958	85,4

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

4 Réussite au diplôme national du brevet selon l'origine sociale, session 2014.

	Série générale		Série professionnelle		Total	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Agriculteurs exploitants	12 005	92,9	1 423	87,9	13 428	92,4
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	57 219	88,4	4 505	83,1	61 724	88,0
Cadres, professions intellectuelles supérieures	144 461	96,3	2 823	86,6	147 284	96,1
<i>dont professeurs et assimilés</i>	22 820	97,6	243	86,8	23 063	97,5
Professions intermédiaires	95 570	91,2	5 389	84,4	100 959	90,8
<i>dont instituteurs et assimilés</i>	6 083	96,2	169	87,1	6 252	95,9
Employés	126 977	85,6	11 735	80,8	138 712	85,1
Ouvriers	115 039	79,8	15 973	78,7	131 012	79,7
Retraités	7 278	81,7	627	77,4	7 905	81,3
Inactifs	43 885	69,9	7 675	71,6	51 560	70,1
Indéterminé	16 873	72,7	5 501	71,6	22 374	72,4
Ensemble	619 307	86,0	55 651	78,7	674 958	85,4

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

DÉFINITIONS

AVEC 710 700 CANDIDATS et 625 700 lauréats, le taux de réussite au baccalauréat augmente à la session 2014. Il atteint 88 % : 91 % dans les voies générale et technologique, 82 % dans la voie professionnelle (1) et (2).

Seul le taux de réussite de la voie générale est en recul, surtout du fait des séries ES et L. Il dépasse 90 % dans presque toutes les séries technologiques.

Dans les trois voies, les filles réussissent mieux que les garçons. L'écart de réussite en faveur des filles est de 6,8 points dans le professionnel, de 3 points dans le général et 1,8 point dans le technologique. L'écart est particulièrement important dans les spécialités professionnelles des services (+ 5 points) et dans la série générale L (+ 4,8 points). La série Hôtellerie est la seule où, de façon marquée, les garçons réussissent mieux que les filles (+ 1,2 point en faveur des garçons).

Depuis 1995, le taux de réussite a progressé régulièrement dans la voie générale (3). L'augmentation est un peu moins marquée pour la série S que pour les séries ES et L, même si cette dernière série est la seule de la voie générale à avoir perdu des bacheliers sur la période. Dans la voie technologique, le taux de réussite a connu une progression plus faible, surtout du fait des séries du secteur tertiaire. Depuis deux ans, la voie technologique rattrape son retard par rapport à la voie générale. Le taux de réussite de la voie professionnelle, qui avait profité en 2009 de l'instauration de l'« épreuve de contrôle », a retrouvé dès 2012 le niveau précédant cette évolution réglementaire après trois ans de baisse conséquente. À la session 2014, il augmente de 3,3 points, amplifiant de façon nette la hausse timidement entamée en 2013. Le nombre de bacheliers professionnels a presque triplé depuis 1995, notamment avec la réforme de la voie professionnelle (voir « Définitions »).

À la session 2014, pour 100 bacheliers, on compte 49 généralistes, 21 technologiques et 30 professionnels, contre respectivement 58, 28 et 14 en 1995, la répartition des bacheliers s'étant modifiée en faveur de la voie professionnelle principalement sous l'effet de la mise en place dans cette voie du baccalauréat en trois ans.

LES TROIS VOIES OU FILIÈRES DU BACCALAURÉAT

LE BACCALAURÉAT GÉNÉRAL sanctionne une formation générale, à dominante scientifique (S), économique et sociale (ES) ou littéraire (L), organisée autour d'un noyau cohérent de disciplines dominantes dans le cadre d'une formation générale.

LE BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE associe une formation générale à une formation couvrant un champ technologique d'ensemble.

- STI : Sciences et technologies industrielles, est remplacé par les séries STI2D et STD2A à partir de la session 2013.

- STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable, en remplacement de la série STI hors spécialité « Arts appliqués » depuis la session 2013.

- STL : Sciences et technologies de laboratoire.

- STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant, en remplacement des séries STAE et STPA depuis la session 2008.

- STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion, en remplacement de la série STT depuis la session 2007, puis STG depuis la session 2014.

- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social, en remplacement de la série SMS depuis la session 2009.

- STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués, en remplacement de la spécialité « Arts appliqués » de la série STI depuis la session 2013.

- TMD : Techniques de la musique et de la danse.

- Hôtellerie.

LE BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL sanctionne une formation professionnelle qui permet d'entrer dans la vie active même si, comme tout baccalauréat, il donne le droit de poursuivre des études supérieures. Avec la réforme de la voie professionnelle, ce baccalauréat est obtenu à l'issue d'un cursus en trois ans après la troisième.

La voie professionnelle est composée de « spécialités de la production » et de « spécialités des services ».

Depuis la session 2009, les candidats ayant obtenu une moyenne entre 8 et 10 sur 20 aux épreuves du premier groupe et une note au moins égale à 10 sur 20 à l'épreuve professionnelle pratique, peuvent se présenter à une épreuve de rattrapage dite « épreuve de contrôle ».

TAUX DE RÉUSSITE - Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents. Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve.

SOURCES

MENESR-DEPP

- Système d'information Ocean et enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat.

- Système d'information du ministère en charge de l'agriculture.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 2015-n° 08, 2014-n° 06, 13.02, 12.03, 11.07 (baccalauréat, résultats définitifs).

- Tableaux statistiques, n°s 7180, 7160 (général), 7181, 7161 (technologique), 7182, 7162 (professionnel).

1 Évolution des effectifs d'admis au baccalauréat depuis 1995

Séries	1995	2000	2005	2010	2011		2013	2014		
					hors Mayotte	y c. Mayotte		Garçons	Filles	Ensemble
S	139 031	136 214	136 877	145 839	145 201	145 430	157 229	85 585	75 091	160 676
ES	76 555	75 299	86 201	88 220	92 579	92 856	97 729	37 277	59 723	97 000
L	71 460	59 642	49 434	45 692	45 341	45 535	50 358	9 800	38 191	47 991
Bac général	287 046	271 155	272 512	279 751	283 121	283 821	305 316	132 662	173 005	305 667
STI (1)	36 364	36 940	34 567	30 022	28 191	28 217	-	-	-	-
STI2D/ STI hors AA (1)	35 249	35 477	32 773	27 831	25 895	25 921	24 660	23 729	1 808	25 537
STL	4 840	6 327	6 426	6 851	6 508	6 508	6 800	3 073	4 070	7 143
STAV (ex-STAE STPA)	2 247	5 828	5 107	5 004	5 240	5 240	4 524	2 555	2 089	4 644
STMG (ex-STT STG)	78 896	82 221	73 565	68 043	64 501	65 036	61 124	28 407	34 227	62 634
ST2S (ex-SMS)	13 337	18 469	18 689	20 622	21 565	21 644	22 400	1 960	21 807	23 767
STD2A/ STI-AA (1)	1 115	1 463	1 794	2 191	2 296	2 296	2 660	669	2 034	2 703
TMD	299	370	273	311	288	288	249	129	166	295
Hôtellerie	2 284	2 623	2 201	2 578	2 539	2 539	2 436	1 257	1 230	2 487
Bac technologique	138 267	152 778	140 828	133 431	128 832	129 472	124 853	61 779	67 431	129 210
Production	26 218	42 029	43 586	52 951	64 834	64 928	74 500	69 065	12 414	81 479
Services	40 878	50 588	49 682	65 635	90 668	91 135	84 741	29 640	79 654	109 294
Bac professionnel	67 096	92 617	93 268	118 586	155 502	156 063	159 241	98 705	92 068	190 773
Ensemble	492 409	516 550	506 608	531 768	567 455	569 356	589 410	293 146	332 504	625 650

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé.

1. À partir de la session 2013, la série STI (option « Arts Appliqués » [AA] et autres options) est remplacée par les séries STI2D et STD2A (Design et arts appliqués).

Afin de pouvoir suivre l'évolution de ces séries, les effectifs de la série STI figurent globalement, et de façon décomposée en « STI hors AA » (en regard de STI2D) et en « STI-AA » (en regard de STD2A). Les effectifs de la série STI figurent donc deux fois.

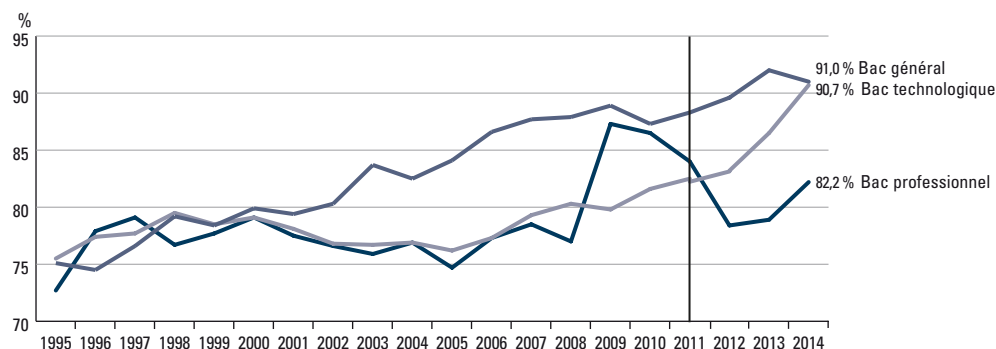
2 Évolution des taux de réussite au baccalauréat depuis 1995

Séries	1995	2000	2005	2010	2011		2013	2014		
					hors Mayotte	y c. Mayotte		Garçons	Filles	Ensemble
S	78,5	80,7	84,8	88,7	89,5	89,4	92,6	90,6	93,6	92,0
ES	73,0	78,2	84,2	86,1	87,8	87,7	91,5	87,1	91,4	89,7
L	71,3	80,2	81,9	85,1	85,8	85,7	91,0	86,4	91,2	90,1
Bac général	75,1	79,9	84,1	87,3	88,3	88,3	92,0	89,3	92,3	91,0
STI (1)	67,2	75,8	76,4	80,0	80,4	80,4	-	-	-	-
STI2D/STI hors AA (1)	67,0	75,4	75,7	79,3	79,5	79,5	91,5	92,3	94,1	92,4
STL	74,6	81,8	83,2	87,1	87,2	87,2	93,8	91,8	93,7	92,9
STAV (ex-STAE STPA)	69,1	73,9	78,0	74,5	79,9	79,9	78,5	81,9	81,7	81,8
STMG (ex-STT STG)	80,5	80,5	75,1	83,8	83,6	83,3	84,4	88,1	91,7	90,0
ST2S (ex-SMS)	73,3	79,4	76,6	76,1	80,7	80,6	85,2	87,3	91,3	90,9
STD2A/STI-AA (1)	76,4	87,0	89,8	90,7	91,3	91,3	95,6	95,3	97,8	97,2
TMD	92,3	85,1	89,8	94,5	94,1	94,1	96,5	97,0	97,1	97,0
Hôtellerie	81,5	89,0	86,8	89,8	88,5	88,5	89,8	94,0	92,8	93,4
Bac technologique	75,5	79,1	76,2	81,6	82,5	82,3	86,5	89,8	91,6	90,7
Production	69,3	78,5	75,6	85,6	82,6	82,6	76,3	78,0	81,5	78,5
Services	75,0	79,7	73,8	87,3	85,1	85,0	81,3	81,5	86,5	85,1
Bac professionnel	72,7	79,1	74,7	86,5	84,0	84,0	78,9	79,0	85,8	82,2
Ensemble	74,9	79,5	79,9	85,6	85,0	85,7	86,9	85,6	90,3	88,0

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé.

1. À partir de la session 2013, la série STI (option « Arts Appliqués » [AA] et autres options) est remplacée par les séries STI2D et STD2A (Design et arts appliqués).

3 Évolution des taux de réussite au baccalauréat selon la filière depuis 1995, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé.

DÉFINITIONS

LE TAUX DE RÉUSSITE au baccalauréat 2014 est de 88 % : 625 700 admis pour 710 700 candidats (1). Il est en hausse de 1,1 point par rapport à la session 2013.

Quelle que soit la voie, les filles réussissent mieux que les garçons (90,3 % contre 85,6 %, tous baccalauréats confondus). L'écart entre filles et garçons s'amplifie par rapport à 2013 dans les trois voies. Dans la voie professionnelle, où il reste le plus important, il passe de 6,2 points en 2013 à 6,8 points en 2014. L'écart s'accroît aussi pour le baccalauréat général : 3 points en 2014 contre 2,3 points en 2013. Dans la voie technologique, il augmente fortement et retrouve son niveau de 2012 (+ 1,8 point).

La baisse des redoublements constatée à tous les niveaux de formation a pour effet le rajeunissement des candidats et donc des bacheliers, toutes voies confondues. Ce rajeunissement est amplifié dans la voie professionnelle, avec la généralisation du cursus en trois ans menant au baccalauréat, même si les bacheliers y sont en moyenne toujours plus âgés que dans les autres voies (2). En 2014, plus des deux tiers des bacheliers professionnels ont 18 ou 19 ans contre moins d'un tiers en 2010. Et ils sont encore 16 % à être âgés de 20 ans. Dans la voie générale, plus des trois quarts des bacheliers sont âgés de 18 ans, et plus de la moitié dans la voie technologique. Toutefois, presque 34 % des bacheliers technologiques sont âgés de 19 ans, contre 14 % dans la voie générale.

Au sein de chaque voie, le taux de réussite au baccalauréat des enfants d'agriculteurs exploitants est parmi les plus élevés, avec celui des enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures (3). L'écart de taux de réussite entre les enfants d'agriculteurs exploitants et ceux d'ouvriers est le plus important au baccalauréat professionnel : 8 points. Il diminue de 0,5 point par rapport à l'année passée. Il est de 7,7 points dans la voie générale (- 0,6 point par rapport à 2013) et de 5,4 points dans la voie technologique (- 1,6 point par rapport à 2013).

TAUX DE RÉUSSITE - Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents.

PRÉSENT - Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve.

ÂGE - L'âge est défini par la différence de millésime entre l'année d'observation et l'année de naissance, quelle que soit la date d'anniversaire. Pour la session 2014, un candidat âgé de 18 ans est, par définition, un candidat né en 1996. Son âge réel à la session de juin peut aller de 17 ans et demi, s'il est né en décembre 1996, à 18 ans et demi, s'il est né en janvier 1996.

SOURCES

MENESR-DEPP

- Système d'information Ocean et enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat.
- Système d'information du ministère en charge de l'agriculture.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 2015-n° 08, 2014-n° 06, 13.02, 12.03, 11.07 (baccalauréat, résultats définitifs).
- Tableaux statistiques, n°s 7180, 7160 (général), 7181, 7161 (technologique), 7182, 7162 (professionnel).

1 Évolution de la réussite au baccalauréat selon le sexe, en %.

	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2013	2014
Baccalauréat général											
Garçons	64,5	66,2	73,9	73,9	77,4	82,1	85,9	86,7	86,6	90,7	89,3
Filles	66,9	68,9	76,6	76,0	81,8	85,5	88,3	89,6	89,6	93,0	92,3
Ensemble	65,9	67,8	75,4	75,1	79,9	84,1	87,3	88,3	88,3	92,0	91,0
Baccalauréat technologique											
Garçons	57,9	65,0	68,5	71,8	76,2	74,2	80,4	80,9	80,8	86,3	89,8
Filles	60,2	65,8	68,3	79,3	81,9	78,2	82,7	84,0	83,8	86,6	91,6
Ensemble	59,2	65,4	68,4	75,5	79,1	76,2	81,6	82,5	82,3	86,5	90,7
Baccalauréat professionnel											
Garçons			73,6	70,4	78,2	73,9	85,0	82,3	82,3	76,5	79,0
Filles			75,3	75,3	80,5	75,7	88,6	86,3	86,2	82,7	85,8
Ensemble			74,3	72,7	79,1	74,7	86,5	84,0	84,0	78,9	82,2
Tous baccalauréats											
Garçons	62,5	65,6	72,1	72,7	77,2	77,7	84,2	83,9	83,8	84,6	85,6
Filles	64,9	68,2	73,9	76,8	81,6	81,9	86,9	87,5	87,4	89,2	90,3
Ensemble	63,9	67,2	73,1	74,9	79,5	79,9	85,6	85,7	85,7	86,9	88,0

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé.

2 Réussite au baccalauréat selon l'âge, session 2014.

	Baccalauréat général		Baccalauréat technologique		Baccalauréat professionnel		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
16 ans ou moins	618	97,6	23	100,0	9	75,0	650	97,3
17 ans	19 311	97,5	1 559	95,6	475	91,5	21 345	97,3
18 ans	232 350	94,2	68 608	94,5	64 001	87,3	364 959	93,0
19 ans	44 162	81,3	43 774	89,0	71 856	80,3	159 792	82,8
20 ans	7 356	67,8	11 785	83,3	30 438	78,7	49 579	77,9
21 ans	1 265	56,1	2 481	75,0	11 115	77,4	14 861	74,6
22 ans	317	48,0	626	70,0	4 459	77,7	5 402	74,0
23 ans	125	39,6	178	57,6	2 325	80,0	2 628	74,4
24 ans	45	34,9	72	55,0	1 345	79,9	1 462	75,2
25-29 ans	61	25,8	64	40,5	2 400	83,9	2 525	77,5
30 ans ou plus	57	22,0	40	41,2	2 350	88,0	2 447	80,9
Ensemble	305 667	91,0	129 210	90,7	190 773	82,2	625 650	88,0

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé.

3 Réussite au baccalauréat selon l'origine sociale, session 2014.

Origine sociale	Baccalauréat général		Baccalauréat technologique		Baccalauréat professionnel		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Agriculteurs exploitants	5 940	94,9	2 033	96,1	2 763	89,3	10 736	93,6
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	29 028	91,1	12 240	92,7	18 063	84,5	59 331	89,3
Cadres, professions intellectuelles supérieures	106 620	95,0	19 437	94,0	13 478	87,2	139 535	94,0
<i>dont professeurs et assimilés</i>	<i>15 554</i>	<i>95,4</i>	<i>2 099</i>	<i>94,2</i>	<i>888</i>	<i>88,7</i>	<i>18 541</i>	<i>94,9</i>
Professions intermédiaires	47 523	92,1	18 420	92,7	16 041	85,7	81 984	90,9
<i>dont instituteurs et assimilés</i>	<i>4 695</i>	<i>95,1</i>	<i>874</i>	<i>92,3</i>	<i>481</i>	<i>86,7</i>	<i>6 050</i>	<i>93,9</i>
Employés	48 811	89,8	25 406	91,8	22 417	84,1	96 634	88,9
Ouvriers	33 708	87,2	24 352	90,7	46 562	81,3	104 622	85,2
Retraités	5 144	89,4	2 650	89,7	5 017	78,9	12 811	85,0
Autres personnes sans activité professionnelle	20 116	82,4	14 298	85,8	13 674	75,3	48 088	81,2
Indéterminé	8 777	80,7	10 374	83,6	52 758	81,0	71 909	81,3
Ensemble	305 667	91,0	129 210	90,7	190 773	82,2	625 650	88,0

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé.

DÉFINITIONS

LES RÉSULTATS de la session 2014 conduisent, pour la France métropolitaine et les DOM (hors Mayotte), à une proportion de bacheliers de 78,3 % dans une génération : 38,0 % dans une série générale, 16,2 % dans une série technologique, 24,1 % dans la voie professionnelle (1).

Depuis 1970, le nombre annuel de diplômés du baccalauréat a plus que triplé et la proportion de bacheliers dans une génération a gagné plus de 50 points. Cette forte progression résulte surtout de la croissance du nombre de bacheliers généraux et de l'important essor des bacheliers professionnels depuis la création de ce baccalauréat en 1986. Entre 1995 et 2008, en contraste avec la longue période de croissance qui a précédé, la proportion de bacheliers dans une génération atteint un palier et oscille autour de 62 %. Puis elle augmente de 3 points en 2009 suite à l'instauration de l'épreuve de rattrapage du baccalauréat professionnel. Stable en 2010, elle augmente de presque 12 points en deux ans avec l'arrivée des premiers bacheliers professionnels ayant suivi le cursus en trois ans qui s'ajoutent aux bacheliers passés par le cursus BEP suivi d'un baccalauréat en deux ans. À la session 2014 du baccalauréat, avec l'arrivée au baccalauréat des dernières spécialités professionnelles, la proportion de bacheliers dans une génération augmente de 3,4 points, à un niveau très supérieur à celui de 2010.

L'écart entre filles et garçons, qui restait proche de 10 points en faveur des filles jusqu'en 2011, dépasse 13 points en 2014 (2). La proportion de bachelières dans une génération dépasse de presque 12 points celle des garçons dans la voie générale et de 2 points dans la voie technologique. Ces écarts sont stables dans le temps. Par contre, dans la voie professionnelle, l'écart en faveur des garçons qui oscillait entre 3 et 4 points jusqu'en 2011, est passé à plus de 6 points en 2013 puis descendu à moins de 1 point en 2014 : la proportion de bacheliers professionnels dans une génération a augmenté de 8,5 points entre 2010 et 2014 pour les garçons contre 11,1 points pour les filles. Toutes voies confondues, les garçons ont gagné 11,6 points en quatre ans, contre 15 pour les filles.

PROPORTION DE BACHELIERS DANS UNE GÉNÉRATION - Il s'agit de la proportion de bacheliers dans une génération fictive de personnes qui auraient, à chaque âge, les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge, et en faisant la somme de ces taux par âge.

DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES - La population par âge est issue des estimations publiées chaque année par l'Insee pour la France métropolitaine et les DOM hors Mayotte. La population connue en mars 2015 a été utilisée ici. Elle permet le calcul de proportions provisoires de bacheliers dans une génération pour les sessions 2013 et 2014, et définitives pour la session 2012.

SOURCES

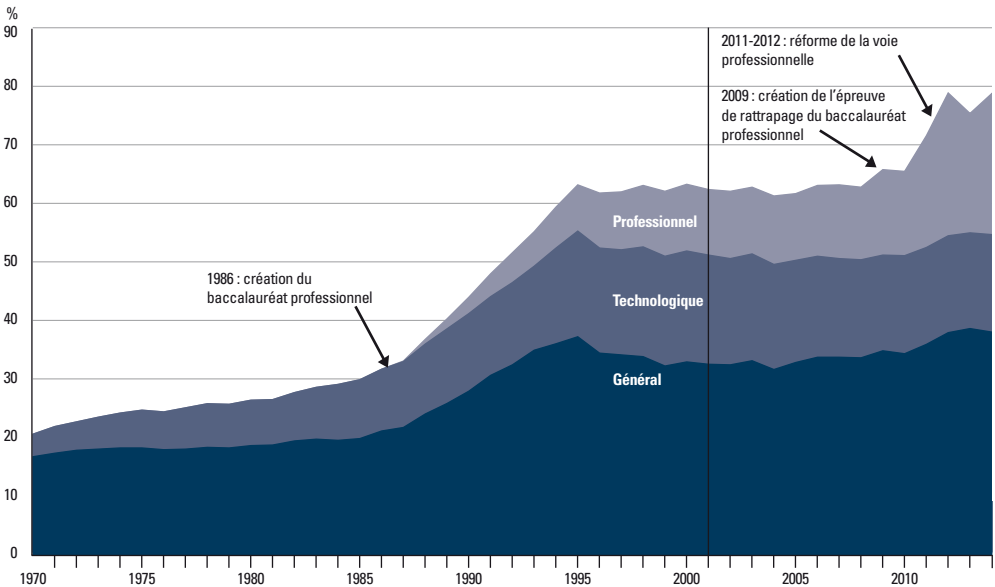
MENESR-DEPP

- Système d'information Scolarité.
- Système d'information sur les apprentis (SIFA).
- Système d'information du ministère en charge de l'agriculture SAFRAN.
- MENESR-Insee, Estimations démographiques.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 2015-n° 08, 2014-n° 06, 13.02, 12.03, 11.07 (baccalauréat, résultats définitifs).
- Tableaux statistiques, n°s 7180, 7160 (général), 7181, 7161 (technologique), 7182, 7162 (professionnel).

1 Évolution de la proportion de bacheliers dans une génération selon la voie, en %.



► Champ : France métropolitaine jusqu'en 2000, France métropolitaine + DOM hors Mayotte depuis 2001, Public + Privé.

2 Évolution de la proportion de bacheliers dans une génération selon la voie et le sexe, en %.

	France métropolitaine				France métropolitaine + DOM hors Mayotte								
	1980	1990	2000	2001	2001	2005	2007	2009	2010	2011	2012	2013p	2014p
Bac général													
Garçons	n.d.	n.d.	n.d.	26,5	26,3	26,5	27,3	29,0	29,0	30,3	32,3	32,8	32,2
Filles	n.d.	n.d.	n.d.	39,1	38,9	39,2	40,3	40,8	40,0	41,8	43,7	44,6	44,0
Ensemble	18,6	27,9	32,9	32,7	32,5	32,8	33,7	34,8	34,3	35,9	37,9	38,6	38,0
Bac technologique													
Garçons	n.d.	n.d.	n.d.	16,9	16,8	16,0	16,0	15,2	15,2	15,0	15,0	14,8	15,1
Filles	n.d.	n.d.	n.d.	19,7	19,6	18,0	16,9	16,6	17,4	17,3	17,3	17,1	17,3
Ensemble	7,3	12,8	18,5	18,2	18,2	17,0	16,4	15,9	16,3	16,1	16,1	15,9	16,2
Bac professionnel													
Garçons	-	n.d.	n.d.	12,7	12,7	13,1	14,1	16,1	16,0	21,0	28,7	23,7	24,5
Filles	-	n.d.	n.d.	9,7	9,8	9,7	11,1	13,0	12,7	17,2	19,9	17,0	23,8
Ensemble	-	2,8	11,4	11,2	11,2	11,4	12,6	14,6	14,4	19,1	24,4	20,4	24,1
Tous baccalauréats													
Garçons	n.d.	n.d.	56,9	56,0	55,8	55,6	57,4	60,3	60,2	66,4	75,9	71,3	71,8
Filles	n.d.	n.d.	69,1	68,4	68,3	67,0	68,3	70,4	70,1	76,2	80,9	78,6	85,1
Ensemble	25,9	43,5	62,8	62,1	61,9	61,2	62,7	65,2	65,0	71,2	78,3	74,9	78,3

► Champ : Public + Privé.

DÉFINITIONS

L'ESPÉRANCE d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième s'étend de 50,2 % à Mayotte à 80,9 % à Paris à la session 2013 (1). Les jeunes de sixième accèdent essentiellement au baccalauréat sous statut scolaire, et principalement par la voie générale et technologique (GT), très peu via l'apprentissage.

L'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième est la plus importante dans les académies d'Île-de-France, à Rennes et à Toulouse, avec des valeurs comprises entre 73,8 % et 80,9 % (2). Les élèves de sixième de l'académie de Rennes accèdent très souvent au baccalauréat sous statut scolaire, et peu par apprentissage de même qu'à Toulouse, mais dans une moindre mesure. En Île-de-France, la voie GT l'emporte nettement sur la voie professionnelle, mais de façon moins marquée à Créteil.

Les élèves de sixième ont également de bonnes probabilités d'obtenir, sous statut scolaire, un baccalauréat GT à Lyon, Nice et Strasbourg ou professionnel à Clermont-Ferrand, Reims, en Guadeloupe et en Martinique. L'accès au baccalauréat professionnel par apprentissage est le plus développé à Besançon, Caen, Nantes et Strasbourg.

À l'opposé, l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième est la plus faible dans les académies de Guyane, La Réunion, Mayotte, Amiens, Aix-Marseille, Caen et Lille. Les trois voies sont concernées par ce faible accès dans les trois académies des DOM. C'est également le cas à Amiens où le développement modéré de la voie professionnelle sous statut scolaire est en partie compensé par l'apprentissage. L'espérance d'obtenir le baccalauréat professionnel est plus importante à Lille et Caen, particulièrement dans l'apprentissage à Caen. Elle est plus faible à Aix-Marseille.

Entre 2013 et 2014, l'espérance d'obtenir le baccalauréat sous statut scolaire pour un élève de sixième augmente dans presque toutes les académies. Elle est à peu près stable à Reims, la hausse dans la voie GT compensant la baisse dans la voie professionnelle, et elle baisse à Paris et en Guyane du fait de la voie GT. L'accès au baccalauréat GT augmente dans toutes les autres académies, sauf en Martinique, à Limoges et Strasbourg où il est à peu près stable. Dans la voie professionnelle, la hausse concerne aussi la très grande majorité des académies à l'exception de Dijon, la Guadeloupe, Montpellier et Reims où l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième est moins importante en 2014 et de Grenoble, Rennes et Toulouse où elle est à peu près stable.

SOURCES

MENESR-DEPP

- Système d'information Ocean et enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat.
- Système d'information Scolarité.
- Système d'information SAFRAN du ministère en charge de l'agriculture.
- Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA).

L'ESPÉRANCE D'OBTENIR LE BACCALAURÉAT POUR UN ÉLÈVE DE SIXIÈME donne une mesure de la probabilité qu'aurait un jeune de sixième, une année donnée, de réussir l'examen du baccalauréat s'il rencontrait tout au long de son parcours les conditions scolaires que connaissent les autres jeunes cette année-là.

Pour une année scolaire donnée, le calcul combine tous les parcours les plus représentatifs de sixième en terminale jusqu'à l'obtention du diplôme. Il intègre tous les passages dans la classe supérieure, les orientations et réorientations vers les voies générale et technologique d'un côté, professionnelle de l'autre, que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti.

Tous les jeunes fréquentant une année donnée en des niveaux de sixième jusqu'en terminale constituent une cohorte fictive. Le taux intermédiaire d'accès au niveau supérieur est calculé pour chaque niveau, puis ces taux sont multipliés entre eux pour donner les trois composantes de l'indicateur (général et technologique) scolaire, professionnel scolaire et professionnel par apprentissage dont la somme est l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième.

Les principaux parcours qui mènent au baccalauréat GT passent par le cursus classique en trois ans après la troisième ou par une réorientation en première GT suite à un CAP ou un BEP. Ce dernier parcours est devenu rare à l'issue de la réforme de la voie professionnelle. Dans la voie professionnelle, les jeunes intègrent massivement le cursus directement après la troisième. Mais certains se réorientent aussi en fin de seconde GT ou de CAP/BEP vers une seconde ou première professionnelle. Les jeunes qui quittent le statut scolaire entrent en apprentissage soit en fin de troisième, soit en fin de seconde professionnelle, moins fréquemment en fin de seconde GT.

Tous les passages d'un niveau à l'autre sont attribués à l'académie dans laquelle est inscrit le jeune une année donnée, qu'il reste ou non dans la même académie l'année suivante.

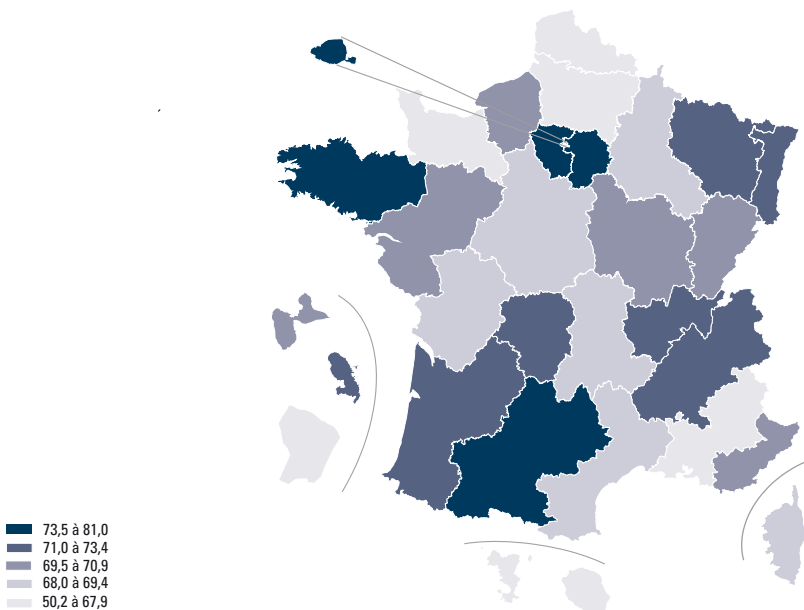
1 Espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième par académie, selon le statut et la voie, en %.

Académies	2013					2014 (1)		
	Scolaire			Apprentissage	Tous statuts	Scolaire		
	Général et technologique	Professionnel	Toutes voies	Professionnel	Toutes voies	Général et technologique	Professionnel	Toutes voies
Aix-Marseille	51,7	15,1	66,8	0,4	67,2	53,2	15,9	69,1
Amiens	48,2	16,7	64,9	0,8	65,8	49,2	17,3	66,5
Besançon	51,0	17,7	68,8	1,2	70,0	52,1	18,8	70,9
Bordeaux	53,4	18,0	71,4	0,6	72,0	54,3	18,5	72,7
Caen	48,6	17,7	66,2	1,3	67,5	50,6	18,5	69,1
Clermont-Ferrand	49,3	18,7	68,0	0,7	68,7	50,1	19,6	69,7
Corse	53,1	15,1	68,2	0,1	68,4	57,0	16,3	73,3
Créteil	56,8	16,7	73,5	0,7	74,2	58,1	17,1	75,3
Dijon	50,9	17,9	68,8	0,9	69,7	52,2	17,6	69,8
Grenoble	53,5	16,9	70,4	0,8	71,2	54,9	16,8	71,7
Lille	48,2	18,0	66,2	0,4	66,6	50,3	18,8	69,2
Limoges	53,3	18,1	71,4	0,5	71,9	53,2	19,1	72,2
Lyon	56,0	15,4	71,4	0,7	72,1	57,8	16,3	74,1
Montpellier	52,1	16,8	68,9	0,3	69,2	53,3	16,5	69,8
Nancy-Metz	52,7	17,8	70,5	0,8	71,3	54,1	18,4	72,5
Nantes	51,2	18,0	69,2	1,3	70,5	52,3	18,6	70,9
Nice	54,7	14,6	69,3	0,4	69,7	55,9	15,0	70,9
Orléans-Tours	50,8	17,2	68,0	0,9	68,9	53,7	17,6	71,3
Paris	69,5	11,0	80,5	0,4	80,9	67,8	11,5	79,4
Poitiers	51,6	16,5	68,1	0,9	69,0	53,7	17,2	71,0
Reims	48,7	18,8	67,5	0,8	68,2	49,2	18,4	67,6
Rennes	56,6	19,6	76,2	0,6	76,8	58,2	19,5	77,7
Rouen	52,5	17,0	69,5	0,8	70,3	54,5	17,5	72,0
Strasbourg	54,5	15,1	69,7	1,4	71,0	54,7	15,6	70,3
Toulouse	55,1	18,3	73,4	0,4	73,8	56,8	18,4	75,2
Versailles	63,1	13,6	76,7	0,8	77,5	63,7	14,5	78,2
Guadeloupe	47,8	22,7	70,5	0,0	70,5	49,7	21,5	71,1
Guyane	33,8	16,6	50,4	0,0	50,4	30,1	17,2	47,4
Martinique	51,3	19,7	71,0	0,2	71,2	51,4	21,2	72,6
Mayotte	34,1	16,1	50,2	0,0	50,2	37,9	17,7	55,6
La Réunion	44,8	15,0	59,8	0,1	59,9	48,2	16,4	64,6

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

1. Les données 2014 sur l'apprentissage ne sont pas disponibles au moment du bouclage du RERS-2015.

2 Espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième en 2013, en %.



DÉFINITIONS

À LA SESSION 2014, les 689 300 diplômes technologiques et professionnels délivrés se répartissent à parts égales entre niveau IV et niveau V (1). Pour ce dernier niveau, plus de la moitié (55 %) sont des CAP (y compris CAPA) et 43 % des BEP (y compris BEPA). 80 % des BEP et 10 % des CAP sont décernés en certification intermédiaire avant un baccalauréat professionnel (2). Au niveau IV, plus de la moitié (56 %) de ces diplômes sont des baccalauréats professionnels et 38 % des baccalauréats technologiques. Depuis la réforme de la voie professionnelle en 2008, la part des BEP a perdu 11 points, tandis que celle du baccalauréat professionnel en a gagné 11. Cette réforme visait, en effet, à augmenter le nombre de diplômés au niveau IV qui passe ainsi de 42 % en 2008 à 50 % en 2014, entraînant mécaniquement la baisse des diplômes au niveau V.

Entre les deux dernières sessions, le nombre de baccalauréats professionnels délivrés a fortement augmenté (+ 31 500). Cette hausse s'explique par l'arrivée à l'examen en 2014 des jeunes ayant choisi les spécialités « Accompagnement, soins et services à la personne en structure » (18 400 candidats), qui remplacent les BEP « Carrières sanitaires et sociales » et « Services aux personnes et aux territoires » (14 200 candidats en 2013).

Entre les sessions 2013 et 2014, les taux de réussite aux examens professionnels de niveau V reculent légèrement (- 0,1 point pour le CAP, - 1,1 point pour le BEP et - 0,7 pour les mentions complémentaires de niveau V [MC5]) (3). Au niveau IV, à l'exception des mentions complémentaires, le taux de réussite progresse pour l'ensemble des examens. La hausse est notamment importante pour les titulaires d'un BT/BMA (+ 4,4 points), pour les bacheliers technologiques (+ 4,2) et pour les bacheliers professionnels (+ 3,3 points).

Les candidats au BEP et au baccalauréat, professionnel ou technologique, se présentent quasi exclusivement sous statut scolaire. À l'examen du CAP, les apprentis sont présents dans les mêmes proportions que les scolaires. Pour le brevet professionnel et les mentions complémentaires, les candidats apprentis sont prédominants (4). Les candidats sous statut scolaire ont de meilleurs résultats que les apprentis au CAP et aux MC5 (écart de 2,1 points au CAP, de 5,4 points aux MC5). C'est l'inverse pour les BT/BMA et les MC4 où l'écart de réussite est en faveur des apprentis.

POPULATION CONCERNÉE - Candidats aux diplômes délivrés par le ministère en charge de l'éducation nationale, ainsi que par le ministère en charge de l'agriculture. Tous les statuts des candidats sont pris en compte, qu'ils soient scolaires, apprentis ou autres (formation continue, candidat individuel ou en enseignement à distance).

TAUX DE RÉUSSITE - Nombre d'admis par rapport au nombre de candidats présents.

DIPLÔME DE NIVEAU V - Diplôme de second cycle court professionnel de type CAP et BEP.

DIPLÔME DE NIVEAU IV - Diplôme du type baccalauréat professionnel ou brevet professionnel.

CAP (A) - Certificat d'aptitude professionnelle (agricole).

BEP (A) - Brevet d'études professionnelles (agricoles).

MC5 - Mention complémentaire de niveau V.

MC4 - Mention complémentaire de niveau IV.

BAC PRO - Baccalauréat professionnel.

BAC TECHNO - Baccalauréat technologique.

BP - Brevet professionnel. Ce diplôme se prépare en apprentissage ou en formation continue.

BT (A) - Brevet de technicien (agricole).

BMA - Brevet des métiers d'art.

SOURCES

MENESR-DEPP

- Système d'information Ocean et enquête n° 4 sur les résultats aux examens de l'enseignement technologique et professionnel du second degré.

- Système d'information du ministère en charge de l'agriculture.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 2015-n°11, 2014-n° 17, 13.05.

1 Évolution du nombre de diplômes délivrés par niveau

Session	Niveau V				Niveau IV						Ensemble
	CAP (1)	BEP (1)	MC5	Total	BP	BT (1), BMA	Bac techno (1)	Bac pro (1)	MC4	Total	
1995	270 721	206 453	11 531	488 705	13 133	18 152	138 267	67 096	-	236 648	725 353
2000	221 241	232 879	10 882	465 002	16 060	10 156	152 778	92 617	643	272 254	737 256
2005	150 898	212 523	8 229	371 650	18 798	7 124	140 828	93 268	1 496	261 514	633 164
2006	137 255	206 135	8 247	351 637	19 942	7 742	140 707	100 562	1 436	270 389	622 026
2007	143 000	204 921	9 003	356 924	19 037	3 512	137 605	104 975	1 537	266 666	623 590
2008	148 290	204 881	9 095	362 266	19 446	2 146	135 886	103 311	1 814	262 603	624 869
2009	152 062	194 039	9 358	355 459	20 594	2 117	131 602	120 728	2 000	277 041	632 500
2010	159 666	181 097	9 552	350 315	20 186	1 586	133 431	118 586	1 709	275 498	625 813
2011	185 466	148 349	9 465	343 280	19 745	1 743	129 472	156 063	1 705	308 728	652 008
2012	186 269	150 794	8 899	345 962	20 056	920	125 121	190 899	1 640	338 636	684 598
2013	194 022	151 580	9 606	355 208	18 972	832	124 853	159 241	2 173	306 071	661 279
2014	191 203	148 014	(p) 8 465	347 682	(p) 18 489	(p) 975	129 210	190 773	(p) 2 157	341 604	689 286

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.**

1. Y compris les données de l'enseignement agricole pour l'ensemble de la série.

(p) : données provisoires.

2 Nombre des lauréats aux CAP et BEP selon le mode de passage du diplôme, session 2014.

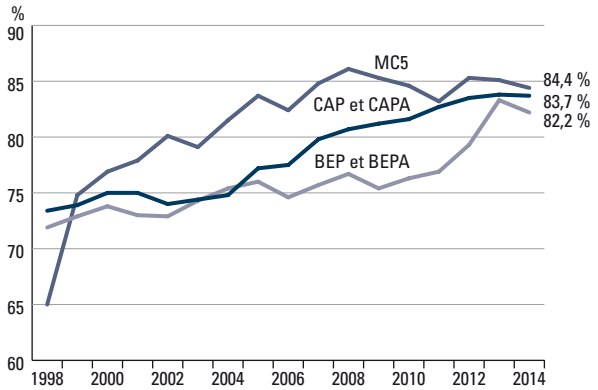
	CAP et CAPA	BEP et BEPA
Certification intermédiaire (1)		
Admis	19 050	117 403
Taux de réussite (%)	88,9	81,6
Diplôme (2)		
Admis	164 542	7 340
Taux de réussite (%)	82,9	67,9
Diplôme agricole		
Admis	7 611	23 271
Taux de réussite (%)	88,1	91,7
Total des candidats		
Admis	191 203	148 014
Taux de réussite (%)	83,7	82,2

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.**

1. Certification obtenue en cours de préparation du baccalauréat professionnel en 3 ans

2. Diplôme obtenu hors préparation au baccalauréat professionnel en 3 ans.

3 Évolution des taux de réussite aux examens de niveau V



► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011 (1).**

1. Les évolutions avec ou sans Mayotte sont quasi identiques.

4 Nombre de diplômés et taux de réussite selon le statut du candidat (1), session 2014.

	Niveau V			Niveau IV				
	CAP, CAPA	BEP, BEPA	MC5 (p)	BP (p)	BT, BMA (p)	Bac techno	Bac pro	MC4 (p)
Formation sous statut scolaire								
Admis	71 624	134 511	2 984	s.o.	914	127 265	163 347	795
Taux de réussite (%)	85,4	83,2	87,7	s.o.	83,7	91,5	82,7	79,1
Formation sous statut d'apprenti								
Admis	66 961	6 075	4 493	14 129	52	-	19 607	935
Taux de réussite (%)	83,3	85,3	82,3	74,8	85,2	-	81,2	87,7
Enseignement à distance								
Admis	1 713	87	8	88	-	377	290	-
Taux de réussite (%)	71,6	67,4	n.s.	53,3	-	58,5	60,4	-
Formation continue								
Admis	22 667	1 742	883	3 520	n.s.	22	5 434	403
Taux de réussite (%)	89,4	79,1	87,3	75,0	n.s.	n.s.	84,7	86,1
Autres (candidats libres,...)								
Admis	28 238	5 599	97	752	n.s.	1 546	2 095	24
Taux de réussite (%)	77,3	62,4	68,3	49,2	n.s.	58,0	56,6	n.s.
Total des candidats								
Présents	228 536	180 116	10 032	25 287	1 168	142 455	232 190	2 584
Admis	191 203	148 014	8 465	18 489	975	129 210	190 773	2 157
Taux de réussite (%)	83,7	82,2	84,4	73,1	83,5	90,7	82,2	83,5

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Le statut du candidat est déclaratif. Il est à prendre avec précaution.

s.o. : sans objet (voir « Définitions »).

(p) : données provisoires.

A LA SESSION 2014, 191 200 candidats au CAP y compris CAPA et 148 000 candidats au BEP y compris BEPA ont obtenu leur diplôme. À compter de la session 2013, le BEP devient exclusivement une certification intermédiaire pour les candidats en formation initiale (scolaires et apprentis). Le taux de réussite au CAP est de 83,7 % et de 82,2 % au BEP (1). La réussite au BEP est en légère baisse par rapport à la session 2013 (- 1,1 point), celle au CAP est stable.

Les filles réussissent mieux que les garçons. En CAP, l'écart des taux de réussite est de 2,4 points à la session 2014, en recul par rapport à la session précédente. En BEP, l'écart de réussite s'est légèrement accru cette année, il est de 3,7 points en faveur des filles, après un écart de 3,3 points en 2013.

Selon leur mode de formation, les lauréats au CAP présentent des profils par âge différents (2). Ceux qui viennent d'établissements scolaires, et qui intègrent le CAP après la classe de troisième, devraient avoir 17 ans au moment du passage de l'examen. Mais plus de 47 % ont déjà 18 ans soit un an de retard. Les élèves « à l'heure » ont une meilleure réussite que ceux qui sont en retard d'un an : le taux de réussite à 17 ans s'établit à 90,2 % contre 83,8 % à 18 ans. En revanche à partir de 20 ans, le taux de réussite s'améliore pour atteindre 91,6 % à 25 ans.

Près de 70 % des apprentis admis au CAP sont âgés de 17 à 19 ans au moment où ils passent leur examen. Les candidats « à l'heure » obtiennent également de meilleurs résultats ; l'écart de réussite entre les jeunes de 17 ans et ceux de 18 ans est de 9,2 points (respectivement 88,9 % et 79,8 %). À partir de 20 ans, la réussite s'améliore avec l'âge. À 25 ans, le taux de réussite est de 91,0 %.

Les autres diplômés du CAP (individuels, en formation continue ou provenant de l'enseignement à distance) sont en moyenne plus âgés que les scolaires et les apprentis. 44 % d'entre eux sont âgés de 30 ans ou plus. Parmi les candidats qui ne sont pas en formation initiale, ils sont plus de 13 000 trentenaires en 2014 à obtenir un CAP et leur taux de réussite est de 4,5 points supérieur à la moyenne.

Les lauréats au BEP ont également un profil par âge différent selon le mode de formation (3). Ceux qui sont inscrits dans un établissement scolaire, ou ceux qui passent cet examen par voie d'apprentissage ont souvent déjà un an de retard au moment de l'examen. 42 % des diplômés scolaires ont 18 ans, 44 % sont âgés de 17 ans. Les élèves « à l'heure » ont un meilleur taux de réussite que ceux qui sont en retard d'un an. À 17 ans, le taux de réussite des scolaires est de 87,7 %, soit un écart de 6,3 points avec ceux âgés de 18 ans.

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Candidats au CAP ou au BEP délivrés par le ministère en charge de l'éducation nationale et par le ministère en charge de l'agriculture. Tous les statuts des candidats sont pris en compte, qu'ils soient scolaires, apprentis ou autres (formation continue, candidat individuel ou en enseignement à distance).

TAUX DE RÉUSSITE - Nombre d'admis par rapport au nombre de candidats présents.

PRÉSENT - Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé à chacune des épreuves obligatoires.

ADMIS - Est considéré comme admis à l'examen tout candidat qui a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 aux épreuves obligatoires.

ÂGE - L'âge est défini par la différence de millésime entre l'année de la session à l'examen et l'année de naissance. Pour la session 2014, un candidat âgé de 17 ans est par définition, un candidat né en 1997. Son âge réel à la session, qui a lieu l'été, peut aller de 16 ans et demi, s'il est né en décembre 1997, à 17 ans et demi, s'il est né en début d'année 1997.

CAP (A) - Certificat d'aptitude professionnelle (agricole).

BEP (A) - Brevet d'études professionnelles (agricoles).

SOURCES

MENESR-DEPP

- Système d'information Ocean et enquête n° 4 sur les résultats aux examens de l'enseignement technologique et professionnel du second degré.

- Système d'information du ministère en charge de l'agriculture.

POUR EN SAVOIR PLUS

Notes d'Information : 2015-n°11; 2014-n° 17; 13.05.

1 Évolution des taux de réussite au CAP et au BEP selon le sexe, en %.

	1995	2000	2003	2004	2005	2006	2007	2008 (1)	2009	2010	2011	2012	2013	2014
CAP (1)														
Garçons	69,9	73,4	73,9	73,8	76,3	76,6	78,5	78,8	79,0	79,6	81,0	82,0	82,3	82,6
Filles	74,2	77,6	75,0	75,8	78,2	78,4	81,1	83,3	83,9	84,1	85,2	85,7	85,9	85,0
Ensemble	71,7	74,9	74,2	74,5	77,0	77,4	79,6	80,7	81,2	81,6	82,7	83,5	83,8	83,7
BEP (1)														
Garçons	64,4	69,1	70,0	71,1	71,4	70,7	70,9	74,3	73,8	73,2	76,6	79,0	81,7	80,4
Filles	68,2	78,0	78,1	79,5	80,0	77,6	80,5	79,7	77,3	79,9	77,1	79,5	85,0	84,1
Ensemble	66,1	73,0	73,5	74,7	75,1	73,7	75,0	76,7	75,4	76,3	76,9	79,3	83,3	82,2

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.**

1. Y compris les données de l'enseignement agricole depuis la session 2008.

2 Répartition des lauréats au diplôme du CAP selon l'âge et le statut (1), session 2014.

	Scolaires		Apprentis		Autres		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
16 ans ou moins	139	86,3	22	91,7	7	ns	168	85,3
17 ans	17 964	90,2	10 678	88,9	413	82,1	29 055	89,6
18 ans	34 013	83,8	23 419	79,8	2 000	70,1	59 432	81,7
19 ans	11 123	82,1	12 564	80,2	3 452	71,2	27 139	79,7
20 ans	4 005	85,6	7 138	84,1	3 476	76,1	14 619	82,4
21 ans	1 537	85,4	4 334	86,9	3 088	77,7	8 959	83,3
22 ans	714	88,7	2 928	88,9	2 888	79,7	6 530	84,6
23 ans	399	91,3	2 010	87,8	2 601	80,8	5 010	84,3
24 ans	301	91,2	1 398	91,1	2 248	82,2	3 947	85,8
25 ans	185	91,6	1 045	91,0	2 086	83,5	3 316	86,2
26-29 ans	-	-	1 144	90,9	6 882	84,2	8 026	85,1
30-39 ans	-	-	178	90,4	13 129	86,3	13 307	86,4
40 ans ou plus	-	-	100	92,6	10 224	85,9	10 324	86,0
Âge inconnu	1 244	87,2	3	ns	124	64,9	1 371	84,5
Total	71 624	85,4	66 961	83,3	52 618	81,8	191 203	83,7
<i>dont filles</i>	<i>32 349</i>	<i>88,6</i>	<i>17 075</i>	<i>86,6</i>	<i>34 541</i>	<i>81,2</i>	<i>83 965</i>	<i>85,0</i>

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.**

1. Le statut des candidats est déclaratif. Il est à prendre avec précaution.

3 Répartition des lauréats au diplôme du BEP selon l'âge et le statut (1), session 2014.

	Scolaires		Apprentis		Autres		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
16 ans ou moins	389	90,3	3	ns	9	ns	401	89,5
17 ans	59 431	87,7	1 562	92,2	924	72,3	61 917	87,5
18 ans	56 217	81,4	1 941	84,1	1 988	65,6	60 146	80,8
19 ans	13 521	75,9	1 029	81,0	1 443	53,4	15 993	73,4
20 ans	3 448	74,8	620	82,3	709	58,7	4 777	72,7
21 ans	914	74,6	316	81,2	306	58,0	1 536	71,7
22 ans	281	76,8	209	85,3	246	73,7	736	77,9
23 ans	88	69,3	137	85,6	148	71,8	373	75,7
24 ans	43	68,3	101	88,6	113	70,6	257	76,3
25 ans	30	85,7	69	85,2	106	77,4	205	81,0
26-29 ans	-	-	73	85,9	302	83,2	375	83,7
30-39 ans	-	-	9	ns	504	83,6	513	83,7
40 ans ou plus	-	-	6	ns	628	84,6	634	84,6
Âge inconnu	149	86,1	-	-	2	ns	151	86,3
Total	134 511	83,2	6 075	85,3	7 428	65,7	148 014	82,2
<i>dont filles</i>	<i>66 540</i>	<i>85,3</i>	<i>1 467</i>	<i>84,2</i>	<i>3 598</i>	<i>66,9</i>	<i>71 605</i>	<i>84,1</i>

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.**

1. Le statut des candidats est déclaratif. Il est à prendre avec précaution.

DÉFINITIONS

A LA SESSION 2014, 530 000 jeunes ont réussi l'un des trois principaux examens de l'enseignement professionnel dans le second degré : 191 200 lauréats pour le CAP, 148 000 pour le BEP et 190 800 pour le baccalauréat professionnel (1). Pour chacun de ces examens, le taux de réussite dépasse les 80 % (respectivement 83,7 % au CAP, 82,2 % au BEP et au baccalauréat professionnel).

En CAP, malgré la stabilité du taux de réussite, le nombre de lauréats diminue par rapport à la session 2013. Cette baisse se concentre dans le secteur des services (- 3 250 admis).

Le nombre de lauréats du baccalauréat professionnel augmente (+ 31 500 admis). Cette hausse tient à l'arrivée à l'examen pour la première fois en 2014 des jeunes ayant choisi les spécialités « Accompagnement, soins et services à la personne en structure ».

Le secteur de la production est prépondérant parmi les diplômés de CAP (56 % des admis). À l'inverse, les spécialités des services dominent pour les examens du BEP et du baccalauréat professionnel (57 % des lauréats).

61 % des admis au CAP se concentrent dans six groupes de spécialités : métiers de bouche (« Agroalimentaire, alimentation cuisine »), « Travail social », métiers des services aux personnes (« Coiffure, esthétique »), « Mécanique automobile », « Commerce, vente » et métiers du bâtiment. Le taux de réussite au CAP est plus élevé dans les spécialités des services que dans celles de la production : 84,2 % contre 83,2 %. Il varie de 62,7 % pour le groupe « Animation culturelle, sportive et de loisirs » à 94,1 % pour le groupe « Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture ».

Le taux de réussite au BEP est quasiment identique dans le secteur de la production et dans celui des services. Quatre groupes de spécialités de BEP, différents des groupes CAP, sont prépondérants : « Commerce, vente », « Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales », « Secrétariat, bureautique », « Électricité, électronique ». Ils représentent à eux seuls 63 % des lauréats. Plus d'un bachelier professionnel sur deux a également obtenu son diplôme dans l'un de ces quatre groupes. Parmi les spécialités de baccalauréat professionnel, le groupe de spécialité « Comptabilité, Gestion » est également important. Ce groupe de spécialité n'existe pas pour le BEP.

POPULATION CONCERNÉE - Candidats au CAP, BEP ou baccalauréat professionnel délivrés par le ministère en charge de l'éducation nationale et par le ministère en charge de l'agriculture. Tous les statuts des candidats sont pris en compte, qu'ils soient scolaires, apprentis ou autres (candidat individuel, formation continue, enseignement à distance).

LES SPÉCIALITÉS DE FORMATION - Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la Nomenclature des spécialités de formation (NSF) précisée dans le décret interministériel n° 94-522 du 21 juin 1994. Cette nomenclature a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités de la production et des services fait référence à l'agrégat le plus haut.

TAUX DE RÉUSSITE - Nombre d'admis par rapport au nombre de candidats présents.

CAP (A) - Certificat d'aptitude professionnelle (agricole).

BEP (A) - Brevet d'études professionnelles (agricoles).

SOURCES

MENESR-DEPP

- Système d'information Ocean et enquête n° 4 sur les résultats aux examens de l'enseignement technologique et professionnel du second degré.

- Système d'information du ministère en charge de l'agriculture.

POUR EN SAVOIR PLUS

Notes d'Information : 2015-n°11 ; 2014-n° 17 ; 13.05.

1 Répartition des admis au CAP, au BEP et au baccalauréat professionnel selon la spécialité, session 2014.

Groupes de spécialités de diplôme	CAP/CAPA		BEP/BEPA		Baccalauréat professionnel	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
200 Technologies industrielles fondamentales	-	-	608	85,6	579	77,5
201 Technologies de commandes des transformations industrielles	986	87,8	-	-	492	81,2
210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	48	94,1	1 483	92,1	621	76,5
211 Productions végétales, cultures spécialisées, protection des cultures	1 075	87,2	1 173	90,3	1 909	73,2
212 Productions animales, élevages spécialisés, soins aux animaux	1 177	87,9	5 386	92,8	5 746	74,7
213 Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche	121	93,8	1 293	91,1	1 386	88,3
214 Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport	2 061	81,4	4 706	87,0	3 390	82,5
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	132	80,5	500	88,0	1 085	78,9
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	31 657	84,3	5 541	88,2	8 249	87,8
222 Transformations chimiques et apparentées	13	92,9	277	83,9	-	-
223 Métallurgie	716	85,1	-	-	63	76,8
224 Matériaux de construction, verre, céramique	371	90,3	105	80,2	75	80,6
225 Plasturgie, matériaux composites	123	81,5	380	86,0	316	73,0
226 Papier, carton	2	n.s.	-	-	13	81,3
227 Énergie, génie climatique	4 294	85,5	3 932	74,1	3 532	78,8
230 Spécialités pluritechno génie civil, construction, bois	1 099	81,2	2 386	78,9	2 582	80,4
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	2 335	91,2	1 181	83,3	1 566	86,3
232 Bâtiment : construction et couverture	7 076	78,6	1 090	76,6	1 244	76,6
233 Bâtiment : finitions	11 178	79,7	1 200	76,3	1 126	78,4
234 Travail du bois et de l'ameublement	8 492	80,3	3 272	80,9	3 661	78,6
240 Spécialités pluritechnologiques des matériaux souples	383	85,7	31	68,9	25	59,5
241 Textile	91	71,1	-	-	28	77,8
242 Habillement	1 828	84,5	2 494	79,1	2 716	83,1
243 Cuir et peaux	618	90,4	182	81,6	194	85,5
250 Spécialités pluritechno en mécanique-électricité	-	-	5 804	81,0	6 429	76,9
251 Mécanique générale et de précision, usinage	628	85,6	2 319	77,1	2 244	73,9
252 Moteurs et mécanique auto	14 878	86,5	-	-	7 788	73,9
253 Mécanique aéronautique et spatiale	163	89,1	-	-	553	93,9
254 Structures métalliques	10 010	83,1	378	70,7	3 791	74,7
255 Électricité, électronique	5 926	79,2	17 744	79,7	20 076	77,7
Total spécialités de la production	107 481	83,2	63 465	82,2	81 479	78,5
311 Transport, manutention, magasinage	5 358	88,7	2 562	82,4	4 071	81,5
312 Commerce, vente	14 646	86,3	28 799	80,8	33 532	82,7
314 Comptabilité, gestion	-	-	-	-	11 663	82,5
321 Journalisme et communication	9	64,3	-	-	-	-
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	726	85,6	914	81,4	1 031	84,0
323 Techniques image et son, métiers connexes du spectacle	325	81,5	1 672	86,0	1 754	83,8
324 Secrétariat, bureautique	-	-	19 064	73,6	11 301	80,5
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	3 143	93,4	26 972	91,3	36 066	90,6
331 Santé	87	88,8	591	85,9	1 106	81,6
332 Travail social	23 476	81,6	-	-	-	-
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	8 677	82,7	3 472	81,6	4 071	84,9
335 Animation culturelle, sportive et de loisirs	96	62,7	-	-	-	-
336 Coiffure, esthétique, autres services aux personnes	21 020	83,1	7	n.s.	2 972	88,3
340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité	2 186	88,1	-	-	-	-
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	1 062	81,7	496	71,5	733	71,7
344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	2 911	91,5	-	-	994	96,7
Total spécialités des services	83 722	84,2	84 549	82,1	109 294	85,1
Ensemble des spécialités	191 203	83,7	148 014	82,2	190 773	82,2
Session 2013, toutes spécialités	194 022	83,8	151 580	83,3	159 241	78,9
Spécialités de la production	107 046	82,7	64 711	83,1	74 500	76,3
Spécialités des services	86 976	85,3	86 869	83,4	84 741	81,3

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Lecture : à la session 2014, 84,2 % des candidats au CAP dans une spécialité des services ont obtenu leur diplôme.

DÉFINITIONS

A LA SESSION 2014, 187 900 candidats se sont présentés à l'examen du brevet de technicien supérieur (BTS) et 138 300 ont été admis (1). Parmi ces derniers, 11 600 ont obtenu un BTS agricole (BTSA) délivré par le ministère en charge de l'agriculture. Après une hausse de 5,3 % entre les sessions 2012 et 2013, le nombre de candidats à un BTS non agricole a augmenté de 1,1 % entre les sessions 2013 et 2014.

Le taux de réussite des présents à l'examen est de 73,6 %. Hors BTS agricoles, ce taux est légèrement plus faible : 73,4 %, soit 0,7 point de moins qu'à la session 2013. Le nombre de diplômés d'un BTS non agricole stagne (126 700 contre 126 500 à la session précédente).

Les spécialités des services regroupent près de sept candidats sur dix, BTS agricoles compris, et le domaine des échanges et de la gestion accueille à lui seul 40 % de l'ensemble des candidats au BTS. Si la parité est acquise globalement, puisque 50,1 % des candidats au BTS sont des femmes, celles-ci sont largement minoritaires parmi les candidats des spécialités de la production (19,9 %). Elles sont *a contrario* fortement représentées dans les spécialités des services (63,6 %).

Avec 112 530 présents, les candidats scolaires demeurent les plus nombreux (59,9 %) (2). L'apprentissage représente 16,4 % de l'ensemble des candidats et 27,2 % des seuls candidats au BTS agricole. La proportion de candidats en formation continue atteint 15,8 %. Les autres candidats se présentent à titre individuel ou à l'issue d'une formation par correspondance.

La prédominance des bacheliers technologiques parmi les candidats au BTS (hors BTSA) continue de s'effriter (38,1 % en 2014 contre 53,7 % en 2005) au profit des bacheliers professionnels (3). La part de ces derniers ne cesse de croître : elle est de 30,2 % en 2014 (26,7 % en 2013, 10 % en 1999). Leur taux de réussite à l'examen demeure en revanche le plus faible, et se stabilise à 59,4 % après deux années de forte hausse. Il est également stable pour les bacheliers généraux et pour les bacheliers technologiques, respectivement à 85,2 % et 77,6 %.

POPULATION CONCERNÉE - Tous les candidats présents à l'examen du BTS en 2014, y compris le BTS agricole, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (Mayotte inclus à partir de la session 2012).

BTS (A) - Brevet de technicien supérieur (agricole), diplôme de niveau III préparé généralement en deux ans.

STS - Section de techniciens supérieurs (voir 6.11).

CFA - Centre de formation d'apprentis (voir 5.1).

GRETA - Groupement d'établissements publics locaux d'enseignement (voir 7.2).

SÉRIES DU BACCALURÉAT, BT, BMA - Voir « Sigles » en fin d'ouvrage.

APPRENTISSAGE - Les apprentis sont des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme (ou un titre) de l'enseignement professionnel ou technologique dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise – sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage – et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis (voir 5.1).

FORMATION CONTINUE - Elle permet à des salariés ou demandeurs d'emploi d'acquérir ou d'améliorer des connaissances et/ou compétences professionnelles au-delà de leur formation initiale (voir 7.1).

CANDIDATS INDIVIDUELS - Il s'agit de candidats inscrits à l'examen du BTS sans l'avoir préparé dans un établissement. La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet à certains candidats d'obtenir le diplôme.

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES
 - Système d'information Ocean.
 - Système d'information du ministère en charge de l'agriculture.

AVERTISSEMENT

Les données de la session 2014 présentées ici couvrent les diplômes délivrés par le ministère en charge de l'enseignement supérieur ainsi que ceux délivrés par le ministère en charge de l'agriculture. Elles diffèrent donc de celles présentées dans les éditions précédentes qui concernaient uniquement les diplômes délivrés par le ministère en charge de l'enseignement supérieur.

1 Les candidats au BTS selon la spécialité, session 2014.

	Domaines de spécialité	Hommes			Femmes			Total			Part des femmes parmi les présents (%)
		Présents	Admis	Taux de réussite (%)	Présentes	Admises	Taux de réussite (%)	Présents	Admis	Taux de réussite (%)	
20	Spécialités pluritechnologiques de production	12 821	9 759	76,1	1 165	967	83,0	13 986	10 726	76,7	8,3
21	Agriculture, pêche, forêt et espaces verts	8 430	6 115	72,5	4 170	3 292	78,9	12 600	9 407	74,7	33,1
22	Transformations	4 678	3 543	75,7	2 790	2 273	81,5	7 468	5 816	77,9	37,4
23	Génie civil, construction et bois	5 407	3 975	73,5	1 772	1 339	75,6	7 179	5 314	74,0	24,7
24	Matériaux souples	91	84	92,3	1 059	935	88,3	1 150	1 019	88,6	92,1
25	Mécanique, électricité, électronique	15 000	11 715	78,1	590	475	80,5	15 590	12 190	78,2	3,8
	Total domaines de la production	46 427	35 191	75,8	11 546	9 281	80,4	57 973	44 472	76,7	19,9
30	Spécialités plurivalentes des services	84	65	77,4	263	220	83,7	347	285	82,1	75,8
31	Échanges et gestion	31 216	21 368	68,5	45 599	32 477	71,2	76 815	53 845	70,1	59,4
	<i>dont : 31209 - Management des unités commerciales</i>	10 331	6 511	63,0	12 007	8 488	70,7	22 338	14 999	67,1	53,8
	<i>31210 - Négociation et relation client</i>	6 042	4 576	75,7	5 756	4 673	81,2	11 798	9 249	78,4	48,8
	<i>31406 - Comptabilité et gestion des organismes</i>	6 030	3 747	62,1	7 868	4 873	61,9	13 898	8 620	62,0	56,6
	<i>31407 - Assistant de gestion PME/PMI à référentiel européen commun</i>	2 061	1 323	64,2	11 035	7 274	65,9	13 096	8 597	65,6	84,3
32	Communication et information	9 843	7 045	71,6	15 004	11 561	77,1	24 847	18 606	74,9	60,4
33	Services aux personnes	4 902	3 592	73,3	19 940	15 310	76,8	24 842	18 902	76,1	80,3
34	Services à la collectivité	1 299	926	71,3	1 747	1 236	70,7	3 046	2 162	71,0	57,4
	Total domaines des services	47 344	32 996	69,7	82 553	60 804	73,7	129 897	93 800	72,2	63,6
	Total BTS	93 771	68 187	72,7	94 099	70 085	74,5	187 870	138 272	73,6	50,1
	<i>dont BTS agricoles</i>	<i>9 750</i>	<i>7 150</i>	<i>73,3</i>	<i>5 581</i>	<i>4 461</i>	<i>79,9</i>	<i>15 331</i>	<i>11 611</i>	<i>75,7</i>	<i>36,4</i>

► Champ : France métropolitaine + DOM.

2 Réussite au BTS selon le mode de formation, session 2014.

	Présents	Admis	Taux de réussite (%)
Scolaires (STS)	112 530	90 168	80,1
Public	74 070	60 451	81,6
Privé sous contrat	25 763	21 625	83,9
Privé hors contrat	12 697	8 092	63,7
Apprentissage (CFA)	30 781	22 528	73,2
Formation continue (Greta, etc.)	29 622	19 702	66,5
Enseignement à distance	3 692	1 450	39,3
Individuels	11 245	4 424	39,3
Total BTS	187 870	138 272	73,6

► Champ : France métropolitaine + DOM.

3 Réussite au BTS selon le diplôme initial, session 2014.

	Présents	Admis	Taux de réussite (%)
Baccalauréat général	46 347	39 500	85,2
Série S	16 616	14 155	85,2
Série ES	20 382	17 553	86,1
Série L	9 349	7 792	83,3
Baccalauréat technologique	65 713	51 008	77,6
Série STI, STI2D	17 411	14 421	82,8
Série STL	3 382	2 537	75,0
Série STT, STG	38 543	28 963	75,1
Série SMS, STS	4 309	3 315	76,9
Série hôtellerie	1 668	1 454	87,2
Autres séries (TMD, STAV)	400	318	79,5
Baccalauréat professionnel	52 166	30 981	59,4
Domaines de la production	17 306	11 658	67,4
Domaines des services	29 386	15 838	53,9
Domaine indéterminé	5 474	3 485	63,7
Autres diplômes (BT, BMA, étrangers, etc.)	8 313	5 172	62,2
Origine non disponible (1)	15 331	11 611	75,7
Total BTS	187 870	138 272	73,6

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. L'information sur le diplôme d'origine n'est pas disponible pour les BTS agricoles.

DÉFINITIONS

LES SPÉCIALITÉS des services regroupent, à la session 2014, plus des deux tiers des admis au BTS (93 800, y compris 900 diplômés d'un BTS agricole). Deux groupes de spécialités, « Commerce, vente » et « Comptabilité, gestion », concentrent à eux seuls près de la moitié des lauréats dans cette catégorie de spécialités.

Dans les spécialités de la production, deux groupes dominent également : « Technologies de commandes des transformations industrielles » (7 200 admis) et « Électricité, électronique » (6 700 admis). 10 700 BTS agricoles ont été délivrés dans cette catégorie de spécialités, soit 24,2 % de l'ensemble des BTS production.

Par rapport à la session 2013, les effectifs de diplômés d'un BTS (hors BTSA) augmentent dans le domaine de la production (+ 6,1 %) et diminuent dans celui des services (- 1,9 %). Dans le domaine de la production, les effectifs des groupes de spécialités les plus représentés, « Technologies de commandes des transformations industrielles » et « Électricité, électronique », augmentent respectivement de 6,3 % et 14,8 %.

Dans le domaine des services, le nombre de diplômés des spécialités « Commerce, vente » stagne (28 500) tandis qu'il diminue considérablement (- 10,4 %) dans les spécialités « Comptabilité, gestion » passant de 19 200 à 17 200 diplômés. À l'inverse, les spécialités « Secrétariat, bureautique » et « Accueil, hôtellerie, tourisme » enregistrent une hausse de leur nombre de diplômés de plus de 6 %.

Le taux de réussite est toujours plus élevé dans le domaine de la production que dans celui des services (77,1 % contre 72,2 %, hors BTS agricole). Par rapport à la session 2013, les taux de réussite ont baissé de 0,7 point dans chacun des deux domaines. Si l'on inclut les BTS agricoles, le taux de réussite du domaine de la production est légèrement plus faible (76,7 %).

Les femmes obtiennent des taux de réussite supérieurs à ceux des hommes dans pratiquement toutes les spécialités. Elles enregistrent un taux de réussite global (74,5 %) plus élevé que celui des hommes (+ 1,8 point).

POPULATION CONCERNÉE - Tous les candidats présents à l'examen du BTS en 2014, y compris le BTS agricole, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (Mayotte inclus à partir de la session 2012).

BTS (A) - Brevet de technicien supérieur (agricole), diplôme de niveau III (bac + 2) préparé généralement en deux ans.

STS - Section de techniciens supérieurs (voir 6.12).

LES SPÉCIALITÉS DE FORMATION - Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la Nomenclature des spécialités de formation (NSF) précisée dans le décret interministériel n° 94-522 du 21 juin 1994. Cette nomenclature a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités de la production et des services fait référence à l'agrégat le plus haut.

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES
- Système d'information Ocean.
- Système d'information du ministère en charge de l'agriculture.

AVERTISSEMENT

Les données de la session 2014 couvrent les diplômes délivrés par le ministère en charge de l'enseignement supérieur ainsi que ceux délivrés par le ministère en charge de l'agriculture. Elles diffèrent donc de celles présentées dans les éditions précédentes qui concernaient uniquement les diplômes délivrés par le ministère en charge de l'enseignement supérieur.

1 Répartition des admis au BTS selon la spécialité de la formation, sessions 2013 et 2014.

Groupes de spécialités de formation	2013		2014 hors BTS agricole		2014 y compris BTS agricole			
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Taux de réussite hommes (%)	Taux de réussite femmes (%)
200 Technologies industrielles fondamentales	3 264	78,7	3 560	80,6	3 560	80,6	79,5	84,6
201 Technologies de commandes des transformations industrielles	6 744	75,1	7 166	74,9	7 166	74,9	74,8	77,5
210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	n.d.	n.d.	-	-	3 789	74,4	72,4	78,2
211 Productions végétales, cultures spécialisées, protection des cultures	n.d.	n.d.	-	-	1 429	75,7	74,5	78,5
212 Productions animales, élevages spécialisés, soins aux animaux	n.d.	n.d.	-	-	955	75,6	74,0	76,8
213 Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche	n.d.	n.d.	-	-	1 326	69,5	64,6	79,7
214 Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport	n.d.	n.d.	-	-	1 908	77,9	76,3	83,7
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	189	85,5	183	89,7	183	89,7	91,8	84,2
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	560	84,2	495	76,0	1 837	81,0	80,4	81,5
222 Transformations chimiques et apparentées	1 521	79,8	1 596	81,1	1 596	81,1	81,2	81,0
223 Métallurgie	332	77,9	318	71,1	318	71,1	70,9	73,8
224 Matériaux de construction, verre, céramique	46	86,8	23	62,2	23	62,2	37,5	81,0
225 Plasturgie, matériaux composites	217	76,4	258	80,9	258	80,9	79,7	89,5
226 Papier, carton	25	71,4	22	84,6	22	84,6	81,0	100,0
227 Énergie, génie climatique	1 485	77,8	1 579	71,8	1 579	71,8	71,4	90,9
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	2 794	76,5	2 710	73,1	2 710	73,1	72,3	74,7
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	1 444	79,3	1 476	76,8	1 476	76,8	76,3	81,4
232 Bâtiment : construction et couverture	146	73,4	137	60,6	137	60,6	61,0	57,7
233 Bâtiment : finitions	255	75,0	272	67,0	272	67,0	60,9	74,6
234 Travail du bois et de l'ameublement	703	79,8	719	78,2	719	78,2	77,5	89,6
240 Spécialités pluritechnologiques matériaux souples	510	87,5	-	-	-	-	-	-
241 Textile	115	93,5	113	96,6	113	96,6	82,4	99,0
242 Habillement	318	80,1	839	87,2	839	87,2	94,0	86,7
243 Cuirs et peaux	-	-	67	94,4	67	94,4	100,0	93,8
250 Spécialités pluritechnologiques mécanique-électricité	2 361	79,3	2 464	77,3	2 464	77,3	77,1	79,2
252 Moteurs et mécanique auto	1 812	77,2	1 836	70,8	1 836	70,8	70,9	67,9
253 Mécanique aéronautique et spatiale	181	91,9	201	88,5	201	88,5	89,4	72,7
254 Structures métalliques	872	78,4	944	75,6	944	75,6	75,9	67,4
255 Électricité, électronique	5 876	77,4	6 745	80,9	6 745	80,9	80,8	86,1
Total des spécialités de la production	31 770	77,8	33 723	77,1	44 472	76,7	75,8	80,4
300 Spécialités plurivalentes des services	n.d.	n.d.	-	-	285	82,1	77,4	83,7
311 Transport, manutention, magasinage	1 282	78,1	1 337	77,3	1 337	77,3	77,7	76,3
312 Commerce, vente	28 530	72,8	28 521	72,8	28 521	72,8	69,3	75,9
313 Finances, banque, assurances	7 473	76,3	6 770	75,9	6 770	75,9	74,3	77,0
314 Comptabilité, gestion	19 211	68,3	17 217	63,8	17 217	63,8	62,7	64,3
320 Spécialités plurivalentes de la communication	3 690	73,4	3 746	75,0	3 746	75,0	65,9	77,8
321 Journalisme et communication	183	92,0	197	90,4	197	90,4	90,3	90,4
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	453	77,7	461	77,0	461	77,0	73,1	81,2
323 Techniques de l'image, du son, métiers du spectacle	2 593	76,0	2 636	76,9	2 636	76,9	71,9	81,0
324 Secrétariat, bureautique	6 617	75,1	7 019	75,2	7 019	75,2	72,8	75,5
326 Informatique, traitement de l'information	4 421	73,2	4 547	72,5	4 547	72,5	72,2	74,9
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	2 177	84,0	2 307	83,0	2 307	83,0	74,8	83,5
331 Santé	4 439	64,3	4 072	60,8	4 072	60,8	61,1	60,6
332 Travail social	3 079	79,8	3 018	78,2	3 018	78,2	63,6	78,9
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	7 390	82,1	7 872	86,3	7 872	86,3	81,5	88,5
336 Coiffure, esthétique et autres soins	1 560	63,9	1 633	68,4	1 633	68,4	90,9	68,3
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	473	67,6	506	67,5	1 083	71,3	72,2	69,3
345 Application des droits et statuts des personnes	1 132	71,2	1 079	70,6	1 079	70,6	67,1	71,3
Total des spécialités des services	94 703	72,9	92 938	72,2	93 800	72,2	69,7	73,7
Ensemble des spécialités	126 473	74,1	126 661	73,4	138 272	73,6	72,7	74,5

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.**

Lecture : à la session 2014, 28 521 candidats au BTS l'ont obtenu dans la spécialité « Commerce, vente », soit un taux de réussite de 72,8 % (69,3 % pour les hommes, 75,9 % pour les femmes).

DÉFINITIONS

À LA SESSION 2013, en France métropolitaine et dans les DOM, le nombre de diplômes universitaires de technologie (DUT) délivrés est de 46 300 dont 28 000 dans le secteur des services (60,6 %) et 18 200 dans le secteur de la production (39,4 %) (1). Deux spécialités des services, « Gestion des entreprises et des administrations » et « Techniques de communication » regroupent 36,7 % des diplômes délivrés.

Accompagnant une baisse régulière des effectifs de deuxième année de DUT depuis 2008-2009 (-3,6 % entre 2008 et 2012), le nombre de diplômes délivrés, qui avait augmenté en 2012 après deux années de baisse, diminue à nouveau en 2013 (-1,4 % par rapport à la session 2012), malgré la hausse du taux de réussite au diplôme des étudiants de deuxième année. Ce dernier a augmenté de 1,4 point entre 2011 et 2012 et stagne (+0,1 point) en 2013 (87,7 % en 2011 et 89,2 % en 2013).

C'est dans le seul secteur de la production que le nombre de diplômes baisse (-3,7 % par rapport à la session 2012) ; il reste stable (+0,2 %) dans le secteur des services.

Après avoir diminué entre 2003 et 2008, puis augmenté entre 2009 et 2010, la part des femmes diplômées décroissait légèrement depuis 2010. Elle est en hausse à la session 2013 : elle est de 42,8 %, soit 0,3 point de plus qu'en 2012.

Les étudiantes représentent 25,9 % des diplômés du secteur de la production, où leur part, assez stable entre 2003 et 2007, a augmenté de 4,1 points entre 2007 et 2011. Depuis, elle régresse légèrement (-0,8 point entre 2011 et 2013) (2). Elles sont en revanche majoritaires parmi les diplômés d'un DUT dans le secteur des services (53,7 %).

DIPLÔMES CONCERNÉS - L'enquête recense les diplômes universitaires de technologie (DUT) délivrés en France métropolitaine et départements d'outre-mer.

LES SPÉCIALITÉS DE FORMATION - La formation est assurée dans 25 spécialités, conformément à l'arrêt du 10 août 2005 du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche relatif à l'organisation des études conduisant au diplôme universitaire de technologie de certaines spécialités. En 2008-2009, s'est ajoutée la spécialité « Aide et assistance pour le monitoring et le maintien à domicile ».

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Système d'information SISE.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Note d'Information* (Enseignement supérieur et Recherche) : 13.10.
 - S. Péan, D. Prouteau, « Le flux d'entrée et la réussite en DUT », *Éducation & formations* n° 75, octobre 2007.

1 Évolution du nombre de diplômes universitaires de technologie (DUT) délivrés depuis la session 2006

	2006		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	
	Total	Part des femmes (%)	Total	Total	Total	Total	Total	Total	Total	Part des femmes (%)
Aide et assistance pour le monitoring et le maintien à domicile (1)						18	19	22	29	79,3
Chimie	1 407	56,9	1 268	1 427	1 456	1 390	1 332	1 369	1 343	52,9
Génie biologique	2 710	65,3	2 701	2 758	2 861	2 831	2 836	2 912	2 791	65,7
Génie chimique - génie des procédés	383	34,2	419	423	492	489	466	466	477	41,1
Génie civil	1 923	12,0	1 778	2 114	2 104	1 997	1 741	2 072	1 875	17,8
Génie des télécommunications et réseaux	872	5,3								
Génie du conditionnement et de l'emballage	80	46,3	88	93	125	115	117	129	105	51,4
Génie électrique et informatique industrielle	3 442	5,6	3 195	2 995	2 964	2 786	2 790	2 955	2 818	7,5
Génie industriel et maintenance	794	5,4	746	705	787	669	706	691	652	6,1
Génie mécanique et productique	2 782	5,5	2 744	2 678	2 617	2 603	2 655	2 592	2 649	7,9
Génie thermique et énergie	650	6,8	674	839	952	985	984	922	818	10,4
Hygiène, sécurité et environnement	697	32,4	706	743	785	778	768	801	780	31,7
Mesures physiques	1 903	20,4	1 838	1 892	1 902	1 779	1 852	1 830	1 737	20,6
Métrologie, contrôle, qualité	43	14,0								
Organisation et génie de la production	576	18,4								
Qualité, logistique industrielle et organisation (2)	118	17,8	737	754	879	826	847	743	759	31,4
Réseaux et télécommunications (3)	354	6,2	1 187	1 113	1 105	992	1 078	1 043	961	9,3
Science et génie des matériaux	316	13,6	355	346	375	361	401	377	424	20,3
Ensemble secteur de la production	19 050	22,4	18 436	18 880	19 404	18 619	18 592	18 924	18 218	25,9
Carrières juridiques	936	86,5	945	921	939	900	851	861	916	80,2
Carrières sociales	1 147	78,2	1 208	1 255	1 312	1 366	1 336	1 461	1 461	80,6
Gestion des entreprises et des administrations	8 463	61,6	8 023	8 541	8 665	8 531	8 133	8 249	8 229	66,3
Gestion administrative et commerciale	605	70,9	718	690	775	712	739	819	838	58,9
Gestion, logistique et transport	1 172	39,3	1 180	1 231	1 266	1 286	1 182	1 056	1 020	34,0
Information - communication	1 914	79,4	1 945	1 916	1 938	1 967	1 919	1 932	1 894	81,5
Informatique	3 107	9,9	2 844	2 966	2 943	3 174	3 064	3 069	3 221	9,6
Services et réseaux de communications	1 257	24,3	1 232	1 248	1 354	1 276	1 358	1 403	1 352	35,2
Statistiques et informatique décisionnelle (4)	509	44,4	512	459	507	452	481	422	377	34,7
Techniques de commercialisation	7 943	58,9	8 398	8 607	8 881	9 048	8 706	8 707	8 738	56,6
Ensemble secteur des services	27 053	54,9	27 005	27 834	28 580	28 712	27 769	27 979	28 046	53,7
Total	46 103	41,4	45 441	46 714	47 984	47 331	46 361	46 903	46 264	42,8

► **Champ** : France métropolitaine + DOM.

1. Depuis l'année universitaire 2008-2009.

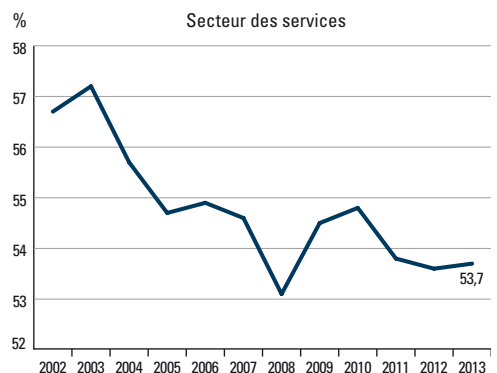
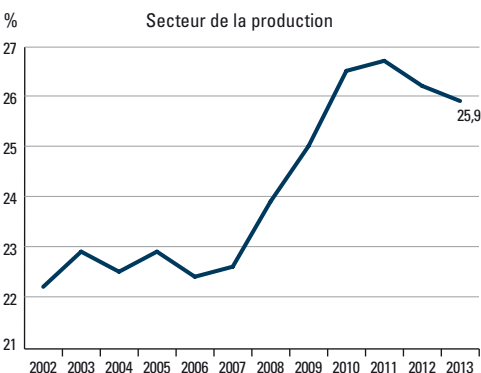
2. Fusion de « Organisation et génie de la production » et de « Métrologie contrôle qualité ».

3. Spécialité appelée « Génie des télécommunications et réseaux » avant 2005-2006.

4. Spécialité appelée « Statistiques et traitements informatiques des données (STID) » avant la rentrée 2009.

Lecture : en 2013, 46 264 DUT ont été délivrés dont 42,8 % à des femmes.

2 Évolution de la part des femmes parmi les diplômés d'un DUT, en %.



► **Champ** : France métropolitaine + DOM.

Lecture : en 2013, 25,9 % des diplômés d'un DUT du secteur de la production sont des femmes.

PARMI LES ÉTUDIANTS préparant pour la première fois un DUT à la rentrée universitaire 2010, 64,9 % obtiennent leur diplôme au bout des deux ans de formation. Une année supplémentaire est nécessaire pour 11,3 % des étudiants (1).

Entre les cohortes 2005 et 2010, le taux de réussite en deux ans au DUT diminue légèrement (- 0,4 point), et le taux de réussite en trois ans augmente (+ 1,1 point).

Les inscrits qui changent de spécialités de formation ou d'établissements durant les deux premières années sont aussi nombreux que ceux de la cohorte précédente (1,1 % des inscrits en 2010) et augmentent le nombre de diplômés de 0,6 point. Les redoublants sont aussi nombreux à se réorienter que ceux de la cohorte précédente (2,8 % des inscrits). Ils contribuent autant à l'augmentation du nombre de diplômés (+ 1,6 point) que ceux de la cohorte 2009.

La réussite en deux ans de l'ensemble des étudiants (réorientations comprises) est plus forte dans le secteur des services (66,6 %) que dans celui de la production (62,5 %). Cependant, l'écart de réussite entre les deux secteurs diminue si l'on prend en compte les redoublants (respectivement 76,3 % et 75,9 %).

Les chances de succès en « Information-communication » (83,4 % en deux ans) sont très élevées. Elles sont beaucoup plus modérées en « Informatique » (50,3 %). Ces fortes disparités de réussite entre spécialités sont également présentes dans le secteur de la production où les chances de succès en « Génie biologique » s'élevaient à 73,1 %, alors qu'elles sont de 52,3 % en « Sciences et génie des matériaux ».

Dans le secteur des services, la réussite en deux ans des bacheliers généraux atteint 73,4 %, et les bacheliers économiques y ont les résultats les plus élevés (74,1 %) (2). Dans le secteur de la production, le succès des bacheliers généraux, représentés presque exclusivement par des bacheliers scientifiques, est également important (69,5 %). Plus modérées pour les bacheliers technologiques, les chances de succès en deux ans sont néanmoins plus élevées dans les services (54,2 %) que dans la production (49,2 %). La réussite des bacheliers professionnels est beaucoup plus limitée : 42,3 % d'entre eux peuvent espérer obtenir le DUT en deux ans dans le secteur des services et 34,2 % dans celui de la production.

CHAMP - IUT de France métropolitaine et des DOM.

MÉTHODOLOGIE - L'étude de la réussite au DUT en deux ans et trois ans est faite à partir d'une approche longitudinale : une cohorte d'étudiants (56 436 inscrits) préparant pour la première fois un DUT à la rentrée universitaire 2010 est suivie pendant trois années consécutives. La méthode retenue prend en compte les réorientations que ce soit en termes de changement de spécialité comme de changement d'établissement.

NON-BACHELIERS - Parmi les non-bacheliers sont regroupés différentes catégories d'étudiants : ceux qui ont obtenu une dispense ou une équivalence du baccalauréat, les titulaires d'une capacité en droit ou du DAEU (Diplôme d'accès aux études universitaires). Les étudiants qui se sont inscrits à l'université après avoir bénéficié d'une validation de leurs acquis sont également dans ce groupe.

LES SPÉCIALITÉS DE FORMATION - La formation est assurée dans 25 spécialités, conformément à l'arrêté du 10 août 2005 du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche relatif à l'organisation des études conduisant au diplôme universitaire de technologie de certaines spécialités. En 2008-2009, s'est ajoutée la spécialité « Aide et assistance pour le monitoring et le maintien à domicile ».

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Système d'information SISE.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Note d'Information* (Enseignement supérieur et Recherche) : 13.10.

- S. Péan, D. Prouteau, « Le flux d'entrée et la réussite en DUT », *Éducation & formations* n° 75, octobre 2007.

1 Réussite au DUT en deux et trois ans par secteur et spécialité de formation, en %.

Spécialité	Effectif total	Réussite en 2 ans (%)		Réussite en 3 ans (%)		Cumulée en 3 ans (%)	
		Total	dont sans réorientation	Total	dont sans réorientation	Total	dont sans réorientation
Aide et assistance pour le monitoring et le maintien à domicile	28	(1) n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Chimie	1 723	60,0	59,6	17,0	14,7	77,0	74,3
Génie biologique	3 225	73,9	73,1	7,9	7,2	81,9	80,3
Génie chimique - génie des procédés	590	61,4	61,0	16,8	15,6	78,1	76,6
Génie civil	2 471	63,7	63,0	13,5	11,5	77,2	74,4
Génie du conditionnement et de l'emballage	130	77,7	76,9	5,4	4,6	83,1	81,5
Génie électrique et informatique industrielle	3 764	57,9	57,3	15,3	13,2	73,2	70,5
Génie industriel et maintenance	921	56,2	55,6	11,4	9,7	67,6	65,3
Génie mécanique et productique	3 364	59,6	59,1	13,5	11,9	73,1	71,0
Génie thermique et énergie	1 161	66,5	65,9	12,2	9,8	78,7	75,7
Hygiène sécurité environnement	947	70,1	69,9	8,7	7,1	78,8	77,0
Mesures physiques	2 189	61,0	60,5	17,4	14,2	78,4	74,7
Qualité, logistique industrielle et organisation	900	62,3	62,1	9,7	8,9	72,0	71,0
Réseaux et télécommunications	1 252	56,9	56,5	15,0	12,5	71,9	69,0
Sciences et génie des matériaux	539	52,3	52,3	20,0	17,8	72,4	70,1
Total du secteur de la production	23 204	62,5	62,0	13,4	11,5	75,9	73,5
Carrières juridiques	1 212	56,9	56,2	11,6	10,6	68,6	66,8
Carrières sociales	1 589	79,4	79,1	4,5	4,3	83,8	83,4
Gestion administrative et commerciale	933	68,6	68,1	10,5	10,1	79,1	78,1
Gestion des entreprises et des administrations	9 971	63,3	62,6	10,5	8,9	73,8	71,5
Gestion logistique et transport	1 250	58,8	58,4	9,8	9,0	68,6	67,4
Information - communication	1 814	84,0	83,4	3,3	3,1	87,3	86,5
Informatique	4 273	50,8	50,3	17,4	13,6	68,2	64,0
Services et réseaux de communication	1 715	67,6	66,8	9,0	7,3	76,6	74,1
Statistiques et traitements informatiques des données	529	58,6	57,8	14,9	12,3	73,5	70,1
Techniques de commercialisation	9 946	73,6	72,8	7,4	6,7	81,0	79,5
Total du secteur des services	33 232	66,6	65,9	9,8	8,4	76,3	74,3
Ensemble	56 436	64,9	64,3	11,3	9,7	76,2	74,0

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. La part des diplômés correspondant à de faibles populations d'inscrits n'étant pas significative (n.s.), elle n'est pas publiée.

Lecture : 56 436 étudiants se sont inscrits pour la première fois en préparation à un DUT à la rentrée 2010.

76,2 % d'entre eux ont obtenu leur diplôme en deux ou trois ans (64,9 % en deux ans, 11,3 % en trois ans).

2 Réussite au DUT en deux et trois ans par secteur de formation et filière de baccalauréat, en %.

Filières de baccalauréat	DUT secteur de la production				DUT secteur des services			
	Effectifs	Réussite en 2 ans (%)	Réussite en 3 ans (%)	Cumulée en 3 ans (%)	Effectifs	Réussite en 2 ans (%)	Réussite en 3 ans (%)	Cumulée en 3 ans (%)
Scientifique	15 133	69,6	12,4	82,0	7 944	72,6	10,8	83,4
Economique	274	65,3	10,9	76,3	12 702	74,1	8,2	82,3
Littéraire	36	(1) n.s.	n.s.	n.s.	1 733	71,5	7,1	78,6
Baccalauréat général	15 443	69,5	12,4	81,9	22 379	73,4	9,0	82,4
Techno STI	4 722	49,3	16,0	65,3	1 099	41,9	15,7	57,6
Techno STG	112	46,4	13,4	59,8	7 396	55,2	11,5	66,7
Autres technos	1 328	49,0	17,1	66,1	396	68,7	6,1	74,7
Baccalauréat technologique	6 162	49,2	16,2	65,4	8 891	54,2	11,7	65,9
Baccalauréat professionnel	360	34,2	9,7	43,9	827	42,3	9,1	51,4
Ensemble des bacheliers	21 965	63,2	13,4	76,6	32 097	67,3	9,8	77,0
Non-bacheliers	1239	50,0	13,4	63,4	1 135	46,7	9,8	56,5
Total	23 204	62,5	13,4	75,9	33 232	66,6	9,8	76,3

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. La part des diplômés correspondant à de faibles populations d'inscrits n'étant pas significative (n.s.), elle n'est pas publiée.

Lecture : 15 443 étudiants titulaires d'un baccalauréat général se sont inscrits pour la première fois à la rentrée 2010 en préparation à un DUT dans le secteur de la production.

81,9 % d'entre eux ont obtenu leur diplôme en deux ou trois ans (69,5 % en deux ans, 12,4 % en trois ans).

DEPUIS 2006, toutes les universités de France métropolitaine et des DOM délivrent des diplômes LMD (licences LMD et masters LMD). Les diplômes de l'ancien système ont disparu : les maîtrises, DEA et DESS ne sont plus délivrés depuis 2009.

En 2013, le nombre de licences LMD délivrées par les universités augmente de 2,6 % par rapport à la session 2012, soit 172 500 licences, dont 125 200 licences générales et 47 300 licences professionnelles. Le nombre de licences générales est en hausse pour la troisième année consécutive après quatre années de baisse (+ 3,2 % par rapport au nombre de licences générales délivrées en 2012).

Depuis leur création en 2000-2001, le nombre de licences professionnelles délivrées par les universités n'a cessé d'augmenter, passant de 3 600 à la session 2001 à 47 300 à la session 2013, soit une augmentation de près de 10 % en moyenne annuelle. Le rythme d'accroissement a cependant nettement ralenti ces dernières années (+ 1,2 % à la session 2013 par rapport à la session 2012, + 3 % à la session 2012 par rapport à 2011, + 2,6 % à la session 2011 par rapport à 2010, + 9,2 % entre les sessions 2009 et 2010).

Le nombre total de masters délivrés par les universités (121 300) est en baisse pour la deuxième année consécutive (- 0,6 %), une baisse moins marquée que l'an dernier (- 2,1 % de masters délivrés entre les sessions 2011 et 2012), après des hausses très fortes les années précédentes (+ 20 % à la session 2011). Cette augmentation est expliquée en partie par la réforme des concours d'enseignement, qui nécessitent désormais l'obtention préalable d'un master. Les masters indifférenciés continuent à augmenter à peu près au même rythme que l'année précédente (+ 8,5 % en 2013, + 8,1 % en 2012), mais de manière nettement moins soutenue qu'avant 2012 (+ 64 % à la session 2011). Les masters recherche et les masters professionnels se sont considérablement développés les années précédentes. Ils sont en baisse depuis la session 2012 : 16 500 masters recherche et 57 700 masters professionnels ont été délivrés en 2013, soit respectivement - 8,3 % et - 4,9 %. À la session 2013, les masters préparant spécifiquement aux métiers de l'enseignement représentent 10,8 % de l'ensemble des masters délivrés en 2013, soit plus de 13 100 diplômes.

Le nombre de doctorats délivrés par les universités augmente peu, avec 0,5 % de diplômés en plus. L'augmentation concerne toutes les disciplines à l'exception des disciplines de santé.

DIPLÔMES CONCERNÉS - Sont pris en compte l'ensemble des diplômes délivrés dans les 71 universités, le centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) d'Albi et les Comues de Grenoble et Paris-Est. En 2011-2012, le grand établissement « université de Lorraine » a été créé par fusion des universités de Nancy I, Nancy II, Metz et de l'INPL (Institut national polytechnique de Lorraine). L'université de Lorraine est maintenue dans le champ des universités en raison des formations qu'elle propose (qui sont très majoritairement de nature universitaire). Par ailleurs, l'université d'Aix-Marseille a été créée en 2011-2012, par fusion des universités d'Aix I, Aix II et Aix III. L'université de Bordeaux a été créée le 1^{er} janvier 2014 par fusion des universités Bordeaux I, Bordeaux II et Bordeaux IV.

FORMATIONS LICENCE-MASTER-DOCTORAT (LMD) - Depuis 2005-2006, tous les établissements délivrent des diplômes LMD. En 2004-2005, seulement 72 d'entre eux en avaient délivrés. Les évolutions entre 2004-2005 et 2005-2006 sont donc difficilement interprétables. Les licences LMD se composent des licences générales et des licences professionnelles.

DIPLÔMES D'INGÉNIEURS - Voir en 8.23.

DIPLÔMES INTERMÉDIAIRES (DEUG ET MAÎTRISES INTERMÉDIAIRES) - Les étudiants inscrits en licence LMD validant les deux premières années obtiennent un DEUG intermédiaire (87 000 en 2012, 85 600 en 2013). Les étudiants inscrits en première année de master LMD validant leur première année obtiennent une maîtrise intermédiaire (100 800 en 2012 et 102 700 en 2013).

HDR - Habilitation à diriger des recherches.

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Système d'information SISE.

1 Évolution du nombre des principaux diplômes de l'enseignement supérieur universitaire

		Dr. sciences politiques	Sciences économiques	AES	Lettres	Sciences	Staps	Médecine, pharmacie	Ensemble
Licences professionnelles	2005	704	6 856	1 080	3 221	11 674	273	101	23 909
	2006	829	9 405	1 520	3 963	13 847	335	191	30 090
	2007	1 034	11 152	1 804	4 494	15 601	342	488	34 915
	2008	950	12 787	2 013	4 826	16 304	399	386	37 665
	2009	1 196	13 762	2 446	5 216	17 013	495	392	40 520
	2010	1 251	15 248	2 438	5 804	18 509	588	397	44 235
	2011	1 461	15 968	2 507	5 918	18 602	555	367	45 378
	2012	1 630	16 897	2 413	6 086	18 803	595	336	46 760
	2013	1 768	17 034	2 282	6 147	19 150	551	372	47 304
Licences générales	2005	10 085	7 095	4 140	35 991	19 691	5 698		82 700
	2006	17 267	12 174	6 557	59 539	25 254	7 323	54	128 168
	2007	17 441	13 314	6 576	57 741	25 567	6 427	166	127 232
	2008	17 934	14 635	5 929	54 948	24 375	5 474	170	123 465
	2009	18 035	15 529	6 066	52 761	24 235	4 716	250	121 592
	2010	18 971	16 493	5 782	46 970	24 518	3 933	329	116 996
	2011	20 023	17 860	5 755	46 036	24 775	4 140	370	118 959
	2012	19 878	17 191	6 027	47 367	25 687	4 809	367	121 326
	2013	21 166	17 291	5 606	49 979	25 348	5 472	301	125 163
Masters professionnels	2005	7 218	12 314	739	8 229	10 081	591	689	39 861
	2006	11 291	18 791	1 604	14 759	13 929	895	902	62 171
	2007	11 637	20 722	1 891	15 565	13 853	843	815	65 326
	2008	11 033	20 715	1 826	15 761	13 986	979	811	65 111
	2009	11 040	21 427	1 205	15 304	12 075	987	728	62 766
	2010	10 982	20 127	1 212	15 184	10 906	1 046	689	60 146
	2011	10 372	19 080	1 217	20 705	11 322	1 447	776	64 919
	2012	10 306	18 422	1 046	18 229	10 650	1 101	911	60 665
	2013	9 646	17 957	1 087	17 178	9 898	1 090	848	57 704
Masters recherche	2005	2 449	1 177	118	4 645	7 608	144	457	16 598
	2006	4 342	1 682	48	9 259	8 373	192	490	24 386
	2007	4 150	1 456	60	9 660	7 282	199	411	23 218
	2008	3 584	1 204	82	8 981	7 738	184	360	22 133
	2009	3 420	1 048	50	8 245	7 368	154	384	20 669
	2010	3 077	963	47	8 621	5 653	162	386	18 909
	2011	2 958	823	49	9 813	5 440	169	323	19 575
	2012	2 880	891	4	8 497	5 219	175	336	18 002
	2013	2 749	678		7 873	4 731	141	343	16 515
Masters indifférenciés	2005	186	35		51	299	10	66	647
	2006	447	211		1 012	1 207	12	96	2 985
	2007	487	373		1 267	2 708	23	162	5 020
	2008	1 777	1 519	19	1 355	2 226	25	148	7 069
	2009	2 337	2 982	303	2 978	3 930	142	182	12 854
	2010	3 818	5 780	394	5 783	8 149	275	349	24 548
	2011	4 722	7 659	389	15 319	10 729	855	458	40 131
	2012	5 191	8 544	576	15 470	12 197	829	570	43 377
	2013	6 621	9 436	517	15 882	13 078	908	637	47 079
Doctorats (y compris HDR)	2005	710	477		2 571	6 048	86	485	10 377
	2006	682	561		2 883	6 582	83	630	11 421
	2007	796	685		3 040	6 793	95	597	12 006
	2008	889	619	3	3 091	7 082	84	588	12 356
	2009	867	663	1	3 035	7 437	98	601	12 702
	2010	921	746	4	3 084	7 511	101	516	12 883
	2011	947	703	1	3 173	7 892	122	536	13 374
	2012	879	716	7	3 127	8 267	114	576	13 686
	2013	885	722		3 172	8 305	119	545	13 748

► Champ : France métropolitaine + DOM.

À LA SESSION 2013, environ 172 500 licences LMD (125 200 licences générales et 47 300 licences professionnelles) et 121 300 masters (57 700 masters professionnels, 16 500 masters recherche et 47 100 masters indifférenciés) ont été délivrés dans les universités. En cursus licence et master, c'est en lettres, langues et sciences humaines que le nombre de diplômes délivrés a été le plus élevé en 2013 dans les universités de France métropolitaine et des DOM, ce qui s'inscrit dans la continuité des résultats des trois années précédentes. En cursus licence, plus de trois diplômes sur dix ont été délivrés dans ces disciplines (1). Les licences professionnelles font figure d'exceptions avec quatre sur dix délivrées en sciences. En cursus master, plus de trois diplômes sur dix ont été délivrés en lettres, langues et sciences humaines en 2013.

Les femmes sont, en proportion, plus nombreuses parmi les lauréats des diplômes de licence et master. Leur part varie selon la discipline. Les femmes sont minoritaires parmi les diplômés en sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps) et en sciences ; elles sont majoritaires dans les autres disciplines, particulièrement en lettres, langues et sciences humaines et en médecine, pharmacie, odontologie. La part des femmes parmi les diplômés de la session 2013 est supérieure à celle des inscrites en année terminale de préparation à ces différents diplômes la même année. Enfin, en licence professionnelle, les femmes représentent 48,2 % des diplômés.

En 2013, 11 800 thèses de doctorat ont été soutenues dans les universités, dont six sur dix en sciences. Les femmes ont soutenu 5 300 thèses (44,7 % des thèses). Les femmes sont minoritaires dans toutes les disciplines, exceptées en lettres, langues et sciences humaines et en médecine, pharmacie, odontologie (hors thèses d'exercice) où elles représentent respectivement 58,3 % et 56,6 % des diplômés. En sciences, leur part n'est que de 38,9 %, mais elle progresse légèrement (+ 0,4 point). Plus de 1 900 habilitations à diriger des recherches ont été délivrées, dont près des deux tiers en sciences.

En 2013, 30 000 diplômes ont été délivrés dans les formations de santé. Plus de six diplômes sur dix ont été délivrés à une femme (2).

DIPLÔMES CONCERNÉS - Sont pris en compte l'ensemble des diplômes délivrés dans les 71 universités, le centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) d'Albi et les Comues de Grenoble et Paris-Est. En 2011-2012, le grand établissement « université de Lorraine » a été créé par fusion des universités de Nancy I, Nancy II, Metz et de l'INPL (Institut national polytechnique de Lorraine). L'université de Lorraine est maintenue dans le champ des universités en raison des formations qu'elle propose (qui sont très majoritairement de nature universitaire). Par ailleurs, l'université d'Aix-Marseille a été créée en 2011-2012, par fusion des universités d'Aix I, Aix II et Aix III. L'université de Bordeaux a été créée le 1^{er} janvier 2014 par fusion des universités Bordeaux I, Bordeaux II et Bordeaux IV.

CURSUS LMD - Licence-master-doctorat : correspond aux normes européennes de l'enseignement supérieur ; les licences LMD comprennent les licences générales et les licences professionnelles.

DIPLÔMES DE LA SESSION 2013 NON MENTIONNÉS DANS LE TABLEAU - La capacité en droit (441 diplômés), le diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) (5 606 diplômés), les magistères (364 diplômés), les diplômes d'études universitaires scientifiques et techniques (Deust) (1 040 diplômés) etc. Les diplômes d'IUP, les maîtrises, les DEA et DESS ont disparu en 2009. Les DUT apparaissent en 8.18 et 8.19, les diplômes d'ingénieurs en 8.23.

HDR - Habilitation à diriger des recherches.

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Système d'information SISE.

1 Principaux diplômes universitaires délivrés à la session 2013

Cursus licence	Licences professionnelles		Licences générales		Total licences	
	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Droit, sciences politiques	1 768	74,0	21 177	67,5	22 945	68,0
Économie, gestion	17 034	61,0	17 291	53,9	34 325	57,4
Administration économique et sociale	2 282	63,6	5 606	66,1	7 888	65,4
Lettres, langues et sciences humaines	6 147	64,1	49 979	74,4	56 126	73,2
Sciences	19 150	27,2	25 348	42,2	44 498	35,7
Staps	551	41,7	5 472	35,3	6 023	35,9
Médecine, pharmacie, odontologie	372	71,5	301	72,8	673	72,1
Total	47 304	48,2	125 163	61,8	172 467	58,1
Inscriptions en année diplômante au 15 janvier 2013	51 474	47,6	162 611	60,0	214 085	57,0

Cursus master	Masters professionnels		Masters recherche		Masters indifférenciés		Total masters	
	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Droit, sciences politiques	9 646	66,5	2 749	61,5	6 621	65,6	19 016	65,4
Économie, gestion	17 957	55,1	678	46,9	9 436	56,0	28 071	55,2
Administration économique et sociale	1 087	62,2			517	57,6	1 604	60,7
Lettres, langues et sciences humaines	17 178	77,0	7 873	69,6	15 882	74,6	40 933	74,6
Sciences	9 898	41,3	4 731	42,9	13 078	40,1	27 707	41,0
Staps	1 090	40,7	141	37,6	908	38,0	2 139	39,4
Médecine, pharmacie, odontologie	848	69,1	343	64,7	637	69,5	1 828	68,4
Total	57 704	61,2	16 515	59,3	47 079	59,1	121 298	60,1
Inscriptions en année diplômante au 15 janvier 2013	67 151	60,5	23 059	59,2	58 252	58,5	148 462	59,5

Cursus doctorat	Doctorat		HDR	
	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Droit, sciences politiques	809	44,0	76	46,1
Économie, gestion et administration économique et sociale	626	43,9	96	54,2
Lettres, langues et sciences humaines	2 828	58,3	344	45,3
Sciences	7 133	38,9	1 172	29,8
Staps	99	39,4	20	25,0
Médecine, pharmacie, odontologie	327	56,6	218	38,5
Total	11 822	44,7	1 926	35,4

► Champ : France métropolitaine + DOM.

2 Principaux diplômes délivrés par les universités dans les disciplines médicales à la session 2013

	Médecine		Odontologie		Pharmacie		Total	
	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Diplôme de docteur	5 040	64,3	1 090	53,5	3 210	69,1	9 340	64,7
Diplôme de fin de deuxième cycle	7 283	59,0			2 073	68,0	9 356	61,0
Capacité en médecine	1 151	51,5					1 151	51,5
DES, DIS, DESC	6 339	61,9	12	66,7	237	72,6	6 588	62,3
AFS, AFSA	34	50,0					34	50,0
DE sage-femme	834	92,3					834	92,3
Deust					8	75,0	8	75,0
Doctorats (y c. HDR)	422	47,9	12	75,0	111	52,3	545	49,4
Licence LMD	459	74,9			214	65,9	673	72,1
Master LMD	1 097	67,8	4	50,0	727	69,5	1 828	68,4
Total	22 501	62,2	1 118	53,8	6 366	68,6	29 985	63,3

► Champ : France métropolitaine + DOM.

DÉFINITIONS

LA RÉUSSITE en licence peut être mesurée trois, quatre ou cinq ans après la première inscription. À peine plus d'un quart des étudiants sont diplômés au bout de trois ans : 26,5 % des étudiants inscrits pour la première fois en première année de cursus licence en 2009-2010 ont obtenu une licence au bout de trois ans, à la session 2012. Avec une année de plus la proportion croît de près de la moitié pour atteindre 38,6 % (1).

Les perspectives de réussite en licence sont fortement corrélées au type de baccalauréat détenu par l'étudiant : si pratiquement la moitié des bacheliers généraux de la cohorte 2009 obtiennent leur licence au bout de trois ou quatre ans, les bacheliers technologiques ne sont que 15 % dans ce cas et les bacheliers professionnels 5 % seulement (2).

Ces écarts de taux de réussite en fonction du type de baccalauréat sont à mettre en lien avec le nombre élevé d'étudiants titulaires de baccalauréats professionnels et technologiques qui ne poursuivent par leur licence jusqu'à la troisième année : respectivement 60 % et 50 % d'entre eux ne se réinscrivent pas à l'université à l'issue de la première année de licence. Il en est également de même pour pratiquement 20 % des bacheliers généraux. Ces trajectoires ne sont pas nécessairement synonymes d'échec puisqu'une partie des étudiants concernés se réorientent vers des filières non universitaires : STS, écoles d'ingénieurs, de management, de santé ou d'arts.

En revanche, il y a en moyenne très peu de différence de réussite selon le domaine disciplinaire de la licence : dans les domaines où la réussite en trois ans est un peu moins élevée (« Droit-Économie-AES » et « Sciences-Staps »), la réussite en quatre ans permet de combler la différence par rapport au domaine des « Lettres-langues-arts-sciences humaines ».

Le taux de réussite à la licence en trois ans, après avoir diminué de manière quasi continue depuis 2005-2006, a augmenté de 1,1 point pour la cohorte 2010. Cette augmentation s'observe pour tous les types de publics, en particulier pour les bacheliers généraux (+ 1,4 point). Le taux de réussite en trois ans avait perdu 1 point l'année précédente, sous l'effet cumulé d'un afflux massif de bacheliers professionnels en licence (6 % des entrants en 2009 contre 4 % les années précédentes), et d'une baisse de 0,4 point de la réussite des bacheliers généraux.

MÉTHODOLOGIE - Le taux de réussite en licence en trois et quatre ans a été calculé à partir de la cohorte d'étudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits pour la première fois en première année de cursus licence dans un établissement d'enseignement supérieur public (université ou grand établissement) à la rentrée universitaire 2009-2010. Les étudiants inscrits en parallèle en classe préparatoire aux grandes écoles, en DUT, ou en STS, ont été retirés de la cohorte afin de ne pas introduire de biais dans le calcul de la réussite. Les effectifs présentés dans le tableau (1) dénombrent l'ensemble des inscriptions en licence prises par les étudiants de la cohorte (170 000 inscriptions en 2009-2010 pour 169 000 étudiants).

CURSUS LICENCE - Ce cursus comprend, outre la licence générale (licence LMD), la licence professionnelle en troisième année du cursus, et les différents diplômes de DEUG et de Deust en première et deuxième année. Le DUT, en revanche, en est exclu.

NON-BACHELIERS - Les étudiants non-bacheliers incluent ceux qui ont obtenu une dispense ou une équivalence du baccalauréat, les titulaires d'une capacité en droit ou du DAEU (Diplôme d'accès aux études universitaires) et ceux qui ont bénéficié d'une validation de leurs acquis.

ORIGINE SOCIALE

Groupements des professions et catégories socio-professionnelles en quatre postes:

- Très favorisée : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles.
- Favorisée : professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles), retraités-cadres et des professions intermédiaires.
- Assez défavorisée : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés.
- Défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, inactifs (chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle).

AVERTISSEMENT

Les données présentées ici couvrent l'ensemble des universités (y compris celles de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française) et d'autres établissements publics délivrant un diplôme de licence général ou professionnel. Elles diffèrent donc de celles publiées dans les éditions précédentes qui concernaient uniquement les universités de France métropolitaine et des DOM.

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Système d'information SISE.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* (Enseignement supérieur et Recherche) : 13.10 ; 13.02.

1 Coursus licence : évolution de la réussite en trois ans et quatre ans, en %.

Cohorte	Effectif de la cohorte	Réussite en trois ans (%)	Réussite en quatre ans (%)	Réussite cumulée en quatre ans (%)
Cohorte 2005	180 765	28,4	11,8	40,2
Cohorte 2006	173 278	28,1	11,5	39,6
Cohorte 2007	161 022	27,3	11,9	39,2
Cohorte 2008	157 150	27,5	12,5	40,0
Cohorte 2009	169 864	26,5	12,1	38,6
Cohorte 2010	170 368	27,6	(1)	(1)

► **Champ : France entière.**

1. Les résultats aux diplômes de la session 2014 n'étant pas encore connus, les données ne sont pas disponibles.

2 Coursus licence : réussite en trois ans et quatre ans des étudiants issus de la cohorte 2009, en %.

	Caractéristiques des étudiants	Part parmi les inscrits (%)	Réussite en trois ans (%)	Réussite en quatre ans (%)	Réussite cumulée en quatre ans (%)
Sexe	Homme	39,6	21,1	11,9	33,1
	Femme	60,4	30,0	12,3	42,3
	Total	100,0	26,5	12,1	38,6
Âge au baccalauréat	« À l'heure » ou en avance	57,6	35,0	14,3	49,3
	En retard d'un an	25,9	16,2	10,4	26,6
	En retard de plus d'un an	11,2	8,9	6,0	14,9
	Non-bachelier	5,3	21,8	9,7	31,4
	Total	100,0	26,5	12,1	38,6
Ancienneté d'obtention du baccalauréat	Baccalauréat obtenu dans l'année	82,2	27,5	13,2	40,7
	Baccalauréat obtenu un an avant	6,5	25,9	7,7	33,6
	Baccalauréat obtenu plus d'un an avant	6,0	17,4	4,0	21,4
	Non-bachelier	5,3	21,8	9,7	31,4
Total	100,0	26,5	12,1	38,6	
Origine sociale	Très favorisée	29,4	32,1	13,6	45,7
	Favorisée	13,1	30,4	13,1	43,5
	Assez défavorisée	23,7	27,3	12,5	39,8
	Défavorisée	24,2	20,3	10,5	30,8
	Non-réponse	9,6	17,7	9,3	27,0
Total	100,0	26,5	12,1	38,6	
Groupe disciplinaire d'inscription en L1	Droit - sciences économiques - AES	35,7	24,8	13,6	38,4
	Lettres - langues - arts - sciences humaines	43,3	28,4	10,3	38,7
	Sciences - Staps	21,0	25,5	13,3	38,8
	Total	100,0	26,5	12,1	38,6
Série du baccalauréat	Scientifique	23,8	35,8	14,3	50,2
	Économique	27,8	33,3	15,5	48,8
	Littéraire	19,8	29,8	13,3	43,1
	<i>Ensemble des baccalauréats généraux</i>	<i>71,3</i>	<i>33,2</i>	<i>14,5</i>	<i>47,7</i>
	Technologique STG	11,6	7,6	6,6	14,1
	Autre technologique	5,6	11,0	6,6	17,7
	<i>Ensemble des baccalauréats technologiques</i>	<i>17,2</i>	<i>8,7</i>	<i>6,6</i>	<i>15,3</i>
	<i>Ensemble des baccalauréats professionnels</i>	<i>6,2</i>	<i>3,0</i>	<i>2,1</i>	<i>5,0</i>
	<i>Ensemble des baccalauréats</i>	<i>94,7</i>	<i>26,8</i>	<i>12,3</i>	<i>39,0</i>
	Non-bachelier	5,3	21,8	9,7	31,4
Total	100,0	26,5	12,1	38,6	

► **Champ : France entière.**

Lecture : 60,4 % des inscrits en première année de cursus licence en 2009 sont des femmes.

42,3 % d'entre elles ont réussi leur licence en trois ou quatre ans (30,0 % en trois ans, 12,3 % en quatre ans).

DÉFINITIONS

A LA SESSION 2013, 32 000 diplômes d'ingénieurs ont été délivrés contre 26 000 en 2003, soit une hausse de 23,1 % en dix ans (1). Après une augmentation continue entre 1987 et 2001, le nombre de diplômes délivrés stagne avant de reprendre, à partir de 2008, une phase de croissance quasi continue (sauf en 2009) jusqu'en 2013. Les effectifs de diplômés ont progressé de 0,9 % entre 2012 et 2013.

Cette hausse par rapport à 2012 concerne particulièrement les écoles privées (+2,7 %), et dans une moindre mesure les écoles publiques dépendant d'autres ministères que le ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR) (+1,1 %). Le nombre de diplômés délivrés par les écoles publiques dépendant du MENESR reste stable par rapport à 2012.

La répartition des diplômés ne se modifie que très progressivement. Plus de la moitié sont issus d'un établissement relevant du MENESR (55,6 %, contre 57,3 % en 2000). Ils sont plus d'un sur six à être diplômés d'une école sous tutelle d'un autre ministère ou d'une collectivité locale (17,8 % contre 18,8 % en 2000) et plus d'un sur quatre d'une école privée (26,7 % contre 23,9 % en 2000).

La part de femmes diplômées d'un titre d'ingénieur continue d'augmenter en 2013 (+0,8 point par rapport à 2012). Elles représentent près de 30 % des diplômés. Les écoles publiques des autres ministères sont les écoles délivrant le plus de titres à des femmes (35,0 % de l'ensemble des diplômés délivrés).

En 2013, 41 000 diplômes et titres ont été délivrés par les écoles de commerce et de gestion. Les diplômes et titres obtenus dans le cadre de la formation initiale hors apprentissage représentent 83,8 % de l'ensemble (soit 34 400, contre 18 300 en 2000) (2). Le nombre de diplômés attribués dans ce cadre continue d'augmenter en 2013 (+2,5 %), mais nettement moins fortement qu'entre les sessions 2011 et 2012 (+11 %). Tous statuts confondus, les diplômés visés par le MENESR représentent le contingent le plus important des titres délivrés (63,6 %). Comme pour les inscrits, le nombre de femmes dans les effectifs des diplômés des écoles de commerce est important : 50,5 % des diplômés 2013 sont des femmes, la parité est atteinte depuis 2007.

DIPLÔMES D'INGÉNIEURS - Ensemble des diplômés des établissements publics et privés, relevant de tous les ministères, habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur reconnu par la commission des titres d'ingénieurs (CTI). Les diplômes obtenus par les élèves du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) ne sont pas comptabilisés.

DIPLÔMES DES FORMATIONS D'INGÉNIEUR EN PARTENARIAT (FIP) - Anciennement intitulées « Nouvelles formations d'ingénieurs » (NFI), ces formations ont été mises en place à la rentrée 1990. En 2012, 2 100 élèves ont été diplômés *via* ce type de formation assurée conjointement avec une entreprise.

Trois diplômés sur quatre sont issus de la formation initiale par apprentissage ; le quart des diplômés restants sont issus pour moitié de la formation initiale et pour moitié de la formation continue.

DIPLÔMES DES ÉCOLES DE COMMERCE - Ensemble des diplômés des établissements privés ou consulaires, ayant obtenu un titre visé ou non par le MENESR (voir 6.9). À partir de la session 2013 sont comptabilisés les diplômés obtenus par la voie de l'apprentissage ou décernés au titre de la formation continue. Ces deux régimes d'inscription ne sont recensés que par la source SISE qui couvre 90 % de l'ensemble des diplômés des écoles de commerce

VISA DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE - Une école de commerce reconnue par l'État peut demander au ministre en charge de l'enseignement supérieur l'autorisation à délivrer un diplôme visé. Le visa est un label de qualité garantissant la participation effective de l'école dans le service public de l'enseignement supérieur, dont la durée ne peut excéder six ans, après l'avis de la commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion (CEFDG). Le référentiel de qualité prend en compte notamment l'organisation des conditions d'admission et de scolarité (études et stages), les collaborations avec les universités et les laboratoires de recherche, l'ouverture à l'international, l'insertion professionnelle des diplômés. Pour les formations de niveau bac + 5, le visa conditionne l'obtention du grade de master dans le cadre de la réforme LMD.

MBA - *Master of business administration*. Il s'agit d'un diplôme de spécialisation souvent préparé conjointement avec un établissement d'enseignement supérieur à l'étranger.

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES

- (1) Enquête auprès des écoles d'ingénieurs publiques et privées, système d'information SISE.

- (2) Enquête n° 26 auprès des établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités (formation initiale sous statut scolaire uniquement) et système d'information SISE (formation initiale sous statut scolaire, apprentissage, formation continue).

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* (Enseignement supérieur et Recherche) : 11.07, 10.10 ; 8.30 ; 06.22.

- Tableaux statistiques, n°s 7195, 7179, 7157.

1 Évolution du nombre de diplômes des écoles d'ingénieurs, hors formations d'ingénieurs en partenariat.

	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Écoles universitaires (1)	8 881	10 373	10 604	9 975	10 410	10 967	10 578	11 173	10 313	11 326
Part de femmes (%)	25,7	27,7	27,8	28,1	28,9	28,3	27,6	29,3	29,6	29,7
Écoles indépendantes des universités	5 237	5 316	5 441	5 538	5 670	5 245	5 660	6 030	7 272	6 257
Part de femmes (%)	17,6	21,1	20,8	20,4	21,9	22,6	24,5	24,3	25,3	25,4
Total public MENESR	14 118	15 689	16 045	15 513	16 080	16 212	16 238	17 203	17 585	17 583
Part de femmes (%)	22,7	25,5	25,4	25,3	26,8	26,4	26,5	27,6	27,9	28,2
Écoles publiques autres ministères	4 621	5 107	5 161	4 743	5 127	5 105	5 333	5 363	5 556	5 619
Part de femmes (%)	27,6	30,9	31,7	32,7	32,7	34,6	34,7	33,8	35,2	35,0
Écoles privées	5 885	6 842	6 470	7 264	7 412	6 936	7 357	7 825	8 207	8 430
Part de femmes (%)	19,5	21,0	21,4	22,5	23,7	22,9	23,9	24,4	25,4	27,7
Total	24 624	27 638	27 676	27 520	28 619	28 253	28 928	30 391	31 348	31 632
Part de femmes (%)	22,8	25,4	25,6	25,9	26,8	27,0	27,3	27,9	28,5	29,3

► **Champ : France métropolitaine + DOM (2).**

1. Par souci de cohérence des séries statistiques, les universités de technologie et les instituts nationaux polytechniques ont été classées parmi les écoles universitaires.
2. Il n'y a pas d'école d'ingénieurs à Mayotte.

2 Évolution du nombre de diplômes des écoles de commerce, y compris l'apprentissage et la formation continue à partir de la session 2013.

	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2013 y compris apprentissage et formation continue
Diplômes visés	8 825	13 219	14 307	12 925	11 729	14 309	16 303	17 981	20 645	21 356	26 116
Part de femmes (%)	46,4	48,8	48,3	49,0	49,1	48,3	48,3	49,7	48,7	49,7	49,2
Certificats d'école	9 517	12 847	11 319	11 472	10 517	13 833	12 549	12 233	12 905	13 040	14 923
dont : mastères	1 730	2 624	2 754	1 679	1 885	3 536	2 739	2 613	2 700	3 230	3 696
MBA	1 303	1 925	1 690	2 847	2 063	2 777	2 852	2 213	2 558	2 405	3 178
Total	18 342	26 066	25 626	24 397	22 246	28 142	28 852	30 214	33 550	34 396	41 039
Part de femmes (%)	45,4	47,3	47,4	50,1	49,3	49,2	49,9	50,8	49,6	50,9	50,5

► **Champ : France métropolitaine + DOM (1).**

1. Il n'y a pas d'école de commerce à Mayotte.

DÉFINITIONS

PARMI LES 665 000 jeunes sortis du système éducatif en moyenne sur les années 2011, 2012 et 2013 en France métropolitaine, 15 % n'ont pas obtenu de diplôme de fin d'enseignement secondaire du second cycle (1). En outre, 41 % de l'ensemble des sortants sont diplômés au plus du second cycle du secondaire et 44 % de l'enseignement supérieur. Plus précisément, 13 % des sortants possèdent un CAP, un BEP, ou équivalent, tandis que 28 % quittent le cycle de formation initiale avec un baccalauréat général, technologique ou professionnel. Par ailleurs, 16 % des jeunes sortants de formation initiale sont diplômés de l'enseignement supérieur court et 29 % de l'enseignement supérieur long. La part des jeunes quittant la formation initiale sans diplôme ou avec au plus le brevet des collèges est en baisse. On observe également une hausse de la part des sortants titulaires au plus d'un baccalauréat technologique ou professionnel et de la part des sortants diplômés du supérieur.

La rénovation de la voie professionnelle à partir de la rentrée 2008 s'est traduite par une modification de la structure des sorties de l'enseignement secondaire. Ainsi, entre 2008 et 2013, la part des sorties au niveau du baccalauréat a gagné 10 points (80,1 %) et celle des sorties au niveau CAP-BEP en a perdu 11 (10,9 %) (2). La part de jeunes qui ont interrompu leurs études secondaires avant la dernière année du second cycle, stable aux alentours de 7,5 % depuis 2005, a augmenté de 2 points en 2010 et de 0,5 point en 2011 (10,1 %), avant de diminuer de 1,6 point en 2012. La forte augmentation en 2010 est liée au regroupement des sorties de première professionnelle avec celles de seconde puisque ces jeunes ne sont pas allés jusqu'au bout de leur formation. En 2013, la légère augmentation est liée à une démographie plus favorable des effectifs de collégiens : la génération 2001 qui entre au collège est plus importante que la génération 1997 qui en sort. Ainsi, même avec un taux de sortie moindre en 2013 (13,4 % et 14,2 % en 2012), les sortants de ce niveau sont plus nombreux.

Un objectif de Lisbonne est d'abaisser la part des sortants précoces à 10 % en 2020 (voir 8.31) (3). En 2014, 8,5 % des Français âgés de 18 à 24 ans ont quitté leurs études initiales sans diplôme ou avec seulement le brevet des collèges et ne sont pas en situation de formation. Relativement stable sur le passé, ce taux connaît une baisse importante entre 2012 et 2013 (-1,8 point) et entre 2013 et en 2014 (-1,2 point), qui s'explique en partie par une rupture dans l'enquête Emploi (3).

DIPLÔMES LES PLUS ÉLEVÉS - Ce sont ceux déclarés par les répondants aux enquêtes emploi de l'Insee (1).

SORTIE DE FORMATION INITIALE (1) - C'est la première interruption de plus d'un an du parcours scolaire. Les reprises d'études après plus d'un an d'interruption ne sont pas de la formation initiale.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR COURT ET LONG (1) - L'enseignement supérieur court correspond au DEUG, au BTS, DUT ou équivalent ainsi qu'au paramédical et social de niveau bac + 2 ; l'enseignement supérieur long à la licence, à la maîtrise (M1), au master, DEA, DESS, doctorat ainsi qu'aux diplômes des écoles de niveau licence ou au-delà.

SORTIES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (2) - Elles sont réparties selon la classe atteinte et non selon le diplôme acquis. Les sorties d'une classe « c » l'année « n » sont estimées à partir du reliquat entre l'effectif inscrit dans la classe « c » l'année scolaire « n-1/n » et l'effectif originaire de cette classe poursuivant des études secondaires l'année scolaire « n/n+1 ». Ces effectifs sont issus de recensements effectués auprès des établissements d'enseignement secondaire (y compris apprentis et lycées agricoles).

RÉFORME DE LA VOIE PROFESSIONNELLE (2) - Depuis la rentrée 2008, l'abandon progressif du parcours BEP suivi d'un baccalauréat professionnel en deux ans se fait au profit du déploiement du baccalauréat professionnel en trois ans après la troisième.

SORTANTS PRÉCOCES (3) - Ce sont les jeunes âgés de 18 à 24 ans qui n'ont pas suivi de formation (formelle ni non formelle) au cours des quatre dernières semaines et ne sont pas diplômés ou au plus du brevet des collèges. Ils sont estimés ici à partir de l'enquête emploi de l'Insee.

RUPTURE DE SÉRIE DE L'ENQUÊTE EMPLOI (3) - Le questionnaire de l'enquête emploi a été fortement rénové en 2013. L'intervalle de confiance de l'indicateur est de 1 point.

AVERTISSEMENT

Les données 2012, 2013 et 2014 issues des enquêtes emploi sont provisoires. En particulier, le taux de sortants précoces de 2014 pourrait être révisé.

SOURCES

MENESR-DEPP
 - Système d'information Scolarité.
 - Système d'information sur les apprentis (SIFA).
 - Système d'information du ministère en charge de l'agriculture SAFRAN.
 - Enquêtes Emploi Insee sur le champ de l'ensemble des ménages de France métropolitaine, traitement MENESR-DEPP.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 12.15 ; 10.12.
 - *Éducation et Formation* n° 84, décembre 2013.

1 Répartition des sortants de formation initiale en fonction de leur diplôme le plus élevé

	Année de sortie de formation initiale						
	2008-2009-2010		2011-2012-2013 (p)				
	Ensemble		Ensemble		Hommes		Femmes
	En milliers	En %	En milliers	En %	En %	En %	
DEA, DESS, master, doctorat	79	11	92	14	10	18	
Écoles supérieures	37	5	40	6	7	5	
Licence, maîtrise	74	10	61	9	9	10	
DEUG, BTS, DUT et équivalent	85	12	85	13	13	13	
Paramédical et social	21	3	17	3	1	4	
Total diplômés des études supérieures	296	41	295	44	39	50	
Baccalauréat général	57	8	52	8	7	8	
Baccalauréat technologique, professionnel et assimilé	126	18	136	20	22	19	
CAP, BEP ou équivalent	115	16	86	13	15	11	
Total diplômés du second cycle du secondaire	298	41	274	41	44	38	
Brevet seul	58	8	46	7	8	6	
Aucun diplôme	68	9	50	8	9	6	
Total brevet et aucun diplôme	126	18	96	15	17	12	
Total sortants de formation initiale	720	100	665	100	100	100	

► **Champ** : France métropolitaine, données provisoires.

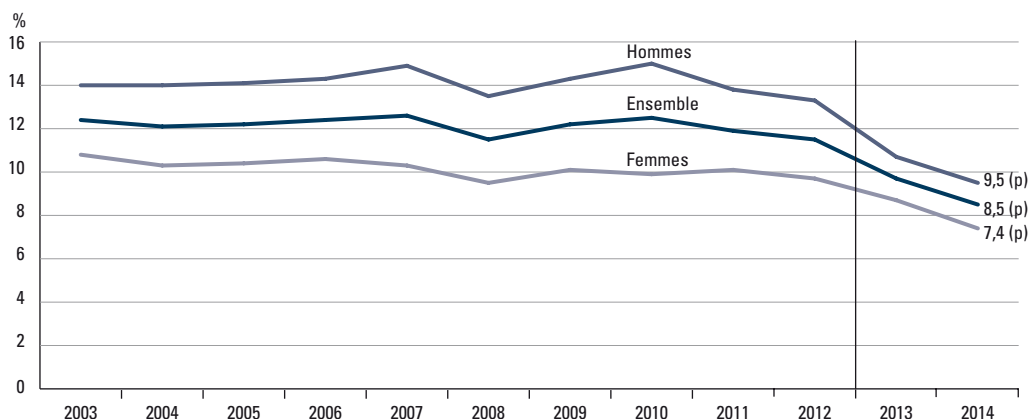
Lecture : en moyenne sur 2011, 2012 et 2013, 665 000 jeunes sont sortis de formation initiale. 44 % sont sortis diplômés de l'enseignement supérieur.

2 Les sorties de l'enseignement secondaire par classe, en %.

Classe atteinte	Année de sortie de l'enseignement secondaire									
	2000	2005	2008	2009	2010	2011	2012	2013		
								Total	Garçons	Filles
Terminales générales et technologiques	53,8	55,5	53,8	54,4	55,0	53,9	51,6	55,5	48,4	63,0
Terminales professionnelles (bac pro et BP)	13,1	14,4	16,2	17,1	17,8	23,3	28,1	24,6	28,4	20,6
Total sorties au niveau du baccalauréat	66,9	69,9	70,0	71,5	72,8	77,2	79,7	80,1	76,8	83,6
Première année de bac pro en deux ans et BP	2,4	2,6	2,6	2,1	0,7	0,5	0,4	0,2	0,2	0,2
Année terminale de CAP ou BEP	21,3	19,9	19,9	18,8	16,8	12,2	11,4	10,7	13,2	8,0
Total sorties au niveau du CAP ou BEP	23,7	22,5	22,5	20,9	17,5	12,7	11,8	10,9	13,4	8,2
Seconde ou première générales et technologiques	2,4	2,0	1,8	1,8	1,3	1,0	1,1	1,1	0,7	1,6
Première professionnelle	-	-	-	-	2,3	3,8	2,4	2,9	3,0	2,8
Seconde professionnelle	-	-	-	0,7	2,4	2,6	2,4	2,2	2,5	2,0
Premier cycle, première année de CAP ou BEP	7,0	5,6	5,7	5,1	3,7	2,7	2,6	2,8	3,6	1,8
Total sorties avant la fin du second cycle du secondaire	9,4	7,6	7,5	7,6	9,7	10,1	8,5	9,0	9,8	8,2
Total des élèves finissant l'enseignement secondaire	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► **Champ** : France métropolitaine.

3 Les sorties précoces par sexe, en % (1).



► **Champ** : France métropolitaine, données provisoires.

1. Rupture de séries dans l'enquête Emploi de l'Insee en 2013. La comparabilité des données 2013 et 2014 avec celles des années précédentes est donc limitée.

Lecture : en 2014, le taux de sortants précoces est de 8,5 %.

AU 1^{ER} FÉVRIER 2014, sept mois après la fin de leurs études, 44 % des lycéens sortants d'une année terminale de formation professionnelle exercent un emploi, 45 % sont au chômage et 11 % se déclarent inactifs ou en stage de formation (1). La situation des lycéens sur le marché du travail est quasiment identique à celle de 2013.

Obtenir le diplôme préparé joue très favorablement sur les chances de trouver un emploi rapidement, quel que soit le niveau de formation. Cet avantage est de 15 points : 47 % des lycéens ayant obtenu le diplôme préparé sont en emploi, contre 32 % dans le cas contraire. Plus le niveau de formation est élevé, plus les chances d'obtenir un emploi rapidement sont importantes. Mais l'écart entre diplômés et non diplômés de même niveau d'études diminue lorsque ce niveau augmente.

Le type d'emploi le plus souvent occupé est un emploi à durée déterminée (37 %), auquel on peut ajouter l'intérim (15 %) et l'emploi aidé (14 %). Les emplois à durée indéterminée ne représentent plus qu'un tiers des emplois (34 %).

Sept mois après la fin des études, les filles sont autant en emploi que les garçons (2). Elles s'insèrent un peu mieux que les garçons lorsqu'elles sortent d'un BTS dans les services. Globalement, l'insertion à court terme des lycéens est plus favorable après une formation dans le secteur des services (46 % en emploi) qu'après une formation dans le secteur de la production (41 %). L'avantage des formations pour les services concerne plus spécifiquement le niveau CAP d'une part et les jeunes filles d'autre part. En revanche, pour les garçons qui sortent d'un BTS, c'est au contraire dans les formations du domaine de la production que l'on observe le meilleur taux d'emploi (60 % contre 57 %).

Dans le secteur de la production, le taux d'emploi est le plus élevé pour le domaine « spécialités pluritechnologiques de la production » (54 %) (3). Cela s'explique par le profil des sortants : ils sont pour la plupart formés au niveau IV ou supérieur. Le taux d'emploi est le plus faible dans le domaine « matériaux souples » (31 %). Les formations de niveau V y sont surreprésentées d'une part et les taux d'emploi y sont faibles pour tous les diplômés.

Dans le secteur des services, le taux d'emploi est le plus élevé pour les domaines « services aux personnes » (53 %) et « accueil, hôtellerie, tourisme » (51 %). Il est le plus bas pour la « communication et information » (40 %) et les « services à la collectivité » (41 %).

L'ENQUÊTE - L'enquête Insertion dans la vie active (IVA) rend compte de la première insertion professionnelle des sortants des formations professionnelles de lycée (y compris BTS) sous tutelle de l'éducation nationale, sept mois après la fin de leur formation initiale. Les résultats représentent la situation de l'ensemble des sortants d'une année terminale de formation (France métropolitaine et DOM). Les sortants du diplôme de comptabilité et de gestion, peu nombreux, sont exclus de cette analyse.

SORTANTS DE LYCÉE - Sont considérés comme sortants les jeunes inscrits dans un lycée une année scolaire donnée et non repérés comme inscrits l'année suivante, et déclarant lors de l'enquête menée au 1^{er} février de l'année suivante ne pas poursuivre d'études (que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti).

TAUX D'EMPLOI - Il s'agit du nombre de sortants en emploi rapporté à l'ensemble des sortants (y compris inactifs ; les stagiaires sont ici considérés comme inactifs).

EMPLOIS NON AIDÉS

- EDI : Emploi à durée indéterminée (CDI, fonctionnaires, engagés dans l'armée et personnes travaillant à leur compte).
- EDD : Emploi à durée déterminée (CDD, aides familiaux).
- Intérim.

EMPLOIS AIDÉS - Contrat de professionnalisation, contrat unique d'insertion (CUI), contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrat initiative-emploi (CIE), emploi d'avenir.

CLASSE DE SORTIE - Il s'agit de la dernière classe fréquentée. Le diplôme préparé cette année-là peut être obtenu ou non. Ce n'est donc pas toujours le plus haut diplôme obtenu.

SOURCES

MENESR-DEPP, Enquêtes « IVA » menées au 1^{er} février 2013 et 2014 auprès des sortants de lycée.

POUR EN SAVOIR PLUS

Notes d'Information : 2015-n°05, 2014-n°09.

1 Situation au 1^{er} février 2014 des lycéens, selon la classe de sortie, en %.

Classe de sortie	Diplôme obtenu	Total emploi	Parmi les sortants en emploi				Chômage	Inactivité	Répartition (%)
			EDI (5)	Intérim	EDD (5)	Emploi aidé			
CAP terminale (1)	Oui (79,5 %)	30,4	32,0	11,0	43,6	13,4	56,6	13,0	16,2
	Non (20,5 %)	15,0	32,9	14,1	39,5	13,6	63,4	21,6	4,2
Bac pro terminale (2)	Oui (75,9 %)	43,7	33,8	16,9	34,7	14,7	46,0	10,3	36,8
	Non (24,1 %)	30,6	34,3	20,5	36,1	9,2	55,2	14,2	11,7
BTS terminale (3)	Oui (84,4 %)	61,1	35,1	12,3	38,4	14,3	31,6	7,3	26,2
	Non (15,6 %)	51,2	40,7	14,9	35,1	9,3	39,3	9,5	4,9
Ensemble	Oui (79,3 %)	46,8	34,1	14,1	37,5	14,3	43,4	9,8	79,3
	Non (20,7 %)	32,3	36,6	17,8	36,0	9,6	53,1	14,6	20,7
Ensemble		43,7	34,5	14,7	37,2	13,6	45,5	10,8	100,0
Rappel au 1 ^{er} février 2013 (4)		44,5	35,9	14,4	37,2	12,5	45,2	10,3	100,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Y compris mention complémentaire de niveau V.

2. Y compris mention complémentaire de niveau IV et brevet des métiers d'art.

3. Y compris diplôme de technicien supérieur, diplôme des métiers d'arts.

4. Ces chiffres ont été recalculés à partir du champ sur les classes terminales de formation hors terminales technologiques.

5. EDI : emploi à durée indéterminée, EDD : emploi à durée déterminée.

2 Taux d'emploi au 1^{er} février 2014 selon le secteur de formation, le sexe et la classe de sortie, en %.

Classe de sortie	Ensemble				Garçons		Filles	
	Garçons	Filles	Production	Services	Production	Services	Production	Services
CAP terminale (1)	26,4	28,3	24,3	30,1	24,9	30,4	22,3	30,1
Bac pro terminale (2)	42,2	37,9	40,3	40,7	41,1	44,1	33,9	38,4
BTS terminale (3)	58,4	60,7	59,3	59,7	59,8	57,0	56,4	61,1
Ensemble	43,6	43,9	40,7	45,8	41,6	46,9	34,9	45,3
Rappel au 1 ^{er} février 2013 (4)	44,4	44,6	42,0	46,3	43,0	46,9	36,2	45,9

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1, 2, 3 et 4 : voir tableau 1.

3 Taux d'emploi au 1^{er} février 2014 selon le domaine de spécialité de formation et la classe de sortie, en %.

Domaine de spécialité	CAP terminale (1)	Bac pro terminale (2)	BTS terminale (3)	Ensemble	Répartition des sortants
Spécialités pluritechnologiques mécanique-électricité, électronique	20,6	37,6	58,9	40,8	30,0
Génie civil, construction, bois	23,0	42,1	61,2	38,5	20,8
Mécanique et structures métalliques	23,7	44,3	70,2	41,5	19,5
Spécialités pluritechnologiques des transformations, agroalimentaire, cuisine	29,3	46,9	51,1	33,3	9,4
Spécialités pluritechnologiques de la production	-	26,1	56,5	54,4	7,9
Matériaux souples (textile, habillement, cuirs et peaux)	17,5	32,7	53,1	31,2	5,0
Plasturgie, matériaux composites, énergie, génie climatique	19,7	40,6	59,0	40,6	4,9
Métallurgie, matériaux de construction, verre	23,5	56,9	63,1	50,3	1,3
Transformations chimiques et apparentées	ns	-	60,4	60,3	1,2
Ensemble production	24,3	40,3	59,3	40,7	100,0
Commerce, vente	13,0	38,5	60,6	41,9	32,6
Finances, comptabilité et gestion du personnel	-	33,9	57,8	49,2	16,0
Communication et information	26,9	29,6	52,2	39,6	15,9
Services aux personnes (coiffure, travail social, santé, animation)	42,0	50,8	68,4	52,6	14,9
Accueil, hôtellerie, tourisme	28,1	56,6	65,5	51,3	12,3
Transport, manutention, magasinage	42,2	52,1	64,2	50,7	5,0
Services à la collectivité	23,7	52,8	51,4	40,8	3,3
Ensemble services	30,1	40,7	59,7	45,8	100,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1, 2, et 3 : voir tableau 1.

DÉFINITIONS

AU 1^{ER} FÉVRIER 2014, sept mois après la fin de leur formation, 62 % des sortants d'apprentissage de niveau CAP à BTS sont en emploi (1). La situation est sensiblement la même que l'année précédente. Par ailleurs, 33 % des sortants sont au chômage et 6 % sont inactifs (en stage de formation ou sans emploi et n'en recherchant pas). Obtenir le diplôme préparé procure un avantage de 20 points sur l'insertion à court terme : 66 % des apprentis ayant obtenu le diplôme préparé sont en emploi contre 47 % dans le cas contraire.

Au niveau IV, le taux d'emploi à l'issue d'un brevet professionnel (BP) est parmi les meilleurs : 77 % pour les sortants diplômés, soit dix points de plus que pour les sortants diplômés du bac professionnel et quasiment le même taux que les titulaires d'un BTS.

Lorsqu'ils travaillent, une majorité des anciens apprentis ont un emploi à durée indéterminée (55 %) ou à durée déterminée (28 %) et plus rarement un emploi aidé (9 %) ou en intérim (8 %).

Sept mois après la fin de l'apprentissage, les filles sont un peu moins souvent en emploi que les garçons (2). Le moindre emploi des filles s'observe dans les deux secteurs de formation (production, services) et pour tous les niveaux de formation, à l'exception des sortantes de BTS et de brevet professionnel dans le secteur des services.

Le taux d'emploi varie fortement selon le diplôme, mais aussi selon le domaine de spécialité. Ainsi, après une formation de niveau V à III, il s'échelonne de 53 % dans les services à la collectivité à 87 % dans la santé (3). Dans le secteur de la production, le taux d'emploi est le plus élevé pour les sortants du génie civil, mais les apprentis de cette spécialité de formation possèdent souvent un diplôme de niveau III. Les spécialités de l'alimentation et du bâtiment sont celles où il est le plus difficile de trouver un emploi.

Dans le secteur des services, sortir d'un CAP du domaine de la santé, du social, ou des transports permet de trouver un emploi plus facilement qu'en moyenne parmi les sortants de ce niveau. Pour les sortants d'un brevet professionnel, la spécialité de la vente offre aussi de nombreux débouchés, comme la santé et le social. En baccalauréat professionnel, ce sont les formations à la comptabilité, finance qui sont les plus porteuses et au niveau III, les apprentis sortants des spécialités de la santé connaissent un taux d'emploi record de 94 %.

L'ENQUÊTE - L'enquête insertion professionnelle des apprentis (IPA) interroge chaque année au 1^{er} février les apprentis sortants de CFA (quel que soit leur ministère de tutelle, quelle que soit leur formation et la classe suivie [classe terminale ou intermédiaire]) en France métropolitaine et dans les DOM. Cette analyse porte sur les seuls sortants d'une année terminale de formation.

SORTANTS D'APPRENTISSAGE - Sont considérés comme sortants tous les jeunes inscrits dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ou une section d'apprentissage pendant l'année scolaire 2012-2013, non inscrits l'année suivante, et déclarant à l'enquête menée au 1^{er} février 2014 ne pas poursuivre d'études, que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti.

TAUX D'EMPLOI - Il s'agit du nombre de sortants en emploi rapporté à l'ensemble des sortants (y compris inactifs ; les stagiaires sont ici considérés comme inactifs).

EMPLOIS NON AIDÉS

- EDI : Emploi à durée indéterminée (CDI, fonctionnaires, personnes travaillant à leur compte, engagés dans l'armée).
- EDD : Emploi à durée déterminée (CDD, aides familiaux).
- Intérim.

EMPLOIS AIDÉS - Contrat de professionnalisation, contrat unique d'insertion (CUI), contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrat initiative-emploi (CIE), emploi d'avenir.

CLASSE DE SORTIE - Il s'agit de la dernière classe fréquentée. Le diplôme préparé cette année-là peut être obtenu ou non. Ce n'est donc pas toujours le plus haut diplôme obtenu.

NIVEAU V - Préparation d'un diplôme de second cycle court professionnel, type CAP ou BEP.

NIVEAU IV - Préparation d'un diplôme de second cycle long, type baccalauréat ou brevet professionnel.

NIVEAU III - Préparation d'un diplôme de niveau bac + 2, type BTS ou DUT.

NIVEAUX I ET II - Préparation d'un diplôme universitaire de niveau égal ou supérieur à la licence, ou un diplôme de grande école.

SOURCES

MENESR-DEPP, Enquêtes IPA menées aux 1^{ERS} février 2013 et 2014 auprès des sortants d'apprentissage.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 2015-n° 14 ; 2014-n° 04.

1 Situation des sortants d'apprentissage au 1^{er} février 2014 selon la classe de sortie, en %.

Classe de sortie	Diplôme obtenu	Total emploi	Parmi les sortants en emploi				Chômage	Inactivité	Répartition (%)
			EDI (6)	Intérim	EDD (6)	Emploi aidé			
CAP terminale (1)	Oui (79,6 %)	54,5	53,4	8,0	29,1	9,5	40,2	5,4	35,9
	Non (20,4 %)	32,3	43,6	13,5	34,4	8,5	58,1	9,6	9,2
BP terminale (2)	Oui (78,7 %)	77,0	62,6	3,8	29,2	4,4	18,9	4,1	14,3
	Non (21,3 %)	59,7	55,9	8,8	30,8	4,5	34,5	5,8	3,9
Bac pro terminale (3)	Oui (80,8 %)	67,2	55,2	10,8	23,7	10,3	27,5	5,3	12,6
	Non (19,2 %)	51,2	49,7	15,0	29,3	6,0	40,7	8,1	3,0
BTS terminale (4)	Oui (79,9 %)	77,7	53,4	8,1	23,4	15,1	17,4	4,9	17,0
	Non (20,1 %)	62,8	52,9	11,0	29,9	6,2	31,3	5,9	4,3
Ensemble	Oui (79,7 %)	65,5	55,6	7,6	26,8	10,0	29,5	5,0	79,7
	Non (20,3 %)	46,7	50,2	11,9	31,4	6,5	45,4	7,9	20,3
Ensemble		61,7	54,8	8,3	27,5	9,4	32,7	5,6	100,0
Rappel au 1 ^{er} février 2013 (5)		62,7	56,7	7,6	27,7	8,0	31,9	5,4	100,0
Diplômes de niveaux I et II	Oui (93 %)	75,5	61,7	5,9	24,7	7,7	20,7	3,8	
	Non (7 %)	67,2	63,2	8,0	22,3	6,5	27,3	5,5	

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors académie de Guadeloupe.**

- Y compris CAP agricole, mention complémentaire de niveau V, titres professionnels de niveau V.
- Y compris BP agricole, brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, brevet technique des métiers.
- Y compris bac pro agricole, mention complémentaire de niveau IV.
- Y compris BTS agricole, DUT, diplômes de la santé et du social de niveau III.
- Ces chiffres ont été recalculés à partir du champ sur les classes terminales de formation du CAP au BTS.
- EDI : emploi à durée indéterminée ; EDD : emploi à durée déterminée.

2 Taux d'emploi au 1^{er} février 2014 selon le secteur de formation, le sexe et la classe de sortie, en %.

Classe de sortie	Ensemble				Garçons		Filles	
	Garçons	Filles	Production	Services	Production	Services	Production	Services
CAP terminale (1)	51,7	45,5	50,2	49,4	50,8	57,4	44,7	45,7
BP terminale (2)	75,2	71,4	75,2	71,6	76,3	69,9	66,6	72,0
Bac pro terminale (3)	66,5	57,3	67,6	58,1	68,6	59,1	57,0	57,4
BTS terminale (4)	75,3	73,9	76,8	73,3	78,0	71,0	68,3	74,7
Ensemble	62,1	60,9	60,7	63,0	61,5	64,3	54,0	62,4
Rappel au 1 ^{er} février 2013 (5)	63,6	60,9	62,2	63,5	63,0	66,2	53,8	62,3
Diplômes de niveaux I et II	75,8	74,0	76,8	74,3	77,7	74,6	74,0	73,9

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors académie de Guadeloupe.**

1, 2, 3, 4 et 5 : voir tableau 1.

3 Taux d'emploi au 1^{er} février 2014 selon le domaine de spécialité de formation et la classe de sortie, en %.

Domaine de spécialité	Taux d'emploi					Répartition des sortants en structure (du CAP au BTS)	Taux d'emploi Diplômes de niveaux I et II
	CAP terminale (1)	BP terminale (2)	Bac pro terminale (3)	BTS terminale (4)	Ensemble		
Alimentation	49,9	76,5	65,1	74,4	54,7	22,4	77,2
Bâtiment	47,7	77,1	68,6	67,1	55,4	16,5	78,7
Agriculture	47,9	69,5	61,8	74,7	60,4	15,3	77,9
Électricité	47,7	70,0	64,6	76,8	63,7	8,5	79,9
Mécanique automobile	42,4	77,7	70,9	85,2	61,2	8,1	87,4
Énergie, chimie	54,9	81,6	71,2	75,0	68,2	6,3	75,3
Bois	53,2	80,3	68,9	78,7	62,1	5,8	n.s.
Structures métalliques	51,9	69,8	71,5	78,8	59,3	5,7	n.s.
Génie civil	71,7	85,8	77,7	80,1	75,6	4,0	86,8
Technologies industrielles	-	-	64,7	74,9	74,3	4,0	71,8
Mécanique générale	n.s.	64,7	67,4	80,4	71,4	3,0	75,3
Matériaux souples	68,3	n.s.	64,9	85,8	70,1	0,5	74,7
Ensemble production	50,2	75,2	67,6	76,8	60,7	100,0	76,7
Vente	36,7	72,0	53,3	72,3	55,9	29,1	72,1
Coiffure, esthétique	34,7	63,0	ns	79,8	53,7	16,0	-
Santé	89,1	86,0	66,1	93,7	87,0	11,1	88,6
Hôtellerie - restauration	47,5	63,4	69,4	73,4	58,0	10,8	73,9
Social	61,0	72,0	n.s.	71,6	66,5	9,3	68,4
Comptabilité, finance	-	n.s.	75,8	75,4	75,2	8,1	76,8
Transport	73,7	n.s.	63,3	67,5	70,6	7,4	66,4
Secrétariat	38,7	63,1	48,7	63,6	58,1	5,0	65,9
Services à la collectivité	38,7	59,7	59,4	63,0	53,3	1,9	62,7
Informatique	-	-	-	63,9	63,9	1,2	80,8
Formations générales	-	n.s.	-	64,6	65,5	0,2	68,9
Ensemble services	49,4	71,6	58,1	73,3	63,0	100,0	74,3

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors académie de Guadeloupe.**

1, 2, 3 et 4 : voir tableau 1.

DÉFINITIONS

En 2014, 63 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans poursuivent leurs études initiales, 7 % cumulant leurs études avec un emploi (1). 37 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans ont terminé leur formation initiale : 21 % sont en situation d'emploi, 8 % sont chômeurs et 8 % sont inactifs.

Les jeunes sont plus souvent confrontés à une situation de chômage que le reste de la population. Selon l'Insee, le taux de chômage au sens du BIT est de 10,1 % pour la population active métropolitaine au quatrième trimestre 2014, il atteint 23,9 % chez les 15-24 ans. Moins le niveau d'études atteint est élevé, plus le risque de chômage est important. En 2014, quand ils ont quitté leurs études initiales depuis un à quatre ans, 11,5 % des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur sont au chômage contre 24,1 % de ceux ayant pour plus haut diplôme un CAP, un BEP ou un baccalauréat et 53 % des jeunes possédant le brevet des collèges ou aucun diplôme (2). Ce constat est d'autant plus vrai en période de conjoncture défavorable car les moins diplômés occupent plus souvent des emplois sensibles à la conjoncture (intérim, CDD, etc.). Entre 2008 et 2009, période de crise économique, le taux de chômage des jeunes sortis depuis un à quatre ans de formation initiale augmente de 6 points : + 3 points pour les diplômés du supérieur, + 6 points pour les diplômés de fin d'enseignement secondaire du second cycle et + 11 points pour les moins diplômés. Entre 2009 et 2011, période de reprise économique, le chômage des jeunes a légèrement décliné, essentiellement pour les jeunes sortis sans aucun diplôme ou avec au plus le brevet des collèges. En 2013 et 2014, le chômage diminue très légèrement (- 1 point) pour les diplômés de fin d'enseignement secondaire du second cycle, est en hausse légère pour les diplômés du supérieur (+ 1 point) et en hausse plus sensible pour les moins diplômés (+ 4 points).

Les jeunes de diplômés plus élevés occupent plus souvent un emploi de catégorie socioprofessionnelle supérieure (3). En 2014, 42 % des jeunes en emploi, qui sont sortis depuis un à quatre ans de formation initiale, diplômés de l'enseignement supérieur long occupent des emplois de cadres et professions intellectuelles supérieures, 40 % des emplois de professions intermédiaires. Les emplois des diplômés du supérieur court sont majoritairement des emplois de professions intermédiaires. Les diplômés de CAP, BEP, du brevet des collèges et les sans-diplômes occupent surtout des emplois d'employés ou d'ouvriers, qualifiés ou non qualifiés.

LE « TAUX DE CHÔMAGE » - Il rapporte les chômeurs à la « population active », qui est composée des personnes en emploi et des chômeurs, en conformité avec le bureau international du travail (BIT).

LES INACTIFS - Ce peut être des personnes en reprise d'études ou bien en formation continue.

LA RUPTURE DE SÉRIE DE L'ENQUÊTE EMPLOI EN 2003 - Elle est principalement provoquée par le passage d'une enquête annuelle réalisée en mars à une enquête en continu tout au long de l'année.

LA RUPTURE DE SÉRIE DE L'ENQUÊTE EMPLOI EN 2013 - La rénovation du questionnaire en 2013 répond aux besoins de simplifier le questionnaire, d'améliorer la qualité de la codification des variables professions et diplômes, conformément aux orientations d'Eurostat, et d'enrichir la connaissance du marché du travail. L'Insee a calculé des pondérations rétroajustées de 2003 à 2012 de sorte à lisser les ruptures de série de l'emploi et du chômage. Elles sont utilisées ici.

LA SORTIE DE FORMATION INITIALE - Conformément au Bilan Formation-Emploi de l'Insee, la situation professionnelle étudiée ici est celle des sortants de formation initiale depuis un à quatre ans (durée calculée en différence d'années civiles).

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR COURT ET LONG - L'enseignement supérieur court correspond au DEUG, au BTS, DUT ou équivalent ainsi qu'au paramédical et social de niveau bac + 2 ; l'enseignement supérieur long à la licence, à la maîtrise (M1), au master, DEA, DESS, doctorat ainsi qu'aux diplômés des écoles de niveau licence ou au-delà.

LES CATÉGORIES DE PROFESSIONS - Elles proviennent de la classification socioprofessionnelle de l'Insee. On a regroupé ici les chefs d'entreprise avec les cadres ; les agriculteurs, les artisans et les commerçants avec les professions « intermédiaires » qui comprennent les responsables « non cadres ». Les employés dits « qualifiés » sont les employés civils (sans agents de service), les policiers et militaires et les employés administratifs d'entreprise (sans agents de sécurité).

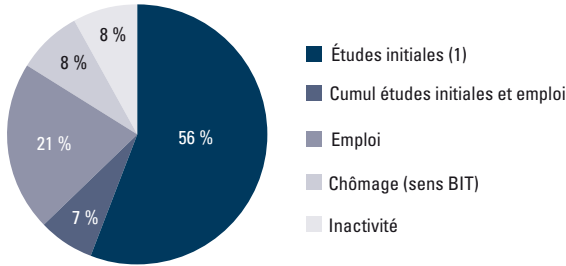
SOURCES

Enquêtes Emploi Insee sur le champ de l'ensemble des ménages de France métropolitaine, traitement MENESR-DEPP.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 12.09.
- « Le diplôme : un atout gagnant pour les jeunes face à la crise », *Bref du CEREQ* n° 283, mars 2011.
- Bilan Formations et emploi, édition 2013, Insee.
- http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?ref_id=form-emploi®_id=0
- *France Portrait Social*, édition 2011, « Diplôme et insertion professionnelle », B. Le Rhun, P. Pollet.
- *Dares Analyses*, n° 072, octobre 2010, « Emploi et chômage des 15-29 ans en 2009 », C. Minni.

1 La situation des jeunes âgés de 15 à 24 ans en 2014

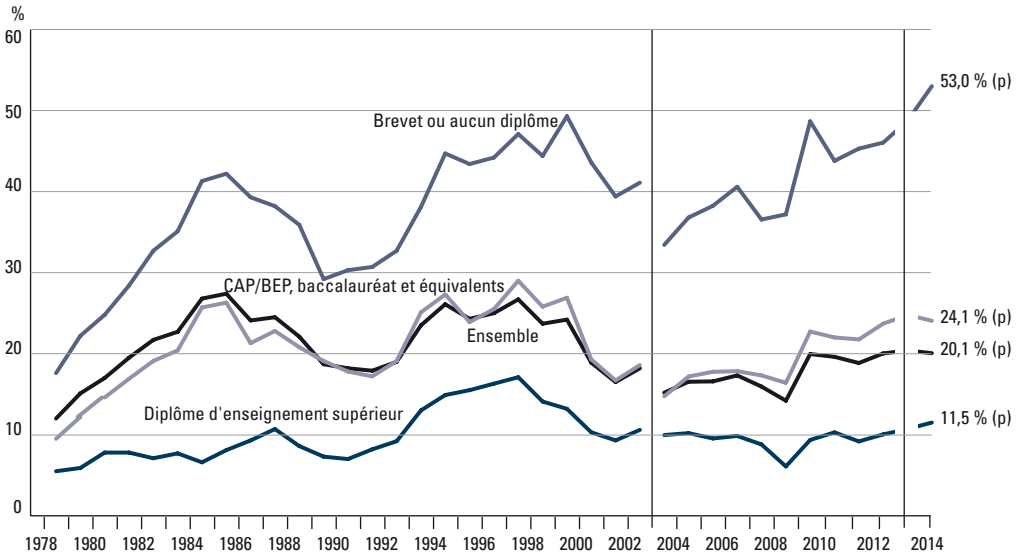


► **Champ : France métropolitaine, données provisoires.**

1. Dont les 1 % de jeunes en formation initiale qui sont au chômage au sens du BIT.

Lecture : en 2014, 56 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans sont en études initiales sans cumul avec de l'emploi. 7 % des jeunes se déclarent à la fois en situation d'emploi et d'études initiales.

2 Taux de chômage des jeunes sortis depuis un à quatre ans de formation initiale, en fonction du diplôme le plus élevé, en %.



► **Champ : France métropolitaine, les données 2012, 2013 et 2014 sont provisoires.**

Note : jusqu'en 2002, les enquêtes emploi étaient réalisées en début d'année, le plus souvent en mars. Depuis 2003, l'enquête est continue sur l'ensemble de l'année. Par ailleurs, le questionnaire de l'enquête emploi a été fortement révisé en 2013, en particulier sur les questions attenantes à la formation.

Lecture : en 2014, 20,1 % des jeunes ayant terminé leur formation initiale depuis 1 à 4 ans sont chômeurs, au sens du BIT.

3 Catégorie socioprofessionnelle en 2014 des jeunes en emploi et sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans, en %.

	Enseignement supérieur long	Enseignement supérieur court	Baccalauréat	CAP-BEP	Brevet ou aucun diplôme	Total
Cadres et professions intellectuelles (1)	42	5	1	0	0	18
Professions intermédiaires (2)	40	49	20	9	8	31
Employés qualifiés	11	21	26	19	12	17
Employés non qualifiés	5	10	20	24	37	14
Ouvriers qualifiés	1	9	20	32	17	12
Ouvriers non qualifiés	1	6	13	16	26	8
Total	100	100	100	100	100	100

► **Champ : France métropolitaine, données provisoires.**

1. Y compris chefs d'entreprises.

2. Y compris agriculteurs, artisans et commerçants.

Lecture : 31 % des jeunes qui sont en emploi en 2014 et sont sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans occupent des emplois de professions intermédiaires.

DÉFINITIONS

En 2014, le nombre des entrées dans le dispositif de validation des acquis de l'expérience a reculé de 4 % par rapport à 2013 avec 30 300 demandes déclarées recevables (1). Le nombre des candidatures a lui aussi reculé de 4 % avec 20 200 livrets 2 déposés.

Cette baisse touche également l'activité des jurys avec moins de 20 000 (19 900) décisions rendues en 2014 (- 4 %) et 13 400 diplômes validés totalement (- 3 %) (2).

En amont du parcours VAE, 21 % des demandes d'accès au dispositif qui ont été déclarées recevables visent un diplôme de premier niveau de qualification (niveau V) et 48 % un diplôme de niveau supérieur au baccalauréat (3). En aval, la part du niveau V se renforce : elle représente respectivement 23 % et 25 % des candidatures examinées et des validations totales. Celle du supérieur recule et concerne respectivement 47 % et 43 % des candidatures examinées et des validations totales.

Un tiers des candidatures examinées par un jury de VAE visent une spécialité de BTS (6 600), 21 % une spécialité de CAP (4 100) et 19 % une spécialité de baccalauréat professionnel (3 800) (4). Neuf candidats sur dix visent une spécialité de services, dont une majorité plus spécifiquement une spécialité du domaine des services aux personnes. Les deux diplômes les plus demandés sont le CAP Petite enfance et le diplôme d'État d'éducateur spécialisé (DEES), qui concentrent le quart des candidatures et des diplômes délivrés.

Les candidats à la VAE sont surtout des femmes et des personnes occupant un emploi (5). Neuf candidats sur dix sont au moins âgés de trente ans.

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE) - Inscrite dans l'article L 335-5 du code de l'éducation, elle permet depuis 2002 d'obtenir intégralement un diplôme ou une partie de celui-ci. Elle entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue du code du travail (art L 6313-1).

Elle concerne ici tous les diplômes à finalité technologique et professionnelle de l'Éducation nationale. Toute personne peut être candidate à la validation des acquis dès lors qu'elle peut justifier avoir exercé pendant au moins trois ans une des activités, ou l'intégralité des activités, correspondant à la certification recherchée.

L'examen du livret 1 établit la recevabilité de la demande en vérifiant que l'expérience est suffisante et en rapport avec le diplôme postulé. La validation des acquis de l'expérience s'effectue ensuite au regard de l'ensemble des connaissances, aptitudes et compétences acquises par le candidat dans l'exercice d'activités salariées, non salariées ou bénévoles qui sont décrites dans le livret 2.

DISPOSITIF ACADÉMIQUE DE VALIDATION DES ACQUIS (DAVA) - Pour promouvoir la VAE, il existe dans chaque rectorat un DAVA, placé sous la responsabilité d'un coordonnateur. Les missions des DAVA sont l'accueil, l'information et l'accompagnement du public, mais les services académiques de validation des acquis agissent souvent par délégation des divisions des examens et concours (DEC) au niveau de la recevabilité des demandes et parfois même aussi de l'organisation des jurys.

En amont de l'activité de validation, les conseillers VAE informent et orientent les candidats potentiels et s'assurent de la recevabilité des demandes. Les DAVA proposent aussi, à titre marchand, des prestations d'accompagnement pour aider les candidats à la constitution du livret 2 et les préparer à l'entretien devant un jury. Ce dispositif concerne les diplômes du MENESR préparés en lycée et délivrés par les recteurs, avec les trois diplômes d'éducateurs sous cotutelle du ministère chargé des affaires sociales (DEES, DEETS et DEME) et les deux diplômes comptables DCG et DSCG.

L'ENQUÊTE - Elle comptabilise des individus aux différentes étapes du processus de validation des acquis de l'expérience dans l'enseignement technologique et professionnel. L'année de référence est l'année civile et un parcours VAE entamé une année peut se terminer l'année suivante. Ainsi, les stocks de candidats mesurés aux différentes étapes, une année donnée, ne concernent pas toujours les mêmes individus.

DEES, DEETS, DEME, DCG, DSCG - Voir « Sigles » en fin d'ouvrage.

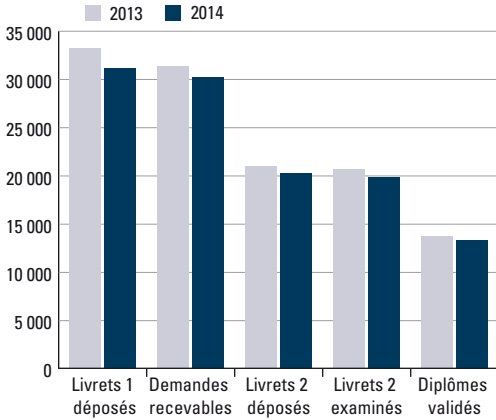
SOURCES

MENESR-DEPP, Enquête n° 62 sur la validation des acquis de l'expérience dans l'enseignement technologique et professionnel.

POUR EN SAVOIR PLUS

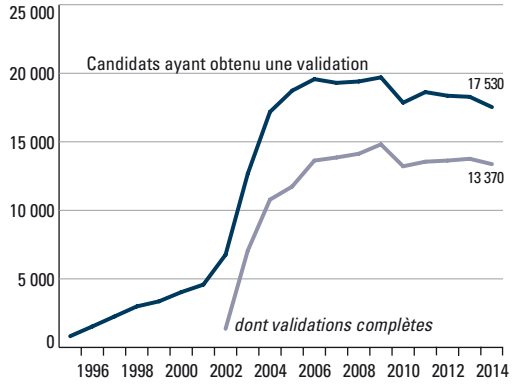
- Note d'Information : 13.27.

1 Les différentes étapes du parcours VAE, effectifs recensés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2013 et 2014.



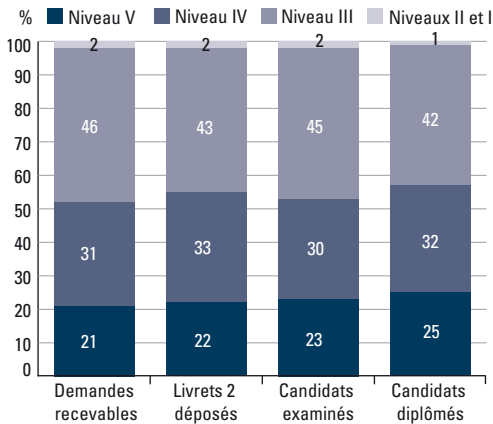
► Champ : France métropolitaine + DOM.

2 Évolution du nombre de candidats à la validation ayant obtenu un diplôme ou des unités constitutives de celui-ci



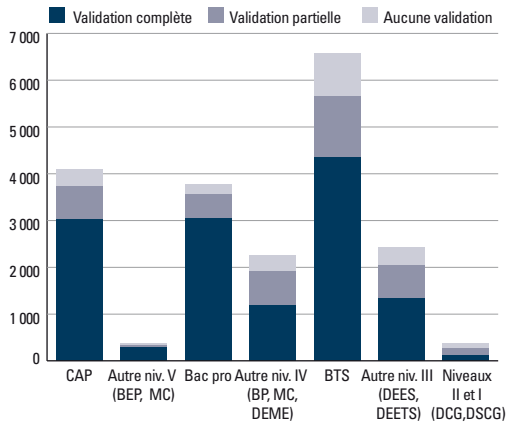
► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

3 Répartition des demandes aux différentes étapes du parcours VAE en 2014 par niveau, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM.

4 Répartition des candidats à la VAE examinés en 2014 selon le diplôme visé



► Champ : France métropolitaine + DOM.

5 Profil des candidats à la VAE en 2014, en %.

		Candidats recevables	Livrets 2 déposés
Sexe	Hommes	35	33
	Femmes	65	67
	Total	100	100
Âge	Moins de 25 ans	2	1
	25-29 ans	11	9
	30-39 ans	37	35
	40-49 ans	37	39
	50 ans et plus	13	16
	Total	100	100
Situation par rapport à l'emploi	Demandedeurs d'emploi	28	26
	En emploi	71	73
	Inactifs	1	1
	Total	100	100

► Champ : France métropolitaine + DOM.

DÉFINITIONS

CRÉÉE EN 2002, la validation des acquis de l'expérience (VAE) constitue une voie d'accès aux diplômes. C'est un moyen de reconnaissance officielle des compétences acquises par l'expérience.

Dans les universités et au Cnam, 3 900 personnes ont bénéficié, en 2013, d'une VAE pour obtenir la totalité ou une partie de diplôme ou titre de l'enseignement supérieur (1). Ce nombre baisse de 2,3 % par rapport à 2012.

Depuis sa mise en place, la part des diplômes complets obtenus en premier jury a quadruplé, passant de 17 % en 2002 à 65 % en 2013 (6 points de plus entre 2012 et 2013).

Les licences sont les diplômes les plus fréquemment obtenus (44 % des bénéficiaires d'une VAE) à tous les âges, mais surtout par les moins de 30 ans (2). Le master, deuxième diplôme le plus validé (37 %) intéresse principalement ceux âgés de 30 à 39 ans. Si le master est le diplôme le plus délivré en VAE, il n'est pas le diplôme le plus souvent obtenu dans sa totalité en premier jury : 33 % l'obtiennent directement en totalité. C'est la licence professionnelle, diplôme qui vient en deuxième position après le master, qui est le plus délivré dans sa totalité en premier jury (41 %).

Les principaux bénéficiaires de VAE ont un diplôme de niveau III (39 %) (3). La licence professionnelle est obtenue avant tout par les titulaires d'un diplôme de niveau III (18 % de l'ensemble des VAE). Dans une moindre proportion, les titulaires d'un diplôme de niveau IV et de niveau V ou sans diplôme s'y intéressent aussi. Le master est, quant à lui, davantage obtenu par des titulaires d'un diplôme de niveau II (17 %) ou de niveau III (12 %). Enfin, le DUT ou ses équivalents sont plus fréquemment obtenus par des bénéficiaires titulaires ou non d'un baccalauréat.

DISPOSITIF DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE) INSCRIT AU CODE DE L'ÉDUCATION EN APPLICATION DU DÉCRET N°2013-756 DU 19 AOÛT 2013 - Il institue un droit individuel, ouvert à tous depuis 2002, à l'obtention de tout ou partie de diplôme ou certification par la seule VAE, sans passer par la formation. La VAE constitue un mode d'accès à la certification, au même titre que la formation initiale, l'apprentissage ou la formation continue. Toutes les certifications (diplômes, titres, certificats) peuvent ainsi être délivrées par l'État, les branches professionnelles ou des organismes privés. Pour cela, elles doivent avoir été recensées dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Toute l'expérience peut être prise en compte, qu'elle ait été acquise dans le cadre d'une activité salariée, non salariée ou bénévole, dès lors que l'expérience professionnelle (d'au moins trois ans) est en relation avec le diplôme visé.

Toutes les demandes sont instruites à l'université par la cellule d'accueil des adultes en reprise d'études (ou un service analogue) dont la mission est d'aider les candidats à mieux définir leur projet et à les accompagner à différentes étapes de la procédure.

L'octroi des validations relève de jurys. Ceux-ci peuvent accorder, lors d'un premier passage en jury, des validations partielles, à défaut de la totalité de la certification et se prononcer sur le parcours restant à accomplir par le candidat pour obtenir la totalité de la certification. Ainsi, le parcours vers la validation totale d'un diplôme peut s'étaler parfois sur plusieurs années.

BÉNÉFICIAIRES DE VALIDATIONS - Il s'agit des candidats qui ont obtenu le diplôme complet (validation totale) ou une partie du diplôme visé (validation partielle) dès leur premier passage devant un jury (premier jury).

DUT, DEUST, DNTS, - Voir « Sigles » en fin d'ouvrage.

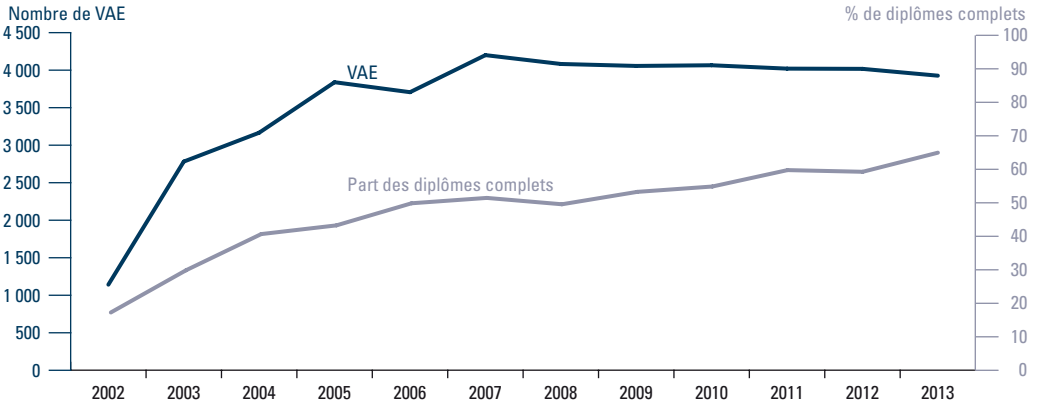
SOURCES

MENESR-DEPP, Enquête n° 67 auprès des services de formation continue des universités et du Cnam.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 2014-n° 43.

1 Évolution du nombre de validations des acquis de l'expérience (VAE) depuis 2002



► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, toutes les universités et le Cnam.

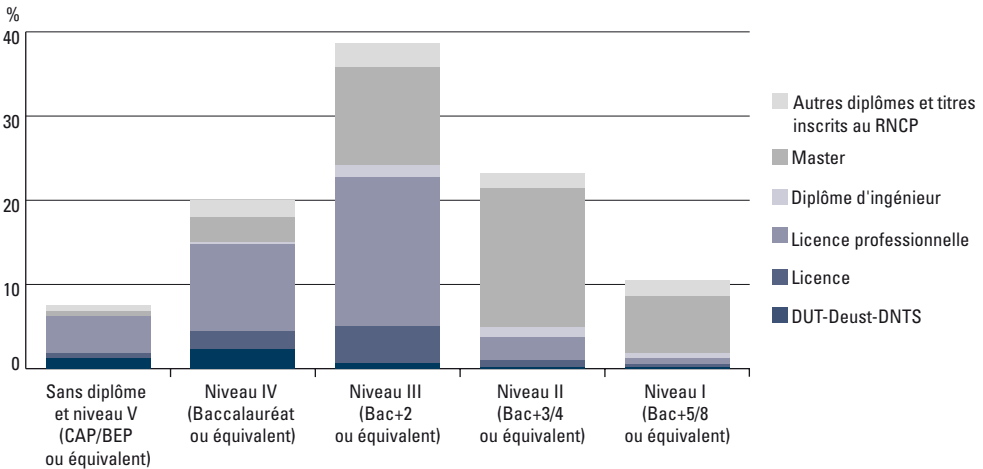
2 Répartition par âge et par type de validation des bénéficiaires de VAE selon le diplôme visé en 2013, en %.

	Moins de 30 ans	30-39 ans	40-49 ans	50 ans et plus	Ensemble des bénéficiaires	Validations totales directes	Validations partielles
DUT-Deust-DNTS	3,4	4,5	4,1	4,9	4,4	5,6	2,0
Licence	11,3	9,0	8,8	6,9	8,6	9,6	9,6
Licence professionnelle	38,4	34,6	35,3	35,0	35,2	41,2	24,0
Maîtrise	2,5	2,5	2,5	2,2	2,4	1,1	3,3
Diplôme d'ingénieur	2,0	4,4	2,8	2,2	3,2	2,3	4,1
Master	35,0	37,4	36,0	36,6	36,6	32,8	46,3
Doctorat	0,0	0,3	0,1	0,4	0,2	0,3	0,1
Autres diplômes et titres inscrits au RNCP	7,4	7,3	10,4	11,8	9,4	7,1	10,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Répartition des bénéficiaires selon l'âge dans le dispositif	5,1	33,8	42,0	19,1			

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, toutes les universités et le Cnam.

Note : toutes les universités n'ont pas été en mesure de répondre sur l'âge des candidats dans les différents diplômes. Les résultats établis sur la base des répondants donnent surtout des ordres de grandeur.

3 Répartition des bénéficiaires de VAE selon le diplôme visé et le diplôme le plus élevé possédé en 2013, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, toutes les universités et le Cnam.

DEFINITIONS

En 2013, l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur publics dépendant du ministère en charge de l'enseignement supérieur a délivré, au titre de la formation continue, un total de 82 300 diplômes (1). 68 % sont des diplômes nationaux, le reste étant constitué de diplômes d'universités ou d'établissements. La part des diplômes nationaux délivrés en formation continue représente 11 % de l'ensemble des diplômes nationaux délivrés, tous types de formation confondus, initiale ou continue. Pour les universités seules, ce taux est de 9 %. Ces chiffres incluent les diplômes délivrés au titre de la validation des acquis de l'expérience (VAE, voir 8.29).

Sur les 55 900 diplômes nationaux délivrés en formation continue, 81 % ont été délivrés aux niveaux I et II (respectivement 36 % et 45 %), 8 % au niveau III et 11 % au niveau IV (2). Deux diplômes dominent : la licence professionnelle (14 700 délivrées, dont 62 % dans les IUT) et le master professionnel (7 600 délivrés, soit 14 % de l'ensemble). Au niveau IV, 6 300 diplômes d'accès aux études universitaires (DAEU), capacité en droit et diplômes de Français langue étrangère (DELF et DALF) ont été délivrés dans le cadre de la formation continue ; le nombre de DAEU B « scientifique » est en légère diminution par rapport à 2012.

Les universités, les universités de technologie et les INP ont délivré 48 300 diplômes nationaux en formation continue en 2013, soit une hausse de 5 % par rapport à 2012. Cette hausse concerne tous les niveaux de diplômes, mais principalement ceux de niveau III (+ 13 %), puis ceux de niveau I (+ 8 %) et de niveau IV (+ 2 %). Les diplômes de niveau II augmentent de 1 %, dû au tassement des licences professionnelles.

Le Cnam a délivré 5 950 diplômes nationaux en 2013, soit une augmentation de 2 % par rapport à 2012, due principalement au niveau I.

Les écoles d'ingénieurs et les autres établissements ont délivré 1 700 diplômes, dont 300 avec un label MBA, ainsi que 360 titres de niveau I inscrits au RNCP.

Les IUT, quant à eux, ont délivré 11 000 diplômes nationaux dont 45 % dans le secteur de la production industrielle et 55 % dans le secteur des services et 700 diplômes d'établissements (DU). 80 % de ces diplômes sont des licences professionnelles (8 600) et le reste sont des DUT (2 400), respectivement en hausse de 8 % et de 10 % par rapport à 2012 (3).

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS - Voir 7.3.

DIPLÔME NATIONALS ET DIPLÔMES D'ÉTABLISSEMENT OU D'UNIVERSITÉ (DU) - Les diplômes nationaux de l'enseignement supérieur français sont des diplômes reconnus par l'État qui détiennent « le monopole de la collation des grades et des titres universitaires » (art. L 613-1 du code de l'éducation). Dans cette page sont également inclus sous cette dénomination les titres d'ingénieur diplômé délivrés par les grandes écoles. Ils ne doivent pas être confondus avec les diplômes propres d'établissement (ou d'université), dont la création et la délivrance peuvent être effectuées par tout établissement d'enseignement supérieur public ou privé.

IUT - Institut universitaire de technologie (composante des universités).

INP - Institut national polytechnique.

UT - Université de technologie.

RNCP - Le répertoire national des certifications professionnelles, établi et actualisé par la commission nationale de la certification professionnelle, a pour objet de tenir à la disposition des personnes et des entreprises une information constamment à jour sur les diplômes et les titres à finalité professionnelle, ainsi que sur les certificats de qualification figurant sur les listes établies par les commissions paritaires nationales de l'emploi des branches professionnelles.

Les **DELF** (Diplôme d'études en langue française) et les **DALF** (Diplôme approfondi de langue française) sont les seuls diplômes de français langue étrangère délivrés par le ministère en charge de l'éducation nationale. Ils sont valables à vie et bénéficient d'une reconnaissance internationale. De plus, les **DELF** et les **DALF** peuvent permettre d'étudier, de travailler et d'immigrer dans un pays francophone.

DAEU, DEUG, DEUST, DUT, DNTS, DCG, DESS, DESCF, DSCG, MBA, DRT, HDR - Voir les « Sigles » en fin d'ouvrage.

SOURCES

MENESR-DEPP, Enquête n° 6 sur le « Bilan des actions de formation continue réalisées par les établissements publics d'enseignement supérieur ».

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 13.20.

1 Diplômes délivrés en formation continue (FC) en 2013 selon le type d'établissement

	Universités (IUT inclus) INP et UT		Écoles d'ingénieurs et autres établissements		Cnam		Total	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013
Nombre de diplômes nationaux délivrés en FC	46 008	48 256	923	1 667	5 823	5 949	52 754	55 872
Nombre de diplômes d'établissements (ou DU) délivrés en FC	27 587	24 820	178	228	1 284	1 335	29 049	26 383
Ensemble des diplômes délivrés en FC	73 595	73 076	1 101	1 904	7 107	7 284	81 803	82 255
Part des diplômes nationaux délivrés en FC (%)	63	66	84	88	82	82	64	68
Part des diplômes d'établissements (ou DU) délivrés en FC (%)	37	34	16	12	18	18	35	32
Ensemble des diplômes délivrés en FC (%)	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre total de diplômes nationaux délivrés	503 172	502 039	9 337	9 636	7 517	7 408	520 026	519 083
Part de la FC dans le total des diplômes nationaux délivrés (%)	9	10	10	17	77	80	10	11

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public.**

Lecture : en 2013, 45 256 diplômes nationaux ont été délivrés par les universités, les INP et les UT dans le cadre de la formation continue.

Ils représentent 66 % des 73 076 diplômes que ces entités délivrent par la formation continue. Sur les 502 039 diplômes nationaux délivrés par les universités, INP et UT, 10 % sont délivrés au titre de la formation continue.

2 Diplômes nationaux délivrés en formation continue selon le type d'établissement

	Universités (IUT inclus) INP et UT		Écoles d'ingénieurs et autres établissements		Cnam		Total	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013
Capacité en droit	296	248					296	248
DAEU A (littéraire)	4 841	4 855					4 841	4 855
DAEU B (scientifique)	1 004	918					1 004	918
DELFL-DALF (1)		228						228
Total niveau IV	6 141	6 249					6 141	6 249
DEUG, Deust	541	659					541	659
DUT, DNTS	2 157	2 529			24	17	2 181	2 546
Titres RNCP niveau III	317	166		12	617	697	1 082	875
Diplômes paramédicaux niveau III	60	119					60	119
Total niveau III	3 075	3 473		12	641	714	3 864	4 199
Licences	3 721	4 221			1 877	1 450	5 598	5 671
Licences professionnelles	13 869	13 953	2		392	761	14 263	14 714
Maitrisés-Master1	2 997	3 192					2 997	3 192
DCG		2		1				3
Titres RNCP niveau II	516	152	15		1 569	1 583	2 100	1 735
Total niveau II	21 103	21 520	17	1	3 838	3 794	24 958	25 315
DESS-DEA	160	135					160	135
DESCF-DSCG	3	3					3	3
Masters professionnels	7 422	7 474	11	134			7 433	7 608
Masters ingénieur	70	97	150	109			220	206
Masters recherche	551	413	7	124			558	537
Masters indifférenciés	5 905	6 853	6	235	396	410	6 307	7 498
Masters enseignement (1)		658		12				670
Mastères MBA	181	506	316	335		42	497	883
HDR	22	7		15			22	22
Diplômes d'ingénieurs (dont ingénieurs Cnam)	290	387	273	244	408	430	971	1 061
Capacité médecine	201	277					201	277
Titres RNCP niveau I	663	111	143	355	491	508	1 297	974
Doctorat	221	93		91	49	51	270	235
Total niveau I	15 689	17 014	906	1 654	1 344	1 441	17 939	20 109
Ensemble des diplômes	46 008	48 256	923	1 667	5 823	5 949	52 754	55 872

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public.**

1. Recensés à partir de 2013.

3 Diplômes délivrés en formation continue par les IUT

	DUT	Licences professionnelles	Titres au RNCP niveau III	Titres au RNCP niveau II	Total diplômes nationaux	Diplômes d'établissement en IUT
2012	2 157	7 989	41	98	10 285	600
2013	2 377	8 596	19	15	11 007	712
Évolution 2013/2012 (%)	10	8	-54	-85	7	19

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public.**

LES GOUVERNEMENTS EUROPÉENS s'orientent depuis le sommet de Lisbonne de 2000 vers une société de la connaissance. Les orientations sont concrétisées par des objectifs chiffrés, formulés pour l'ensemble de l'Union européenne à l'horizon 2020 : développer l'enseignement supérieur, l'employabilité, la formation permanente, la mobilité, l'éducation de la petite enfance et réduire les quantités de jeunes insuffisamment formés et de mauvais lecteurs. Deux sont de « grands objectifs », étayés de cibles nationales.

Le développement de l'enseignement supérieur devrait se concrétiser, en 2020, par 40 % de diplômés parmi les Européens de 30-34 ans (37,9 % en 2014). La France en espère 50 % (44 % en 2014). Comparée à celle de 2010, la part des diplômés du supérieur progresse en Grèce, Hongrie, Pologne, au Portugal (+ 7 points), et dans une moindre mesure, en Roumanie, Estonie, Suède et Italie (+ 4 points).

Une meilleure qualification devrait favoriser l'employabilité. La communauté vise, peu après obtention du diplôme, un taux d'emploi des diplômés des enseignements supérieur et secondaire de second cycle de 82 % en 2020, taux observé en 2008, avant la crise financière. Reflétant une conjoncture qui reste difficile dans l'ensemble de l'Union, le taux est de 76,1 % en 2014 (UE). L'emploi augmente d'au moins + 4 points dans sept pays, entre 2013 et 2014, parmi lesquels la Grèce et l'Espagne. En revanche, l'emploi recule alors de 3 points dans deux pays, dont l'Italie.

L'Union compte que sa population enrichisse et actualise ses connaissances à tout âge. 15 % des 25-64 ans devraient participer à un cours, séminaire, atelier ou une formation en l'espace de quatre semaines, en 2020. Ils sont 10,7 % en 2014 dans l'Union (18,6 % en France). L'amélioration entre 2010 et 2014 semble surtout significative en Suède et Finlande.

La communauté vise une réduction du nombre des moins instruits pour renforcer sa cohésion. L'objectif est d'amener en dessous de 10 % la proportion de « sortants précoces » en 2020 (11,1 % des jeunes de 18-24 ans en 2014). Le taux est de 8,5 % en France en 2014. L'indicateur est fragile. Un des seuls messages significatifs dont il est porteur est le recul des proportions de moins formés dans plusieurs pays du sud où elles étaient élevées.

La proportion de mauvais lecteurs devrait être ramenée en dessous de 15 % en 2020 (en France, 18,9 % en 2012). L'Union mise sur l'éducation de la petite enfance, dont bénéficieraient, en 2020, 95 % des enfants de l'âge de quatre ans à celui précédant l'obligation scolaire (100 % en France).

SOURCES

[a], [b], [c], [f] : Eurostat à partir des enquêtes communautaires sur les forces de travail (l'enquête Emploi en France) ; téléchargé sur le web d'Eurostat en juin 2015.

[d] : enquête PISA (programme international pour l'évaluation des élèves).

[e] : Eurostat à partir des statistiques scolaires (collecte UOE); téléchargé sur le web d'Eurostat fin juin 2014 (l'élaboration des données 2013 selon la nouvelle CITE est plus longue qu'habituellement).

CHAMP - Union européenne.

LA PRÉVALENCE DES DIPLÔMES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR [1]

Elle est mesurée par la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur (CITE 5-8) parmi les 30-34 ans. L'introduction de la nouvelle classification en 2014 a un impact majorant en Autriche.

L'INCIDENCE DES « SORTIES PRÉCOCES » [2]

Elle est approchée par la proportion de jeunes de 18 à 24 ans qui n'ont pas terminé avec succès l'enseignement secondaire (CITE 0-2, soit brevet seul ou aucun diplôme en France) et qui n'ont pas suivi de formation (formelle ou non) au cours des quatre derniers semaines. Cet indicateur est fragile. Sa comparabilité entre pays est limitée. En France, l'indicateur 2014 n'est pas comparable aux précédents.

LA PARTICIPATION À LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE [3]

Elle est mesurée par la proportion de 25-64 ans participant, au cours d'une période de quatre semaines, à des sessions de formation organisées, enseignements « formels » (inscrits dans la progression pédagogique) ou cours, leçons, séminaires, conférences ou ateliers « non formels ».

LA PRÉVALENCE DES MAÎTRISES INSUFFISANTES DES COMPÉTENCES DE BASE [4]

Elle est évaluée par les proportions d'adolescents de 15 ans au niveau 1 et au-dessous de compétence en lecture de PISA.

L'INCIDENCE DE L'ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE [5]

Elle est mesurée par le taux de scolarisation de l'âge de 4 ans à celui précédant l'obligation scolaire (soit à 4 et 5 ans en France).

L'EMPLOYABILITÉ [6]

Elle est évaluée par le taux d'emploi des diplômés de niveau CITE 3 à 8, âgés de 20 à 34 ans, non étudiants et diplômés depuis trois ans ou moins.

NIVEAUX CITE - Niveaux de la classification internationale type de l'éducation (version de 2011).

POUR EN SAVOIR PLUS

- « Conclusions du Conseil du 12 mai 2009 concernant un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation » (Éducation et formation 2020) (2009 C, 119/02), J.O.E.U. 28.05.2009. L'indicateur de sorties précoces est nommé « jeunes en décrochage scolaire ».

- « *Education and Training Monitor 2014* », European Commission, October 2014.

1 Les critères de référence chiffrés de Lisbonne, Union européenne.

	Diplômés de l'enseignement supérieur	Décrochage scolaire (sorties précoces)	Formation tout au long de la vie	Faibles compétences de base (lecture)	Enseignement préscolaire	Employabilité
	2014 (s) [1]	2014 (s) [2]	2014 [3]	2012 [4]	2012 [5]	2014 [6]
Allemagne	31,4	9,5	7,9	14,5	96,5	90,0
Autriche	40,0	7,0	14,2	19,5	93,8	87,2
Belgique	43,8	9,8	7,1	16,1	98,0	79,0
Bulgarie	30,9	12,9	1,8	39,4	87,1	65,4
Chypre	52,5	6,8	6,9	n.d.	83,8	68,7
Croatie	32,2	(f) 2,7	2,5	18,7	71,7	62,0
Danemark	(f) 44,1	7,7	31,7	14,6	98,3	83,8
Espagne	42,3	21,9	(s) 9,8	18,3	97,4	65,1
Estonie	46,6	11,4	11,5	9,1	90,0	81,0
Finlande	45,3	9,5	25,1	11,3	75,1	77,0
France	44,1	8,5	18,6	18,9	100,0	75,4
Grèce	37,2	9,0	3,0	22,6	75,2	44,3
Hongrie	34,1	11,4	3,2	19,7	94,5	78,5
Irlande	52,2	6,9	6,7	9,6	99,1	73,9
Italie	23,9	15,0	8,0	19,5	99,2	45,0
Lettonie	39,9	8,5	5,5	17,0	93,3	77,0
Lituanie	53,3	5,9	5,0	21,2	84,8	80,7
Luxembourg	52,7	6,1	14,0	22,2	97,8	83,8
Malte	26,6	20,4	7,1	n.d.	100,0	91,7
Pays-Bas	44,6	8,6	17,8	14,0	99,6	87,3
Pologne	42,1	5,4	4,0	10,6	84,3	75,6
Portugal	31,3	17,4	9,6	18,8	95,0	69,4
République tchèque	28,2	5,5	9,3	16,9	86,1	81,3
Roumanie	25,0	18,1	1,5	37,3	85,5	66,2
Royaume-Uni	47,7	11,8	15,8	16,6	97,3	83,2
Slovaquie	26,9	6,7	3,0	28,2	77,1	72,7
Slovénie	41,0	4,4	11,9	21,1	93,4	70,1
Suède	49,9	6,7	28,9	22,7	95,9	85,0
Union européenne	37,9	11,1	10,7	(e) 19,2	93,9	76,1
UE année précédente	37,1	11,9	10,5	n.d.	93,2	75,5
Objectif 2020 (UE)	40,0	10,0	15,0	15,0	95,0	82,0
Objectif 2010 (UE)	n.d.	10,0	12,5	17,0	n.d.	n.d.
Situation 2000 (UE)	22,4	18,0	7,1	21,3	85,2	

s : rupture de série (introduction de la nouvelle CITE-2011 en 2014).

e : estimation Commission européenne.

f : peu fiable.

9 LES PERSONNELS

9.1.	Les personnels selon leur affectation budgétaire	284
9.2.	La féminisation du personnel	286
9.3.	Le personnel enseignant du scolaire : structure par âge	288
9.4.	Les enseignants du premier degré public	290
9.5.	Les enseignants du premier degré public par département	292
9.6.	Les enseignants du premier degré privé	294
9.7.	Les enseignants du second degré public : évolution	296
9.8.	Les enseignants du second degré public par académie	298
9.9.	Les enseignants du second degré privé	300
9.10.	Les enseignants du second degré « face à élèves » par type d'établissement	302
9.11.	Les enseignants du second degré « face à élèves » par discipline	304
9.12.	Le service des enseignants dans le second degré	306
9.13.	L'encadrement des élèves dans le second degré	308
9.14.	La mobilité des enseignants des premier et second degrés publics	310
9.15.	Les enseignants du supérieur par discipline	312
9.16.	Le personnel administratif, technique et d'encadrement – 1	314
9.17.	Le personnel administratif, technique et d'encadrement – 2	316
9.18.	La formation continue des personnels des premier et second degrés publics	318
9.19.	Les départs à la retraite des personnels	320
9.20.	Les concours de recrutement de personnels enseignants du premier degré	322
9.21.	Les concours externes de recrutement de personnels enseignants du premier degré public	324
9.22.	Les concours de recrutement de personnels enseignants du second degré	326
9.23.	Les concours de recrutement de personnels enseignants du second degré public	328
9.24.	Les concours de recrutement de personnels d'éducation et d'orientation	330
9.25.	Les concours de recrutement de personnels de direction et d'inspection	332
9.26.	Les concours de recrutement de personnels ASS et des bibliothèques	334
9.27.	Les concours de recrutement de personnels ITRF	336

DÉFINITIONS

En 2014-2015, en France métropolitaine et dans les DOM, 1,2 million de personnes, dont 78,5 % d'enseignants, sont en activité dans les secteurs public et privé au titre du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (non compris les enseignants non permanents de l'enseignement supérieur) (1). Leurs lieux d'exercice sont variés (établissements scolaires, rectorats, établissements d'enseignement supérieur, etc.). Ainsi, parmi les enseignants, les 340 500 professeurs des écoles exercent très majoritairement dans le premier degré public, une minorité d'entre eux occupant des fonctions dans le second degré, en Segpa principalement. De même, la plus grande part des professeurs certifiés et professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS) et agrégés (248 000 et 56 500) exercent dans le second degré public, mais plus d'un agrégé sur dix est affecté dans l'enseignement supérieur. Cette proportion est beaucoup plus faible (2,2 %) pour les certifiés et PEPS. Les non-enseignants pour leur part exercent des fonctions dans des domaines très diversifiés : inspection, direction d'établissement, information, orientation, éducation, administration, santé.

L'ensemble de ces personnels relève principalement des programmes de la mission interministérielle : « Enseignement scolaire (MIES) » qui regroupe les personnels de l'Éducation nationale ; programmes 140 « Enseignement du premier degré public », 141 « Enseignement du second degré public », 230 « Vie de l'élève », 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale » et 139 « Enseignement privé du premier et du second degré ». Un agent sur dix est rémunéré au titre de la mission « Recherche et enseignement supérieur (MIREs) » et de deux de ses programmes (150 : « Formations supérieures et recherche universitaire », 231 « Vie étudiante »).

Les femmes représentent 68,3 % de l'ensemble la population et sont plus nombreuses parmi les non-enseignants (70,0 % contre 67,8 % chez les enseignants) (2). La plupart des agents sont titulaires (87,5 %) avec toutefois des différences importantes, parmi les enseignants, entre le premier et le second degré. Les non-titulaires sont en effet plus nombreux dans le second degré, ceux du secteur public exerçant essentiellement dans ce degré d'enseignement. Par ailleurs, la part des non-titulaires parmi les enseignants est nettement plus forte dans le privé. Les agents à temps partiel ou à temps incomplet (temps partiel non choisi) constituent 21,7 % des effectifs. Leur nombre est élevé parmi les personnels rémunérés au titre du programme « Vie de l'élève » (63,8 %), du fait du nombre important d'assistants d'éducation.

LES PERSONNELS - Personnels titulaires, stagiaires et non titulaires exerçant dans les établissements publics et privés sous contrat au cours de l'année scolaire 2014-2015.

LES ENSEIGNANTS - Enseignants rémunérés sur crédit d'État dans chacun des niveaux d'enseignement scolaire public et privé et supérieur public, et ceux, titulaires, affectés dans un établissement de l'enseignement supérieur. Sont inclus les documentalistes et les enseignants affectés au remplacement et à la suppléance. Les enseignants du Cned sont comptabilisés dans chacun des deux niveaux de l'enseignement scolaire en fonction de leur corps d'appartenance.

Ne sont pas pris en compte dans l'effectif de l'enseignement supérieur, les enseignants non permanents : chefs de clinique, assistants et praticiens hospitalo-universitaires (AHU et PHU), moniteurs, attachés temporaires d'enseignement et de recherche, contractuels doctorants.

La catégorie « autres enseignants » désigne majoritairement, dans le secteur public, les professeurs contractuels et les chargés d'enseignement. Dans l'enseignement privé, elle regroupe les adjoints et les chargés d'enseignement.

LES AUTRES PERSONNELS - Personnels d'encadrement, de direction, d'inspection, d'éducation, d'orientation, personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, de surveillance et d'assistance éducative. Sont également comptabilisés dans cette catégorie les enseignants exerçant en rectorat ou dans les services départementaux de l'Éducation nationale rémunérés au titre du programme « Soutien ».

SECTIONS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL ADAPTÉ (SEGPA) - Voir « Définitions » en 4.19.

Loi LRU - Voir « Définitions » en 1.8.

LOLF - Loi organique du 1^{er} août 2001 appliquée depuis le 1^{er} janvier 2006 relative aux lois de finances. La LOLF se décline en missions, programmes et actions (voir « Définitions » en 10.2).

SOURCES

MENESR-DEPP.

- Fichier de paye, janvier 2015.

- Annuaires EPP, Agora, Poppée-BIB et Poppée-ITRF (février 2015), Gesup (MENESR-DGRH, mai 2015).

1 Les personnels enseignants et non enseignants selon le programme budgétaire en 2014-2015

	Programme 140 - 1 ^{er} degré public		Programme 141 - 2 nd degré public		Programmes 150 et 231 - Supérieur		Programme 139 - 1 ^{er} et 2 nd degrés privés	Programmes 214 et 230 - Soutien et Vie de l'élève	Total
	Total	dont enseignement	Total	dont enseignement	Total	dont enseignement			
Corps enseignants et non enseignants du secteur public	332 348	330 494	447 750	387 028	127 258	70 755	1 373	135 153	1 043 882
Professeurs des écoles et instituteurs	329 205	328 831	11 142	9 817	29	28	65	34	340 475
Professeurs agrégés et chaires supérieures	32	32	48 596	48 489	7 216	7 201	659	56	56 559
Professeurs certifiés et PEPS	100	97	242 019	241 477	5 395	5 389	386	89	247 989
Professeurs lycées professionnels	6	6	57 885	57 597	304	303	66	18	58 279
Professeurs des universités			1	1	20 507	20 507		1	20 509
Maitres de conférence des universités					36 836	36 836			36 836
Autres enseignants	1 529	1 528	30 593	29 647	491	491	195	627	33 435
Personnels non enseignants	1 476		57 514		56 480		2	134 328	249 800
Corps enseignants du secteur privé	2		2				136 129		136 133
Professeurs des écoles, instits et suppléants	2						44 368		44 370
Professeurs agrégés et chaires supérieures			2				2 907		2 909
Professeurs certifiés et PEPS							56 801		56 801
Professeurs lycées professionnels							10 339		10 339
Autres enseignants							21 714		21 714
Ensemble des personnels	332 350	330 496	447 752	387 030	127 258	70 755	137 502	135 153	1 180 015

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte pour le public.**

Lecture : parmi les 340 475 professeurs des écoles et instituteurs, 329 205 sont rémunérés au titre du programme budgétaire 140 et 328 831 d'entre eux font de l'enseignement. 11 142 sont regroupés dans le programme 141, 9 817 au titre de l'enseignement.

2 Les personnels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur en 2014-2015

	Enseignants			Autres personnels			Ensemble		
	Titulaires	Non-titulaires	Total	Titulaires	Non-titulaires	Total	Titulaires	Non-titulaires	Total
Enseignement du premier degré public (1)	328 967	1 529	330 496	1 805	49	1 854	330 772	1 578	332 350
Âge moyen	41,7	31,6	41,6	52,3	36,1	51,9	41,7	31,7	41,7
% de femmes	82,6	77,7	82,6	49,5	73,5	50,2	82,5	77,6	82,4
% temps partiel	12,0	11,7	12,0	1,1	2,0	1,1	11,9	11,4	11,9
Enseignement du second degré public (1)	361 042	25 988	387 030	56 468	4 254	60 722	417 510	30 242	447 752
Âge moyen	43,8	40,4	43,6	48,6	40,1	48,0	44,4	40,4	44,2
% de femmes	58,5	55,0	58,2	71,2	84,5	72,2	60,2	59,2	60,1
% temps partiel	8,7	29,8	10,1	8,8	22,2	9,7	8,7	28,8	10,1
Enseignement du supérieur	70 435	320	70 755	55 923	580	56 503	126 358	900	127 258
Âge moyen	47,5	42,8	47,5	46,4	37,7	46,3	47,0	39,5	47,0
% de femmes	38,1	35,0	38,1	62,7	56,6	62,7	49,0	48,9	49,0
% temps partiel	n.d.	n.d.	n.d.	7,2	9,0	7,2	n.d.	n.d.	n.d.
Enseignement du premier degré privé	39 991	4 043	44 034				39 991	4 043	44 034
Âge moyen	43,6	36,3	42,9				43,6	36,3	42,9
% de femmes	91,3	92,1	91,3				91,3	92,1	91,3
% temps partiel	13,9	39,1	16,2				13,9	39,1	16,2
Enseignement du second degré privé	74 012	19 456	93 468				74 012	19 456	93 468
Âge moyen	46,5	39,1	45,0				46,5	39,1	45,0
% de femmes	66,6	64,9	66,3				66,6	64,9	66,3
% temps partiel	13,7	41,4	19,4				13,7	41,4	19,4
Programme soutien				21 126	2 417	23 543	21 126	2 417	23 543
Âge moyen				48,0	40,7	47,2	48,0	40,7	47,2
% de femmes				72,5	74,5	72,7	72,5	74,5	72,7
% temps partiel				15,6	15,4	15,6	15,6	15,4	15,6
Programme vie de l'élève (2)				23 017	88 593	111 610	23 017	88 593	111 610
Âge moyen				46,1	32,8	35,5	46,1	32,8	35,5
% de femmes				83,6	69,5	72,4	83,6	69,5	72,4
% temps partiel				19,3	75,4	63,8	19,3	75,4	63,8
Total	874 447	51 336	925 783	158 339	95 893	254 232	1 032 786	147 229	1 180 015
Âge moyen	43,5	39,4	43,3	47,4	33,3	42,1	44,1	35,4	43,0
% de femmes	68,1	62,2	67,8	70,0	70,2	70,0	68,4	67,4	68,3
% temps partiel	17,6	34,3	18,5	10,6	71,1	33,4	16,5	58,2	21,7

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte pour le public.**

1. Y compris stagiaires : les lauréats des concours de l'enseignement et de l'éducation effectuent désormais un service à temps plein en école ou en établissement.
2. Y compris les assistants d'éducation, les assistants pédagogiques, les assistants de vie scolaire et les auxiliaires de vie scolaire.

En 2014-2015, en France métropolitaine et dans les DOM, 805 600 femmes sont rémunérées au titre du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Elles représentent 68,3 % de l'ensemble du personnel, 66,6 % des enseignants du secteur public, 74,3 % de ceux du secteur privé et 70,0 % des non-enseignants.

Dans le secteur public, les enseignants du premier degré sont très majoritairement des femmes (82,6 %) (1). C'est également le cas dans le second degré public (58,2 %), particulièrement parmi les professeurs certifiés et les professeurs d'éducation physique et sportive (62,1 %). En revanche, l'enseignement supérieur est majoritairement masculin (38,1 % de femmes). Parmi l'ensemble des enseignants du public, les femmes sont en moyenne plus jeunes (42,2 ans contre 45,0 ans pour les hommes). Elles sont aussi plus nombreuses à exercer à temps partiel (13,7 % et 4,8 % soit trois fois plus).

La féminisation des corps enseignants du secteur privé est plus accentuée que celle du secteur public (2). La part des femmes est plus importante (74,3 %) que celle des hommes, en particulier dans le premier degré (91,3 %). Comme dans le secteur public, elles sont plus jeunes que les hommes : 44,0 ans et 45,2 ans en moyenne. Elles sont plus souvent à temps partiel ou à temps incomplet (19,5 %), mais les écarts avec les hommes (15,3 %) sont moins importants que dans le secteur public.

Les femmes représentent 70,0 % des agents non enseignants, dont 85,0 % des personnels administratifs, sociaux et de santé (3). C'est chez les ingénieurs, techniciens de recherche et de formation qu'elles sont les moins nombreuses (55,0 %). Plus du tiers des femmes non enseignantes sont à temps partiel ou à temps incomplet (contre 29,8 % des hommes). Parmi les assistantes d'éducation, agents non titulaires, ce taux atteint 72,5 %. Mais il s'agit de la modalité de service la plus fréquente pour cette catégorie de personnel, quel que soit le sexe : 79,5 % des hommes assistants d'éducation sont à temps partiel ou incomplet.

POPULATION CONCERNÉE - Enseignants et non-enseignants du secteur public, enseignants du secteur privé sous contrat. France métropolitaine et DOM y compris Mayotte pour le secteur public, hors Mayotte pour le secteur privé sous contrat.

LES ENSEIGNANTS - Instituteurs et professeurs des écoles, directeurs d'école ; enseignants du second degré, y compris les documentalistes et les enseignants affectés au remplacement et à la suppléance. Les enseignants du Cned et les enseignants stagiaires sont comptabilisés dans chacun des deux niveaux en fonction de leur corps d'appartenance. Les enseignants dans les établissements d'enseignement supérieur sont recensés à partir du fichier de paye pour les personnels rémunérés sur crédit d'État, à partir du fichier de gestion (annuaire Gesup) pour les enseignants titulaires dans les établissements ayant acquis leur autonomie. Ne sont pas pris en compte dans les effectifs présentés, les enseignants non permanents : chefs de clinique, assistants et les praticiens hospitalo-universitaires, attachés temporaires d'enseignement et de recherche, moniteurs et contractuels doctorants.

LES AUTRES PERSONNELS - Personnels administratifs, techniques, d'éducation, d'encadrement, de surveillance et d'assistance éducative. Ces personnels exercent des fonctions d'inspection, de direction, d'éducation et d'orientation ou sont des personnels administratifs, de service et de santé. Dans cette rubrique sont également comptabilisés certains enseignants exerçant dans les services départementaux de l'Éducation nationale et en rectorat et rémunérés le plus souvent sur le programme « Soutien de la politique de l'éducation nationale ». Les non-enseignants dans les établissements du supérieur sont recensés à partir du fichier de paye pour les personnels rémunérés sur crédit d'État, à partir des annuaires dans les établissements ayant acquis leur autonomie.

PLP, PEGC - Voir « Définitions » en 9.7.

ASS, ITRF, DIEO - Voir « Définitions » en 9.16.

SOURCES

MENESR-DEPP
 - Fichier de paye, janvier 2015.
 - Annuaires EPP, Agora, Poppée-BIB et Poppée-ITRF (février 2015), Gesup (MENESR-DGRH, mai 2015).

1 Les enseignants du secteur public en 2014-2015

	Effectifs			Âge moyen			Temps partiel		
	Total	Femmes	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Ensemble	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Ensemble
Enseignants dans le premier degré	330 496	273 072	82,6	41,1	44,3	41,6	13,8	3,3	12,0
dont : professeurs des écoles	323 242	267 911	82,9	41,0	44,3	41,6	13,8	3,2	12,0
institutrices	5 589	3 890	69,6	47,9	47,3	47,7	13,5	4,1	10,6
institutrices suppléantes	238	168	70,6	32,8	34,5	33,3	13,7	5,7	11,3
Enseignants dans le second degré	387 030	225 380	58,2	43,0	44,4	43,6	13,6	5,3	10,1
dont : professeurs de chaire supérieure	2 099	716	34,1	52,9	53,5	53,3	0,1	0,2	0,2
professeurs agrégés	46 394	24 111	52,0	43,8	45,0	44,4	10,8	4,0	7,5
professeurs certifiés et PEPS	241 477	150 038	62,1	42,5	43,7	42,9	13,4	4,1	9,9
professeurs de lycée professionnel	57 597	28 531	49,5	45,5	46,3	45,9	8,7	2,9	5,8
professeurs ens. général de collège	2 213	1 240	56,0	58,2	58,3	58,3	18,0	9,0	14,1
Enseignants dans le supérieur (1)	70 755	26 931	38,1	46,2	48,3	47,5	n.d.	n.d.	n.d.
Total (2)	788 281	525 383	66,6	42,2	45,0	43,1	13,7	4,8	11,0

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

1. Enseignants titulaires, y compris les professeurs certifiés et agrégés qui exercent dans l'enseignement supérieur. Sont exclus les enseignants non permanents.
2. Le temps partiel total est calculé sans prise en compte des enseignants dans le supérieur, pour lesquels l'information n'est pas disponible.

2 Les enseignants du secteur privé sous contrat en 2014-2015

	Effectifs			Âge moyen			Temps partiel		
	Total	Femmes	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Ensemble	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Ensemble
Enseignants dans le premier degré	44 034	40 221	91,3	42,9	43,2	42,9	17,1	7,4	16,2
dont : professeurs des écoles	38 938	35 520	91,2	43,6	43,9	43,6	14,6	5,6	13,8
institutrices	1 049	974	92,9	43,8	42,9	43,7	19,9	8,0	19,1
institutrices suppléantes	4 043	3 723	92,1	36,3	36,0	36,3	40,2	26,6	39,1
Enseignants dans le second degré	93 468	61 924	66,3	44,8	45,4	45,0	21,1	16,3	19,4
dont : professeurs de chaire supérieure	79	20	25,3	54,3	54,0	54,1	0,0	1,7	1,3
professeurs agrégés	3 487	1 726	49,5	47,4	48,4	47,9	9,5	6,0	7,7
professeurs certifiés et PEPS	57 183	39 098	68,4	45,8	46,7	46,1	15,7	10,9	14,2
professeurs de lycée professionnel	10 405	6 520	62,7	47,2	47,2	47,2	11,7	7,6	10,2
professeurs ens. général de collège	25	12	48,0	59,4	59,3	59,4	33,3	23,1	28,0
Total	137 502	102 145	74,3	44,0	45,2	44,3	19,5	15,3	18,4

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.

3 Les personnels non enseignants du secteur public par type de personnel en 2014-2015

	Effectifs			Âge moyen			Temps partiel		
	Total	Femmes	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Ensemble	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Ensemble
Filière administrative	63 921	53 146	83,1	47,5	45,9	47,2	17,3	4,0	15,1
Catégorie A (attachés, etc.)	10 965	6 770	61,7	48,5	47,8	48,3	7,5	1,3	5,1
Catégorie B (secrétaires)	17 099	14 289	83,6	47,3	46,5	47,1	17,3	4,4	15,2
Catégorie C (adjoints)	30 101	27 528	91,5	48,3	45,5	48,1	18,8	5,7	17,7
Non-titulaires	5 756	4 559	79,2	41,8	38,2	41,0	22,9	8,9	20,0
Filière technique et de service (1)	558	223	40,0	52,3	51,0	51,5	8,5	0,9	3,9
Filière santé et sociale (1)	12 179	11 654	95,7	48,0	48,3	48,0	34,3	6,7	33,1
Total ASS (1)	77 867	66 155	85,0	47,5	46,1	47,3	20,9	4,3	18,4
Catégorie A (ingénieurs, assistants, etc.)	14 007	6 545	46,7	45,6	45,5	45,6	5,5	1,0	3,1
Catégorie B (techniciens, etc.)	11 668	6 109	52,4	46,2	45,5	45,8	6,6	1,3	4,1
Catégorie C (adjoints techniques, etc.)	22 047	13 585	61,6	46,8	46,9	46,9	12,0	2,0	8,2
Total ITRF (1)	47 722	26 239	55,0	46,4	46,1	46,2	9,1	1,5	5,7
Catégorie A (conservateurs, bibliothécaires, etc.)	1 453	1 026	70,6	44,7	44,3	44,6	6,4	1,6	5,0
Catégorie B (bibliothécaires adj., assistants, etc.)	1 387	1 063	76,6	43,4	46,6	44,2	9,7	4,6	8,5
Catégorie C (agents, adjoints techn., etc.)	1 770	1 100	62,1	46,0	46,5	46,2	9,2	3,1	6,9
Total bibliothèques (1)	4 610	3 189	69,2	44,7	45,8	45,1	8,5	3,0	6,8
Catégorie A (direction étab., CPE, etc.)	35 105	20 889	59,5	47,2	49,9	48,3	5,3	0,7	3,4
Non-titulaires (assistants éducation, etc.)	88 928	61 609	69,3	34,2	29,2	32,7	72,5	79,5	74,7
Total D1E0 (1)	124 033	82 498	66,5	37,5	36,3	37,1	55,5	52,5	54,5
Ensemble (1)	254 232	178 081	70,0	42,7	40,8	42,1	35,0	29,8	33,4

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

1. Y compris non-titulaires.

DÉFINITIONS

En 2014-2015, 930 200 enseignants exercent leur activité dans l'enseignement scolaire public et privé ou dans l'enseignement supérieur. Parmi eux, 374 100 sont professeurs des écoles, 271 500 professeurs certifiés, 57 300 professeurs agrégés et 68 600 professeurs de lycées professionnels (PLP). La grande majorité d'entre eux relèvent du secteur public d'enseignement : c'est le cas de 95,0 % des agrégés, 89,5 % des professeurs des écoles, 84,9 % des PLP et 81,1 % des certifiés.

Les pyramides des âges révèlent une accentuation de la féminisation des enseignants les plus jeunes : de 4 à 5 points de plus pour les professeurs des écoles de moins de 30 ans des deux secteurs (soit un taux de féminisation de 89,1 % et 95,0 %), comparés à leurs collègues quadragénaires (1). La même comparaison aboutit à une progression de la féminisation de 7 à 8 points pour les professeurs certifiés des deux secteurs et les professeurs agrégés du secteur public (soit 70,1 %, 78,6 % et 58,6 % de femmes chez les moins de 30 ans) (2) (3). La progression est encore plus forte pour les PLP des deux secteurs, mais elle est très liée à l'équilibre entre les domaines (production ou services) enseignés (4).

Les pyramides présentent également des déséquilibres dans le profil par âge des enseignants, avec une forte représentation des âges médians : dans le secteur public, 40 % des professeurs des écoles ont entre 35 et 45 ans (34,5 % dans le privé), 37,4 % des certifiés (33,1 % dans le privé) et 37,0 % des agrégés (28,8 % dans le privé). Chez les PLP, les classes d'âges les plus importantes se situent entre 40 et 45 ans, regroupant, dans les deux secteurs entre 23,6 % et 22,7 % de la population. Dans chaque secteur d'enseignement, le corps des professeurs des écoles est le plus jeune : dans le public, 10,7 % d'entre eux ont moins de 30 ans et 24,3 % ont 50 ans et plus. Parmi les certifiés du public, ces proportions sont de 9,7 % et 27,8 %, chez les agrégés de 6,4 % et 33,8 %. Les PLP sont les plus âgés dans le secteur public (3,6 % ont moins de moins de 30 ans, 36,6 % ont 50 ans et plus), tandis que dans le privé, ce sont les agrégés (respectivement 1,0 % et 50,6 %), où ce corps est uniquement accessible par concours interne. Les enseignants sont toujours plus jeunes dans le public que dans le privé, les femmes le sont plus que les hommes, quels que soient le secteur d'enseignement et le corps d'appartenance, à l'exception des PLP du privé où hommes et femmes ont le même âge moyen.

POPULATION CONCERNÉE - Les données présentées prennent en compte l'intégralité des effectifs de chacun des corps (titulaires et fonctionnaires stagiaires) quel que soit leur lieu d'exercice, du premier degré de l'enseignement public ou privé jusqu'à l'enseignement supérieur public. Par exemple, des professeurs certifiés ou agrégés du secteur public qui exercent dans l'enseignement privé sont comptabilisés parmi les certifiés ou les agrégés du secteur public.

SOURCES

MENESR-DEPP, Fichier de paye, janvier 2015.

POUR EN SAVOIR PLUS

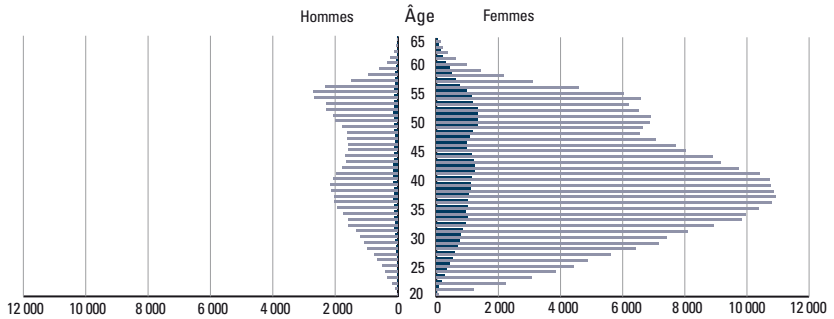
- *Bilan social 2013-2014, Partie 1. Enseignement scolaire.*

1 Les professeurs des écoles, janvier 2015

Âge moyen hommes
Secteur public : 44,4
Secteur privé : 44,2

Âge moyen femmes
Secteur public : 41,1
Secteur privé : 43,6

Âge moyen
Hommes + Femmes
Secteur public : 41,7
Secteur privé : 43,7



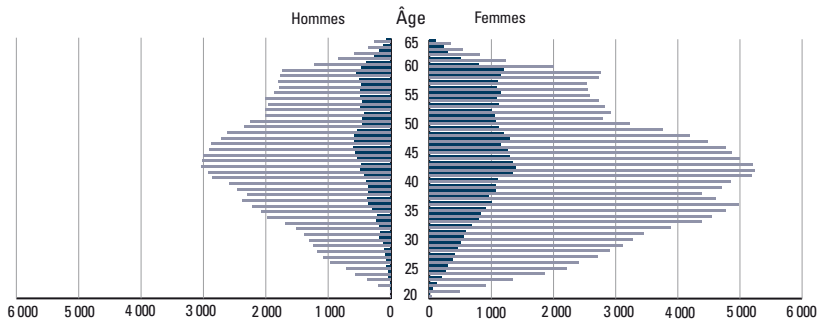
► Champ : public : France métropolitaine + DOM ; privé : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.

2 Les professeurs certifiés, janvier 2015

Âge moyen hommes
Secteur public : 44,3
Secteur privé : 47,2

Âge moyen femmes
Secteur public : 42,6
Secteur privé : 45,9

Âge moyen
Hommes + Femmes
Secteur public : 43,2
Secteur privé : 46,3



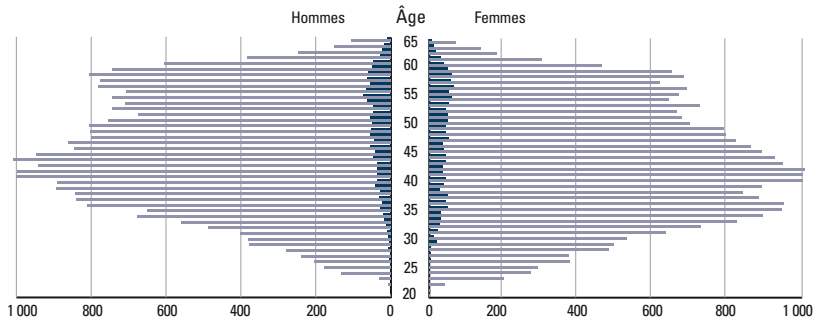
► Champ : public : France métropolitaine + DOM ; privé : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.

3 Les professeurs agrégés, janvier 2015

Âge moyen hommes
Secteur public : 45,5
Secteur privé : 49,4

Âge moyen femmes
Secteur public : 44,0
Secteur privé : 48,1

Âge moyen
Hommes + Femmes
Secteur public : 44,7
Secteur privé : 48,7



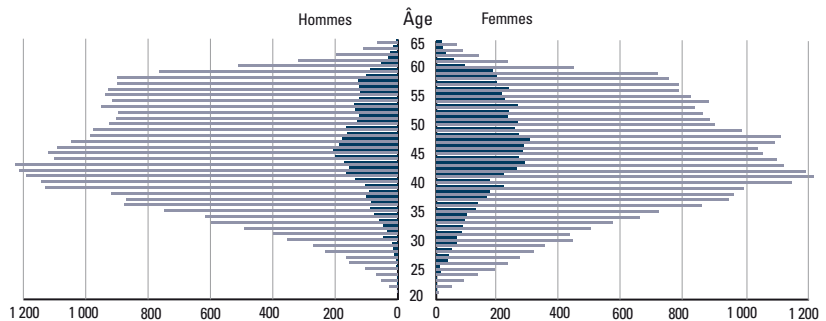
► Champ : public : France métropolitaine + DOM ; privé : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.

4 Les professeurs de lycée professionnel, janvier 2015

Âge moyen hommes
Secteur public : 46,4
Secteur privé : 47,2

Âge moyen femmes
Secteur public : 45,5
Secteur privé : 47,2

Âge moyen
Hommes + Femmes
Secteur public : 45,9
Secteur privé : 47,2



► Champ : public : France métropolitaine + DOM ; privé : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.

EN 2014-2015, 330 500 enseignants effectuent leur service dans l'enseignement scolaire public du premier degré en France métropolitaine et dans les DOM. Leurs effectifs, qui ont augmenté en 2013 en raison du recrutement des admissibles contractuels à la session exceptionnelle des concours enseignants de 2013-2014 (+ 2,3 % par rapport à 2012), se stabilisent en 2014 (- 0,1 % par rapport à 2013) (1). Les professeurs des écoles constituent l'essentiel des effectifs, la part des instituteurs étant très faible (respectivement 97,8 % et 1,8 %).

Trois enseignants sur quatre sont rémunérés au titre de l'enseignement préélémentaire et élémentaire, 7,6 % pour du remplacement. Le domaine de la scolarisation des élèves malades ou handicapés et celui relatif aux difficultés scolaires et à l'intégration des primo-arrivants concernent respectivement 3,4 % des enseignants, tandis que 6,4 % d'entre eux sont rémunérés à des titres divers, dont l'encadrement pédagogique (2). Dans cet ensemble, 13,5 % assurent des fonctions de direction et sont totalement ou partiellement déchargés de classe.

La grande majorité des enseignants sont des femmes (82,6 %). Leur part est cependant moins élevée parmi les directeurs d'école (74,8 %) ou les remplaçants (69,7 %).

L'âge moyen des enseignants est de 41,6 ans, mais il varie en fonction des activités exercées. Ceux rémunérés au titre de la formation des personnels enseignants sont en moyenne les plus jeunes (29,4 ans), tandis que le personnel qui exerce dans le domaine des difficultés scolaires et de l'intégration des primo-arrivants est nettement plus âgé (48,9 ans en moyenne).

Le travail à temps partiel ou incomplet concerne 12,0 % des enseignants.

POPULATION CONCERNÉE - Les personnels recensés ici sont les enseignants (instituteurs, professeurs des écoles, instituteurs suppléants et autres enseignants titulaires ou non titulaires) rémunérés au titre du programme budgétaire « Enseignement scolaire public du premier degré », y compris les enseignants du Cned et les fonctionnaires stagiaires affectés directement après le concours dans les écoles.

Leur activité est présentée en fonction des actions du programme budgétaire 140 « Enseignement scolaire public du premier degré » au titre desquelles les enseignants sont rémunérés (voir « Définitions » en 10.2).

DIRECTEURS D'ÉCOLES OU D'ÉTABLISSEMENTS - Il s'agit des instituteurs ou professeurs des écoles assurant la fonction de directeur d'école préélémentaire, élémentaire et d'établissement d'éducation spécialisée et adaptée du premier degré, qui peuvent être totalement ou partiellement déchargés de classe.

ADMISSIBLES CONTRACTUELS - Une session exceptionnelle des concours enseignants a été organisée en 2013-2014. Dans l'attente des épreuves d'admission organisées en juin 2014, les candidats admissibles ont pu bénéficier d'une première expérience de l'enseignement, tout en poursuivant leur parcours en master 2 pour ceux qui n'avaient pas encore obtenu ce diplôme. Leur temps de service était égal à un tiers de l'obligation réglementaire de service du corps auquel ils postulaient. Ils ont contribué à hauteur de 2,4 % à l'augmentation des effectifs enseignants du premier degré public en 2013-2014.

SOURCES

MENESR-DEPP, Fichiers de paye, janvier 2001 à janvier 2014.

1 Évolution des effectifs d'instituteurs et de professeurs des écoles enseignant dans le premier degré public

Affectation	2000	2005	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012	2013	2014
Enseignement préélémentaire et élémentaire (1)	316 495	320 577	322 357	321 739	323 445	330 868	322 761	325 441	323 449	330 784	330 496
Formation initiale (2)	15 949	17 376	15 544	15 271	11 483						
Total	332 444	337 953	337 901	337 010	334 928	330 868	322 761	325 441	323 449	330 784	330 496

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.**

1. Changement de champ : au 31 janvier 2005, sont inclus les personnels exerçant dans le cadre de la prévention et le traitement des difficultés scolaires, au 31 janvier 2011, sont inclus les 7 395 fonctionnaires stagiaires, directement affectés dans les écoles (voir « Définitions »).

Les admissibles contractuels au concours exceptionnel de 2013-2014 sont inclus dans les effectifs des personnels enseignants au titre de l'année 2013. Ils ne figureraient pas dans l'édition 2014 du RERS. Par ailleurs, les enseignants affectés au Cned sont comptabilisés avec l'ensemble des enseignants du préélémentaire et de l'élémentaire.

2. Ces effectifs sont composés d'enseignants formateurs, et très majoritairement d'enseignants stagiaires. Depuis 2011, les fonctionnaires stagiaires sont comptabilisés avec les enseignants du préélémentaire et de l'élémentaire.

2 Les fonctions des enseignants du premier degré public en 2014-2015

	Total		Part des femmes (%)	Âge moyen	Part du temps partiel (%)
	Effectifs	Répartition (%)			
Préélémentaire	84 992	25,7	92,4	43,3	14,4
Élémentaire	165 928	50,2	80,8	41,9	12,4
Remplacement	25 144	7,6	69,7	37,8	4,1
Scolarisation des élèves malades ou handicapés	11 095	3,4	77,5	42,3	6,9
Difficultés scolaires et intégration des primo-arrivants	11 339	3,4	79,7	48,9	6,3
Formation des personnels enseignants	11 007	3,3	82,3	29,4	1,9
Autres fonctions	20 991	6,4	77,2	39,7	18,9
Total	330 496	100,0	82,6	41,6	12,0
<i>dont directeurs d'école</i>	<i>44 584</i>	<i>13,5</i>	<i>74,8</i>	<i>45,5</i>	<i>4,5</i>

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.**

DÉFINITIONS

LA RÉPARTITION des 330 500 enseignants du premier degré public (fonctionnaires stagiaires compris) sur l'ensemble du territoire de France métropolitaine et des DOM est très contrastée (1). Plus de la moitié des départements, principalement du Centre et du Sud-Ouest de la France, dispose de moins de 2 800 enseignants. La Lozère et la Creuse, avec respectivement 422 et 625 enseignants, sont les deux départements qui en comptent le moins. À l'opposé, 17 départements situés pour la plupart au Nord, en Île-de-France et à l'Est, regroupent chacun plus de 6 000 enseignants. Parmi ces derniers, les départements du Nord et de la Seine-Saint-Denis, avec respectivement 13 200 et 10 500 agents, sont ceux qui en totalisent le plus.

Parmi les enseignants du premier degré public, 25,7 % effectuent leur service dans le cadre de l'enseignement préélémentaire, 50,2 % dans celui de l'enseignement élémentaire et 24,1 % au titre des remplacements, des besoins éducatifs particuliers et des actions diverses. La répartition des enseignants entre ces niveaux de formation varie entre les départements. Dans 62 départements, le préélémentaire représente un quart et plus des effectifs enseignants. Leur part dans les Hauts-de-Seine et le Val-de-Marne demeure la plus élevée (30,1 % et 29,5 %). *A contrario*, pour 20 d'entre eux, moins d'un enseignant sur cinq est rémunéré au titre du préélémentaire. L'Aveyron et le Cantal sont les départements qui en comptent le moins (8,5 % et 3,6 %).

La part des enseignants de moins de 30 ans dans le premier degré public est de 10,9 %, celle des 50 ans et plus de 24,3 %. Le ratio entre ces deux tranches d'âges varie fortement entre départements (2). On compte 156 enseignants de 50 ans et plus pour 10 enseignants de moins de 30 ans dans l'Hérault, 10 à Mayotte. Dans près des trois quarts des départements, les enseignants âgés de 50 ans et plus sont au moins deux fois plus nombreux que les moins de 30 ans. Ces départements sont plutôt situés dans les régions du Sud, de l'Est, du Centre de la France et en zone littorale. Les départements ultramarins, à l'exception de La Guyane et Mayotte, sont également concernés.

POPULATION CONCERNÉE - Les personnels recensés ici sont les enseignants du premier degré (instituteurs, professeurs des écoles, instituteurs suppléants et autres enseignants titulaires ou non titulaires) dans les écoles, y compris les enseignants du Cned et les fonctionnaires stagiaires affectés directement après le concours dans les écoles.

LE CORPS DES PROFESSEURS DES ÉCOLES

Créé en 1990, ce corps était à l'origine intégré par d'anciens instituteurs sur liste d'aptitude. Les premiers concours de recrutement ont eu lieu en 1992, date à laquelle ont cessé les recrutements d'instituteurs.

L'accès au corps se fait :

- au niveau départemental par les premiers concours internes (ouverts aux instituteurs titulaires ayant trois ans de services effectifs) ou par l'inscription sur les listes d'aptitude ;
- au niveau académique par les concours externes et par les seconds concours internes : jusqu'en 2009, ils étaient ouverts aux titulaires d'une licence ou équivalent). Les décrets du 28 juillet 2009 (J.O. du 29 juillet 2009) ont élevé les conditions d'inscription aux concours de recrutement des professeurs des écoles au master (bac + 5) avec cependant deux années de transition pour les sessions 2010 et 2011.

SOURCES

MENESR-DEPP, Fichiers de paye, janvier 2015.

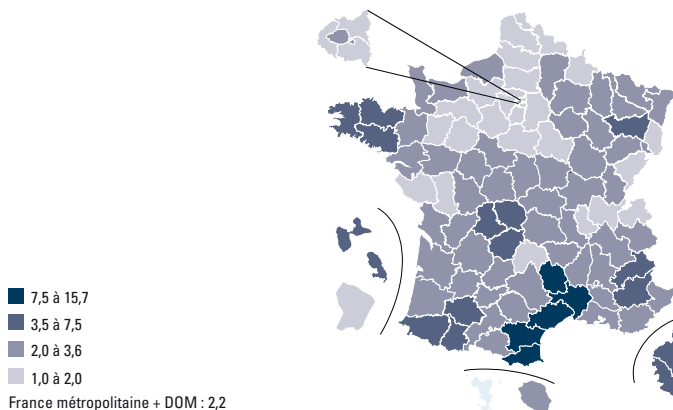
1 Répartition des enseignants du premier degré public par académie et département en 2014-2015

Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total
Alpes-Hte-Prov.	221	493	201	915	Ardèche	193	923	284	1 400	Paris	2 319	3 447	2 205	7 971
Hautes-Alpes	170	420	203	793	Drôme	709	1 310	580	2 599	Charente	422	839	352	1 613
Bouches-du-Rh.	2 671	4 719	2 420	9 810	Isère	1 868	3 419	1 306	6 593	Charente-Marit.	744	1 479	653	2 876
Vaucluse	764	1 433	679	2 876	Savoie	566	1 090	514	2 170	Deux-Sèvres	405	908	366	1 679
Aix-Marseille	3 826	7 065	3 503	14 394	Haute-Savoie	1 061	2 066	794	3 921	Vienne	499	1 056	525	2 080
Aisne	772	1 548	650	2 970	Grenoble	4 397	8 808	3 478	16 683	Poitiers	2 070	4 282	1 896	8 248
Oise	1 268	2 359	1 087	4 714	Nord	3 751	6 285	3 171	13 207	Ardennes	404	785	451	1 640
Somme	399	1 787	708	2 894	Pas-de-Calais	2 237	3 929	1 919	8 085	Aube	449	803	387	1 639
Amiens	2 439	5 694	2 445	10 578	Lille	5 988	10 214	5 090	21 292	Marne	798	1 414	704	2 916
Doubs	834	1 494	669	2 997	Corrèze	284	571	272	1 127	Haute-Marne	259	499	285	1 043
Jura	291	719	323	1 333	Creuse	119	330	176	625	Reims	1 910	3 501	1 827	7 238
Haute-Saône	360	669	283	1 312	Haute-Vienne	366	868	355	1 589	Côtes-d'Armor	222	1 489	570	2 281
Terr. de Belfort	171	316	252	739	Limoges	769	1 769	803	3 341	Finistère	769	1 641	704	3 114
Besançon	1 656	3 198	1 527	6 381	Ain	827	1 868	695	3 390	Ille-et-Vilaine	1 042	1 984	825	3 851
Dordogne	286	1 135	385	1 806	Loire	994	1 740	708	3 442	Morbihan	425	1 250	468	2 143
Gironde	1 969	3 545	1 647	7 161	Rhône	2 450	4 401	1 990	8 841	Rennes	2 458	6 364	2 567	11 389
Landes	271	1 194	362	1 827	Lyon	4 271	8 009	3 393	15 673	Eure	918	1 761	676	3 355
Lot-et-Garonne	405	775	340	1 520	Aude	414	897	384	1 695	Seine-Maritime	1 754	3 182	1 422	6 358
Pyrénées-Atl.	655	1 463	513	2 631	Gard	1 003	1 808	709	3 520	Rouen	2 672	4 943	2 098	9 713
Bordeaux	3 586	8 112	3 247	14 945	Hérault	1 384	2 496	1 085	4 965	Bas-Rhin	1 582	2 799	1 219	5 600
Calvados	554	2 052	711	3 317	Lozère	88	216	118	422	Haut-Rhin	1 117	1 826	906	3 849
Manche	542	1 074	583	2 199	Pyr.-Orientales	605	1 159	497	2 261	Strasbourg	2 699	4 625	2 125	9 449
Orne	350	647	308	1 305	Montpellier	3 494	6 576	2 793	12 863	Ariège	107	469	181	757
Caen	1 446	3 773	1 602	6 821	Meurthe-et-Mos.	1 014	1 830	862	3 706	Aveyron	96	786	250	1 132
Allier	303	999	319	1 621	Meuse	135	654	280	1 069	Haute-Garonne	1 750	3 155	1 325	6 230
Cantal	27	555	169	751	Moselle	1 505	2 848	1 018	5 371	Gers	241	469	166	876
Haute-Loire	100	632	221	953	Vosges	532	1 041	446	2 019	Lot	195	400	183	778
Puy-de-Dôme	589	1 722	645	2 956	Nancy-Metz	3 186	6 373	2 606	12 165	Hautes-Pyrénées	293	521	224	1 038
Clermont-Ferrand	1 019	3 908	1 354	6 281	Loire-Atlantique	1 409	2 631	1 328	5 368	Tarn	286	1 039	349	1 674
Corse-du-Sud	163	344	143	650	Maine-et-Loire	792	1 549	640	2 981	Tarn-et-Garonne	202	842	296	1 340
Haute-Corse	159	448	177	784	Mayenne	309	661	265	1 235	Toulouse	3 170	7 681	2 974	13 825
Corse	322	792	320	1 434	Sarthe	390	1 786	586	2 762	Yvelines	2 181	3 822	2 123	8 126
Seine-et-Marne	2 321	4 092	1 865	8 278	Vendée	514	917	481	1 912	Essonne	2 051	3 566	1 895	7 512
Seine-St-Denis	2 886	4 539	3 080	10 505	Nantes	3 414	7 544	3 300	14 258	Hauts-de-Seine	2 387	3 620	1 928	7 935
Val-de-Marne	2 135	3 356	1 754	7 245	Alpes-Maritimes	1 367	2 487	1 094	4 948	Val-d'Oise	2 166	3 676	1 726	7 568
Créteil	7 342	11 987	6 699	26 028	Var	1 377	2 488	948	4 813	Versailles	8 785	14 684	7 672	31 141
Côte-d'Or	714	1 307	664	2 685	Nice	2 744	4 975	2 042	9 761	France métro.	81 563	159 052	72 533	313 148
Nièvre	270	509	275	1 054	Cher	377	761	361	1 499	Guadeloupe	718	1 374	847	2 939
Saône-et-Loire	729	1 418	640	2 787	Eure-et-Loir	665	1 221	565	2 451	Mayotte (1)	525	1 602	625	2 752
Yonne	476	953	380	1 809	Indre	266	540	222	1 028	Guyane	586	1 280	746	2 612
Dijon	2 189	4 187	1 959	8 335	Indre-et-Loire	753	1 409	624	2 786	Martinique	472	1 301	778	2 551
					Loir-et-Cher	383	842	426	1 651	La Réunion	1 653	2 921	1 920	6 494
					Loiret	948	1 768	810	3 526	DOM	3 429	6 876	7 043	17 348
					Orléans-Tours	3 392	6 541	3 008	12 941	Total	84 992	165 928	79 576	330 496

1. Répartition par niveau des enseignants estimée à Mayotte.

Note : la catégorie « autres » regroupe les enseignants qui font des remplacements, qui sont inscrits dans les dispositifs spécifiques de scolarisation des élèves ou qui exercent dans le cadre de la formation initiale et continue des enseignants.

2 Enseignants du premier degré public : ratio des 50 ans et plus/moins de 30 ans en 2014-2015



En 2014-2015, 44 000 enseignants exercent dans les classes sous contrat du premier degré des établissements privés en France métropolitaine et dans les DOM hors Mayotte (1). Ils sont principalement professeurs des écoles (88,4 %) ; les instituteurs ne représentent que 2,4 % des effectifs alors que 9,2 % d'entre eux sont instituteurs suppléants. Après avoir augmenté en 2013 (+ 1,3 %) en raison du recrutement de contractuels admissibles à la session exceptionnelle des concours enseignants, les effectifs diminuent légèrement en 2014 (- 0,3 %).

Les enseignants sont inégalement répartis entre les départements (2). Plus d'un tiers des départements accueillent moins de 200 enseignants, la Creuse étant le département qui en compte le moins, pour des raisons démographiques et de très faible implantation du secteur privé. À l'opposé, dix départements regroupent chacun plus de 1 000 enseignants. Le Nord est celui qui en totalise le plus (2 923), devant les départements de l'Ouest de la France comme la Loire-Atlantique (2 386), l'Ille-et-Vilaine (2 024) ou le Morbihan (1 803) où le secteur privé occupe une part importante : plus de 30 % des enseignants du premier degré en relèvent.

Parmi les enseignants du premier degré privé, 22,4 % effectuent leur service dans le cadre de l'enseignement préélémentaire, 65,0 % dans celui de l'enseignement élémentaire et 12,6 % au titre des dispositifs particuliers de scolarisation et des remplacements. Les enseignements du préélémentaire et de l'élémentaire sont les plus représentés dans le département du Nord et dans ceux de l'Ouest littoral.

ÉCOLE SOUS CONTRAT - Une école est considérée sous contrat s'il y a au moins une classe sous contrat. Le contrat d'association implique la prise en charge par l'État des heures effectuées par le personnel enseignant des classes sous contrat et des charges de fonctionnement de l'externat, tandis que seules les heures d'enseignement sont payées par l'État dans le cas du contrat simple. Ne sont pas inclus dans ces données les personnels des classes hors contrat.

CONTRAT DE L'ENSEIGNANT, CONTRAT DE L'ÉTABLISSEMENT - Les maîtres exerçant dans les classes, possédant le diplôme exigé pour la titularisation dans le corps approprié, bénéficient d'un contrat s'ils exercent dans un établissement sous contrat d'association ou d'un agrément s'il exerce dans un établissement sous contrat simple. L'enseignant maître contractuel bénéficie d'un contrat de droit public, le maître agréé relève du droit privé, tout en étant rémunéré par l'État.

LES ENSEIGNANTS - Il s'agit ici des enseignants rémunérés sur des échelles de titulaires ou de non-titulaires. Sont concernés les personnels enseignants en activité, à temps plein ou à temps partiel, y compris les directeurs d'école, quand ils sont chargés d'enseignement.

Les personnels sont rémunérés sur les actions LOLF du programme « Enseignement privé des premier et second degrés » (voir 9.1).

ADMISSIBLES CONTRACTUELS - Une session exceptionnelle des concours enseignants a été organisée en 2013-2014. Dans l'attente des épreuves d'admission organisées en juin 2014, les candidats admissibles ont pu bénéficier d'une première expérience de l'enseignement, tout en poursuivant leur parcours en master 2 pour ceux qui n'avaient pas encore obtenu ce diplôme. Leur temps de service était égal à un tiers de l'obligation réglementaire de service du corps auquel ils postulaient. Leur apport aux effectifs enseignants du premier degré privé a été de 1,8 % en 2013.

ÉCHELLE DE RÉMUNÉRATION - Les personnels des classes sous contrat des établissements privés sont assimilés pour leur rémunération aux grades des personnels titulaires ou auxiliaires de l'enseignement public.

SOURCES

MENESR-DEPP, Fichier de paye, janvier 2015.

1 Évolution des effectifs enseignants dans le premier degré privé

Affectation	2000	2005	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Professeurs des écoles	19 975	35 933	39 310	39 375	39 572	38 956	38 275	38 043	(1) 38 913	38 938
Instituteurs	18 193	4 423	1 893	1 459	1 205	1 186	1 191	1 199	1 191	1 049
Instituteurs suppléants	4 033	2 826	5 176	5 306	4 706	4 235	4 358	4 348	4 065	4 047
Total	42 201	43 182	46 379	46 140	45 483	44 377	43 824	43 590	44 169	44 034

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.**

1. Les admissibles contractuels à la session exceptionnelle des concours enseignants recrutés durant l'année 2013-2014 sont comptabilisés avec les professeurs des écoles. Ils n'étaient pas pris en compte dans l'édition 2014 du RERS.

2 Enseignants des classes sous contrat du premier degré privé par académie et département en 2014-2015

Départements et académies	Préal.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préal.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préal.	Élém.	Autres	Total
Alpes-Hte-Prov.	8	27	7	42	Ardèche	41	333	61	435	Paris	399	1 099	140	1 638
Hautes-Alpes	13	36	8	57	Drôme	73	230	27	330	Charente	29	91	40	160
Bouches-du-Rhône	227	688	124	1 039	Isère	126	390	79	595	Charente-Marit.	29	132	39	200
Vaucluse	64	187	28	279	Savoie	40	113	41	194	Deux-Sèvres	78	255	34	367
Aix-Marseille	312	938	167	1 417	Haute-Savoie	85	327	114	526	Vienne	27	193	21	241
Aisne	57	154	30	241	Grenoble	365	1 393	322	2 080	Poitiers	163	671	134	968
Oise	55	165	48	268	Nord	805	1 763	355	2 923	Ardennes	23	67	12	102
Somme	108	259	32	399	Pas-de-Calais	272	600	87	959	Aube	26	74	16	116
Amiens	220	578	110	908	Lille	1 077	2 363	442	3 882	Marne	74	195	56	325
Doubs	45	148	44	237	Corrèze	18	39	5	62	Haute-Marne	9	29	2	40
Jura	29	76	21	126	Creuse	3	8	1	12	Reims	132	365	86	583
Haute-Saône	10	41	23	74	Haute-Vienne	22	51	14	87	Côtes-d'Armor	6	802	63	871
Territ. de Belfort	12	41	21	74	Limoges	43	98	20	161	Finistère	390	1 058	168	1 616
Besançon	96	306	109	511	Ain	65	229	54	348	Ille-et-Vilaine	528	1 329	167	2 024
Dordogne	13	75	22	110	Loire	203	549	100	852	Morbihan	508	1 118	177	1 803
Gironde	127	399	117	643	Rhône	351	980	192	1 523	Rennes	1 432	4 307	575	6 314
Landes	3	112	24	139	Lyon	619	1 758	346	2 723	Eure	52	147	32	231
Lot-et-Garonne	30	99	20	149	Aude	25	74	8	107	Seine-Maritime	141	379	76	596
Pyrénées-Atlant.	115	535	92	742	Gard	112	235	67	414	Rouen	193	526	108	827
Bordeaux	288	1 220	275	1 783	Hérault	128	370	87	585	Bas-Rhin	35	179	94	308
Calvados	115	280	49	444	Lozère	42	107	17	166	Haut-Rhin	27	162	59	248
Manche	119	280	32	431	Pyr.-Orientales	30	123	48	201	Strasbourg	62	341	153	556
Orne	71	166	43	280	Montpellier	337	909	227	1 473	Ariège	3	38	12	53
Caen	305	726	124	1 155	Meurthe-et-Mos.	64	125	47	236	Aveyron	5	266	38	309
Allier	23	85	21	129	Meuse	56	12	68	Haute-Garonne	145	348	75	568	
Cantal	19	51	8	78	Moselle	53	137	79	269	Gers	25	71	15	111
Haute-Loire	81	266	28	375	Vosges	24	80	18	122	Lot	9	45	25	79
Puy-de-Dôme	58	241	56	355	Nancy-Metz	141	398	156	695	Hautes-Pyrénées	35	79	23	137
Clermont-Ferrand	181	643	113	937	Loire-Atlantique	655	1 508	223	2 386	Tarn	53	182	53	288
Corse-du-Sud	7	18	1	26	Maine-et-Loire	448	1 095	170	1 713	Tarn-et-Garonne	23	113	13	149
Haute-Corse	3	13	3	19	Mayenne	135	381	52	568	Toulouse	298	1 142	254	1 694
Corse	10	31	4	45	Sarthe	5	405	60	470	Yvelines	143	447	88	678
Seine-et-Marne	76	220	56	352	Vendée	467	1 030	114	1 611	Essonne	79	231	76	386
Seine-St-Denis	63	307	75	445	Nantes	1 710	4 419	619	6 748	Hauts-de-Seine	175	519	89	783
Val-de-Marne	116	313	58	487	Alpes-Maritimes	104	254	31	389	Val-d'Oise	64	224	48	336
Créteil	255	840	189	1 284	Var	57	193	70	320	Versailles	461	1 421	301	2 183
Côte-d'Or	47	143	28	218	Nice	161	447	101	709	France métro.	9 640	28 026	5 371	43 037
Nièvre	14	31	8	53	Cher	17	56	26	99	Guadeloupe	51	153	40	244
Saône-et-Loire	53	125	16	194	Eure-et-Loir	45	139	41	225	Guyane	30	91	7	128
Yonne	30	76	19	125	Indre	14	41	9	64	Martinique	30	99	92	221
Dijon	144	375	71	590	Indre-et-Loire	58	198	81	337	La Réunion	96	276	32	404
					Loir-et-Cher	31	109	29	169	DOM (1)	207	619	171	997
					Loiret	71	169	39	279	Total	9 847	28 645	5 542	44 034
					Orléans-Tours	236	712	225	1 173					

1. Les données de Mayotte ne sont pas disponibles.

Note : la catégorie « Autres » regroupe les enseignants qui font des remplacements, qui sont inscrits dans les dispositifs spécifiques de scolarisation des élèves ou qui exercent dans le cadre de la formation initiale et continue des enseignants.

En 2014-2015, 387 000 enseignants effectuent leur service dans l'enseignement scolaire public du second degré en France métropolitaine et dans les DOM. La majorité d'entre eux (62,4 %) sont certifiés, 14,9 % sont professeurs de lycée professionnel (PLP) et 12,5 % sont agrégés ou professeurs de chaire supérieure. Les PEGC représentent 0,6 % des effectifs, les adjoints ou chargés d'enseignement 0,4 % (1).

Le nombre des enseignants est stable en 2014 (- 0,1 %) après une augmentation de 1,5 % en 2013 en raison du recrutement des admissibles contractuels à la session exceptionnelle des concours enseignant (2). Ce recrutement ayant été limité à l'année 2013, la part des non-titulaires chute en 2014 (- 19,0 % par rapport à 2013) tandis que celle des titulaires augmente de 1,6 %. La chute du nombre de PEGC, d'adjoints et de chargés d'enseignement s'explique par l'arrêt du recrutement de ces corps en 1986 et par l'intégration d'une partie des enseignants concernés au sein du corps des certifiés. Les effectifs de ces derniers augmentent (+ 2,2 % en 2014), de même que ceux des PLP (+ 1,3 %) et, dans une moindre mesure, que ceux des agrégés et professeurs de chaire supérieure (+ 0,6 %).

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Les enseignants recensés ici sont les enseignants rémunérés sur crédit d'État exerçant leur fonction dans le second degré public. Voir « Définitions » en 9.1.

PROFESSEURS DE CHAIRE SUPÉRIEURE - Enseignants issus du corps des agrégés et destinés plus particulièrement à enseigner dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

AGRÉGÉS - Professeurs agrégés, chefs de travaux exerçant une activité d'enseignement.

CERTIFIÉS ET PEPS - Professeurs issus du corps des certifiés et professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS).

PEGC - Professeurs d'enseignement général de collège.

PLP - Professeurs de lycée professionnel.

ADJOINTS D'ENSEIGNEMENT - Ancien corps d'intégration des maîtres auxiliaires. Ils sont chargés soit d'enseignement, soit de surveillance, de documentation ou d'encadrement éducatif et ne sont alors pas comptabilisés ici.

CHARGÉS D'ENSEIGNEMENT - Anciens adjoints d'enseignement exerçant uniquement des fonctions d'enseignement.

NON-TITULAIRES - Professeurs contractuels essentiellement, mais aussi maîtres auxiliaires et, en 2013-2014, admissibles contractuels.

ADMISSIBLES CONTRACTUELS - Une session exceptionnelle des concours enseignants a été organisée en 2013-2014. Dans l'attente des épreuves d'admission organisées en juin 2014, les candidats admissibles ont pu bénéficier d'une première expérience de l'enseignement, tout en poursuivant leur parcours en master 2 pour ceux qui n'avaient pas encore obtenu ce diplôme. Leur temps de service était égal à un tiers de l'obligation réglementaire de service du corps auquel ils postulaient. Leur apport aux effectifs enseignants du second degré public est de 1,8 % en 2013.

SOURCES

MENESR-DEPP, Fichiers de paye, janvier 2001 à janvier 2015.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Bilan social 2013-2014, Partie 1. Enseignement scolaire.*

1 Évolution des effectifs enseignants dans le second degré public

	2000	2005	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012	2013	2014
Titulaires	395 360	403 612	389 222	377 603	369 928	368 760	359 836	361 535	356 871	355 423	361 042
Agrégés et chaires supérieures	46 936	50 861	50 437	49 696	49 211	49 122	48 444	48 548	48 295	48 189	48 493
Certifiés et PEPS	246 159	260 885	253 757	247 195	242 968	244 022	238 536	239 788	237 037	236 387	241 477
PLP	62 537	66 217	63 099	61 039	59 742	59 074	57 513	57 833	56 824	56 849	57 597
PEGC	23 944	13 247	9 683	7 663	6 144	4 883	3 943	3 948	3 268	2 649	2 213
Adjointes et chargés d'enseignement	6 017	3 358	2 842	2 534	2 309	2 084	1 864	1 880	1 745	1 568	1 445
Autres enseignants (1)	9 767	9 044	9 404	9 476	9 554	9 575	9 536	9 538	9 702	9 781	9 817
Non-titulaires	28 279	15 396	15 004	16 257	19 080	21 027	25 329	25 649	25 031	(2) 32 068	25 988
Ensemble	423 639	419 008	404 226	393 860	389 008	389 787	385 165	387 184	381 902	387 491	387 030

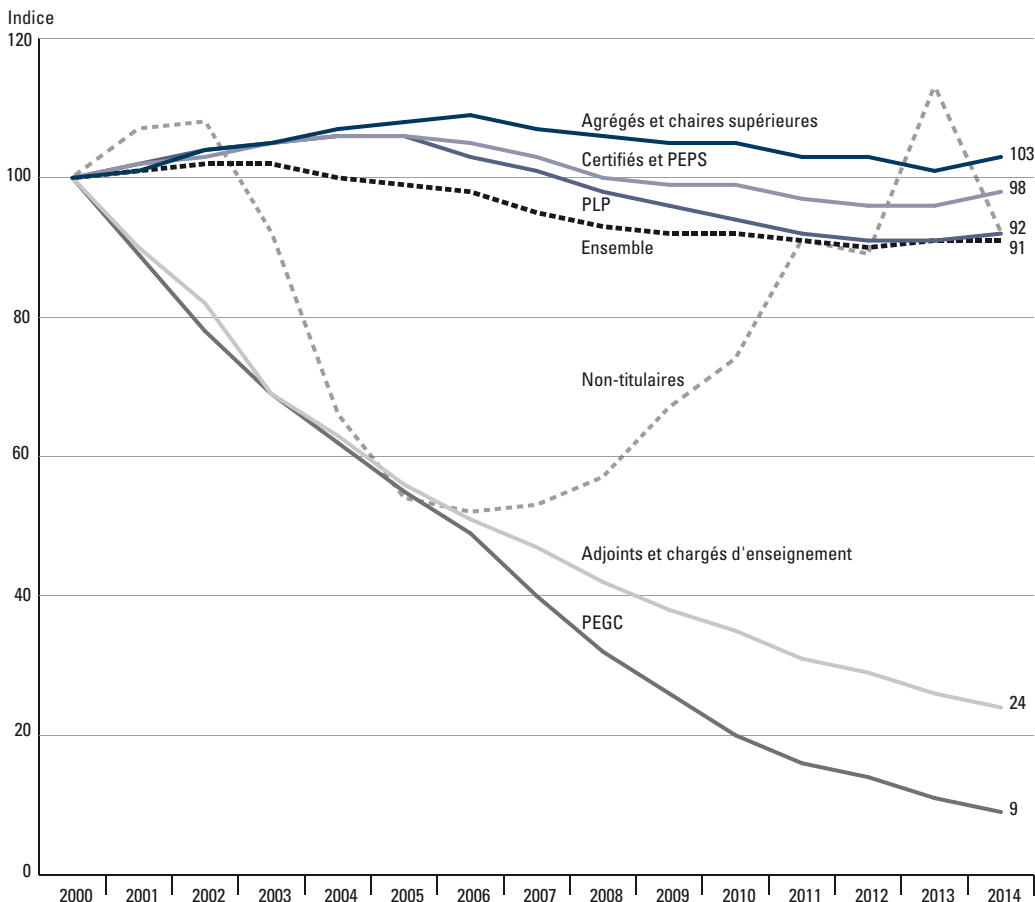
► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.**

1. Les autres enseignants désignent essentiellement les professeurs des écoles et les instituteurs en fonction dans le second degré public.

2. Parmi les non-titulaires sont recensés les admissibles contractuels à la session exceptionnelle des concours de 2013-2014.

Ils n'étaient pas comptabilisés dans les effectifs des enseignants dans l'édition 2014 du RERS.

2 Évolution du nombre d'enseignants du second degré public (Indice 100 en 2000) (1).



► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.**

1. En 2011, les indices « hors » et « y compris » Mayotte sont les mêmes, à l'exception de celui des non-titulaires : 90 sans Mayotte, 91 y compris Mayotte.

DÉFINITIONS

En 2014-2015, les 387 000 enseignants de l'enseignement scolaire public du second degré sont inégalement répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain et dans les DOM (1). Trois académies regroupent chacune plus de 20 000 enseignants et totalisent près du quart des effectifs : Versailles (8,7 %), Créteil (7,4 %) et Lille (6,4 %). Les académies du Sud de la France sont également caractérisées par des effectifs importants : Grenoble et Bordeaux (4,8 % chacune), Lyon, Toulouse et Aix-Marseille (4,3 % chacune). À l'opposé, les enseignants du second degré sont les moins nombreux en Corse, à Limoges et dans les académies d'outre-mer à l'exception de La Réunion.

Cette population enseignante est majoritairement féminine (58,2 %). La part des femmes dépasse 60 % dans les académies de Versailles, Toulouse, Grenoble, Martinique et Lyon. Elle n'est inférieure à celle des hommes qu'à Mayotte (37,8 %) et en Guyane (47,4 %).

Les personnels non titulaires représentent 6,7 % des effectifs enseignants du second degré public (2). Dans des académies situées à l'Est de la France (comme Besançon et Lyon), au Sud ou au Centre (Montpellier, Toulouse, Limoges), et sur le littoral normand (Rouen, Caen), leur part est inférieure à 5 %. Les académies d'Île-de-France, de Nantes, Bordeaux, Clermont-Ferrand et Nancy-Metz recourent plus fréquemment aux non-titulaires : ils représentent entre 7,0 % et 10,4 % des effectifs, ordres de grandeur qui se retrouvent également dans les académies de Guadeloupe et de Martinique. Cette part est nettement plus élevée à Mayotte et en Guyane, où elle atteint 26,8 % et 31,4 %.

Dans le second degré public, les enseignants de 50 ans ou plus sont trois fois plus nombreux que ceux de moins de 30 ans. Ce ratio de 3,2 varie substantiellement d'une académie à l'autre (3). Il est en dessous de cette moyenne dans les académies du Centre et du Nord de la métropole, en particulier dans les académies de la couronne parisienne, Créteil (1,1) et Versailles (1,5). Il est maximal dans l'académie de Montpellier (42,4) et est supérieur à 5 dans les académies de Bordeaux, Rennes, Paris, Limoges et de Corse où il atteint 22,5. Dans les DOM, la Guadeloupe et la Martinique se distinguent aussi par un ratio important entre les plus âgés et les plus jeunes (avoisinant 8,0), la Guyane et Mayotte se situant pour leur part dans la fourchette basse.

POPULATION CONCERNÉE - Les enseignants recensés ici sont les enseignants rémunérés sur crédit d'État exerçant leur fonction dans le second degré public.

NON-TITULAIRES - Professeurs contractuels essentiellement, mais aussi maîtres auxiliaires.

SOURCES

MENESR-DEPP, Fichiers de paye, janvier 2001 à janvier 2015.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Bilan social 2013-2014, Partie 1. Enseignement scolaire.

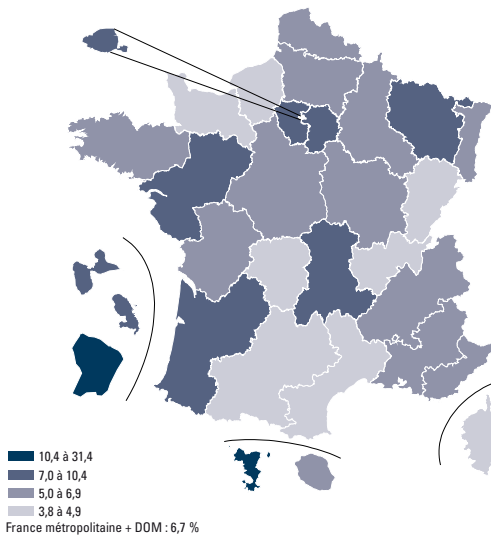
1 Les enseignants du second degré public par corps et par académie en 2014-2015

Académies	Agrégés et chaires supérieures	Certifiés et PEPS	PLP	PEGC	Adjoints et chargés d'enseignement	Autres enseignants (1)	Non-titulaires	Total 2 nd degré	Part des femmes (%)
Aix-Marseille	2 225	10 499	2 477	64	70	350	1 056	16 741	59,5
Amiens	1 107	7 849	2 090	100	58	396	671	12 271	57,4
Besançon	836	4 760	1 147	46	25	188	336	7 338	57,7
Bordeaux	2 243	11 328	2 896	92	67	472	1 496	18 594	59,4
Caen	830	5 409	1 356	62	35	242	379	8 313	56,0
Clermont-Ferrand	817	4 619	1 119	46	20	207	541	7 369	58,2
Corse	147	1 247	266	7	18	46	70	1 801	58,4
Créteil	4 036	17 191	3 856	72	45	550	2 981	28 731	57,4
Dijon	1 122	6 317	1 307	69	35	246	572	9 668	57,6
Grenoble	2 510	12 114	2 409	87	80	434	1 105	18 739	60,5
Lille	2 280	15 551	4 469	182	127	823	1 288	24 720	55,3
Limoges	475	2 677	663	30	16	100	174	4 135	57,9
Lyon	2 680	10 404	2 356	81	51	435	805	16 812	60,1
Montpellier	1 770	9 801	2 197	172	94	349	565	14 948	57,5
Nancy-Metz	1 581	8 895	2 209	91	60	430	1 112	14 378	57,6
Nantes	1 795	10 455	2 387	75	66	450	1 146	16 374	56,3
Nice	1 565	7 831	1 574	39	53	257	753	12 072	59,6
Orléans-Tours	1 696	9 564	1 909	76	46	413	889	14 593	58,9
Paris	3 294	5 824	1 412	32	25	108	935	11 630	58,7
Poitiers	1 096	6 376	1 456	57	52	328	619	9 984	58,9
Reims	901	5 175	1 347	73	27	241	481	8 245	57,4
Rennes	1 643	9 259	2 047	85	61	377	945	14 417	57,7
Rouen	1 276	7 662	1 703	73	56	304	563	11 637	58,4
Strasbourg	1 670	7 221	1 774	92	49	317	620	11 743	58,9
Toulouse	2 156	10 743	2 621	69	70	372	721	16 752	61,7
Versailles	5 397	20 867	4 360	80	59	662	2 412	33 837	61,8
France métropolitaine	47 148	229 638	53 407	1 952	1 365	9 097	23 235	365 842	58,6
Guadeloupe	269	2 415	753	60	17	149	425	4 088	56,3
Guyane	110	1 139	457	1	14	161	861	2 743	47,4
Martinique	192	1 942	812	58	22	83	337	3 446	60,2
Mayotte	84	1 190	369	4	13	68	633	2 361	37,8
La Réunion	690	5 153	1 799	138	14	259	497	8 550	50,9
DOM	1 345	11 839	4 190	261	80	720	2 753	21 188	51,5
Total	48 493	241 477	57 597	2 213	1 445	9 817	25 988	387 030	58,2

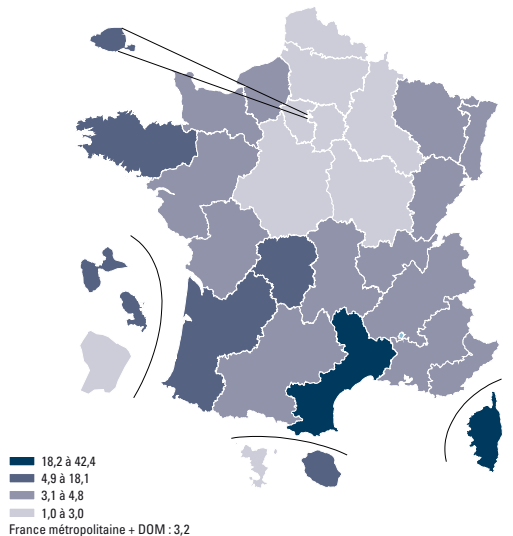
► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Les autres enseignants désignent essentiellement les professeurs des écoles et les instituteurs en fonction dans le second degré public.

2 Part des non-titulaires parmi les enseignants du second degré public en 2014-2015, en %.



3 Enseignants du second degré public : ratio des 50 ans et plus/moins de 30 ans en 2014-2015



DÉFINITIONS

En 2014-2015, 93 500 enseignants effectuent leur service dans les établissements d'enseignement privé sous contrat du second degré en France métropolitaine et dans les DOM, hors Mayotte. La majorité d'entre eux (61,2 %) sont certifiés et professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS), 11,1 % sont professeurs de lycée professionnel (PLP). Les agrégés et professeurs de chaire supérieure sont peu nombreux (3,8 %), de même que les adjoints ou chargés d'enseignement (2,6 %) (1). Le nombre d'enseignants reste stable en 2014-2015 par rapport à 2013, année durant laquelle les effectifs ont légèrement augmenté (+ 0,7 %) en raison du recrutement des admissibles contractuels à la session exceptionnelle 2014 des concours enseignants. Ce recrutement ayant été limité à l'année 2013-2014, la part des enseignants rémunérés sur une échelle de non-titulaires diminue de 1,8 % en 2014-2015. Mais à l'exception de cette année, leur part a augmenté de façon continue ces dernières années pour s'établir à 20,8 % en 2014-2015. Celle des personnels rémunérés sur une échelle de titulaires augmente de 0,6 %.

Trois académies regroupent plus du quart des effectifs des enseignants du second degré privé : Nantes (10,8 %), Rennes (9,9 %) et Lille (8,5 %). Le nombre de certifiés et de PLP y est le plus important (2). La part des enseignants exerçant dans les académies de Versailles et de Lyon est forte également, mais dans une moindre mesure (6,8 % et 6,6 %). Ces deux académies, avec celles de Strasbourg et Paris dont les effectifs sont moins importants (4,9 %), sont celles qui comptent proportionnellement le plus de professeurs agrégés et de chaire supérieure parmi l'ensemble de leurs enseignants (plus de 5 %, jusqu'à 8,8 % à Paris).

Les femmes représentent 66,3 % de cette population enseignante. Leur part dépasse 70 % dans les académies de Versailles, Limoges et Toulouse. Elles sont moins présentes dans les départements d'outre-mer, comme la Guadeloupe (58,8 %), La Réunion (58,5 %) et la Guyane (58,4 %).

Les personnels rémunérés sur une échelle de non-titulaires représentent entre 12,9 % (Nantes) et 49,5 % (Guyane) des effectifs enseignants des académies. Dans huit d'entre elles, leur part est supérieure à 25 % : celles des DOM, excepté La Réunion, ainsi que Paris, Corse, Orléans-Tours, Versailles, Créteil (ces deux dernières académies dépassent les 30 %).

ÉTABLISSEMENT SOUS CONTRAT - Un établissement est considéré sous contrat s'il y a au moins une classe sous contrat. Le contrat d'association implique la prise en charge par l'État des heures effectuées par le personnel enseignant des classes sous contrat et des charges de fonctionnement de l'externat, tandis que seules les heures d'enseignement sont payées par l'État dans le cas du contrat simple. Ne sont pas inclus dans ces données les personnels des classes hors contrat.

CONTRAT DE L'ENSEIGNANT, CONTRAT DE L'ÉTABLISSEMENT - Les maîtres exerçant dans les classes, possédant le diplôme exigé pour la titularisation dans le corps approprié, bénéficient d'un contrat ou d'un agrément dès leur entrée en fonction dans une classe sous contrat. Lorsqu'il exerce dans un établissement sous contrat simple, l'enseignant est maître agréé et relève du droit privé, tout en étant rémunéré par l'État. S'il s'agit d'un établissement sous contrat d'association, il est maître contractuel et bénéficie d'un contrat de droit public.

LES ENSEIGNANTS - Il s'agit ici des enseignants rémunérés sur des échelles de titulaires ou de non-titulaires. Sont pris en compte les personnels enseignants en activité, à temps plein ou à temps partiel. Les personnels sont rémunérés sur les actions LOLF du programme « Enseignement privé des premier et second degrés » (voir 9.1).

ÉCHELLE DE RÉMUNÉRATION - Les personnels des classes sous contrat des établissements privés sont assimilés pour leur rémunération aux grades des personnels titulaires ou auxiliaires de l'enseignement public.

SOURCES

MENESR-DEPP, Fichiers de paye, janvier 2001 à janvier 2015.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Bilan social 2013-2014, Partie 1. Enseignement scolaire.

1 Évolution des effectifs enseignants dans le second degré privé

Grade ou grade assimilé	2000	2005	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Échelle de titulaires	75 687	83 348	81 625	79 482	77 957	77 007	75 843	74 306	73 583	74 012
Agrégés et chaires supérieures	2 714	3 236	3 302	3 305	3 326	3 368	3 387	3 425	3 476	3 566
Certifiés et PEPS	40 012	54 814	56 495	56 848	57 183	57 124	56 601	56 247	56 316	57 183
PLP	8 461	9 979	10 076	10 120	10 170	10 240	10 209	10 280	10 336	10 405
Adjoints et chargés d'enseignement	18 802	12 582	10 117	8 063	6 357	5 552	5 056	3 824	2 999	2 433
PEGC	1 921	707	337	193	129	88	63	51	33	25
Autres enseignants (1)	3 777	2 030	1 298	953	792	635	527	479	423	400
Échelle de non-titulaires	20 247	15 348	15 436	16 039	17 014	17 255	17 355	18 420	(2)19 817	19 456
Ensemble	95 934	98 696	97 061	95 521	94 971	94 262	93 198	92 726	93 400	93 468

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.**

1. Les autres enseignants désignent essentiellement les professeurs des écoles et les instituteurs en fonction dans le second degré privé.

2. Parmi les enseignants rémunérés sur une échelle de non-titulaire sont recensés les admissibles contractuels à la session exceptionnelle des concours de 2013-2014.

Ils n'étaient pas comptabilisés dans les effectifs des enseignants dans l'édition 2014 du RERS.

2 Les enseignants du second degré privé par corps et par académie en 2014-2015

Académies	Agrégés et chaires supérieures	Certifiés et PEPS	PLP	Adjoints et chargés d'enseignement	PEGC et autres enseignants (1)	Non-titulaires	Total 2 nd degré	Part des non-titulaires (%)	Part des femmes (%)
Aix-Marseille	162	2 501	601	88	8	820	4 180	19,6	66,9
Amiens	41	1 297	197	83	5	532	2 155	24,7	68,1
Besançon	13	755	157	36	6	304	1 271	23,9	65,2
Bordeaux	119	2 532	527	69	29	590	3 866	15,3	67,7
Caen	66	1 417	349	65	9	442	2 348	18,8	65,0
Clermont-Ferrand	67	1 297	192	67	14	357	1 994	17,9	67,5
Corse	3	82	.	2	1	32	120	26,7	69,2
Créteil	90	2 042	247	112	8	1 241	3 740	33,2	66,0
Dijon	45	919	238	34	9	342	1 587	21,6	64,0
Grenoble	160	2 799	604	126	10	1 139	4 838	23,5	67,7
Lille	275	4 855	944	304	32	1 553	7 963	19,5	63,7
Limoges	11	298	29	26	3	101	468	21,6	70,7
Lyon	339	3 749	705	75	27	1 296	6 191	20,9	65,5
Montpellier	101	1 824	354	173	19	464	2 935	15,8	63,9
Nancy-Metz	62	1 466	413	91	6	592	2 630	22,5	65,1
Nantes	377	6 993	1 169	199	89	1 308	10 135	12,9	65,4
Nice	78	1 137	173	40	4	357	1 789	20,0	68,0
Orléans-Tours	75	1 450	293	41	17	761	2 637	28,9	67,1
Paris	404	2 614	220	116	15	1 222	4 591	26,6	67,3
Poitiers	41	1 074	236	28	9	379	1 767	21,4	66,2
Reims	32	877	250	37	7	387	1 590	24,4	65,3
Rennes	285	6 228	1 162	192	42	1 341	9 250	14,5	64,4
Rouen	54	1 228	338	58	8	477	2 163	22,1	67,5
Strasbourg	111	1 100	153	33	3	355	1 755	20,2	66,3
Toulouse	140	2 253	411	97	21	697	3 619	19,3	70,6
Versailles	372	3 563	261	167	20	1 929	6 312	30,6	70,8
France métropolitaine	3 523	56 350	10 223	2 359	421	19 018	91 894	20,7	66,4
Guadeloupe	8	201	87	23	2	116	437	26,5	58,8
Guyane	2	72	16	10	2	100	202	49,5	58,4
Martinique	4	214	39	30	1	115	403	28,5	64,8
La Réunion	29	346	40	11	2	104	532	19,5	58,5
DOM	43	833	182	74	7	435	1 574	27,6	60,2
Total	3 566	57 183	10 405	2 433	428	19 453	93 468	20,8	66,3

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.**

1. Les autres enseignants regroupent, outre les PEGC, les professeurs des écoles et les instituteurs en fonction dans le second degré privé.

DÉFINITIONS

À LA RENTRÉE 2014, en France métropolitaine et dans les DOM, dans le second degré public, 171 200 enseignants du second degré effectuent leur service principal « face à élèves » dans un collège, 135 500 dans un lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) et 42 100 dans un lycée professionnel (LP) (1). Cette répartition est proche de celle du second degré privé : parmi les 90 500 enseignants, 44 100 sont affectés en collège, 35 500 en LEGT, 10 300 en LP (11,5 %) ; en revanche, seuls 4,0 % des enseignants sont des agrégés tandis qu'un enseignant sur cinq (20,3 %) est non titulaire (2).

Dans le second degré public, 94,5 % des enseignants sont titulaires, 5,5 % non titulaires (1). Le corps enseignant est essentiellement composé de certifiés (64,6 %), de PLP (15,3 %) et d'agrégés (13,0 %). Dans le privé, les certifiés sont également majoritaires (61,6 %), devant les PLP (11,5 %) ; en revanche, seuls 4,0 % des enseignants sont des agrégés tandis qu'un enseignant sur cinq (20,3 %) est non titulaire (2).

Dans le secteur public comme dans le secteur privé, les certifiés et assimilés sont majoritaires dans les collèges (respectivement 86,0 % et 73,7 % du corps enseignant) et les LEGT (55,4 % et 62,3 %). Dans les LEGT, ils forment, avec les agrégés, 81,8 % du corps enseignant dans le public et 70,3 % dans le privé.

Dans les LP du secteur public, 81,9 % des enseignants sont des professeurs de lycées professionnels (PLP) contre seulement 61,0 % dans le secteur privé. C'est dans ces établissements que la part de non-titulaires est la plus élevée (9,6 % dans le public et 28,5 % dans le privé).

Dans le second degré public, la proportion de femmes est plus faible que dans le privé (57,8 % contre 65,8 %) (1) (2). Dans les deux secteurs, elle est plus importante dans les collèges (respectivement 63,4 % et 68,9 %) que dans les LEGT et LP.

Au total, 9,0 % des enseignants titulaires travaillent à temps partiel dans le secteur public contre 8,1 % dans le secteur privé. Cette modalité de service est plus fréquente dans les collèges (10,7 % pour le public et 9,1 % pour le privé) que dans les LEGT et les LP (respectivement 7,8 % et 5,9 % pour le public, 7,4 % et 6,7 % pour le privé). Dans le public, c'est parmi les certifiés et les PEGC que le temps partiel est le plus répandu (respectivement 10,1 % et 15,3 % travaillent à temps partiel).

POPULATION CONCERNÉE - Les enseignants recensés ici sont ceux qui exercent une activité d'enseignement à l'année dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et les lycées professionnels (LP), y compris post-bac et hors enseignement religieux. Sont également pris en compte les enseignants exerçant dans les établissements composés uniquement de STS et/ou CPGE. Ne sont pas compris les personnels de remplacement (titulaires ou non) et de documentation, les enseignants en EREA (1 800 environ dans le public) et les enseignants du premier degré affectés notamment dans les Segpa (7 800 environ dans le public).

Les statistiques ne concernent que les enseignants devant élèves : ceux qui n'ont pas de service dans les deux mois qui suivent la rentrée scolaire ne sont pas comptabilisés.

Pour les enseignants titulaires, le champ couvert correspond donc à 91 % des effectifs rémunérés au titre du programme « Enseignement scolaire du second degré public » de l'année scolaire 2014-2015 et à 97 % du programme « Enseignement scolaire du secteur privé » attribué au second degré.

Les enseignants effectuant un service réparti sur plusieurs établissements sont comptabilisés dans leur établissement d'affectation principale.

Le calcul du nombre des non-titulaires inclut les bénéficiaires de l'obligation d'emploi et les travailleurs handicapés sous contrat.

PROFESSEURS DE CHAIRE SUPÉRIEURE, CERTIFIÉS ET ASSIMILÉS, PEGC, PLP, ADJOINTS D'ENSEIGNEMENT, CHARGÉS D'ENSEIGNEMENT - Voir « Définitions » en 9.7.

NON-TITULAIRES - Professeurs contractuels essentiellement, mais aussi des maîtres auxiliaires et des vacataires. Ici, les vacataires ne sont pas comptés parmi les non-titulaires.

LEGT, LP, LPO - Voir « Définitions » en 2.3.

TEMPS PARTIEL - Sont comptés à temps partiel, les enseignants (hors non-titulaires) accomplissant un service inférieur au nombre d'heures réglementaire de leur corps d'appartenance (« obligation réglementaire de service »).

AVERTISSEMENT

Les données présentées ici comprennent les enseignants exerçant leur activité dans les établissements composés uniquement de STS et/ou CPGE (tous privés). Ces enseignants n'étaient pas comptabilisés les années précédentes.

SOURCES

MENESR-DEPP, Bases relais.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 08.29 ; 08.22 ; 08.03.

1 Répartition des enseignants du second degré public devant élèves par corps selon le type d'établissement en 2014-2015 (1).

	Collège et Segpa		LP		LEGT		dont LPO		Total		Part des femmes (%)	Part à temps partiel (%)
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%		
Professeurs de chaire supérieure	-	-	-	-	2 101	1,6	177	0,3	2 101	0,6	34,3	0,2
Agrégés	9 220	5,4	300	0,7	35 834	26,4	10 099	17,5	45 354	13,0	52,3	7,3
Certifiés et assimilés	147 232	86,0	3 127	7,4	75 054	55,4	27 396	47,5	225 413	64,6	61,5	10,1
Adjoints et chargés d'enseignement	863	0,5	141	0,3	330	0,2	136	0,2	1 334	0,4	46,5	8,8
PEGC	2 046	1,2	2	€	4	€	3	€	2 052	0,6	56,7	15,3
PLP	2 550	1,5	34 478	81,9	16 178	11,9	16 092	27,9	53 206	15,3	49,8	5,7
Total titulaires	161 911	94,6	38 048	90,4	129 501	95,6	53 903	93,4	329 460	94,5	58,1	9,0
Maîtres auxiliaires	507	0,3	126	0,3	188	0,1	121	0,2	821	0,2	59,0	
Professeurs contractuels	8 774	5,1	3 909	9,3	5 805	4,3	3 669	6,4	18 488	5,3	52,1	
Total non-titulaires	9 281	5,4	4 035	9,6	5 993	4,4	3 790	6,6	19 309	5,5	52,4	
Ensemble	171 192	100,0	42 083	100,0	135 494	100,0	57 693	100,0	348 769	100,0	57,8	
Part des femmes (%)		63,4		49,5		53,3		50,3		57,8		
Part des titulaires à temps partiel (%)		10,7		5,9		7,8		7,2		9,0		

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.**

1. Y compris les fonctionnaires stagiaires, mais à l'exclusion des enseignants d'un corps du premier degré en Segpa ainsi que des vacataires.

Lecture : 2 101 professeurs de chaire supérieure exercent en LEGT, dont 34,3 % sont des femmes et 0,2 % travaillent à temps partiel.

En collège, 63,4 % des enseignants sont des femmes et 10,7 % des titulaires travaillent à temps partiel.

2 Répartition des enseignants du second degré privé devant élèves par corps selon le type d'établissement en 2014-2015 (1).

	Collège et Segpa		LP		LEGT		dont LPO		Étab. composés uniquement de STS et/ou CPGE		Total		Part des femmes (%)	Part à temps partiel (%)
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%		
Professeurs de chaire supérieure	-	-	-	-	76	0,2	3	€	23	4,2	99	0,1	21,2	€
Agrégés	612	1,4	28	0,3	2 830	8,0	473	3,8	115	21,2	3 585	4,0	49,3	4,3
Certifiés et assimilés	32 481	73,7	783	7,6	22 113	62,3	5 603	44,8	324	59,7	55 701	61,6	67,9	8,5
Adjoints et chargés d'enseignement	1 404	3,2	266	2,6	607	1,7	258	2,1	8	1,5	2 285	2,5	66,4	11,1
PEGC	25	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	25	€	44,0	20,0
PLP	307	0,7	6 307	61,0	3 805	10,7	3 573	28,5	4	0,7	10 423	11,5	62,9	6,6
Total titulaires	34 829	79,0	7 384	71,5	29 431	82,9	9 910	79,2	474	87,3	72 118	79,7	66,1	8,1
Total non-titulaires	9 236	21,0	2 948	28,5	6 081	17,1	2 606	20,8	69	12,7	18 334	20,3	64,4	
Ensemble	44 065	100,0	10 332	100,0	35 512	100,0	12 516	100,0	543	100,0	90 452	100,0	65,8	
Part des femmes (%)		68,9		62,5		62,9		61,6		61,0		65,8		
Part des titulaires à temps partiel (%)		9,1		6,7		7,4		6,5		2,5		8,1		

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.**

1. Y compris les fonctionnaires stagiaires, mais à l'exclusion des enseignants d'un corps du premier degré en Segpa ainsi que des vacataires.

A LA RENTRÉE SCOLAIRE 2014, en France métropolitaine et dans les DOM, la part des enseignants du second degré exerçant dans des disciplines générales (philosophie, lettres, mathématiques, etc.) est presque identique dans les deux secteurs d'enseignement, à près de 80 %. Parmi eux, pratiquement six sur dix enseignent en lettres, langues vivantes ou mathématiques. Dans le secteur public, la part des enseignants exerçant dans les domaines de la production est supérieure à celle des services : 13,8 % et 8,0 %. Dans le secteur privé, elles sont très proches : 10,5 % et 10,6 %.

La part des femmes est plus importante dans le secteur privé que dans le secteur public. Dans les deux secteurs, les femmes sont majoritaires dans les disciplines générales (62,1 % dans le public et 68,4 % dans le privé), excepté la philosophie, l'éducation physique et sportive ainsi que les mathématiques et la physique-chimie dans le secteur public. Les femmes sont encore davantage présentes dans les domaines des services (67,4 % et 75,7 %). Dans les domaines de la production, elles sont minoritaires, excepté en « biotechnologie-santé-environnement-génie biologique », « biotechnologie-génie biologique et biochimie » et « métiers des arts appliqués ».

Pour le secteur public, en collège, ce sont les enseignants des groupes de disciplines « langues vivantes » et « lettres » qui sont les plus nombreux (respectivement 33 100 et 31 100 enseignants). En lycée général et technologique, ce sont les enseignants de langues vivantes (21 500), en lycée professionnel, ceux du groupe de discipline « lettres » (9 400).

Toujours dans le secteur public, la proportion de non-titulaires est très variable d'une discipline à l'autre. Elle est plus importante dans les domaines de la production (10,9 %), notamment en « génie civil et thermique » (autour de 21 %), et des services (9,9 %), l'« économie et gestion » ainsi que l'« informatique-télématique » mises à part. La proportion de non-titulaires est plus faible dans les disciplines générales (4,1 %), mais les disciplines d'éducation musicale et d'arts plastiques en accueillent sensiblement plus que la moyenne.

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Les enseignants effectuant un service réparti sur plusieurs établissements sont comptabilisés dans leur établissement d'affectation principale. Voir « Définitions » en 9.10.

GROUPE DE DISCIPLINES « LETTRES » - Il intègre également les disciplines bivalentes lettres-histoire-géographie et lettres-langues (disciplines de type collège, lycée professionnel ou lycée), ainsi que lettres-EPS, lettres-éducation musicale et lettres-arts plastiques (disciplines de type collège).

GROUPE DE DISCIPLINES « MATHÉMATIQUES » - Il intègre également les disciplines bivalentes mathématiques-sciences physiques (discipline de type collège, lycée professionnel ou lycée), mathématiques-éducation musicale ou musique (disciplines de type collège ou lycée), ainsi que mathématiques-arts plastiques et mathématiques-EPS (disciplines de type collège).

GROUPE DE DISCIPLINES « BIOLOGIE-GÉOLOGIE » - Il comprend, outre les sciences naturelles, les disciplines bivalentes sciences naturelles-EPS, sciences naturelles-physique-technologie (disciplines de type collège), ainsi que sciences naturelles-sciences physiques et sciences naturelles-mathématiques (disciplines de type lycée).

ENSEIGNEMENT NON SPÉCIALISÉ - Ce groupe englobe les disciplines généralistes dispensées en section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa), ainsi que l'enseignement du braille ou du langage des signes.

NON-TITULAIRES - Professeurs contractuels essentiellement, mais aussi maîtres auxiliaires et vacataires. Ici, les enseignants vacataires ne sont pas pris en compte.

LP - Lycées professionnels.

LEGT - Lycées d'enseignement général et technologique. Sont inclus les lycées polyvalents (LPO), qui, outre les formations générales et technologiques, dispensent des formations professionnelles.

AVERTISSEMENT

Les données présentées ici comprennent les enseignants exerçant leur activité dans les établissements composés uniquement de STS et/ou CPGE (tous privés). Ces enseignants n'étaient pas comptabilisés les années précédentes.

SOURCES

MENESR-DEPP, Bases relais.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 08.29 ; 08.22 ; 08.03.

1 Répartition des enseignants du second degré devant élèves par groupe de disciplines en 2014-2015 (1).

	Secteur public							Secteur privé		
	Collège et Segpa	LP	LEGT	Total	Part des femmes (%)	Part des non-titulaires (%)	Poids de la discipline (%)	Total privé	Part des femmes (%)	Poids de la discipline (%)
Disciplines générales										
Philosophie	n.s.	7	3 752	3 762	39,0	5,4	1,1	1 074	45,1	1,2
Lettres	31 086	9 442	16 346	56 874	79,2	4,8	16,3	14 537	84,0	16,1
Langues	33 144	217	21 540	54 901	83,2	5,4	15,7	15 148	87,2	16,7
Histoire-géographie	17 964	18	9 968	27 950	50,9	2,3	8,0	7 368	58,6	8,1
Sciences économiques et sociales	n.s.	n.s.	4 055	4 062	49,1	5,0	1,2	1 302	58,1	1,4
Mathématiques	23 341	4 761	16 746	44 848	44,8	4,8	12,9	11 462	58,5	12,7
Physique-chimie	7 875	40	12 342	20 257	42,8	1,3	5,8	5 001	51,6	5,5
Biologie-géologie	10 423	11	6 589	17 023	65,0	3,3	4,9	4 598	72,2	5,1
Éducation musicale	6 169		198	6 367	56,4	7,3	1,8	1 639	60,8	1,8
Arts plastiques	6 114	n.s.	493	6 610	66,0	8,9	1,9	1 786	72,5	2,0
Éducation physique et sportive	20 989	2 537	6 573	30 099	44,1	1,4	8,6	7 294	38,6	8,1
Total disciplines générales	157 111	17 040	98 602	272 753	62,1	4,1	78,2	71 209	68,4	78,7
Domaines de la production										
Technologie	10 698	172	7 699	18 569	15,6	6,6	5,3	3 706	23,4	4,1
Sciences techniques industrielles			590	590	8,6		0,2	58	10,3	0,1
Encadrement des ateliers : industrie	n.s.	n.s.		n.s.	n.s.		€			
Génie industriel	588	2 443	1 011	4 042	26,5	18,2	1,2	408	27,0	0,5
Génie chimique		82	43	125	32,0	12,8	€	23	47,8	€
Génie civil	661	1 355	535	2 551	10,6	21,0	0,7	176	14,2	0,2
Génie thermique	133	651	310	1 094	3,8	20,8	0,3	182	6,0	0,2
Génie mécanique	84	3 296	1 825	5 205	3,7	6,8	1,5	854	7,6	0,9
Génie électrique	8	2 059	1 440	3 507	4,3	6,2	1,0	847	5,0	0,9
Biotech.-santé-environnement-génie biologique	1 094	2 918	1 482	5 494	86,8	15,2	1,6	1 442	89,5	1,6
Métiers des arts appliqués		1 655	1 815	3 470	64,3	17,7	1,0	977	63,3	1,1
Biotech.-génie biologique et biochimie	244	50	1 479	1 773	66,0	12,9	0,5	418	73,9	0,5
Hôtellerie : techniques culinaires	61	752	724	1 537	13,1	15,5	0,4	383	10,7	0,4
Total domaines de la production	13 572	15 436	18 953	47 961	27,3	10,9	13,8	9 474	35,9	10,5
Domaines des services										
Informatique, télématique			116	116	6,9	2,6	€	30	26,7	€
Industries graphiques	n.s.	125	110	237	35,4	31,6	0,1	29	31,0	€
Autres activités : conduite, navigation		518	148	666	7,7	21,0	0,2	91	9,9	0,1
Métiers d'arts, de l'artisanat et spécifiques	26	293	185	504	37,3	39,9	0,1	121	44,6	0,1
EFS-Employé technique des collectivités (2)	70	9	n.s.	81	86,4	17,3	€	67	89,6	0,1
Paramédical et social, soins personnels		1 596	1 928	3 524	90,9	18,8	1,0	1 960	93,0	2,2
Économie et gestion	233	6 417	14 599	21 249	68,1	6,9	6,1	6 919	73,9	7,6
Hôtellerie : services, tourisme	26	618	819	1 463	47,2	13,4	0,4	384	49,2	0,4
Total domaines des services	357	9 576	17 907	27 840	67,4	9,9	8,0	9 601	75,7	10,6
Enseignement non spécialisé	152	31	32	215	73,5	45,6	0,1	168	85,7	0,2
Ensemble	171 192	42 083	135 494	348 769	57,8	5,5	100,0	90 452	65,8	100,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte pour le public.**

1. Y compris les fonctionnaires stagiaires, mais à l'exclusion des enseignants d'un corps du premier degré en Segpa ainsi que des vacataires.

2. EFS : économie familiale et sociale.

DÉFINITIONS

En 2014-2015, le service moyen d'un enseignant du second degré public (y compris ceux à temps partiel) est de 18,4 heures, dont 17,3 heures d'enseignement par semaine (1). Parmi les titulaires, il varie de 16,1 heures pour les professeurs agrégés et de chaire supérieure à 20,5 heures pour les adjoints et chargés d'enseignement, les premiers effectuant le plus d'heures supplémentaires (2,3 en moyenne). Dans le second degré privé, le service moyen d'un enseignant présente les mêmes volumes horaires que dans le secteur public (2). Parmi les enseignants rémunérés sur une échelle de titulaires, il varie de 16,4 heures pour les professeurs agrégés (avec les professeurs de chaire supérieure) à 19,5 heures pour les PLP. Ce sont également les professeurs agrégés et de chaire supérieure qui font le plus d'heures supplémentaires (2,6).

Le service décrit ici ne prend pas en compte tout le travail des enseignants puisque ne sont pas comptabilisées les corrections des copies, préparations des cours, réunions pédagogiques, entretiens avec les parents, etc.

Près de deux enseignants sur trois effectuent au moins une heure supplémentaire (3). Cette proportion inclut les enseignants à temps partiel, non éligibles à en effectuer. La part des enseignants faisant des heures supplémentaires est plus importante parmi les hommes, tant dans le secteur public que dans le secteur privé (respectivement 72,2 % contre 61,6 % des femmes et 65,2 % contre 57,1 % des femmes). Elle diffère également selon l'âge. Dans le public, 70,7 % des enseignants âgés de 40 à 49 ans font des heures supplémentaires contre seulement 46,2 % des moins de 30 ans. Dans le privé, la différence est moins marquée : 63,4 % des enseignants âgés de 40 à 49 ans font des heures supplémentaires contre 50,6 % des moins de 30 ans. Dans les deux secteurs, c'est parmi les professeurs agrégés et de chaire supérieure que la proportion est la plus élevée (huit enseignants sur dix) ; parmi les professeurs de lycée professionnel et les professeurs certifiés, elle avoisine les deux tiers. La part d'enseignants éligibles aux heures supplémentaires (ceux qui ne sont pas à temps partiel) et qui en effectuent est proche de trois enseignants sur quatre dans le public, deux sur trois dans le privé.

POPULATION CONCERNÉE - Les enseignants effectuant un service réparti sur plusieurs établissements sont comptabilisés dans leur établissement d'affectation principale. Voir « Définitions » en 9.10.

SERVICE TOTAL DES ENSEIGNANTS - Établi sur une base hebdomadaire, il peut se décomposer en deux parties :
- des heures d'enseignement. À noter que les professeurs qui enseignent dans les classes post-bac bénéficient d'une pondération horaire : par exemple, une heure devant les élèves de BTS est décomptée une heure et quinze minutes de service effectué.
- des heures consacrées à des activités complémentaires de l'enseignement (participation à des comités ou commissions culturels, décharge syndicale, union nationale du sport scolaire (UNSS), etc.), des majorations de service (pour classe à faible effectif, etc.), des réductions de service (heures de première chaire, etc.), heures d'encadrement d'atelier des chefs de travaux faisant de l'enseignement.

HEURES D'ENSEIGNEMENT - Heures réellement dispensées aux élèves, incluant les heures supplémentaires.

HEURES SUPPLÉMENTAIRES - Ce sont les heures correspondant au dépassement régulier durant l'année scolaire de l'obligation de service de l'enseignant, déterminée en fonction de son corps d'appartenance, sa modalité de service, sa discipline de poste. On parle alors d'heures supplémentaires années (HSA). Les enseignants à temps partiel ne peuvent pas bénéficier d'HSA. En excluant ces derniers des calculs, la proportion des enseignants effectuant au moins une HSA est donc plus élevée.

Il y a par ailleurs des heures supplémentaires occasionnelles, dues à un dépassement exceptionnel du service hebdomadaire, qui ne peuvent être prises en compte ici.

PEGC - Professeurs d'enseignement général de collège.

PLP - Professeurs de lycée professionnel.

AVERTISSEMENT

Les données présentées ici comprennent les enseignants exerçant dans des établissements composés uniquement de STS et/ou CPGE (tous privés). Ces enseignants n'étaient pas comptabilisés les années précédentes.

SOURCES

MENESR-DEPP, Bases relais.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 13.08.

- « Enseigner en collège et lycée en 2008 », *Les dossiers évaluations et statistiques*, n° 194, octobre 2009.

1 Service hebdomadaire moyen dans le second degré public en 2014-2015

	Effectifs	Heures rémunérées				
		Enseignement	Autres activités (1)	Heures de pondération	Service hebdomadaire total (2)	dont heures supplémentaires
Agrégés et chaires supérieures	47 455	14,7	1,1	0,4	16,1	2,3
Certifiés et assimilés	225 413	17,7	1,1	0,2	18,9	1,4
Adjoints et chargés d'enseignement	1 334	17,2	3,2	€	20,5	1,0
PEGC	2 052	17,8	0,6	€	18,3	1,0
PLP	53 206	18,7	0,5	€	19,2	1,6
Total titulaires	329 460	17,4	1,0	0,2	18,6	1,6
Non-titulaires (3)	19 309	15,8	0,3	0,1	16,2	0,9
Ensemble (4)	348 769	17,3	1,0	0,2	18,4	1,5

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.**

1. Heures de réduction et de majoration de service ainsi que les heures consacrées à des activités complémentaires à l'enseignement.
2. Y compris les pondérations pour enseignement en post-bac.
3. Ne sont pas comptabilisés les vacataires.
4. Y compris les temps partiels.

Lecture : toutes disciplines et toutes modalités de service confondues, les agrégés et professeurs de chaire supérieure ont un service moyen de 16,1 heures qui se décompose en 14,7 heures devant élèves, 1,1 heure dans une autre activité et 0,4 heure de pondération. Sur ce service moyen, 2,3 heures sont rémunérées en heure supplémentaire.

2 Service hebdomadaire moyen dans le second degré privé en 2014-2015

	Effectifs	Heures rémunérées				
		Enseignement	Autres activités (1)	Heures de pondération	Service hebdomadaire total (2)	dont heures supplémentaires
Agrégés et chaires supérieures	3 684	14,3	1,7	0,5	16,4	2,6
Certifiés et assimilés	55 701	17,6	1,2	0,2	19,0	1,4
Adjoints et chargés d'enseignement	2 285	16,9	1,7	0,1	18,7	1,1
PEGC	25	16,1	2,2	-	18,3	0,9
PLP	10 423	18,5	0,9	€	19,5	1,7
Titulaires	72 118	17,5	1,2	0,2	19,0	1,5
Non-titulaires	18 334	15,7	0,3	0,1	16,1	1,3
Ensemble (3)	90 452	17,2	1,0	0,2	18,4	1,5

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.**

1. Heures de réduction et de majoration de service ainsi que les heures consacrées à des activités complémentaires à l'enseignement.
2. Y compris les pondérations pour enseignement en post-bac.
3. Y compris les temps partiels.

3 Proportion d'enseignants effectuant au moins une heure supplémentaire année (HSA) dans le second degré en 2014-2015

		Enseignants effectuant au moins une HSA (%)			
		parmi l'ensemble des enseignants		parmi les enseignants qui ne sont pas à temps partiel (2)	
		Public	Privé	Public	Privé
Sexe	Hommes	72,2	65,2	74,8	67,0
	Femmes	61,6	57,1	70,2	62,6
Âge	Moins de 30 ans	46,2	50,6	47,0	51,1
	De 30 à 39 ans	65,8	61,1	73,3	65,1
	De 40 à 49 ans	70,7	63,4	77,4	67,4
	50 ans ou plus	67,2	57,6	73,8	63,2
Corps	Agrégés et chaires supérieures	78,7	78,5	84,6	82,0
	Certifiés et assimilés	65,5	62,0	72,8	67,8
	Adjoints et chargés d'enseignement	54,9	49,8	60,2	56,0
	PEGC	54,7	48,0	64,5	60,0
	PLP	67,7	64,8	71,8	69,3
	Total titulaires et stagiaires	67,6	62,8	74,3	68,4
	Total non-titulaires (1)	39,9	48,1	40,1	48,6
Ensemble		66,1	59,9	72,2	64,1

► **Champ : France métropolitaine + DOM, y compris Mayotte pour le public.**

1. Ne sont pas comptabilisés les vacataires.
2. La réglementation interdit aux enseignants à temps partiel de faire des HSA.

DÉFINITIONS

LES INDICATEURS « heures/élève » (H/E) et « élèves/structure » (E/S) sont utilisés pour mesurer les conditions d'encadrement dans le second degré. Ils interviennent dans l'attribution de l'enveloppe d'heures aux établissements.

Dans le secteur public, à la rentrée 2014, le « H/E » (ratio global d'heures d'enseignement par élève) est de 1,36 heure toutes formations confondues (1). Il est plus élevé lorsque les formations sont dispensées en plus petits effectifs (atelier, etc.), comme c'est le cas en lycée professionnel (2,12 heures) et en Segpa (2,32 heures) ; c'est au collège qu'il est le plus faible (1,18 heure), tandis qu'il s'établit à 1,30 heure en lycée pré-baccalauréat et 1,58 heure en lycée post-baccalauréat.

Dans le secteur privé (hors Mayotte), le H/E est globalement plus faible (1,31 heure toutes formations confondues) que dans le public, sauf en Segpa et en lycée pré-baccalauréat.

Des différences s'observent selon les académies : dans le public, le minimum est de 1,18 heure par élève à Mayotte et le maximum de 1,55 heure par élève en Martinique. Les écarts sont réduits au collège, le H/E variant de 0,99 à Mayotte à 1,27 en Martinique, ainsi qu'en lycée pré-baccalauréat (de 1,23 à Mayotte à 1,52 en Guyane). Ils sont légèrement plus importants en lycée professionnel, les valeurs allant de 1,87 à Mayotte à 2,47 en Corse, et surtout en lycée post-baccalauréat (de 1,34 à Paris à 2,19 en Corse).

L'indicateur du nombre moyen d'élèves devant un professeur (« E/S ») correspond au nombre d'élèves dont un enseignant a la charge en moyenne pendant une heure. Toutes formations confondues, il s'élève à 21,9 élèves dans le public contre 23,2 élèves dans le privé (1). Il est plus faible dans le secteur public que dans le privé au collège (23,6 contre 25,3), au lycée professionnel (15,9 et 17,1) et en lycée post-baccalauréat (21,1 et 21,8). C'est l'inverse en lycée pré-baccalauréat (24,2 et 23,8) et en Segpa (12,5 et 11,8). Le E/S varie également selon les académies, ses valeurs allant de 19,9 en Guyane à 24,4 dans l'académie de Mayotte.

Depuis la rentrée 2012, les deux indicateurs restent globalement stables dans le secteur public, alors que le E/S avait augmenté et le H/E diminué entre 2007 et 2011 (2) (3).

HEURES D'ENSEIGNEMENT PAR ÉLÈVE (H/E) - Rapport des heures d'enseignement hebdomadaire sur le nombre d'élèves. Il dépend notamment des horaires des programmes et des tailles des divisions (aussi appelées classes dans le langage courant).

E/S - Nombre moyen d'élèves par structure (groupe ou division). Il permet d'estimer le nombre d'élèves dont un professeur a la charge en moyenne pendant une heure de cours, qu'il s'agisse d'un cours en groupe ou en classe entière. Il est calculé en prenant en compte pour chaque enseignement le nombre d'heures suivies par un ensemble d'élèves (en groupe ou en division) devant un professeur (il correspond à la moyenne des effectifs des structures pondérée par le nombre d'heures assurées dans chaque structure). Il est plus faible lorsque les enseignements sont faits dans des structures de petite taille, comme c'est le cas en Segpa ou en LP. Cet indicateur est inférieur à la taille moyenne de la classe, qui rend compte du nombre d'élèves de la classe dans laquelle un élève suit un enseignement pendant une heure.

LES TYPES D'ÉTABLISSEMENTS - Les types d'établissements évoqués ici correspondent à un concept de formation (formation « de type collège », « de type lycée professionnel », etc.) :

- Collège : 6^e à 3^e.
- Section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) : 6^e Segpa à 3^e Segpa.
- Lycée professionnel : préparations à un diplôme professionnel du secondaire, de type CAP, baccalauréat professionnel, etc.
- Lycée pré-bac : préparations aux baccalauréats généraux et technologiques.
- Lycée post-bac : classes préparatoires aux grandes écoles et sections de technicien supérieur.

SOURCES

MENESR-DEPP, Bases relais.

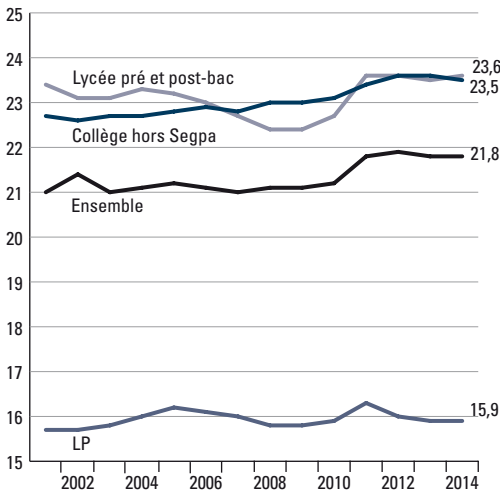
POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 12.27 ; 08.29 ; 08.22 ; 08.03.

1 Indicateurs « heures/élèves » et « élèves/structure » dans le second degré en 2014-2015

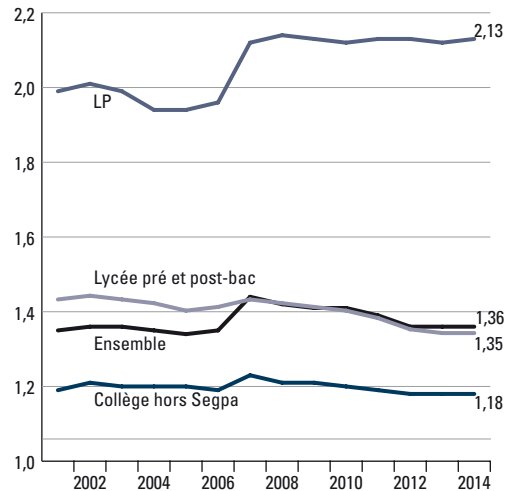
	Collège		Segpa		LP		Lycée pré-bac		Lycée post-bac		Total	
	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S
Aix-Marseille	1,18	23,2	2,27	12,4	2,19	14,8	1,34	22,6	1,63	21,0	1,38	21,1
Amiens	1,21	23,1	2,35	12,6	2,04	17,2	1,32	24,5	1,72	18,8	1,40	21,6
Besançon	1,18	23,4	2,26	12,3	2,19	15,7	1,31	24,1	1,70	18,4	1,38	21,5
Bordeaux	1,16	24,3	2,31	12,9	2,19	15,7	1,28	25,2	1,56	21,8	1,35	22,4
Caen	1,19	23,3	2,30	12,5	2,29	15,9	1,31	23,9	1,63	19,7	1,38	21,6
Clermont-Ferrand	1,20	23,1	2,31	12,6	2,09	16,2	1,32	23,5	1,65	19,3	1,38	21,4
Corse	1,25	23,1	2,46	11,7	2,47	13,4	1,47	20,9	2,19	15,5	1,50	20,1
Créteil	1,19	23,5	2,40	12,5	2,07	16,2	1,34	23,6	1,60	20,9	1,37	21,7
Dijon	1,20	23,0	2,34	12,2	2,26	14,8	1,31	25,1	1,68	19,1	1,39	21,5
Grenoble	1,15	23,7	2,40	12,0	2,09	15,7	1,28	23,9	1,61	19,8	1,32	22,0
Lille	1,23	22,6	2,34	12,9	2,04	16,6	1,35	24,1	1,54	21,6	1,43	21,1
Limoges	1,17	23,6	2,19	13,3	2,24	15,0	1,32	23,9	1,69	18,8	1,38	21,5
Lyon	1,16	23,6	2,26	12,9	2,17	14,9	1,30	23,4	1,52	21,5	1,34	21,8
Montpellier	1,16	24,3	2,16	13,5	2,09	16,9	1,29	24,4	1,56	21,5	1,33	22,6
Nancy-Metz	1,21	23,2	2,56	11,6	2,15	16,3	1,30	24,4	1,59	20,8	1,39	21,7
Nantes	1,17	23,8	2,22	13,0	2,20	15,6	1,31	25,0	1,66	20,5	1,36	22,2
Nice	1,18	23,4	2,35	11,3	2,02	16,9	1,29	24,4	1,59	21,5	1,33	22,2
Orléans-Tours	1,17	23,1	2,23	12,4	2,03	16,4	1,31	24,4	1,61	20,6	1,34	21,9
Paris	1,20	24,1	2,34	11,7	2,18	15,3	1,27	25,0	1,34	25,4	1,35	23,0
Poitiers	1,18	23,5	2,26	12,7	2,15	15,6	1,27	24,9	1,69	19,4	1,35	21,9
Reims	1,19	23,3	2,47	11,8	2,07	16,0	1,29	25,1	1,61	20,3	1,38	21,7
Rennes	1,15	23,9	2,38	12,4	2,18	15,6	1,27	24,7	1,54	21,2	1,34	22,1
Rouen	1,20	23,2	2,29	13,0	2,06	15,9	1,30	24,4	1,64	20,5	1,36	21,7
Strasbourg	1,18	23,3	2,44	11,7	2,12	15,0	1,30	23,8	1,60	20,8	1,37	21,4
Toulouse	1,16	24,2	2,48	11,2	2,11	16,4	1,26	25,1	1,60	20,4	1,33	22,4
Versailles	1,15	24,2	2,32	12,4	2,14	15,4	1,26	24,5	1,52	22,7	1,31	22,5
France métropolitaine	1,18	23,6	2,33	12,4	2,12	15,9	1,30	24,3	1,57	21,2	1,36	21,9
Guadeloupe	1,21	23,4	2,31	13,6	2,12	16,4	1,44	23,5	1,67	18,8	1,45	21,3
Guyane	1,23	21,7	2,08	13,9	2,09	17,8	1,52	20,0	1,84	16,8	1,48	19,9
Martinique	1,27	22,6	2,48	12,5	2,31	15,4	1,49	22,2	1,86	19,0	1,55	20,2
Mayotte	0,99	27,1	1,77	14,5	1,87	19,3	1,23	25,2	1,76	17,9	1,18	24,4
La Réunion	1,21	23,4	2,13	14,2	2,18	16,3	1,39	23,0	1,69	19,5	1,44	21,1
DOM	1,19	23,5	2,13	13,8	2,14	16,7	1,41	22,9	1,74	19,0	1,42	21,2
France métro + DOM y compris Mayotte, Public	1,18	23,6	2,32	12,5	2,12	15,9	1,30	24,2	1,58	21,1	1,36	21,9
France métro. + DOM hors Mayotte Public	1,18	23,5	2,33	12,5	2,13	15,9	1,30	24,2	1,58	21,1	1,36	21,8
France métro. + DOM hors Mayotte, Privé	1,11	25,3	2,55	11,8	2,06	17,1	1,36	23,8	1,53	21,8	1,31	23,2

2 Évolution du E/S depuis la rentrée 2001



► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public.

3 Évolution du H/E depuis la rentrée 2001



► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public.

DEFINITIONS

ENTRE FÉVRIER 2014 ET FÉVRIER 2015, 3 800 enseignants titulaires du premier degré public ont changé de département d'affectation et 5 700 enseignants titulaires du second degré public ont changé d'académie d'affectation. Ces mouvements correspondent à des taux de mobilité de 1,3 % dans le premier degré et de 1,8 % dans le second degré (1). Si l'on inclut en outre les changements d'affectation n'entraînant pas de changement de département ou d'académie, ces taux s'élèvent respectivement à 17,9 % et 10,3 %. En revanche, le taux de mobilité des enseignants titulaires d'un poste en établissement (c'est-à-dire hors remplaçants et enseignants sur postes provisoires) est de seulement 6,5 % dans le premier degré et 3,9 % dans le second.

La plupart des néo-titulaires ont changé d'établissement entre leur stage et leur première affectation en tant que titulaires : 93,4 % dans le premier degré et 79,8 % dans le second. Les néo-titulaires du second degré sont très souvent affectés dans une nouvelle académie (37,0 %) alors que les nouveaux professeurs des écoles ne changent de département que dans 1,2 % des cas.

Dans le premier comme dans le second degré, les jeunes enseignants sont les plus mobiles, même hors néo-titulaires. Plus d'un enseignant titulaire sur deux âgé de moins de 30 ans a changé d'affectation à la rentrée 2014 dans le premier degré, un sur trois dans le second degré. En comparaison, la mobilité concerne moins d'un enseignant sur quatre âgé de 30 à 39 ans et moins d'un enseignant sur dix âgé de plus de 50 ans dans le premier degré ; les enseignants du second degré sont un peu moins mobiles. Les jeunes enseignants sont aussi ceux qui ont le plus souvent connu un changement de zone géographique d'affectation.

Les départements du Sud et du Sud-Est de la France sont proportionnellement ceux qui accueillent le plus d'enseignants titulaires du premier degré. Le Nord et les départements d'Île-de-France, à l'exception de Paris, sont ceux qui en accueillent le moins. Le taux de migration nette des enseignants titulaires du premier degré atteint ainsi -3,2 % dans le département de Seine-Saint-Denis (2).

Les académies de l'Ouest et du Sud de la France enregistrent des taux de migration nette des enseignants titulaires du second degré supérieurs à 1 %, quand Amiens et la région parisienne (hors Paris) enregistrent des taux négatifs (3). Dans les académies de Créteil et Versailles, ce taux s'élève respectivement à -4,6 % et -3,2 %. 61 % des néo-titulaires sont affectés dans une académie enregistrant un taux de migration nette des titulaires négatif, alors que seulement 38 % des enseignants titulaires y exercent.

POPULATION CONCERNÉE - Les personnels recensés ici, entre le 1^{er} février 2014 et le 1^{er} février 2015, sont les enseignants titulaires du premier degré (instituteurs, professeurs des écoles) rémunérés sur le programme de l'enseignement scolaire public du premier degré et les enseignants titulaires du second degré (agrégés et chaires supérieures, certifiés et assimilés, PEGC, PLP, chargés d'enseignement) rémunérés sur le programme de l'enseignement scolaire public du second degré. Les flux de néo-titulaires, ex-stagiaires, sont pris en compte séparément. Ne sont comptabilisés dans les mouvements que ceux des agents ayant une affectation (provisoire ou définitive, en établissement ou en tant que remplaçant) en février 2014 et/ou en février 2015, ce qui revient à exclure les retours de congé parental, de disponibilité et de détachement, ainsi que les mouvements des agents enseignant dans les COM, en Nouvelle-Calédonie ou à l'étranger. Les données, présentées ici, ne sont pas directement comparables à celles de la DGRH (qui notamment exclut les néo-titulaires et observe les mouvements à la rentrée).

TAUX DE MOBILITÉ - Nombre de mouvements annuels entre académies, départements ou établissements sur la période rapporté à leurs populations moyennes sur la période.

TAUX DE MIGRATION NETTE - Différence entre les entrées et les sorties d'une zone (académie ou département) au cours de la période rapportée à la population moyenne de la zone sur la période. On ne comptabilise pas dans les mouvements ceux des agents n'ayant pas d'affectation en février 2014 et/ou en février 2015, ni ceux des néo-titulaires.

PEGC, PLP - Voir « Définitions » en 9.7.

SOURCES

MENESR-DEPP, Annuaires Agape, EPP, février 2014 et février 2015.

1 Taux de mobilité des enseignants des premier et second degrés publics selon la classe d'âge, en %.

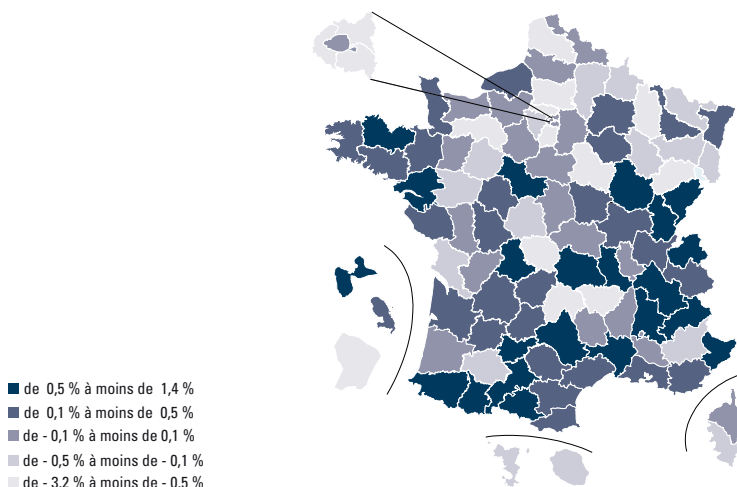
	Premier degré			Second degré			Ensemble
	Total	dont titulaires d'un poste en établissement	dont mobilité interdépartementale	Total	dont titulaires d'un poste en établissement	dont mobilité interacadémique	
Néo-titulaires	93,4	-	1,2	79,8	-	37,0	85,3
Moins de 30 ans (1)	51,2	9,3	3,6	33,2	8,8	7,5	43,0
30-39 ans (1)	23,4	8,0	1,7	14,9	5,6	2,8	19,4
40-49 ans (1)	13,1	6,2	0,9	7,8	3,4	1,1	10,3
50 ans et plus (1)	9,3	5,3	0,7	6,0	2,5	0,9	7,4
Total hors néo-titulaires	17,9	6,5	1,3	10,3	3,9	1,8	13,9
Ensemble	19,7	6,5	1,3	12,6	3,9	2,9	16,0

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

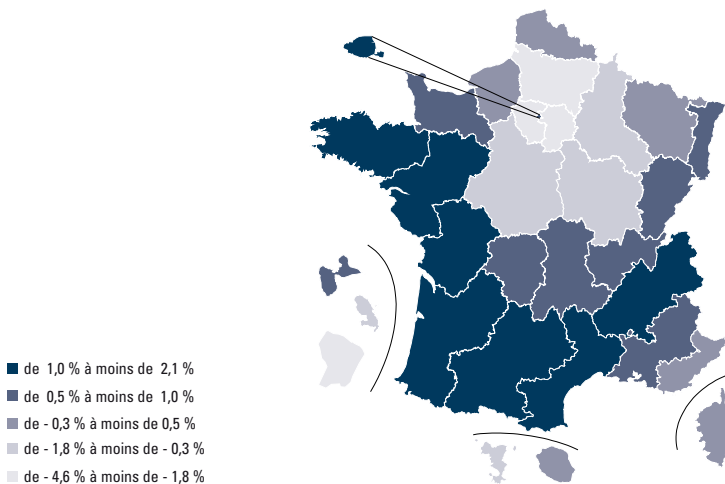
1. Hors néo-titulaires.

Lecture : entre février 2014 et février 2015, 19,7 % des enseignants du premier degré public ont changé d'affectation. Pendant la même période, 2,9 % es enseignants du second degré ont changé d'académie.

2 Taux de migration nette entre février 2014 et février 2015, des enseignants titulaires du premier degré public par département en %.



3 Taux de migration nette entre février 2014 et février 2015, des enseignants titulaires du second degré public par académie, en %.



DÉFINITIONS

En 2014-2015, 91 700 personnes enseignent dans les établissements publics d'enseignement supérieur en France métropolitaine et en outre-mer, et parmi elles plus de neuf sur dix exercent en université, instituts nationaux polytechniques et universités de technologie (1).

Parmi les enseignants en poste en 2014-2015, 59 900 sont des enseignants-chercheurs titulaires, effectifs stables par rapport à 2013-2014. Ils se composent des professeurs des universités (23,2 % de l'ensemble des enseignants) et des maîtres de conférences (42,0 %). Parmi les autres enseignants, les professeurs du second degré enseignant dans l'enseignement supérieur, ceux exerçant à l'école nationale supérieure des arts et métiers (Ensam) et les lecteurs et maîtres de langues étrangères, sont au nombre de 14 000, soit 15,3 % des effectifs. On compte aussi environ 17 800 enseignants non permanents, parmi lesquels les attachés temporaires d'enseignement et de recherche et les personnels hospitalo-universitaires (chefs de clinique, AHU, PHU).

Les enseignants en sciences forment le groupe disciplinaire le plus important (40,5 %), suivis par ceux de lettres (29,8 %), de droit (14,3 %) et de santé (14,2 %). L'importance relative des différents corps est proche en droit et en sciences : plus de 20 % sont professeurs d'université, la part des maîtres de conférences avoisine 47 %, les enseignants du second degré représentent entre 11 % et 14 % des effectifs, tandis que moins de 20 % d'entre eux sont des enseignants non permanents (attachés et doctorants contractuels). En lettres, la plus faible proportion de professeurs d'université et de maîtres de conférences (17,0 % et 41,4 %) est compensée par un recours accru aux enseignants du second degré (29,2 %), la part des enseignants non permanents se limitant à 12,4 %. Les disciplines de santé regroupent plus de professeurs d'université que de maîtres de conférences (38,8 % et 25,3 %), les enseignants non permanents (chefs de clinique, AHU, etc.) représentent le tiers des effectifs.

De 1992 à 2015, l'ensemble des effectifs d'enseignants dans l'enseignement supérieur a augmenté de près de 70 % (2). Au cours de cette période, les effectifs des professeurs ont augmenté de 39,2 %, ceux des maîtres de conférences de 74,7 % et le nombre des enseignants du second degré a progressé de 55,8 %. Les effectifs des ATER, moniteurs ou doctorants contractuels ont plus que doublé.

PERSONNELS ENSEIGNANTS DU SUPÉRIEUR - Personnel enseignant dans les universités y compris les instituts universitaires de technologie (IUT), les écoles d'ingénieurs, les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) rattachés aux universités, les écoles normales supérieures et les grands établissements. Les données présentées ici couvrent un champ différent de celui des doubles pages 1.8 et 9.1 qui ne prennent pas en compte les enseignants non titulaires (attachés temporaires d'enseignement et de recherche, moniteurs ou contractuels, ainsi que les chefs de clinique, assistants hospitalo-universitaires, praticiens hospitalo-universitaires).

PERSONNELS ENSEIGNANTS DES CORPS SPÉCIFIQUES - Certains enseignants appartiennent à des corps spécifiques. Leur statut est lié aux missions des établissements qui les accueillent (recherche, enseignement et mise en valeur du patrimoine, etc.).

Ces corps comprennent des astronomes, des physiciens et des corps spécifiques à certains établissements, répartis entre le Collège de France, le Conservatoire national des arts et métiers, l'École centrale des arts et manufactures, l'École des hautes études en sciences sociales, l'École pratique des hautes études, l'École nationale des chartes et le Muséum national d'histoire naturelle.

PERSONNELS ENSEIGNANTS DE TYPE « SECOND DEGRÉ » - Enseignants du second degré exerçant des fonctions d'enseignement dans l'enseignement supérieur. Il s'agit en particulier de professeurs agrégés (PRAG), de professeurs certifiés et de professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS).

ATER ET DOCTORANTS CONTRACTUELS (PERSONNELS NON PERMANENTS) - Attachés temporaires d'enseignement et de recherche ; la catégorie des doctorants contractuels créée par un décret du 25 avril 2009 remplace celle des moniteurs, dont les derniers ont effectué leurs services dans l'année universitaire 2010-2011.

AHU, PHU (PERSONNELS NON PERMANENTS) - Assistants hospitalo-universitaires, praticiens hospitalo-universitaires.

LA DISCIPLINE - La discipline est issue des rattachements aux sections du Conseil national des universités (CNU). La discipline « droit » regroupe les sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion ; la discipline « lettres », les lettres et les sciences humaines ; la discipline « sciences », les sciences et techniques. La discipline « santé » regroupe médecine, pharmacie, et odontologie.

SOURCES

MENESR-DGRH, Fichier Gesup 2014 et enquêtes sur les personnels non permanents 2014.

1 Répartition des enseignants du supérieur public par discipline, fonction et type d'établissement en 2014-2015

Disciplines et fonctions		Universités, instituts nationaux polytechniques et universités de technologie	Dont instituts universitaires de technologie (IUT)	Dont écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE)	Écoles d'ingénieurs (1)	Autres établissements (2)	Total
Droit	Professeurs	2 589	39	3	14	120	2 723
	Maîtres de conférences	5 880	845	17	33	166	6 079
	Assistants titulaires	6	1				6
	ATER et doctorants contractuels (3)	2 444					2 444
	Autres (4)	1 746	989	99	40	39	1 825
	Total	12 665	1 874	119	87	325	13 077
Lettres	Professeurs	4 463	51	107	16	180	4 659
	Maîtres de conférences	10 923	570	686	45	342	11 310
	Assistants titulaires	2					2
	ATER et doctorants contractuels (3)	3 391					3 391
	Autres (4)	7 535	1 114	1 127	270	180	7 985
	Total	26 314	1 735	1 920	331	702	27 347
Sciences	Professeurs	7 363	852	65	794	174	8 331
	Maîtres de conférences	15 542	2 921	243	1 467	334	17 343
	Assistants titulaires	8	4				8
	ATER et doctorants contractuels (3)	7 289					7 289
	Autres (4)	3 666	1 987	581	419	124	4 209
	Total	33 868	5 764	889	2 680	632	37 180
Santé	Professeurs	5 051				1	5 052
	Maîtres de conférences	3 288	11			2	3 290
	Assistants titulaires	16					16
	Chefs de clinique, AHU, PHU (5)	4 376					4 376
	ATER et doctorants contractuels (3)	278					278
	Total	13 009	11			3	13 012
Corps spécifiques	Professeurs	12			14	558	584
	Maîtres de conférences	9				488	497
	Assistants titulaires					2	2
	ATER et doctorants contractuels (3)					16	16
	Total	21			14	1 064	1 099
Total	Professeurs	19 478	942	175	838	1 033	21 349
	Maîtres de conférences	35 642	4 347	946	1 545	1 332	38 519
	Assistants titulaires	32	5			2	34
	Chefs de clinique, AHU, PHU (5)	4 376					4 376
	ATER et doctorants contractuels (3)	13 402				16	13 418
	Autres (4)	12 947	4 090	1 807	729	343	(6) 14 019
	Total	85 877	9 384	2 928	3 112	2 726	91 715

► Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. ENI, INSA, Écoles centrales, ENS Chimie, etc.

2. ENS, IEP, grands établissements, écoles françaises à l'étranger, etc.

3. Attachés temporaires d'enseignement et de recherche à mi-temps ou à temps plein, doctorants contractuels assurant des missions d'enseignement.

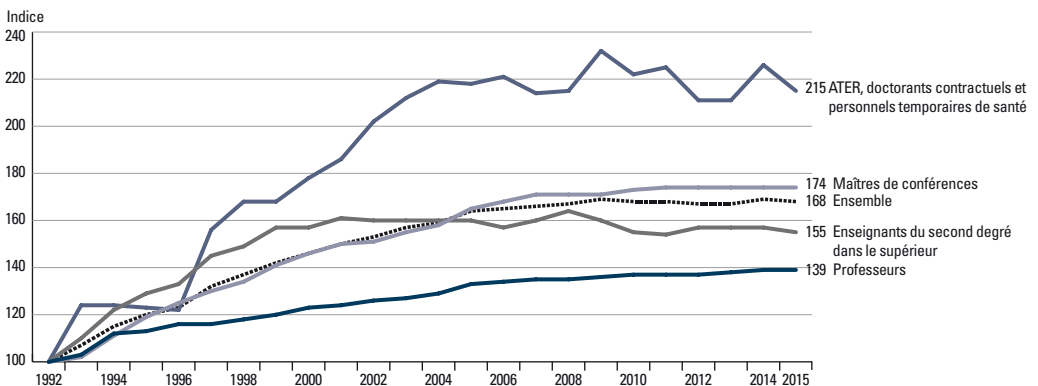
Les données sont celles de l'année 2013-2014, sauf pour la discipline « santé ».

4. Enseignants de type « second degré » et Ensam.

5. AHU : Assistants hospitalo-universitaires, PHU : Praticiens hospitalo-universitaires.

6. Cet effectif comprend 1 006 lecteurs et maîtres de langue étrangère.

2 Évolution des enseignants du supérieur public de 1992 à 2015, base 100 en 1992.



► Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.

DÉFINITIONS

En 2014 - 2015, 254 200 personnels administratifs, techniques, d'encadrement, d'éducation, d'orientation et d'assistance éducative sont rémunérés au titre du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en France métropolitaine et dans les DOM (1).

Quatre de ces agents sur cinq exercent dans le cadre de la mission « Enseignement scolaire » du budget de l'État, sur différents programmes : « Vie de l'élève » pour 44 % d'entre eux, « Enseignement scolaire public du premier degré et du second degré » (25 %) et « Soutien de la politique de l'éducation nationale » (9 %). Le cinquième restant exerce dans le cadre de la mission « Recherche et enseignement supérieur ».

Les personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation (DIEO) représentent la moitié des effectifs, les assistants d'éducation et accompagnants des élèves en situation de handicap (86 800) à eux seuls en constituent plus du tiers (34,1 %). Les autres personnels DIEO, titulaires, appartiennent tous à la catégorie A. Quatre personnes DIEO sur cinq relèvent du programme « Vie de l'élève ».

Les personnels administratifs, sociaux et de santé (ASS) représentent presque un tiers de la population non enseignante et sont principalement affectés sur les programmes « Enseignement scolaire public du premier degré et du second degré » (42 %) et « Soutien de la politique de l'éducation nationale » (25 %). L'enseignement supérieur ne regroupe que 17 % d'entre eux. La part des catégories C représentée essentiellement par les adjoints administratifs y est la plus importante (12,1 % des effectifs totaux), les catégories A et B constituent chacune 8 % de l'ensemble des non-enseignants. Les non-titulaires, auxiliaires, contractuels ou vacataires ASS représentent 2,7 % des effectifs totaux.

Les ingénieurs, techniciens de recherche et de formation (ITRF) sont nettement moins nombreux (18,8 %) et relèvent surtout de la mission « Recherche et enseignement supérieur » (80,5 %). Les catégories C (8,7 % des effectifs totaux) sont les plus représentées. La part des personnels de bibliothèques parmi les non-enseignants est très faible (1,8 %). Ils exercent essentiellement leurs fonctions dans les établissements d'enseignement supérieur. Le nombre d'agents est réparti entre les catégories hiérarchiques A, B et C dans des proportions équivalentes.

LOLF - La loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, appliquée depuis le 1^{er} janvier 2006, se décline en missions, programmes et actions. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

La mission « enseignement scolaire » du budget de l'État regroupe les programmes suivants :

- « Enseignements scolaires des premier et second degrés ». Relèvent de ces programmes, les personnels exerçant des fonctions autres que d'enseignement : encadrement pédagogique, inspection, direction, besoins éducatifs particuliers, réadaptation ou réemploi, décharges syndicales, partenariats divers, etc.

- « Vie de l'élève ». Relèvent de ce programme les personnels rémunérés sur des fonctions d'éducation, d'assistance éducative, de santé scolaire, d'accompagnement des élèves handicapés, d'action sociale, d'accueil et services aux élèves. Ces activités sont exercées majoritairement dans les établissements d'enseignement du second degré public.

- « Soutien de la politique de l'éducation nationale » couvre les personnels assumant des fonctions destinées « au pilotage et à la mise en œuvre des politiques éducatives, à l'évaluation et au contrôle, à la politique des ressources humaines, à la logistique, aux systèmes d'information, etc. », principalement dans des services administratifs.

Deux programmes de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » (MIREs) sont concernés ici :

- « Formations supérieures et recherche universitaire »,
- « Vie étudiante ».

ASS - Personnels administratifs, sociaux et de santé. Les attachés d'administration de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur ont été intégrés dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'État par le décret n° 2013-876 du 30 septembre 2013.

DIEO - Personnels de direction (proviseurs et proviseurs adjoints de lycée, principaux et principaux adjoints de collège), d'inspection (IA-IPR : inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux et IEN : inspecteurs de l'éducation nationale), personnels d'éducation et d'orientation.

ITRF

Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation.

SOURCES

MENESR-DEPP, Fichier de paye, janvier 2015.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Bilan social 2013-2014, Partie 1. Enseignement scolaire.*

1 Le personnel administratif, technique, d'encadrement, d'éducation, d'orientation et d'assistance éducative en 2014-2015

	Soutien de la politique de l'éducation nationale	Vie de l'élève	1 ^{er} et 2 nd degrés	Formations supérieures - Vie étudiante	Total	
					Effectifs	En %
Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation (ITRF) (1)	3 537	24	5 763	38 398	47 722	18,8
Catégorie A	1 777		25	12 205	14 007	5,5
<i>dont : ingénieurs d'études</i>	448		1	2 207	2 656	1,0
<i>ingénieurs d'études</i>	1 094		4	6 759	7 857	3,1
<i>assistants ingénieurs</i>	235		20	3 239	3 494	1,4
Catégorie B	892	1	802	9 973	11 668	4,6
Catégorie C	868	23	4 936	16 220	22 047	8,7
Bibliothèques	22			4 588	4 610	1,8
Catégorie A	17			1 436	1 453	0,6
Catégorie B	3			1 384	1 387	0,5
Catégorie C	2			1 768	1 770	0,7
Administratifs, sociaux et de santé (ASS)	19 350	12 460	32 624	13 433	77 867	30,6
Titulaires	16 969	11 287	29 787	12 859	70 902	27,9
Catégorie A	3 616	8 508	5 672	2 396	20 192	7,9
<i>dont : attachés d'administration</i>	309		155	127	591	0,2
<i>administrateurs civils, EN et ESR</i>	2 509		5 490	1 826	9 825	3,9
<i>infirmiers</i>	128	7 192	3	271	7 594	3,0
<i>médecins</i>	118	1 084			1 202	0,5
Catégorie B	5 632	2 713	8 339	3 369	20 053	7,9
<i>dont : assistants service social</i>	158	2 398	1	74	2 631	1,0
<i>secrétaires d'administration</i>	5 465		8 338	3 295	17 098	6,7
Catégorie C	7 721	66	15 776	7 094	30 657	12,1
<i>dont adjoints administratifs</i>	7 326		15 775	7 000	30 101	11,8
Non-titulaires	2 381	1 173	2 837	574	6 965	2,7
Direction, inspection, éducation, orientation (DIEO)	634	99 126	24 189	84	124 033	48,8
Titulaires	598	11 706	22 723	78	35 105	13,8
Catégorie A	571	11 386	22 774		34 758	13,7
<i>dont : conseillers principaux d'éducation</i>	5	11 660	203		11 902	4,7
<i>personnels de direction d'étab.</i>	82	2	13 235		13 319	5,2
<i>personnels d'orientation</i>	81		3 529		3 623	1,4
Non-titulaires	36	87 420	1 466	6	88 928	35,0
<i>dont : assistants d'éducation et accompagnants des élèves en situation de handicap</i>		86 772			86 772	34,1
Ensemble	23 543	111 610	62 576	56 503	254 232	100,0
<i>dont : titulaires</i>	21 126	23 017	58 273	55 923	158 339	62,3
<i>non-titulaires</i>	2 417	88 593	4 303	580	95 893	37,7

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, janvier 2015.

1. Y compris non-titulaires.

DÉFINITIONS

En 2014-2015, les 254 200 personnels administratifs, techniques, d'encadrement, d'éducation, d'orientation et d'assistance éducative du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche comptent une majorité de femmes (70,0 %), représentées dans les mêmes proportions parmi les titulaires et les non-titulaires (70,0 % et 70,2 %) (1). Elles sont 85,0 % chez les ASS, 69,2 % chez les personnels de bibliothèques, 66,5 % chez les DIEO et 55,0 % chez les ITRF.

Dans la plupart des filières professionnelles, les agents de catégorie A sont majoritairement des femmes. Leur part dans cette catégorie est de 77,3 % chez les ASS, 70,6 % parmi les corps de bibliothèque et 59,5 % chez les DIEO. Parmi les ITRF en revanche, elles ne représentent que 46,7 % des effectifs de cette catégorie. À l'exception des corps de bibliothèque, elles sont proportionnellement moins nombreuses en catégorie A qu'en B et C.

Les personnels non enseignants sont en moyenne âgés de 42,1 ans. Les DIEO ont la moyenne d'âge la moins élevée (37,1 ans) en raison de la présence dans cette filière d'un nombre important d'assistants d'éducation. Les ASS sont en moyenne les plus âgés (47,3 ans). Les agents âgés de 50 ans et plus représentent presque un tiers des non-enseignants. Les ASS se caractérisent par la proportion la plus élevée dans cette tranche d'âge (45,1 %). Un agent sur cinq a moins de trente ans, mais ils représentent moins de 5 % des ITRF et des ASS et leur part est encore plus faible chez les DIEO titulaires (3,0 %).

Le temps partiel ou incomplet (temps partiel non choisi) concerne 33,4 % des non-enseignants : 10,6 % des titulaires et 71,1 % des non-titulaires. Il est très fréquent parmi les DIEO (54,5 %), essentiellement du fait des assistants d'éducation et des accompagnants des élèves en situation de handicap (76,2 %). Son utilisation est élevée également chez les ASS (18,4 %).

ASS - Personnels administratifs, sociaux et de santé. Les infirmiers appartiennent depuis le 1^{er} juin 2012 à un corps de catégorie A. Les attachés d'administration de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur ont été intégrés dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'État par le décret n° 2013-876 du 30 septembre 2013.

DIEO - Personnels de direction (proviseurs et proviseurs adjoints de lycée, principaux et principaux adjoints de collège), d'inspection (IA-IPR : inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux et IEN : inspecteurs de l'éducation nationale), personnels d'éducation et d'orientation.

ITRF

Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation.

SOURCES

MENESR-DEPP, Fichier de paye, janvier 2015.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Bilan social 2013-2014, Partie 1. Enseignement scolaire.

1 Le personnel administratif, technique, d'encadrement, d'éducation, d'orientation et d'assistance éducative en 2014-2015

	Effectifs	Part des femmes (%)	Âge moyen	Part des moins de 30 ans (%)	Part des 50 ans et plus (%)	Part du temps partiel (%)
Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation (ITRF) (1)	47 722	55,0	46,2	4,5	38,7	5,7
Catégorie A	14 007	46,7	45,6	3,1	33,9	3,1
<i>dont : ingénieurs d'études</i>	2 656	35,9	48,8	0,5	45,5	2,9
<i>ingénieurs d'études</i>	7 857	50,0	45,1	3,2	31,8	3,8
<i>assistants ingénieurs</i>	3 494	47,5	44,2	5,0	29,8	1,7
Catégorie B	11 668	52,4	45,8	5,2	37,3	4,1
Catégorie C	22 047	61,6	46,9	5,0	42,6	8,2
Bibliothèques	4 610	69,2	45,1	5,8	32,5	6,8
Catégorie A	1 453	70,6	44,6	9,6	35,2	5,0
Catégorie B	1 387	76,6	44,2	5,4	27,6	8,5
Catégorie C	1 770	62,1	46,2	2,9	34,0	6,9
Administratifs, sociaux et de santé (ASS)	77 867	85,0	47,3	4,7	45,1	18,4
Titulaires	70 902	85,3	47,9	3,1	46,8	17,7
Catégorie A	20 192	77,3	48,6	2,0	49,5	17,9
<i>dont : attachés d'administration</i>	591	45,5	51,2	-	56,7	0,2
<i>administrateurs civils, EN et ESR</i>	9 825	64,2	47,8	2,6	44,6	5,7
<i>infirmiers</i>	7 594	96,0	47,8	1,9	47,4	34,2
<i>médecins</i>	1 202	95,0	54,4	-	80,0	34,2
Catégorie B	20 053	85,3	46,9	4,1	42,2	17,9
<i>dont : assistants service social</i>	2 631	95,7	44,8	7,4	35,7	34,1
<i>secrétaires d'administration</i>	17 098	83,6	47,1	3,7	42,9	15,2
Catégorie C	30 657	90,5	48,1	3,3	48,0	17,4
<i>dont adjoints administratifs</i>	30 101	91,5	48,1	3,3	47,7	17,7
Non-titulaires	6 965	81,7	41,3	20,6	28,0	25,5
Direction, inspection, éducation, orientation (DIEO)	124 033	66,5	37,1	36,8	19,5	54,5
Titulaires	35 105	59,5	48,3	3,0	48,0	3,4
Catégorie A	35 105	59,5	48,3	3,0	48,0	3,4
<i>dont : conseillers principaux d'éducation</i>	11 902	72,0	44,4	7,6	32,2	5,4
<i>personnels de direction d'étab.</i>	13 319	47,8	50,6	-	56,2	-
<i>personnels d'orientation</i>	3 623	84,0	46,8	3,5	40,8	13,6
Non-titulaires	88 928	69,3	32,7	50,2	8,2	74,7
<i>dont : assistants d'éducation et accompagnants des élèves en situation de handicap</i>	86 772	69,2	32,6	50,9	8,1	76,2
Ensemble	254 232	70,0	42,1	20,4	31,2	33,4
<i>dont : titulaires</i>	158 339	70,0	47,4	3,6	44,2	10,6
<i>non-titulaires</i>	95 893	70,2	33,3	48,1	9,7	71,1

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, janvier 2015.**

1. Y compris non-titulaires.

DÉFINITIONS

EN 2013-2014, 1 689 000 candidatures à des sessions de formation ont été déposées par les personnels des premier et second degrés publics (1). Les candidatures proviennent à 49 % des enseignants du second degré et à 42 % des personnels du premier degré. Neuf candidatures déposées sur dix ont été retenues. Cependant, seulement 70,4 % des candidats retenus se sont présentés aux modules. Les enseignants du second degré ont un taux de présence plus élevé que les autres personnels : 74,0 % pour les enseignants du second degré contre 68,9 % pour ceux du premier et 67,4 % pour les personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation (DIEO). Le taux d'assiduité est plus élevé pour tous les enseignants que pour les autres personnels (voir « Définitions »). Dans l'ensemble, 8,1 % des stagiaires présents ne sont pas assidus. Ce taux de déperdition fluctue entre 4,3 % pour les personnels du premier degré et 14,3 % pour les DIEO. En moyenne, les modules de formation ont duré 1,6 jour avec un maximum de 3,1 jours pour les personnels de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés (ASH).

Comparé à l'année 2012-2013, même si le nombre de candidats a encore progressé, le nombre de stagiaires a, quant à lui, baissé, exclusivement dans le premier degré. Ceci implique une baisse d'ensemble des taux d'acceptation, de présence et d'assiduité (- 5 points dans le premier degré). Le taux de déperdition est en hausse et seule la durée moyenne d'un module reste identique.

L'objectif « développement des qualifications ou acquisitions nouvelles » regroupe plus de la moitié des candidatures déposées et retenues (2). Suivent, par ordre d'importance, l'objectif de « formation professionnelle statutaire » (14,4 %) et celui de l'« adaptation à l'évolution prévisible des métiers » (9,6 %). Le taux d'acceptation varie selon les différents objectifs : de 76,3 % pour celui de l'« accompagnement au bilan de carrière » à 99,6 % pour celui de la « conception et organisation de formation ». Le taux de présence varie fortement de 59,7 % pour l'« adaptation immédiate au poste de travail » à 81,4 % pour l'« accompagnement au bilan de carrière ». Le taux d'assiduité pour la « préparation aux examens et concours » demeure, d'une année à l'autre, particulièrement faible (44,0 % en 2013-2014).

LA FORMATION CONTINUE DES ENSEIGNANTS - Elle vise à les doter des compétences professionnelles dans l'objectif d'une adaptation aux évolutions du système éducatif et de l'accompagnement des élèves. Elle concerne les enseignants des premier et second degrés. Trois dispositifs leur permettent de se former sur leur temps de travail. Les plans académiques de formation (PAF) sont élaborés dans une perspective d'accompagnement au plus près des enseignants ; les priorités nationales y sont déclinées en fonction des spécificités de l'académie. Les deux autres dispositifs sont, d'une part, le droit individuel à la formation (DIF, d'une durée de 20 heures par année de service à temps complet, droits annuels cumulables depuis le 1^{er} juillet 2007), d'autre part, le congé individuel de formation, d'un an maximum.

MODULE - Élément dans le parcours de formation articulé à d'autres modules, décrit dans le PAF, caractérisé principalement par un contenu de formation.

CANDIDAT - Personne faisant acte de candidature sur un ou plusieurs modules. Elle sera comptabilisée autant de fois que de candidatures.

STAGIAIRE PRÉSENT - Stagiaire qui a assisté à au moins une heure de formation sur le module.

STAGIAIRE ASSIDU - Stagiaire qui a assisté à au moins 2/3 de la durée totale du module.

TAUX D'ACCEPTATION - Rapport entre le nombre de candidatures retenues et le nombre de candidatures déposées.

TAUX DE PRÉSENCE - Rapport entre le nombre de stagiaires présents et le nombre de candidats retenus.

TAUX D'ASSIDUITÉ - Rapport entre le nombre de stagiaires assidus et le nombre de candidats retenus.

TAUX DE DÉPERDITION - Rapport entre le nombre de stagiaires non assidus et le nombre de stagiaires présents.

DURÉE MOYENNE DU MODULE - Nombre moyen de jours de formation par stagiaire présent.

BIATOSS - Personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé.

PLP, PEGC, AE, CE, DIEO, COP, CPE, VAE, RAEP
Voir « Sigles » en fin d'ouvrage.

SOURCES

MENESR-DGESCO, Enquête sur la formation continue des enseignants des premier et second degrés.

1 La formation continue en 2013-2014

	Candidatures déposées	Candidatures retenues	Stagiaires présents	Stagiaires assidus	Taux d'acceptation	Taux de présence	Taux d'assiduité	Taux de déperdition	Durée moyenne du module
Premier degré									
Directeur d'école	125 564	117 444	82 733	79 096	93,5	70,4	67,3	4,4	1,5
Enseignant en classe maternelle	136 614	124 324	86 959	84 192	91,0	69,9	67,7	3,2	1,3
Enseignant en classe élémentaire	271 819	251 053	171 625	165 102	92,4	68,4	65,8	3,8	1,4
Personnel du secteur ASH	39 783	37 533	25 796	24 427	94,3	68,7	65,1	5,3	3,1
Autre personnel (1)	133 003	125 263	84 827	79 728	94,2	67,7	63,6	6,0	2,1
Total premier degré	706 783	655 617	451 940	432 545	92,8	68,9	66,0	4,3	1,6
Rappel 2012-2013	753 782	706 877	523 534	500 996	93,8	74,1	70,9	4,3	1,4
Second degré									
Agrégé	87 611	77 686	56 448	50 271	88,7	72,7	64,7	10,9	1,6
Certifié	519 803	449 781	337 950	302 516	86,5	75,1	67,3	10,5	1,7
PLP	136 527	124 498	91 956	83 215	91,2	73,9	66,8	9,5	1,7
PEGC	2 585	2 308	1 596	1 455	89,3	69,2	63,0	8,8	1,3
AE/CE	1 427	1 252	891	816	87,7	71,2	65,2	8,4	1,5
Autres enseignants (2)	71 912	65 405	44 352	37 888	91,0	67,8	57,9	14,6	1,5
Total second degré	819 865	720 930	533 193	476 161	87,9	74,0	66,0	10,7	1,7
Rappel 2012-2013	780 456	692 831	514 214	458 518	88,8	74,2	66,2	10,8	1,7
DIEO									
COP	8 022	7 281	5 139	4 799	90,8	70,6	65,9	6,6	1,1
CPE	27 598	24 701	17 764	14 758	89,5	71,9	59,7	16,9	1,6
Inspection	6 001	5 916	3 765	3 246	98,6	63,6	54,9	13,8	1,1
Direction	19 098	18 218	11 132	9 574	95,4	61,1	52,6	14,0	1,1
Total DIEO	60 719	56 116	37 800	32 377	92,4	67,4	57,7	14,3	1,4
Rappel 2012-2013	54 828	50 979	34 513	29 510	93,0	67,7	57,9	14,5	1,4
Autres personnels									
BIATOSS	20 875	19 885	8 622	7 501	95,3	43,4	37,7	13,0	1,0
Autres personnels (3)	80 442	75 079	43 730	39 163	93,3	58,2	52,2	10,4	1,4
Total autres	101 317	94 964	52 352	46 664	93,7	55,1	49,1	10,9	1,4
Rappel 2012-2013	79 022	72 755	50 727	45 152	92,1	69,7	62,1	11,0	1,5
Ensemble	1 688 684	1 527 627	1 075 285	987 747	90,5	70,4	64,7	8,1	1,6
Rappel 2012-2013	1 668 088	1 523 442	1 122 988	1 034 176	91,3	73,7	67,9	7,9	1,6

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.

1. Titulaires remplaçants, animateurs informatiques, conseillers pédagogiques.
2. Enseignants du premier degré en Segpa, contractuels, maîtres auxiliaires.
3. Enseignants du supérieur, du privé, assistants pédagogiques, d'éducation, de langues étrangères ou vacataires.

2 Les objectifs de la formation continue en 2013-2014

Objectif de formation	Candidatures déposées	Candidatures retenues	Stagiaires présents	Stagiaires assidus	Taux d'acceptation	Taux de présence	Taux d'assiduité	Taux de déperdition	Durée moyenne du module
Formation professionnelle statutaire	242 555	231 024	165 954	156 397	95,2	71,8	67,7	5,8	2,4
Adaptation immédiate au poste de travail	134 831	126 462	75 522	69 911	93,8	59,7	55,3	7,4	2,1
Adaptation à l'évolution prévisible des métiers	161 730	148 423	110 175	102 984	91,8	74,2	69,4	6,5	1,3
Développement des qualifications ou acquisitions nouvelles	961 406	847 704	597 812	550 807	88,2	70,5	65,0	7,9	1,3
Préparation aux examens et concours	40 676	35 663	24 387	15 709	87,7	68,4	44,0	35,6	4,6
Accompagnement (VAE, RAEP, bilan de compétences, congés formation)	4 299	3 729	2 297	2 008	86,7	61,6	53,8	12,6	1,1
Formation diplômante	10 307	9 150	7 057	6 674	88,8	77,1	72,9	5,4	4,7
Période de professionnalisation (seconde carrière, etc.)	570	538	393	362	94,4	73,0	67,3	7,9	4,7
Élaboration de ressources	34 135	33 406	23 824	21 071	97,9	71,3	63,1	11,6	1,4
Développement des compétences liées aux activités de formation	80 703	74 244	54 771	49 918	92,0	73,8	67,2	8,9	1,3
Conception et organisation de formation	16 936	16 875	12 760	11 624	99,6	75,6	68,9	8,9	1,2
Accompagnement au bilan de carrière	536	409	333	282	76,3	81,4	68,9	15,3	1,0
Total	1 688 684	1 527 627	1 075 285	987 747	90,5	70,4	64,7	8,1	1,6

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.

DÉFINITIONS

En 2014, 18 600 fonctionnaires de l'Éducation nationale ont pris leur retraite, en moyenne à 60,7 ans (1). 82,5 % d'entre eux sont enseignants.

Les enseignants du second degré public sont en moyenne âgés de 61,9 ans lors de leur départ. Les ingénieurs et techniciens de recherche et formation (ITRF) et les personnels administratifs, sociaux et de santé (ASS) prennent leur retraite un peu plus tôt. En revanche, les personnels de direction, d'inspection et d'éducation partent plus tard, à plus de 62 ans. Quant aux enseignants du premier degré public, ils ont, pour la plupart, été instituteurs pendant au moins quinze ans et bénéficient à ce titre de la possibilité de partir de manière anticipée, cinq ans avant les autres. Ils sont en moyenne âgés de seulement 58,5 ans au moment de leur départ. Toutefois, cet âge moyen augmente ces dernières années sous l'effet cumulé des réformes et de l'arrivée à l'âge de la retraite de professeurs des écoles qui ne bénéficient pas de départs anticipés.

Les nouvelles retraitées sont légèrement plus jeunes : en 2014, elles partent en moyenne huit mois avant les hommes. Bénéficiaires quasi exclusives de ce qui reste du dispositif permettant le départ anticipé des « parents de trois enfants », les femmes exercent aussi plus souvent dans le premier degré (40 % des nouvelles retraitées y exerçaient alors que ce n'était le cas que de 27 % des nouveaux retraités). Toutefois, l'âge moyen de départ à la retraite des femmes ne profitant pas du dispositif « parent de trois enfants » est très proche de celui des hommes exerçant la même profession.

La baisse brutale de l'âge moyen de départs à la retraite des femmes en 2011 provient principalement de la mise en extinction du dispositif réservé aux « parents de trois enfants » suite à la réforme de 2010 (2). En effet, la plupart d'entre elles ont profité de la possibilité de partir de manière anticipée qui ne leur était offerte que jusqu'en juillet 2011.

Suite aux réformes, l'âge moyen des départs à la retraite des personnels de l'Éducation nationale a tendance à augmenter et le nombre total de départs à diminuer depuis 2003 à l'exception de quelques phases de reprise (2) (3) (4). La hausse du nombre de départs à la retraite des enseignants du second degré en 2006 et en 2007 peut être attribuée aux départs à la retraite des premiers baby-boomers.

POPULATION CONCERNÉE - Enseignants et non-enseignants titulaires du secteur public.

LES DÉPARTS ANTICIPÉS DES PARENTS DE TROIS ENFANTS ET PLUS - Jusqu'en 2011, les parents de trois enfants et plus (ayant exercé de manière effective au moins quinze ans dans la fonction publique et s'étant arrêtés au moins deux mois à la naissance de chacun de leurs enfants) pouvaient partir quand ils le souhaitaient. L'arrêt de ce dispositif a été programmé lors de la réforme des retraites de 2010 et son bénéfice a été restreint à partir du 1er juillet 2011. L'obligation d'interruption d'activité pour chaque naissance, introduite mi-2005, a exclu de fait la quasi-totalité des hommes de ce dispositif.

LA RÉFORME DES RETRAITES DE 2003 - Cette réforme a principalement porté sur le calcul de la pension de retraite : une augmentation progressive de la durée d'assurance nécessaire à l'obtention d'une pension à taux plein a été mise en place ainsi qu'une décote et une surcote.

LA RÉFORME DES RETRAITES DE 2010 - Cette réforme s'inscrit dans la continuité de la précédente (poursuite de l'augmentation de la durée d'assurance nécessaire à l'obtention d'une retraite à taux plein). Mais sa mesure principale est une augmentation progressive de l'âge à partir duquel un fonctionnaire peut partir à la retraite.

SOURCES

MENESR-DEPP, Fichiers de fin de fonction Agape, EPP, Agora, Poppée-ITRF 2005-2015.

POUR EN SAVOIR PLUS

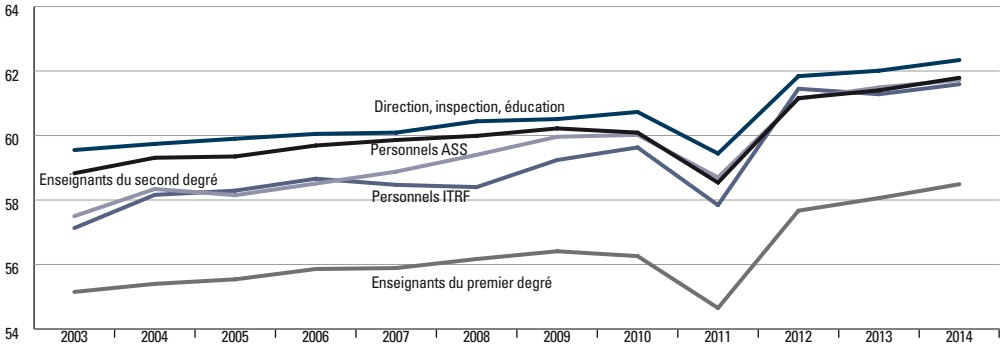
- *Bilan social 2013-2014, Partie 1. Enseignement scolaire.*

1 Âge moyen des départs par famille de professions et sexe en 2014

Familles de professions (titulaires)	Hommes	Femmes	Hors départs mères de trois enfants	Mères de trois enfants	Ensemble
Enseignants du premier degré	58,7	58,5	58,8	56,3	58,5
Enseignants du second degré	62,1	61,8	62,0	58,0	61,9
Direction, inspection, éducation	62,4	62,3	62,6	57,6	62,4
Personnels ASS	61,9	61,7	61,8	59,2	61,7
Personnels ITRF (y compris personnels de laboratoire)	61,9	61,6	61,7	59,9	61,7
Ensemble	61,2	60,5	60,8	57,0	60,7
Effectifs	6 685	11 911	10 957	954	18 596

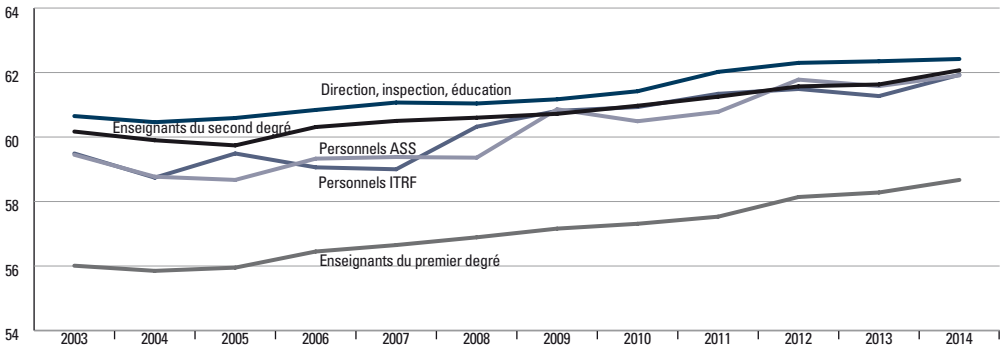
► Champ : France entière, secteur public.

2 Évolution de l'âge moyen des départs des femmes, par famille de professions



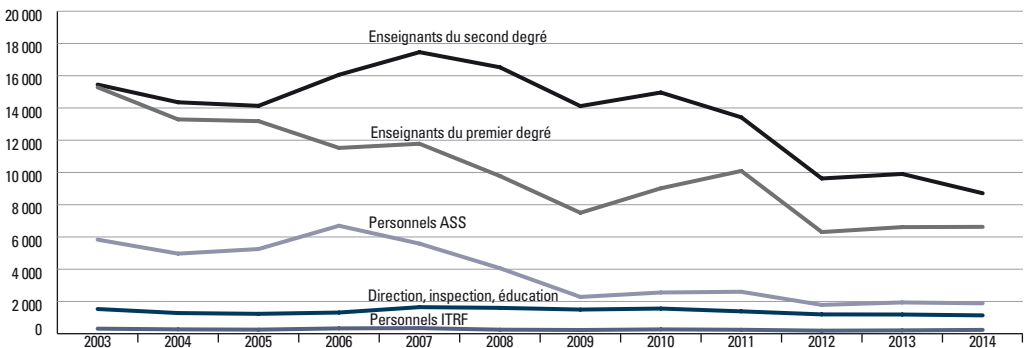
► Champ : France entière, secteur public.

3 Évolution de l'âge moyen des départs des hommes, par famille de professions



► Champ : France entière, secteur public.

4 Évolution du nombre de départs en retraite par famille de professions



► Champ : France entière, secteur public.

DÉFINITIONS

L'ANNÉE 2014 est marquée par la tenue de deux sessions pour les concours externes du premier degré, dites exceptionnelle et renouvelée. 17 132 postes ont été offerts aux concours de professeurs des écoles dans l'enseignement public, dont 16 842 aux concours externes (1). L'offre de postes est multipliée par deux du fait de la session 2014 exceptionnelle (8 500 postes), le nombre de candidatures par 2,6. Les lauréats sont deux fois plus nombreux qu'en 2013 (2). Ces recrutements restent toutefois légèrement au dessous du nombre de postes ouverts, comme l'année précédente : 5 % des postes sont restés vacants en 2014, 4 % en 2013.

Par ailleurs, 290 postes étaient proposés à l'ensemble des concours internes en 2014, 132 postes au titre du premier concours, réservé aux instituteurs titulaires, et 158 au titre des seconds concours. Au premier concours interne, une vingtaine de postes en plus était offerte entre 2013 et 2014, mais la baisse tendancielle des huit dernières années du nombre de postes reflète celle du vivier des instituteurs. Aux seconds concours internes, contrairement aux deux années précédentes, le nombre de postes et de candidats présents diminue de 16 et 14 %. Aucun de ces deux types de recrutement ne fait le plein ; globalement, 76 % des postes ouverts ont été pourvus aux concours internes.

De plus, 15 candidats ont été reçus à l'examen professionnalisé réservé pour 39 postes offerts pour la France métropolitaine et les départements d'outre-mer.

En 2014, près de 1 800 contrats ont été ouverts aux concours de professeurs des écoles dans l'enseignement privé sous contrat, dont plus de neuf sur dix dans la voie externe (3). L'offre de postes a fortement augmenté aux concours externes (+84 %) par rapport à 2013 en raison de la session exceptionnelle. Les candidats ont afflué (+95 %). Comme les années précédentes, des postes sont restés non pourvus aux concours externes, soit un taux de couverture de 93 % (94 % en 2013) légèrement inférieur à celui des concours correspondants de l'enseignement public (95 %). Par ailleurs, 340 contrats supplémentaires ont été ouverts à l'examen professionnalisé réservé : 330 candidats ont été reçus, un effectif très supérieur au regard de l'enseignement public.

LES CONCOURS DE RECRUTEMENT - Les épreuves de la session exceptionnelle sont définies dans les arrêtés du 28 décembre 2009 modifiés. La mise en œuvre d'une nouvelle définition des épreuves des concours externes et internes est fixée par l'arrêté du 19 avril 2013. Le premier concours interne n'est pas concerné par la rénovation. Les concours 2014 anticipés ou renouvelés s'adressent aux étudiants inscrits en master 1 mais les étudiants inscrits ou diplômés en master 2 peuvent également s'y présenter, de même que les titulaires d'un titre sanctionnant un cycle d'études postsecondaires d'au moins cinq années. Les candidats aux concours internes doivent en outre remplir les conditions de services publics (ancienneté notamment) en qualité d'agent public. Les troisièmes concours, organisés à partir de 2002, sont comptabilisés avec les concours externes. Ils sont ouverts aux candidats qui justifient de cinq années d'activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé. Aucune condition de titre ou de diplôme n'est exigée. Les candidats souhaitant exercer leurs fonctions dans un établissement privé sous contrat doivent se présenter aux concours de l'enseignement privé. Ils passent les mêmes épreuves devant les mêmes jurys que les candidats des concours correspondants de l'enseignement public.

LES RECRUTEMENTS RÉSERVÉS - Mis en place pour une durée de quatre ans à partir de la session 2013 dans le cadre de la résorption de l'emploi précaire, ils ne posent aucune exigence de diplôme. La loi Sauvadet précise que ces modes de recrutement doivent valoriser les acquis professionnels ; l'épreuve d'admissibilité repose sur l'étude d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

PRÉSENTS - Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier RAEP.

ADMIS - Candidats admis sur liste principale.

TAUX DE COUVERTURE - Rapport du nombre d'admis au nombre de postes ou de contrats, en %.

SOURCES

- MENESR-DEPP, Système de gestion Ocean.
- MENESR-DGRH-DAF.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 2015-n° 21 ; 2014-n° 21 ; 13.17 ; 13.03 ; 11.25.
- Séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif.

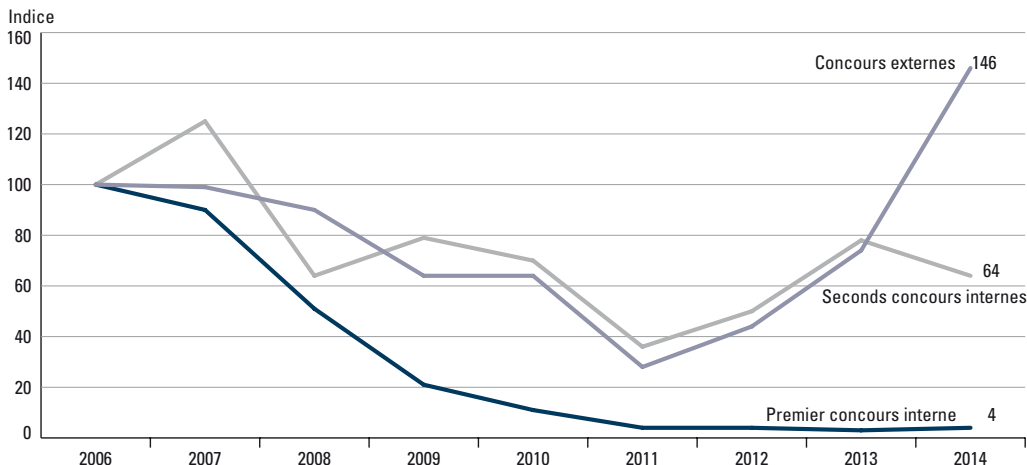
1 Évolution du nombre de postes, de présents et d'admis aux concours de personnels enseignants du premier degré public

(1)		2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	dont 2014 exc. (1)
Concours externes	Postes	11 000	10 900	9 874	6 999	7 000	3 100	4 903	8 413	16 842	8 500
	Présents	55 298	52 672	48 030	44 907	37 520	18 136	18 617	20 436	52 163	26 063
	Admis	11 019	10 896	9 886	7 014	7 029	3 086	4 883	8 111	16 043	7 757
Premier concours interne	Postes	2 934	2 934	1 900	740	450	170	130	110	132	
	Présents	3 752	2 998	1 736	780	472	147	289	225	199	
	Admis	2 725	2 461	1 395	566	303	98	108	85	100	
Seconds concours internes	Postes	238	250	135	165	165	54	97	187	158	
	Présents	751	886	720	576	661	926	559	555	490	
	Admis	187	234	119	148	130	68	94	146	120	
Tous concours	Postes	14 172	14 084	11 909	7 904	7 615	3 324	5 130	8 710	17 132	8 500
	Présents	59 801	56 556	50 486	46 263	38 653	19 209	19 465	21 216	52 842	26 063
	Admis	13 931	13 591	11 400	7 728	7 462	3 252	5 085	8 342	16 263	7 757
Recrutements réservés	Postes								20	39	
	Présents								57	41	
	Admis								16	15	

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Session exceptionnelle.

2 Évolution du nombre d'admis aux concours de personnels enseignants du premier degré public, base 100 en 2006.



► Champ : France métropolitaine + DOM.

3 Évolution du nombre de contrats, de présents et d'admis aux concours de personnels enseignants du premier degré privé

		2011	2012	2013	2014	dont 2014 exc. (1)
Concours externes	Contrats	731	825	920	1 695	875
	Présents	2 325	3 312	3 160	6 145	2 990
	Admis	648	790	861	1 573	784
Premier concours interne	Contrats	58	29	34	21	
	Présents	6	6	4	6	
	Admis	5	4	1	2	
Seconds concours internes	Contrats	107	93	100	68	
	Présents	624	459	279	153	
	Admis	65	59	60	49	
Tous concours	Contrats	896	947	1 054	1 784	875
	Présents	2 955	3 777	3 443	6 304	2 990
	Admis	718	853	922	1 624	784
Recrutements réservés	Contrats			340	340	
	Présents			1 695	1 334	
	Admis			338	330	

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Session exceptionnelle.

DÉFINITIONS

En 2014, face au doublement du nombre de postes aux concours externes du premier degré, les candidatures ont afflué. Elles sont passées de 20 436 en 2013 à 52 163 en 2014, soit une progression de 155 % (1). 31,5 % des présents aux concours exceptionnels se sont présentés une nouvelle fois aux concours renouvelés pour augmenter leurs chances de succès. C'est l'académie de Versailles qui propose le plus de postes (2 480), et c'est aussi à Versailles que les candidats se sont présentés le plus massivement (3 657), soit 1,5 candidat par poste. L'académie de Créteil a proposé 2 210 postes pour 3 051 présents, soit 1,4 candidat par poste. Ces taux d'attractivité sont les plus faibles, alors que la moyenne académique s'élève à 3,1, en progression comparée à l'année dernière (2,4) (2).

En revanche, l'académie de Bordeaux bénéficie d'une attractivité parmi les plus fortes, proche de 6 présents pour un poste. Elle compte beaucoup de candidats (3 280) mais peu de postes (568).

42 % des 800 postes non pourvus aux concours externes se concentrent dans les académies de Versailles et de Créteil ; dans ces deux académies, respectivement 6 % et 9 % des postes sont restés vacants. Néanmoins, plusieurs autres académies, apparemment plus attractives, comme celles de Limoges, Toulouse, Corse, Rouen ou Strasbourg, n'ont pas non plus fait le plein, le déficit de recrutement s'y élevant à plus de 5 %.

LES CONCOURS EXTERNES DE RECRUTEMENT - Les épreuves de la session exceptionnelle sont définies dans les arrêtés du 28 décembre 2009 modifiés. La mise en œuvre d'une nouvelle définition des épreuves des concours externes et internes est fixée par l'arrêté du 19 avril 2013. Les concours 2014 anticipés ou renouvelés s'adressent aux étudiants inscrits en master 1 mais les étudiants inscrits ou diplômés en master 2 peuvent également s'y présenter, de même que les titulaires d'un titre sanctionnant un cycle d'études postsecondaires d'au moins cinq années. Les troisièmes concours, organisés à partir de 2002, sont comptabilisés avec les concours externes. Ils sont ouverts aux candidats qui justifient de cinq années d'activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé. Aucune condition de titre ou de diplôme n'est exigée.

PRÉSENTS - Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours.

ADMIS - Candidats admis sur liste principale.

TAUX DE CANDIDATURE, D'ATTRACTIVITÉ - Rapport du nombre de présents au nombre de postes.

TAUX DE COUVERTURE - Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système de gestion Ocean.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 2015-n° 21 ; 2014-n° 21 ; 13.17 ; 13.03 ; 11.25.

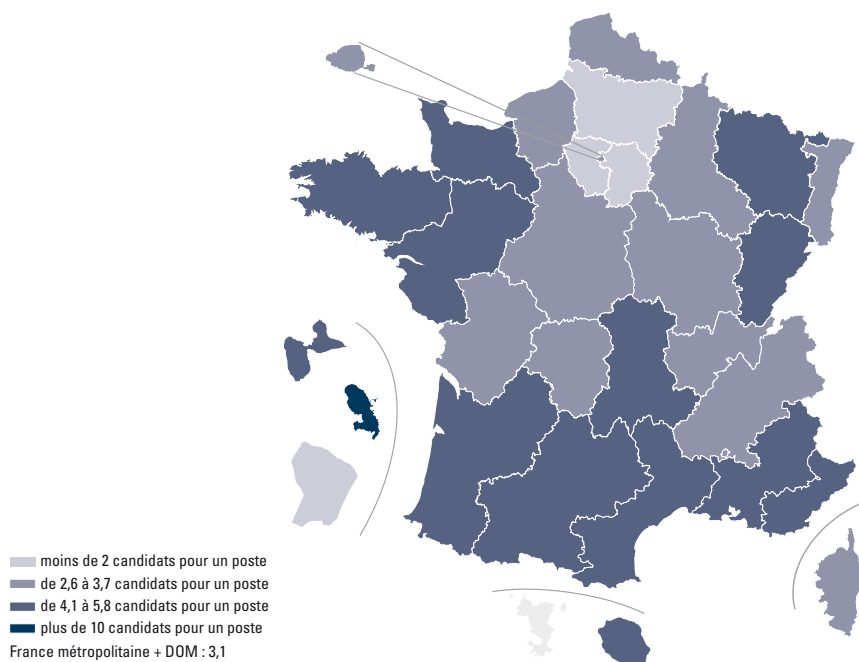
- Séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif.

1 Concours externes de recrutement de professeurs des écoles par académie en 2014, concours externe, externe spécial et troisième concours confondus.

Académies	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture
Aix-Marseille	600	2 458	4,1	573	95,5
Amiens	600	1 160	1,9	555	92,5
Besançon	200	996	5,0	189	94,5
Bordeaux	568	3 280	5,8	559	98,4
Caen	261	1 113	4,3	260	99,6
Clermont-Ferrand	180	901	5,0	180	100,0
Corse	65	290	4,5	60	92,3
Créteil	2 210	3 051	1,4	2 018	91,3
Dijon	360	1 004	2,8	351	97,5
Grenoble	815	2 564	3,1	777	95,3
Lille	1 010	3 412	3,4	946	93,7
Limoges	145	486	3,4	131	90,3
Lyon	930	3 079	3,3	919	98,8
Montpellier	632	2 662	4,2	607	96,0
Nancy-Metz	340	1 609	4,7	327	96,2
Nantes	700	2 910	4,2	700	100,0
Nice	375	1 521	4,1	375	100,0
Orléans-Tours	614	1 596	2,6	588	95,8
Paris	445	1 223	2,7	419	94,2
Poitiers	370	1 298	3,5	370	100,0
Reims	250	919	3,7	242	96,8
Rennes (1)	448	2 240	5,0	450	100,4
Rouen	420	1 336	3,2	392	93,3
Strasbourg	430	1 540	3,6	401	93,3
Toulouse	565	2 427	4,3	515	91,2
Versailles	2 480	3 657	1,5	2 340	94,4
Guadeloupe (1)	131	534	4,1	132	100,8
Guyane	268	423	1,6	237	88,4
Martinique	48	499	10,4	48	100,0
La Réunion	382	1 975	5,2	382	100,0
France métropolitaine + DOM	16 842	52 163	3,1	16 043	95,3
Rappel 2013	8 413	20 436	2,4	8 111	96,4

1. Le nombre d'admis aux concours externes est supérieur au nombre de postes grâce à un report de postes non pourvus aux concours internes.

2 Taux de candidature aux concours externes de recrutement de professeurs des écoles en 2014



DÉFINITIONS

COMME POUR LES CONCOURS enseignants du premier degré, l'année 2014 a revêtu un caractère singulier avec le déroulement de deux sessions pour les concours externes, excepté l'agrégation. 22 810 postes ont été offerts aux concours externes (20 890) et internes (1 920) du second degré public, soit une progression de 83 % par rapport à la session 2013 (1). Aux seuls concours externes, l'offre de postes est multipliée par deux du fait de la session 2014 exceptionnelle (10 450 postes). Les concours du Capes demeurent les principaux concours de recrutement de l'Éducation nationale (63 % des postes offerts), devant l'agrégation (11 %). Comme les trois dernières années, des postes sont restés non pourvus aux concours externes, soit un taux de couverture de 78 % (86 % en 2013). Parmi les 4 600 postes ainsi restés vacants, 3 200 relèvent du Capes, soit 24 % des postes offerts au concours externe (22,5 % y compris le concours interne). Quasiment tous les postes offerts aux concours internes ont été pourvus, comme les années précédentes : à peine 3 % d'entre eux n'ont pas trouvé preneur. Au total, 18 141 candidats ont été reçus aux concours externes et internes, soit une progression (+ 66 %) moins rapide que celle des postes.

En 2014, près de 3 600 contrats ont été ouverts aux concours de personnels enseignants du second degré dans l'enseignement privé sous contrat : sept sur dix dans la voie externe (Cafep). L'offre de postes a plus que doublé au Cafep par rapport à 2013 en raison de la session exceptionnelle (2). Le taux de couverture reste sensiblement plus élevé au CAER (95 %) qu'au Cafep (80 %).

Par ailleurs, 2 808 postes supplémentaires ont été ouverts aux concours et examens professionnels réservés dans l'enseignement public. Le nombre d'admis (1 724) est très inférieur aux postes proposés : près de 40 % des postes ne sont pas pourvus, contre 2 % dans l'enseignement privé (547 admis pour 560 contrats).

LES CONCOURS DE RECRUTEMENT - Les épreuves de la session exceptionnelle sont définies dans les arrêtés du 28 décembre 2009 modifiés. La mise en œuvre d'une nouvelle définition des épreuves des concours externes et internes est fixée par l'arrêté du 19 avril 2013. L'agrégation n'est pas concernée par la rénovation. L'épreuve d'admissibilité des concours internes reste inchangée et consiste toujours en un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) rédigé par le candidat. Les concours 2014 anticipés ou renouvelés s'adressent aux étudiants inscrits en master 1, mais les étudiants inscrits ou diplômés en master 2 peuvent également s'y présenter, de même que les titulaires d'un titre sanctionnant un cycle d'études postsecondaires d'au moins cinq années. Les candidats aux concours internes doivent en outre remplir les conditions de services publics (ancienneté notamment) en qualité d'agent public. Les troisièmes concours, organisés à partir de 2002, sont comptabilisés avec les concours externes. Ils sont ouverts aux candidats qui justifient de cinq années d'activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé. Aucune condition de titre ou de diplôme n'est exigée. Les candidats souhaitant exercer leurs fonctions dans un établissement privé sous contrat doivent se présenter aux concours de l'enseignement privé. Ils passent les mêmes épreuves devant les mêmes jurys que les candidats des concours correspondants de l'enseignement public.

LES RECRUTEMENTS RÉSERVÉS - Les concours réservés pour les professeurs certifiés et les professeurs d'éducation physique et sportive, et l'examen professionnalisé réservé pour les professeurs de lycée professionnel, mis en place pour une durée de quatre ans à partir de la session 2013 dans le cadre de la résorption de l'emploi précaire, ne posent aucune exigence de diplôme. La loi Sauvadet précise que ces modes de recrutement doivent valoriser les acquis professionnels ; l'épreuve d'admissibilité repose sur l'étude d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

CAPES, CAPEPS, CAPET, CAPLP, CAFEP, CAER - Voir « Sigles » en fin d'ouvrage.

ADMIS - Candidats admis sur liste principale.

TAUX DE COUVERTURE - Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système de gestion Ocean.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 2015-n°20 ; 2014-n°15 ; 13.23 ; 12.28 ; 11.24.
- Tableaux statistiques, n°s 7167, 7166, 7156, 7155.
- Séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif.

1 Évolution du nombre de postes et d'admis aux concours de personnels enseignants du second degré public

		2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	dont 2014 ex.(2)
Agrégration	Postes	2 200	2 203	2 005	2 005	1 992	1 914	2 007	2 420	2 445	
	Admis	2 196	2 201	2 001	1 995	1 986	1 911	2 003	2 324	2 300	
Capes	Postes	6 862	6 994	5 753	5 753	5 684	5 546	5 557	6 910	14 402	7 502
	Admis	6 836	6 976	5 755	5 726	5 673	4 717	4 851	5 938	11 165	5 167
Capeps (1)	Postes	440	400	400	400	490	608	660	825	1 604	839
	Admis	440	400	400	400	490	608	660	826	1 428	663
Capet	Postes	405	325	254	254	275	318	229	513	1 051	541
	Admis	405	325	254	254	275	308	227	348	812	363
CAPLP	Postes	1 818	1 728	1 538	1 538	1 644	1 669	1 632	1 767	3 308	1 568
	Admis	1 792	1 701	1 498	1 521	1 591	1 526	1 513	1 467	2 436	965
Tous concours	Postes	11 725	11 650	9 950	9 950	10 085	10 055	10 085	12 435	22 810	10 450
	Admis	11 669	11 603	9 908	9 896	10 015	9 070	9 254	10 903	18 141	7 158
Concours externes	Postes	9 750	9 750	8 350	8 350	8 300	8 275	8 305	10 632	20 890	10 450
	Admis	9 706	9 712	8 316	8 314	8 237	7 297	7 478	9 105	16 274	7 158
Concours internes (1)	Postes	1 975	1 900	1 600	1 600	1 785	1 780	1 780	1 803	1 920	
	Admis	1 963	1 891	1 592	1 582	1 778	1 773	1 776	1 798	1 867	
Recrutements réservés	Postes								2 483	2 808	
	Admis								2 332	1 724	

► **Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

- 1. Le Capeps interne a été gelé de 2007 à 2009.
- 2. Session exceptionnelle.

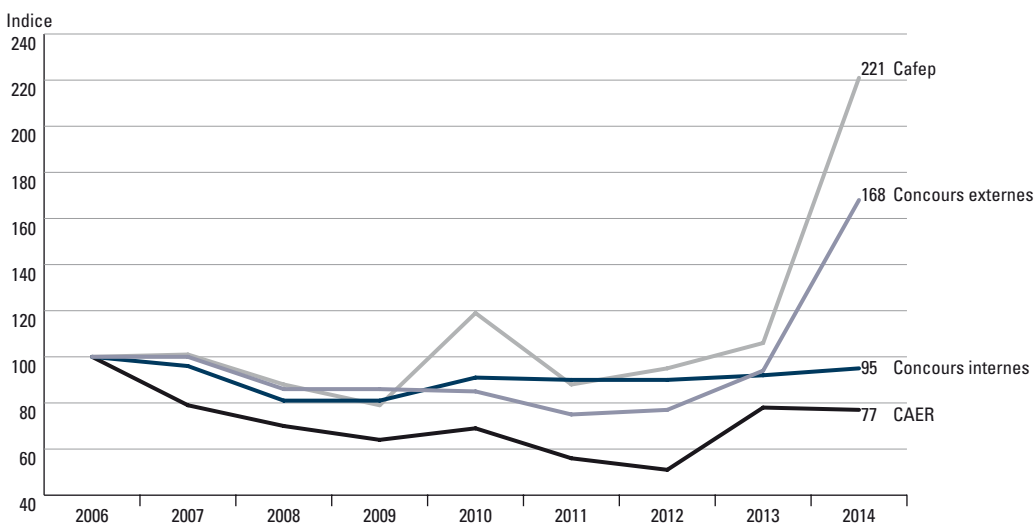
2 Évolution du nombre de contrats et d'admis aux concours de personnels enseignants du second degré privé

		2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	dont 2014 ex.(2)
Cafep	Contrats	1 146	1 276	1 210	776	1 800	1 200	1 100	1 100	2 501	1 200
	Admis	899	904	795	713	1 073	791	854	952	1 988	848
CAER (1)	Contrats	1 950	1 350	1 080	980	980	800	700	1 090	1 080	
	Admis	1 342	1 056	938	865	924	755	679	1 046	1 027	
Tous concours	Contrats	3 096	2 626	2 290	1 756	2 780	2 000	1 800	2 190	3 581	1 200
	Admis	2 241	1 960	1 733	1 578	1 997	1 546	1 533	1 998	3 015	848
Recrutements réservés	Contrats								560	560	
	Admis								531	547	

► **Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

- 1. Le CAER - Capeps a été gelé de 2007 à 2009.
- 2. Session exceptionnelle.

3 Évolution du nombre d'admis aux concours de personnels enseignants du second degré, base 100 en 2006.



► **Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

DÉFINITIONS

En 2014, face au doublement du nombre de postes aux concours externes enseignants, les candidatures effectives ont afflué. Elles sont passées de 32 405 en 2013 à 75 118 en 2014, soit une hausse de 132 % (1). Les candidats ont profité des deux sessions organisées au titre de l'année 2014 pour augmenter leurs chances de réussite : 39 % des présents aux concours exceptionnels ont choisi de se présenter une nouvelle fois aux concours rénovés. Le taux de candidature augmente, passant de 3,0 en 2013 à 3,6 en 2014.

Néanmoins, 22 % des postes sont restés vacants aux concours externes, majoritairement au Capes externe, contre 14 % l'année précédente. C'est aux Capes externes de mathématiques, d'anglais et de lettres modernes que la crise du recrutement demeure la plus forte : 41 % de postes vacants en mathématiques, 23 % et 19 % pour les deux autres disciplines. Le déficit s'élève à 30 % à l'agrégation externe de mathématiques. Il se réduit sensiblement au Capet externe (24 % contre 35 % en 2013), tandis qu'il s'accroît au CAPLP externe (28 % au lieu de 19 %, 32 % pour les disciplines professionnelles).

Aux concours internes, le nombre de candidats présents augmente moins (+ 4 %) que l'offre de postes. Le taux de candidature, supérieur à 10, est ainsi nettement plus élevé qu'aux concours externes. Quasiment tous les postes ont été pourvus, comme à la session précédente.

PRÉSENTS - Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier RAEP. Leur nombre est toujours inférieur ou égal à celui des candidats inscrits.

ADMIS - Candidats admis sur liste principale.

TAUX DE CANDIDATURE - Rapport du nombre de présents au nombre de postes.

TAUX DE COUVERTURE - Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %.

DISCIPLINES SCIENTIFIQUES - Sections mathématiques, physique-chimie (agrégation et Capes) ; sciences de la vie, de la Terre et de l'Univers (agrégation) ; sciences de la vie et de la Terre (Capes).

DISCIPLINES LITTÉRAIRES ET SCIENCES HUMAINES - Sections philosophie, lettres classiques et modernes, histoire et géographie, sciences économiques et sociales (agrégation et Capes) ; grammaire (agrégation) ; documentation (Capes).

LANGUES - Sections langues vivantes étrangères (options allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, russe) (agrégation et Capes) ; option japonais (agrégation) ; option portugais (Capes) ; sections langue corse, tahitien (Capes) ; langues régionales (options basque, breton, catalan, occitan-langue d'oc, créole) (Capes).

DISCIPLINES ARTISTIQUES - Sections musique, arts (agrégation) ; éducation musicale et chant choral, arts plastiques (Capes).

LANGAGES SPÉCIAUX - Section langue des signes française (Capes externe et troisième concours créés en 2010).

DISCIPLINES BIVALENTES - Sections mathématiques-physique chimie, lettres-histoire et géographie, langues vivantes-lettres (options allemand-lettres, anglais-lettres, espagnol-lettres) (CAPLP).

DISCIPLINES PROFESSIONNELLES - Sections mécanique, biochimie-génie biologique (agrégation) ; économie et gestion (agrégation, Capet et CAPLP) ; sciences industrielles de l'ingénieur (agrégation et Capet) ; hôtellerie-restauration (Capet et CAPLP) ; arts appliqués, biotechnologies, sciences et techniques médico-sociales (Capet et CAPLP) ; génie industriel, réparation et revêtement en carrosserie, génie civil, bâtiment, génie mécanique, génie électrique, conducteurs routiers, esthétique-cosmétique (CAPLP).

SOURCES

MENESR-DEPP, Système de gestion Ocean.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 2015-n°20 ; 2014-n°15 ; 13.23 ; 12.28 ; 11.24.
- Tableaux statistiques, nos 7167, 7166, 7156, 7155, 7131.

1 Nombre de postes, de présents et d'admis selon le groupe de disciplines en 2014

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture
Agrégation										
Disciplines scientifiques	585	3 269	5,6	465	79,5	205	3 363	16,4	205	100,0
<i>dont : mathématiques</i>	395	1 690	4,3	275	69,6	130	1 543	11,9	130	100,0
<i>physique-chimie</i>	105	885	8,4	105	100,0	35	994	28,4	35	100,0
Disciplines littéraires et sciences humaines	424	2 833	6,7	420	99,1	291	3 213	11,0	291	100,0
<i>dont : lettres modernes</i>	125	799	6,4	125	100,0	110	1 384	12,6	110	100,0
<i>histoire</i>	80	793	9,9	80	100,0					
<i>histoire et géographie (1)</i>						103	976	9,5	103	100,0
Langues	308	1 890	6,1	308	100,0	129	1 937	15,0	129	100,0
<i>dont : anglais</i>	170	1 031	6,1	170	100,0	63	1 075	17,1	63	100,0
<i>allemand</i>	70	267	3,8	70	100,0	35	216	6,2	35	100,0
Disciplines professionnelles	175	1 250	7,1	170	97,1	67	1 434	21,4	67	100,0
<i>dont : économie et gestion</i>	99	700	7,1	94	94,9	38	566	14,9	38	100,0
<i>sciences industrielles de l'ingénieur</i>	63	434	6,9	63	100,0	16	504	31,5	16	100,0
Disciplines artistiques	88	619	7,0	72	81,8	33	487	14,8	33	100,0
Éducation physique et sportive	40	471	11,8	40	100,0	100	1 124	11,2	100	100,0
Total	1 620	10 332	6,4	1 475	91,0	825	11 558	14,0	825	100,0
Évolution 2014/2013 (2)	2,0	7,2	0,3	-1,3	-3,0	-0,7	15,5	2,0	-0,6	0,1
Capes										
Disciplines scientifiques	4 009	11 259	2,8	2 739	68,3	210	1 122	5,3	195	92,9
<i>dont : mathématiques</i>	2 922	5 302	1,8	1 712	58,6	165	740	4,5	156	94,5
<i>sciences de la vie et de la Terre</i>	742	3 392	4,6	682	91,9	35	288	8,2	35	100,0
Disciplines littéraires et sciences humaines	5 046	17 482	3,5	4 038	80,0	269	2 508	9,3	269	100,0
<i>dont : lettres modernes</i>	2 268	4 626	2,0	1 846	81,4	99	760	7,7	99	100,0
<i>histoire et géographie</i>	1 385	7 024	5,1	1 183	85,4	65	726	11,2	65	100,0
Langues	3 848	14 453	3,8	3 045	79,1	166	1 162	7,0	166	100,0
<i>dont : anglais</i>	2 305	6 590	2,9	1 782	77,3	118	603	5,1	118	100,0
<i>espagnol</i>	730	5 080	7,0	681	93,3	20	453	22,7	20	100,0
Disciplines artistiques	782	2 694	3,4	641	82,0	65	441	6,8	65	100,0
Langages spéciaux	7	22	3,1	7	100,0					
Total	13 692	45 910	3,4	10 470	76,5	710	5 233	7,4	695	97,9
Évolution 2014/2013 (2)	120,2	199,8	0,9	99,5	-7,9	2,6	-10,5	-1,0	0,6	-2,0
Capeps	1 549	4 399	2,8	1 373	88,6	55	832	15,1	55	100,0
Évolution 2014/2013 (2)	103,8	252,2	1,2	80,7	-11,4	-15,4	-7,3	1,3	-16,7	-1,5
Capet										
<i>dont : sciences industrielles de l'ingénieur</i>	424	744	1,8	260	61,3					
<i>économie et gestion</i>	332	2 274	6,8	292	88,0	24	295	12,3	24	100,0
Évolution 2014/2013 (2)	115,7	197,8	1,2	155,0	11,7	2,0	-2,0	-0,3	-2,1	-4,0
CAPLP										
Disciplines d'enseignement général	1 359	4 979	3,7	1 060	78,0	85	809	9,5	81	95,3
<i>dont : lettres-histoire et géographie</i>	488	1 564	3,2	371	76,0	20	312	15,6	20	100,0
<i>mathématiques-physique chimie</i>	450	1 674	3,7	348	77,3	35	247	7,1	31	88,6
Disciplines professionnelles	1 669	5 212	3,1	1 131	67,8	195	944	4,8	164	84,1
<i>dont : biotechnologies</i>	417	745	1,8	244	58,5	40	256	6,4	40	100,0
<i>économie et gestion</i>	244	2 157	8,8	220	90,2	25	187	7,5	25	100,0
Total	3 028	10 191	3,4	2 191	72,4	280	1 753	6,3	245	87,5
Évolution 2014/2013 (2)	89,1	113,6	0,4	68,0	-9,0	68,7	-3,0	-4,6	50,3	-10,7
Tous concours	20 890	75 118	3,6	16 274	77,9	1 920	19 764	10,3	1 867	97,2
Évolution 2014/2013 (2)	96,5	131,8	0,6	78,7	-7,7	6,5	4,3	-0,2	3,8	-2,5

► Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. Au concours interne de l'agrégation, l'histoire et la géographie sont regroupées au sein d'une seule section.
2. Évolution en %, en point pour le taux de réussite.

DÉFINITIONS

En 2014, 660 postes de conseillers principaux d'éducation (CPE) ont été proposés (600 au concours externe et 60 au concours interne), soit une progression de 83 % par rapport à la session 2013 (1). Comme pour les concours enseignants, deux sessions, exceptionnelle et renouvelée, se sont tenues pour le concours externe du certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller principal d'éducation, doublant l'offre de postes. Les candidats se sont aussi présentés massivement (+ 166 %) (2). Pour la voie interne, le nombre de présents a diminué de 12 % pour une offre de postes stable. 11 % des candidats présents au concours externe ont été admis (15 % en 2013), 3 % au concours interne, soit une moyenne de 9 % comme l'année précédente (3). Le concours externe, jusqu'à présent épargné par la crise des recrutements, enregistre un déficit de 5 %. Tous les postes ont été pourvus dans la voie interne.

Le nombre de postes mis aux concours de conseillers d'orientation-psychologues (COP) passe de 88 à 80 en un an, soit - 9 %. La baisse du nombre de candidats présents est plus rapide (- 16 %). Tous les postes offerts ont été pourvus. Le taux de réussite s'établit à 13 % et 24 % pour les voies externe et interne, soit une moyenne de 14,3 % (13,3 % en 2013).

De plus, 137 candidats ont été reçus aux concours réservés de CPE et de COP pour 152 postes offerts.

Les femmes représentent 82 % des lauréats contre 76 % en 2013 ; leur part progresse dans la voie externe. La féminisation demeure plus élevée aux concours de COP (93 %) qu'aux concours de CPE (80 %). L'âge moyen des lauréats diminue légèrement pour l'ensemble des concours, passant de 30,4 à 29,8 ans.

Les personnels d'éducation et de surveillance (presque exclusivement des assistants d'éducation) représentent toujours le premier vivier de recrutements de CPE, suivi par les étudiants. Aux concours de COP, 61 % des postes sont pourvus par des conseillers d'orientation intérimaires (4). En 2014, deux générations de candidats se côtoient. Quatre admis sur dix aux concours de CPE ont déclaré posséder une maîtrise (12 %) ou être inscrits en M1 (30 %). Un sur deux est titulaire d'un master (35 %) ou engagé dans la finalisation du diplôme (14 %). Aux concours de COP, près d'un lauréat sur deux possède un diplôme en psychologie de niveau master et un sur cinq une licence.

CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION - Les épreuves de la session exceptionnelle sont définies dans les arrêtés du 28 décembre 2009 modifiés. La mise en œuvre d'une nouvelle définition des épreuves est décrite dans l'arrêté du 19 avril 2013 modifié fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller principal d'éducation. Les concours 2014 exceptionnel ou renouvelé s'adressent aux étudiants inscrits en master 1 mais les étudiants inscrits ou diplômés en master 2 peuvent également s'y présenter, de même que les titulaires d'un titre sanctionnant un cycle d'études post-secondaires d'au moins cinq années. Les candidats au concours interne doivent en outre remplir les conditions de services publics (ancienneté notamment) en qualité d'agent public.

CONSEILLERS D'ORIENTATION-PSYCHOLOGUES - Les épreuves sont décrites dans l'arrêté du 20 mars 1991 modifié fixant les modalités des concours de recrutement dans le corps des directeurs de centre d'information et d'orientation et conseillers d'orientation-psychologues. Peuvent se présenter aux concours les candidats justifiant de la licence en psychologie, d'un diplôme permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue dont la liste est fixée par le décret n° 90-255 du 22 mars 1990, ou d'un diplôme équivalent à la licence en psychologie.

LES RECRUTEMENTS RÉSERVÉS - Les concours réservés pour les CPE et les COP, mis en place pour une durée de quatre ans à partir de la session 2013 dans le cadre de la résorption de l'emploi précaire, ne posent aucune exigence de diplôme. La loi Sauvadet précise que ce mode de recrutement doit valoriser les acquis professionnels ; l'épreuve d'admissibilité repose sur l'étude d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

PRÉSENTS - Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou candidats ayant envoyé un dossier RAEP. Leur nombre est toujours inférieur ou égal à celui des candidats inscrits.

ADMIS - Candidats admis sur liste principale.

TAUX DE RÉUSSITE - Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système de gestion Ocean.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Tableaux statistiques, n°s 7166, 7155, 7131, 7111, 7092.

1 Évolution du nombre de postes, de présents et d'admis aux concours de personnels d'éducation et d'orientation

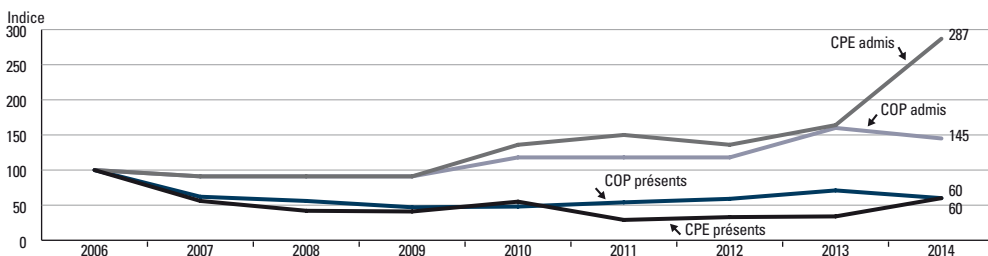
		2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	dont 2014 exc. (2)
Conseillers principaux d'éducation (CPE) (1)	Postes	220	200	200	200	300	330	300	360	660	300
	Présents	11 635	6 553	4 890	4 757	6 394	3 354	3 875	3 962	6 946	2 501
	Admis	220	200	200	200	300	330	300	360	632	272
Conseillers d'orientation-psychologues (COP) (1)	Postes	55	50	50	50	65	65	65	88	80	-
	Présents	941	584	524	445	453	507	557	664	560	-
	Admis	55	50	50	50	65	65	65	88	80	-
Tous concours	Postes	275	250	250	250	365	395	365	448	740	300
	Présents	12 576	7 137	5 414	5 202	6 847	3 861	4 432	4 626	7 506	2 501
	Admis	275	250	250	250	365	395	365	448	712	272
Recrutements réservés	Postes	-	-	-	-	-	-	-	100	152	-
	Présents	-	-	-	-	-	-	-	536	219	-
	Admis	-	-	-	-	-	-	-	95	137	-

► Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. Les concours internes ont été gelés de 2007 à 2009.

2. Session exceptionnelle.

2 Évolution du nombre de présents et d'admis aux concours de personnels d'éducation et d'orientation, base 100 en 2006.



► Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.

3 Concours de personnels d'éducation et d'orientation en 2014

	Postes	Présents	Admis	Taux de réussite	Part des femmes parmi les lauréats (%)	Âge moyen des lauréats
Conseillers principaux d'éducation	660	6 946	632	9,1	80,4	29,5
Concours externe	600	5 179	572	11,0	82,2	29,1
Concours interne	60	1 767	60	3,4	63,3	34,0
Conseillers d'orientation-psychologues	80	560	80	14,3	92,5	31,6
Concours externe	60	478	60	12,6	93,3	30,4
Concours interne	20	82	20	24,4	90,0	35,3
Total	740	7 506	712	9,5	81,7	29,8

► Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.

4 Origine et niveau de diplôme des lauréats des concours de personnels d'éducation et d'orientation en 2014

	CPE	COP	Tous concours
Étudiants	221	2	223
Personnels d'éducation et de surveillance	279	3	282
Conseillers d'orientation intérimaire	-	49	49
Enseignants titulaires et non titulaires	55	9	64
Demandeurs d'emploi, secteur privé, fonctionnaires	77	17	94
Toutes origines	632	80	712
Doctorat	4	-	4
Master/niveau I	587	38	625
dont : master 1 (maîtrise)	75	-	75
inscription en M1	191	-	191
master 2	223	38	261
inscription en M2	90	-	90
Licence/niveau II	21	32	53
dont licence	20	17	37
Infra-bac/autres (1)	20	10	30
Tous niveaux de diplôme	632	80	712

► Champ : France métropolitaine + DOM (2).

1. Dispense de titre et autres diplômes.

2. Il n'y a pas de lauréat dans les COM et en Nouvelle-Calédonie.

DÉFINITIONS

À LA SESSION 2014, le nombre de postes ouverts au concours de recrutement de personnels de direction de première classe (C1) passe de 50 à 45 par rapport à l'année précédente, le nombre de candidats présents baisse également (- 7,1 %) (1). Le taux de réussite s'établit à 24,7 %, son niveau le plus sélectif depuis 2008 (40,9 %). Le nombre de postes diminue également au concours de deuxième classe (C2), passant de 650 à 605, et le nombre de présents est en légère baisse (- 2,0 %). Le taux de réussite atteint aussi son plus bas niveau (15,9 %) depuis 2008 (26,0 %). Pour les deux concours, tous les postes ont été pourvus comme aux dernières sessions.

À la session 2014, le nombre de postes au concours de recrutement des inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) reste inchangé (115) par rapport à la session précédente ; les deux tiers d'entre eux sont offerts pour l'enseignement du premier degré (2). Le nombre de candidats inscrits est quasiment stable, et 29 % d'entre eux ont vu leur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) retenu, contre 32 % en 2013. Le ratio admis/inscrits se maintient autour de 12 %, avec néanmoins une baisse sensible en « information et orientation » (19,7 % au lieu de 26,8 %). Tous les postes ont été pourvus pour l'ensemble des spécialités.

80 postes ont été offerts au concours 2014 de recrutement des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) soit 10 postes de plus qu'en 2013 (3). Après une baisse de 5,9 % des inscriptions entre 2012 et 2013, le nombre de candidats ayant présenté leur dossier RAEP augmente de 13,8 % en 2014 par rapport à la session précédente. Le taux de réussite passe de 27,6 % à 27,0 %. Il varie de 8,8 % dans la spécialité « administration et vie scolaire » à 80,0 % en anglais. Tous les postes ont été pourvus sauf deux en mathématiques.

LES EMPLOIS DE DIRECTION DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT OU DE FORMATION RELEVANT DE L'ÉDUCATION NATIONALE - Ils sont occupés par des personnels appartenant au corps des personnels de direction. Il existe deux concours de recrutement : le concours de première classe (C1) et le concours de deuxième classe (C2). L'arrêté du 21 août 2006 modifié fixe les modalités d'organisation et la nature des épreuves des concours.

INSPECTEURS DE L'ÉDUCATION NATIONALE (IEN) ET INSPECTEURS D'ACADÉMIE-INSPECTEURS PÉDAGOGIQUES RÉGIONAUX (IA-IPR) - Depuis la session 2011, les épreuves d'admissibilité et d'admission ont évolué. Chacun des concours s'appuie désormais sur le dispositif de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Les modalités de recrutement sont définies par l'arrêté du 22 juin 2010 modifié.

PRÉSENTS - Candidats qui se sont présentés à l'épreuve écrite des concours de personnels de direction. Leur nombre est toujours inférieur ou égal à celui des candidats inscrits.

ADMIS - Candidats admis sur liste principale.

TAUX DE COUVERTURE - Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %.

TAUX DE RÉUSSITE - Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, ou rapport du nombre d'admis au nombre d'inscrits pour les concours de personnels d'inspection, en %.

SOURCES

MENESR-DGRH.

1 Concours de personnels de direction, session 2014.

Concours	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Taux de réussite (%)
Première classe (C1)	45	202	182	90	45	24,7
Deuxième classe (C2)	605	4 024	3 797	1 211	605	15,9
Total	650	4 226	3 979	1 301	650	16,3
Rappel 2013	700	4 384	4 069	1 404	700	17,2
Rappel 2012	800	4 485	4 112	1 577	800	19,5

► **Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

2 Concours d'inspecteurs de l'Éducation nationale, session 2014.

Spécialités	Postes	Inscrits (1)	Admissibles (1)	Admis	Admis/postes (%)	Admis/inscrits (%)
Enseignement du premier degré	75	610	166	75	100,0	12,3
Information et orientation	12	61	30	12	100,0	19,7
Enseignement général	10	77	23	10	100,0	13,0
Lettres-langues vivantes	2	11	4	2	100,0	18,2
Lettres-histoire géographie	5	37	12	5	100,0	13,5
Mathématiques-sciences physiques et chimiques	3	29	7	3	100,0	10,3
Enseignement technique	18	175	46	18	100,0	10,3
Économie et gestion	8	67	20	8	100,0	11,9
Sciences biologiques et sciences sociales appliquées	2	19	6	2	100,0	10,5
Sciences et techniques industrielles	8	89	20	8	100,0	9,0
Total	115	923	265	115	100,0	12,5
Rappel 2013	115	943	298	115	100,0	12,2
Rappel 2012	125	1 028	301	124	99,2	12,1

► **Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

1. Les inscrits sont les candidats dont les dossiers sont examinés, les admissibles ceux dont le dossier RAEP a été retenu et qui sont autorisés à passer l'épreuve d'entretien.

3 Concours d'inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux, session 2014.

Spécialités	Postes	Inscrits (1)	Admissibles (1)	Admis	Admis/postes (%)	Admis/inscrits (%)
Administration et vie scolaire	8	91	19	8	100,0	8,8
Allemand	3	7	5	3	100,0	42,9
Anglais	4	5	4	4	100,0	80,0
Arts plastiques	2	4	4	2	100,0	50,0
Biotechnologie génie biologique	1	3	2	1	100,0	33,3
Économie et gestion	3	16	7	3	100,0	18,8
Éducation musicale	2	4	3	2	100,0	50,0
Éducation physique et sportive	10	34	20	10	100,0	29,4
Espagnol	3	5	5	3	100,0	60,0
Histoire-géographie	5	25	11	5	100,0	20,0
Lettres	11	27	22	11	100,0	40,7
Mathématiques	10	17	12	8	80,0	47,1
Philosophie	2	4	3	2	100,0	50,0
Sciences de la vie et de la Terre	5	12	7	5	100,0	41,7
Sciences économiques et sociales	2	7	4	2	100,0	28,6
Sciences médico-sociales	1	2	2	1	100,0	50,0
Sciences physiques et chimiques	4	14	8	4	100,0	28,6
STI - option sciences industrielles	4	12	8	4	100,0	33,3
Total	80	289	146	78	97,5	27,0
Rappel 2013	70	254	135	70	100,0	27,6
Rappel 2012	75	270	129	68	90,7	25,2

► **Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

1. Les inscrits sont les candidats dont les dossiers sont examinés, les admissibles ceux dont le dossier RAEP a été retenu et qui sont autorisés à passer l'épreuve d'entretien.

DÉFINITIONS

A LA SESSION 2014, 1 962 postes ont été offerts aux différents concours de recrutement de personnels ASS (54,5 % aux concours externes, 45,5 % aux concours internes) contre 1 625 en 2013, soit une hausse de 21 % (1). Les candidats présents sont globalement plus nombreux. Ces évolutions sont très variables selon la voie de recrutement. La progression du nombre de candidats est deux fois plus importante (+ 32 %) que celle des postes (+ 13 %) aux concours externes contrairement aux concours internes (+ 25 % et + 32 %). Un peu plus de 9 postes sur 10 correspondent à des concours déconcentrés (secrétaire et adjoint administratifs, infirmier, assistant de service social) et plus des trois quarts sont destinés à la filière administrative. À peine plus de 4 % des présents aux concours externes ont été admis (4,9 % en 2013), 4,6 % aux concours internes (4,3 % en 2013). La filière administrative enregistre toujours des taux de réussite particulièrement faibles dans les deux voies de recrutement par rapport à la filière sociale et de santé où tous les postes n'ont pas été pourvus (2). Près de la moitié des postes est restée vacante au concours de médecin. Par ailleurs, 196 candidats ont été admis aux concours et examens professionnalisés réservés (468 à la session précédente) pour 427 postes offerts dans les filières administrative, sociale et de santé, soit 54 % de postes non pourvus au lieu de 29 % en 2013.

99 postes ont été ouverts aux concours de recrutement 2014 de personnels des bibliothèques (54,5 % aux concours externes, 45,5 % aux concours internes) contre 128 en 2013 (3). Aux concours externes, la baisse du nombre de candidats présents (- 35,8 %) est beaucoup plus accentuée que celle du nombre de postes (- 14,3 %), alors qu'elles sont du même ordre aux concours internes autour de 30 %. Le taux de réussite demeure un peu plus élevé aux concours internes (4,0 %) qu'aux concours externes (2,1 %). Les taux de réussite aux concours de bibliothécaire sont les plus faibles. Tous les postes ouverts ont été pourvus, à l'exception du concours interne de conservateur. De plus, 19 candidats ont été admis aux examens professionnalisés réservés de la filière bibliothèque pour 26 postes offerts, soit un taux de couverture de 73 %, au lieu de 16 % à la première session organisée en 2013.

LE RECRUTEMENT DE PERSONNELS ADMINISTRATIFS, SOCIAUX ET DE SANTÉ (ASS)

- Il s'opère selon deux modalités. Les concours dits « nationaux » sont organisés pour les corps de catégorie A (attaché d'administration, médecin et conseiller technique de service social) : les inscriptions se font auprès des services académiques, qui convoquent les candidats aux épreuves d'admissibilité, et les épreuves d'admission sont organisées au niveau de l'administration centrale. Les postes offerts à ces concours sont à pourvoir sur l'ensemble du territoire. Le lieu d'affectation est indépendant de l'académie dans laquelle le candidat s'inscrit. Pour les corps de catégories B et C, les concours sont « déconcentrés », organisés par les rectorats et les vice-rectorats : les inscriptions se font auprès des services académiques qui convoquent les candidats aux épreuves écrites. En cas de réussite, les affectations sont prononcées au sein de l'académie organisatrice : le lieu d'affectation dépend directement de l'académie dans laquelle le candidat s'inscrit. Depuis la session 2012, les personnels de laboratoire sont intégrés dans les corps analogues de la filière ITRF.

LES CONCOURS DE PERSONNELS DES BIBLIOTHÈQUES

- Ils sont organisés par la direction générale des ressources humaines du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche depuis la session 2009. Le concours de conservateur des bibliothèques réservé aux élèves et anciens élèves de l'École nationale des chartes, et aux candidats bénéficiant d'un diplôme ou d'un titre reconnu équivalent à la troisième année de scolarité de cette école, est comptabilisé avec le concours interne de conservateur. Depuis 2013, des concours de bibliothécaires assistants spécialisés, classe normale et classe supérieure, ont été organisés pour ce corps regroupant l'ensemble de la catégorie B de la filière bibliothèque (assistants des bibliothèques et bibliothécaires adjoints spécialisés).

RECRUTEMENTS RÉSERVÉS - La loi 2012-347 du 12 mars 2012, dite « loi Sauvadet », relative à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, autorise l'ouverture, durant quatre ans maximum, de concours et examens professionnalisés réservés pour les agents contractuels remplissant certaines conditions pour l'accès à certains corps de fonctionnaires.

PRÉSENTS - Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours. Pour les concours de médecin, de conseiller technique de service social et d'assistant de service social, il s'agit des candidats présents à l'épreuve orale d'admission.

ADMIS - Candidats admis sur liste principale.

DÉFINITIONS DES TAUX - Voir 9.25.

SOURCES

- MENESR-DEPP, Système de gestion Ocean.
- MENESR-DGRH.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 2014-n°35.

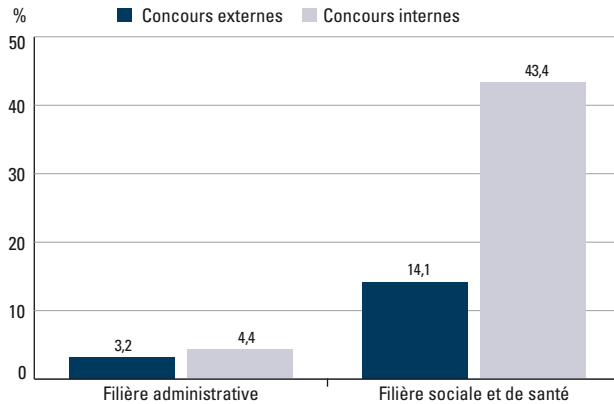
1 Concours de personnels ASS, session 2014.

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% admis/présents	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% admis/présents
Attaché d'administration (1)	-	-	-	-	-	98	5 769	3 498	98	2,8
Secrétaire administratif de classe normale (2) (3)	393	23 906	10 430	393	3,8	409	15 525	10 418	408	3,9
Secrétaire administratif de classe supérieure (3)	56	2 870	1 093	56	5,1	48	2 186	1 306	48	3,7
Adjoint administratif de 1 ^{re} classe (2) (3)	251	18 415	10 300	251	2,4	292	6 048	4 217	292	6,9
Total filière administrative	700	45 191	21 823	700	3,2	847	29 528	19 439	846	4,4
Évolution 2014/2013 (7)	24,1	20,4	35,8	25,2	-0,3	33,0	17,4	25,1	32,8	0,3
Médecin (4)	47	48	34	24	70,6	-	-	-	-	-
Conseiller technique de service social (5)	-	-	-	-	-	24	63	60	24	40,0
Assistant de service social	56	1 124	576	56	9,7	21	79	39	19	48,7
Infirmier (6)	267	2 251	1 622	234	14,4	-	-	-	-	-
Total filière sociale et de santé	370	3 423	2 232	314	14,1	45	142	99	43	43,4
Évolution 2014/2013 (7)	-3,4	13,2	5,2	-4,6	-1,4	9,8	20,3	23,8	30,3	2,1
Total	1 070	48 614	24 055	1 014	4,2	892	29 670	19 538	889	4,6
Évolution 2014/2013 (7)	13,0	19,9	32,3	14,2	-0,7	31,6	17,4	25,1	32,7	0,3

► **Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

1. Le recrutement externe d'attaché d'administration se fait par la voie des instituts régionaux d'administration (IRA).
2. Pour la session 2014, les concours de secrétaire administratif de classe normale et d'adjoint administratif de 1^{re} classe sont des concours interministériels.
3. Y compris administration centrale.
4. Depuis la session 2009, le concours de médecin est un concours unique sur titres et travaux comptabilisé dans les concours externes.
5. Le concours unique de conseiller technique de service social est comptabilisé dans les concours internes.
6. Depuis la session 2004, le concours d'infirmier est un concours unique comptabilisé dans les concours externes.
7. Évolution en % pour les effectifs ; en point pour les taux.

2 Taux de réussite selon la filière, session 2014, en %.



► **Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

3 Concours de personnels des bibliothèques, session 2014.

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% admis/présents	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% admis/présents
Conservateur	11	1 018	403	11	2,7	17	406	162	13	8,0
Bibliothécaire	14	2 545	986	14	1,4	6	602	346	6	1,7
Bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale	24	3 034	1 037	24	2,3	18	555	324	18	5,6
Bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure	5	423	169	5	3,0	4	276	182	4	2,2
Total	54	7 020	2 595	54	2,1	45	1 839	1 014	41	4,0
Évolution 2014/2013 (1)	-14,3	-38,7	-35,8	-14,3	0,5	-30,8	-35,9	-31,6	-34,9	-0,2

► **Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

1. Évolution en % pour les effectifs ; en point pour les taux.

DÉFINITIONS

LE NOMBRE DE POSTES ouverts à la session 2014 aux différents concours de recrutement de personnels ITRF est comparable à celui de la session précédente, soit 1 873 postes (58 % aux concours externes, 42 % aux concours internes) (1). 51 % des postes sont offerts aux concours de catégorie A (ingénieurs de recherche, d'études et assistants-ingénieurs), 31 % aux concours de techniciens de catégorie B, et 18 % aux concours d'adjoints techniques de catégorie C. On compte 21 candidats présents pour un poste aux concours externes, 17 aux concours internes.

1 656 candidats ont été reçus à un concours ITRF, soit un taux de couverture de 88,4 % (89,3 % en 2013), inférieur aux concours externes (87,7 %) par rapport aux concours internes (89,4 %). Les concours d'adjoints techniques enregistrent toujours les taux les plus élevés.

Le taux de réussite global (4,5 %), comparable à celui de 2013 (4,2 %), demeure légèrement plus élevé aux concours internes (5,2 %) qu'aux concours externes (4,1 %). Pour les deux voies de recrutement, les taux les plus élevés concernent les concours de catégories B et C.

Pour la plupart des concours, l'existence de listes complémentaires (1 305 admis dont 64,3 % aux concours externes) permet de couvrir les besoins en recrutement, et de pallier les éventuels désistements.

Tous corps et voies confondus, la branche d'activité professionnelle « gestion et pilotage » (BAP J) rassemble plus d'un tiers des lauréats (38,7 %) ; cette part atteint 49,2 % aux concours internes, 31,1 % aux concours externes.

Par ailleurs, 887 postes supplémentaires ont été ouverts aux examens professionnalisés réservés dans le cadre du « dispositif Sauvadet ». 80 % d'entre eux ont été pourvus avec 711 candidats reçus.

LES CONCOURS DE RECRUTEMENT DES INGÉNIEURS ET PERSONNELS TECHNIQUES DE RECHERCHE ET DE FORMATION (ITRF) - Ils sont organisés par branche d'activité professionnelle (BAP) et par emploi-type. Les métiers de la recherche et de la formation sont répartis en huit BAP (A : sciences du vivant ; B : sciences chimiques et sciences des matériaux ; C : sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique ; D : sciences humaines et sociales ; E : informatique, statistique et calcul scientifique ; F : information, documentation, culture, communication, édition, TICE ; G : patrimoine, logistique, prévention et restauration ; J : gestion et pilotage).

Depuis la session 2012, les techniciens de laboratoire ont été intégrés aux ITRF. Les recrutements s'opèrent désormais dans le corps des techniciens de recherche et de formation dans les BAP A et B.

L'arrêté du 28 décembre 2011 fixe les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ITRF. Les concours de catégorie A comportent une phase d'admissibilité nationale et une phase d'admission locale. Le jury d'admission établit la liste des candidats admis au niveau de chaque établissement dans lequel au moins un poste est offert dans un emploi-type. Les concours de catégories B et C sont organisés au niveau des académies, dans le cadre de zones géographiques, par un établissement d'enseignement supérieur appartenant à chacune de ces dites zones.

LES RECRUTEMENTS RÉSERVÉS - La loi Sauvadet du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique prévoit un plan de titularisation d'agents non titulaires pendant quatre années à partir de la session 2013, sous condition d'ancienneté de service. Les épreuves prennent en compte les acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

INSCRITS - Candidats ayant retourné leur(s) dossier(s) complété(s) au centre organisateur. En catégorie A, un concours est identifié par affectataire d'emploi (phase locale d'admission). Une même personne peut donc s'inscrire à plusieurs concours dans le même emploi-type. Il est donc nécessaire, pour ce type de concours, de raisonner en termes de candidatures et non de candidats physiques.

PRÉSENTS - Candidats qui se sont présentés à l'épreuve écrite du concours, lorsqu'elle existe, ou dont le dossier a été reçu.

ADMIS - Candidats admis sur liste principale.

TAUX DE COUVERTURE - Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %.

TAUX DE RÉUSSITE - Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

SOURCES

MENESR-DGRH, Système d'information Senorita.

1 Concours de personnels ITRF, session 2014.

Corps	BAP	Concours externes					Concours internes				
		Postes	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite	Postes	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite
Ingénieur de recherche (IGR)	A	23	507	505	19	3,8	3	6	6	3	50,0
	B	11	406	379	11	2,9	1	1	1	1	100,0
	C	11	197	187	9	4,8					
	D	5	109	104	5	4,8					
	E	32	532	531	23	4,3	23	356	356	16	4,5
	F	5	90	89	3	3,4	6	68	68	6	8,8
	G	10	111	109	10	9,2	2	10	10	2	20,0
	J	12	189	169	9	5,3	20	338	335	13	3,9
Total		109	2 141	2 073	89	4,3	55	779	776	41	5,3
Ingénieur d'études (IGE)	A	22	889	888	20	2,3	6	32	32	5	15,6
	B	8	326	320	8	2,5	2	19	19	2	10,5
	C	25	425	382	23	6,0	6	48	43	5	11,6
	D	12	414	406	12	3,0	1	3	3	1	33,3
	E	101	2 850	2 813	86	3,1	34	595	594	27	4,5
	F	42	1 836	1 827	38	2,1	18	185	184	14	7,6
	G	20	446	426	18	4,2	10	140	139	9	6,5
	J	114	5 583	5 564	99	1,8	68	1 928	1 925	56	2,9
Total		344	12 769	12 626	304	2,4	145	2 950	2 939	119	4,0
Assistant ingénieur (ASI)	A	14	587	349	14	4,0	8	74	74	7	9,5
	B	4	154	70	2	2,9	3	33	33	3	9,1
	C	14	325	129	12	9,3	12	94	94	11	11,7
	D	1	9	5	0	0,0	1	2	2	1	50,0
	E	38	1 370	642	32	5,0	23	659	659	20	3,0
	F	19	763	361	17	4,7	15	208	201	12	6,0
	G	13	186	99	4	4,0	19	243	224	15	6,7
	J	50	3 719	2 079	42	2,0	72	3 989	3 987	55	1,4
Total		153	7 113	3 734	123	3,3	153	5 302	5 274	124	2,4
Technicien RF	A	35	511	351	34	9,7	13	82	81	12	14,8
	B	16	346	219	16	7,3	7	74	70	7	10,0
	C	49	170	99	33	33,3	8	28	27	7	25,9
	D	7	66	29	7	24,1	2	7	7	2	28,6
	E	49	521	393	48	12,2	18	123	122	18	14,8
	F	24	429	271	20	7,4	16	115	115	15	13,0
	G	38	249	163	28	17,2	38	216	215	34	15,8
	J	119	2 854	1 956	117	6,0	147	2 180	2 162	141	6,5
Total		337	5 146	3 481	303	8,7	249	2 825	2 799	236	8,4
Adjoint technique	A	34	303	183	32	17,5	30	88	80	29	36,3
	B	38	309	201	37	18,4	28	88	82	28	34,1
	C	4	25	16	3	18,8	1	1	1	1	100,0
	D										
	E										
	F	6	94	50	5	10,0	6	32	32	6	18,8
	G	37	262	177	32	18,1	35	185	181	35	19,3
	J	31	1 301	887	31	3,5	78	1 172	1 167	78	6,7
Total		150	2 294	1 514	140	9,2	178	1 566	1 543	177	11,5
Ensemble	A	128	2 797	2 276	119	5,2	60	282	273	56	20,5
	B	77	1 541	1 189	74	6,2	41	215	205	41	20,0
	C	103	1 142	813	80	9,8	27	171	165	24	14,5
	D	25	598	544	24	4,4	4	12	12	4	33,3
	E	220	5 273	4 379	189	4,3	98	1 733	1 731	81	4,7
	F	96	3 212	2 598	83	3,2	61	608	600	53	8,8
	G	118	1 254	974	92	9,4	104	794	769	95	12,4
	J	326	13 646	10 655	298	2,8	385	9 607	9 576	343	3,6
Total		1 093	29 463	23 428	959	4,1	780	13 422	13 331	697	5,2
Rappel 2013		1 102	31 683	26 045	971	3,7	767	13 913	13 705	698	5,1

► Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.

10 BUDGET, COÛTS ET FINANCEMENT

10.1. Le financement de la dépense intérieure d'éducation	340
10.2. Le budget : analyse et évolution	342
10.3. L'évolution de la dépense intérieure d'éducation	344
10.4. Le financement des producteurs d'éducation	346
10.5. Les dépenses par élève et par étudiant	348
10.6. La taxe d'apprentissage	350
10.7. Les bourses nationales dans le second degré	352
10.8. L'aide aux étudiants	354
10.9. Les boursiers sur critères sociaux à l'université	356
10.10. L'action sociale en faveur des étudiants	358

DÉFINITIONS

LE COMPTE ÉCONOMIQUE DE L'ÉDUCATION comprend, outre les activités d'enseignement sous toutes leurs formes (scolaires de tous niveaux y compris apprentissage ou extrascolaires), des activités annexes permettant l'organisation du système éducatif (administration générale et recherche sur l'éducation) ou accompagnant et facilitant sa fréquentation (hébergement, restauration, orientation et médecine scolaires). S'ajoutent également des achats de biens et services liés à l'éducation (transports scolaires, manuels scolaires, fournitures et habillement demandés par les institutions scolaires, cours particuliers).

Tous financeurs confondus, l'effort de la collectivité nationale pour les activités d'éducation a été estimé, en 2013, à 144,8 milliards d'euros (données provisoires) (1). Il représente 6,8 % du PIB (voir 10.3). Les seules activités d'enseignement représentent 121,6 milliards d'euros, soit 84,0 % de la dépense intérieure d'éducation [DIE]. Les dépenses d'hébergement et de restauration en représentent 8,5 %. Les 7,5 % restants financent les autres activités : administration, orientation, médecine scolaire, transports scolaires, achat de fournitures, manuels scolaires, habillement et leçons particulières. La dépense d'enseignement du premier degré représente 27,3 % (33,2 milliards d'euros) de la dépense d'enseignement, celle du second degré 37,8 % (46,0 milliards d'euros), celle du supérieur 20,6 % (25,1 milliards d'euros) et celle de la formation continue et des autres activités extrascolaires 14,3 % (17,3 milliards d'euros).

L'État assure 54,3 % du financement final total de la dépense intérieure d'éducation, les collectivités territoriales 24,8 %, les ménages 11,0 %, les entreprises 8,5 % (essentiellement par le biais de la taxe d'apprentissage et de leurs dépenses pour financer la formation continue) et les autres administrations publiques 1,4 % (2).

Il est à noter qu'en termes de financement initial (avant transfert des bourses vers les ménages et de diverses subventions vers les collectivités territoriales), la part de l'État est encore plus importante, s'élevant à 57,0 %. En revanche, celles des collectivités territoriales (24,5 %) et surtout des ménages (8,4 %) sont plus faibles. Les caisses d'allocations familiales (CAF) contribuent en tant que financeur initial, à hauteur de 1,3 %, au financement de la DIE avec le versement aux ménages de l'allocation de rentrée scolaire.

COMPTE ÉCONOMIQUE DE L'ÉDUCATION - Compte satellite de la comptabilité nationale décrivant l'ensemble des flux monétaires intervenant dans le domaine de l'éducation, rassemblés dans un cadre cohérent, partageant des concepts et des nomenclatures avec la comptabilité nationale.

DÉPENSE INTÉRIEURE D'ÉDUCATION (DIE)

Total des dépenses effectuées en France métropolitaine et dans les DOM pour les activités d'éducation (enseignement, y compris formation continue, ou activités annexes) et pour l'achat des biens et services liés à l'éducation.

PRODUIT INTÉRIEUR BRUT (PIB) - Agrégat de la comptabilité nationale, le PIB est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits (lesquels ne sont pas affectés aux secteurs et aux branches d'activité).

FINANCEUR FINAL ET FINANCEUR INITIAL - Financeur final : dernier financeur. Par exemple, lorsqu'une collectivité territoriale est maître d'ouvrage d'une construction scolaire, elle peut recevoir une subvention de l'État. La totalité de la dépense est affectée à cette collectivité territoriale, dernier financeur. Les dépenses attribuées à l'État ne prennent pas en compte cette subvention.

Par contre, en reprenant l'exemple ci-dessus, si on choisit d'affecter la subvention au financeur État, alors on parle de financeur initial (avant transferts).

AVERTISSEMENT

Les méthodes, le champ et les concepts évoluent périodiquement. Ainsi en 2012, la mesure de la formation continue et des dépenses des communes et des ménages est revue. Les résultats sont aussi modifiés par le passage à la base 2010 de la comptabilité nationale intégrant notamment Mayotte dans le champ. Le niveau du PIB est également affecté par le changement de base. Ce rebasage ainsi que les modifications apportées en 1999 (intégration des DOM) et en 2006 (passage à la LOLF) provoquent des ruptures dans les séries brutes. Pour permettre un suivi chronologique, les principales séries de données ont fait l'objet d'une rétropolation jusqu'en 1980.

Les montants ainsi recalculés et présentés ici diffèrent donc de ceux des éditions précédentes de RERS.

SOURCES

MENESR-DEPP, Compte provisoire de l'éducation pour 2013.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 2014-n° 37 ; 13.28 ; 12.29 ; 12.17 ; 11.29.
- *Les dossiers*, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 1999 à 2009 », n° 199, 2011.

1 Le financement des activités d'éducation et des achats de biens et services liés à l'éducation en 2013, dépenses totales (courantes + capital) des financeurs finals (évaluation provisoire en millions d'euros).

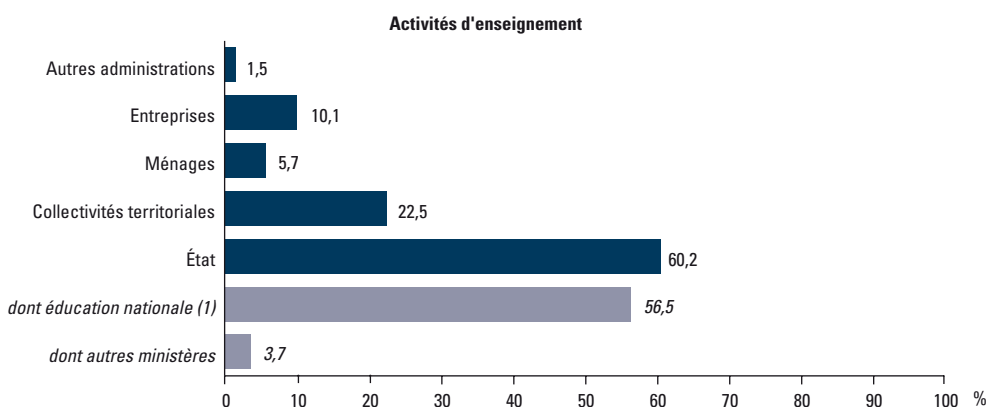
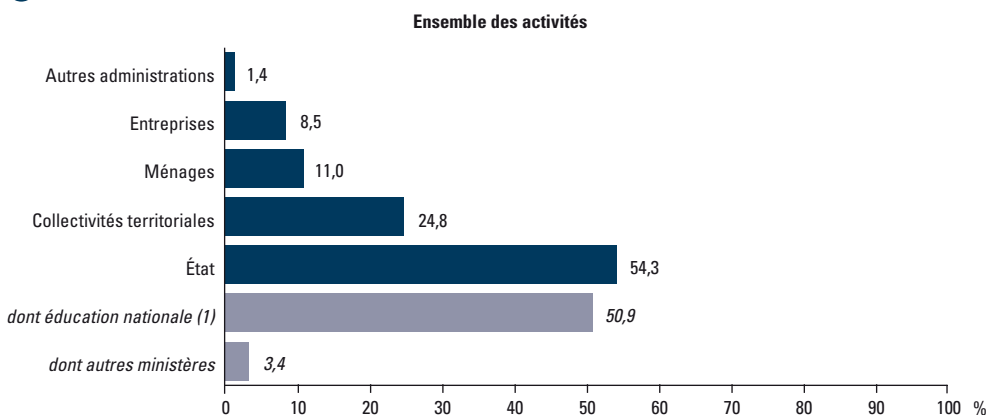
	Éducation nationale (1)	Autres ministères (2)	Total État	Collectivités territoriales	Autres administrations	Ménages	Entreprises et autres fin. privés	Total général	
Enseignement de type scolaire	Premier degré	20 431	78	20 509	11 706	170	824	1	33 211
	Second degré	32 331	1 347	33 678	9 291	252	1 623	1 137	45 981
	Enseignement supérieur (3)	15 383	1 751	17 133	2 493	585	2 555	2 325	25 092
Enseignement de type extrascolaire (4)	564	1 292	1 856	3 881	875	1 923	8 801	17 336	
Total dépense intérieure d'enseignement	68 709	4 468	73 177	27 372	1 882	6 925	12 264	121 620	
Activités annexes	Hébergement, restauration	1 458	210	1 668	5 568	79	4 907	61	12 282
	Médecine scolaire	671		671	23				693
	Orientation	300		300	12		7	2	321
	Administration générale	2 595	259	2 854	366	6	6	40	3 273
Achats de biens et service liés	Transports scolaires				2 416		447		2 863
	Fournitures et livres scolaires				168		2 734		2 902
	Habillement, leçons part.						819		819
Total dépense intérieure d'éducation	73 734	4 936	78 670	35 924	1 967	15 846	12 367	144 774	

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.**

Note : pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

1. L'éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.
2. Y compris le reste du monde (Union européenne et autres pays étrangers).
3. Y compris la recherche universitaire.
4. Formation professionnelle continue et autres stages, formations dispensées dans les conservatoires municipaux, etc.

2 Structures du financement final en 2013, en %.



► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.**

1. L'éducation nationale comprend le ou les ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

DÉFINITIONS

DÉPUIS LA MISE EN PLACE de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) le 1^{er} janvier 2006, le budget du MENESR (ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche) est présenté dans deux missions interministérielles : « Enseignement scolaire (MIES) » et « Recherche et enseignement supérieur (MIREs) ». Les crédits votés pour 2015 au titre de ces deux missions s'élevaient à 92,3 milliards d'euros de dépenses, soit 31,2 % du budget de l'État et 4,2 % du PIB (1).

En 2015, 66,4 milliards d'euros sont consacrés à la mission « Enseignement scolaire » (Éducation nationale), soit une hausse de 2,0 % par rapport aux crédits exécutés en 2014. Les évolutions par programme des crédits demandés en 2015 font apparaître une augmentation des crédits alloués plus forte dans le premier degré (+ 2,3 % contre + 1,5 % dans le second degré) (2). Les crédits votés au titre du programme 230 « Vie de l'élève » augmentent de 9,1 %. Cette forte hausse est essentiellement due à la prorogation du fonds d'amorçage pour la mise en œuvre des rythmes scolaires. Les crédits du programme 139 « Enseignement privé des premier et second degrés » progressent très légèrement (+ 0,9 %). Le programme 408 « Internats de la réussite », apparu en 2014 pour adapter l'offre d'internat « *aux besoins des élèves qui vivent dans des conditions peu favorables à la réussite de leurs études* », n'est pas reconduit en 2015.

Au sein de la mission « Recherche et enseignement supérieur » (MIREs), les crédits du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » s'élevaient à 12,8 milliards d'euros pour 2015 (stable par rapport à 2014) et ceux du programme 231 « Vie étudiante » à 2,5 milliards d'euros (+ 1,9 %). Par ailleurs, la MIREs comprend d'autres programmes concernant principalement la recherche non universitaire. La très forte augmentation constatée entre 2013 et 2014, provient essentiellement de l'introduction de deux programmes s'inscrivant dans le cadre des nouveaux investissements d'avenir en 2014 : 409 « Écosystèmes d'excellence » et 410 « Recherche dans le domaine de l'aéronautique ». Ces programmes temporaires n'apparaissent plus en 2015. Les crédits votés pour les « autres programmes » retrouvent un niveau très proche de celui de 2012 et 2013 à 10,3 milliards d'euros.

CHAMP - Le champ des données présentées en 10.2 prend en compte la totalité des deux missions interministérielles « Enseignement scolaire » et « Recherche et enseignement supérieur » et ne correspond donc pas au champ des données en 10.1 et 10.3 à 10.5 qui n'inclut pas la recherche non universitaire.

LFI - Loi de finances initiale.

CRÉDITS EXÉCUTÉS (OU CRÉDITS CONSOMMÉS) - Crédits ayant fait l'objet d'une dépense effective.

CRÉDITS VOTÉS EN LFI - Crédits ouverts après leur approbation par le parlement.

BUDGET GÉNÉRAL DE L'ÉTAT - Ensemble des budgets civils et du budget du ministère de la Défense.

PRODUIT INTÉRIEUR BRUT (PIB) - Agrégat de la comptabilité nationale, il est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmenté des impôts moins les subventions sur les produits (lesquels ne sont pas affectés aux secteurs et aux branches d'activité). L'estimation du PIB pour 2015 est tirée de la note de conjoncture de l'Insee publiée en juin 2015, qui a retenu une hypothèse d'évolution de + 1,2 % en volume et + 1,0 % en prix, soit + 2,2 % en valeur.

LOLF - Loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances qui remplace l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État. La LOLF se décline en missions, programmes et actions.

MISSION - Une mission comprend un ensemble de programmes dépendant d'un (ou plusieurs) ministère(s), concourant à une politique publique définie.

PROGRAMME - Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

SOURCES

MENESR-DEPP, LFI 2015, I – Enseignement scolaire et II – Recherche et enseignement supérieur.

1 Évolution du budget de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur par rapport au budget de l'État et au PIB de 2012 à 2015, en milliards d'euros, prix courants.

	Crédits exécutés en			Crédits votés en LFI pour 2015	Évolution (%) 2015/2014
	2012	2013	2014		
Mission Enseignement scolaire (MIES)	62,3	63,4	65,1	66,4	2,0
Mission Recherche et enseignement supérieur (MIREs)	25,3	25,8	30,6	25,9	-15,3
Ensemble	87,6	89,2	95,7	92,3	-3,5
Part dans le budget État (%)	29,6	30,2	32,0	31,2	
Part dans le PIB (%) (1)	4,3	4,2	4,5	4,2	

1. PIB, voir « Définitions ».

2 Évolution des missions interministérielles « Enseignement scolaire » et « Recherche et enseignement supérieur » de 2012 à 2015, en millions d'euros, prix courants.

Mission interministérielle « Enseignement scolaire » (MIES)	Crédits exécutés en			Crédits votés en LFI pour 2015		Évolution (%) 2015/2014
	2012	2013	2014	Montant	%	
Programme 140 : Enseignement scolaire public du premier degré	18 310,6	18 748,4	19 383,0	19 829,3	29,9	2,3
Programme 141 : Enseignement scolaire public du second degré	29 550,3	29 880,9	30 510,8	30 975,3	46,6	1,5
Programme 230 : Vie de l'élève	4 009,0	4 245,5	4 449,4	4 855,0	7,3	9,1
Programme 139 : Enseignement privé du premier et du second degrés	7 074,7	7 084,6	7 112,7	7 174,4	10,8	0,9
Programme 214 : Soutien de la politique de l'Éducation nationale	2 096,2	2 148,3	2 164,0	2 192,3	3,3	1,3
Programme 408 : Internats de la réussite			138,0			
Sous total scolaire MENESR	61 040,8	62 107,7	63 757,9	65 026,3	97,9	2,0
Programme 143 : Enseignement technique agricole	1 304,1	1 328,5	1 353,6	1 377,3	2,1	1,8
Total mission « Enseignement scolaire »	62 344,9	63 436,2	65 111,4	66 403,7	100,0	2,0

Mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » (MIREs)	Crédits exécutés en			Crédits votés en LFI pour 2015		Évolution (%) 2015/2014
	2012	2013	2014	Montant	%	
Programme 150 : Formations supérieures et recherche universitaire						
Formation initiale et continue du baccalauréat au doctorat (actions 1 à 3)	5 397,6	5 509,2	5 588,8	5 615,2	21,7	0,5
Établissements d'enseignement privés (action 4)	93,4	81,1	74,0	78,9	0,3	6,6
Bibliothèques et documentation (action 5)	418,5	444,5	443,9	431,6	1,7	-2,8
Recherche universitaire (actions 6 à 12, puis action 17 à partir de 2015)	3 736,6	3 745,9	3 739,0	3 798,2	14,7	1,6
Diffusion des savoirs et musées (action 13)	102,8	108,1	108,6	106,4	0,4	-2,0
Immobilier (action 14)	1 311,5	1 358,5	1 262,0	1 244,9	4,8	-1,4
Pilotage et support du programme (action 15)	1 484,9	1 540,8	1 527,2	1 512,8	5,8	-0,9
Total programme 150	12 545,3	12 788,1	12 743,5	12 787,9	49,4	0,3
Programme 231 : Vie étudiante						
Aides directes (action 1)	1 886,0	1 918,2	2 049,5	2 075,9	8,0	1,3
Aides indirectes (action 2)	290,7	266,0	252,9	268,4	1,0	6,1
Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives (action 3)	60,7	55,6	57,9	62,4	0,2	7,7
Pilotage et animation du programme (action 4)	81,3	89,5	90,7	91,3	0,4	0,8
Total programme 231	2 318,7	2 329,3	2 451,0	2 498,1	9,6	1,9
Programme 142 - Enseignement supérieur et recherche agricoles	300,1	304,2	315,9	329,4	1,3	4,3
Autres programmes : 172, 186, 187, 190 à 193, 409, 410	10 115,0	10 374,0	15 043,9	10 277,3	39,7	-31,7
Total mission « Recherche et enseignement supérieur »	25 279,1	25 795,5	30 554,3	25 892,8	100,0	-15,3

Note : pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

DÉFINITIONS

LA DÉPENSE INTÉRIEURE D'ÉDUCATION (DIE) est évaluée pour 2013 à 144,8 milliards d'euros (données provisoires) (1). Elle a augmenté de 90 % depuis 1980 (aux prix de 2013). Cela correspond à un taux de croissance annuel moyen de l'ordre de 2,0 %. Durant la même période, le produit intérieur brut (PIB) a progressé de 82,2 %. La part de la DIE dans le PIB progresse donc, passant de 6,6 % en 1980 à 6,8 % en 2013. Depuis 1980, elle a fluctué pour atteindre un maximum de 7,8 % au cours des années 1995 et 1996 (2). Ensuite, elle a décliné régulièrement pour revenir à 6,7 % en 2008. Puis, après une remontée en 2009, sous l'effet d'une hausse de la DIE conjuguée au recul du PIB en raison de la crise, elle reste proche de 7,0 % jusqu'en 2011. En 2013 comme en 2012, la DIE représente 6,8 % du PIB.

La structure du financement de la DIE s'est également modifiée. La part de l'État (MENESR, plus autres ministères) baisse de plus de 11 points, de 65,7 % en 1980 à 54,4 % en 2013 (3). *A contrario*, celle des collectivités locales croît de plus de 10 points (de 14,6 % en 1980 à 24,8 % en 2013). En effet, les différentes lois de décentralisation ont transféré aux collectivités locales de nombreuses compétences dans différents domaines : fonctionnement et équipement des établissements du second degré, apprentissage, formation professionnelle et transport scolaire et, plus récemment, formations sociales et de santé, ainsi que la rémunération et la gestion des ex-personnels techniciens, ouvriers et de service (TOS) du second degré.

La structure de la DIE par niveau d'enseignement présente des évolutions notables (4). Dans un premier temps, la part consacrée à l'enseignement du premier degré décroît jusqu'à 27,3 % en 1992 (contre 30,0 % en 1980). Puis, elle augmente tendanciellement à nouveau pour atteindre 29,3 % en 2013 sous l'effet d'une hausse des naissances à partir du milieu des années 1990 et de la priorité accordée au premier degré au cours des années récentes.

À l'inverse, la part du second degré, quasiment stable autour de 42,5 % de 1980 à 1998, baisse depuis pour atteindre 38,9 % en 2013.

La part consacrée à l'enseignement supérieur croît de façon continue sur la période de 14,9 % de la DIE en 1980 à 19,8 % en 2013 mais, parallèlement, les effectifs d'étudiants doublent.

ÉDUCATION NATIONALE - L'éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

ÉVALUATION AUX PRIX DE 2013 - Estimation utilisée afin de corriger l'effet de la hausse des prix, permettant ainsi de suivre l'évolution « en volume » des dépenses d'éducation. Le déflateur utilisé est le prix du PIB.

FINANCEUR FINAL ET FINANCEUR INITIAL - Voir 10.1.

AUTRES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES - Sont regroupés sous cette appellation divers organismes intervenant dans le financement de l'éducation, en particulier l'Agence de service et paiement (ASP), qui sert d'intermédiaire pour le financement des personnels sur contrats aidés, et les organismes consulaires qui interviennent dans le financement des centres de formations d'apprentis et de certaines écoles supérieures privées.

AVERTISSEMENT

Les méthodes, le champ et les concepts évoluent périodiquement. Ainsi en 2012, la mesure de la formation continue et des dépenses des communes et des ménages est revue. Les résultats sont aussi modifiés par le passage à la base 2010 de la comptabilité nationale intégrant notamment Mayotte dans le champ. Le niveau du PIB est également affecté par le changement de base. Ce rebasage ainsi que les modifications apportées en 1999 (intégration des DOM) et en 2006 (passage à la LOLF) provoquent des ruptures dans les séries brutes. Pour permettre un suivi chronologique, les principales séries de données ont fait l'objet d'une rétropolation jusqu'en 1980.

Les montants ainsi recalculés et présentés ici diffèrent donc de ceux des éditions précédentes de RERS.

SOURCES

MENESR-DEPP, Compte provisoire de l'éducation pour 2013.

POUR EN SAVOIR PLUS

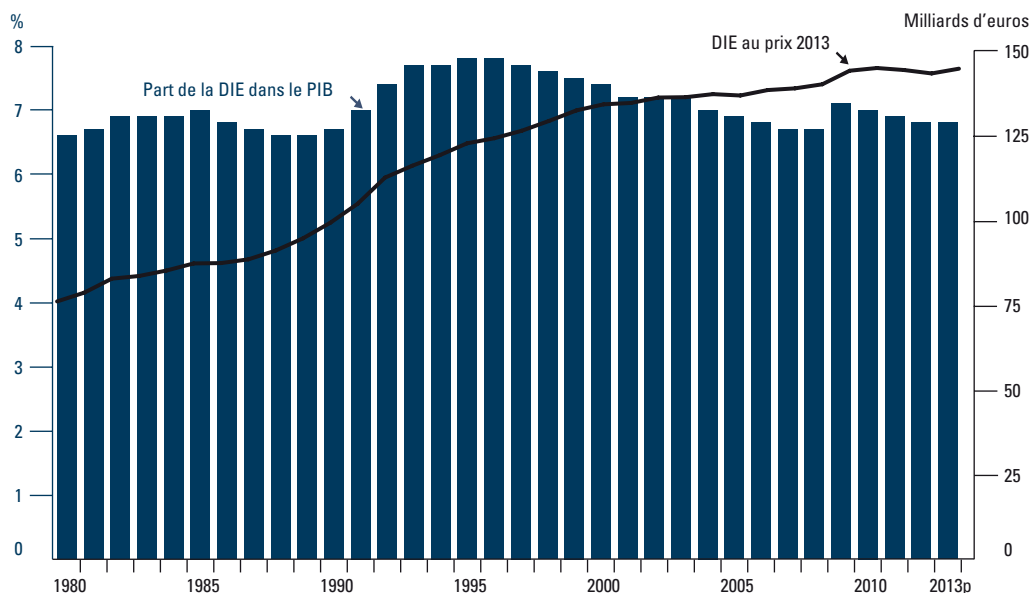
- *Notes d'Information* : 2014-n° 37 ; 13.28 ; 12.29 ; 12.17 ; 11.29.
 - *Les dossiers*, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 1999 à 2009 », n° 199, 2011.

1 Évolution de la dépense intérieure d'éducation et de sa part dans le PIB depuis 1980

	1980	1990	1995	2000	2005	2010	2012	2013p
DIE (millions d'euros, prix courants)	29 761	70 933	95 161	109 361	122 529	140 803	142 283	144 774
DIE (millions d'euros, prix constants estimation aux prix 2013)	76 181	99 360	122 795	134 325	136 941	144 986	143 414	144 774
% du PIB	6,6	6,7	7,8	7,4	6,9	7,0	6,8	6,8

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

2 Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) et de sa part dans le PIB depuis 1980



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Lecture : en 2013, la DIE s'élève à 145 milliards d'euros (courbe avec échelle de droite) ce qui représente 6,8 % du PIB (bâtons avec échelle de gauche). Les séries sont en base 2010 (voir définitions ci-contre).

3 Structure de la dépense intérieure d'éducation par financeur final depuis 1980, en %.

	1980	1990	1995	2000	2005	2010	2012	2013p
Structure du financement par financeur final (%)								
Éducation nationale (1)	58,3	53,6	53,7	54,5	53,0	50,7	50,9	50,9
Autres ministères (2)	7,4	5,0	5,5	5,0	4,3	3,9	3,4	3,5
Total État	65,7	58,6	59,2	59,5	57,3	54,6	54,3	54,4
Collectivités territoriales	14,6	20,5	21,9	22,6	23,2	25,2	24,8	24,8
Autres administrations publiques (1)	0,4	0,8	1,1	0,8	0,8	1,3	1,4	1,4
Ménages	12,5	12,8	11,2	10,5	10,9	10,6	10,9	10,9
Entreprises et autres financeurs privés	6,8	7,3	6,6	6,6	7,8	8,3	8,6	8,5
Total général	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Remarque : pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

1. Voir « Définitions » ci-contre.

2. Y compris le reste du monde (Union européenne + pays étrangers).

4 Structure de la dépense intérieure d'éducation par niveau d'enseignement depuis 1980, en %.

Niveau d'enseignement	1980	1990	1995	2000	2005	2010	2012	2013p
Premier degré	30,0	27,8	27,6	28,2	28,6	28,0	28,9	29,3
Second degré	42,4	42,7	42,7	42,3	41,4	40,3	39,4	38,9
Supérieur	14,9	16,8	17,2	17,0	17,9	19,5	19,8	19,8
Formation continue	11,5	11,5	11,3	10,8	10,1	10,2	10,1	10,2
Extrascolaire	1,2	1,2	1,2	1,7	2,0	2,0	1,8	1,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

DÉFINITIONS

LES UNITÉS DE PRODUCTION du compte de l'éducation sont les agents économiques qui ont une activité d'enseignement ou une activité annexe (hébergement, restauration, etc.) et qui utilisent les ressources mises à leur disposition par les unités de financement (voir 10.1 et 10.3). Le montant total de ces ressources s'élève à 138,2 milliards d'euros en 2013 (1). La très grande majorité (133,5 milliards d'euros, soit 96,6 % du total) finance les activités des établissements publics ou privés, subventionnés ou non : enseignement de tous niveaux, scolaire ou extrascolaire, mais aussi hébergement et restauration, etc. Les dépenses de personnel effectuées directement par l'État y figurent également.

Le producteur « Services administratifs et organismes publics », dont les ressources s'élèvent à 4,7 milliards d'euros, ne produit pas d'enseignement, mais assure des activités d'organisation (administration centrale, services déconcentrés ou décentralisés), d'orientation et de recherche, mais aussi d'hébergement et de restauration avec le Cnous (1) (2).

L'activité des écoles maternelles et élémentaires publiques a bénéficié d'un financement de 36,4 milliards d'euros. La part des collectivités territoriales est importante (15,5 milliards d'euros, soit 42,7 % du total), mais reste inférieure à celle de l'État qui participe à hauteur de 18,9 milliards d'euros, soit 52,0 % de leurs ressources (1) (3).

L'activité des lycées et collèges publics s'appuie sur un financement de 44,2 milliards d'euros, dont 32,1 milliards d'euros provenant de l'État, premier financeur avec 72,6 % du total de leurs ressources, correspondant en grande partie aux rémunérations des personnels enseignants. Les collectivités territoriales ont, quant à elles, fourni 9,3 milliards d'euros, soit 21,1 % du total. On peut aussi noter que les collèges et lycées privés subventionnés sont financés pour près des deux tiers par l'État (qui assure la rémunération des enseignants et qui verse à ces établissements, un forfait d'externat par élève selon le niveau d'enseignement) et pour près d'un quart par les familles.

Les universités et les autres établissements d'enseignement supérieur publics reçoivent 14,3 milliards d'euros de l'État, soit 77,7 % du financement total. En revanche, les établissements d'enseignement supérieur privés subventionnés sont surtout soutenus par les autres financeurs privés à hauteur de 79,3 % (dont près de la moitié venant des ménages).

ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS SUBVENTIONNÉS - Pour les établissements du 1^{er} et du 2nd degré, il s'agit des établissements privés comprenant des classes sous contrat d'association ou plus rarement sous contrat simple.

Les établissements de niveau enseignement supérieur privés subventionnés, sans être à proprement parler sous contrat, touchent une subvention de l'État ; ils relèvent pour la plupart des grandes fédérations d'établissements privés.

ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS NON SUBVENTIONNÉS - Ce sont les établissements hors contrat, les établissements déclarant des bénéfices industriels et commerciaux, les professions libérales déclarant des bénéfices non commerciaux et les individus donnant des leçons particulières.

Dans le cas, peu fréquent, où un établissement privé comprend à la fois des classes sous contrat et des classes hors contrat, seule l'activité d'enseignement correspondant aux classes hors contrat est rattachée à ce producteur.

Cnous - Centre national des œuvres universitaires et scolaires.

AVERTISSEMENT

Les méthodes, le champ et les concepts évoluent périodiquement. Ainsi en 2012, la mesure de la formation continue et des dépenses des communes et des ménages est revue. Les résultats sont aussi modifiés par le passage à la base 2010 de la comptabilité nationale intégrant notamment Mayotte dans le champ. Le niveau du PIB est également affecté par le changement de base. Ce rebasage ainsi que les modifications apportées en 1999 (intégration des DOM) et en 2006 (passage à la LOLF) provoquent des ruptures dans les séries brutes. Pour permettre un suivi chronologique, les principales séries de données ont fait l'objet d'une rétropolation jusqu'en 1980.

Les montants ainsi recalculés et présentés ici diffèrent donc de ceux des éditions précédentes de RERS.

SOURCES

MENESR-DEPP, Compte provisoire de l'éducation pour 2013.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 2014-n° 37 ; 13.28 ; 12.29 ; 12.17 ; 11.29.
- *Les dossiers*, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 1999 à 2009 », n° 199, 2011.

1 Financement des producteurs d'enseignement et de formation en 2013,

Dépenses totales (courantes + capital) des financeurs finals (évaluation provisoire millions d'euros).

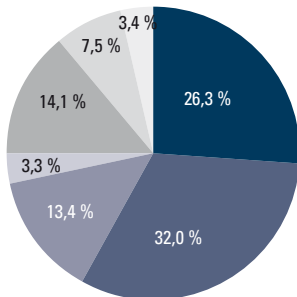
Unités de production	Éducation nationale	Autres ministères	Collectivités territoriales	Autres administrations	Ménages	Entreprises et autres fin. privés	Reste du monde	Total
Écoles maternelles et élémentaires	18 830	62	15 543	170	1 755	-	-	36 359
Collèges et lycées	31 357	730	9 321	307	1 865	583	19	44 182
Centres de formation d'apprentis	8	112	241	17	13	200	-	591
Universités	11 611	89	528	328	373	1 047	134	14 109
Autres établissements d'enseignement supérieur	1 244	1 396	926	208	93	431	37	4 335
Centres de formation artistique	-	27	1 544	-	-	-	-	1 570
Centres d'enseignement spécial	247	347	20	1	9	4	-	629
Organismes d'enseignement à distance	97	-	-	-	46	22	-	165
Organismes de formation extrascolaire (1)	78	371	444	196	66	434	-	1 588
Total établissements publics	63 472	3 134	28 567	1 226	4 219	2 720	190	103 528
Écoles maternelles et élémentaires	1 779	-	838	-	842	-	-	3 458
Collèges et lycées	5 066	564	724	-	2 062	119	-	8 535
Centres de formation d'apprentis	-	8	425	32	23	358	-	847
Établissements d'enseignement supérieur	81	25	172	8	667	388	-	1 341
Organismes de formation extrascolaire (1)	79	390	1 130	376	318	3 057	-	5 350
Total établissements privés subventionnés	7 005	987	3 288	415	3 912	3 922	-	19 530
Écoles maternelles et élémentaires	-	-	-	-	98	-	-	98
Établissements du second degré	-	-	-	-	196	30	-	226
Centres de formation d'apprentis	-	10	690	51	37	587	-	1 376
Écoles supérieures	-	-	-	52	1 263	256	-	1 571
Organismes de formation extrascolaire (1)	-	270	381	216	1 490	4 775	-	7 132
Total établissements privés non subventionnés	-	280	1 071	319	3 084	5 648	-	10 403
Total producteurs d'enseignement	70 477	4 402	32 925	1 960	11 216	12 291	190	133 461
Services administratifs et organismes publics	3 257	296	415	7	630	76	48	4 729
Total	73 734	4 698	33 340	1 967	11 845	12 367	239	138 190

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Note : pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

1. Y compris la formation continue, dont la méthode d'évaluation a été revue, voir « Avertissement » ci-contre.

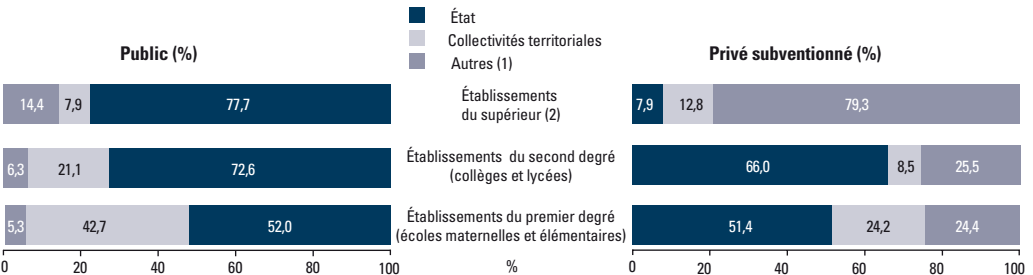
2 Répartition du financement selon l'unité de production destinataire en 2013, en %.



- Établissements publics du premier degré
- Établissements publics du second degré
- Établissements publics du supérieur
- Autres établissements publics
- Établissements privés subventionnés
- Établissements privés non subventionnés
- Services administratifs

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

3 Répartition du financement des établissements publics et privés subventionnés selon l'origine en 2013, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

1. Autres = autres administrations + entreprises + ménages + reste du monde.

2. Établissements du supérieur = universités + autres établissements d'enseignement supérieur.

DÉFINITIONS

EN 2013, LA DÉPENSE MOYENNE par élève ou étudiant, tous niveaux confondus, est de 8 320 euros (donnée provisoire). Elle varie quasiment du simple au double entre un élève du premier degré (6 220 euros) et un étudiant (11 540 euros), la dépense pour le second degré se situant à un niveau intermédiaire (9 440 euros). De façon détaillée, l'écart est encore plus important : de 6 170 euros pour un élève scolarisé en préélémentaire, jusqu'à 14 850 euros pour un étudiant de classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) (1) (2).

La moitié des dépenses des producteurs d'éducation sont des dépenses de personnels enseignants (et trois quarts sont des dépenses de personnels). Les écarts entre coûts moyens sont donc souvent liés à des différences de taux d'encadrement ou de statut des enseignants (rémunérations et obligations réglementaires de service). D'autres facteurs interviennent aussi, tels les besoins en matériel nécessaire à la formation, ou l'importance relative des investissements réalisés.

Dans l'enseignement primaire, le coût moyen par élève de préélémentaire (6 170 euros) est équivalent à celui d'un élève d'élémentaire (6 200 euros). Le nombre moyen d'élèves par classe, moins élevé en élémentaire, tend à augmenter sa dépense moyenne. La présence des Atsem dans les classes maternelles contribue à accroître celle d'un élève de maternelle, gommant ainsi l'écart observé entre ces deux niveaux.

Dans le second degré, le coût moyen du collégien (8 240 euros) est inférieur à celui du lycéen (10 960 euros en enseignement général ou technologique et 12 210 euros en enseignement professionnel). Ces écarts sont dus principalement aux différences de statut et de rémunération des personnels enseignants, mais aussi au nombre d'élèves plus faible par classe dans le premier cycle et le second cycle professionnel que dans le second cycle général et technologique. Les enseignements professionnels et technologiques requièrent également des dépenses de fonctionnement matériel et d'investissement plus importantes que l'enseignement général.

Dans le supérieur, l'écart de coût très important observé entre les formations universitaires (10 850 euros), d'une part, et les classes de type CPGE (14 850 euros) ou STS (13 340 euros) d'autre part, provient en grande partie des différences de taux d'encadrement. De plus, les personnels enseignants intervenant dans les filières post-baccalauréat en lycée sont souvent agrégés, voire, pour les CPGE, professeurs de chaire supérieure, corps où se conjuguent une rémunération plus élevée et une obligation de service plus faible que dans l'enseignement secondaire.

DÉPENSE MOYENNE PAR ÉLÈVE - La dépense moyenne par élève prend en compte la totalité des dépenses, à savoir les dépenses courantes (personnels + fonctionnement), les dépenses en capital pour l'ensemble des activités dans les établissements publics et privés, ainsi que les dépenses de l'administration permettant l'organisation du système, à l'exclusion des formations extrascolaires et de la formation continue. Cette dépense comprend aussi les biens et services liés (transports scolaires, achat de fournitures, de manuels scolaires, de vêtements demandés par les institutions, de cours particuliers). Pour chaque niveau d'enseignement, la dépense moyenne par élève est égale à la somme des dépenses totales des unités de financement du compte de l'éducation, divisée par le nombre d'élèves de l'année civile n , calculé en prenant deux tiers des effectifs de l'année scolaire $n-1/n$ et un tiers de l'année scolaire $n/n+1$.

ATSEM - Agent territorial spécialisé d'école maternelle, rémunéré par les communes.

CPGE - Classe préparatoire aux grandes écoles.

STS - Section de techniciens supérieurs.

ÉVALUATION AUX PRIX 2013 - Estimation utilisée afin de corriger l'effet de la hausse des prix, permettant ainsi de suivre l'évolution « en volume » des dépenses d'éducation. Le déflateur utilisé est le prix du PIB.

AVERTISSEMENT

Les méthodes, le champ et les concepts évoluent périodiquement. Ainsi en 2012, la mesure de la formation continue et des dépenses des communes et des ménages est revue. Les résultats sont aussi modifiés par le passage à la base 2010 de la comptabilité nationale intégrant notamment Mayotte dans le champ. Le niveau du PIB est également affecté par le changement de base. Ce rebasage ainsi que les modifications apportées en 1999 (intégration des DOM) et en 2006 (passage à la LOLF) provoquent des ruptures dans les séries brutes. Pour permettre un suivi chronologique, les principales séries de données ont fait l'objet d'une rétropolation jusqu'en 1980. Les montants ainsi recalculés et présentés ici diffèrent donc de ceux des éditions précédentes de RERS.

SOURCES

MENESR-DEPP, Compte provisoire de l'éducation pour 2013.

POUR EN SAVOIR PLUS

Notes d'Information : 2014-n° 37 ; 13.28 ; 12.29 ; 12.17 ; 11.29.
Les dossiers, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 1999 à 2009 », n° 199, 2011.

1 Évolution des coûts moyens par élève et par étudiant, en euros, prix 2013.

Niveaux	1980	1990	1995	2000	2005	2010	2012	2013p
Prélémentaire	n.d.	3 680	4 670	5 540	5 640	5 960	6 020	6 170
Élémentaire	n.d.	4 310	4 950	5 630	5 870	5 970	6 080	6 200
Premier degré (1)	3 310	4 140	4 920	5 680	5 830	5 990	6 100	6 220
Premier cycle	n.d.	6 050	6 990	7 860	8 280	8 480	8 310	8 240
Second cycle général et technologique	n.d.	7 840	9 690	10 680	10 530	11 710	11 110	10 960
Second cycle professionnel	n.d.	9 560	11 090	11 970	11 760	12 450	12 050	12 210
Second degré (2)	5 780	6 940	8 170	9 100	9 310	9 860	9 480	9 440
STS	n.d.	n.d.	12 790	13 950	14 470	14 330	13 570	13 340
CPGE	n.d.	n.d.	14 900	15 630	16 010	15 750	15 070	14 850
Universités (3)	n.d.	n.d.	7 430	8 730	8 770	10 660	10 740	10 850
Supérieur (4)	8 240	9 070	9 360	10 470	10 650	11 850	11 600	11 540
Coût moyen tous niveaux	4 680	5 850	6 900	7 770	7 950	8 410	8 280	8 320

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé.**

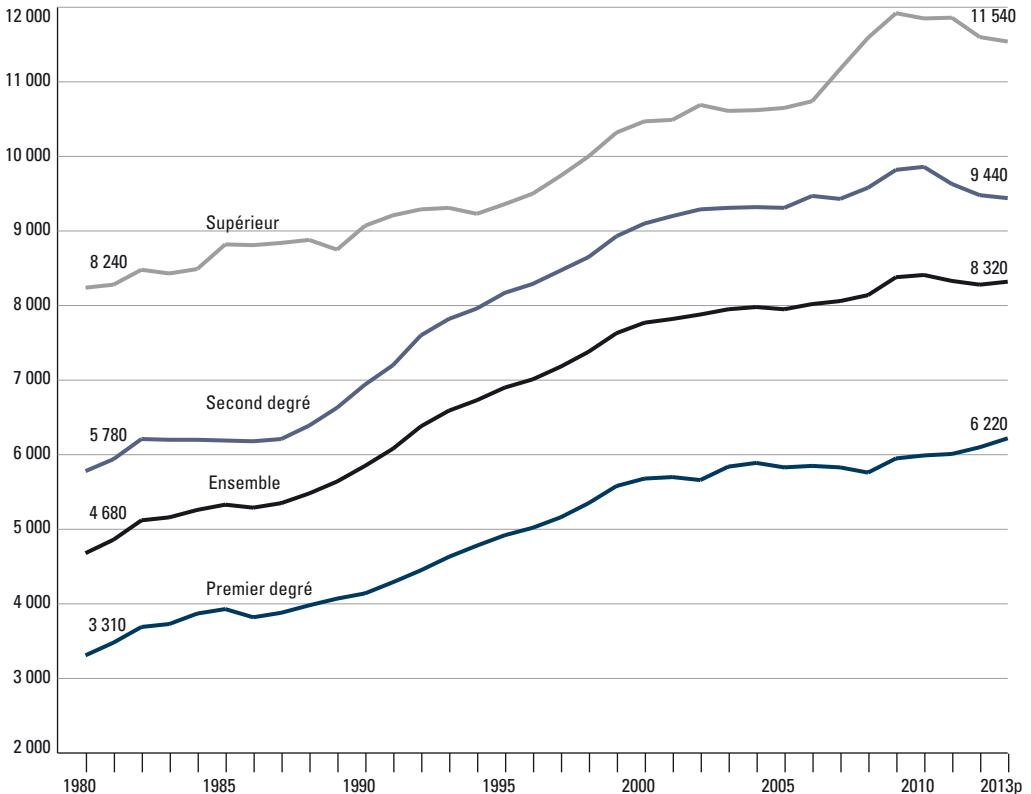
1. Y compris l'enseignement spécial.

2. Y compris l'enseignement spécial et l'apprentissage.

3. Y compris les étudiants des instituts ou écoles internes aux universités.

4. Y compris les étudiants des autres écoles du supérieur publiques ou privées (écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, etc.) et les apprentis.

2 Évolution des coûts moyens par élève et par étudiant, en euros, prix 2013.



► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé.**

LES ÉTABLISSEMENTS d'enseignement publics et privés et les centres de formation d'apprentis (CFA) relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ont reçu en 2012 environ 1 195 millions d'euros au titre de la taxe d'apprentissage due par les entreprises sur les salaires versés en 2011 (1).

Les centres de formation d'apprentis reçoivent la part la plus élevée (52,2 %). Les établissements publics et privés (sous contrat et hors contrat) du second degré et les établissements d'enseignement supérieur se partagent l'autre moitié (20,0 % et 27,8 % respectivement), avec la poursuite de la tendance à l'accroissement de la part du supérieur. L'écart entre les parts reçues par les établissements publics et par les établissements privés du second degré est peu marqué (respectivement 10,9 % et 9,0 %) alors que les effectifs du privé ne représentent qu'un cinquième des effectifs du second degré (voir définition sur les organismes collecteurs).

En moyenne, pour chaque élève des sections du second degré ouvrant droit à la taxe, un établissement public a reçu 123 euros : 107 pour un collège, 102 pour un lycée professionnel et 128 pour un lycée d'enseignement général et technologique (LEGT), tandis qu'un établissement privé en a perçu plus du triple.

Dans l'enseignement supérieur, un établissement privé a reçu en moyenne 1 326 euros par étudiant, soit six fois plus qu'un établissement du secteur public (202 euros). La taxe moyenne par apprenti en CFA s'est élevée à 1 821 euros.

On constate des disparités académiques concernant la taxe moyenne reçue par élève (2). La taxe moyenne par apprenti en CFA est nettement plus élevée pour Paris, Versailles et Créteil (respectivement 4 243, 3 938 et 3 197 euros) que pour la moyenne nationale (1 821 euros) tandis qu'elle est nettement inférieure dans les académies de Nice (1 036 euros), de Poitiers (1 039 euros) et de Besançon (1 044 euros). Le contraste est sensible entre les académies de Paris et de Nancy-Metz dans l'enseignement supérieur (respectivement 849 et 181 euros) ainsi que dans l'enseignement secondaire (respectivement 284 et 107 euros).

LA TAXE D'APPRENTISSAGE - C'est une taxe d'État due par les entreprises. Elle est calculée en multipliant le montant des salaires bruts versés par l'entreprise l'année précédente par le taux de 0,5 % (0,26 % pour les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin). Le produit de la taxe d'apprentissage est inscrit au budget de l'État. Toutefois, une faible partie de la taxe est versée au Trésor public, les entreprises pouvant déduire du montant dû certaines dépenses, dont, notamment, les subventions aux établissements d'enseignement dispensant des formations initiales technologiques et professionnelles habilitées à recevoir de la taxe d'apprentissage. L'enquête de la DEPP recense les subventions des entreprises venant en exonération de la taxe d'apprentissage.

ORGANISMES COLLECTEURS - Chambres de commerce et d'industrie, chambres des métiers, organismes agréés, OCTA (organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage) qui reçoivent les subventions des entreprises et les reversent aux établissements d'enseignement éventuellement désignés par les entreprises.

ÉLÈVES OUVRANT DROIT À LA TAXE D'APPRENTISSAGE - Élèves des sections qui préparent à la vie active (formations initiales technologiques ou professionnelles).

Pour les collèges : Segpa, troisième d'insertion, classe préparatoire à l'apprentissage, classe d'initiation préprofessionnelle en alternance.

Pour les lycées : classes menant au baccalauréat technologique, STS. Pour le second cycle professionnel : lycées professionnels, toutes les sections.

Dans l'enseignement supérieur, les sections ouvrant droit à la taxe comprennent les filières d'ingénieurs, les filières économiques et commerciales, les formations pour les laboratoires médicaux, le secteur paramédical, les diplômes de docteur-ingénieur et toutes les filières à caractère professionnel, les DUT, les licences et les masters professionnels.

SOURCES

MENESR-DEPP, Enquête n° 8 relative au recensement des subventions reçues au titre des versements exonérateurs de la taxe d'apprentissage par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (enquête biannuelle).

1 Taxe d'apprentissage reçue en 2012 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, année de salaires 2011.

Établissements	Taxe d'apprentissage reçue (milliers d'euros)	Répartition en %	Taxe moyenne par élève (en euros)
CFA et CPA annexés	623 637	52,2	1 821
Collèges	11 313	0,9	107
EREA	1 422	0,1	155
Lycées professionnels	38 974	3,3	102
LEGT	68 932	5,8	128
Sections d'apprentissage	10 136	0,8	437
Total second degré public	130 777	10,9	123
Collèges	2 482	0,2	421
Lycées professionnels	27 511	2,3	315
LEGT	50 946	4,3	343
Sections d'apprentissage	456	0,0	406
Sous-total second degré privé sous contrat	81 395	6,8	335
Second degré privé hors contrat	26 485	2,2	1 046
Total second degré privé	107 880	9,0	402
Total second degré	238 657	20,0	179
Supérieur public	146 131	12,2	202
Supérieur privé	186 493	15,6	1 326
Total supérieur	332 624	27,8	385
Total autres bénéficiaires	554	0,0	
Total général	1 195 472	100,0	471

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.

2 Taxe d'apprentissage moyenne par académie reçue par élève en 2012, en euros.

Académies	Par élève (second degré)	Par apprenti (CFA)	Par étudiant (supérieur)
Aix-Marseille	176	1 715	552
Amiens	158	1 853	274
Besançon	213	1 044	295
Bordeaux	167	1 742	352
Caen	178	1 226	331
Clermont-Ferrand	191	1 500	466
Corse	167	1 207	462
Créteil	188	3 197	253
Dijon	183	1 265	214
Grenoble	244	1 657	262
Lille	132	1 384	452
Limoges	250	1 447	223
Lyon	256	2 064	524
Montpellier	134	1 371	259
Nancy-Metz	107	1 327	181
Nantes	198	1 283	391
Nice	172	1 036	212
Orléans-Tours	201	1 214	276
Paris	284	4 243	849
Poitiers	184	1 039	201
Reims	157	1 712	245
Rennes	205	1 348	282
Rouen	145	1 494	385
Strasbourg	190	1 486	211
Toulouse	256	1 416	318
Versailles	166	3 938	452
France métropolitaine	185	1 832	389
DOM	68	1 318	146
Total	179	1 821	385

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.

DÉFINITIONS

En 2014-2015, 1 332 500 jeunes de France métropolitaine et des DOM, soit 24,2 % des élèves du second degré, ont bénéficié d'une bourse nationale (1). Cette proportion est beaucoup plus élevée dans les établissements publics que dans les établissements privés : 27,6 % contre 11,6 %. Elle est également beaucoup plus élevée dans les départements d'outre-mer, qui comptent un peu plus de la moitié de leurs élèves boursiers dans l'enseignement secondaire.

Le pourcentage de boursiers (24,2 %) varie sensiblement d'un cycle d'enseignement à l'autre : en collège, il atteint 25,3 % ; il est moindre en lycée (22,4 %). L'enseignement professionnel compte un plus fort pourcentage de boursiers (33,6 %) que l'enseignement général et technologique (17,4 %).

Les bourses nationales de collège concernent 834 300 jeunes de France métropolitaine et des DOM, soit 29,1 % des élèves des collèges publics et 11,2 % dans les collèges privés.

En lycée, 498 300 jeunes ont bénéficié d'une bourse nationale en 2014-2015, ce qui représente 22,6 % des lycéens de France métropolitaine et des DOM, soit 25,5 % des élèves de l'enseignement public et 12,2 % des élèves de l'enseignement privé.

Globalement, la part des élèves boursiers du second degré a progressé sensiblement entre 2013 et 2014 (+ 0,4 point). C'est dans le secteur public que l'augmentation est visible (+ 0,5 point), et plus spécialement en collège public (+ 0,8 point), le secteur privé restant stable dans l'ensemble. Le second cycle professionnel progresse de + 0,4 point et le second cycle général et technologique de + 0,2 point.

BOURSES NATIONALES - Bourses payées sur des crédits du budget du ministère en charge de l'éducation nationale. Il existe des bourses départementales, non comptabilisées ici, prises en charge sur les budgets des conseils départementaux. D'autres aides à la scolarité sont également accordées par les conseils régionaux (lycéens) ou par les conseils départementaux (collégiens).

BOURSES DU SECOND DEGRÉ - Le montant d'une bourse d'études du second degré est déterminé en fonction des ressources et des charges des familles, selon un barème national.

BOURSES DE COLLÈGE - Les bourses de collège comportent trois taux annuels différents : 84 euros, 228 euros et 357 euros, pour l'année scolaire 2014-2015.

BOURSES DE LYCÉE - Elles concernent les élèves scolarisés en lycée et en EREA y compris ceux de premier cycle (troisième prépa pro., DIMA en CFA et MFR, et 6^e à 3^e en EREA).

CONSTITUTION DE LA BOURSE DE LYCÉE

- Les parts de base, déterminées en fonction des ressources et des charges familiales ; leur nombre peut varier de 3 à 10. Le montant de la part de bourse est de 45,30 euros en 2014-2015.

- Les parts supplémentaires (au nombre de 2) pour tous les boursiers qui suivent une formation professionnelle ou technologique dans le second cycle.

- Les primes liées à la scolarité du boursier :

- prime de qualification (435,84 euros), pour les boursiers en CAP et en seconde du baccalauréat professionnel.

- prime d'entrée (217,06 euros) en seconde, première et terminale générale et technologique, ainsi qu'en première et terminale du baccalauréat professionnel.

- prime d'équipement (341,71 euros) lors de l'entrée en première année d'une formation technologique ou professionnelle y ouvrant droit (liste définie par arrêté).

- prime à l'internat (256,47 euros), versée automatiquement à tous les boursiers nationaux internes de collège, de lycée et d'EREA.

- La bourse au mérite (800 euros), qui est un complément à la bourse de lycée, est attribuée de droit aux élèves, boursiers de lycée, ayant obtenu une mention « bien » ou « très bien » au diplôme national du brevet (DNB). Elle peut également être attribuée à des élèves boursiers de lycée qui, sans avoir obtenu de mention au DNB, se sont distingués par leur effort dans le travail au cours de la classe de troisième.

SOURCES

MENESR-DGESCO, Enquêtes sur les bourses.

1 Les boursiers nationaux dans le second degré en 2014-2015

	Public		Privé		Total		Part des élèves boursiers en 2013-2014 (%)		
	Boursiers	% (1)	Boursiers	% (1)	Boursiers	% (1)	Public	Privé	Total
En collège									
Taux : 84 euros	329 751		41 562		371 313				
Taux : 228 euros	191 338		19 692		211 030				
Taux : 357 euros	236 121		15 812		251 933				
Total collège	757 210	29,1	77 066	11,2	834 276	25,3	28,3	11,1	24,7
Primes à l'internat	3 409		2 800		6 209				
En lycée (2)									
Second cycle professionnel	191 924	36,9	29 881	21,4	221 805	33,6	36,4	21,2	33,2
Nombre de parts/boursier	10,11		9,73		10,06				
Montant/boursier (euros)	457,83		440,79		455,54				
Primes d'équipement	36 571		3 451		40 022				
Primes à la qualification	88 675		13 310		101 985				
Primes d'entrée en seconde	38		11		49				
Primes d'entrée en première	50 874		7 944		58 818				
Primes d'entrée en terminale	47 778		7 684		55 462				
Bourses au mérite	5 039		639		5 678				
Primes à l'internat	23 670		2 373		26 043				
Second cycle général et techno	235 471	20,0	26 104	8,1	261 575	17,4	19,7	8,2	17,2
Enseignement général	175 199	18,2	20 014	7,4	195 213	15,8	18,0	7,3	15,6
Nombre de parts/boursier	7,67		7,50		7,65				
Montant/boursier (euros)	347,48		339,57		346,67				
Primes d'équipement	12		0		12				
Primes d'entrée en seconde	73 439		7 485		80 924				
Primes d'entrée en première	44 583		5 367		49 950				
Primes d'entrée en terminale	43 977		5 837		49 814				
Bourses au mérite	59 082		7 097		66 179				
Primes à l'internat	10 967		1 547		12 514				
Enseignement technologique	60 272	27,4	6 090	12,5	66 362	24,7	27,2	12,7	24,4
Nombre de parts/boursier	9,69		9,34		9,66				
Montant/boursier (euros)	438,93		422,90		437,46				
Primes d'équipement	7 118		465		7 583				
Primes d'entrée en seconde	314		36		350				
Primes d'entrée en première	27 088		2 511		29 599				
Primes d'entrée en terminale	28 633		2 977		31 610				
Bourses au mérite	7 403		710		8 113				
Primes à l'internat	4 799		542		5 341				
Total second cycle	427 395	25,1	55 985	12,2	483 380	22,4	25,0	12,3	22,2
Total lycée (y c. 1^{er} cycle en lycée) (3)	440 218	25,5	58 045	12,2	498 263	22,6	25,3	12,3	22,4
Total second degré	1 197 428	27,6	135 111	11,6	1 332 539	24,2	27,1	11,6	23,8

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.**

1. Pourcentage de boursiers sur l'ensemble des élèves.
2. Voir « Définitions » pour la valeur de la part de bourse en lycée et celles des différentes primes.
3. Premier cycle en lycée : 3^e prépa pro, DIMA en CFA et MFR et 6^e à 3^e en EREA.

Lecture : en 2014 dans le second degré public, 1 197 428 élèves disposent d'une bourse nationale. Ils représentent 27,6 % des élèves du second degré public.

En 2014-2015, 661 000 étudiants reçoivent au moins une aide financière (1). Ils sont un peu plus nombreux que l'année précédente, et leur part relative à l'ensemble des étudiants éligibles est quasiment stable, soit 34,9 % contre 34,8 % en 2013-2014. Après une période de forte hausse entre les rentrées 2007 (29,3 %) et 2010 (37,5 %), cette proportion avait baissé au cours des trois années suivantes.

Les boursiers sur critères sociaux, au nombre de 656 000, représentent plus de 99 % des étudiants aidés (2). Leur nombre est en hausse de 2,5 %, soit un rythme supérieur à la hausse des effectifs étudiants (1,8 %).

En 2014, 5 326 étudiants bénéficient d'une aide d'urgence annuelle et 30 867 d'une aide ponctuelle accordées par le fonds national d'aide d'urgence (FNAU). 12 500 étudiants cumulent une bourse sur critères sociaux et le fonds national d'aide d'urgence ponctuelle. Aucune bourse de mérite n'a été distribuée en 2014-2015.

À l'université, le nombre de boursiers sur critères sociaux augmente un peu moins rapidement que l'ensemble de la population de ces boursiers (+ 2 %). La part des étudiants boursiers s'y élève à 35 % (1). C'est en STS que la part des étudiants boursiers est la plus élevée (47,7 %). Avec 27,7 %, les CPGE connaissent le plus faible taux. Cette part a néanmoins fortement augmenté, notamment depuis la rentrée 2008 (18,6 %).

En 2014, le nombre de boursiers sur critères sociaux augmente de 2,5 % et la structure par échelon est fortement modifiée (voir « Définitions »). C'est à l'échelon 0 et Obis que les variations sont les plus fortes ; le nombre de boursiers à l'échelon 0 est divisé par 5 tandis que le nombre de boursiers à l'échelon Obis est multiplié par 3. Ces évolutions s'expliquent par le fait que le plafond de l'échelon Obis a été relevé à la rentrée 2014 pour accueillir 77 500 boursiers supplémentaires. Au total, le nombre de boursiers aux échelons 0 et Obis a augmenté de 15 %. Le nombre d'étudiants dans les échelons 1 à 6 recule, alors que les boursiers de l'échelon 7 voient leur effectif augmenter de 6 %. Les échelons 0 et Obis regroupent près de 27 % des boursiers sur critères sociaux, alors que 6 % des boursiers sont à l'échelon 7 (3).

Entre 2013 et 2014, les montants des bourses sur critères sociaux ont été revalorisés de 0,7 % pour tous les échelons de Obis à 7. L'inflation estimée est de 1 % sur la période (inflation moyenne entre mars 2014 et mars 2015).

AIDES FINANCIÈRES - Sont comptabilisées en 2014, les principales aides destinées aux étudiants : bourses sur critères sociaux, bourses de mérite et fonds national d'aide d'urgence.

LES BOURSES SUR CRITÈRES SOCIAUX - Elles sont accordées en fonction des ressources (revenu brut global) et des charges de la famille appréciées selon un barème national qui détermine le montant annuel de la bourse et qui croît de l'échelon 0 à l'échelon 7 (échelon pour les ressources les plus faibles). Ces bourses ne peuvent être attribuées qu'aux étudiants en formation initiale, suivant des études à temps plein, dans une formation habilitée par le ministère en charge de l'enseignement supérieur à recevoir des boursiers, avec des conditions sur l'âge, la nationalité et le diplôme. Les bourses étudiantes ont été réformées à la rentrée 2013. Deux nouveaux échelons ont été créés : l'échelon Obis et l'échelon 7.

LES BOURSES DE MÉRITE - Ce dispositif, mis en place à la rentrée 1998 permettait aux plus méritants des étudiants boursiers d'accéder dans de bonnes conditions à certaines formations supérieures. Il a été remplacé par les aides au mérite.

LES AIDES AU MÉRITE - Elles sont un complément de bourse sur critères sociaux. En 2014, le montant de l'aide au mérite était en 1 800 euros et concernait 33 898 étudiants, soit 5,2 % des étudiants boursiers.

UN FONDS NATIONAL D'AIDE D'URGENCE (FNAU) - Mis en place à la rentrée 2008, il permet d'apporter une aide financière rapide et personnalisée, ponctuelle ou pour la durée de l'année universitaire, aux étudiants de moins de 35 ans rencontrant de graves difficultés et à ceux qui doivent faire face à des difficultés pérennes, comme la rupture familiale, la situation d'indépendance avérée. Il est possible de cumuler les deux aides, ponctuelle et annuelle ou de percevoir à la fois une bourse sur critères sociaux et l'aide d'urgence ponctuelle.

PROPORTION D'ÉTUDIANTS AIDÉS - Le nombre d'étudiants aidés est rapporté à la population concernée, estimée en prenant en compte les étudiants des universités inscrits dans une formation ouvrant droit aux aides (principalement les diplômes nationaux de cursus licence ou master et jusqu'à la sixième année des études de santé), les élèves des STS et CPGE public MENESR ou privé sous contrat MENESR et les étudiants inscrits en préparations intégrées, en écoles d'ingénieurs (sous tutelle du MENESR) ou en écoles de commerce reconnues par l'État (groupes I et II, voir 6.9).

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Système d'information Aglaé (extraction au 15 mars 2015).

POUR EN SAVOIR PLUS

- Tableau statistique n° 7177.

1 Évolution du nombre d'étudiants bénéficiant d'une aide financière

	2001 2002	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015
Ensemble des aides (1)	488 059	522 242	501 845	495 208	551 132	626 382	665 114	647 101	637 555	647 448	661 350
En % d'étudiants concernés	29,5	30,2	29,4	29,3	32,7	35,8	37,5	36,1	35,1	34,8	34,9
<i>dont universités (2) (3)</i>	<i>339 038</i>	<i>369 365</i>	<i>357 847</i>	<i>350 994</i>	<i>375 595</i>	<i>407 445</i>	<i>441 304</i>	<i>460 261</i>	<i>465 690</i>	<i>474 558</i>	<i>488 440</i>
En % d'étudiants concernés	27,4	28,8	28,4	28,4	31,0	32,5	33,8	35,0	35,1	34,8	35,0
<i>dont CPGE et STS (3)</i>	<i>100 089</i>	<i>100 925</i>	<i>95 388</i>	<i>95 430</i>	<i>104 491</i>	<i>110 849</i>	<i>114 787</i>	<i>120 258</i>	<i>121 984</i>	<i>123 709</i>	<i>129 579</i>
En % d'étudiants concernés	36,6	36,5	34,2	33,9	36,5	37,8	39,2	41,2	40,6	40,8	42,4
CPGE (3)	13 120	13 685	13 490	14 185	17 125	19 813	20 016	20 916	21 984	22 375	22 377
En % d'étudiants concernés	19,3	19,0	17,6	18,6	21,9	25,0	25,7	26,9	27,7	27,9	27,7
STS (3)	86 969	87 240	81 898	81 245	87 366	91 036	94 771	99 342	100 000	101 334	107 202
En % d'étudiants concernés	42,4	42,8	40,4	39,6	42,0	42,6	44,1	46,3	45,2	45,3	47,7

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte depuis 2013-2014.**

1. Bourses sur critères sociaux, bourses sur critères universitaires (supprimées en 2008), bourses de mérite, allocations d'études (supprimées en 2008), prêts d'honneur (supprimés en 2009), fonds national d'aide d'urgence.

2. Université hors IUFM jusqu'en 2009-2010.

3. Hors allocations d'études, prêts d'honneurs, allocations d'IUFM, fonds national d'aide d'urgence.

2 Répartition des bénéficiaires selon le type d'aide et la nature de l'établissement fréquenté en 2014-2015

	Bourses sur critères sociaux (1)	Répartition des boursiers (%)
Total universités	484 239	73,8
<i>dont : IUT</i>	<i>49 710</i>	<i>7,6</i>
<i>filiales ingénieurs</i>	<i>12 957</i>	<i>2,0</i>
CPGE	22 341	3,4
STS	106 644	16,3
Ingénieurs hors université	19 525	3,0
Écoles de commerce	15 845	2,4
Autres écoles	7 264	1,1
Total bourses (1)	655 858	100,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Sans allocation d'études.

3 Répartition des boursiers sur critères sociaux par montant annuel des bourses en 2014-2015

Bourse sur critères sociaux (1)	Montant annuel (euros)	Boursiers 2014	Boursiers 2014 (%)	Rappel boursiers 2013	Rappel boursiers 2013 (%)
Échelon 0	(2)	22 780	3,5	97 309	15,2
Échelon 0 bis	1 007	151 886	23,2	54 125	8,5
Échelon 1	1 665	103 520	15,8	104 361	16,3
Échelon 2	2 507	54 593	8,3	55 613	8,7
Échelon 3	3 212	55 031	8,4	55 190	8,6
Échelon 4	3 916	52 242	8,0	53 516	8,4
Échelon 5	4 496	95 231	14,5	99 287	15,5
Échelon 6	4 768	81 210	12,4	83 285	13,0
Échelon 7	5 539	39 365	6,0	37 198	5,8
Ensemble		655 858	100,0	639 884	100,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Sans allocation d'études.

2. Exonération des droits d'inscription et de sécurité sociale étudiante.

A LA RENTRÉE 2014, 484 000 boursiers sur critères sociaux étudient à l'université. Celle-ci accueille ainsi près des trois quarts des étudiants boursiers.

La proportion de boursiers sur critères sociaux à l'université est de 34,7 %. Elle est particulièrement élevée en IUT (42,3 %) (1) (2). Elle est également supérieure à la moyenne universitaire en sciences humaines et sociales (35,6 %) et en lettres - arts - langues (37,9 %). À l'inverse, la part des étudiants boursiers lui est inférieure en droit - sciences politiques (30,8 %), dans les disciplines médicales (31,2 %) et les sciences économiques (32,6 %). Depuis la rentrée 2006, la part des boursiers sur critères sociaux a augmenté de 8 points à l'université.

En 2014-2015, 3,8 % des boursiers étudiant dans les universités perçoivent une aide à l'échelon 0 (contre 16,4 % l'année précédente), c'est-à-dire qu'ils sont exonérés des droits d'inscription universitaires et de sécurité sociale étudiante (aucune somme d'argent ne leur est versée) (3). L'échelon 0bis, créé en 2013, concerne 23,7 % des boursiers à l'université (contre 8,6 % l'année précédente). Ils perçoivent une aide annuelle de 1 007 €. Le plafond de l'échelon 0bis a été relevé à la rentrée 2014 pour accueillir 77 500 boursiers supplémentaires. Les étudiants les plus aidés (échelons 5 à 7) représentent 32,6 % des boursiers universitaires (contre 33,8 % l'année précédente) et reçoivent entre 4 496 et 5 539 euros pour l'année scolaire.

Le poids des échelons intermédiaires (de 2 à 4) varie très peu d'une discipline à l'autre. En revanche, la proportion de boursiers cumulée dans les échelons 0 à 1 varie de 35,2 % en sciences économiques à 50,4 % dans les IUT. Mécaniquement, il varie en sens inverse pour les boursiers des échelons 5 à 7 : en sciences économiques - gestion - AES, il concerne 41,1 % des étudiants boursiers, contre 25,8 % en IUT. C'est d'ailleurs en sciences économiques que les échelons 6 et 7 sont les plus fréquents : 24,6 % des boursiers sur critères sociaux de cette discipline sont à ces échelons, contre 13,3 % en IUT.

DÉFINITIONS

LES BOURSES SUR CRITÈRES SOCIAUX (BCS) - Elles sont accordées en fonction des ressources (revenus déclarés bruts) et des charges de la famille (par exemple, nombre de frères et sœurs et éloignement entre le domicile familial et le lieu d'études) appréciées selon un barème national qui détermine le montant annuel de la bourse : le barème croît de l'échelon 0 à l'échelon 7 (échelon pour les ressources les plus faibles en juillet 2013). Les modalités d'attribution des bourses sur critères sociaux ont été modifiées à la rentrée 2008. Ces bourses ne peuvent être attribuées qu'aux étudiants en formation initiale, suivant des études à temps plein dans une formation habilitée, par le ministère chargé de l'enseignement supérieur, à recevoir des boursiers, avec des conditions sur l'âge, la nationalité et le diplôme.

PROPORTION D'ÉTUDIANTS AIDÉS - Le nombre d'étudiants aidés est rapporté à la population concernée, estimée en prenant en compte les étudiants des universités inscrits dans une formation ouvrant le droit aux aides (principalement les diplômes nationaux des cursus licence et master et jusqu'à la sixième année des études de santé pour les formations universitaires).

UNIVERSITÉS - Voir « Définitions » en 6.4. Dans les statistiques présentées ici, sont également inclus dans la catégorie universités : les universités de technologie (UT), les écoles nationales supérieures (ENS), les instituts nationaux polytechniques (INP), les instituts d'études politiques (IEP), les centres universitaires de formation et de recherche (CUFR) et les établissements privés d'enseignement universitaire.

INSTITUTS UNIVERSITAIRES DE TECHNOLOGIE (IUT) - Les effectifs recensés comprennent les préparations au diplôme universitaire de technologie (DUT), au diplôme national de technologie spécialisée (DNST) et les formations post-DUT.

SOURCES

MENSR-DGESIP-DGRI-SIES, Système d'information Aglaé (extraction au 15 mars 2015).

POUR EN SAVOIR PLUS

- Tableau statistique n° 7177.

1 Répartition des étudiants et des boursiers sur critères sociaux à l'université selon la formation et la discipline en 2014-2015, en %.

	Étudiants	Boursiers
IUT	8,4	10,3
Sciences humaines et sociales	17,8	18,2
Lettres - arts - langues	14,0	15,2
Sciences et ingénieurs	22,1	21,9
Sciences économiques - gestion - AES	13,4	11,8
Médecine - pharmacie - odontologie	9,8	8,8
Droit - sciences politiques	14,6	13,7
Total université	100,0	100,0

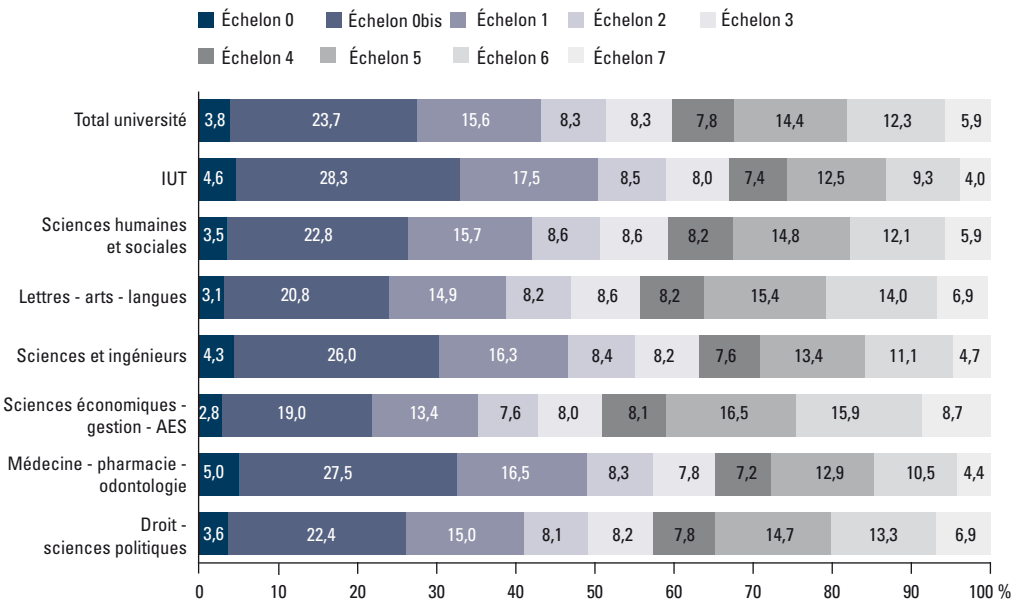
► Champ : France métropolitaine + DOM.

2 Proportion de boursiers sur critères sociaux selon la formation et la discipline universitaire, en %.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
IUT	36,7	36,0	39,7	42,6	44,7	44,9	43,2	42,6	42,6	42,3
Sciences humaines et sociales	28,8	28,5	32,4	34,0	35,8	36,4	37,7	38,0	38,0	35,6
Lettres - arts - langues	29,3	29,4	32,8	34,3	36,4	37,9	37,8	36,8	36,8	37,9
Sciences et ingénieurs	26,3	26,7	30,3	31,8	33,5	35,0	34,6	34,2	34,2	34,5
Sciences économiques - gestion - AES	23,0	23,1	26,7	27,5	28,8	29,9	32,2	32,1	32,1	30,8
Médecine - pharmacie - odontologie	23,7	24,3	27,6	29,2	28,7	30,6	31,1	31,3	31,3	31,2
Droit - sciences politiques	25,0	25,3	28,4	29,8	30,1	30,6	31,2	30,6	30,6	32,6
Total université (hors IUFM)	27,2	27,3	30,8	32,3						
IUFM			21,3	22,9						
Total université	27,2	27,3	30,3	31,9	33,6	34,8	35,2	34,8	34,8	34,7

► Champ : France métropolitaine + DOM.

3 Poids des différents échelons de boursiers sur critères sociaux dans les formations et disciplines universitaires en 2014-2015, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM.

EN 2014, les aides aux étudiants (voir rubrique « Définitions ») atteignent 5 965 millions d'euros (1). Elles s'élevaient à 3 510,7 millions d'euros en 1995. Cela correspond à une progression de 69,9 % en prix courants et de 31,0 % en prix constants entre 1995 et 2014. En 2014, les aides de l'État représentent 91,0 % de l'ensemble des aides retenues ici, les autres aides (sécurité sociale et universités elles-mêmes) en constituent 9,0 %.

Les aides directes de l'État représentent, en 2014, 59,5 % du total et, à elle seule, l'allocation de logement social (ALS) pèse près de 22 %, soit 1,3 milliard d'euros. Elle affiche une augmentation de 48,3 % par rapport à 1995 en euros constants (prix de 2014). Les bourses et prêts, autres formes d'aides directes, demeurent néanmoins la dépense la plus importante au titre de l'action sociale en faveur des étudiants avec près de 2 milliards d'euros (33,0 % du total), en progression de près de 64 % par rapport à 1995 en euros constants. La principale aide fiscale, constituée par la majoration du quotient familial pour les enfants rattachés au foyer fiscal de leurs parents, représente un peu plus de 1,2 milliard d'euros, soit 20,4 % du total des aides, quasiment stable par rapport à 1995 en euros constants.

Les autres aides sont essentiellement constituées de la contribution des différents régimes de sécurité sociale au financement des assurances sociales des étudiants. Cette contribution, dont le montant atteint 523 millions d'euros en 2014, soit près de 9 % du total des aides, est en progression de 7,5 % par rapport à 1995 en euros constants.

Les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous) gèrent les bourses, les restaurants et les résidences universitaires dépendant de l'enseignement supérieur. Les restaurants universitaires ont servi près de 46 millions « d'équivalents repas » pendant l'année universitaire 2014-2015, en légère baisse par rapport à 2013-2014 (2). Le prix du ticket restaurant était fixé à 3,20 euros pour 2014-2015, il sera fixé à 3,25 euros pour la rentrée 2015-2016. En 2014-2015, les résidences universitaires proposent près de 162 900 places pour les étudiants. Leur possibilité d'accueil devrait se développer grâce au « Plan 40 000 » qui vise à créer 40 000 logements sociaux étudiants d'ici fin 2017. La caution locative étudiante (CLE) a été généralisée à la rentrée 2014 et devrait permettre à un plus grand nombre d'étudiants d'accéder à un logement.

LES AIDES AUX ÉTUDIANTS - Elles se décomposent en aides directes et aides indirectes. Les aides directes sont constituées par les bourses, secours d'études et prêts d'honneur. Depuis la rentrée 2008, l'allocation unique d'aide d'urgence fait partie du fonds national d'aide d'urgence (FNAU). Figurent aussi dans les aides directes, l'allocation de logement social (ALS) ou l'aide personnalisée au logement (APL) versées par la CNAF. S'ajoutent également pour certaines familles, divers avantages fiscaux tels que la réduction d'impôt pour étudiant à charge et l'octroi d'une demi-part supplémentaire pour rattachement au foyer fiscal. Les aides indirectes sont les œuvres sociales des Crous, les aides aux associations, l'exonération des droits d'inscription pour les boursiers, les personnels médicaux et sociaux des universités ainsi que la charge due au déficit de sécurité sociale étudiante (écart entre les prestations et les cotisations versées par les étudiants) et imputée sur d'autres régimes. L'aide au mérite est un complément de la bourse sur critères sociaux pour les étudiants de l'enseignement supérieur les plus méritants.

ALLOCATION DE LOGEMENT À CARACTÈRE SOCIAL (ALS), AIDE PERSONNALISÉE AU LOGEMENT (APL) - L'ALS, créée en 1971, vient en aide aux personnes seules ou aux ménages sans enfant et au niveau de ressources modestes. L'octroi de cette prestation étant lié aux ressources personnelles du demandeur, ce sont, de fait, les étudiants qui en ont été les principaux bénéficiaires. L'APL, mise en place en 1977, relève du code de la construction et de l'habitation (CCH). Elle s'applique à un parc de logements déterminé, quelles que soient les caractéristiques familiales des occupants. Depuis 2006, l'APL et l'ALS sont financées par un fonds unique, le FNAL (fonds national d'aide au logement), alimenté notamment par une contribution des régimes de prestations familiales, par le produit des prélèvements mis à la charge des employeurs et par une contribution de l'État.

CNAF - Caisse nationale des allocations familiales.

Cnous - Centre national des œuvres universitaires et scolaires.

Crous - Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires. Les Crous gèrent l'ensemble du dispositif d'action sociale en faveur des étudiants dépendant de l'enseignement supérieur, à savoir les bourses, les restaurants et résidences universitaires.

FSDIE - Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes.

SOURCES

MENESR-DGESIP, CNAF, Cnous, ministère délégué auprès du ministère en charge de l'économie, chargé du Budget - DGFIP.

1 Moyens pour l'action sociale en faveur des étudiants, en millions d'euros, en %.

Nature des aides	1995	2014	Structure 2014 (%)	Évol 2014/1995 (%)	
				en € courants	en € constants
Aides budgétaires de l'État	2 062,4	4 003,9	67,1	94,1	49,7
Aides directes	1 787,8	3 547,9	59,5	98,4	53,0
Bourses et prêts (programme 231 action 1)	927,7	1 969,4	33,0	112,3	63,7
Aides au mérite (programme 231 action 1) (1)		53,3	0,9		
Allocation de logement social (ALS)	672,6	1 293,0	21,7	92,2	48,3
Aide personnalisée au logement (APL) - Part de l'État	187,5	232,1	3,9	23,8	-4,5
Aides indirectes	274,6	456,0	7,6	66,1	28,1
Œuvres universitaires	253,4	323,2	5,4	27,5	-1,6
Aides aux associations et médecine universitaire	12,8	25,9	0,4	102,5	56,2
Compensation de l'exonération des droits d'inscription dont bénéficient les étudiants boursiers (2)	8,4	106,9	1,8	1 172,2	881,1
Aides fiscales de l'État (3)	1 067,1	1 422,0	23,8	33,3	2,8
Majoration du quotient familial pour enfants/étudiants rattachés au foyer fiscal de leurs parents (3)	942,1	1 217,0	20,4	29,2	-0,4
Réduction d'impôt pour frais de scolarité des enfants poursuivant des études supérieures (3)	125,0	205,0	3,4	64,0	26,5
Total des aides de l'État	3 129,5	5 425,9	91,0	73,4	33,7
Versements des régimes sociaux					
Contribution des différents régimes au financement des assurances sociales des étudiants (3)	375,1	522,9	8,8	39,4	7,5
Versements des universités					
Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) (3)	6,1	16,2	0,3	166,2	105,3
Total des autres aides	381,2	539,2	9,0	41,4	9,1
Total général	3 510,7	5 965,0	100,0	69,9	31,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.**

1. Les aides au mérite ont été mises en place en 2008.
2. Sur le champ des universités et des écoles d'ingénieurs.
3. Données 2013.

2 Évolution de divers indicateurs sur les œuvres universitaires

	1995	2001	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
	1996	2002	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
Nombre de places gérées par les Crous	146 712	148 145	153 994	156 538	158 520	161 500	163 886	165 990	162 906	162 889	
Nombre de places dans les restaurants universitaires	172 930	187 421	190 100	n.d.	187 297	188 351	187 570	190 393	189 969	189 786	
Nombre de repas servis aux étudiants (en milliers) (1)	67 990	57 060	54 400	56 500							
Nombre « d'équivalents repas étudiant » (en milliers) (1)				52 910	50 900	49 247	48 472	49 650	45 930	45 816	

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.**

1. Le nombre de repas servis n'est plus suivi depuis 2008 et a été remplacé par le nombre « d'équivalents repas » (recettes des restaurants universitaires en provenance des étudiants/prix du ticket étudiant).

11

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

11.1. Les doctorants et les docteurs	362
11.2. La recherche et développement : effectifs	364
11.3. La recherche et développement : vision d'ensemble	366
11.4. Les acteurs de la recherche et développement publique	368
11.5. Les travaux de recherche et développement menés par les entreprises	370
11.6. Le financement de la recherche et développement dans les entreprises	372
11.7. La recherche et développement dans les régions	374
11.8. Les activités de recherche et développement dans le monde	376

À LA RENTRÉE 2013, 284 écoles doctorales accréditées accueillent 76 800 doctorants, soit une baisse des effectifs de 5 % depuis quatre ans. La baisse la plus importante (-10 %) concerne les sciences humaines et sociales, qui accueillent 50 % des inscrits. 35 % des doctorants sont inscrits en sciences et leurs interactions (en hausse de 1 %) et 15 % en sciences du vivant (en baisse de 2 %) (1).

Une diminution progressive de la durée des doctorats contribue au repli du nombre d'inscrits : en 2013, 41 % des doctorants ont effectué leur thèse en moins de 40 mois contre 35 % en 2009. Toutefois, ce repli tient aussi à une baisse de l'attractivité du doctorat. Le nombre d'inscrits en première année accuse en effet une baisse assez nette en 4 ans (-8 %), pour s'établir à 18 100 à la rentrée 2013.

La quasi-totalité des disciplines enregistre une diminution des inscrits en première année. Les sciences humaines et sociales, qui accueillent 44 % des doctorants de première année, enregistrent une diminution de 12 %. Les sciences et interactions, qui regroupent 39 % des inscrits en première année de doctorat, sont en baisse de 8 %, avec des évolutions contrastées selon les champs disciplinaires : la baisse est de 19 % pour les sciences et technologies de l'information et de la communication et de 10 % pour les sciences pour l'ingénieur, les sciences de la Terre et de l'Univers, l'espace, mais les mathématiques sont en hausse de 16 %. En sciences du vivant, les évolutions sont également contrastées : les effectifs de première année baissent de 16 % pour les sciences agronomiques et écologiques, tandis qu'ils augmentent de 7 % pour la biologie, la médecine et la santé.

Les femmes, qui constituent 43 % des effectifs de doctorants de première année, sont majoritaires en sciences du vivant (57 % des effectifs) et en sciences humaines et humanités (53 %). Elles ne représentent en revanche que 31 % des effectifs en sciences et leurs interactions (2).

Parmi les doctorants en première année dont la situation financière est connue, 69 % bénéficient d'un financement pour leur doctorat. L'accès aux financements est meilleur en sciences et leurs interactions : 95 % des inscrits en première année de doctorat sont financés pour leur doctorat. En sciences du vivant, les taux d'accès aux financements sont également élevés : 81 % en biologie, médecine et santé, 97 % en agronomie et écologie. En sciences humaines et sociales, seulement 38 % des doctorants ont accès à un financement pour leur doctorat, tandis que 34 % sont salariés (3).

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Enquête sur les écoles doctorales menée par le MENESR.

DÉFINITIONS

ÉCOLES DOCTORALES - Elles sont définies, depuis 2001, comme un regroupement, autour d'un projet commun de formation, d'unités de recherche dont la qualité est reconnue à la suite d'une évaluation nationale (article L. 612-7 du code de l'éducation et arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale). Plusieurs établissements d'enseignement supérieur, dont au moins un établissement public, peuvent faire l'objet d'une accréditation conjointe, la responsabilité administrative de l'école doctorale étant assurée par un établissement public, support de l'école doctorale.

CHAMP DISCIPLINAIRE - Le mode d'accréditation des écoles doctorales repose sur un principe d'accréditation par grand champ disciplinaire.

Le référentiel d'accréditation des écoles doctorales, dérivé du référentiel de labellisation des laboratoires de recherche reconnus par le ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche, est décliné en 10 champs disciplinaires :

- sciences et leurs interactions : mathématiques et leurs interactions ; physique ; sciences de la Terre et de l'Univers, espace ; chimie ; sciences pour l'ingénieur ; sciences et technologies de l'information et de la communication.
- sciences du vivant : biologie, médecine et santé ; sciences agronomiques et écologiques.
- sciences humaines et sociales : sciences humaines et humanités ; sciences de la société.

AVERTISSEMENT

Les données présentées ici couvrent l'ensemble des écoles doctorales, ce qui explique la différence avec celles des doubles pages 6.4 et 8.21 qui ne concernent que celles rattachées aux universités.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *L'état de l'emploi scientifique en France*, MENESR, décembre 2014.

- *Notes d'Information* (Enseignement supérieur et Recherche) : 15.02 ; 15.01 ; 14.04, 13.8, 13.06, 13.03, 13.01.

- *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France*, n° 8, MENESR-SIES, juin 2015..

Site Internet :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/>

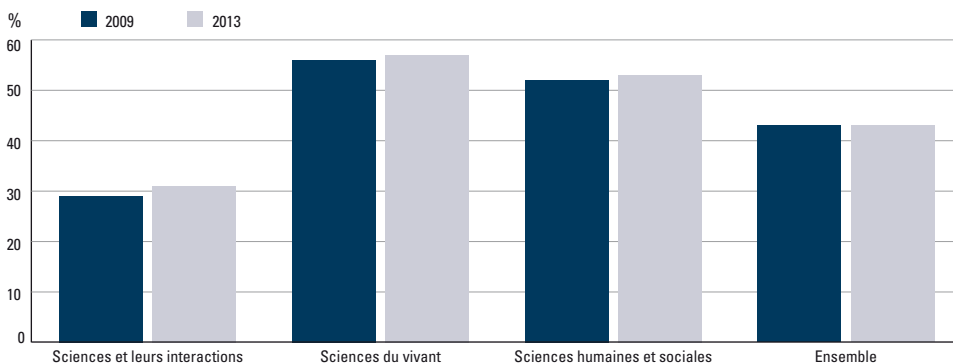
1 Effectifs de doctorants, de primo-inscrits et de docteurs diplômés

	Doctorants		Inscrits en 1 ^{re} année de doctorat		Docteurs diplômés dans l'année	
	2 009	2013	2 009	2 013	2 009	2013
Sciences et leurs interactions	26 465	26 709	7 623	7 011	5 816	6 739
Mathématiques et leurs interactions	2 162	2 481	610	707	417	586
Physique	3 076	3 319	932	960	746	892
Sciences de la Terre et de l'Univers, espace	2 277	2 445	676	611	513	605
Chimie	4 454	4 518	1 274	1 211	1 027	1 225
Sciences pour l'ingénieur	6 222	6 608	1 850	1 675	1 444	1 631
Sciences et technologies de l'information et de la communication	8 274	7 338	2 281	1 847	1 669	1 800
Sciences du vivant	11 941	11 754	3 098	3 162	2 879	2 870
Biologie, médecine et santé	9 639	9 660	2 453	2 622	2 410	2 420
Sciences agronomiques et écologiques	2 302	2 094	645	540	469	450
Sciences humaines et sociales	42 837	38 377	9 048	7 930	4 777	4 987
Sciences humaines et humanités	25 125	22 751	5 333	4 686	2 839	3 018
Sciences de la société	17 712	15 626	3 715	3 244	1 938	1 969
Ensemble	81 243	76 840	19 769	18 103	13 472	14 596

► **Champ : France entière, y compris DOM et TOM.**

Note : la répartition des doctorants est effectuée en fonction de la discipline de la thèse, qui peut être différente de la discipline principale de l'école doctorale. Les effectifs sont comptés sur l'année universitaire pour les inscriptions en doctorat (1^{re} année ou suivante) et en année civile pour l'obtention du diplôme de docteur.

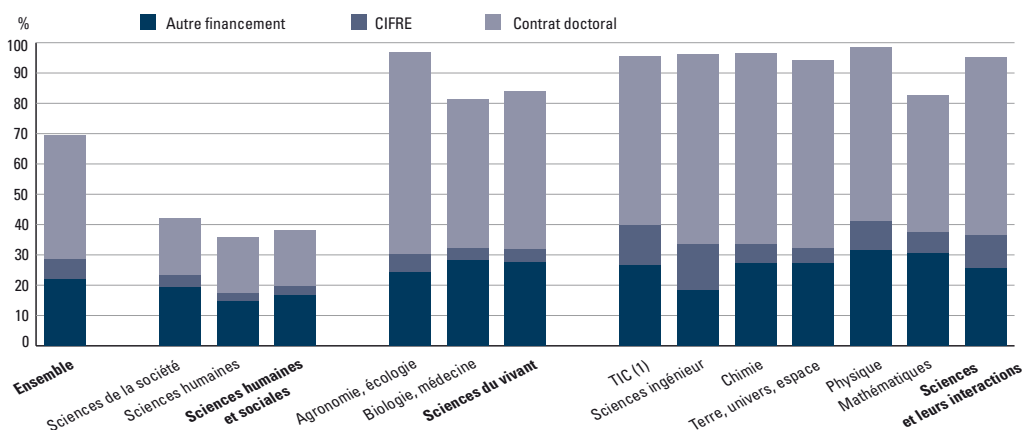
2 Proportion de femmes parmi les doctorants en première année de thèse selon la discipline



► **Champ : France entière y compris DOM et TOM.**

Note : voir ci-dessus tableau 1.

3 Proportion d'inscrits en première année de doctorat ayant obtenu un financement pour leur thèse



► **Champ : France entière y compris DOM et TOM.**

1. Technologies de l'information et de la communication.

Note : voir ci-dessus tableau 1.

LE PERSONNEL total rémunéré pour les activités de recherche et développement (R&D) en 2012 est évalué à 412 000 personnes en équivalent temps plein recherche (ETP), dont 60 % sont rémunérées par les entreprises (1).

Les effectifs augmentent de 1,1 % par rapport à l'année 2011, avec une progression plus soutenue pour les chercheurs (+ 3,9 %). Parmi les 260 000 chercheurs (63 % de l'effectif total), 60 % sont rémunérés par les entreprises.

Dans le secteur des entreprises, l'effectif de R&D (246 700 ETP) augmente de 3,2 % par rapport à 2011. La population des chercheurs (156 600 ETP) progresse deux fois plus rapidement (+ 5,5 %). Depuis 1992, la croissance de l'emploi du personnel de R&D s'accompagne d'une qualification des emplois au profit de la catégorie des chercheurs. Sur la période 1992-2012, pour 91 900 chercheurs supplémentaires, le personnel de soutien a diminué, de près de 9 600 ETP. Les chercheurs représentent plus de la moitié de l'effectif de R&D des entreprises en 2012 (63 %). Il existe une grande disparité selon la branche d'activité de recherche : 91 % pour le secteur des équipements de communication, 70 % pour la construction aéronautique et spatiale, seulement 49 % pour l'industrie pharmaceutique et 55 % pour l'industrie automobile (2).

L'effectif des administrations, avec 165 300 ETP, progresse de 1,2 % par rapport à 2011, un peu plus rapidement pour les chercheurs (+ 1,7 %) que pour les personnels de soutien (1). Dans les administrations, parmi les 102 500 chercheurs en équivalent temps plein recherche, on retrouve différentes catégories de personnel : les chercheurs ou enseignants-chercheurs (voir « Définitions »), soit 45 % de l'effectif total de R&D, les ingénieurs de recherche (5 %), les doctorants rémunérés (12 %) (3). Les personnels de soutien de la recherche représentent 38 % de l'effectif total. L'employeur le plus important est l'enseignement supérieur suivi du CNRS et du CEA civil.

La part des femmes parmi les chercheurs est plus élevée, d'environ 15 points, dans la recherche publique que dans les entreprises. En 2012, dans les EPST et les établissements d'enseignement supérieur, 35 % des chercheurs sont des femmes, avec des différences sensibles selon les organismes, en raison des spécialisations disciplinaires. La présence des femmes est moindre dans les postes les plus élevés. Seuls 20 % des femmes sont professeurs, directeurs de recherche ou chercheurs seniors bien que 40 % des maîtres de conférences et des chargés de recherche soient des femmes. Les femmes sont un peu plus nombreuses parmi les doctorants rémunérés (42 %) (4).

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations.

LES EFFECTIFS DE R&D - Ils correspondent à l'ensemble des personnels, chercheurs et personnels de soutien technique ou administratif qui effectuent les travaux de R&D. Les chercheurs et assimilés : ce sont des spécialistes travaillant à la conception ou à la création de connaissances, de produits, de procédés, de méthodes et de systèmes nouveaux et à la gestion des projets concernés. Les qualifications concernées sont : les enseignants-chercheurs, les catégories de chercheurs et d'ingénieurs de recherche pour autant que ceux-ci réalisent effectivement des travaux de R&D dans les EPST, les ingénieurs et les administratifs de haut niveau participant à des travaux de R&D dans les EPIC et dans les entreprises. Les doctorants financés par les ministères (contrats doctoraux, Cifre), les organismes de recherche ou les associations sont dénombrés dans la catégorie des chercheurs. Le personnel de soutien participe à la R&D en exécutant des tâches scientifiques ou techniques sous le contrôle de chercheurs. Il intègre aussi des travailleurs qualifiés ou non et le personnel de bureau qui participent à l'exécution des projets de R&D.

ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN RECHERCHE - Afin de tenir compte de la pluralité des activités exercées, les effectifs en personnes physiques sont pondérés en fonction du temps consacré aux activités de R&D. Par convention, les enseignants-chercheurs sont comptabilisés à 50 % de leur temps.

BRANCHE DE RECHERCHE - Il s'agit de la branche d'activité économique bénéficiaire des travaux de R&D. Les trente et une branches de recherche utilisées sont construites à partir de la nomenclature d'activités française (NAF révision 2).

MODIFICATION DE L'ÉVALUATION DU PERSONNEL - Depuis 2006, les entreprises employant plus de 0,1 chercheur en équivalent temps plein (ETP) sont incluses dans les résultats (rupture de série).

Pour les administrations : de 1992 à 2009 le personnel ne prend pas en compte le ministère de la Défense. En 2010, intervient un changement méthodologique et l'intégration du personnel de la Défense. À des fins de comparaison, les données 2009 ont été recalculées.

DR, PU, CR, MCF, IR - Directeur de recherche, professeur d'université, chargé de recherche, maître de conférences, ingénieur de recherche.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes Flash* (Enseignement supérieur et Recherche) : n° 2, avril 2015 ; n° 1, mars 2015.

- *Notes d'Information* (Enseignement supérieur et Recherche) : 14.04 ; 13.08 ; 13.06 ; 13.03 ; 13.01 ; 12.11 ; 12.09.

- *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France*, n° 8, MENESR-SIES, juin 2015.

Site Internet :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/>

1 Évolution du personnel de R&D, en ETP.

	1992	2006 (2)	2007	2008 (3)	2009 (4)	2010 (5)	2011 (6)	2012 (7)	2012 en %	Évolution en % (8)
Personnel total de R&D	291 515	365 813	375 235	382 653	387 847	397 756	402 491	412 005	100	1,1
<i>dont total chercheurs (1)</i>	<i>139 150</i>	<i>210 591</i>	<i>221 851</i>	<i>227 678</i>	<i>232 764</i>	<i>243 533</i>	<i>249 246</i>	<i>259 066</i>	<i>100</i>	<i>3,9</i>
<i>dont chercheurs en %</i>	<i>48</i>	<i>58</i>	<i>59</i>	<i>60</i>	<i>60</i>	<i>61</i>	<i>62</i>	<i>63</i>		
Personnel total de R&D des entreprises	164 378	207 875	215 891	220 016	225 891	235 588	239 111	246 731	60	3,2
<i>dont chercheurs des entreprises</i>	<i>64 688</i>	<i>113 521</i>	<i>124 577</i>	<i>128 373</i>	<i>133 701</i>	<i>143 828</i>	<i>148 439</i>	<i>156 584</i>	<i>60</i>	<i>5,5</i>
Personnel total de R&D des administrations	127 137	157 938	159 344	162 636	161 956	162 168	163 380	165 274	40	1,2
<i>dont chercheurs des administrations (1)</i>	<i>74 462</i>	<i>97 070</i>	<i>97 275</i>	<i>99 305</i>	<i>99 063</i>	<i>99 705</i>	<i>100 807</i>	<i>102 482</i>	<i>40</i>	<i>1,7</i>

1. Chercheurs et doctorants rémunérés.

2. Rupture de série, à partir de 2006 les entreprises employant plus de 0,1 ETP chercheur sont incluses dans les résultats.

3. Série 1992 à 2008 (ancienne méthodologie et hors Défense).

5. Changement méthodologique et y compris le ministère de la Défense.

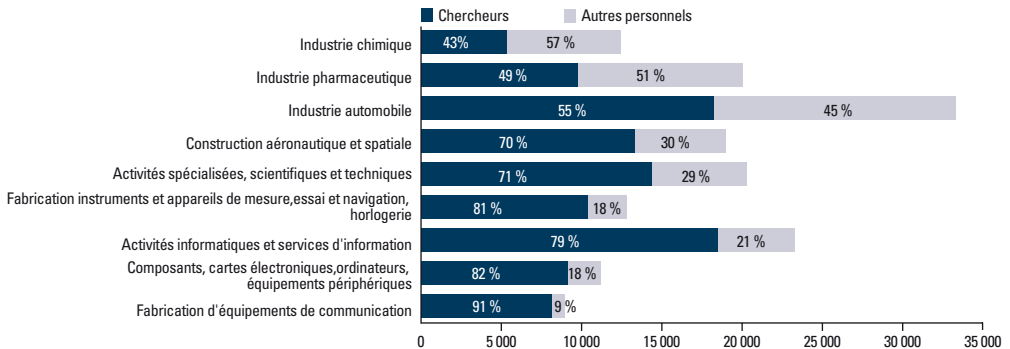
7. Résultats semi-définitifs.

4. Résultat 2009 recalculé de façon à être comparable à 2010.

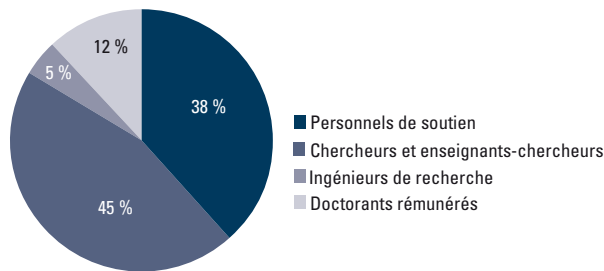
6. Résultats définitifs.

8. Évolution entre 2011 et 2012.

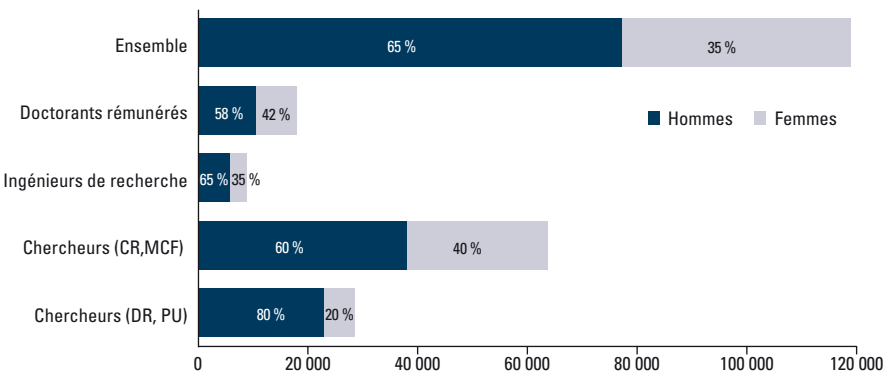
2 Répartition des effectifs de R&D selon les branches de recherche en 2012, en ETP.



3 Répartition des effectifs de R&D des administrations par catégorie en 2012, en ETP.



4 Répartition hommes/femmes des chercheurs dans les EPST et les établissements d'enseignement supérieur selon le grade en 2012, en personnes physiques.



DÉFINITIONS

En 2012, la dépense nationale de recherche et développement (DNRD) est estimée à 48,4 milliards d'euros (Md€), soit une progression de 3,0 % en volume par rapport à 2011 (1). L'évolution des financements entre 2011 et 2012 résulte principalement d'une augmentation du financement des entreprises de 4,1 % en volume. Par contre, le financement des administrations n'augmente que de 1,4 %. La dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) atteint 46,5 Md€. Elle progresse de 1,9 % en volume entre 2011 et 2012. La progression, par rapport à 2011, est tirée par celle des entreprises (3,0 %). La dépense intérieure des administrations reste stable (0,1 %).

La participation des entreprises à la réalisation des travaux de R&D est supérieure à celle des administrations. En 2012, la part de la dépense de recherche exécutée par les entreprises représente 65 % de la DIRD. Au cours des trente dernières années, les structures d'exécution et de financement de la recherche se sont profondément modifiées avec un poids de plus en plus important du secteur des entreprises.

Le rapport DIRD/PIB mesure la proportion du produit intérieur brut (PIB) qui est consacré à la recherche. Il s'élève à 2,2 % en 2012, avec respectivement 1,4 % pour les entreprises et 0,8 % et les administrations.

La R&D exécutée en France a présenté, de 1979 à 1993, une croissance plus rapide que celle du PIB (2). Le ratio DIRD/PIB est ainsi passé de 1,6 % en 1978 à 2,3 % en 1993 ; de 1993 à 1998 il a décliné. À partir de 1999, il a amorcé une remontée pour atteindre 2,2 % du PIB en 2002. De 2003 à 2007, le ratio a diminué à la fois pour les entreprises et les administrations. Les années 2008 et 2009 marquent une rupture avec cette tendance à la baisse : l'indicateur DIRD/PIB s'est redressé sous l'effet conjugué d'une augmentation de la DIRD et d'une dégradation du PIB. Depuis, ce ratio s'est légèrement accru.

En 2012, l'indicateur DNRD/PIB s'élève à 2,3 %. La contribution des entreprises au financement de la R&D a enregistré un net accroissement et a dépassé celui des administrations depuis 1995, année où le ratio DNRD/PIB des entreprises dépasse celui des administrations (3). La part des administrations dans la DNRD s'est toutefois stabilisée depuis quelques années et représente 40 % en 2012 (1).

Le financement des administrations et des entreprises en provenance de l'étranger et des organisations internationales (O.I.) s'élèvent à 3,5 Md€ courants en 2012, soit 7 % de la DNRD (4). La part des entreprises est prépondérante, elle représente les trois quarts de ces ressources.

DÉPENSE INTÉRIEURE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT (DIRD) - Elle correspond aux travaux de recherche et développement (R&D) exécutés sur le territoire national, quelle que soit l'origine des fonds. Une partie est exécutée par les administrations (DIRDA), l'autre par les entreprises (DIRDE). Elle comprend les dépenses courantes (masse salariale des personnels de R&D et dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (achats d'équipements nécessaires à la réalisation des travaux internes à la R&D et opérations immobilières réalisées dans l'année).

DÉPENSE NATIONALE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT (DNRD) - Cet agrégat mesure, sans double compte, l'effort financier des acteurs économiques nationaux, quelle que soit la destination des financements. L'écart entre le montant de la DIRD et celui de la DNRD représente le solde entre les échanges en matière de R&D entre la France et l'étranger, y compris les organisations internationales.

MÉTHODOLOGIE - Entreprises : enquête réalisée auprès de 11 000 entreprises et 50 centres techniques de recherche. Enquête exhaustive pour les entreprises ayant des dépenses intérieures de R&D supérieures à 0,4 M€ et échantillonnée pour les autres.

Administrations : enquête réalisée auprès des organismes ainsi que des services ministériels qui financent et/ou exécutent des travaux de recherche, des établissements d'enseignement supérieur, des institutions sans but lucratif.

En 2010, l'évaluation de la dépense de recherche des administrations a été modifiée. Les dépenses de R&D des ministères et de certains organismes publics ont fait l'objet d'une nouvelle méthode d'évaluation qui conduit à distinguer leur activité de financeur. Cela implique une révision à la baisse de la DIRD d'environ 1 Md€. Les données 2009 ont été recalculées afin de pouvoir être comparées à celles de 2010.

Depuis 2006, le champ d'observation des entreprises est élargi : les entreprises employant plus de 0,1 chercheur équivalent temps plein (ETP) sont incluses dans les résultats (rupture de série). L'enquête a enregistré plusieurs ruptures de série (voir RERS précédents).

Les données 2011 sont définitives et les données 2012 semi-définitives.

Changement méthodologique pour le calcul du PIB en mai 2014 : l'effort de recherche représente 2,23 % du PIB, alors qu'il serait évalué à 2,29 % du PIB sans le changement du calcul du PIB. Les évolutions en volume sont également modifiées.

R&D - Recherche et développement.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes Flash* (Enseignement supérieur et Recherche) : n° 2, avril 2015 ; n° 1, mars 2015.

- *Notes d'Information* (Enseignement supérieur et Recherche) : 14.04 ; 13.08 ; 13.06 ; 13.03 ; 13.01.

- *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France*, n° 8, MENESR-SIES, juin 2015.

Site Internet :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/>

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations.

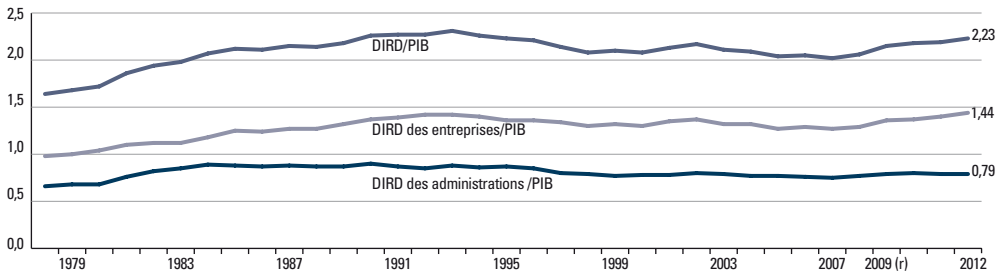
1 Financement de la DNRD et exécution de la DIRD en France, en millions d'euros.

	1978	1999	2006 (2)	2007	2008	2009 (3)	2010 (4)	2011 (5)	2012 (6)	Évolution en % (7)
DNRD	5 897	29 885	38 738	40 106	42 190	43 411	44 841	46 474	48 446	3,0
DNRD par les administrations (1)	3 459	13 267	17 545	17 990	19 324	18 850	19 172	19 097	19 605	1,4
DNRD par les entreprises	2 438	16 618	21 193	22 116	22 866	24 561	25 668	27 377	28 841	4,1
Part des entreprises dans la DNRD (%)	41,3	55,6	54,7	55,1	54,2	56,6	57,2	58,9	59,5	
DIRD	5 743	29 529	37 904	39 303	41 066	41 758	43 469	45 112	46 545	1,9
DIRD par les administrations (1)	2 313	10 873	13 994	14 550	15 305	15 332	16 014	16 261	16 474	0,1
DIRD par les entreprises	3 430	18 655	23 911	24 753	25 761	26 426	27 455	28 851	30 071	3,0
Part des entreprises dans la DIRD (%)	59,7	63,2	63,1	63,0	62,7	63,3	63,2	64,0	64,6	
Part de la DIRD dans le PIB (8) (%)	1,64	2,10	2,05	2,02	2,06	2,15	2,18	2,19	2,23	

1. Administrations publiques et privées (État, enseignement supérieur et institutions sans but lucratif).
2. Changement méthodologique, à partir de 2006 les entreprises ayant plus de 0,1 chercheur en ETP sont intégrées dans les résultats.
3. Résultat 2009 recalculé de façon à être comparable à 2010.
4. Changement méthodologique.
5. Résultats définitifs.
6. Résultats semi-définitifs.
7. Évolution 2011-2012 (en volume en %), à l'aide du déflateur du PIB.
8. Changement méthodologique pour le calcul du PIB en mai 2014.

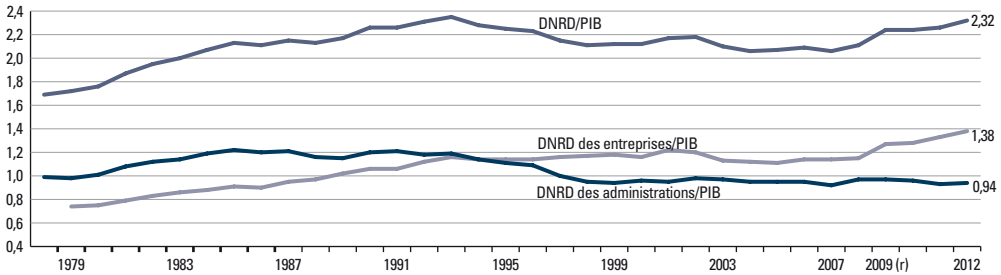
2 Évolution de la DIRD par rapport au PIB

En % du PIB



3 Évolution du financement par rapport au PIB

En % du PIB



4 Ressources des administrations et des entreprises en provenance de l'étranger, en millions d'euros.

	2006 (1)	2007	2008	2009 (2)	2010 (3)	2011 (4)	2012 (5)
Ressources des administrations en provenance de l'étranger et des O.I. (6)	580	556	635	621	761	858	789
Ressources des entreprises en provenance de l'étranger et des O.I.	2 065	2 384	2 636	2 392	2 518	2 636	2 756
Total en provenance de l'étranger et des O.I.	2 645	2 940	3 271	3 013	3 279	3 495	3 545
Part des ressources en provenance de l'étranger et des O.I. vers les entreprises (%)	78	81	81	79	76	75	78
Part des financements étranger dans la DNRD (%)	7	7	8	7	7	8	7

1. Changement méthodologique, à partir de 2006 les entreprises ayant plus de 0,1 chercheur en ETP sont intégrées dans les résultats.
2. Résultat 2009 recalculé de façon à être comparable à 2010.
3. Changement méthodologique.
4. Résultats définitifs.
5. Résultats semi-définitifs.
6. O.I. : organisations internationales.

DÉFINITIONS

En 2012, la dépense intérieure de recherche et développement des administrations (DIRDA) s'élevait à 16,5 milliards d'euros (Md€) et correspond à 35 % de la DIRD (voir 11.1) (1). La part de la DIRDA dans le PIB représente 0,8 % depuis 2009. Avec un taux d'évolution en volume (corrigée de l'évolution des prix) de 0,1 %, la DIRDA reste stable entre 2011 et 2012.

Dans le public, les travaux de recherche sont effectués majoritairement dans les organismes de recherche, pour un montant de 9,2 Md€ (56 % de la DIRDA) et les établissements d'enseignement supérieur pour un montant de 6,6 Md€ (40 % de la DIRDA). Le secteur associatif y contribue pour 4 % (0,6 Md€).

Les EPST et les EPIC sont les principaux organismes publics de recherche. Les EPST sont de taille très hétérogène. Le CNRS, multidisciplinaire, réalise à lui seul 19 % de la DIRDA (3,1 Md€) soit 5 points de plus que les sept autres EPST (2). Viennent ensuite l'INRA et l'Inserm avec 0,8 Md€ chacun. Les EPIC, avec une DIRD de 3,8 Md€, exécutent 23 % de la DIRDA (3). Parmi eux, le poids du CEA civil est prépondérant, avec 2,4 Md€. On trouve en deuxième position le CNES avec 0,5 Md€ de DIRD, suivi de l'Onera et de l'Ifremer avec 0,2 Md€ chacun.

Le secteur de l'enseignement supérieur réalise 40 % des travaux de recherche de la DIRDA. Les administrations ont aussi un rôle de financeur *via* leurs dépenses extérieures (soit 2,3 Md€ en 2012) (1). La part la plus importante, 1,3 Md€, soit 58 % de la DERD, provient de la sous-traitance de recherche des services ministériels, notamment des contrats de recherche du ministère de la Défense.

Le financement de la dépense totale de la recherche publique repose sur les subventions publiques, les ressources externes de nature souvent contractuelles et les autres ressources propres des exécutants de la R&D (4). Les subventions d'État représentent 69 % du financement total. Elles proviennent essentiellement de la mission interministérielle recherche et enseignement supérieur (MIREs) soit 61 %. Les ressources contractuelles correspondent à 22 % du financement total. Le secteur de l'État est le principal contributeur des ressources contractuelles (53 %), à travers les financements de l'Agence nationale de la recherche (ANR) et les autres crédits incitatifs (5). « L'étranger et les organisations internationales » ainsi que les entreprises financent chacun un cinquième des ressources contractuelles. Le secteur associatif contribue à hauteur de 5 %.

LES SECTEURS INSTITUTIONNELS - Dans les statistiques de recherche et développement (R&D), on appelle secteur institutionnel un ensemble d'unités qui ont un comportement économique équivalent. Les cinq secteurs institutionnels sont : l'État (y compris la défense), l'enseignement supérieur, les institutions sans but lucratif (ISBL), les entreprises et l'étranger. L'État comprend les services ministériels et les établissements publics administratifs, civils et militaires ; les organismes publics de recherche (EPST, EPIC, EPA), les administrations territoriales (régions, départements, etc.). L'enseignement supérieur comprend les universités et les établissements publics d'enseignement (tous ministères de tutelle), les centres hospitaliers universitaires et les centres de lutte contre le cancer. Le secteur des associations comprend les fondations, associations ou institutions sans but lucratif. Sont cependant exclues de ce secteur les associations qui sont rattachées à d'autres secteurs institutionnels du fait, principalement, de l'origine de leurs ressources. L'ensemble des administrations comprend l'État, l'enseignement supérieur et les associations.

STATUTS JURIDIQUES - Établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST), à caractère industriel et commercial (EPIC), à caractère administratif (EPA), institution ou association sans but lucratif (ISBL).

DÉPENSES INTÉRIEURES DE R&D - Voir la rubrique « Définitions » en 11.1.

DÉPENSES EXTÉRIEURES DE R&D - Elles correspondent aux travaux de R&D financés par chaque entité interrogée et exécutés en dehors d'elle. Elles comprennent les sous-traitances de recherche exécutées sur le territoire national ou à l'étranger. Elles incluent également les différentes contributions aux organisations internationales. Les dépenses extérieures peuvent avoir lieu entre agents d'un même secteur.

DÉPENSE TOTALE OU BUDGET TOTAL - Somme des dépenses intérieures et extérieures.

MIREs - Mission interministérielle de recherche et d'enseignement supérieur.

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes Flash* (Enseignement supérieur et Recherche) : n° 2, avril 2015 ; n° 1, mars 2015.

- *Notes d'Information* (Enseignement supérieur et Recherche) : 14.04 ; 13.08 ; 13.06 ; 13.03 ; 13.01 ; 12.11 ; 12.09.

- *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France*, n° 8, MENESR-SIES, juin 2015.

Site Internet :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/>

1 Dépenses intérieures et extérieures de R&D de 2010 à 2012 par secteur institutionnel, en millions d'euros.

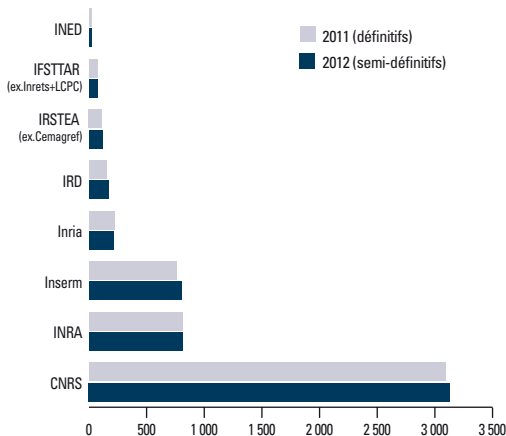
	2010 (1)		2011 (2)		2011 en %		2012 (3)		2012 en %	
	Dépenses intérieures	Dépenses extérieures	Dépenses intérieures	Dépenses extérieures	Dépenses intérieures	Dépenses extérieures	Dépenses intérieures	Dépenses extérieures	Dépenses intérieures	Dépenses extérieures
État	9 170	2 270	9 343	2 100	57	89	9 248	2 020	56	87
EPST/hors CNRS	2 170	123	2 163	146	13	6	2 207	153	13	7
CNRS	3 077	161	3 094	177	19	7	3 131	166	19	7
EPIC	3 754	420	3 934	355	24	15	3 753	348	23	15
Services ministériels et autres établissements publics	169	1 566	151	1 422	1	60	156	1 352	1	58
Enseignement supérieur	6 303	55	6 355	89	39	4	6 599	109	40	5
Étabs d'enseignement supérieur hors MENESR	419	7	451	7	3	0	482	19	3	1
Universités et étabs d'enseignement supérieur	5 885	48	5 905	82	36	3	6 117	90	37	4
Associations	541	166	563	183	3	8	628	185	4	8
Total administrations	16 014	2 490	16 261	2 372	100	100	16 474	2 314	100	100

1. Changement méthodologique.

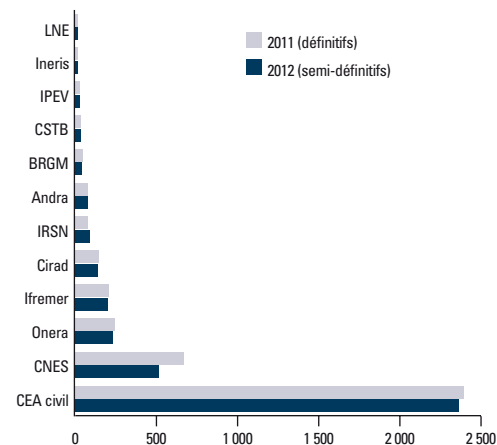
2. Données définitives.

3. Données semi-définitives.

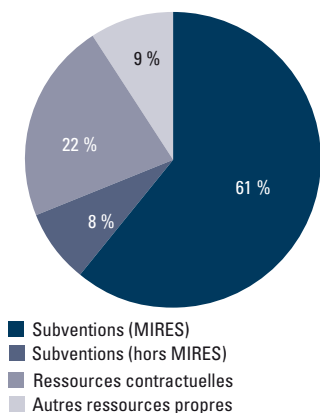
2 Classement des EPST d'après leur DIRD en 2011 et 2012, en millions d'euros.



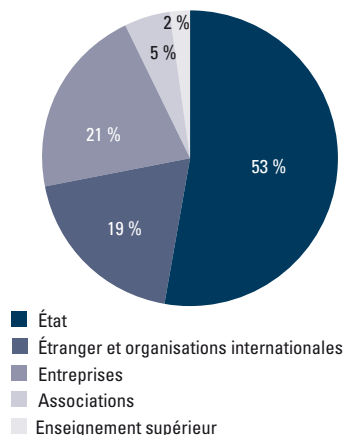
3 Classement des EPIC d'après leur DIRD en 2011 et 2012, en millions d'euros.



4 Nature des ressources de la recherche publique en 2012, en %.



5 Origine des ressources contractuelles en 2012, en %.



DÉFINITIONS

En 2012, la dépense intérieure de recherche et développement des entreprises (DIRDE) implantées sur le territoire national s'élève à 30,1 milliards d'euros (Md€). Elle croît de 3,0 % en volume par rapport à 2011. Sur une période de trois ans (de 2009 à 2012), la DIRDE enregistre une croissance annuelle moyenne en volume de 3,3 %, supérieure à celle du PIB (+ 1,5 %) (1).

Les dépenses de recherche sont très concentrées, à la fois dans les grandes entreprises et dans quelques branches d'activité de recherche. Les grandes entreprises, qui représentent 5 % des entités effectuant des travaux de recherche et développement (R&D), réalisent 68 % de la DIRDE pour un montant de 20,5 Md€ et reçoivent 1,7 Md€ des financements publics (soit 68 %) (2). La recherche est effectuée principalement dans l'industrie (80 %) (1). Cinq branches de recherche réalisent la moitié des dépenses intérieures de R&D. L'industrie automobile, qui réalise 15 % du montant de la DIRDE, est la première branche de recherche. Sur la période 2009-2012, son taux d'évolution annuel moyen progresse (+ 0,5 %). En deuxième position, la construction aéronautique et spatiale (11 % de la DIRDE) avec une évolution annuelle moyenne en volume de 6,6 % sur la période 2009-2012. En 2012, l'industrie pharmaceutique (10 % de la DIRDE) rétrograde en troisième position avec un taux de croissance annuel moyen en volume en baisse de 3,6 % (entre 2009 et 2012). Vient ensuite l'industrie chimique (5 % de la DIRDE), avec sur la période (2009-2012) un taux d'évolution annuel moyen en volume de 3,0 %. Enfin, la branche de recherche « fabrication d'instruments et appareil de mesure, essai et navigation, horlogerie » représente 5 % de la DIRDE des entreprises, avec une évolution annuelle moyenne en volume de + 1,1 %. Les branches de services exécutent 20 % des dépenses de R&D. Elles sont très dynamiques : sur les trois dernières années, l'évolution moyenne annuelle en volume est beaucoup plus importante dans les branches de services avec 11,7 % que dans les branches industrielles (1,5 %).

En 2012, le montant des travaux externes de R&D des entreprises (DERDE), qui correspond à l'ensemble des contrats de sous-traitance de R&D passés par les entreprises vers les différents secteurs d'exécution, s'élève à 9,1 Md€ (1). Ces travaux sont réalisés à hauteur de 60 % par des entreprises en France et de 35 % à l'étranger (entreprises ou organismes internationaux), le reste étant effectué par le secteur des administrations (3). Avec un taux de croissance annuel moyen en volume de 7,9 % sur les trois dernières années, l'évolution de la DERDE s'effectue à un rythme plus soutenu que celle de la DIRDE (+ 3,3 %) (1).

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations.

BRANCHE DE RECHERCHE - Il s'agit de la branche d'activité économique bénéficiaire des travaux de recherche et développement (R&D). Les 31 branches de recherche utilisées sont construites à partir de la nomenclature d'activités française (NAF révision 2). Les données de la période 2001 à 2006 ont été réétalonnées en NAF révisée. À partir de 2007, les données ont été collectées avec la nouvelle nomenclature. Dans cette nouvelle nomenclature, il y a transfert vers l'industrie automobile des activités annexes de ce secteur. Les activités récentes sont décrites plus finement, en particulier les activités de services. Le contour des activités informatiques est plus précis du fait du retrait des activités d'éditions de logiciel.

DÉPENSE EXTÉRIEURE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES (DERDE) - Elle correspond aux montants des travaux de R&D achetés ou financés par les entreprises et exécutés en dehors d'elles. Elle comprend la sous-traitance de recherche effectuée sur le territoire national ou à l'étranger, ainsi que la contribution aux organismes internationaux.

FINANCEMENT PUBLIC DE LA R&D - Il comprend les contrats et les subventions en provenance des administrations pour la R&D dans les entreprises. Il n'inclut pas le crédit d'impôt recherche.

ENTREPRISES INDÉPENDANTES - Entreprises dont l'effectif salarié est strictement inférieur à 500 personnes.

ENTREPRISES FILIALES - Entreprises de moins de 500 personnes, dont le capital social est contrôlé à plus de 50 % par une entité économique répertoriée comme grand groupe (français ou étranger). Dans le cas contraire, l'entreprise est considérée comme indépendante.

En 2006 (rupture de série), le champ d'observation des entreprises est élargi : les entreprises employant plus de 0,1 chercheur en équivalent temps plein (ETP) sont incluses dans les résultats.

VOIR ÉGALEMENT la rubrique « Définitions » en 11.1.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes Flash* (Enseignement supérieur et Recherche) : n° 2, avril 2015 ; n° 1, mars 2015.

- *Notes d'Information* (Enseignement supérieur et Recherche) : 14.04 ; 13.08 ; 13.06 ; 13.03 ; 13.01 ; 12.11 ; 12.09.

- *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France*, n° 8, MENESR-SIES, juin 2015.

Site Internet :

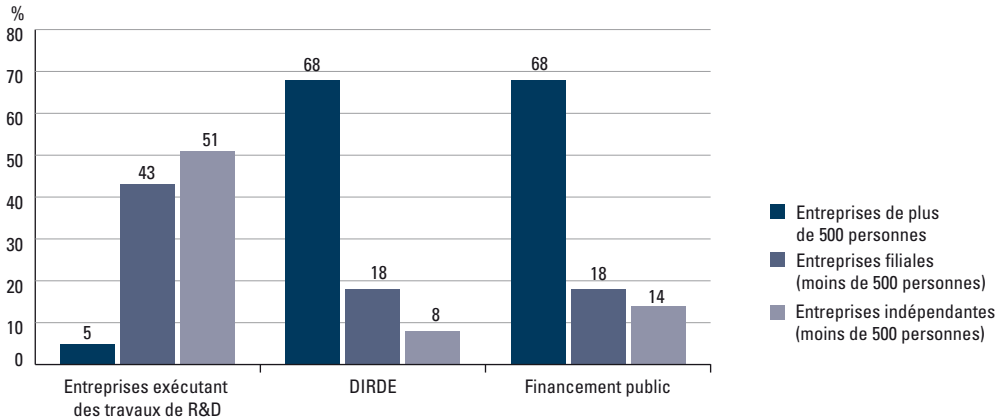
<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/>

1 Dépenses intérieures (DIRDE) et extérieures (DERDE) de recherche et développement dans les branches de recherche de 2004 à 2012, en millions d'euros.

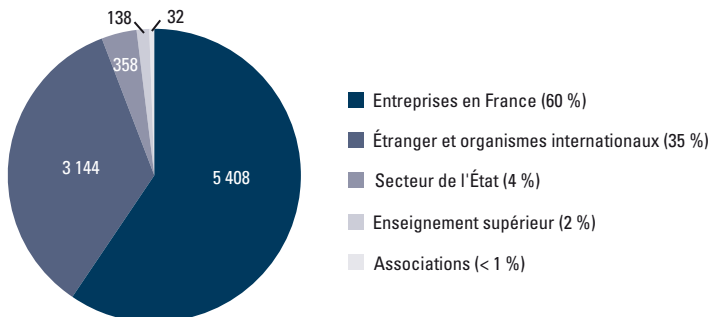
	2004	2006 (2)	2007	2008	2009	2010	2011 (3)	2012 (4)	% de la DIRDE	2009-2012 (5)
DIRDE - Branches industrielles (1)	20 428	21 498	21 702	22 155	22 199	22 289	23 407	23 995	80	1,5
Industrie chimique	1 364	1 377	1 447	1 445	1 451	1 496	1 541	1 636	5	3,0
Industrie pharmaceutique	3 084	3 375	3 493	3 490	3 391	3 222	3 141	3 141	10	-3,6
Composants, cartes électronique, ordinateurs, équipés périphériq.	1 632	1 611	1 537	1 373	1 421	1 506	1 422	1 481	5	0,3
Fab. d'équipements de communication	1 344	1 277	1 247	1 089	987	908	979	979	3	-1,3
Fab. instrum. & appar. de mesure, essai & navigation, horlogerie	1 151	1 170	1 171	1 257	1 430	1 384	1 362	1 528	5	1,1
Fab. de machines et équipés non compris ailleurs	684	890	847	924	916	949	1 022	1 093	4	4,9
Industrie automobile	3 703	4 044	3 957	4 361	4 279	4 218	4 705	4 481	15	0,5
Construction aéronautique et spatiale	2 642	2 358	2 549	2 724	2 546	2 624	2 869	3 182	11	6,6
Autres branches industrielles	4 824	5 395	5 454	5 492	5 777	5 981	6 366	6 474	22	2,8
DIRDE - Branches de services (1)	2 096	2 412	3 051	3 606	4 227	5 165	5 444	6 075	20	11,7
Télécommunications	708	782	803	850	801	807	807	935	3	4,2
Activités informatiques et services d'information	664	730	1 183	1 210	1 455	1 777	1 860	2 015	7	10,3
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	327	414	454	673	935	1 339	1 495	1 779	6	22,6
Autres branches de services	397	487	611	873	1 036	1 243	1 282	1 347	4	8,0
Total de la DIRDE	22 523	23 911	24 753	25 761	26 426	27 455	28 851	30 071	100	3,3
DERDE	5 301	6 354	6 593	7 066	6 999	7 430	8 426	9 080		7,9

1. NAF révision 2. Voir « Définitions » ci-contre.
2. Rupture de série. À partir de 2006 les entreprises employant plus de 0,1 ETP chercheur sont incluses dans les résultats.
3. Résultats définitifs.
4. Résultats semi-définitifs.
5. Taux d'évolution annuel moyen sur la période, en volume (PIB de mai 2014) en %, changement méthodologique pour le calcul du PIB en mai 2014.

2 Répartition selon la taille et la nature des entreprises en 2012, en %.



3 La sous-traitance de la R&D des entreprises en 2012 : répartition par secteur d'exécution, en millions d'euros.



DÉFINITIONS

LE FINANCEMENT de la dépense totale de recherche des entreprises provient principalement des entreprises elles-mêmes. En 2012, les entreprises ont financé 85 % de leurs propres travaux de recherche, pour un montant de 28,5 milliards d'euros (Md€) avec un taux d'évolution en volume de 4,1 % par rapport à 2011 (1). Sur le long terme, les entreprises contribuent de plus en plus au financement de leur activité de recherche. Le financement en provenance de l'étranger (entreprises et autres organismes) et le financement public y contribuent à part équivalente pour environ 8 % pour le premier et 7 % pour le second.

La contribution publique au financement des entreprises s'élevé à 2,5 Md€ dont 1,3 Md€ pour les programmes civils et 1,2 Md€ pour les programmes de recherche et développement (R&D) militaires (2). Ces financements s'effectuent dans le cadre de subventions, d'appels à projets ou de contrats soutenant des programmes porteurs d'enjeux majeurs. Les recherches effectuées peuvent correspondre à des commandes des administrations, notamment de la Défense, de la direction des programmes aéronautiques civils (DPAC) ou à des travaux menés par les entreprises, et soutenus par des organismes tels BPIFrance, l'agence nationale de la recherche (ANR) ou par le ministère en charge de la recherche. Ils sont constitués à 48 % par des crédits en provenance du ministère de la Défense. Entre 2011 et 2012, le financement par les administrations des travaux de R&D des entreprises augmente de 7,4 % (en volume). Du fait de l'importance des programmes de recherche militaire, les financements publics sont concentrés dans quelques branches de recherche. Quatre branches reçoivent près de la moitié des financements publics : la construction aéronautique et spatiale (28 %), la fabrication d'équipements de communication (10 %), la fabrication de production métallique sauf machine et équipement (9 %) et la fabrication d'instruments de mesure, de navigation et d'horlogerie (9 %).

Les financements en provenance de l'étranger progressent (+ 3,3 % en volume entre 2011 et 2012) (1). Ces flux proviennent principalement des entreprises (pour 81 %) et le poids des flux intragroupes est prépondérant (3). Les fonds reçus des autres filiales de groupes constituent l'essentiel des financements en provenance de l'étranger pour les filiales de groupes étrangers (4). Les variations des ressources en provenance des organisations internationales sont largement déterminées par les contrats de l'agence spatiale européenne (ESA). La contribution de la France à l'ESA se monte à 0,77 Md€ en 2012.

Le crédit d'impôt recherche (CIR) n'est pas comptabilisé dans le financement public de R&D du fait de sa nature d'avantage fiscal. En 2012, 15 300 entreprises ont bénéficié du CIR pour un montant total de 5,3 Md€ contre 5,2 Md€ en 2011.

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations.

LA DÉPENSE TOTALE DE R&D - La dépense totale de R&D correspond au financement de la DIRDE à laquelle on ajoute le financement de la DERDE exécutée dans le secteur de l'État plus le financement de la DERDE exécutée à l'étranger.

FINANCEMENT PUBLIC - Il correspond aux versements directs effectués par les administrations, qu'il s'agisse d'organismes, de services ministériels ou d'associations sans but lucratif, pour des travaux de recherche et développement (R&D) effectués par des entreprises. Sont exclues de ce financement public les aides fiscales à la R&D comme le crédit d'impôt recherche (CIR).

FINANCEMENT ÉTRANGER - Il s'agit des fonds en provenance de l'étranger, qu'il s'agisse des organisations internationales, dont l'Union européenne, ou des fonds en provenance d'entreprises situées hors du territoire national.

FINANCEMENT PAR LES ENTREPRISES - Il mesure la contribution directe des entreprises à la réalisation de leurs travaux de R&D, que ce soit de l'autofinancement ou un financement par d'autres entreprises.

CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE - Mesure d'incitation fiscale à la recherche mise en place en 1983 pour répondre aux besoins des PME, assise sur la progression des dépenses de R&D. Depuis 2004, le CIR comprend une part en volume qui ouvre droit à un crédit d'impôt égal à 10 % des dépenses engagées, cumulable avec une part croissante qui ouvre droit à un crédit d'impôt égal à 40 % (avec un plafond de 16 M€). À partir de 2008, le dispositif est simplifié et déplafonné : crédit de 30 % des dépenses jusqu'à 100 M€ et 5 % au-delà.

VOIR ÉGALEMENT la rubrique « Définitions » en 11.1.

En 2006 (rupture de série), le champ d'observation des entreprises est élargi : les entreprises employant plus de 0,1 chercheur en équivalent temps plein (ETP) sont incluses dans les résultats.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes Flash* (Enseignement supérieur et Recherche) : n° 2, avril 2015 ; n° 1, mars 2015.

- *Notes d'Information* (Enseignement supérieur et Recherche) : 14.04 ; 13.08 ; 13.06 ; 13.03 ; 13.01.

- *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France*, n° 8, MENESR-SIES, juin 2015.

Site Internet :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/>

1 Évolution du financement de la dépense totale (1) de R&D des entreprises, en %.

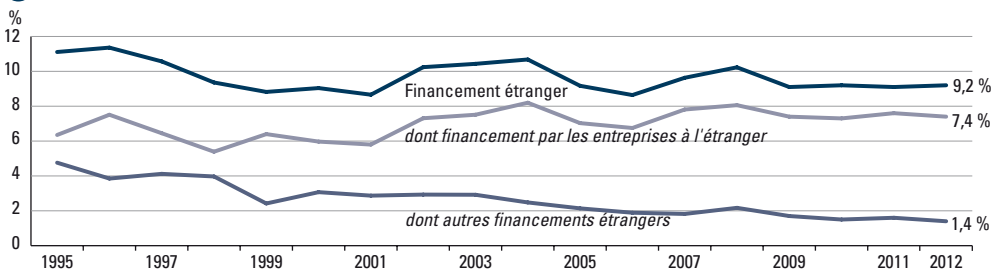
Origine des financements	1991	1995	2000	2004 (2)	2005	2006 (3)	2007	2008	2009	2010	2011 (4)	2012 (5)	Évolution en % (6)
Entreprises	68,8	76,6	80,9	79,0	80,8	81,1	81,3	79,8	83,1	83,4	84,7	84,5	4,1
Financement public	20,7	13,1	10,8	11,0	10,7	10,9	9,9	10,9	8,7	8,3	7,1	7,3	7,4
Financement étranger	10,6	10,3	8,3	10,1	8,6	8,0	8,8	9,3	8,2	8,3	8,2	8,2	3,3
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
Dépenses totales (1) des entreprises (en millions d'euros)	16 567	17 664	20 971	23 894	24 069	25 731	26 939	28 343	29 166	30 422	31 974	33 742	4,3

1. Voir « Définitions » (DIRD + DERD dans le secteur de l'état + DERD à l'étranger).
2. Changements méthodologiques.
3. Rupture de série, à partir de 2006 les entreprises employant plus de 0,1 chercheur en ETP sont incluses dans les résultats.
4. Résultats définitifs.
5. Résultats semi-définitifs.
6. Évolution 2011-2012 en volume.

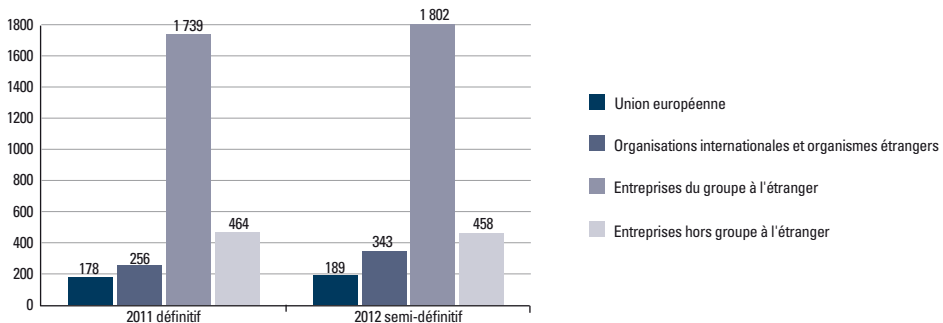
2 Financement public des programmes de recherche militaire et civile en 2012 des entreprises, en millions d'euros.

Branches de recherche	2011 définitif			2012 semi-définitif			
	Financement militaire	Financement civil	Total	Financement militaire	Financement civil	Total	Total en %
Activité spécialisée, scientifique et technique	14	181	195	21	192	213	9
Activité informatique et services d'information	2	61	63	3	89	92	4
Construction aéronautique et spatiale	459	205	664	419	265	684	28
Construction automobile	0	32	32	0	35	35	1
Composant, carte électronique, ordinateur et périphérique	5	127	132	11	163	174	7
Industrie pharmaceutique	0	52	52	0	40	40	2
Fabrication instruments mesure, navigation, horlogerie	200	61	261	146	66	212	9
Fabrication d'équipements de communication	222	37	259	203	44	247	10
Fabrication production métallique sauf machine et équipement	194	8	202	212	16	229	9
Agriculture, sylviculture et pêche	0	49	49	0	55	55	2
Autres branches	70	291	361	158	326	484	20
Total	1 166	1 102	2 268	1 173	1 291	2 464	100
% financement	51	49	100	48	52	100	

3 Part des financements étrangers dans le financement des entreprises depuis 1995



4 Financements étrangers pour le secteur des entreprises en 2011 et 2012, en millions d'euros.



DÉFINITIONS

LA RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT (R&D) est principalement concentrée en Île-de-France (38 % des effectifs de R&D et 40 % des chercheurs) (1). En 2012, 153 500 personnes en équivalent temps plein recherche (ETP), dont 103 400 chercheurs, travaillent en Île-de-France. La surreprésentation du personnel de R&D y est plus marquée dans les entreprises que dans les administrations. Les entreprises y rémunèrent 40 % de leurs effectifs de R&D et 44 % de leurs chercheurs. La recherche publique pèse un peu moins avec 34 % des effectifs et des chercheurs.

Par ailleurs, trois régions totalisent 27 % de l'ensemble du personnel de R&D et 28 % des chercheurs : Rhône-Alpes (49 800 ETP), suivie de Midi-Pyrénées (30 000 ETP) et Provence - Alpes-Côte d'Azur (28 500 ETP).

Le poids des autres régions est inférieur à celui de l'Île-de-France, elles emploient 145 700 ETP recherche dont 82 400 chercheurs. Le classement entre les régions évolue peu d'une année sur l'autre.

Le poids du personnel de R&D des entreprises n'est pas identique selon les régions. Globalement supérieur pour les chercheurs (60 %) à celui des administrations, il lui est inférieur dans certaines régions (Languedoc-Roussillon, Lorraine, Auvergne, Alsace, Poitou-Charentes, Limousin) (2). Pour les deux premières régions, la forte implantation des organismes publics contribue à ce phénomène. À l'inverse, en Franche-Comté, 75 % des chercheurs de R&D travaillent en entreprises. Comme en Île-de-France, plus des deux tiers des chercheurs des régions suivantes effectuent leur recherche dans les entreprises (Midi-Pyrénées, Haute-Normandie, Picardie et Centre).

Dans la recherche publique, la répartition entre les organismes et l'enseignement supérieur est assez différente. Les universités, présentes sur tout le territoire, contribuent à une moindre concentration de la recherche : moins d'un tiers des personnels de R&D des universités sont localisés en Île-de-France, contre 36 % des personnels des organismes de recherche (EPIC et EPST).

Si l'on rapporte le nombre de chercheurs sur l'emploi total, la moyenne de la France métropolitaine est de 10 chercheurs pour 1 000 emplois. En Île-de-France et en Midi-Pyrénées, ce ratio est près de deux fois plus élevé. La répartition régionale de la DIRD présente des caractéristiques similaires. C'est encore en Île-de-France qu'est concentrée la DIRD (40 %), soit 42 % de la DIRDE et 36 % de la DIRDA. Les travaux de R&D exécutés en région francilienne se montent à 18,5 milliards d'euros (1).

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations.

LA RÉPARTITION RÉGIONALE DE LA RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT (R&D) - Elle s'entend ici au sens de la localisation des travaux de R&D exécutés. Ces informations sont obtenues par voie d'enquêtes statistiques.

Les travaux de R&D dans les entreprises sont intégralement répartis dans les régions par les entreprises elles-mêmes.

Pour les administrations, les travaux de R&D d'une partie des associations ne peuvent pas être répartis dans les régions. En 2012, 98 % de la DIRDA, 97 % des effectifs totaux et 98 % des chercheurs sont répartis géographiquement.

Les pourcentages cités dans le texte sont calculés relativement au total des effectifs régionalisés sur le territoire français.

POUR DES RAISONS DE SECRET STATISTIQUE, en ce qui concerne les entreprises, la Corse est regroupée avec la région PACA.

ÉVALUATION DU PERSONNEL ET DE LA DÉPENSE - Les entreprises employant plus de 0,1 chercheur en équivalent temps plein (ETP) sont incluses dans les résultats.

En 2010, modification de l'évaluation des données des administrations (voir 11.1, « Définitions », méthodologie). Les données 2009 ont été recalculées afin de pouvoir être comparées à celles de 2010.

EMPLOI TOTAL - Emploi salarié et emploi non salarié.

DIRD, DIRDE, DIRDA, ETP - Dépense intérieure de R&D, dépense intérieure de R&D des entreprises, dépense intérieure de R&D des administrations, équivalent temps plein recherche (ETP).

PACA - Région Provence - Alpes-Côte d'Azur.

VOIR ÉGALEMENT la rubrique « Définitions » en 11.5.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes Flash* (Enseignement supérieur et Recherche) : n° 2, avril 2015 ; n° 1, mars 2015.

- *Notes d'Information* (Enseignement supérieur et Recherche) : 14.04 ; 13.08 ; 13.06 ; 13.03 ; 13.01.

- *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France*, n° 8, MENESR-SIES, juin 2015.

Site Internet :

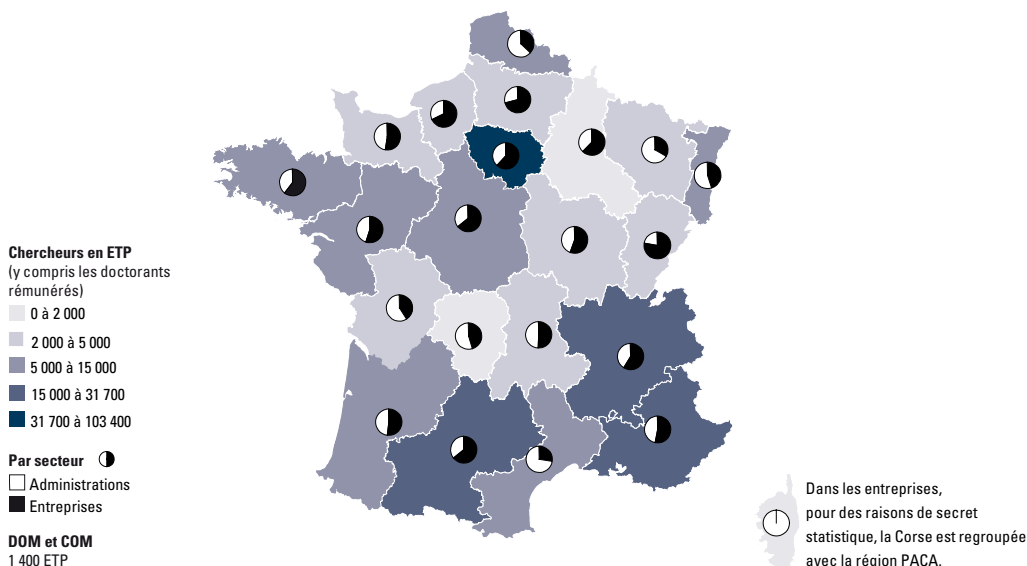
<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/>

1 Évolution de la R&D des entreprises et des administrations

	2010			2011 définitifs			2012 semi-définitifs			2012 semi-définitifs			
	Entre-prises	Adminis-trations	Total	Entre-prises	Adminis-trations	Total	Entre-prises	Adminis-trations	Total	% entre-prises	% adminis-trations	% total	% (5) chercheurs/emploi total
Île-de-France													
DIRD (1)	11 499	6 091	17 590	12 350	6 101	18 451	12 699	5 802	18 500	42	36	40	
Effectifs de R&D (2)	93 773	55 009	148 782	95 753	54 608	150 360	98 129	55 390	153 520	40	34	38	
dont chercheurs (2)	63 598	34 260	97 858	65 823	33 666	99 489	69 075	34 331	103 406	44	34	40	17
Rhône-Alpes													
DIRD (1)	3 521	1 773	5 293	3 714	1 827	5 541	3 699	1 906	5 604	12	12	12	
Effectifs de R&D (2)	30 105	17 883	47 988	31 112	18 147	49 259	31 623	18 178	49 801	13	11	12	
dont chercheurs (2)	17 881	11 716	29 597	19 074	12 030	31 103	19 562	12 125	31 686	12	12	12	12
Midi-Pyrénées													
DIRD (1)	2 449	1 034	3 483	2 678	1 269	3 947	2 869	1 174	4 043	10	7	9	
Effectifs de R&D (2)	16 930	10 180	27 110	17 814	10 383	28 197	19 463	10 566	30 029	8	7	7	
dont chercheurs (2)	12 101	6 691	18 792	12 692	6 809	19 502	14 027	6 966	20 993	9	7	8	17
Provence - Alpes-Côte d'Azur (3)													
DIRD (1)	1 588	1 327	2 915	1 602	1 339	2 941	1 887	1 463	3 350	6	9	7	
Effectifs de R&D (2)	14 311	13 277	27 588	13 738	13 507	27 245	15 673	12 780	28 454	6	8	7	
dont chercheurs (2)	9 783	8 121	17 904	9 232	8 306	17 537	10 503	7 880	18 382	7	8	7	9
Autres régions													
DIRD (1)	8 397	5 517	13 914	8 506	5 431	13 937	8 918	5 789	14 707	30	36	32	
Effectifs de R&D (2)	80 468	61 398	141 867	80 695	62 317	143 011	81 842	63 836	145 678	33	40	36	
dont chercheurs (2)	40 466	36 529	76 994	41 619	37 617	79 236	43 417	38 951	82 368	28	39	32	6
Total réparti													
DIRD (1)	27 455	15 741	43 195	28 851	15 968	44 819	30 071	16 132	46 203	100	100	100	
Effectifs de R&D (2)	235 588	157 747	393 335	239 111	158 962	398 073	246 731	160 750	407 481	100	100	100	
dont chercheurs (2)	143 828	97 317	241 145	148 439	98 428	246 867	156 584	100 253	256 836	100	100	100	10
Total non réparti (4)													
DIRD (1)		274	274		293	293		342	342				
Effectifs de R&D (2)		4 421	4 421		4 418	4 418		4 523	4 523				
dont chercheurs (2)		2 389	2 389		2 380	2 380		2 229	2 229				
Total													
DIRD (1)	27 455	16 014	43 469	28 851	16 261	45 112	30 071	16 474	46 545				
Effectifs de R&D (2)	235 588	162 168	397 756	239 111	163 380	402 492	246 731	165 274	412 004				
dont chercheurs (2)	143 828	99 705	243 533	148 439	100 807	249 247	156 584	102 482	259 066				

1. DIRD en millions d'euros.
2. Effectifs de R&D en ETP recherche.
3. Dans les entreprises, la Corse est regroupée avec la région PACA.
4. Voir « Définitions » ci-contre.
5. Nombre de chercheurs pour mille emplois en 2012.

2 Répartition régionale des chercheurs des administrations et des entreprises en 2012



DÉFINITIONS

DANS LE MONDE, les activités de recherche et développement (R&D) sont concentrées dans quelques zones géographiques. En 2012, les États-Unis ont dépensé 454 milliards de dollars (en dollars courants à parité de pouvoir d'achat : Md\$ PPA) pour leur activité de recherche et développement, soit 41 % de la DIRD exécutée dans les pays de l'OCDE (1). L'ensemble des pays de l'Union européenne (Europe des vingt-huit) constitue le second pôle, avec 31 % de la DIRD de la zone OCDE, soit 338 milliards de dollars (Md\$ PPA) de dépenses en 2012. Le Japon effectue 14 % de la DIRD de la zone OCDE. Au sein de l'Union européenne, quatre pays (l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni, l'Italie), par ordre d'importance décroissante eu égard aux moyens engagés, effectuent 65 % de la DIRD de cette zone et 20 % de la zone OCDE. En termes de niveau de dépenses de R&D, la France (55 Md\$ PPA) reste en 2012 au sixième rang mondial derrière les États-Unis, la Chine (293 Md\$ PPA), le Japon (152 Md\$ PPA), l'Allemagne (101 Md\$ PPA) et la Corée du Sud (64 Md\$ PPA). La Chine a dépassé le Japon en 2009 et la Corée du Sud devance le Royaume-Uni depuis 2006 et la France depuis 2010.

Effectué selon le ratio DIRD/PIB, le classement des pays diffère de celui réalisé en fonction du montant de la DIRD (2). En termes d'effort de R&D en 2012, la France (2,2 %) occupe la 13^e place des pays de l'OCDE, derrière la Corée du Sud (4,0 %), le Japon (3,4 %), l'Allemagne (2,9 %) et les États-Unis (2,8 %), mais aussi derrière des pays de taille économique moyenne qui consacrent une part importante de leur PIB à la R&D : la Finlande (3,4 %) et la Suède (3,3 %) se trouvent en troisième et cinquième place. La France se situe en dessous de la moyenne de l'OCDE (2,4 %) mais au-dessus de la moyenne de l'Union européenne (1,9 % en 2012).

Après une baisse en 2009, les dépenses de R&D des pays de l'OCDE repartent à la hausse à partir de 2010 (3). Le taux d'évolution des dépenses de R&D remonte dans l'OCDE avec un taux d'évolution en volume de 1,4 % en 2010, 3,6 % en 2011 et ralentit en 2012 (3,0 %). La progression ralentit plus fortement au Japon en 2012 (0,5 %) que dans l'Union européenne (1,6 %) tandis qu'aux États-Unis la hausse ne commence qu'en 2011 (2,7 %), mais reste importante en 2012 (3,8 %). Par ailleurs, en dehors de la zone OCDE, depuis la fin des années quatre-vingt-dix, les pays qui connaissent des taux de croissance annuelle de la DIRD très élevés ont des comportements différents. La Chine ralentit sa progression à partir de 2010, mais enregistre une augmentation de ses dépenses avec 16,2 % en 2012. Par contre, la Fédération de Russie voit ses dépenses diminuer de 5,7 % en volume en 2010 et remonter à partir de 2011 avec une hausse de 6,7 % en 2012.

SOURCES

- OCDE (PIST janvier 2015)
- MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations.

OCDE - L'Organisation de coopération et de développement économiques regroupe, depuis 2010, trente-quatre pays membres : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Chili, Corée du Sud, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

UNION EUROPÉENNE (UE) - Les données concernent l'Europe des vingt-huit : Allemagne, Autriche, Belgique, Croatie, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie, Slovénie, République tchèque, Bulgarie, Roumanie.

PPA - Parités de pouvoir d'achat. Les données en monnaie nationale ont été converties en dollars américains (USD ou \$) en utilisant les parités de pouvoir d'achat (pour l'année 2005).

REMARQUES SUR LES COMPARAISONS INTERNATIONALES
Aux États-Unis, la R&D du secteur de l'État ne comprend que les activités du gouvernement fédéral et pas les activités des établissements des États et des gouvernements locaux, ni les dépenses en capital (exclues toutes ou en partie). Les données de la France sont calculées avec les dernières prévisions du MENESR.

VOIR ÉGALEMENT la rubrique « Définitions » en 11.3.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes Flash* (Enseignement supérieur et Recherche) : n° 2, avril 2015 ; n° 1, mars 2015.

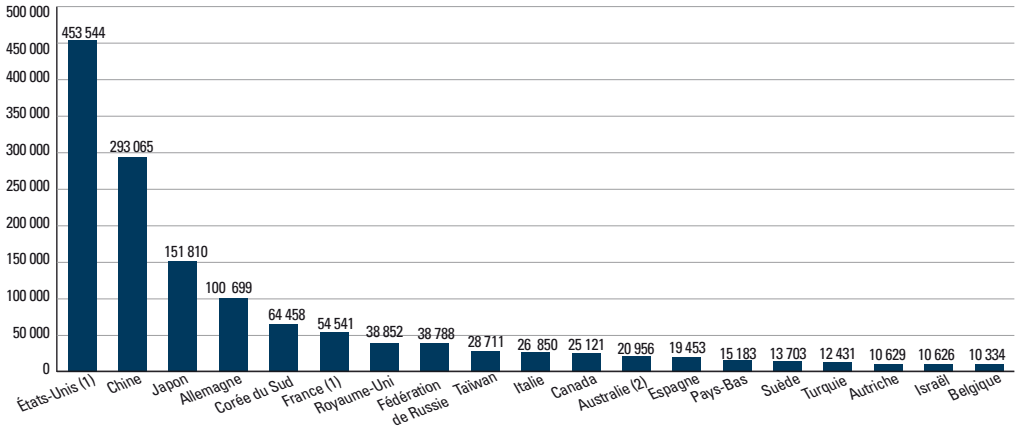
- *Notes d'Information* (Enseignement supérieur et Recherche) : 14.06 ; 14.04 ; 13.08 ; 13.06 ; 13.03 ; 13.01 ; 12.11 ; 12.09.

- *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France*, n° 8, MENESR-SIES, juin 2015.

Site Internet :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/>

1 Comparaison internationale de la DIRD en 2012, en millions de \$-PPA courants.



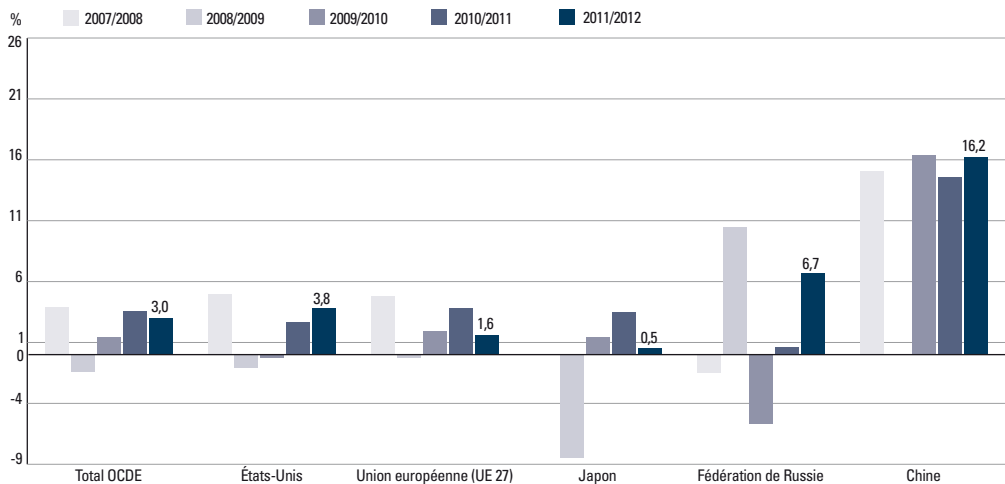
- Données MENESR-DGSIP-DGRI-SIES.
- Données 2010.

2 Indicateurs de l'effort de recherche et développement des principaux pays de l'OCDE, (1).

	DIRD/PIB (%) (7)					Chercheurs/population active (pour mille actifs)				
	2000	2009	2010	2011	2012	2000	2009	2010	2011	2012
États-Unis (2)	2,6	2,8	2,7	2,8	2,8	6,8	7,0	7,2	7,6	7,4
Japon	3,0	3,4	3,3	3,4	3,4	9,6	9,7	9,3	9,8	9,8
Allemagne	2,4	2,7	2,7	2,8	2,9	6,5	6,7	6,7	6,8	6,8
Corée du Sud (3)	2,2	3,3	3,5	3,7	4,0	4,9	6,1	6,2	6,6	6,7
France	2,1	2,2	2,2	2,2	2,2	6,6	6,7	7,0	7,2	7,5
Royaume-Uni	1,7	1,7	1,7	1,7	1,6	5,9	6,3	6,8	7,4	7,4
Italie	1,0	1,2	1,2	1,2	1,3	2,8	2,8	2,9	2,9	3,0
Canada	1,9	1,9	1,8	1,8	1,7	6,8	7,1	7,0	7,2	7,6
Suède (4)	3,4	3,4	3,2	3,2	3,3	8,8	10,0		10,4	10,4
Finlande (6)	3,2	3,7	3,7	3,6	3,4	13,4	14,0	14,7	15,9	15,7
Union européenne EU-28 (7)	1,7	1,8	1,8	1,9	1,9	5,0	5,2	5,3	5,5	5,7
Total OCDE (7)	2,1	2,3	2,3	2,3	2,4	5,0	6,0	6,1	6,4	6,4

- Les pays sont classés par ordre décroissant du montant de leurs dépenses de recherche.
- Dépenses en capital exclues (toutes ou en partie et estimé d'après le plan comptable SCN 2008).
- Sciences humaines et sociales exclues jusqu'en 2006 compris.
- Données 1999.
- Diplômés universitaires au lieu de chercheurs.
- Estimation ou projection.
- Changement méthodologique du calcul du PIB selon le nouveau système des comptes nationaux (SCN2008) sauf pour le Japon et la Chine (SCN1993).

3 Taux de croissance de la DIRD dans la zone OCDE, dans la Fédération de Russie et en Chine, en % (1).



- Aux prix et à la parité des pouvoirs d'achat de 2005. Pas de données pour le Japon en 2008 et pour la Chine en 2009.

12 LA FRANCE D'OUTRE-MER

12.1. La population scolaire et de l'enseignement supérieur dans les DOM	380
12.2. La population scolaire et de l'enseignement supérieur dans les COM et en Nouvelle-Calédonie	382
12.3. Le premier degré dans les DOM	384
12.4. Le second degré dans les DOM	386
12.5. Les flux d'élèves dans le second degré dans les DOM	388
12.6. Les spécialités de formation dans le second cycle professionnel dans les DOM	390
12.7. L'origine sociale des élèves du second degré dans les DOM	392
12.8. Les étudiants du supérieur dans les DOM-COM et en Nouvelle-Calédonie	394
12.9. Les étudiants des universités dans les DOM-COM et en Nouvelle-Calédonie	396
12.10. Les diplômés dans les DOM	398
12.11. La réussite au baccalauréat dans les DOM	400
12.12. Les personnels dans les DOM	402
12.13. Les enseignants du second degré public dans les DOM	404

DÉFINITIONS

À LA RENTRÉE 2014, l'ensemble du secteur public et du secteur privé des DOM compte 623 600 élèves, étudiants et apprentis (1). Les effectifs stagnent par rapport à la rentrée 2013. La baisse des effectifs du premier degré (- 1900) et des apprentis (- 100) est à peine compensée par la hausse des effectifs du second degré (+ 1 200) et des étudiants (+ 700).

Dans le premier degré (309 800 écoliers), les effectifs diminuent davantage dans le préélémentaire que dans l'élémentaire. La légère augmentation du nombre d'élèves du second degré (258 300 élèves) dans les établissements sous tutelle du ministère en charge de l'éducation nationale concerne le premier cycle et le second cycle général et technologique. Le recul des effectifs des lycées professionnels, entamé depuis plusieurs années, s'est amplifié à la rentrée 2012 (- 5,0 %), dernière année de la période de coexistence de l'ancien cursus en quatre ans après la classe de troisième et du nouveau cursus menant au baccalauréat professionnel en trois ans. Depuis 2013, le nombre d'inscrits dans la voie professionnelle reste relativement stable.

Les effectifs de l'enseignement supérieur, 41 500 étudiants, sont en augmentation dans tous les types de formations, à l'exception des DUT et, notamment, dans les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE). Dans les DOM, l'université forme deux étudiants sur trois et les classes supérieures des lycées en accueillent un sur quatre, essentiellement en STS.

D'une académie à l'autre, les évolutions des effectifs de l'enseignement scolaire (premier et second degrés) sont contrastées. À Mayotte, les effectifs augmentent surtout dans le second degré. En Martinique et en Guadeloupe, des baisses sont enregistrées dans le premier comme dans le second degré (2) (3). La contribution de chacun des secteurs d'enseignement (public/privé) à la scolarisation des élèves est stable dans le temps (92 % pour le public), et varie peu d'une académie à l'autre, si on excepte Mayotte.

DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER (DOM) - Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, et Mayotte depuis le 31 mars 2011, date à laquelle cette collectivité d'outre-mer est devenue département.

Mayotte scolarise des élèves dans les premier et second degrés (y compris dans l'enseignement secondaire agricole et par voie d'apprentissage). Dans l'enseignement supérieur, Mayotte offre des places en STS, et, depuis la rentrée 2012, en université avec l'ouverture d'un centre universitaire de recherche et de formation (CUFR) qui a accueilli 800 étudiants à la rentrée 2014.

POPULATION SCOLAIRE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
Voir 1.2.

PREMIER DEGRÉ, ASH - Enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés. Voir 3.1.

SECOND DEGRÉ - Voir 4.1.

DUT - Diplômes universitaires de technologie.

CPGE - Classes préparatoires aux grandes écoles.

STS - Sections de techniciens supérieurs.

SOURCES

MENESR-DEPP et MENESR-DGESIP-DGRI-SIES

Voir les sources décrites pour chaque niveau dans les chapitres correspondants de la présente édition de *Repères et références statistiques*.

1 Évolution des effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis dans les DOM, en milliers.

	1980	1990	2000	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014p	Évolution (%) 2014/2013
Premier degré	272,0	248,5	271,0	269,3	268,6	265,1	318,2	313,1	311,7	309,8	-0,6
Préélémentaire	72,6	88,4	97,2	99,9	97,6	96,8	113,6	112,1	111,5	110,3	-1,1
Élémentaire (CP-CM2)	194,9	155,8	169,8	165,7	168,5	165,9	200,4	198,1	197,3	196,8	-0,3
ASH (1)	4,6	4,3	4,0	3,6	2,5	2,5	4,2	2,9	2,9	2,8	-4,7
Second degré Éducation nationale	170,6	186,6	219,5	230,1	224,8	225,0	256,1	256,0	257,1	258,3	0,5
Premier cycle	119,8	114,8	130,0	134,2	128,5	130,1	149,4	150,1	151,3	152,1	0,5
Second cycle professionnel	25,6	29,7	33,7	37,1	39,3	38,3	41,9	39,8	40,0	39,9	-0,2
Second cycle général et technologique	21,8	36,4	50,2	52,5	51,3	50,9	57,8	58,2	58,2	59,1	1,6
Enseignement adapté du second degré (Segpa)	3,5	5,7	5,7	6,3	5,6	5,7	7,0	7,9	7,6	7,2	-5,2
Second degré Agriculture	1,3	2,6	2,5	3,2	3,2	3,2	3,5	3,4	3,6	3,6	-0,2
Centres de formation des apprentis (2)	2,6	5,0	7,0	8,4	7,4	7,9	8,2	9,1	8,8	8,7	-0,9
Scolarisation dans établissements de la Santé	1,5	1,4	1,6	1,3	1,6	1,7	1,7	2,0	1,7	1,6	-1,4
Enseignement supérieur	6,3	15,0	32,3	36,7	36,8	37,2	37,8	39,1	40,8	41,5	1,8
Universités (hors DUT et formations d'ingénieurs) (3)	5,3	10,9	21,1	22,3	23,3	23,2	23,2	24,3	25,5	26,0	1,9
Préparation au DUT	-	-	0,4	0,6	0,9	1,0	1,0	1,1	1,1	1,1	0,2
CPGE	-	-	0,7	1,1	1,3	1,3	1,3	1,5	1,6	1,6	3,5
STS	0,6	2,7	5,7	6,4	7,2	7,6	7,9	8,1	8,6	8,8	2,4
Écoles de commerce, gestion, compta. et vente	-	0,1	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	11,0
Écoles paramédicales et sociales (4)	-	0,7	1,2	2,6	2,9	2,9	3,1	2,7	2,6	2,6	n.s.
Autres formations supérieures (5)	0,3	0,5	2,8	3,4	1,0	1,1	1,1	1,1	1,2	1,1	-4,9
Total général	454,3	459,1	533,9	549,0	542,4	540,3	625,4	622,6	623,6	623,6	0,0

► **Champ : DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé.**

1. Avant 2012, les effectifs de l'ASH à Mayotte étaient surestimés (problème de classification).

2. Y compris les effectifs de préapprentissage en CFA. Données provisoires pour 2014.

3. Y compris les effectifs des IUFM depuis leur rattachement à une université (2008 pour l'IUFM de La Réunion, 2010 pour les IUFM des Antilles-Guyane).

4. Données provisoires pour 2014 (reconduction des données 2013).

5. Y compris les effectifs des formations d'ingénieurs et des IUFM avant leur rattachement à une université (voir supra [3]).

2 Effectifs du premier degré dans les DOM à la rentrée 2014

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion	Total
Public	16 721	14 610	13 705	16 568	40 056	101 660
Préélémentaire	30 624	26 089	22 522	33 287	68 573	181 095
Élémentaire	488	460	296	396	1 112	2 752
ASH	47 833	41 159	36 523	50 251	109 741	285 507
Privé	2 210	932	1 076	1 034	3 359	8 611
Préélémentaire	3 990	1 956	2 333	1 339	6 040	15 658
Élémentaire	16	-	-	-	-	16
ASH	6 216	2 888	3 409	2 373	9 399	24 285
Total premier degré	54 049	44 047	39 932	52 624	119 140	309 792
Évolution 2014/2013 (%)	-1,9	0,9	-3,2	0,2	0,0	-0,6
Part du public (%)	88,5	93,4	91,5	95,5	92,1	92,2

3 Effectifs du second degré dans les DOM à la rentrée 2014

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion	Total
Public	43 709	31 088	33 996	36 669	93 866	239 328
Premier cycle	24 830	19 175	19 148	23 346	54 039	140 538
Segpa	1 229	1 243	944	1 340	2 293	7 049
Second cycle professionnel	6 702	5 516	5 494	4 399	15 317	37 428
Second cycle général et technologique	10 948	5 154	8 410	7 584	22 217	54 313
Privé	5 088	2 515	3 769	161	7 472	19 005
Premier cycle	2 940	1 591	2 133	-	4 908	11 572
Segpa	-	-	18	104	32	154
Second cycle professionnel	1 077	439	395	57	543	2 511
Second cycle général et technologique	1 071	485	1 223	-	1 989	4 768
Total second degré	48 797	33 603	37 765	36 830	101 338	258 333
Évolution 2014/2013 (%)	-1,4	1,9	-2,2	5,2	0,3	0,5
Part du public (%)	89,6	92,5	90,0	99,6	92,6	92,6

DÉFINITIONS

EN 2014-2015, dans les COM et en Nouvelle-Calédonie, l'ensemble du secteur public et du secteur privé compte 148 800 élèves et étudiants, effectif stable par rapport à 2013-2014. La progression du nombre d'étudiants et celle, plus modérée, du nombre d'écoliers compense la baisse des effectifs du second degré (1).

Le premier degré scolarise 73 700 écoliers, avec un gain d'une centaine d'élèves dans l'enseignement préélémentaire comme dans l'enseignement élémentaire. Dans le second degré sous tutelle du ministère en charge de l'éducation nationale (64 700 élèves), la baisse du nombre d'élèves est surtout le fait des collégiens. Les effectifs du second cycle professionnel stagnent pour la deuxième année consécutive après la baisse (- 6,6 %) observée à la rentrée 2012, dernière année de coexistence de l'ancien cursus en quatre ans après la classe de troisième et du nouveau cursus en trois ans (baccalauréat professionnel en trois ans). En revanche, les inscrits en second cycle général et technologique progressent à la rentrée 2014.

Avec 9 200 étudiants accueillis en 2014, les effectifs sont en hausse dans toutes les composantes de l'enseignement supérieur. Les étudiants s'inscrivent principalement à l'université (sept étudiants sur dix) et dans les sections de techniciens supérieurs (un sur quatre).

Dans l'enseignement scolaire, les effectifs du second degré diminuent dans tous les territoires, à l'exception de la Polynésie Française où ils stagnent. Les évolutions sont plus contrastées pour le premier degré : progression en Nouvelle-Calédonie, stabilité en Polynésie Française et à Wallis-et-Futuna, baisse à Saint-Pierre-et-Miquelon (2) (3).

Les établissements publics accueillent trois élèves sur quatre dans les deux degrés d'enseignement. Les variations entre territoires sont cependant plus accentuées dans le premier degré : 51,5 % des écoliers de Saint-Pierre-et-Miquelon fréquentent une école publique contre 82,6 % de ceux de Polynésie française. Wallis-et-Futuna se démarque des autres territoires par la présence exclusive du privé dans le premier degré et du public dans le second degré.

COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER (COM) - Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon. La Nouvelle-Calédonie possède un statut provisoire de « collectivité spécifique ». Mayotte est devenue département le 31 mars 2011. À partir de cette date, ses effectifs d'élèves et d'étudiants sont comptabilisés avec ceux des DOM (voir « Définitions » en 12.1).

POPULATION SCOLAIRE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
Voir « Définitions » en 1.2.

PREMIER DEGRÉ, ASH - Enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés. Voir « Définitions » en 3.1.

SECOND DEGRÉ - Voir 4.1.

CPGE - Classes préparatoires aux grandes écoles.

STS - Sections de techniciens supérieurs.

IUFM - Institut de formation des maîtres.

SOURCES

MENESR-DEPP et MENESR-DGESIP-DGRI-SIES
- Voir les sources décrites pour chaque niveau dans les chapitres correspondants de la présente édition de Repères et références statistiques.
- Institut de la statistique et des études économiques (Isee, Nouvelle-Calédonie) pour les données 2010 du premier degré.

1 Évolution des effectifs d'élèves et d'étudiants dans les COM et en Nouvelle-Calédonie

	1990	2000	2005	2009 (1)	2010	2011 y c. Mayotte	2011 hors Mayotte	2012	2013	2014	Évolution 2014/2013 (%)
Premier degré	97 669	118 129	123 146	129 604	131 201	129 196	76 184	75 433	73 428	73 654	0,3
Préélémentaire	29 333	37 026	40 799	43 361	45 004	44 618	27 801	27 846	27 210	27 315	0,4
Élémentaire (CP-CM2)	67 492	78 328	80 493	83 371	83 339	82 519	48 007	47 255	45 858	45 974	0,3
ASH (2)	844	2 775	1 854	2 872	2 858	2 059	376	332	360	365	1,4
Second degré éducation nationale	46 102	78 737	88 233	94 410	95 420	97 524	66 430	65 450	65 417	64 723	-1,1
Premier cycle	29 060	50 158	53 678	55 501	55 848	57 095	37 801	37 713	37 691	36 693	-2,6
Segpa	174	1 069	1 394	1 952	1 950	2 664	1 374	1 354	1 395	1 390	-0,4
Second cycle professionnel	9 176	13 477	16 224	18 618	18 419	18 199	14 612	13 642	13 557	13 498	-0,4
Second cycle général et techno	7 692	14 033	16 937	18 339	19 203	19 566	12 643	12 741	12 774	13 142	2,9
Second degré agriculture	724	1 471	1 452	1 553	1 535	1 507	1 211	1 268	1 221	1 225	0,3
Enseignement supérieur	1 962	4 622	6 902	8 114	8 311	8 142	7 867	8 242	8 666	9 215	6,3
Universités (3)	1 418	3 371	4 784	5 732	5 661	5 371	5 371	5 608	6 033	6 340	5,1
dont IUFM	-	-	-	589	-	-	-	-	-	-	-
CPGE	50	86	142	179	207	202	202	232	253	307	21,3
STS	425	882	1 264	1 717	1 920	2 046	1 771	1 835	1 924	2 081	8,2
Autres formations (4)	69	94	274	486	523	523	523	567	456	487	6,8
IUFM	-	189	438	-	-	-	-	-	-	-	-
Total général	146 457	202 959	219 733	233 681	236 467	236 369	151 692	150 393	148 732	148 817	0,1

► **Champ : hors Mayotte à partir de 2011, Public + Privé.**

1. À partir de la rentrée 2009, les effectifs du premier degré de Wallis-et-Futuna et de la Nouvelle-Calédonie, dont la rentrée scolaire est décalée (mars n + 1), sont affectés à la rentrée n et non plus à la rentrée n + 1.

2. Avant 2011, les effectifs de l'ASH à Mayotte étaient surestimés (problème de classification).

3. Depuis 2008, les IUFM sont intégrés dans une université de rattachement. Leurs effectifs sont donc comptabilisés avec les universités.

4. Établissements universitaires privés et écoles d'enseignement supérieur diverses (commerce, formations comptables, etc.).

2 Effectifs du premier degré dans les COM et en Nouvelle-Calédonie en 2014-2015

	Saint-Pierre- et-Miquelon	Polynésie française	Wallis-et- Futuna	Nouvelle- Calédonie	Total	Rappel 2013-2014
Public	321	30 015	-	26 628	56 964	56 473
Préélémentaire	105	11 527	-	9 644	21 276	20 997
Élémentaire (CP-CM2)	216	18 388	-	16 739	35 343	35 141
ASH	-	100	-	245	345	335
Privé	288	6 413	1 740	8 249	16 690	16 955
Préélémentaire	108	2 278	610	3 043	6 039	6 213
CP-CM2	180	4 125	1 120	5 206	10 631	10 717
ASH	-	10	10	-	20	25
Total premier degré	623	36 322	1 709	35 244	73 654	73 428
Évolution 2014/2013 (%)	-2,2	0,3	0,3	1,8	0,3	
Part du public (%)	51,5	82,6	-	75,6	77,3	

3 Effectifs du second degré dans les COM et en Nouvelle-Calédonie en 2014-2015

	Saint-Pierre- et-Miquelon	Polynésie française	Wallis-et- Futuna	Nouvelle- Calédonie	Total	Rappel 2013-2014
Public	453	22 720	1 649	21 905	46 727	47 407
Premier cycle	199	12 959	959	13 276	27 393	27 982
Segpa	-	421	49	771	1 241	1 218
Second cycle professionnel	129	4 970	304	3 190	8 593	8 797
Second cycle général et technologique	125	4 370	337	4 668	9 500	9 410
Privé	126	8 023	-	9 847	17 996	18 091
Premier cycle	111	4 507	-	4 682	9 300	9 709
Segpa	15	21	-	113	149	177
Second cycle professionnel	-	1 590	-	3 315	4 905	4 760
Second cycle général et technologique	-	1 905	-	1 737	3 642	3 364
Total second degré	579	30 743	1 649	31 752	64 723	65 498
Évolution 2014/2013 (%)	-4,0	-0,2	-4,5	-1,9	-1,2	
Part du public (%)	78,2	73,9	100,0	69,0	72,2	

DÉFINITIONS

En 2014, la population du premier degré dans les départements d'outre-mer (DOM) s'établit à 309 800 élèves, 24 300 dans le secteur privé et 285 500 dans le secteur public (1). Le partage entre secteurs public et privé est sensiblement identique dans l'enseignement élémentaire et préélémentaire. La part de l'enseignement privé reste toujours nettement plus faible dans les DOM (7,8 %) qu'en France métropolitaine (13,4 %).

Entre 2013 et 2014, l'évolution des effectifs dans les écoles publiques et privées des DOM est encore orientée à la baisse (soit - 0,6 %). En 2014, les effectifs dans les enseignements préélémentaire et élémentaire publics diminuent de respectivement 1,3 % et 0,3 % alors que dans le secteur privé, les effectifs de préélémentaire et d'élémentaire augmentent (respectivement de + 1,0 % et de + 0,2 %).

Le nombre d'élèves en classes d'inclusion scolaire diminue à la rentrée 2014 dans les deux secteurs (- 4,7 %).

Dans les écoles publiques des DOM, les retards à l'entrée dans un niveau sont plus fréquents qu'au niveau national (voir 3.3). En CM2, 14,4 % des filles sont en retard et 20,5 % des garçons. Cet écart entre filles et garçons augmente et se cumule au fil des niveaux : il est de 0,4 point en CP, 2,2 en CE1 et 6,1 en CM2 (2).

Les taux de redoublement dans les écoles publiques sont supérieurs à ceux de France métropolitaine, notamment pour les niveaux de CP, CE1 et CM2 (écarts respectivement de 1,3, de 3,2 et de 1,8 point) (3).

À Mayotte, quel que soit le niveau, les taux de redoublement sont supérieurs à ceux des autres DOM. En 2014, les taux de redoublement augmentent à tous les niveaux, excepté en CM2 où il est stable.

POPULATION SCOLAIRE DU PREMIER DEGRÉ - Elle se compose des élèves du préélémentaire, de l'élémentaire et de l'enseignement relevant de la scolarisation des enfants en situation de handicap. L'enseignement préélémentaire est donné dans les écoles maternelles ou les sections maternelles des écoles primaires, l'enseignement élémentaire en très grande partie dans les écoles élémentaires. L'enseignement dispensé par les écoles spécialisées est inclus dans ce dernier.

ENSEIGNEMENT RELEVANT DE LA SCOLARISATION DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP - Il comprend les effectifs scolarisés en classes d'inclusion scolaire (CLIS). Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais pouvant tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap.

Cet enseignement peut être dispensé dans des écoles « ordinaires » ou des écoles spécialisées.

ÂGE - L'âge est le nombre d'années révolues au 31 décembre 2014 pour l'année scolaire 2014-2015 ; ainsi, les enfants âgés de 2 ans en 2014-2015 sont nés en 2012.

ÂGE THÉORIQUE - C'est l'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe : 10 ans en CM2. Un élève dans ce cas est dit « à l'heure ».

TAUX DE RETARD - Pourcentage des élèves entrant dans un niveau donné qui ont un âge supérieur à l'âge théorique requis pour ce niveau. Par exemple, le taux de retard à l'entrée en CM2 est le pourcentage d'élèves entrant en CM2 âgés de 11 ans et plus.

TAUX DE REDOUBLEMENT - Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans un niveau qui restent scolarisés dans ce niveau l'année n. Le calcul est fait pour des élèves scolarisés en n-1 et en n dans une école publique.

SOURCES

MENESR-DEPP, Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 2014-n° 41 ; 13.33 ; 12.24 ; 11.26 ; 11.09.

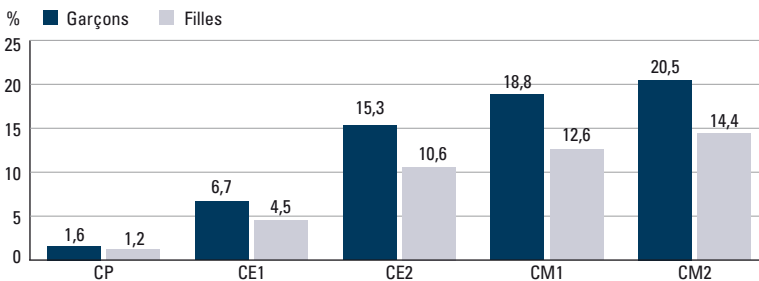
1 Évolution des effectifs du premier degré par sexe

	Public			Privé			Public + Privé		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
2014									
Préélémentaire	51 402	50 258	101 660	4 353	4 258	8 611	55 755	54 516	110 271
Élémentaire (CP-CM2)	92 591	88 504	181 095	7 982	7 676	15 658	100 573	96 180	196 753
CLIS	1 853	899	2 752	11	5	16	1 864	904	2 768
Total hors Mayotte	120 261	114 995	235 256	11 141	10 771	21 912	131 402	125 766	257 168
Total y compris Mayotte	145 846	139 661	285 507	12 346	11 939	24 285	158 192	151 600	309 792
2013									
Préélémentaire	52 465	50 517	102 982	4 307	4 222	8 529	56 772	54 739	111 511
Élémentaire (CP-CM2)	92 563	89 088	181 651	7 960	7 671	15 631	100 523	96 759	197 282
CLIS	1 885	994	2 879	16	10	26	1 901	1 004	2 905
Total hors Mayotte	121 323	116 123	237 446	11 036	10 684	21 720	132 359	126 807	259 166
Total y compris Mayotte	146 913	140 599	287 512	12 283	11 903	24 186	159 196	152 502	311 698
2012									
Préélémentaire	44 526	42 849	87 375	3 767	3 586	7 353	48 293	46 435	94 728
Élémentaire (CP-CM2)	76 542	73 372	149 914	7 205	6 965	14 170	83 747	80 337	164 084
CLIS	1 623	790	2 413	13	6	19	1 636	796	2 432
Total hors Mayotte	122 691	117 011	239 702	10 985	10 557	21 542	133 676	127 568	261 244
Total y compris Mayotte (1)	n.d.	n.d.	289 445	n.d.	n.d.	23 616	n.d.	n.d.	313 061
2011									
Préélémentaire	45 923	43 539	89 462	3 757	3 585	7 342	49 680	47 124	96 804
Élémentaire (CP-CM2)	77 569	74 154	151 723	7 236	6 900	14 136	84 805	81 054	165 859
CLIS	1 583	800	2 383	63	32	95	1 646	832	2 478
Total hors Mayotte	125 075	118 493	243 568	11 056	10 517	21 573	136 131	129 010	265 141
Total y compris Mayotte (1)	n.d.	n.d.	294 163	n.d.	n.d.	23 990	n.d.	n.d.	318 153
2010									
Préélémentaire	46 275	44 159	90 434	3 651	3 503	7 154	49 926	47 662	97 588
Élémentaire (CP-CM2)	78 923	75 658	154 581	7 114	6 818	13 932	86 037	82 476	168 513
CLIS	1 591	850	2 441	12	10	22	1 603	860	2 463
Total	126 789	120 667	247 456	10 777	10 331	21 108	137 566	130 998	268 564
2009									
Préélémentaire	46 183	44 275	90 458	3 427	3 711	7 138	49 610	47 986	97 596
Élémentaire (CP-CM2)	79 859	75 721	155 580	6 693	7 142	13 835	86 552	82 863	169 415
CLIS	1 787	831	2 618	44	39	83	1 831	870	2 701
Total	127 829	120 827	248 656	10 164	10 892	21 056	137 993	131 719	269 712
2008									
Préélémentaire	46 556	44 657	91 213	3 407	3 687	7 094	49 963	48 344	98 307
Élémentaire (CP-CM2)	79 772	76 597	156 369	6 528	7 052	13 580	86 300	83 649	169 949
CLIS	1 678	805	2 483	110	88	198	1 788	893	2 681
Total	128 006	122 059	250 065	10 045	10 827	20 872	138 051	132 886	270 937
2005									
Préélémentaire	47 374	45 442	92 816	3 430	3 634	7 064	50 804	49 076	99 880
Élémentaire (CP-CM2)	77 797	74 523	152 320	6 600	6 829	13 429	84 397	81 352	165 749
CLIS	2 113	1 288	3 401	174	49	223	2 287	1 337	3 624
Total	127 284	121 253	248 537	10 204	10 512	20 716	137 488	131 765	269 253

► Champ : DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

1. La répartition des élèves par âge et par sexe n'est pas disponible pour Mayotte en 2011 et 2012.

2 Taux de retard à l'entrée à un niveau selon le sexe en 2014-2015, en %.



► Champ : DOM y compris Mayotte, Public ; indicateur non disponible pour le secteur privé.

3 Taux de redoublement par niveau en 2014-2015, en %.

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Guadeloupe	3,7	5,6	1,7	0,7	1,8
Guyane	4,4	7,6	2,2	1,2	2,9
Martinique	3,1	5,0	1,6	0,6	1,9
La Réunion	4,1	6,6	1,8	1,0	1,2
Mayotte	5,8	7,7	2,9	2,5	7,5
DOM	4,3	6,5	2,0	1,2	2,8
France métropolitaine	3,0	3,3	1,5	0,9	1,0

► Champ : DOM y compris Mayotte, Public ; indicateur non disponible pour le secteur privé.

A LA RENTRÉE 2014, les DOM scolarisent 258 300 élèves dans le second degré, un effectif légèrement en hausse par rapport à la rentrée 2013. Le secteur privé est peu implanté dans les DOM : il concerne 7,4 % des élèves du second degré, contre plus de 20 % sur l'ensemble du territoire français.

152 100 élèves sont inscrits en premier cycle (hors Segpa), soit une hausse des effectifs de 800 élèves (1).

Les sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) scolarisent 7 200 élèves à la rentrée 2014, ce qui représente moins de 5 % de l'ensemble des élèves du premier cycle du second degré (2). Sur l'ensemble du territoire, la part des élèves scolarisés en Segpa est d'environ 3 %. Dans les DOM comme en France métropolitaine, les deux tiers de ces élèves sont des garçons.

Le second cycle général et technologique accueille 59 100 élèves : les séries générales accueillent un peu moins des deux tiers des élèves de première ou de terminale (3). Comme en France métropolitaine, la série S est la série la plus représentée parmi les élèves de terminale. Les filles sont majoritaires dans l'ensemble du second cycle général et technologique. Comme en France métropolitaine, elles se retrouvent, comparativement aux garçons, davantage en série littéraire ou dans le domaine de la santé et du social (ST2S). Il existe ainsi une grande disparité dans les parts de filles selon les séries du second cycle général et technologique : par exemple les séries S, STI2D et STMG scolarisent respectivement 50,9 %, 11,9 % et 58,2 % de filles.

Avec 39 900 élèves, les effectifs du second cycle professionnel ont un poids plus important dans les DOM qu'en France métropolitaine : 40,3 % des élèves du second cycle contre 30,8 % (4). Les formations en CAP regroupent près de trois élèves de l'enseignement professionnel sur dix, contre moins de deux sur dix sur l'ensemble du territoire. La part des garçons dans le second cycle professionnel est plus importante que celle des filles, notamment dans les préparations au CAP.

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA). Depuis la rentrée 2011, les DOM intègrent Mayotte.

DIMA - Dispositif d'initiation aux métiers en alternance mis en place à la rentrée 2008.

ULIS - Unités localisées pour l'inclusion scolaire qui remplacent les unités pédagogiques d'intégration (UPI) depuis la rentrée 2010.

PREMIÈRES ET TERMINALES GÉNÉRALES ET TECHNOLOGIQUES Les classes de première et terminale préparant au baccalauréat comportent :

- *des séries générales* :

- S : Scientifique ;
- ES : Économique et sociale ;
- L : Littéraire.

- *des séries technologiques* :

- STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable en remplacement de la série STI hors spécialité « arts appliqués » ;
- STL : Sciences et technologies de laboratoire ;
- STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant, série préparée dans les lycées agricoles ;
- STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion ;
- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social ;
- STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués (anciennement STI spécialité « arts appliqués ») ;
- TMD : Techniques de la musique et de la danse ;
- Hôtellerie.

CAP - Certificat d'aptitude professionnelle.

BMA - Brevet des métiers d'art.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Les effectifs du premier cycle du second degré dans les DOM à la rentrée 2014

	Public			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	Part des filles (%)
Sixième	17 745	17 230	34 975	1 429	1 566	2 995	37 970	49,5
Cinquième	17 230	16 945	34 175	1 399	1 486	2 885	37 060	49,7
Quatrième	17 326	17 487	34 813	1 342	1 483	2 825	37 638	50,4
Troisième	16 922	17 560	34 482	1 354	1 501	2 855	37 337	51,1
ULIS	1 304	684	1 988	9	3	12	2 000	34,4
DIMA	64	41	105				105	39,0
Total	70 591	69 947	140 538	5 533	6 039	11 572	152 110	50,0

► Champ : DOM y compris Mayotte, hors Segpa.

2 Les effectifs de Segpa dans les DOM à la rentrée 2014

	Public			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	Part des filles (%)
Sixième	976	448	1 424	20	15	35	1 459	31,7
Cinquième	1 131	552	1 683	32	19	51	1 734	32,9
Quatrième	1 382	619	2 001	36	10	46	2 047	30,7
Troisième	1 301	640	1 941	13	9	22	1 963	33,1
Total	4 790	2 259	7 049	101	53	154	7 203	32,1

► Champ : DOM y compris Mayotte.

3 Les effectifs du second cycle général et technologique du second degré dans les DOM à la rentrée 2014

	Public			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	Part des filles (%)
Seconde	8 446	11 624	20 070	769	856	1 625	21 695	57,5
Première	6 946	9 769	16 715	714	834	1 548	18 263	58,1
S	2 409	2 569	4 978	357	320	677	5 655	51,1
ES	1 189	1 938	3 127	150	206	356	3 483	61,6
L	441	1 927	2 368	30	118	148	2 516	81,3
STI2D	1 052	143	1 195	10	2	12	1 207	12,0
STMG	1 534	2 124	3 658	158	150	308	3 966	57,3
ST2S	140	785	925	9	38	47	972	84,7
Autres (1)	181	283	464	-	-	-	464	61,0
Terminale	7 195	10 333	17 528	704	891	1 595	19 123	58,7
S	2 477	2 565	5 042	327	315	642	5 684	50,7
ES	1 207	2 087	3 294	150	246	396	3 690	63,2
L	502	2 022	2 524	42	140	182	2 706	79,9
STI2D	1 119	151	1 270	19	-	19	1 289	11,7
STMG	1 615	2 395	4 010	160	149	309	4 319	58,9
ST2S	106	825	931	6	41	47	978	88,5
Autres (1)	169	288	457	-	-	-	457	63,0
Total	22 587	31 726	54 313	2 187	2 581	4 768	59 081	58,1

► Champ : DOM y compris Mayotte.

1. Séries des baccalauréats technologiques STL, STD2A, TMD et hôtellerie.

4 Les effectifs du second cycle professionnel du second degré dans les DOM à la rentrée 2014

		Public			Privé			Public + Privé	
		Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	Part des filles (%)
CAP 2 ans (1)	Total	6 594	4 109	10 703	286	280	566	11 269	38,9
	1 ^{re} année	3 557	2 144	5 701	138	139	277	5 978	38,2
	2 ^e année	3 037	1 965	5 002	148	141	289	5 291	39,8
Bac pro/BMA (2)	Total	14 845	11 544	26 389	994	937	1 931	28 320	44,1
	Seconde professionnelle	5 168	3 861	9 029	346	329	675	9 704	43,2
	Première professionnelle	5 001	3 986	8 987	338	292	630	9 617	44,5
	Terminale professionnelle	4 676	3 697	8 373	310	316	626	8 999	44,6
Autres formations de niveaux IV et V		134	202	336	12	2	14	350	58,3
Total		21 573	15 855	37 428	1 292	1 219	2 511	39 939	42,8

► Champ : DOM y compris Mayotte.

1. Sont inclus 55 élèves préparant un CAP en 1 an.

2. Sont inclus 16 élèves préparant un BMA en 2 ans.

DÉFINITIONS

LES TAUX DE REDOUBLEMENT dans le premier cycle poursuivent une baisse globalement observée depuis le début des années 2000 (excepté en 2006). Ils sont désormais de 2,3 % en sixième, 1,0 % en cinquième, 1,8 % en quatrième et 2,2 % en troisième (1). La baisse du taux de redoublement a été la plus forte en sixième.

Parmi les élèves inscrits en troisième à la rentrée 2013, 57,0 % se sont orientés en second cycle général et technologique à la rentrée 2014, 34,5 % en second cycle professionnel et 2,2 % ont redoublé. Les poursuites d'études dans la voie générale et technologique augmentent, par rapport à la rentrée 2013, alors que celles dans la voie professionnelle diminuent.

En second cycle général et technologique, le redoublement est également moins fréquent que par le passé (2). Toutefois, les redoublements des élèves en terminale générale et technologique évoluent en fonction des résultats au baccalauréat. Depuis la rentrée 2008, les passages dans la classe supérieure continuent de progresser. Ainsi, en fin de seconde, les élèves sont moins nombreux à se réorienter vers un second cycle professionnel : soit 4,5 % en 2014 contre 7,4 % en 2008. Enfin, 4,0 % des élèves de seconde et 2,2 % des élèves de première sortent du champ des établissements de l'Éducation nationale.

Quelques années après la réforme de la voie professionnelle, les taux de redoublement dans le second cycle professionnel restent globalement faibles, même si ceux des années diplômantes demeurent légèrement supérieurs à ceux des années intermédiaires (3).

Après une seconde professionnelle, 85,6 % des élèves passent en première professionnelle et 88,7 % des élèves de ce niveau arrivent en terminale à la rentrée 2014.

En fin de seconde année de CAP, 17 % des élèves se dirigent vers la préparation d'un baccalauréat professionnel en 2014.

Les sorties des formations dispensées par l'Éducation nationale sont fréquentes. Elles concernent environ un élève de première année de CAP sur cinq et un élève de seconde ou de première professionnelle sur dix.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA). Depuis la rentrée 2011, les DOM intègrent Mayotte.

SECONDE PROFESSIONNELLE - Première année du baccalauréat professionnel en 3 ans.

PREMIÈRE PROFESSIONNELLE - Seconde année du baccalauréat professionnel en 3 ans.

TERMINALE PROFESSIONNELLE - Troisième année du baccalauréat professionnel en 3 ans.

TAUX DE REDOUBLEMENT - Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale qui restent dans la même classe (du ministère en charge de l'éducation nationale) l'année n.

TAUX DE PASSAGE - Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale qui passent dans une classe supérieure (du ministère en charge de l'éducation nationale) l'année n.

TAUX DE SORTIES - Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale. Les sorties incluent les élèves qui poursuivent dans l'enseignement supérieur ou qui s'inscrivent dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères, dans un centre de formation d'apprentis (CFA) et enfin, ceux qui ne poursuivent pas d'études.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Les taux de redoublement et de passage en premier cycle dans les DOM, en %.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012	2013	2014	
Redoublements	Sixième	11,3	10,5	9,2	5,6	4,8	3,9	3,4	3,0	2,3	2,3
	Cinquième	4,2	3,9	3,3	3,3	2,4	2,0	1,8	1,5	1,2	1,0
	Quatrième	6,8	5,9	5,2	5,0	3,8	3,2	2,9	2,7	1,8	1,8
	Troisième	5,7	5,5	4,7	3,9	2,7	2,4	2,7	2,9	2,3	2,2
Passages	Sixième - cinquième	89,2	88,7	90,4	92,8	93,6	94,5	94,8	94,9	95,6	95,8
	Cinquième - quatrième	94,9	94,5	94,9	95,0	96,2	96,5	96,8	97,2	97,7	97,8
	Quatrième - troisième	91,3	91,7	92,9	91,9	92,2	93,7	94,3	94,6	95,7	96,7
	Troisième - seconde GT	49,7	50,6	49,9	51,7	53,2	54,4	54,6	54,5	55,8	57,0
	Troisième - second cycle pro	35,9	35,6	36,2	35,9	37,1	36,6	35,7	35,6	34,8	34,5

► Champ : DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MENESR.

2 Les taux de redoublement, passage et sortie en second cycle général et technologique dans les DOM, en %.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012	2013	2014	
Redoublements	Seconde	14,8	14,6	13,3	12,8	11,5	9,5	9,9	8,6	7,8	7,9
	Première	8,0	7,6	7,3	6,7	6,8	4,9	4,8	4,6	3,7	3,4
	Terminale	13,6	11,9	11,8	10,2	10,9	11,6	13,4	12,8	9,3	9,0
Passages	2 ^{de} vers 2 nd cycle pro	7,2	7,1	7,4	5,8	5,9	4,8	4,8	4,4	4,5	4,5
	2 ^{de} vers 1 ^{re}	75,2	75,0	76,3	77,2	79,0	81,8	81,5	82,7	84,0	83,5
	1 ^{re} vers terminale	88,1	88,8	89,1	88,6	89,6	91,3	92,0	92,3	93,4	94,2
Sorties	Seconde	2,8	3,2	3,0	4,2	3,6	3,8	3,8	4,3	3,7	4,0
	Première	3,4	3,1	3,2	4,2	3,1	3,3	2,8	2,8	2,5	2,2

► Champ : DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MENESR.

3 Les taux de redoublement, de passage et de sortie en second cycle professionnel dans les DOM, en %.

	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012	2013	2014	
CAP 2 ans 1^{re} année	Redoublement	3,6	3,6	2,6	2,4	2,6	2,1	2,3
	Passage en 2 ^e année	73,7	75,2	75,9	78,1	76,6	78,4	77,6
	Autres orientations	1,3	1,7	1,4	1,3	0,9	0,7	0,8
	Sorties	21,4	19,5	20,1	18,2	19,9	18,8	19,3
CAP 2 ans 2^e année	Redoublement	4,1	3,2	3,6	3,3	3,5	2,5	3,5
	Passage en bac pro	17,0	21,0	19,0	17,9	17,8	16,8	17,0
	Autres orientations	9,5	4,6	5,0	4,5	3,5	3,2	3,7
	Sorties	69,4	71,0	72,4	74,3	75,2	77,5	75,8
Seconde pro	Redoublement	3,6	3,3	3,3	3,2	2,3	2,3	2,1
	Passage en 1 ^{er} pro	83,2	80,0	81,8	82,5	83,4	86,8	85,6
	Autres orientations	2,3	3,0	2,5	2,4	2,8	2,5	2,7
	Sorties	10,9	13,7	12,3	11,9	11,5	8,4	9,6
Première pro	Redoublement		1,9	1,2	1,2	1,4	1,0	1,3
	Passage en terminale pro		86,1	86,8	87,5	86,5	86,8	88,7
	Autres orientations		0,3	0,5	0,5	0,8	0,7	0,7
	Sorties		11,7	11,5	10,8	11,3	11,5	9,3
Terminale pro	Redoublement			3,6	3,8	5,3	5,9	4,6
	Autres orientations			1,4	1,4	1,7	2,1	2,3
	Sorties			95,0	94,8	93,0	92,0	93,1

► Champ : DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MENESR.

DÉFINITIONS

À LA RENTRÉE 2014, les lycées professionnels des DOM préparent 11 300 élèves à un CAP. En CAP, les élèves sont plus nombreux dans les spécialités de la production (55,3 %) que dans celles des services (1). Mais alors qu'un seul groupe se distingue dans le secteur des services avec 18,8 % des élèves (« Commerce, vente »), les effectifs des groupes de spécialités de la production sont moins concentrés. Six groupes représentent chacun 5 à 10 % des élèves : « Bâtiment : finitions », « Agroalimentaire, alimentation, cuisine », « Moteurs et mécanique auto », « Travail du bois », « Électricité, électronique » et « Structures métalliques ».

Les filles se forment beaucoup plus fréquemment que les garçons dans les métiers du secteur des services où elles représentent 66,4 % des effectifs en CAP. Elles sont très peu présentes dans les spécialités de la production (16,8 %), exception faite des spécialités « Textile » et « Habillement » dans lesquelles elles sont largement majoritaires (plus de sept inscrits sur dix sont des filles dans ces spécialités).

Dans les cinq DOM, 28 500 élèves préparent un baccalauréat professionnel ou un BMA à la rentrée 2014. 55,2 % de ces élèves sont inscrits dans une spécialité des services, contre 44,7 % de ceux qui préparent un CAP. La part du secteur privé est plus forte en baccalauréat professionnel (6,8 %) qu'en CAP (5,0 %). Les quatre groupes de spécialités prépondérants en baccalauréat professionnel sont « Spécialités plurivalentes des services » regroupant 20,3 % des élèves, suivi de « Commerce, vente » avec 18,2 % des élèves, « Électricité, électronique » avec 13,5 % et « Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales » (9,1 %).

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA). Depuis la rentrée 2011, les DOM intègrent Mayotte.

LES SPÉCIALITÉS DE FORMATION - Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la Nomenclature des spécialités de formation (NSF) précisée par le décret interministériel n° 94-522 du 21 juin 1994. Cette nomenclature remplace depuis la rentrée 1995 celle en « 47 Groupes » du ministère en charge de l'éducation nationale et a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités de la production et des services fait référence à l'agrégat le plus haut.

CAP - Certificat d'aptitude professionnelle.

BAC PRO - Baccalauréat professionnel.

BMA - Brevet des métiers d'art.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Répartition des élèves préparant un CAP, un bac pro ou un BMA selon la spécialité de formation à la rentrée 2014

Groupes de spécialités de formation	CAP				Bac pro et BMA			
	Effectifs	Part du total (%)	Part du privé (%)	Part des filles (%)	Effectifs	Part du total (%)	Part du privé (%)	Part des filles (%)
200 Technologies industrielles fondamentales	-	-	-	-	58	0,2	-	22,4
201 Technologie de commandes des transformations industrielles	45	0,4	-	2,2	30	0,1	-	13,3
214 Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, etc.	23	0,2	-	0,0	-	-	-	-
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	11	0,1	-	63,6	170	0,6	-	57,1
221 Agrolimentaire, alimentation, cuisine	992	8,8	5,7	44,5	699	2,5	-	38,2
223 Métallurgie	68	0,6	-	67,6	-	-	-	-
225 Plasturgie, matériaux composites	8	0,1	100,0	0,0	-	-	-	-
227 Énergie, génie climatique	128	1,1	3,1	3,1	333	1,2	-	0,9
230 Spécialités pluritechnologique, génie civil, construction, bois	239	2,1	12,6	2,1	929	3,3	4,0	25,3
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	143	1,3	-	0,0	407	1,4	-	7,9
232 Bâtiment : construction et couverture	347	3,1	-	1,7	484	1,7	-	2,5
233 Bâtiment : finitions	1 032	9,1	3,9	4,7	756	2,7	-	8,5
234 Travail du bois et de l'ameublement	659	5,8	0,3	2,6	900	3,2	-	4,2
240 Spécialités pluritechnologiques des matériaux souples	-	-	-	-	-	-	-	-
241 Textile	24	0,2	-	70,8	-	-	-	-
242 Habillement	458	4,1	-	89,1	375	1,3	-	92,0
250 Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité	-	-	-	-	1 076	3,8	12,7	2,6
251 Mécanique générale et de précision, usinage	-	-	-	-	111	0,4	-	6,3
252 Moteurs et mécanique auto	878	7,8	5,2	1,8	1 659	5,8	4,9	1,9
253 Mécanique aéronautique et spatiale	-	-	-	-	107	0,4	32,7	0,9
254 Structures métalliques	584	5,2	1,5	2,6	810	2,8	4,4	2,8
255 Électricité, électronique	603	5,3	2,3	2,5	3 859	13,5	6,0	2,4
Total spécialités de la production	6 242	55,3	3,4	16,8	12 763	44,8	4,4	10,1
300 Spécialités plurivalentes des services	-	-	-	-	5 788	20,3	10,7	77,2
311 Transport, manutention, magasinage	101	0,9	-	14,9	618	2,2	-	16,2
312 Commerce, vente	2 122	18,8	6,6	57,4	5 175	18,2	10,4	66,1
314 Comptabilité, gestion	-	-	-	-	-	-	-	-
321 Journalisme et communication	-	-	-	-	-	-	-	-
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	69	0,6	-	34,8	81	0,3	-	35,8
323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle	-	-	-	-	165	0,6	-	38,8
324 Secrétariat, bureautique	-	-	-	-	-	-	-	-
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	-	-	-	-	2 601	9,1	6,2	91,2
331 Santé	-	-	-	-	47	0,2	-	48,9
332 Travail social	870	7,7	9,0	97,4	47	0,2	-	48,9
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	933	8,3	5,4	79,0	448	1,6	11,2	66,3
336 Coiffure, esthétique, autres services aux personnes	352	3,1	16,2	88,4	205	0,7	-	99,0
340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité	29	0,3	-	6,9	-	-	-	-
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	282	2,5	-	41,5	354	1,2	-	58,5
344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	279	2,5	11,5	26,2	194	0,7	-	27,8
Total spécialités des services	5 037	44,7	7,1	66,4	15 723	55,2	8,8	71,7
Ensemble des spécialités	11 279	100,0	5,0	38,9	28 486	100,0	6,8	44,1

► Champ : DOM y compris Mayotte, Public + Privé, MENESR.

Lecture : 44,7 % des élèves de CAP dans les DOM se forment dans les spécialités des services.

7,1 % des élèves de CAP dans une spécialité des services sont inscrits dans un établissement privé. Les filles représentent 66,4 % des élèves formés dans ces spécialités.

DÉFINITIONS

DANS LES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER, l'origine sociale des élèves est très différente de celle observée en France métropolitaine (1). Plus d'un élève sur trois est issu d'une famille dont le responsable est inactif (7,2 % en France métropolitaine). D'autre part, les enfants d'employés sont sensiblement plus représentés que les enfants d'ouvriers (respectivement 17,8 % et 16,7 %). En revanche, en France métropolitaine, le poids des enfants d'ouvriers est très supérieur à celui des enfants d'employés (respectivement 26,1 % et 17 %). Enfin, les professions libérales et intermédiaires, enseignants exceptés, sont nettement sous-représentées.

Comme en France métropolitaine, la part des élèves issus de familles d'enseignants est proportionnellement plus élevée dans le second cycle général et technologique. Il en va de même pour celle des enfants de parents exerçant une profession libérale ou d'encadrement. Comme en France métropolitaine, les enfants d'ouvriers et d'inactifs sont proportionnellement plus nombreux dans les formations professionnelles.

Alors que, dans le premier cycle général, un élève sur trois est enfant d'inactif (35,8 %), cette proportion s'élève à près de deux élèves sur trois dans l'enseignement adapté (63,7 %).

Les élèves de première et terminale générales sont nettement plus souvent issus de familles socialement favorisées (professions libérales ou cadres ou enseignants) que ceux des classes de première et terminale technologiques (21 % et 8,1 % respectivement). Les formations technologiques rassemblent elles-mêmes des élèves provenant deux fois plus souvent de ces classes sociales que les élèves préparant le baccalauréat professionnel (3,7 %).

Les établissements privés scolarisent davantage d'élèves appartenant aux catégories sociales favorisées (2). La structure sociale des établissements privés est nettement tirée vers le haut et se démarque de celle des établissements publics pour toutes les catégories, excepté pour la catégorie sociale « moyenne ». Cependant, compte tenu de la faiblesse des effectifs des établissements privés, il convient de rester prudent sur ces observations.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA). Depuis la rentrée 2011, les DOM intègrent Mayotte.

L'ORIGINE SOCIALE DE L'ÉLÈVE FAIT RÉFÉRENCE À LA PCS (professions et catégories socioprofessionnelles) de la personne qui en est responsable.

- Agriculteur : agriculteur exploitant.
- Artisan-commerçant : artisan, commerçant et assimilé, chef d'entreprise de dix salariés ou plus.
- Profession libérale, cadre : profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, professions de l'information, des arts et du spectacle, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur et cadre technique d'entreprise.
- Profession intermédiaire : instituteur et assimilé, professeur des écoles, profession intermédiaire de la santé et du travail social, de la fonction publique, commerciale des entreprises, clergé, technicien, contremaître et agent de maîtrise.
- Employé : employé civil, agent de service de la fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de services directs aux particuliers.
- Ouvrier : ouvrier qualifié, non qualifié, agricole.
- Retraité : catégorie à part. Les retraités ne sont pas classés dans leur ancienne profession.
- Inactif : chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont regroupés avec les actifs selon leur dernière situation professionnelle.

ORIGINE SOCIALE REGROUPÉE

- Favorisée A : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles.
- Favorisée B : professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles), retraités-cadres et des professions intermédiaires.
- Moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés.
- Défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, inactifs (chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle).

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Élèves du second degré dans les DOM selon l'origine sociale à la rentrée 2014, en %.

	Agriculteurs	Artisans, commerçants	Prof. libérales, cadres (1)	Professions intermédiaires (2)	Enseignants (3)
Premier cycle général (6 ^e à 3 ^e)	1,5	8,6	7,2	7,9	3,8
ULIS, DIMA, dispositifs relais	1,2	5,6	1,6	3,8	0,7
Segpa	1,2	4,0	1,1	2,9	0,3
Total premier cycle (y compris Segpa)	1,5	8,4	6,8	7,6	3,6
Seconde générale et technologique	1,7	10,8	10,2	9,7	5,6
Première et terminale générales	1,7	11,2	13,2	11,5	7,8
Première et terminale technologiques	1,9	9,9	5,4	8,8	2,7
Total second cycle général et techno	1,7	10,7	10,3	10,2	5,8
CAP	1,3	4,7	1,2	3,7	0,5
Bac pro, BMA	1,6	7,1	2,7	5,8	1,0
Autres niveaux IV et V	1,7	8,9	2,6	5,3	0,7
Total second cycle professionnel	1,5	6,5	2,3	5,2	0,8
Ensemble	1,6	8,6	6,9	7,8	3,7
France métropolitaine	1,8	10,7	19,2	13,1	3,3

suite	Employés	Ouvriers	Retraités	Inactifs	Total	Effectifs
Premier cycle général (6 ^e à 3 ^e)	17,4	16,8	1,1	35,8	100,0	150 005
ULIS, DIMA, dispositifs relais	10,0	14,9	0,9	61,3	100,0	2 105
Segpa	10,0	15,9	1,0	63,7	100,0	7 203
Total premier cycle (y compris Segpa)	17,0	16,7	1,1	37,3	100,0	159 313
Seconde générale et technologique	20,1	15,9	1,9	24,1	100,0	21 695
Première et terminale générales	20,1	13,4	2,3	18,8	100,0	23 734
Première et terminale technologiques	20,7	18,0	1,6	31,1	100,0	13 652
Total second cycle général et techno	20,3	15,4	2,0	23,6	100,0	59 081
CAP	13,2	17,9	1,1	56,6	100,0	11 269
Bac pro, BMA	18,2	19,4	1,3	42,8	100,0	28 320
Autres niveaux IV et V	17,2	17,2	1,7	44,9	100,0	350
Total second cycle professionnel	16,8	19,0	1,2	46,6	100,0	39 939
Ensemble	17,8	16,7	1,3	35,5	100,0	258 333
France métropolitaine	17,0	26,1	1,7	7,2	100,0	5 238 802

► **Champ : DOM y compris Mayotte, Public + Privé, MENESR.**

1. Professeurs non compris.
2. Instituteurs non compris.
3. Enseignants : professeurs, instituteurs et professeurs des écoles.

2 Élèves du second degré dans les DOM selon l'origine sociale (1) regroupée à la rentrée 2014, en %.

Formations	Public					Privé				
	Favo-risée A	Favo-risée B	Moyenne	Défavo-risée	Total	Favo-risée A	Favo-risée B	Moyenne	Défavo-risée	Total
Premier cycle général (6 ^e à 3 ^e)	10,3	7,5	25,5	56,7	100,0	37,3	15,6	33,6	13,5	100,0
ULIS, DIMA, dispositifs relais	2,8	3,9	16,5	76,9	100,0	0,0	0,0	16,7	83,3	100,0
Segpa	1,7	3,0	14,9	80,4	100,0	3,3	6,7	16,7	73,3	100,0
Total premier cycle (y compris Segpa)	9,8	7,3	24,9	58,0	100,0	37,2	15,5	33,5	13,8	100,0
Seconde générale et technologique	16,2	9,8	30,3	43,7	100,0	42,5	15,7	33,0	8,8	100,0
Première et terminale générales	21,3	11,9	30,6	36,2	100,0	43,3	17,0	31,5	8,2	100,0
Première et terminale technologiques	8,3	8,9	30,9	51,9	100,0	26,6	14,2	39,8	19,3	100,0
Total second cycle général et techno	16,4	10,4	30,5	42,7	100,0	40,5	16,2	33,3	10,1	100,0
CAP	2,0	3,7	18,2	76,1	100,0	2,8	4,2	33,8	59,2	100,0
Bac pro, BMA	3,9	5,9	25,4	64,8	100,0	10,3	8,3	41,0	40,4	100,0
Autres niveaux IV et V	4,8	5,1	26,0	64,0	100,0	0,0	9,1	36,4	54,5	100,0
Total second cycle professionnel	3,4	5,2	23,4	68,0	100,0	8,8	7,5	39,6	44,0	100,0
Ensemble	10,3	7,7	26,0	56,0	100,0	34,4	14,7	34,2	16,7	100,0

► **Champ : DOM y compris Mayotte.**

1. Voir les regroupements dans la rubrique « Définitions ».

DÉFINITIONS

En 2014, le nombre d'étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur des départements d'outre-mer (DOM) augmente de 1,7 % : il s'établit à 41 500 (1).

L'université, qui accueille 65,6 % des effectifs dans les DOM, voit ses effectifs augmenter de 1,7 % entre 2013 et 2014. Les effectifs d'étudiants préparant un DUT se stabilisent (+ 0,2 %), après une baisse de 2,9 % en 2013, qui suivait plusieurs années de fortes hausses. En STS, le nombre d'étudiants augmente de 2,4 %. Les effectifs augmentent également en CPGE (+ 3,5 %).

Après une croissance quasi continue depuis la fin des années 1990, la part des femmes parmi les étudiants dans les DOM a diminué entre 2009 et 2010 pour se stabiliser à 62,7 % en 2011. Entre 2011 et 2014, la part des femmes diminue de 1,7 point (61,0 %). Elle reste cependant supérieure de près de 6 points à celle de la France métropolitaine.

Dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie, le nombre d'inscriptions dans l'enseignement supérieur augmente de 6,3 % en 2014 pour s'établir à 9 200 (2). L'université accueille 68,8 % des effectifs de l'enseignement supérieur. Cette part diminue de 0,8 point par rapport à l'année précédente. Le nombre d'inscrits augmente dans toutes les formations. La part des étudiantes reste élevée : 62,4 % des étudiants, soit 7,2 points de plus qu'en France métropolitaine.

DOM, COM - Le 31 mars 2011, Mayotte a changé de statut, passant de collectivité d'outre-mer (COM) à département d'outre-mer (DOM). Depuis la rentrée 2011, les effectifs de Mayotte sont donc comptabilisés avec ceux des DOM.

LOCALISATION DES ÉTABLISSEMENTS - À partir de 2005-2006, la localisation des établissements par académie a été homogénéisée sur l'ensemble du champ du supérieur : à présent, l'unité géographique de référence est celle où est implantée la composante, quel que soit le type d'établissement. Cela se traduit en particulier par l'apparition des formations universitaires privées dans les COM du fait de la présence d'une antenne de l'université catholique de l'Ouest en Polynésie.

UNIVERSITÉS - Dans les DOM, l'université des Antilles-Guyane avait son siège à Pointe-à-Pitre en Guadeloupe (elle avait aussi des composantes en Martinique et en Guyane) et l'université de La Réunion a son siège à Saint-Denis. Dans le reste de l'outre-mer, l'université de Nouvelle-Calédonie et l'université de Polynésie française résultent de la partition en deux établissements de l'université française du Pacifique en 1999. Le 30 juillet 2014, les universités des Antilles et l'université de Guyane ont été créées par scission de l'université Antilles-Guyane. Voir « Définitions » en 6.2.

IUT - Instituts universitaires de technologie. Dans les DOM, il y a l'IUT de Kourou (Guyane), composante de l'université de Guyane, et l'IUT de La Réunion.

IUFM - Instituts universitaires de formation des maîtres. Dans les DOM, on recensait jusqu'en 2010 quatre IUFM (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion). Dans le reste de l'outre-mer, l'IUFM du Pacifique avait son siège en Nouvelle-Calédonie et une antenne à Papeete. En 2008-2009, les IUFM ont été intégrés dans une université de rattachement, à l'exception de ceux de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique. En 2010-2011, les IUFM ont été complètement intégrés aux universités (masterisation). Les stagiaires en année post-master ne sont plus comptabilisés comme étudiants.

CPGE, STS - Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs. Voir 6.10 et 6.11.

AUTRES ÉCOLES ET FORMATIONS - Elles forment un groupe non homogène. On y trouve une école d'ingénieurs, des écoles de commerce et de gestion, des écoles d'architecture, des écoles artistiques et culturelles, des écoles paramédicales et sociales, des formations comptables, des formations post-BTS et d'autres écoles.

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par le MENESR-DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé et de la culture.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Tableau statistique n° 7178.

1 Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur dans les DOM

Type d'établissement	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015
Universités (1)	22 563	22 853	22 483	22 580	23 240	24 272	24 316	24 303	25 631	26 792	27 240
Part des femmes (%)	62,2	63,1	62,4	63,4	64,3	62,7	63,4	63,0	63,1	62,5	61,9
<i>dont préparation DUT</i>	<i>477</i>	<i>571</i>	<i>677</i>	<i>770</i>	<i>837</i>	<i>842</i>	<i>919</i>	<i>958</i>	<i>1 120</i>	<i>1 087</i>	<i>1 089</i>
Part des femmes en DUT (%)	50,1	51,8	48,6	50,5	51,1	52,7	53,0	55,3	55,8	56,2	52,8
<i>dont IUFM</i>					<i>1 057</i>	<i>1 000</i>					
Part des femmes en IUFM (%)					72,2	72,0					
IUFM	2 734	2 726	2 672	2 589	2 550	2 435					
Part des femmes (%)	74,1	73,8	73,2	74,3	75,8	76,3					
STS	6 203	6 384	6 634	6 852	6 984	7 092	7 195	(3) 7 910	8 144	8 564	8 768
Part des femmes (%)	53,1	52,6	52,5	52,2	53,0	54,4	53,4	54,7	53,8	53,1	53,0
CPGE	1 046	1 132	1 183	1 212	1 297	1 320	1 290	1 302	1 471	1 581	1 636
Part des femmes (%)	51,3	52,3	56,0	54,1	52,4	54,4	54,3	53,6	52,5	51,4	50,2
Autres écoles (2)	3 491	3 597	3 752	3 740	3 880	4 048	4 058	4 188	4 285	3 907	3 886
Part des femmes (%)	75,7	76,0	76,4	76,4	76,6	76,7	76,7	77,6	76,9	75,1	76,9
Ensemble	36 037	36 692	36 724	36 973	36 894	38 167	36 800	37 703	39 531	40 844	41 530
Part des femmes (%)	62,4	62,7	62,5	63,1	63,6	64,1	62,7	62,7	62,3	61,3	61,0

► **Champ : DOM y compris Mayotte à partir de 2011.**

1. La ligne « universités » comprend le CUFR de Mayotte, créé en 2012.

2. Autres écoles : écoles de commerce et de gestion, architecture, formations comptables, paramédicales, sociales, artistiques et culturelles, d'ingénieurs, formations post-BTS et DSAA (diplôme supérieur des arts appliqués).

3. En 2011, Mayotte est devenu un DOM. Ce changement de statut représente 275 étudiants de plus en STS.

2 Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur dans les COM et en Nouvelle-Calédonie

Type d'établissement	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015
Universités	4 565	4 784	4 959	4 789	5 492	5 732	5 661	5 371	5 608	6 033	6 340
Part des femmes (%)	64,4	64,0	62,4	62,6	63,2	62,8	64,2	64,3	64,9	63,9	64,0
<i>dont IUFM</i>					<i>640</i>	<i>589</i>					
Part des femmes en IUFM (%)					70,5	68,8					
IUFM	322	438	495	520	640	589					
Part des femmes (%)	74,2	71,2	72,5	74,0	70,5	68,8					
STS	1 179	1 264	1 396	1 436	1 528	1 717	1 920	(2) 1 771	1 835	1 924	2 081
Part des femmes (%)	52,4	52,8	55,5	55,6	56,1	56,3	59,4	58,6	59,2	57,7	57,4
CPGE	122	142	173	181	176	179	207	202	232	253	307
Part des femmes (%)	47,5	49,3	52,5	50,3	49,4	44,7	41,1	37,1	37,5	39,9	44,0
Autres écoles (1)	263	274	322	375	398	486	523	523	567	456	487
Part des femmes (%)	71,1	72,6	70,2	66,1	68,1	71,0	72,3	69,8	69,1	72,8	74,3
Ensemble	6 451	6 902	7 345	7 301	7 594	8 114	8 311	7 867	8 242	8 666	9 215
Part des femmes (%)	62,7	63,5	61,8	61,9	61,7	61,5	63,0	62,7	63,2	62,5	62,4

► **Champ : COM hors Mayotte à partir de 2011.**

1. Autres écoles : formations comptables, écoles de commerce et de gestion et établissements universitaires privés.

2. En 2011, Mayotte est devenu un DOM. Ce changement de statut représente 275 étudiants en moins en STS.

DÉFINITIONS

En 2014-2015, 33 600 étudiants sont inscrits dans l'une des cinq universités françaises d'outre-mer, soit une augmentation de 2,3 % par rapport à l'année précédente (1). Les écoles supérieures du professorat et de l'éducation ont été créées à la rentrée 2013. Elles organisent les formations des masters MEEF (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation). L'ESPÉ de l'académie de Guadeloupe compte 509 inscriptions, l'ESPÉ de l'académie de Martinique 440, l'ESPÉ de l'académie de Guyane 458 ; l'ESPÉ de La Réunion recense 973 inscriptions. Le CUFR de Mayotte, ouvert pour la rentrée 2012, accueille 800 étudiants tous inscrits dans le cursus licence, soit une augmentation mécanique de 15 % pour cette troisième année universitaire.

La grande majorité (75,6 %) des étudiants inscrits dans les universités d'outre-mer sont en cursus licence contre 60,2 % en France métropolitaine. Par voie de conséquence, le poids des cursus master et doctorat est faible : 22,2 % en cursus master contre 35,8 % pour la France métropolitaine ; seuls 2,1 % des étudiants sont inscrits en cursus doctorat contre 4,0 % en France métropolitaine.

33,3 % des étudiants d'outre-mer sont inscrits en lettres, en langues ou en sciences humaines, 31,9 % en droit, sciences politiques, sciences économiques ou AES, 21,1 % en sciences ou Staps et 10,3 % dans les disciplines de santé. Enfin, ils sont 3,4 % à préparer un DUT. Les disciplines de santé et les DUT sont moins représentés dans les universités d'outre-mer qu'en France métropolitaine où la filière santé représente 14,4 % des inscriptions et les DUT 7,7 %.

En 2014-2015, le nombre de nouveaux entrants diminue légèrement (-1,4 %) après deux années de hausses marquées (+9,5 % en 2012-2013 et +6,2 % en 2013-2014) (2).

La proportion de femmes dans les universités d'outre-mer est stable (59,8 %). En France métropolitaine, cette proportion est plus faible (57,0 %). Les femmes restent majoritaires en lettres, langues et sciences humaines (72,9 %), dans les disciplines de santé (66,7 %) et en droit, sciences politiques, sciences économiques, AES (64,5 %), mais minoritaires en sciences (45,4 %) et Staps (25,4 %).

DOM, COM - Le 31 mars 2011, Mayotte a changé de statut, passant de collectivité d'outre-mer (COM) à département d'outre-mer (DOM). Voir « Notes de lecture » en début d'ouvrage et « Définitions » en 6.1.

POPULATION CONCERNÉE - Ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi qu'aux préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage). Toutes les unités administratives sont considérées.

UNIVERSITÉS DES DOM, COM ET DE NOUVELLE-CALÉDONIE Il s'agit de l'université des Antilles-Guyane, de l'université de La Réunion et du CUFR de Mayotte pour les DOM, de l'université de Polynésie française dans les COM et de l'université de Nouvelle-Calédonie.

Le CUFR de Mayotte, créé en octobre 2011, ne faisait pas partie du champ « universités » avant la rentrée 2012. Toutefois, des étudiants de Mayotte étaient comptabilisés les années précédentes, dans des établissements d'autres DOM, notamment La Réunion, à travers des conventions.

Le 30 juillet 2014, les universités des Antilles et l'université de Guyane ont été créées par scission de l'université des Antilles-Guyane. Les effectifs 2013 de ces deux universités ont été simulés en utilisant le département d'implantation des composantes d'enseignement

ESPÉ - Depuis la rentrée 2013, les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPÉ) forment les futurs enseignants (voir 6.4). Trois ESPÉ ont été créées pour les académies de Guadeloupe, Guyane et Martinique, au sein de l'Université Antilles-Guyane et une ESPÉ pour l'académie de La Réunion.

Les inscriptions qui relèvent des ESPÉ ne sont pas comptabilisées au niveau des établissements patenaires.

CURSUS LMD - Licence-master-doctorat. Il correspond aux normes européennes de l'enseignement supérieur.

NOUVEAUX ENTRANTS - Étudiants inscrits pour la première fois dans une université publique française en première année de cursus licence.

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Système d'information SISE.

1 Les étudiants par discipline et cursus LMD dans les universités d'outre-mer en 2014-2015

		Cursus licence	Cursus master	Cursus doctorat	Ensemble
Antilles	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	2 619	490	83	3 192
	Lettres, sciences humaines, langues	1 394	608	131	2 133
	Sciences, Staps	1 891	212	129	2 232
	Santé	978	1 001	3	1 982
	DUT	306			306
	Total	7 188	2 311	346	9 845
Guyane	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	539	37		576
	Lettres, sciences humaines, langues	725	104		829
	Sciences, Staps	295	2		297
	Santé	63	77		140
	DUT	236			236
	Total	1 858	220		2 078
La Réunion	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	3 544	564	57	4 165
	Lettres, sciences humaines, langues	2 855	522	84	3 461
	Sciences, Staps	2 295	394	144	2 833
	Santé	890	239	1	1 130
	DUT	547			547
	Total	10 131	1 719	286	12 136
Mayotte	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	440			440
	Lettres, sciences humaines, langues	283			283
	Sciences	78			78
	Total	801			801
	Total DOM (y compris ESPÉ)	19 978	6 630	632	27 240
Nouvelle-Calédonie	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	740	42	8	790
	Lettres, sciences humaines, langues	737	109	9	855
	Sciences, Staps	957	14	34	1 005
	Santé	58		3	61
	DUT	56			56
	Total	2 548	165	54	2 767
Polynésie Française	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	1 336	190	12	1 538
	Lettres, sciences humaines, langues	876	147	6	1 029
	Sciences	522	11	15	548
	Santé	140			140
	Total	2 874	348	33	3 255
	Total COM + Nouvelle-Calédonie	5 422	831	87	6 340
Ensemble (y compris ESPÉ)		25 400	7 461	719	33 580
Pourcentage par cursus		75,6	22,2	2,1	100,0
Évolution des effectifs 2013/2014 (%)		0,7	9,0	-5,8	2,3

2 Étudiants et nouveaux entrants dans les universités d'outre mer

Universités		2013-2014				2014-2015			
		Total	Part des femmes (%)	Nouveaux entrants	Part des femmes (%)	Total	Part des femmes (%)	Nouveaux entrants	Part des femmes (%)
Antilles	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	3 556	66,0	1 078	64,5	3 192	66,4	883	65,0
	Lettres, sciences humaines, langues	2 610	76,9	436	73,2	2 133	74,3	394	75,6
	Sciences	1 729	54,5	462	46,8	1 688	53,4	430	50,9
	Staps	517	23,0	245	19,2	544	25,7	222	23,4
	Santé	1 701	69,4	704	73,9	1 982	67,9	705	72,5
	DUT	277	59,9	101	50,5	306	55,2	147	52,4
	Total	10 390	65,1	3 026	61,1	9 845	63,6	2 781	62,2
Guyane	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	693	57,4	268	59,3	576	59,5	168	62,5
	Lettres, sciences humaines, langues	946	78,3	245	77,1	829	77,6	258	74,8
	Sciences	295	47,5	90	46,7	297	43,4	115	36,5
	Santé	127	58,3	55	65,5	140	65,7	53	86,8
	DUT	254	45,3	120	41,7	236	37,7	89	28,1
	Total	2 315	63,4	778	61,2	2 078	62,4	683	60,2
La Réunion	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	4 322	63,9	1 516	64,2	4 165	62,7	1 417	62,9
	Lettres, sciences humaines, langues	3 778	70,0	1 063	65,0	3 461	66,6	1 195	67,1
	Sciences	1 967	34,6	498	30,1	2 022	36,8	559	32,7
	Staps	766	24,2	338	24,6	811	24,5	321	18,7
	Santé	1 023	64,5	565	68,5	1 130	65,3	557	69,8
	DUT	556	59,4	254	57,9	547	58,0	257	54,5
	Total	12 412	58,5	4 234	57,4	12 136	57,0	4 306	57,3
Mayotte	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	383	69,7	125	72,8	440	69,5	144	66,7
	Lettres, sciences humaines, langues	267	74,5	100	72,0	283	74,9	102	67,6
	Sciences	69	56,5	51	58,8	78	47,4	41	46,3
	Total	719	70,2	276	69,9	801	69,3	287	64,1
	Total DOM (y compris ESPÉ)	26 792	62,5	8 314	59,5	27 240	61,9	8 057	59,5
Nouvelle-Calédonie	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	667	61,5	239	66,5	790	63,9	315	65,7
	Lettres, sciences humaines, langues	1 015	69,1	218	72,0	855	69,5	190	68,9
	Sciences	818	53,2	245	44,5	987	52,1	341	47,2
	Staps	17	47,1			18	33,3	44	75,0
	DUT	101	64,4	50	66,0	61	60,7		
	Total	2 618	61,8	752	60,9	2 767	61,4	890	59,8
Polynésie Française	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	1 619	65,8	383	63,4	1 538	65,9	336	64,6
	Lettres, sciences humaines, langues	1 113	75,6	230	71,3	1 029	76,9	239	74,1
	Sciences	554	43,9	180	37,2	548	43,1	177	44,6
	Santé	129	68,2	69	66,7	140	65,7	89	67,4
	Total	3 415	65,5	862	60,3	3 255	65,5	841	63,4
	Total COM + Nouvelle-Calédonie	6 033	63,9	1 614	60,6	6 340	64,0	1 731	61,5
Ensemble (Y compris ESPÉ)		32 825	62,8	9 928	59,7	33 580	62,3	9 788	59,8

À LA SESSION 2014, 38 700 diplômes de l'enseignement secondaire (y compris diplômes agricoles) ont été délivrés dans les départements d'outre-mer : 14 700 au niveau V (CAP et BEP essentiellement), 24 900 au niveau IV (baccalauréats presque exclusivement) (1). Le nombre de diplômes de niveau V délivrés augmente en 2014, grâce à la hausse du CAP (+ 400 en un an) et du BEP (+ 400 en un an). Le nombre total de diplômes délivrés dans la voie professionnelle progresse : 22 700 contre 21 800 à la session 2013.

Au niveau V, le taux de réussite global est de 77,7 %, il progresse de 1,4 point en un an. De manière générale, les taux de réussite dans les DOM sont inférieurs à ceux de France métropolitaine, même si les écarts ont tendance à se resserrer. Avec un taux de réussite de 79,6 % pour le CAP et de 75,4 % pour le BEP (voir « Définitions »), les écarts de réussite avec la France métropolitaine sont respectivement de - 4,2 et - 7,1 points.

23 600 candidats ont été reçus au baccalauréat à la session 2014 dans les DOM. Le taux de réussite s'élève ainsi à 82,2 %, inférieur de 6,1 points à celui observé en France métropolitaine. L'écart de réussite en défaveur des départements d'outre-mer varie de 8,3 points en série technologique à 4,9 points en série générale.

3 500 BTS ont été délivrés en 2014 dans les DOM (dont 90 BTS agricoles). Le taux de réussite de 63,3 % reste nettement inférieur à celui de France métropolitaine (- 10,6 points) (2).

À la session 2013, dans les quatre universités d'outre-mer et le CUFR de Mayotte, le nombre de licences délivrées a diminué de 8,4 % par rapport à la session 2012, soit 2 900 diplômes, et le nombre de masters a diminué de 13,2 % (1 400 masters) (3). 74 thèses ont été soutenues contre 64 à la session 2012. 400 diplômes universitaires de technologie (DUT) ont été délivrés (une augmentation qui se poursuit, mais ralentit : + 18 par rapport à 2012, + 100 entre 2012 et 2011, + 40 entre 2011 et 2010).

Toujours en 2013, trois écoles de commerce et une école d'ingénieurs universitaire ont délivré une centaine de diplômes (y compris en Nouvelle-Calédonie).

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Ensemble des candidats, quel que soit leur statut (scolaire, apprenti, individuel, en formation continue, en enseignement à distance).

TAUX DE RÉUSSITE - Il est calculé en rapportant le nombre d'admis à l'effectif des présents.

CAP (A) - Certificat d'aptitude professionnelle (agricole).

BEP (A) - Brevet d'études professionnelles (agricoles). La plupart des BEP délivrés en 2014 sont des certifications intermédiaires obtenues en cours de préparation d'un baccalauréat professionnel en 3 ans (réforme de la voie professionnelle).

BP - Brevet professionnel.

MC - Mention complémentaire.

BTS(A) - Brevet de technicien supérieur (agricole).

DCG, DSCG - Diplôme de comptabilité et gestion, diplôme supérieur de comptabilité et gestion.

DEUST - Diplôme d'études universitaires en sciences et techniques.

AES - Filière administrative, économique et sociale.

STAPS - Sciences et techniques des activités physiques et sportives.

AVERTISSEMENT

Les données présentées ici couvrent les diplômes délivrés par le ministère chargé de l'éducation nationale ainsi que ceux délivrés par le ministère en charge de l'agriculture. Elles diffèrent donc de celles présentées dans les éditions précédentes qui concernaient uniquement les diplômes délivrés par le ministère chargé de l'éducation nationale.

SOURCES

MENESR-DEPP / MENESR-DGSIP-DGRI-SIES

- (1) Système d'information (SI) Ocean, enquête n° 4 sur les résultats aux examens technologiques et professionnels, enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat, SI du ministère en charge de l'agriculture.

- (2) Système d'information (SI) Ocean, enquête n° 24 sur les résultats aux examens technologiques et professionnels de l'enseignement supérieur, SI du ministère en charge de l'agriculture.

- (3) Système d'information SISE.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 2014-n° 17 ; 13.05 ; 13.02.

1 Les diplômes de l'enseignement secondaire dans les DOM, session 2014.

	Guadeloupe		Guyane		Martinique		Mayotte		La Réunion		Total	
	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)
CAP/CAPA	1 577	78,9	970	72,5	1 191	76,6	960	90,3	3 149	80,6	7 847	79,6
BEP/BEPA (1)	1 450	78,1	823	68,8	1 157	79,2	668	74,6	2 490	74,8	6 588	75,4
MC niveau V	50	80,6	-	-	44	89,8	12	100,0	111	86,7	217	86,5
Total niveau V	3 077	78,5	1 793	70,8	2 392	78,1	1 640	83,2	5 750	78,1	14 652	77,7
Baccalauréat général	2 389	86,5	873	81,0	1 723	88,2	898	66,0	4 272	92,3	10 155	86,2
Baccalauréat technologique	1 177	91,1	525	77,1	955	91,5	754	59,2	2 401	88,1	5 812	82,8
Baccalauréat professionnel	1 841	82,3	806	67,2	1 649	82,3	676	74,0	2 675	75,1	7 647	77,1
Total baccalauréat	5 407	85,9	2 204	74,5	4 327	86,5	2 328	65,6	9 348	85,6	23 614	82,2
Brevet professionnel (BP)	46	44,7	26	41,9	35	56,5	-	-	206	68,7	313	59,4
MC niveau IV	51	98,1	8	72,7	-	-	-	-	45	77,6	104	86,0
Total niveau IV	5 504	85,4	2 238	73,8	4 362	86,2	2 328	65,6	9 599	85,1	24 031	81,8
<i>dont niveau IV professionnel</i>	<i>1 938</i>	<i>81,0</i>	<i>840</i>	<i>92,6</i>	<i>1 684</i>	<i>81,5</i>	<i>676</i>	<i>74,0</i>	<i>2 926</i>	<i>74,6</i>	<i>8 064</i>	<i>79,5</i>

1. La plupart des BEP délivrés en 2014 sont des certifications intermédiaires obtenues en cours de préparation d'un baccalauréat professionnel en 3 ans.

2 Les BTS et diplômes de comptabilité et gestion dans les DOM, session 2014.

	Guadeloupe		Guyane		Martinique		Mayotte		La Réunion		Total	
	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)
BTS/BTSA	905	62,9	204	52,2	891	61,7	59	29,1	1 479	70,0	3 538	63,3
DCG et DSCG	30	30,3	1	14,3	26	27,1	-	-	79	43,9	136	35,6

3 Les diplômes délivrés par les universités en 2013 dans les DOM-COM et en Nouvelle-Calédonie

		DEUG (1),	Licences	Maîtrises	Masters	Masters	Masters	Doctorats	DUT	Total
		Deust	LMD, licences pro.	(1)	professionnels	recherche	indifférenciés			
DOM	Droit, sciences politiques	323	363	198	138	9	29	6		1 066
	Sciences économiques, AES	256	517	245	141		89	2	183	1 433
	Lettres, langues, sciences humaines	461	737	654	441	143	120	21	45	2 622
	Sciences	331	509	211	21	67	124	37	172	1 472
	Staps	134	90	31			4	1		260
	Total DOM	1 505	2 216	1 339	741	219	366	67	400	6 853
COM et Nouvelle-Calédonie	Droit, sciences politiques	83	101	15			19	3		221
	Sciences économiques, AES	114	212	43						369
	Lettres, langues, sciences humaines	152	175	36	37	3	10	2		415
	Sciences	121	148	10	7			2		288
	Staps	-		10	10					20
	Total COM et Nouvelle-Calédonie	470	636	114	54	3	29	7		1 313
Total		1 975	2 852	1 453	795	222	395	74		8 166

1. Il s'agit de diplômes intermédiaires (voir « Définitions » en 8.20).

DANS LES DOM, avec 28 700 candidats et 23 600 admis, le taux de réussite au baccalauréat 2014 est de 82,2 % (1). Il est inférieur de 6,1 points à celui de la France métropolitaine, et l'écart dépasse 8 points dans la voie technologique.

Au sein des DOM, la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion ont les taux de réussite au baccalauréat les plus élevés, autour de 86 %. En Guadeloupe et en Martinique, ce sont les candidats de la voie technologique qui réussissent le mieux, loin devant ceux des autres voies. À La Réunion, la réussite est bien plus élevée dans la voie générale que dans les voies technologique et professionnelle.

À l'opposé, les taux de réussite de la Guyane et de Mayotte sont inférieurs à 75 %. Les candidats de la voie générale en Guyane réussissent mieux que les autres, et le taux de réussite de la voie technologique a progressé de presque 20 points par rapport à 2012. À Mayotte, ceux de la voie technologique réussissent moins bien, loin derrière la voie générale et la voie professionnelle.

De 1997 à 2009, le taux de réussite a progressé régulièrement dans la voie générale (+ 19,9 points) (2). Après deux années de baisse, la réussite dans la voie générale augmente très fortement en 2013. Elle se stabilise à un niveau légèrement inférieur en 2014. Dans la voie technologique, la progression est plus faible entre 1997 et 2012 (+ 10,7 points hors Mayotte), suivie d'un saut de 10,2 points entre 2012 et 2014. Dans la voie professionnelle, le taux de réussite a fortement augmenté, notamment en 2009 (+ 14,7 points par rapport à 2008), suite à une évolution réglementaire (instauration d'une « épreuve de contrôle »). L'augmentation s'est poursuivie en 2010 allant jusqu'à dépasser le taux de réussite de la voie générale. Après trois années de baisse, le taux de réussite de la voie professionnelle repart à la hausse en 2014 (+ 2,3 points).

Les filles réussissent en général mieux que les garçons (83,4 % contre 80,8 % tous baccalauréats confondus en 2014) (3). Par rapport à 2013, l'écart entre filles et garçons augmente dans la voie professionnelle (4,1 points en 2014 contre 1,5 en 2013) et dans la voie générale (1,4 point en 2014 contre 0,8 en 2013). Dans la voie technologique, la réussite des garçons est plus importante que celle des filles et l'écart en faveur des garçons diminue (1,6 point en 2014 contre 3,7 en 2013).

LES TROIS VOIES OU FILIÈRES DU BACCALAURÉAT

LE BACCALAURÉAT GÉNÉRAL sanctionne une formation générale, à dominante scientifique (S), économique et sociale (ES) ou littéraire (L), organisée autour d'un noyau cohérent de disciplines dominantes dans le cadre d'une formation générale.

LE BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE associe une formation générale à une formation couvrant un champ technologique d'ensemble.

- STI : Sciences et technologies industrielles, est remplacé par les séries STI2D et STD2A à partir de la session 2013.

- STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable, en remplacement de la série STI hors spécialité « Arts appliqués » depuis la session 2013.

- STL : Sciences et technologies de laboratoire.

- STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant, en remplacement des séries STAE et STPA depuis la session 2008.

- STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion, en remplacement de la série STT depuis la session 2007, puis STG depuis la session 2014.

- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social, en remplacement de la série SMS depuis la session 2009.

- STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués, en remplacement de la spécialité « Arts appliqués » de la série STI depuis la session 2013.

- TMD : Techniques de la musique et de la danse.

- Hôtellerie.

LE BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL sanctionne une formation professionnelle qui permet d'entrer dans la vie active même si, comme tout baccalauréat, il donne le droit de poursuivre des études supérieures. Avec la réforme de la voie professionnelle, ce baccalauréat est obtenu à l'issue d'un cursus en trois ans après la troisième.

La voie professionnelle est composée de « spécialités de la production » et de « spécialités des services ».

Depuis la session 2009, les candidats ayant obtenu une moyenne entre 8 et 10 sur 20 aux épreuves du premier groupe et une note au moins égale à 10 sur 20 à l'épreuve professionnelle pratique, peuvent se présenter à une épreuve de rattrapage dite « épreuve de contrôle ».

TAUX DE RÉUSSITE - Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents. Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve.

SOURCES

MENESR-DEPP

- Système d'information Ocean et enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat.

- Système d'information du ministère en charge de l'agriculture.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 2015-n° 08, 2014-n° 06, 13.02, 12.03, 11.07 (baccalauréat, résultats définitifs).

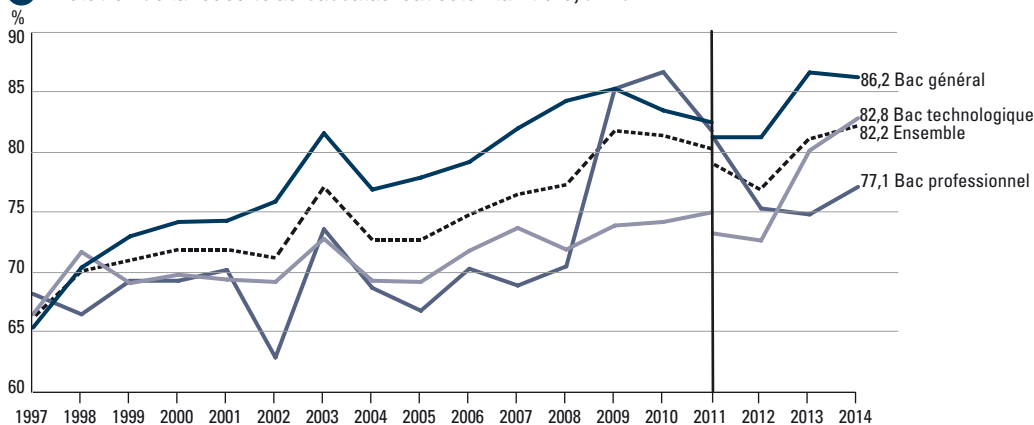
- Tableaux statistiques, n°s 7180, 7160 (général), 7181, 7161 (technologique), 7182, 7162 (professionnel).

1 Réussite au baccalauréat selon la série, session 2014.

Séries	Guadeloupe		Guyane		Martinique		Mayotte		La Réunion		DOM	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
S	1 221	91,5	377	84,7	892	92,9	271	69,9	2 223	94,4	4 984	90,9
ES	677	78,1	280	75,7	474	80,5	375	67,3	1 207	89,7	3 013	80,8
L	491	87,8	216	82,1	357	88,4	252	60,7	842	90,5	2 158	83,9
Bac général	2 389	86,5	873	81,0	1 723	88,2	898	66,0	4 272	92,3	10 155	86,2
STI2D	150	86,2	111	85,4	184	91,5	47	56,6	488	88,4	980	86,0
STL	41	95,4	30	88,2	41	91,1	16	53,3	127	88,2	255	86,2
STAV	18	56,3	7	77,8	19	90,5	-	-	22	64,7	66	68,8
STMG	702	91,8	252	77,8	515	93,1	642	58,9	1 403	88,2	3 514	81,3
ST2S	209	94,6	112	67,9	177	87,6	49	70,0	315	88,2	862	84,9
STD2A	33	100,0	-	-	-	-	-	-	23	100,0	56	100,0
Hôtellerie	24	100,0	13	68,4	19	86,4	-	-	23	95,8	79	88,8
Bac technologique	1 177	91,1	525	77,1	955	91,5	754	59,2	2 401	88,1	5 812	82,8
Production	776	77,4	335	63,8	739	78,5	249	72,2	1 174	74,2	3 273	74,4
Services	1 065	86,2	471	69,9	910	85,7	427	75,2	1 501	75,8	4 374	79,2
Bac professionnel	1 841	82,3	806	67,2	1 649	82,3	676	74,0	2 675	75,1	7 647	77,1
Ensemble	5 407	86,0	2 204	74,5	4 327	86,5	2 328	65,6	9 348	85,6	23 614	82,2

► Champ : DOM, Public + Privé.

2 Évolution de la réussite au baccalauréat selon la filière, en %.



► Champ : DOM, y compris Mayotte à partir de 2011, Public+ Privé.

3 Évolution de la réussite au baccalauréat selon la filière et le sexe, en %.

	2001	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014	2014 France métro.
Bac général													
Garçons	71,9	75,6	77,3	80,7	82,9	84,4	83,4	80,7	78,8	79,2	86,3	85,3	89,4
Filles	75,9	79,4	80,4	82,7	85,1	85,8	83,6	83,5	82,7	82,5	87,1	86,8	92,5
Ensemble	74,3	77,9	79,2	82,0	84,3	85,3	83,5	82,5	81,2	81,2	86,8	86,2	91,1
Bac technologique													
Garçons	67,4	64,9	70,0	74,1	68,0	71,5	73,4	72,6	72,0	74,2	82,2	83,7	90,0
Filles	71,2	73,3	73,4	73,3	75,3	76,0	74,8	77,0	74,3	71,4	78,5	82,1	92,1
Ensemble	69,4	69,2	71,8	73,7	71,9	73,9	74,2	75,0	73,2	72,6	80,1	82,8	91,1
Bac professionnel													
Garçons	66,8	62,8	65,1	64,1	67,3	83,0	85,7	79,5	79,0	73,7	74,1	75,3	79,2
Filles	73,9	71,3	76,2	74,1	74,2	87,7	88,0	84,0	83,5	77,5	75,6	79,3	86,1
Ensemble	70,2	66,8	70,3	68,9	70,5	85,3	86,7	81,8	81,3	75,3	74,8	77,1	82,4
Tous baccalauréats													
Garçons	69,2	68,6	71,5	73,9	73,7	79,9	80,9	78,0	77,0	75,6	80,3	80,8	85,8
Filles	74,2	76,0	77,5	78,4	80,2	83,4	81,9	82,0	80,7	78,1	81,7	83,4	90,6
Ensemble	71,9	72,7	74,8	76,5	77,3	81,8	81,4	80,3	79,1	76,9	81,1	82,2	88,3

► Champ : DOM, y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé.

DANS LES DOM, y compris Mayotte, 50 100 personnes, dont plus de trois quarts d'enseignants, exercent leurs fonctions dans le secteur public (1). Les classes sous contrat des établissements privés (non compris Mayotte) regroupent 2 600 enseignants (2).

Plus de la moitié des enseignants du secteur public exercent dans le second degré, principalement en collège. Le premier degré concerne 17 350 enseignants et moins de 1 000 d'entre eux sont dans l'enseignement supérieur. Les enseignants du secteur public sont en moyenne âgés de 43,4 ans. Ils sont plus âgés dans l'enseignement supérieur (48 ans) que dans le second et le premier degré (respectivement 44,6 ans et 41,7 ans). Cette population enseignante est majoritairement féminine (60,3 %), mais les femmes sont beaucoup plus nombreuses dans le premier degré (72,2 %) que dans le second degré (51,5 %) et le supérieur (36,5 %). Le temps partiel est peu fréquent parmi les enseignants du secteur public (7 %).

Dans les DOM, 10 700 personnels non enseignants, parmi lesquels 67,6 % de femmes, exercent également leurs fonctions dans le secteur public, principalement au titre des programmes budgétaires « Vie de l'élève » (57,4 %) et « Enseignements des premier et second degrés publics » (24,3 %) (1). La part du temps partiel est élevée (37,2 %), du fait de la présence d'assistants d'éducation, rémunérés au titre du programme budgétaire « Vie de l'élève ».

Les enseignants du secteur privé sont plus âgés que ceux du public (45,5 ans en moyenne). Le premier degré est plus féminisé que le second degré (86,9 % contre 60,2 %). Le temps partiel ou incomplet (temps partiel non choisi) est plus fréquent parmi les enseignants du privé (11,7 %) que ceux du public.

LOLF - Loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, appliquée depuis le 1^{er} janvier 2006. La LOLF se décline en missions, programmes et actions. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

Les personnels recensés dans le tableau (1) sont répartis selon les différents programmes de la mission interministérielle « Enseignement scolaire » (MIES, programmes des enseignements scolaires des premier et second degrés, « Vie de l'élève », « Soutien de la politique de l'éducation nationale »). Les personnels qui relèvent de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » (MIRE) sont regroupés en un seul poste (« Supérieur »).

ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRÉ - Ce sont les instituteurs, professeurs des écoles et autres enseignants rémunérés sur le programme scolaire du premier degré, y compris les directeurs d'écoles et les enseignants stagiaires.

ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ - Enseignants titulaires, non titulaires et stagiaires rémunérés sur le programme scolaire du second degré (y compris les documentalistes). Avec les enseignants de collèges sont recensés les enseignants rémunérés au titre des besoins éducatifs particuliers (difficultés scolaires ou handicapés) dans le secteur public. Sur la ligne « Autre second degré » sont totalisés les enseignants rémunérés au titre de l'apprentissage, de l'aide à l'insertion professionnelle, de la validation des acquis, du remplacement, etc.

ENSEIGNANTS DU SUPÉRIEUR - Professeurs dispensant des cours dans les établissements publics.

LE PERSONNEL ADMINISTRATIF, TECHNIQUE, D'ÉDUCATION, D'ENCADREMENT, DE SURVEILLANCE OU D'ASSISTANCE ÉDUCATIVE - Sont recensés tous les personnels exerçant l'une de ces fonctions, en établissement, en rectorat ou dans les services départementaux de l'Éducation nationale.

SOURCES

MENESR-DEPP, Fichier de paye, janvier 2015.

1 Le personnel du secteur public dans les DOM en 2014-2015

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion	Total	Âge moyen	Part des femmes (%)	Part du temps partiel (%)
Enseignants du secteur public									
Premier degré	2 939	2 612	2 551	2 752	6 494	17 348	41,7	72,2	4,1
Second degré	4 088	2 743	3 446	2 361	8 550	21 188	44,6	51,5	5,4
Collège (1)	1 857	1 395	1 466	1 371	3 911	10 000	43,0	55,0	5,3
LEGT et post- bac	1 104	541	918	671	2 109	5 343	47,1	48,2	4,1
Lycée professionnel	750	600	733	308	1 681	4 072	46,2	47,2	3,1
Autre second degré	377	207	329	11	849	1 773	42,9	52,2	14,7
Supérieur (2)		465		11	436	912	48,0	36,5	n.d.
Total enseignants du secteur public	7 027	5 820	5 997	5 124	15 480	39 448	43,4	60,3	7,0
Personnel administratif, technique et d'encadrement									
Premier et second degrés	583	374	565	6	1 070	2 598	49,4	65,3	2,2
Vie de l'élève	1 126	758	1 091	255	2 905	6 135	34,0	68,6	62,9
Soutien de la politique de l'éducation nationale	308	178	258		409	1 153	48,2	72,0	4,9
Supérieur	335	23	43	3	401	805	47,0	60,9	1,0
Total personnel administratif, technique et d'encadrement	2 352	1 333	1 957	264	4 785	10 691	40,3	67,6	37,2
Total Public	9 379	7 153	7 954	5 388	20 265	50 139	42,8	61,8	13,4

1. Collèges, y compris enseignement spécialisé.

2. Les personnels sont toujours comptabilisés à l'université des Antilles et de la Guyane, qui a des composantes en Guadeloupe, Guyane et Martinique.

2 Le personnel enseignant du secteur privé dans les DOM en 2014-2015 (1).

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	Total	Âge moyen	Part des femmes (%)	Part du temps partiel (%)
Premier degré	244	128	404	221	997	45,5	86,9	4,8
Second degré	437	202	532	403	1 574	45,5	60,2	16,0
Collège	156	114	281	136	687	45,1	62,4	19,5
Lycée	262	85	236	265	848	46,1	58,0	13,1
Autre second degré	19	3	15	2	39	37,9	66,7	17,9
Total Privé	681	330	936	624	2 571	45,5	70,5	11,7

1. Données non disponibles pour Mayotte.

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2014, 19 100 enseignants exercent dans le second degré public des DOM : 9 400 (49,5 %) effectuent leur service principal dans un collège, 6 700 (35,0 %) dans un lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) et 3 000 (15,5 %) dans un lycée professionnel (LP) (1).

La féminisation des professeurs exerçant dans les DOM est plus faible qu'en France métropolitaine : 50,7 % en moyenne (contre 58,2 % en France métropolitaine). Elle est plus importante dans les collèges (53,9 %), que dans les LEGT (47,9 %) et les LP (46,9 %) (1). Le temps partiel est également moins fréquent dans les DOM : il concerne 3,9 % des titulaires contre 9,2 % en France métropolitaine.

Tous types d'établissements confondus, 12,4 % des enseignants ne sont pas titulaires, contre 5,1 % en France métropolitaine (2). Au collège, les enseignants sont majoritairement des certifiés ou assimilés (76,1 %) mais en plus faible proportion qu'en France métropolitaine (86,6 %), tandis que les non-titulaires y représentent 16,4 % du corps enseignant (contre 4,8 % en France métropolitaine). Au lycée professionnel, la part des professeurs de lycée professionnel (PLP) est prépondérante et équivalente dans les DOM et en France métropolitaine : 82,7 % et 81,8 %. En LEGT, les enseignants sont surtout des certifiés et assimilés (57,4 %), dans une proportion supérieure à celle de la France métropolitaine (55,3 %) ; à l'inverse, les professeurs de chaire supérieure et agrégés n'y représentent que 15,8 % du corps enseignant, soit nettement moins qu'en France métropolitaine (28,6 %).

Le ratio global d'heures par élève (« H/E ») est de 1,42 contre 1,36 en France métropolitaine (3). Comme en France métropolitaine, il est plus faible en collège (1,19), et plus élevé dans les Segpa et en lycée professionnel (LP) (respectivement 2,13 et 2,14) car les formations sont dispensées en plus petits effectifs (ateliers, etc.).

Le nombre moyen d'élèves devant un professeur (« E/S ») est de 21,2 contre 21,9 en France métropolitaine. Il est plus élevé dans les collèges et lycées pré-baccalauréat (respectivement 23,5 et 22,9).

POPULATION CONCERNÉE - Les enseignants effectuant un service réparti sur plusieurs établissements sont comptabilisés dans leur établissement d'affectation principale. Voir « Définitions » en 9.10.

HEURES D'ENSEIGNEMENT PAR ÉLÈVE (H/E) - Rapport des heures d'enseignement hebdomadaire sur le nombre d'élèves. Il dépend notamment des horaires des programmes et des tailles des divisions (aussi appelées classes dans le langage courant).

E/S - Nombre moyen d'élèves par structure (groupe ou division). Il permet d'estimer le nombre d'élèves dont un professeur a la charge en moyenne pendant une heure de cours, qu'il s'agisse d'un cours en groupe ou en classe entière. Il est calculé en prenant en compte pour chaque enseignement le nombre d'heures suivies par un ensemble d'élèves (en groupe ou en division) devant un professeur (il correspond à la moyenne des effectifs des structures pondérée par le nombre d'heures assurées dans chaque structure). Il est plus faible lorsque les enseignements sont faits dans des structures de petite taille, comme c'est le cas en Segpa ou en LP. Cet indicateur est inférieur à la taille moyenne de la classe, qui rend compte du nombre d'élèves de la classe dans laquelle un élève suit un enseignement pendant une heure.

PROFESSEURS DE CHAIRE SUPÉRIEURE - Enseignants issus du corps des agrégés et destinés plus particulièrement à enseigner dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

CERTIFIÉS ET ASSIMILÉS - Professeurs certifiés (titulaires d'un Capes ou Capet ou enseignants issus d'un autre corps et intégrés dans le corps des certifiés), bi-admissibles à l'agrégation, professeurs d'éducation physique et sportive (EPS) de classe normale, hors classe et bi-admissibles.

PEGC, PLP - Professeurs d'enseignement général de collège, professeurs de lycée professionnel.

TEMPS PARTIEL - Sont comptés à temps partiel les enseignants (hors non titulaires) accomplissant un service inférieur au nombre d'heures réglementaire de leur corps d'appartenance (« obligation réglementaire de service »).

SOURCES

MENESR-DEPP, Bases relais.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 12.27 ; 08.29 ; 8.22 ; 08.03.

1 Répartition des enseignants du second degré public devant élèves par corps selon le type d'établissement dans les DOM en 2014-2015 (1).

	Collège et Segpa	LP	LEGT	Total	Part des femmes (%)	Part des temps partiels (%)
Professeurs de chaire supérieure et agrégés	211	30	1 053	1 294	39,5	3,8
Certifiés et assimilés	7 173	204	3 825	11 202	53,7	4,5
Adjointes et chargés d'enseignement	57	7	14	78	29,5	1,3
PEGC	239	-	-	239	50,6	5,9
PLP	198	2 448	1 237	3 883	46,9	2,2
Total titulaires	7 878	2 689	6 129	16 696	50,9	3,9
Maîtres auxiliaires	44	5	16	65	44,6	
Professeurs contractuels	1 503	268	524	2 295	49,8	
Total non-titulaires	1 547	273	540	2 360	49,6	
Ensemble	9 425	2 962	6 669	19 056	50,7	
Part des femmes (%)	53,9	46,9	47,9	50,7		
Part des titulaires à temps partiel (%)	4,7	2,6	3,4	3,9		

► Champ : DOM y compris Mayotte.

1. Y compris les fonctionnaires stagiaires, mais à l'exclusion des enseignants d'un corps du premier degré en Segpa ainsi que des vacataires.

Lecture : 1 294 professeurs de chaire supérieure ou agrégés exercent dans les DOM. 39,5 % sont des femmes et 3,8 % travaillent à temps partiel. En collège, 53,9 % des enseignants sont des femmes et 4,7 % des titulaires travaillent à temps partiel.

2 Pourcentages d'enseignants du second degré public devant élèves par corps selon le type d'établissement dans les DOM en 2014-2015 (1).

	Collège et Segpa (1)	LP	LEGT	Total
Professeurs de chaire supérieure et agrégés	2,2	1,0	15,8	6,8
Certifiés et assimilés	76,1	6,9	57,4	58,8
Adjointes et chargés d'enseignement	0,6	0,2	0,2	0,4
PEGC	2,5	-	-	1,3
PLP	2,1	82,7	18,6	20,4
Total titulaires	83,6	90,8	91,9	87,6
Non-titulaires	16,4	9,2	8,1	12,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

► Champ : DOM y compris Mayotte.

1. Y compris les fonctionnaires-stagiaires, mais à l'exclusion des enseignants d'un corps du premier degré en Segpa ainsi que des vacataires.

3 Indicateurs d'heures/élève (H/E) et élèves/structure (E/S) dans le second degré public dans les DOM en 2014-2015 (1).

Académies	Collège		Segpa		LP		Lycée pré-bac		Lycée post-bac		Total	
	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S
Guadeloupe	1,21	23,4	2,31	13,6	2,12	16,4	1,44	23,5	1,67	18,8	1,45	21,3
Guyane	1,23	21,7	2,08	13,9	2,09	17,8	1,52	20,0	1,84	16,8	1,48	19,9
Martinique	1,27	22,6	2,48	12,5	2,31	15,4	1,49	22,2	1,86	19,0	1,55	20,2
Mayotte	0,99	27,1	1,77	14,5	1,87	19,3	1,23	25,2	1,76	17,9	1,18	24,4
La Réunion	1,21	23,4	2,13	14,2	2,18	16,3	1,39	23,0	1,69	19,5	1,44	21,1
Total	1,19	23,5	2,13	13,8	2,14	16,7	1,41	22,9	1,74	19,0	1,42	21,2
France métropolitaine	1,18	23,6	2,33	12,4	2,12	15,9	1,30	24,3	1,57	21,2	1,36	21,9

1. Heures/élève (H/E) et élèves/structure (E/S), voir « Définitions ».

A

AA	Arts appliqués.
AE	Adjoint d'enseignement.
AES	(Filière universitaire) administrative, économique et sociale.
AESH	Accompagnant des élèves en situation de handicap.
AFPA	Association pour la formation professionnelle des adultes.
AFS(A)	Attestation de formation spécialisée (approfondie).
AHU	Assistant hospitalo-universitaire.
ALS	Aide au logement social.
ANR	Agence nationale de la recherche.
APL	Aide personnalisée au logement.
ASH	Adaptation scolaire et scolarisation des enfants handicapés.
ASI	Assistant ingénieur.
ASP	Agence de service et paiement (ex-Cnasea).
ASS	(Personnels) administratifs, sociaux et de santé.
ATER	Attaché temporaire d'enseignement et de recherche.
Atsem	Agent territorial spécialisé d'école maternelle.
AVS (AVS-co)	Auxiliaire de vie scolaire (AVS collectif).
AVS (AVS-i)	Auxiliaire de vie scolaire (AVS individuel).
AVS (AVS-m)	Auxiliaire de vie scolaire (AVS mutualisé).

B

B2i	Brevet informatique et Internet.
Bac pro	Baccalauréat professionnel.
Bac techno	Baccalauréat technologique.
BAP	Branche d'activité professionnelle.
BCE	Base centrale des établissements.
BCS	Bourse sur critères sociaux.
BEP	Brevet d'études professionnelles.
BEPA	Brevet d'études professionnelles agricoles.
Biatoss	(Personnels) bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers de service et de santé.
BIT	Bureau international du travail.
BMA	Brevet des métiers d'art.
B0 (B.O.EN)	Bulletin officiel (du ministère de l'Éducation nationale).
BP	Brevet professionnel.
BPA	Brevet professionnel agricole.
BT	Brevet de technicien.
BTA	Brevet de technicien agricole.
BTS	Brevet de technicien supérieur.
BTSA	Brevet de technicien supérieur agricole.

C

CA	Contrat d'adaptation. Également : chiffre d'affaires.
CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi.
CAER	Concours d'accès à une échelle de rémunération.
Cafep	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement privé.
Cafoc	Centre académique à la formation continue.
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle.
CAPA	Certificat d'aptitude professionnelle agricole.
Capeps	Certificat d'aptitude au professorat de l'éducation physique et sportive.

Capes	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré.
Capet	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique.
CAPLP	Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.
CCH	Code de la construction et de l'habitation.
CDAPH	Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.
CDD	Contrat à durée déterminée.
CDI	Centre de documentation et d'information. Également : contrat à durée indéterminée.
CE	Chargé d'enseignement. Également : Commission européenne.
CE1	Cours élémentaire première année.
CE2	Cours élémentaire deuxième année.
CEA	Commissariat à l'énergie atomique.
CERCL	Cadre européen commun de référence pour les langues.
Cedre	Cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon.
CEFDG	Commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion.
CEP	Certificat d'études primaires.
Céreq	Centre d'études et de recherches sur les qualifications.
CFA	Centre de formation d'apprentis.
CFG	Certificat de formation générale.
CIE	Contrat initiative-emploi.
Cifre	Convention industrielle de formation par la recherche.
CIO	Centre d'information et d'orientation.
CIR	Crédit d'impôt recherche.
CITE	Classification internationale type des enseignements (Unesco).
Civis	Contrat d'insertion dans la vie sociale.
Clipa	Classe d'initiation préprofessionnelle par alternance.
CLIS	Classe pour l'inclusion scolaire (classe d'intégration scolaire avant la rentrée 2009).
CM1	Cours moyen première année.
CM2	Cours moyen deuxième année.
CNAF	Caisse nationale d'allocations familiales.
Cnam	Conservatoire national des arts et métiers.
Cned	Centre national d'enseignement à distance.
CNIS	Conseil national de l'information statistique.
Cnous	Centre national des œuvres universitaires et scolaires.
CNRS	Centre national de la recherche scientifique.
CNU	Conseil national des universités.
COM	Collectivités d'outre-mer.
Comue	Communauté d'universités et d'établissements.
COP	Conseiller d'orientation-psychologue.
CP	Cours préparatoire. Également : crédits de paiement des dépenses en capital. Également : contrat de professionnalisation.
CPA	Classe préparatoire à l'apprentissage.
CPE	Conseiller principal d'éducation.
CPF	Compte personnel de formation (se substitue au DIF à partir du 1 ^{er} janvier 2015 pour le secteur privé).
CPGE	Classe préparatoire aux grandes écoles.
CPPN	Classe préprofessionnelle de niveau.
CR	Classe-relais. Également : chargé de recherche.
Crous	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires.
CTI	Commission des titres d'ingénieurs.
CUFR	Centre universitaire de formation et de recherche.
CUI	Contrat unique d'insertion.

D

DAEU	Diplôme d'accès aux études universitaires (ex-ESEU).
DALF	Diplôme approfondi de langue française.
DARES	Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (ministère en charge du travail).
DAVA	Dispositif académique de validation des acquis.
DCG	Diplôme de comptabilité et gestion.
DCESF	Diplôme de conseiller en économie sociale et familiale.
DE	Diplôme d'État.
DEA	Diplôme d'études approfondies.
DEC	Division des examens et concours.
DECF	Diplôme d'études comptables et financières.
DEES	Diplôme d'État d'éducateur spécialisé.
DEETS	Diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé.
DELF	Diplôme d'études en langue française.
DEME	Diplôme d'État de moniteur éducateur.
DEPP	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (MENESR).
DERD	Dépense extérieure de recherche et développement.
DERDE	Dépense extérieure de recherche et développement des entreprises.
DES	Diplôme d'études spécialisées.
DESC	Diplôme d'études spécialisées complémentaires.
DESCF	Diplôme d'études supérieures comptables et financières.
DESS	Diplôme d'études supérieures spécialisées.
DEUG	Diplôme d'études universitaires générales.
Deust	Diplôme d'études universitaires en sciences et techniques.
DGESIP	Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (MENESR).
DGESCO	Direction générale de l'enseignement scolaire (MENESR).
DGFIP	Direction générale des finances publiques.
DGRH	Direction générale des ressources humaines (MENESR).
DGRI	Direction générale pour la recherche et l'innovation (MENESR).
DGS	Direction générale de la Santé.
DIE	Dépense intérieure d'éducation.
DIEO	Personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation.
DIF	Droit individuel à la formation (remplacé par le compte professionnel de formation au 1 ^{er} janvier 2015 pour le secteur privé).
DIMA	Dispositif d'initiation aux métiers en alternance.
DIRD	Dépense intérieure de recherche et développement.
DIRDA	Dépense intérieure de recherche et développement des administrations.
DIRDE	Dépense intérieure de recherche et développement des entreprises.
DIS	Diplôme interuniversitaire de spécialisation.
DMA	Diplôme des métiers d'art.
DNB	Diplôme national du brevet.
DNL	Discipline non linguistique.
DNRD	Dépense nationale de recherche et développement.
DNTS	Diplôme national de technologie spécialisée.
DOM	Département d'outre-mer (voir page 2).
DPAC	Direction des programmes aéronautiques civils.
DR	Directeur de recherche.
DREES	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (ministère en charge du travail).
DRT	Diplôme de recherche technologique.
DSAA	Diplôme supérieur arts appliqués.

DSCG	Diplôme supérieur de comptabilité et gestion.
DSN	Direction du service national.
DTS	Diplôme de technicien supérieur.
DU	Diplôme d'université.
DUT	Diplôme universitaire de technologie.

E

Éclair	Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite.
EDD	Emploi à durée déterminée.
EDI	Emploi à durée indéterminée.
EEES	Espace européen d'enseignement supérieur.
EFS	Économie familiale et sociale.
EHESS	École des hautes études en sciences sociales.
ENI	École nationale d'ingénieurs.
ENR	École numérique rurale.
ENS	École normale supérieure.
Ensam	École nationale supérieure des arts et métiers.
EP	Éducation prioritaire.
EPA	Établissement public à caractère administratif.
EPHE	École pratique des hautes études.
EPIC	Établissement public à caractère industriel et commercial.
EPL	Établissement public local d'enseignement.
EPLFPA	Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole.
EPS	Éducation physique et sportive.
EPST	Établissement public à caractère scientifique et technologique.
EPSCP	Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.
EREA	Établissement régional d'enseignement adapté (ex-ENP).
ES	Économique et social (baccalauréat général).
E/S	Nombre moyen d'élèves devant un professeur pendant une heure de cours.
ESA	<i>European Spatial Agency</i> (Agence spatiale européenne).
ESPÉ	École supérieure du professorat et de l'éducation.
ETP	Équivalent temps plein.

F

FC	Formation continue. Également : formation complémentaire (second degré).
FFPPS	Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale.
FIP	Formation d'ingénieurs en partenariat (ex-NFI).
FNAL	Fonds national d'aide au logement.
FNAU	Fonds national d'aide d'urgence.
FNE	Fonds national pour l'emploi.
FSDIE	Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes.
FSE	Fonds social européen.

G

GIP	Groupement d'intérêt public.
GIPFCIP	Groupement d'intérêt public, formation continue et insertion professionnelle.
Greta	Groupement d'établissements.
GT	Général et technologique.

H

H/E	Heures d'enseignement par élève.
HDR	Habilitation à diriger des recherches.
HSA	Heures supplémentaires année.

I

IA-IPR	Inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional.
IEN	Inspecteur de l'éducation nationale (intègre depuis 1990 les IDEN, IET, IIO).
IEP	Institut d'études politiques.
IGE	Ingénieur d'études.
IGR	Ingénieur de recherche.
IMC	Indice de masse corporelle.
Inalco	Institut national des langues et civilisations orientales.
INP	Institut national polytechnique.
INRA	Institut national de recherche agronomique.
INSA	Institut national des sciences appliquées.
Insee	Institut national de la statistique et des études économiques.
InVS	Institut national de veille sanitaire.
IPA	Insertion professionnelle des apprentis.
IPST	Institut de promotion sociale du travail.
IR	Ingénieur de recherche.
IRA	Institut régional d'administration (Bastia, Lille, Lyon, Metz, Nantes).
ISBL	Institut (ou association) sans but lucratif.
ITRF	Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation.
IUFM	Institut universitaire de formation des maîtres.
IUP	Institut universitaire professionnalisé.
IUT	Institut universitaire de technologie.
IVA	Insertion dans la vie active.

J

JAPD	Journée d'appel de préparation à la défense (remplacé par JDC).
JDC	Journée défense et citoyenneté (ex-JAPD).
JO	Journal officiel.

L

L1, L2, L3	Licence LMD : première, deuxième, troisième année.
L	Littéraire (baccalauréat général).
LEGT/LGT	Lycée d'enseignement général et technologique.
LFI	Loi de finances initiale.
LMD	Licence-master-doctorat.
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances (1 ^{er} août 2001).
LP	Lycée professionnel (ex-LEP).
LPA	Lycée professionnel agricole.
LPO	Lycée polyvalent.
LRU	Loi relative aux libertés et responsabilités des universités.
LV (1, 2, 3, R)	Langue vivante (première, deuxième, troisième, renforcée).

M

M1, M2	Master LMD : première, deuxième année.
MAAF	Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.
MBA	<i>Master of Business Administration</i> .
MC4, MC5	Mention complémentaire (à un diplôme de niveau IV, de niveau V).
MCF	Maître de conférences.
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées.
MEEF	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation.
MENESR	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
MFR	Maison familiale rurale.
MGIEN	Mission générale à l'insertion de l'éducation nationale.
MFREO	Maison familiale rurale d'éducation et d'orientation.
MIES	Mission interministérielle enseignement scolaire.
MIRES	Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur.
MPS	Méthodes et pratiques scientifiques.

N

NAF	Nomenclature d'activités française.
NFI	Nouvelles formations d'ingénieurs (remplacé par FIP).
NSF	Nomenclature des spécialités de formation.

O

OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques.
OCTA	Organisme collecteur de la taxe d'apprentissage.
Onisep	Office national d'information sur les enseignements et les professions.
OPCA	Organisme paritaire collecteur agréé.

P

PACA	Provence - Alpes-Côte d'Azur.
Paces	Première année commune des études de santé.
PAF	Plan académique de formation (formation continue des enseignants).
PAI	Projet d'accueil individualisé.
PCEM	Premier cycle des études médicales.
PCEP	Premier cycle des études pharmaceutiques.
PCS	Professions et catégories socioprofessionnelles.
PEGC	Professeur d'enseignement général de collège.
PEPS	Professeur d'éducation physique et sportive.
PFEG	Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion.
PHU	Praticien hospitalo-universitaire.
PIB	Produit intérieur brut.
PISA	<i>Program for International Student Assessment</i> (programme international pour le suivi des acquis des élèves).
PIST	Principaux indicateurs de la science et de la technologie.
PLP	Professeur de lycée professionnel.
PME	Petites et moyennes entreprises.
PPA	Parités de pouvoir d'achat.
PPS	Projet personnalisé de scolarisation.

PRAG	Professeur agrégé.
PRDF	Plan régional de développement des formations.
PRES	Pôle de recherche et d'enseignement supérieur.
PU	Professeur des universités.

Q

QCM	Question à choix multiples.
-----	-----------------------------

R

RAEP	Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.
RAR	Réseaux ambition réussite.
R&D	Recherche et développement.
REP/REP+	Réseau d'éducation prioritaire.
RERS	Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche.
RNCP	Répertoire national des certifications professionnelles.
RP	Recensement rénové de la population.
RRS	Réseau de réussite scolaire.

S

S	Scientifique (baccalauréat général).
SA	Section d'apprentissage.
Segpa	Section d'enseignement général et professionnel adapté (ex-SES et GCA).
SEP	Section d'enseignement professionnel.
SES	Sciences économiques et sociales. Également : section d'éducation spécialisée (devenue Segpa).
SHON	Surface hors œuvre nette.
SI	Sciences de l'ingénieur.
SIES	(Sous-direction des) systèmes d'information et des études statistiques (MENESR).
SIFA	Système d'information sur la formation des apprentis.
SISE	Système d'information sur le suivi de l'étudiant.
Sivis	Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire (remplace l'enquête Signa).
SMS	Sciences médico-sociales (remplacé par ST2S).
ST2S	Sciences et technologies de la santé et du social (ex-SMS).
STAE	Sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement.
Staps	Sciences et techniques des activités physiques et sportives (universités).
STAV	Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (ex-STAE et STPA).
STD2A	Sciences et technologies du design et des arts appliqués.
STG	Sciences et technologies de la gestion (ex-STT).
STI	Sciences et technologies industrielles.
STI2D	Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable.
STL	Sciences et technologies de laboratoire (chimie/biologie).
STMG	Sciences et technologies du management et de la gestion (ex-STG).
STPA	Sciences et technologies du produit agroalimentaire.
STS	Section de technicien supérieur.
STT	Sciences et technologies tertiaires (remplacé par STG puis par STMG).
SVT	Sciences de la vie et de la Terre.

T

TBI	Tableau blanc interactif.
TIC	Technologies d'information et de communication.
TICE	Technologies d'information et de communication pour l'enseignement.
TMD	Techniques de la musique et de la danse.
TNI	Tableau numérique interactif.

U

UE	Union européenne (ex-CEE puis CE).
UFA	Unité de formation en apprentissage.
UFR	Unité de formation et de recherche (ex-UER).
ULIS	Unité localisée pour l'inclusion scolaire (anciennement dénommée UPI).
Unedic	Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce.
UNSS	Union nationale du sport scolaire.
UOE	Unesco-ISU, OCDE et Eurostat.
UPI	Unité pédagogique d'intégration.
USD	Dollar américain.
UT	Université de technologie.

V

VAE	Validation des acquis de l'expérience.
-----	--

Z

ZEP	Zone d'éducation prioritaire.
ZUS	Zone urbaine sensible.

1. LE SYSTEME ÉDUCATIF

Notes d'information

- 12.01 « Les élèves arrivants non francophones en 2010-2011 », mars 2012.
 12.10 « La scolarisation des jeunes handicapés », mai 2012.

2. LES ÉTABLISSEMENTS

Notes d'information

- 09.09 « Les réseaux « ambition réussite » – État des lieux en 2006-2007 », mai 2009.
 10.20 « Les actes de violence recensés dans les établissements publics des premiers et second degrés en 2009-2010 », novembre 2010.
 11.09 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2010 dans les écoles publiques et privées », avril 2011.
 11.13 « Les actes de violence recensés dans les établissements publics du second degré en 2010-2011 », octobre 2011.
 11.14 « Résultats de la première enquête nationale de victimation au sein des collèges publics au printemps 2011 », octobre 2011.
 11.22 « L'absentéisme des élèves dans le second degré public en 2008-2009 et 2009-2010 », décembre 2011.
 11.26 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2011 dans les établissements publics et privés », décembre 2011.
 12.08 « L'absentéisme des élèves dans le second degré public en 2010-2011 », mai 2012.
 12.18 « Les actes de violence recensés dans les établissements publics du second degré en 2011-2012 », novembre 2012.
 12.24 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2012 dans les écoles publiques et privées », décembre 2012.
 13.01 « L'absentéisme des élèves dans le second degré public en 2011-2012 », février 2013.
 13.07 « L'éducation prioritaire – État des lieux », mai 2013.
 13.26 « La perception du climat scolaire par les collégiens reste très positive », novembre 2013.
 13.32 « Des actes de violence fortement concentrés sur une minorité d'établissements », décembre 2013.
 13.33 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2013 : un effort pour la scolarisation à deux ans dans l'éducation prioritaire », décembre 2013.
 2014-n°02 « L'absentéisme des élèves est stable depuis trois ans », février 2014.
 2014-n°38 « Augmentation des actes de violence dans les lycées professionnels », novembre 2014.
 2014-n°41 « Les élèves du premier degré : 930 classes supplémentaires à la rentrée 2014 », décembre 2014.
 2015-n°05 « L'absentéisme des élèves continue à être très élevé dans une partie des lycées professionnels », février 2015.

3. LES ÉLÈVES DU PREMIER DEGRÉ

Notes d'information

- 11.09 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2010 dans les écoles publiques et privées », juin 2011.
 11.26 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2011 dans les établissements publics et privés », décembre 2011.
 12.10 « La scolarisation des jeunes handicapés », mai 2012.
 12.24 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2012 dans les écoles publiques et privées », décembre 2012.
 13.33 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2013 : un effort pour la scolarisation à deux ans dans l'éducation prioritaire », décembre 2013.

- 2014-n°41 « Les élèves du premier degré : 930 classes supplémentaires à la rentrée 2014 », décembre 2014.
- 2015-n°23 « En forte baisse depuis trente ans, le retard à l'entrée en CE2 reste très dépendant du milieu social de l'élève - Comparaison des panels 1978, 1997 et 2011 », Juillet 2015.

4. LES ÉLÈVES DU SECOND DEGRÉ

Notes d'information

- 09.04 « Le suivi et le devenir des élèves accueillis en classes et ateliers relais – Année scolaire 2006-2007 », mars 2009.
- 11.20 « L'évolution sur trois ans des élèves accueillis en dispositifs relais – Années scolaires 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010 », décembre 2011.
- 11.27 « Les élèves du second degré à la rentrée 2011 dans les établissements publics et privés », décembre 2011.
- 12.10 « La scolarisation des jeunes handicapés », mai 2012.
- 12.25 « Les élèves du second degré à la rentrée 2012 dans les établissements publics et privés », décembre 2012.
- 13.24 « Le déroulement de l'orientation en fin de troisième reste marqué par de fortes disparités scolaires et sociales », novembre 2013.
- 13.34 « Les élèves du second degré à la rentrée 2013 : forte augmentation des passages en seconde générale et technologique », décembre 2013.
- 2014-n°31 « Les trois quarts des élèves de seconde G. T. souhaitent préparer un baccalauréat général », Septembre 2014.
- 2014-n°42 « Les élèves du second degré : toujours plus de passages en seconde GT à la rentrée 2014 », décembre 2014.

5. LES APPRENTIS

Notes d'information

- 2015-n°03 « Baisse de l'apprentissage en 2013 », février 2015.

6. LES ÉTUDIANTS

Notes d'information

- 08.30 « Les étudiants dans les écoles de management en 2007-2008. Croissance soutenue des effectifs », novembre 2008.
- 09.02 « La mobilité des étudiants », février 2009.

Notes d'information « Enseignement supérieur et recherche » (ESR)

- 10.03 « Profil des nouveaux bacheliers entrant dans les principales filières du supérieur. Évolution 2000-2008 », mars 2010.
- 10.04 « Les étudiants en sections de techniciens supérieurs. Année 2009-2010 », mars 2010.
- 10.10 « Les étudiants dans les écoles de management reconnues à diplôme visé en 2009-2010 – Augmentation continue des effectifs », décembre 2010.
- 11.02 « Les écoles d'ingénieurs publiques et privées. Vingt ans d'évolution entre les rentrées 1988 et 2008 », février 2011.
- 11.04 « Les étudiants en sections de techniciens supérieurs – Rentrée 2012 », février 2011.
- 11.07 « Les écoles d'ingénieurs en 2009-2010 », mai 2011.
- 11.08 « Les bacheliers 2008 : où en sont-ils à la rentrée 2009 », mai 2011.
- 11.15 « Les étudiants inscrits dans les universités publiques françaises en 2010-2011 », novembre 2011.
- 12.02 « Les étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles – Rentrée 2011 », avril 2012.
- 12.04 « Les bacheliers professionnels dans l'enseignement supérieur », juin 2012.

- 12.13 « Les étudiants inscrits dans les universités publiques françaises en 2011-2012 », décembre 2013.
- 13.04 « Les écoles d'ingénieurs en 2011-2012 », mai 2013.
- 13.11 « Les étudiants inscrits dans les universités françaises en 2012-2013 », décembre 2013.
- 14.02 « Les stages effectués dans les universités en 2011-2012 », avril 2014.
- 14.03 « Les bacheliers 2008 entrés dans l'enseignement supérieur : où en sont-ils la quatrième année », avril 2014.
- 15.01 « Les étudiants inscrits dans les universités françaises en 2013-2014 », mars 2015.

Tableaux statistiques (uniquement en version électronique)

- 7152 « Les effectifs dans les instituts universitaires de technologie, 2011-2012 ».
- 7163 « Les classes préparatoires aux grandes écoles. Tableaux récapitulatifs. Année scolaire 2012-2013. Public, privé ».
- 7164 « Sections de techniciens supérieurs, préparations diverses post-baccalauréat. Tableaux récapitulatifs. Année scolaire 2012-2013. Public, privé. »
- 7165 « Les écoles d'ingénieurs. Effectifs des élèves en 2012-2013. Diplômes délivrés en 2012, à l'issue de l'année scolaire 2011-2012. Public, privé ».
- 7175 « Les effectifs dans les instituts universitaires de technologie, 2012-2013 ».
- 7178 « Les effectifs de l'enseignement supérieur de 1990-1991 à 2012-2013. Public, privé. »
- 7179 « Les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités ; les écoles de management ; les universités privées. 2011-2012. Diplômes délivrés en 2011 ».
- 7183 « Classes (les) préparatoires aux grandes écoles. Tableaux récapitulatifs. Année scolaire 2013-2014. Public, privé ».
- 7184 « Sections de techniciens supérieurs, préparations diverses post-baccalauréat. Tableaux récapitulatifs. Année scolaire 2013-2014. Public, privé ».
- 7185 « Effectifs universitaires : tableaux divers ; public, 2013-2014. Universités et CUFR ».
- 7187 « Effectifs universitaires en cursus licence : universités et CUFR ; par discipline, diplôme préparé et année d'études, secteur disciplinaire - Public - 2013-2014 ».
- 7188 « Effectifs universitaires en cursus master : universités et CUFR ; par discipline, diplôme préparé, année d'études, secteur disciplinaire, public, 2013-2014 ».
- 7189 « Effectifs universitaires en cursus doctorat : universités et CUFR, par discipline, diplôme préparé et année d'études - Public - 2013-2014 ».
- 7195 « Effectifs des étudiants dans les établissements du supérieur non rattachés aux universités (écoles de commerce, ENS, écoles vétérinaires, écoles d'architecture, de journalisme, de communication, etc...) 2013-2014 ».
- 7196 « Les classes préparatoires aux grandes écoles. Tableaux récapitulatifs. Année scolaire 2014-2015. Public, privé ».
- 7197 « Sections de techniciens supérieurs, préparations diverses post-baccalauréat. Tableaux récapitulatifs. Année scolaire 2014-2015. Public, privé ».

7. LA FORMATION CONTINUE

Notes d'information

- 2014-n°30 « La formation continue universitaire en 2012 : la part financée par les entreprises de nouveau en hausse », septembre 2014.

8. RÉSULTATS, DIPLÔMES, INSERTION

Notes d'information

- 08.37 « Méthodologie de l'évaluation des compétences de base en français et en mathématiques en fin d'école et en fin de collège », décembre 2008.
- 10.12 « La baisse des sorties sans qualification », août 2010.
- 11.07 « Résultats définitifs de la session 2010 du baccalauréat », mars 2011.
- 12.02 « Diplôme national du brevet, session 2011 – Une réussite qui se stabilise », avril 2012.

- 12.03 « Résultats définitifs de la session 2011 du baccalauréat », avril 2012.
- 12.09 « Insertion des jeunes sur le marché du travail : évolution récente du chômage selon le niveau de diplôme », mai 2012.
- 12.15 « Sortants sans diplôme et sortants précoces », septembre 2012.
- 13.02 « Résultats définitifs de la session 2012 du baccalauréat », mars 2013.
- 13.04 « Diplôme national du brevet – Session 2012- Un taux de réussite en hausse », avril 2013.
- 13.05 « Les diplômes de l'enseignement professionnel – Session 2012 », avril 2013.
- 13.20 « Croissance modérée de la formation universitaire en 2011 », septembre 2013.
- 13.27 « Dispositifs académiques de validation des acquis : le nombre des diplômes délivrés par la VAE reste stable en 2012 », novembre 2013.
- 2014-n°04 « En février 2013, 65 % des jeunes ont un emploi sept mois après la fin de leur apprentissage », mars 2014.
- 2014-n°06 « Les résultats définitifs de la session 2013 au baccalauréat : les effets de la réforme de la voie professionnelle », mars 2014.
- 2014-n°07 « Diplôme national du brevet, session 2013 : le taux de réussite se stabilise à 85 % », mars 2014.
- 2014-n°09 « En février 2013, 43 % des jeunes sortants de lycée ont un emploi sept mois après la fin de leurs études », avril 2014.
- 2014-n°12 « Journée Défense et Citoyenneté 2013 : des difficultés en lecture pour un jeune français sur dix », avril 2014.
- 2014-n°13 « Journée Défense et Citoyenneté 2013 : un jeune français sur dix en difficulté dans l'utilisation des mathématiques de la vie quotidienne », avril 2014.
- 2014-n°17 « Examens professionnels du second degré – Session 2013 : fin de la période de transition liée à la réforme de la voie professionnelle », mai 2014.
- 2014-n°43 « La validation des acquis de l'expérience (VAE) dans les établissements d'enseignement supérieur en 2013 », décembre 2014.
- 2015-n°05 « L'absentéisme des élèves continue à être très élevé dans une partie des lycées professionnels », février 2015.
- 2015-n°08 « Résultats définitifs de la session 2014 du baccalauréat : la voie professionnelle représente désormais un tiers des candidats », mars 2015.
- 2015-n°10 « Diplôme national du brevet 2014 : près de deux tiers des candidats ont une note inférieure à la moyenne à l'épreuve de mathématiques », mars 2015.
- 2015-n°11 « Examens professionnels du second degré session 2014 : plus de 80 % de réussite », mars 2015.
- 2015-n°14 « En février 2014, 62 % des jeunes ont un emploi sept mois après la fin de leur formation », avril 2015.
- 2015-n°16 « Journée Défense et Citoyenneté 2014 : un jeune sur dix handicapé par ses difficultés en lecture », mai 2015.
- 2015-n°18 « Cedre 2014 - Mathématiques en fin d'école primaire : les élèves qui arrivent au collège ont des niveaux très hétérogènes », mai 2015.
- 2015-n°19 « Cedre 2014 - Mathématiques en fin de collège : une augmentation importante du pourcentage d'élèves de faible niveau », mai 2015.

Notes d'information « Enseignement supérieur et recherche » (ESR)

- 06.22 « Les écoles d'ingénieurs publiques et privées ; Effectifs en 2004-2005 ; Diplômes délivrés en 2004 », août 2006.
- 08.30 « Les étudiants dans les écoles de management en 2007-2008 – Croissance soutenue des effectifs », novembre 2008.
- 10.10 « Les étudiants dans les écoles de management reconnues à diplôme visé en 2009-2010 – Augmentation continue des effectifs », décembre 2010.
- 11.07 « Résultats définitifs de la session 2010 du baccalauréat », mars 2011.
- 13.02 « Parcours et réussite en licence et en master à l'université », avril 2013.
- 13.10 « Réussite et échec en premier cycle », novembre 2013.

- 14.02 « Les effectifs d'étudiants dans le supérieur en 2012-2013 : afflux de nouveaux bacheliers, attractivité des grandes écoles et du privé », février 2014.

Tableaux statistiques (uniquement en version électronique)

- 7157 « Les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités ; les écoles de management ; les universités privées. 2011-2012. Diplômes délivrés en 2011 ».
- 7160 « Résultats définitifs du baccalauréat général – Session 2012 ».
- 7161 « Résultats définitifs du baccalauréat technologique – Session 2012 ».
- 7162 « Résultats définitifs du baccalauréat professionnel – Session 2012 ».
- 7179 « Les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités ; les écoles de management ; les universités privées. 2011-2012. Diplômes délivrés en 2011 ».
- 7180 « Résultats définitifs du baccalauréat général. Session 2013 ».
- 7181 « Résultats définitifs du baccalauréat technologique – Session 2013 ».
- 7182 « Résultats définitifs du baccalauréat professionnel – Session 2013 ».
- 7195 « Effectifs des étudiants dans les établissements du supérieur non rattachés aux universités (écoles de commerce, ENS, écoles vétérinaires, écoles d'architecture, de journalisme, de communication, etc.) en 2013-2014 ».

9. LES PERSONNELS

Notes d'information

- 08.03 « Les professeurs de langues vivantes ; la passion des langues au service des élèves », janvier 2008.
- 08.22 « Les enseignants du second degré dans les collèges et lycées publics en 2007-2008 », juillet 2008.
- 08.29 « La taille des structures pédagogiques dans les établissements du second degré public à la rentrée 2007 », octobre 2008.
- 11.24 « Les concours de recrutement de personnels enseignants du second degré dans l'enseignement public et privé », décembre 2011.
- 11.25 « Concours de recrutement de professeurs des écoles dans l'enseignement public – Session 2010 », décembre 2011.
- 12.27 « La taille des structures pédagogiques dans les établissements du second degré », décembre 2012.
- 12.28 « Les concours de recrutement de personnels enseignants du second degré dans l'enseignement public et privé à la session 2011 », décembre 2012.
- 13.03 « Les concours de recrutement de professeurs des écoles dans l'enseignement public à la session 2011 », avril 2013.
- 13.08 « Heures supplémentaires dans le second degré public : dans l'emploi du temps de trois enseignants sur quatre en 2011-2012 », mai 2013.
- 13.17 « Les concours de recrutement de professeurs des écoles dans l'enseignement public à la session 2012 », août 2013.
- 13.23 « Les concours de recrutement de personnels enseignants du second degré dans l'enseignement public : le nombre de candidats remonte à la session 2012 », octobre 2013.
- 2014-n°15 « Les Concours enseignants du secondaire dans l'enseignement public : hausse sensible des recrutements en 2013 », mai 2014.
- 2014-n°21 « Les concours de recrutement de professeurs des écoles dans l'enseignement public : une offre de postes encore accrue en 2013 », juin 2014.
- 2014-n°35 « Les concours externes de personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé : des recrutements en baisse entre 2003 et 2013 », Octobre 2014
- 2015-n°20 « Concours enseignants du secondaire public : les recrutements externes ont presque doublé en 2014 », juin 2015.
- 2015-n°21 « Concours de professeurs des écoles dans l'enseignement public : deux fois plus de recrutements externes en 2014 » juin 2015.

Tableaux statistiques (uniquement en version électronique)

- 7092 « Les concours de recrutement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation – Session 2008 ».
- 7111 « Les concours de recrutement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation – Session 2009 ».
- 7131 « Les concours de recrutement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation ».
- 7155 « Les concours de recrutement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation. Public – Session 2011 ».
- 7156 « Les concours de recrutement des personnels enseignants, du second degré privé – Session 2011 ».
- 7166 « Les concours de recrutement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation. Public – Session 2012 ».
- 7167 « Les concours de recrutement des personnels enseignants, du second degré privé – Session 2012 ».

10. BUDGET, COÛTS ET FINANCEMENTS

Notes d'information

- 11.29 « Le coût de l'éducation en 2010 – Évaluation provisoire du compte », décembre 2011.
- 12.17 « Coût de l'éducation en 2011 – Évaluation provisoire du compte », novembre 2012.
- 12.29 « La dépense par élève ou étudiant en France et dans l'OCDE », décembre 2012.
- 13.28 « Le coût de l'éducation en 2012 – Évaluation provisoire du compte », novembre 2013.
- 2014-n°37 « Le coût de l'éducation en 2013 : évaluation provisoire du compte », novembre 2014.

Tableaux statistiques (uniquement en version électronique)

- 7177 « Statistiques des boursiers de l'enseignement supérieur. Public, privé, 2012-2013 ».

11. LES ÉTUDIANTS

Notes d'information

- 12.09 « Un déficit d'effort de recherche des entreprises françaises ? Comparaison France-Allemagne », juillet 2012.
- 12.11 « Dépenses de recherche et développement en France en 2010 – Premières estimations pour 2011 », août 2012
- 13.01 « Les PME, des acteurs méconnus de la recherche en France », février 2013.
- 13.03 « Chercheurs-chercheurs : des stéréotypes de genre dès les formations », avril 2013.
- 13.06 « Dépenses de recherche et développement en France en 2011 – Premières estimations pour 2012 », juillet 2013.
- 13.08 « Les entreprises étrangères représentent un cinquième de la R&D privée française », octobre 2013.
- 14.04 « Les chercheurs en entreprise en 2011 », juillet 2014.
- 14.06 « Dépenses de recherche et développement en France en 2012. Premières estimations pour 201 », Août 2014.
- 15.01 « Les étudiants inscrits dans les universités françaises en 2013-2014 », mars 2015.
- 15.02 « Projections des effectifs de l'enseignement supérieur pour les rentrées de 2014 à 2023 », Avril 2015.

Notes flash

- n° 2 « Le financement de la R&T par les collectivités territoriales : 1,34 milliard d'euros en 2013 », avril 2015.
- n°1 « La DIRDE en hausse de 1,9 % en 2013 », mars 2015.

12. LA FRANCE D'OUTRE-MER

Notes d'information

- 08.03 « Les professeurs de langues vivantes ; la passion des langues au service des élèves », janvier 2008.
- 08.22 « Les enseignants du second degré dans les collèges et lycées publics en 2007-2008 », juillet 2008.
- 08.29 « La taille des structures pédagogiques dans les établissements du second degré public à la rentrée 2007 », octobre 2008.
- 11.07 « Résultats définitifs de la session 2010 du baccalauréat », mars 2011.
- 11.09 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2010 dans les écoles publiques et privées », avril 2011.
- 11.26 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2011 dans les établissements publics et privés », décembre 2011.
- 12.03 « Résultats définitifs de la session 2011 du baccalauréat », avril 2012.
- 12.24 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2012 dans les écoles publiques et privées », décembre 2012.
- 12.27 « La taille des structures pédagogiques dans les établissements du second degré », décembre 2012.
- 13.02 « Résultats définitifs de la session 2012 du baccalauréat », mars 2013.
- 13.05 « Les diplômes de l'enseignement professionnel – Session 2012 », avril 2013.
- 13.33 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2013 : un effort pour la scolarisation à deux ans dans l'éducation prioritaire », décembre 2013.
- 2014-n°06 « Les résultats définitifs de la session 2013 au baccalauréat : les effets de la réforme de la voie professionnelle », mars 2014.
- 2014-n°17 « Examens professionnels du second degré – Session 2013 : fin de la période de transition liée à la réforme de la voie professionnelle », mai 2014.
- 2014-n°41 « Les élèves du premier degré : 930 classes supplémentaires à la rentrée 2014 », décembre 2014.
- 2015-n°08 « La dépense pour le parcours d'un élève ou d'un étudiant en France et dans l'OCDE en 2011 », février 2015.

Tableaux statistiques (uniquement en version électronique)

- 7160 « Résultats définitifs du baccalauréat général. Session 2012 ».
- 7161 « Résultats définitifs du baccalauréat technologique. Session 2012 ».
- 7162 « Résultats définitifs du baccalauréat professionnel. Session 2012 ».
- 7178 « Les effectifs de l'enseignement supérieur de 1990-1991 à 2012-2013. Public, privé ».
- 7180 « Résultats définitifs du baccalauréat général. Session 2013 ».
- 7181 « Résultats définitifs du baccalauréat technologique – Session 2013 ».
- 7182 « Résultats définitifs du baccalauréat professionnel – Session 2013 ».

VOUS RECHERCHEZ UNE INFORMATION STATISTIQUE ?

Le centre de documentation
de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance
permet d'obtenir des informations statistiques nationales
sur le système éducatif.

**Vous pouvez contacter
LE CENTRE DE DOCUMENTATION**

par téléphone au **01.55.55.73.58**

les lundi, mercredi et jeudi de 14 heures à 16 heures 30
ou par courriel à l'adresse **depp.documentation@education.gouv.fr**

Toutes les publications sont en vente par correspondance
auprès du département de la valorisation et de l'édition (DEPP)

61-65, rue Dutot, 75732 PARIS Cedex 15
fers@education.gouv.fr

Achévé d'imprimer en août 2015
sur les presses de l'imprimerie Ovation
4, rue du Docteur Leray – 95880 Enghien-les-Bains

LE RERS EN LIGNE

Le ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche participe au débat public général sur le système éducatif français en assurant l'accès des citoyens et des spécialistes aux informations et analyses qu'il détient.

À ce titre, il encourage la meilleure utilisation et la plus large diffusion possible des informations statistiques de cet ouvrage.

Les contenus de *Repères et références statistiques* sont ainsi mis à disposition sur les sites Internet institutionnels.

Toute reproduction partielle est autorisée sans demande préalable.
L'utilisateur doit veiller à ce que la source soit bien mentionnée.

Consultez *Repères et références statistiques*
sur education.gouv.fr/statistiques/rers

- téléchargez l'ouvrage au format .pdf
- téléchargez les tableaux et graphiques au format .xls

Retrouvez sur les sites Internet du Ministère l'ensemble des données publiques couvrant tous les aspects structurels de l'éducation et de la recherche :

- les derniers résultats d'enquêtes ;
- les publications et rapports de référence ;
- des données détaillées et actualisées ;
- des répertoires, nomenclatures et documentation.

education.gouv.fr/statistiques

enseignementsup-recherche.gouv.fr/statistiques

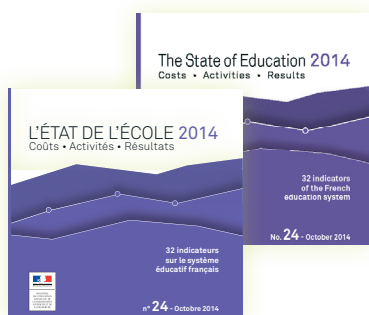
Nous vous remercions d'adresser vos observations
et suggestions éventuelles à :

Repères et références statistiques
ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,
Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance,
61-65, rue Dutot, 75015 Paris

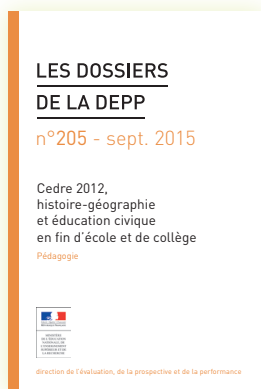
ou par message électronique à rers@education.gouv.fr

LES PUBLICATIONS DE LA DEPP

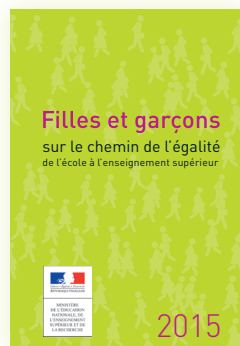
La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche propose diverses publications présentant les données statistiques complètes résultant d'enquêtes systématiques, mais aussi des séries d'indicateurs analytiques, des articles méthodologiques ou de synthèse, des résultats d'études ou de recherches. Ces publications permettent, par-delà les données succinctes contenues dans Repères et références statistiques, d'aborder de façon plus approfondie le système éducatif de notre pays.



L'ÉTAT DE L'ÉCOLE expose les principales données du système éducatif mises à jour annuellement : une analyse synthétique des coûts, des activités et des résultats de l'École, qui couvre tous les niveaux du système éducatif. Des indicateurs internationaux aident à mieux situer la France par rapport aux autres pays.



Chacun des DOSSIERS DE LA DEPP consacré aux résultats d'une étude ou d'une évaluation sur un sujet donné, présente un rapport complet et détaillé sur un des aspects du système éducatif français.



FILLES ET GARÇONS SUR LE CHEMIN DE L'ÉGALITÉ regroupe les principales statistiques sur les parcours scolaires comparés des filles et des garçons : résultats scolaires, choix d'orientation, poursuites d'études après le baccalauréat, insertion professionnelle.

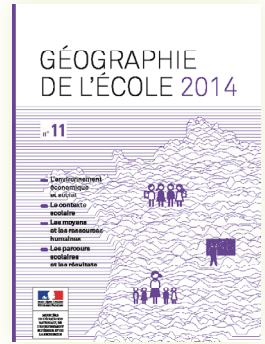
Des indicateurs internationaux situent la France au niveau européen et au sein de l'OCDE.



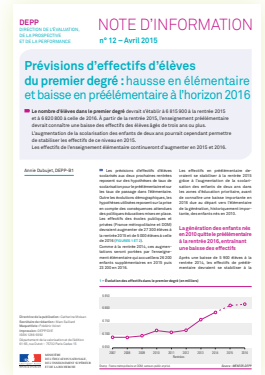
L'ÉDUCATION NATIONALE EN CHIFFRES : synthèse des caractéristiques et des tendances du système éducatif français qui présente chaque année les chiffres-clés pour l'année scolaire écoulée.



GÉOGRAPHIE DE L'ÉCOLE présente les principales données du système éducatif dans leurs disparités géographiques : offre de formation, moyen et ressources humaines, parcours scolaires et résultats.



ATLAS ACADEMIQUE DES RISQUES SOCIAUX D'ÉCHEC SCOLAIRE
L'ouvrage décrit finement la situation de chaque académie d'un double point de vue : il analyse et cartographie, à l'échelon cantonal, les facteurs plus ou moins propices à la réussite scolaire et la difficulté scolaire qui peut conduire à l'abandon précoce des études.



LES NOTES D'INFORMATION font le point sur un des aspects récurrents ou ponctuels du système éducatif et donnent sous forme synthétique l'essentiel des dernières exploitations d'enquêtes et d'études.

Chaque année, le BILAN SOCIAL dresse un portrait de l'ensemble des personnels, enseignants et autres personnels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. Il présente les indicateurs utiles au pilotage des ressources humaines contribuant au fonctionnement du système éducatif : effectifs détaillés et caractéristiques des personnels, carrières, conditions de travail.



Retrouvez tous les contenus de la DEPP gratuitement en ligne. La plupart proposent le téléchargement d'un format imprimable et de tableaux de données chiffrées.
education.gouv.fr/statistiques

Les articles de la revue ÉDUCATION & FORMATIONS, au travers d'études menées par des spécialistes, traitent des grands enjeux de l'éducation, de la formation professionnelle ou de la recherche.

REPÈRES ET RÉFÉRENCES STATISTIQUES 2015

SUR LES ENSEIGNEMENTS, LA FORMATION ET LA RECHERCHE

Toute l'information statistique disponible
sur le fonctionnement et les résultats du **système éducatif**.

Un aperçu synthétique des principales données sur la **recherche française**.

186 thèmes organisés en 12 chapitres

1. Système éducatif
2. Établissements
3. Élèves du premier degré
4. Élèves du second degré
5. Apprentis
6. Étudiants
7. Formation continue
8. Résultats, diplômes, insertion
9. Personnels
10. Budgets, coûts, financements
11. Recherche & Développement
12. France d'outre-mer

Une **information suivie** et actualisée
sur tous les aspects structurels
de l'éducation
et de la recherche.

Des **séries chronologiques** longues.



Retrouvez tous les contenus
de la **DEPP** gratuitement en ligne.
La plupart proposent
le téléchargement d'un format
imprimable et de tableaux
de données chiffrées.
education.gouv.fr/statistiques



Entièrement téléchargeable sur
education.gouv.fr

ISBN 978-2-11-139145-1
26 €

